1907.

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 669 679
Sala Grande
Scansia 8 Palchetto 2
N.° d'ord. 4 13

Pabel. VIII. 25

Digitized by Google

# HISTOIRE
# DE FRANCE

VI

Digitized by Google

Cet ouvrage a obtenu
de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
**LE GRAND PRIX GOBERT**;
et il a été ensuite couronné quatre fois
par l'Académie Française.

PARIS. — IMPRIMERIE DUVERGER, RUE DES GRÈS, 11.

Digitized by Google

568568

# HISTOIRE
# DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789

PAR

## HENRI MARTIN

*Pulvis veterum renovabitur.*

---

TOME VI

QUATRIÈME ÉDITION

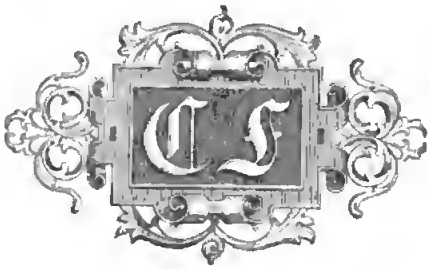

PARIS
FURNE LIBRAIRE-ÉDITEUR

Se réserve le droit de traduction et de reproduction
à l'Étranger.

M DCCC LV

Digitized by Google

Digitized by Google

# HISTOIRE
# DE FRANCE

## TROISIÈME PARTIE.

### FRANCE DU MOYEN AGE. — GUERRES DES ANGLAIS.

*(SUITE.)*

## LIVRE XXXIV.

NOUVELLE INVASION ANGLAISE. CHARLES VI (suite). Henri V de Lancastre descend en Normandie. Prise de Harfleur. Désastre d'Azincourt. — Guerre civile et guerre étrangère. Lutte de Jean-sans-Peur et de Bernard d'Armagnac. — Conquête de la Normandie par les Anglais. — Les Cabochiens recouvrent Paris. Armagnac égorgé. Massacres des prisons. La guerre civile continue hors Paris. Dauphinois et Bourguignons. — Défense héroïque de Rouen contre les Anglais. Rouen succombe. Alain Blanchard. — Traité de réconciliation entre le dauphin et Jean-sans-Peur. Entrevue de Montereau. Assassinat de Jean-sans-Peur. L'héritier de Jean-sans-Peur, Philippe le Bon, s'unit aux Anglais. La reine Isabeau de Bavière s'unit aux Anglais. Traité de Troies. Le dauphin exhérédé au nom de Charles VI et Henri V déclaré héritier de la couronne de France. Paris subit et un simulacre d'États-Généraux ratifie le traité. — Prise de Melun. — Victoire des Dauphinois à Baugé. — Prise de Meaux par Henri V. — Mort de Henri V. — Mort de Charles VI. Deux rois en France : Charles VII et Henri VI de Lancastre.

1415 — 1422.

Les catastrophes politiques s'étaient précipitées en France pendant la longue session du concile de Constance. La paix d'Arras avait été à peine une trêve de quelques jours et n'avait rien changé à la situation, toujours enfermée dans le même cercle : aucun des deux partis, Armagnacs et Bourguignons, faction du sud et

faction du nord, ne pouvait écraser l'autre. Les forces de la France s'usaient de plus en plus; la dissolution sociale semblait ne pouvoir plus s'accroître et pourtant s'accroissait sans cesse; l'autorité souveraine se donnait à chaque instant de sanglants démentis à elle-même; on ne savait plus ce qui était crime ou devoir : ce qui était *féauté* la veille devenait *félonie* le lendemain. Jusqu'alors un concours de circonstances singulières avait mis les nations étrangères hors d'état de profiter de la désorganisation de la France; ces circonstances n'existaient plus : l'Angleterre, sous le gouvernement énergique des Lancastre, sortait retrempée de ses crises intérieures, tandis que la France s'abîmait dans les siennes. Tout le règne de Henri IV avait été employé à l'affermissement de la nouvelle dynastie; Henri V put reporter au dehors les forces de la nation. Henri IV avait jugé d'un ferme coup d'œil la position de l'Angleterre, profondément remuée par les Lollards ou disciples de Wickleff : il avait reconnu dans le wicklefisme l'ennemi de la société féodale et catholique tout entière, et il n'avait pas voulu se lancer dans l'inconnu à la tête des novateurs. Prince et chef de parti, il les avait protégés; roi, il s'associa contre eux au clergé, et les grands laïques suivirent l'exemple du roi : ils commençaient à se sentir aussi menacés que les gens d'église par les prédicants d'égalité. Les principales forces de la propriété passèrent ainsi à la disposition de la couronne; le clergé seul possédait au moins la moitié du territoire anglais[1]. En vain les communes, gagnées sinon par les théories religieuses, au moins par certaines idées politiques des Lollards, voulurent-elles engager le roi à s'emparer des revenus du clergé; Henri IV resta fidèle à l'alliance ecclésiastique[2] et lui donna un gage sanglant par le supplice d'un célèbre prédicateur wicklefite. Henri V continua la politique de son père. Durant son orageuse jeunesse, dans les intervalles des bruyantes débauches qui semblaient annoncer à l'Angleterre un Charles VI ou un Louis d'Orléans, il

1. 28,000 fiefs de banbert sur 53,000! Turner, cité par Michelet, t. IV, p. 276.
2. Il déclara qu'il ne demanderait rien à l'Église que ses prières. *Ibid.* p. 277. En même temps, comme le remarque M. Michelet, il nationalisa son clergé en repoussant les collations de bénéfices faites à Rome, et en soutenant les évêques contre les moines. Oter au pape toutes collations de bénéfices était une très grande révolution.

s'était affilié aux conciliabules des Lollards et s'était étroitement lié avec leur principal chef, John Oldcastle, lord Cobham. Aussitôt après la mort de son père, il congédia ses compagnons de plaisir, s'entoura des plus graves conseillers de Henri IV, affecta une dévotion rigoureuse, rendit des statuts terribles contre l'hérésie, manda Oldcastle à Windsor et s'efforça de le ramener dans le giron de l'Église. Oldcastle refusa et fut livré au tribunal du primat d'Angleterre : condamné, il s'échappa, appela aux armes les wicklefites et tenta d'enlever le roi et de s'emparer de Londres. Les bandes wicklefites, avant d'avoir pu se réunir en corps d'armée, furent surprises et dispersées par Henri V (7 janvier 1414). Oldcastle subit le supplice réservé aux criminels de lèse-majesté[1]. La faction wicklefite ne se releva pas de ce grand revers : une législation de fer acheva l'œuvre de la victoire.

Dès lors Henri V eut les bras libres. Il avait éteint, par un mélange de clémence et de sévérité, les restes des vieux partis de Richard II et du comte de March ; le clergé lui était dévoué ; il était sûr d'acquérir la noblesse et la portion énergique du peuple par la guerre étrangère : il se rejeta avec allégresse dans la voie d'Édouard III, dont il avait le génie.

Ce qui se passait en France était bien propre à l'encourager : une nouvelle révolution de palais venait de ravir aux princes d'Orléans et à leurs alliés le pouvoir dont ils avaient dépouillé le duc de Bourgogne, et le gouvernement se trouvait en des mains pires encore, s'il était possible. Le duc de Guyenne, las du contrôle des princes, les attira tous à Melun, résidence habituelle de la reine Isabeau, sous prétexte d'affaires importantes ; puis, dit Monstrelet, « tandis que lesdits seigneurs étoient en besogne avec la reine, le duc d'Aquitaine s'en alla à Paris, d'où il fit savoir aux seigneurs dessusdits que point ne retournassent à Paris jusques à tant que le roi ou lui les mandât, et qu'ils s'en allassent chacun en son pays (avril 1415). Et, après, il fit appeler au Louvre les

1. Les ennemis du parti vaincu travestirent le nom et la mémoire d'Oldcastle, et en firent l'ivrogne et libertin Falstaff, ce grotesque personnage si populaire dans le vieux théâtre anglais (Lingard, *Hist. d'Angl.* t. V, p. 4, trad. de M. de Roujoux). On regrette que Shakespeare ait adopté cette tradition injurieuse au souvenir d'un homme de conviction et de courage. Shakespeare n'a pas été plus juste envers une martyre bien autrement illustre, notre immortelle Jeanne Darc.

prévôts de Paris et des marchands avec l'université et grand nombre de bourgeois », et là l'évêque de Chartres, chancelier de Guyenne[1], exposa à l'assemblée comment, depuis le sacre du roi régnant, « toute la finance du roi et du royaume avoit été traite (soutirée) et exilée (perdue) » par le fait des ducs d'Anjou, de Bourgogne et d'Orléans trépassés, et des ducs de Berri et de Bourgogne présentement vivants, et conclut « que ledit duc d'Aquitaine, dauphin de Viennois, ne vouloit plus souffrir si grand destruction des biens du royaume, et prenoit le gouvernement et la régence d'icelui afin d'y pourvoir seul ». Le dauphin commença la réformation financière par enlever à main armée tout le trésor et « chevance » de sa mère, qu'elle avait déposé chez trois bourgeois de Paris. Les grandes sommes amassées par l'avare Isabeau furent bientôt gaspillées en tournois, en banquets, en profusions de tout genre. C'était là tout ce qu'aimait le jeune prince dans l'exercice du pouvoir : il avait les affaires en horreur, et ne tarda pas à rappeler le duc de Berri, malgré les invectives qu'il lui avait adressées, et à lui rendre la direction du conseil. Le duc de Guyenne ne craignait pas d'avoir beaucoup de représentations à essuyer de la part de ce vieillard vicieux et rapace, pourvu qu'il lui fît part au butin. Il redoutait et haïssait au contraire le sombre duc de Bourgogne, père de sa femme, qu'il tenait dans une sorte d'exil à Saint-Germain.

Jean-sans-Peur avait toujours différé de jurer la paix d'Arras jusqu'à ce qu'on l'eût modifiée dans le sens de ses réclamations : il pria ou plutôt somma le duc de Guyenne de révoquer les sentences de proscription portées contre les cinq cents bannis du parti de Bourgogne, de reprendre sa femme et de « débouter de sa compagnie une sienne amie qu'il tenoit en lieu de sa dite femme ». Les envoyés bourguignons signifièrent au jeune prince que, s'il refusait, leur seigneur ne tiendrait pas la paix d'Arras et ne s'armerait pas pour servir l'héritier du trône « s'il étoit travaillé des Anglois ». Le jeune prince eût peut-être cédé sur le rappel des

1. Juvénal des Ursins venait d'être révoqué de la chancellerie pour avoir refusé de sceller les dons exorbitants que le duc faisait chaque jour à ses familiers aux dépens du peuple, sur lequel on levait « tailles grandes et excessives ». (Juvénal; *ap.* collection Michaud et Poujoulat, t. II, p. 502.)

bannis; mais la sommation de renvoyer sa maîtresse le mit en fureur, et il ne répondit aux Bourguignons qu'en faisant proclamer à son de trompe dans Paris la confirmation du bannissement des cinq cents (23 juillet 1415).

Jean-sans-Peur ne se contenta pas « de ne point s'armer pour servir le duc de Guyenne » : il renoua avec le roi d'Angleterre des relations qui avaient été poussées fort avant l'année précédente, à l'époque des siéges de Soissons et d'Arras. Rymer (t. IX, p. 138) cite des pouvoirs donnés par Henri V, le 4 juin 1414, à plusieurs prélats et seigneurs anglais pour recevoir l'hommage-lige du duc de Bourgogne, hommage qui toutefois ne fut point accordé. Henri V, depuis un an, poursuivait avec le conseil de Charles VI des négociations qui n'avaient d'autre but que de persuader au peuple anglais la nécessité de la guerre et d'endormir la France sur les vastes préparatifs qui la menaçaient. Il avait débuté, durant le siége d'Arras, par réclamer non pas telle ou telle cession de territoire, non pas même le retour au traité de Bretigni, mais la couronne et le royaume de France, qui lui appartenaient, disait-il, du chef d'Édouard III; puis ses ambassadeurs s'étaient rabattus sur le rétablissement du traité de Bretigni, plus la cession de la Normandie, de la Picardie maritime, de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, la suzeraineté de la Bretagne et de la Flandre et le paiement de 1,600,000 écus d'or que Henri V prétendait redus à l'Angleterre sur la rançon du roi Jean; les 1,600,000 écus en dehors de la dot de Catherine de France, fille de Charles VI, dont Henri V demandait la main. Le vieux duc de Berri, à qui les ambassadeurs s'étaient adressés, écouta sans colère ces insolentes propositions et offrit, au nom du roi son neveu, toutes les régions aquitaniques au midi de la Charente, y compris le Rouergue et le Quercy, plus qu'on n'eût dû céder après une guerre malheureuse, avec 600,000 écus d'or de dot pour la fille du roi. Une seconde ambassade anglaise vint débattre ces offres, en février 1415, sans rien conclure, et les deux rois échangèrent des lettres où Henri V protestait de son amour pour la paix et l'union de l'Église et des couronnes chrétiennes; mais ses actes démentaient ses paroles : il ne cessait « de préparer provisions, de lever finances, d'assembler gens d'armes, de louer navires en Hollande et en Zélande »; il

exerçait en tous lieux, privilégiés ou non, la presse non-seulement des matelots, mais des faiseurs d'arcs, des charpentiers, des serruriers, des maçons, de toute espèce d'ouvriers nécessaires à la suite d'une armée. La noblesse, le clergé, la jeunesse des communes secondaient le roi avec une égale ardeur. Dès le mois d'avril, Henri annonça ouvertement au parlement anglais qu'il ferait une prochaine descente en France pour recouvrer son héritage, et publia son ban de guerre. Le parlement avait voté, dès le mois de novembre précédent, un énorme subside[1].

Les négociations continuaient toutefois : les ducs de Guyenne et de Berri envoyèrent à leur tour une grande ambassade proposer à Henri V le Limousin pour compléter la restitution des provinces aquitaniques au sud de la Charente, et une dot de 850,000 écus d'or pour la princesse Catherine, sans les joyaux et le trousseau. Henri parut un moment disposé à accepter, et demanda que les villes et pays, deniers et joyaux qu'on lui offrait fussent remis en ses mains avant la Saint-André (30 novembre); le mois de juillet était déjà commencé. Henri accordait, à ce prix, une trêve de cinquante ans, sous toute réserve de son droit et de celui de ses successeurs à la couronne de France. Les pouvoirs des ambassadeurs n'étaient pas suffisants pour conclure à de telles conditions; s'ils y eussent souscrit, le roi d'Angleterre eût probablement soulevé quelque difficulté nouvelle. Il se hâta de les congédier, en leur déclarant qu'il les suivrait de près, et expédia à Charles VI une dernière sommation de lui restituer « son héritage ». Une lettre de Charles VI accepta la guerre dénoncée par l'Anglais[2]; mais, le 23 août, jour où cette lettre fut écrite, la guerre avait déjà commencé, et les Anglais étaient descendus sur le sol de la France depuis une semaine entière. Henri V, après avoir muni ses frontières contre les Écossais et les rebelles gallois, conclu

1. Rymer, t. IX, p. 200-312. — *Religieux de Saint-Denis*, l. XXXIV, c. 13; l. XXXV, c. 1.

2. *Religieux de Saint-Denis*, l. XXXV, ch. 2-3. — Les historiens anglais prétendent que le duc de Guyenne ne répondit aux menaces de Henri V qu'en lui envoyant des balles de paume, par allusion aux dissipations de sa première jeunesse. Henri aurait répliqué qu'il porterait lui-même à son ennemi des balles d'une autre espèce, et que les portes de Paris ne seraient pas des raquettes capables de les renvoyer.

une trêve avec le duc de Bretagne et confié la régence d'Angleterre au duc de Bedford, un de ses frères, s'était embarqué, le 13 août, à Southampton avec six mille lances et vingt-quatre mille archers, tous gens d'élite, engagés pour un an à la solde du roi, sans les canonniers et « autres usant de fondes[1] et engins dont ils avoient grande abondance ». Des milliers d'artisans et « de menues gens » suivaient cette armée, la plus redoutable qui fût encore sortie des ports d'Angleterre. La mer était couverte, l'espace de plusieurs lieues, par la multitude des navires de guerre et de transport : les ports anglais n'avaient pu en fournir un nombre suffisant, et plusieurs centaines de vaisseaux avaient été loués par les armateurs de Hollande et de Zélande, sujets du comte de Hainaut, beau-père du second fils du roi de France. La flotte anglaise aborda dès le 14 août, le lendemain de son départ, « à un havre étant entre Harfleur et Honfleur, où l'eau de Seine *chet* en la mer ». L'armée d'invasion descendit sur la plage où devait s'élever, un siècle après, la cité du Havre-de-Grâce, et investit sur-le-champ Harfleur, qui disputait alors à Dieppe le premier rang entre les ports de la Normandie.

Personne n'essaya d'empêcher le débarquement des Anglais; l'armée française n'était pas prête : quoique les préparatifs de Henri V eussent duré plusieurs mois, aucune mesure n'avait été prise par le conseil avant le retour des ambassadeurs (fin juillet). Jamais la France ne s'était trouvée dans de pareilles mains : au moment d'être assaillie par un nouvel Édouard III, elle ne se voyait de chefs et de défenseurs qu'un jeune libertin hébété par la débauche et qu'un égoïste et lâche vieillard qui n'avait de son âge que la faiblesse, mais non la prudence ni l'expérience. Philippe de Valois et le roi Jean avaient été du moins des chevaliers, des soldats! Le trésor était vide : on se hâta de le remplir par de larges exactions; c'était la seule partie du gouvernement que comprissent les princes. On leva une décime sur le clergé, des emprunts forcés sur les prélats et les gros bourgeois, et l'on écrasa

1. *Fonde* (fronde) est ici pour toute espèce de machine propre à lancer des pierres. C'est Monstrelet (l. I, ch. 149) qui nous a fourni le chiffre de l'armée anglaise. D'autres lui donnent 30,000, 40,000 et jusqu'à 50,000 archers, ce qui est évidemment exagéré.

le peuple sous une taille énorme, qui ne sauva pas les campagnes des déprédations des gens de guerre. Les hommes d'armes, en se rendant au ban du roi, qui n'avait été publié que le 23 août, pillaient tout sur leur passage, jusqu'aux églises : les paysans s'enfuyaient dans les bois; le plat pays subissait d'avance tous les maux de l'invasion, et les peuples ne pouvaient rien craindre de plus de leurs ennemis que de leurs défenseurs. (Relig. l. XXXV, c. 4.)

Le duc de Guyenne et le conseil du roi essayèrent de regagner Jean-sans-Peur, accordèrent enfin l'amnistie aux bannis, sauf aux quarante-cinq les plus compromis, firent quelques autres concessions à Jean et lui envoyèrent une députation, qui le trouva dans la forêt d'Argilli, près de Beaune, vivant sous la tente un mois durant et passant ses nuits à « ouïr les cerfs bramer au fond des bois[1] ». Jean s'était, à ce qu'il semble, éloigné à dessein du théâtre des événements : il consentit enfin à jurer la paix d'Arras (4 septembre), mais ne rompit point ses secrètes relations avec le roi d'Angleterre. La direction de la guerre, confiée à ses plus grands ennemis, n'était pas propre à le ramener à de meilleurs sentiments : le conseil du roi venait de décider que « messire Charles d'Albret, connétable de France, auroit en cette guerre semblable puissance comme le roi pour ordonner et disposer tout à sa pleine volonté ». Boucicaut, maréchal de France, fut fait gouverneur de Normandie, et l'amiral Clignet de Brabant fut gouverneur de Picardie (Monstrelet). On ne pouvait s'arrêter à un plus mauvais choix que celui d'Albret, qui n'avait eu d'autre titre au rang de connétable que sa parenté avec la maison royale. C'était un petit homme de mauvaise mine, chez qui le dedans répondait au dehors; il n'avait ni les qualités d'un capitaine ni même celles d'un soldat. Le meilleur historien du temps, le Religieux de Saint-Denis, prétend qu'Albret eût pu opposer de sérieux obstacles à la descente des Anglais, rien qu'en armant les populations maritimes de la Normandie, qui se montraient pleines de zèle : il n'en fit rien, resta inactif à Rouen et se conduisit de manière à se faire accuser publiquement de trahison, bien qu'il

1. Lefèvre de Saint-Remi, c. 51.

n'y eût de sa part que négligence et incapacité. (Relig., l. XXXV, c. 4.)

Les Normands ne s'abandonnèrent pas eux-mêmes : la garnison et les bourgeois de Harfleur se défendirent avec une extrême vaillance ; trois cents chevaliers et écuyers, l'élite de la noblesse normande, s'étaient jetés dans la place, sous les ordres du sire d'Estouteville, et semblèrent se multiplier dans les assauts et dans les sorties. La garnison et les habitants, harassés, épuisés, ne se décidèrent à capituler qu'au bout d'un mois de siége, lorsqu'ils virent une grande partie de leurs tours, de leurs portes et de leurs murailles abattues par la puissante artillerie des Anglais. Henri V avait des pierriers qui lançaient des pierres grosses comme des meules de moulin et qui écrasaient tout, remparts et maisons. Les gens de la ville avaient député à plusieurs reprises vers le conseil de France, sans obtenir autre chose que de belles paroles : « Prenez courage, leur disait-on, fiez-vous à la prudence du roi. » Sanglante dérision ! Le roi, qui était dans un intervalle lucide, alla enfin chercher l'oriflamme à Saint-Denis le 10 septembre, et vint joindre son fils aîné à Vernon, où était assigné le rendez-vous général de l'armée de France. Le roi et le duc de Guyenne ne tardèrent pas à voir paraître à Vernon de nouveaux députés de Harfleur, qui annoncèrent que « ceux de la ville » avaient promis, le 18 septembre, de rendre Harfleur et de se rendre, « sauves leurs vies », le 22, s'ils n'étaient secourus dans l'intervalle.

Plus de quatorze mille lances, sans les autres milices, couvraient le pays entre Vernon et Rouen. L'armée anglaise souffrait beaucoup d'une épidémie meurtrière : il y avait bonne chance à l'attaquer, et le salut de Harfleur valait bien qu'on risquât une bataille. Aucun ordre ne fut donné : les troupes françaises restèrent immobiles[1]. Les défenseurs de Harfleur ne pouvaient croire à ce lâche abandon : le jour fatal arrivé, ils ne voulaient pas encore se rendre, bien qu'ils eussent prêté serment et donné des otages ; une partie de la garnison refusa de livrer les portes ; les Anglais furent obligés

1. Henri V avait écrit le 16 au duc de Guyenne, qu'il qualifiait seulement de dauphin, pour lui proposer un duel qui déciderait de leurs droits respectifs à la couronne de France. Henri V voulait bien attendre la mort de Charles VI pour se mettre en possession de la couronne, si le sort du combat la lui adjugeait. Rymer, t. IX, p. 313.

de recourir à la force et commencèrent un assaut qui ne cessa que par l'ouverture d'une porte, de l'autre côté de la ville. Les plus déterminés des assiégés se retirèrent dans « deux tours moult fortes qui étoient sur la mer », et y tinrent encore deux jours. Henri V cependant observa la capitulation : il voulait gagner les cœurs de « ses sujets de Normandie »; les Anglais, en recevant à reddition les gens de Harfleur, avaient affecté de dire « qu'ils étoient bons chrétiens et qu'on ne feroit pas comme à Soissons[1] » (Juvénal).

« On ne fit pas comme à Soissons », mais on fit comme à Calais : tout ce qui ne voulut pas prêter serment à Henri V, « roi de France et d'Angleterre », fut expulsé de la ville; tous les biens trouvés dans Harfleur furent partagés entre le roi, les capitaines et les soldats anglais; les gentilshommes et les principaux bourgeois furent envoyés prisonniers à Calais ou en Angleterre pour être mis à rançon. Le reste des citoyens qui préférèrent la France à leur ville natale quittèrent Harfleur avec leurs femmes, leurs enfants et les prêtres : il sortit plus de quinze cents femmes. On ne leur laissa emporter à chacun que cinq sous avec leurs vêtements et ce qu'ils pouvaient prendre sur eux « sans fardeaux ni charrettes[2] ». Quand on vit arriver à Rouen ces malheureux exilés, un long cri d'indignation s'éleva dans toute la Normandie contre le connétable et le conseil du roi. La noblesse française, qui n'avait pas secouru Harfleur, « en fut moquée, sifflée, chansonnée chez les nations étrangères[3] ».

C'était un beau succès pour l'Angleterre, un succès plus important même que la prise de Calais; Harfleur, moins facile à garder

1. v. notre t. V, p. 545. — Quand on amenait à Henri V des bourgeois ou des paysans pris sur les chemins, « il les prêchoit, disant qu'il savoit bien comme ils avoient été longtemps en oppression et travail; qu'il étoit venu en sa terre, en son pays et en son royaume pour les mettre en franchise et liberté, telle que le roi saint Louis avoit tenu son peuple » (Juvénal, p. 307). Les populations de la Normandie furent peu sensibles aux avances du roi anglais : elles se joignaient parfois aux gens de guerre pour repousser ou enlever les détachements qui s'écartaient du camp de Henri V.

2. Monstrelet, c. 149. — Lefèvre de Saint-Remi, c. 56-57. — Juvénal des Ursins, p. 506-508. — *Religieux de Saint-Denis*, l. XXXV, c. 4-5. — Pierre de Fénin. — Berri, roi d'armes. — Barante, *Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 227. — Walsingham, p. 390.

3. *Religieux de Saint-Denis.*

que Calais, il est vrai, donnait aux Anglais l'embouchure de notre grand fleuve national, l'entrée dans le cœur même de la France!

Ce triomphe avait coûté cher à Henri V : sans parler des pertes causées par les armes, une dyssenterie, engendrée par le mauvais air de la plage et par l'usage immodéré du cidre et des fruits, avait enlevé aux Anglais plus de deux mille bons combattants; un nombre bien plus grand étaient si malades et si épuisés que Henri V les renvoya en Angleterre. La moitié de l'armée anglaise se trouvait hors de service, et Henri reconnut l'impossibilité de pousser plus loin ses conquêtes cette année-là : il résolut de terminer la campagne par une marche hardie à travers le territoire français, de Harfleur jusqu'à Calais, où il voulait prendre ses quartiers d'hiver; il laissa dans Harfleur cinq cents hommes d'armes et mille archers, et, à la tête d'environ deux mille lances et treize mille archers, les meilleurs soldats de l'Angleterre, il se dirigea vers la Somme, en côtoyant la mer, par Fécamp, Dieppe et Eu. Partout les garnisons inquiétaient sa marche par des sorties vigoureuses; il les repoussait sans s'arrêter et suivait rapidement sa route, imposant à ses soldats une sévère discipline et excitant chez eux, par tous les moyens, une vive exaltation religieuse et patriotique; le catholicisme anglais avait été ravivé par la lutte avec les wicklefites : l'armée anglaise avait à sa suite beaucoup de prêtres et point de filles. Le pillage, le viol, l'abandon du drapeau, la désobéissance aux chefs étaient punis de mort ou de dégradation : l'on ne demandait aux petites villes et aux bourgades que des rations de pain et de vin.

Le connétable était parti pour Abbeville, et il avait été publié derechef « par toute la France que tous nobles hommes, accoutumés de porter armes, voulant avoir honneur, allassent nuit et jour devers le connétable, où qu'il fût »; mais les Anglais arrivèrent aux bords de la Somme huit jours au moins avant que la cohue féodale se fût rassemblée en Picardie autour d'Albret. Henri V avait projeté de traverser la Somme au gué de la Blanque-Taque, célèbre par le passage d'Édouard III en 1346 : au moment où il s'approchait de la rivière, on lui amena un gentilhomme du sire d'Albret qui venait d'être pris ou qui s'était fait prendre à dessein par les Anglais : cet homme affirma sur sa tête

que le gué était gardé par six mille combattants[1]. Ce mensonge, inspiré par un sentiment généreux, eut de fatales conséquences : Henri V, se croyant obligé de quitter le droit chemin de Calais, rentra dans l'intérieur des terres et se mit à remonter la Somme, afin de trouver quelque autre passage. A cette nouvelle, Albret et les princes et seigneurs qui l'avaient rejoint envoyèrent en toute hâte vers le roi et le duc de Guyenne pour demander congé de combattre. Le conseil du roi « s'y accorda » malgré les remontrances du duc de Berri, que la peur rendait clairvoyant et qui se souvenait de Poitiers. Le vieux duc empêcha du moins le roi et l'héritier du trône de se rendre à l'armée. « Mieux vaut, disait-il, perdre la bataille que le roi et la bataille. » (Berri, roi d'armes.)

Les Anglais cependant continuaient péniblement leur route le long de la Somme. Après avoir essayé en vain de traverser la rivière de vive force à Pont-Remi, qui fut bravement défendu, ils passèrent du Ponthieu dans l'Amiénois, de l'Amiénois dans le Santerre, et s'avancèrent jusqu'aux confins du Vermandois sans trouver un pont qui ne fût pas coupé, un gué qui ne fût pas gardé. Leur position devenait très périlleuse. Henri V avait compté sur ses intelligences avec le duc de Bourgogne, presque aussi puissant en Picardie que dans ses domaines propres. Le conseil du roi avait signifié aux ducs de Bourgogne et d'Orléans d'envoyer seulement chacun cinq cents lances et quelques gens de trait à l'armée, sans y paraître de leur personne, de peur que leur rencontre ne renouvelât les anciennes querelles. Jean-sans-Peur s'était montré fort blessé de ce procédé et avait invité non-seulement les feudataires de ses seigneuries, mais la noblesse de Picardie à n'obéir à aucun autre ban que le sien ; la plupart avaient déféré à son mandement, et Jean, quoique, dans une lettre au roi, du 24 septembre, il eût vivement réclamé contre la défense de venir servir l'État en personne, ne faisait aucun mouvement pour prendre part à la guerre. Les Picards néanmoins se montraient mal disposés pour l'étranger. La frayeur et la colère commençaient à s'emparer des soldats anglais; ils « crioient, dit le Reli-

1. Lefèvre de Saint-Remi, c. 58.

gieux de Saint-Denis, contre les traîtres de France qui les avoient appelés »; ils se relâchaient de leur discipline, ils saccageaient et brûlaient les villages et les faubourgs des villes. Ils allaient être enfermés entre la Somme, les places fortes de Péronne, de Ham et de Saint-Quentin et l'armée du connétable, que le duc d'Orléans avait jointe sans se soucier des défenses du conseil.

Dans ce moment critique, un paysan, aposté peut-être par ceux qui ne voulaient pas laisser aux *Armagnacs* l'honneur d'une grande victoire, vint enseigner au roi Henri un gué parmi les marais de la Somme[1] : c'était près du village de Béthencourt, à une lieue de Ham. Le gouverneur de Saint-Quentin n'avait point exécuté l'ordre qu'on lui avait donné de barrer ce gué. Les Anglais démolirent à moitié le village et jetèrent dans l'eau échelles, portes et fenêtres, pour passer plus à leur aise; cela dura tout un jour (19 octobre). Le connétable était à Péronne avec force gens d'armes, et avait la plus belle occasion de tomber sur les Anglais et de détruire au moins leur arrière-garde; mais sa négligence était telle que toute l'armée anglaise fut campée à Athies, au nord de la Somme, avant qu'il eût reçu la première nouvelle du passage de Henri V.

Le connétable et les « princes de France » dépêchèrent trois hérauts à Henri V pour l'inviter à « prendre jour et place pour eux combattre ». Le roi anglais répondit qu'il « n'étoit nécessité de prendre ni jour ni place, car, tous les jours, le pouvoient trouver à pleins champs et sans frémetés (fortifications) aucunes ». Le connétable et les princes se portèrent de Péronne sur Bapaume, et de là tournèrent vers le comté de Saint-Pol afin de devancer les Anglais. Ils envoyèrent à Arras vers le comte de Charolais, fils unique du duc de Bourgogne, qui avait autour de lui un grand corps de noblesse flamande, artésienne et picarde; mais les « gouverneurs » que le duc Jean avait mis auprès de son fils l'empêchèrent, tout désireux qu'il en fût, de rejoindre l'*host* de France. La chevalerie rassemblée à Arras n'y put tenir : elle s'en alla par bandes à l'armée; les deux frères de Jean-sans-Peur, le duc de Brabant et le comte de Nevers suivirent leurs amis et leurs vas-

1. Turner, t. II, p. 423, cité par Michelet.

saux. Quelques serviteurs de la maison de Bourgogne se rendirent cependant, par contre, à l'armée de Henri V. L'historien picard Lefèvre de Saint-Remi, qui fut depuis héraut de l'ordre de la Toison-d'Or, avoue qu'il était parmi les Anglais. Les deux armées cheminèrent parallèlement pendant quatre jours. Le connétable et les princes ne tentèrent rien, durant cette marche, pour profiter de la supériorité de leurs forces, laissèrent les Anglais s'éparpiller la nuit dans les villages, puis franchir tranquillement la petite rivière du Ternois, et ne les arrêtèrent qu'entre Azincourt et Tramecourt, à quelques lieues au nord de Saint-Pol, de Hesdin et du trop fameux champ de bataille de Créci. La cohue féodale s'entassa dans une petite plaine resserrée entre deux bois, où il lui était impossible de déployer ses masses. Il y avait là, sans la valetaille, au moins cinquante mille combattants, dont quatorze mille lances nobles[1] : le reste, au témoignage du Religieux de Saint-Denis, n'était guère qu'un ramassis de bandits, de « bâtards », de gens de sac et de corde qui avaient pris les armes non par patriotisme ou par amour de la guerre, mais pour se livrer impunément à toutes leurs viles et brutales passions. Les gens des communes étaient peu nombreux. La bourgeoisie, à laquelle les discordes civiles avaient rendu l'habitude des armes, eût pu fournir une assez bonne infanterie. Paris avait offert un corps de six mille hommes parfaitement équipés; mais les ducs de Bourbon et d'Alençon[2] et la jeune noblesse de leur parti avaient fait rejeter dédaigneusement cette offre, malgré le maréchal Boucicaut et même malgré le connétable, plus sensé en cette occasion qu'à son ordinaire. L'autorité d'Albret n'était que nominale : les jeunes princes n'écoutaient personne, et le peu de capitaines qui conservaient les traditions de la science guerrière des Du Guesclin et des Clisson n'obtenaient aucun crédit.

Le jeudi 24 octobre au soir, les Anglais se logèrent dans le petit village de Maisoncelle et aux alentours; les Français s'établirent en plein champ, près du village d'Azincourt, que traversait la

1. *Religieux de Saint-Denis.* — Lefèvre de Saint-Remi. — Ce sont les chiffres les plus modérés. — Monstrelet parle de cent cinquante mille *chevaucheurs*, ce qui est absurde.

2. Le comte d'Alençon avait été récemment fait duc.

route de Calais. La nuit fut froide, sombre et pluvieuse. Les Français, les pieds dans la boue, le corps battu du vent et de la pluie, attendirent une tardive aurore d'automne autour de grands feux allumés près des bannières des chefs. C'était parmi eux un grand bruit de pages, de varlets et de « toutes manières de gens », s'appelant et criant; « néanmoins avoient-ils peu d'instruments de musique pour eux réjouir, et à peine hennissoient nuls de leurs chevaux toute la nuit, dont plusieurs avoient grand'merveille (grand étonnement) et disoient que c'étoit signe de chose à venir. Les Anglais, au contraire, toute cette nuit sonnèrent leurs trompettes et plusieurs manières d'instruments de musique, tellement que toute la terre entour d'eux retentissoit de leurs sons, nonobstant qu'ils fussent moult lassés et travaillés de faim, de froid et autres mésaises, et faisant leur paix avec Dieu, confessant leurs péchés en pleurs et prenant plusieurs d'iceux le corps de Notre-Seigneur, car le lendemain sans faute attendoient la mort ». On n'entendait pas un cri, pas une parole inutile entre eux : les hommes d'armes remettaient en bon état les aiguillettes qui attachaient leurs armures; les archers renouvelaient les cordes de leurs arcs.

Le jour se leva enfin. L'armée française se forma en trois épaisses batailles, rangées à la suite l'une de l'autre dans l'étroite plaine d'Azincourt, de façon à ne pouvoir se porter aucune assistance. La petite armée anglaise présentait un front égal à celui de cette multitude, qui n'avait aucun avantage à tirer de la profondeur de ses files[1]. Presque tous les princes, les seigneurs, la haute noblesse avaient voulu prendre place à l'avant-garde; ils en avaient renvoyé l'infanterie, les gens de trait et probablement aussi l'artillerie, car il n'en est pas du tout question dans cette journée. Huit mille gentilshommes, magnifiquement « harnoyés », se pressaient dans la première bataille, avec le connétable, les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Eu et de Richemont, le maréchal Boucicaut, le grand maître des arbalétriers. Parmi ces huit mille nobles, cinq cents s'étaient fait donner, depuis la

1. Trente-deux files! Turner, *Hist. of England during the middle age*, t. II, p. 443.

veille au soir, l'ordre de chevalerie; le duc d'Orléans et le comte de Nevers étaient du nombre. Les ducs d'Alençon et de Bar et le comte de Nevers s'étaient résignés à grand'peine à ne commander que la seconde bataille; l'arrière-garde avait été confiée aux comtes de Dammartin, de Marle et de Fauquemberg; mais ces princes et seigneurs et les gens de leurs maisons abandonnèrent bientôt leurs postes pour courir accroître l'encombrement de l'avant-garde. A l'exception de deux ailes, formées chacune de quelques centaines de lances et destinées à « férir » sur les archers anglais pour « rompre leur trait », tous les gens d'armes des deux premières batailles étaient descendus de leurs chevaux et avaient raccourci leurs lances afin de combattre à pied. Ces guerriers, pesamment armés, enfonçaient jusqu'au mollet dans les terres labourables, détrempées par la pluie et piétinées par les chevaux depuis la veille. On ne pouvait bouger. On résolut d'attendre l'ennemi au lieu de l'attaquer. Une tristesse vague se répandit parmi les Français; des scènes touchantes se passèrent dans les rangs : les gentilshommes « se pardonnèrent les haines qu'ils avoient les uns aux autres; plusieurs s'embrassoient, s'accoloient en faisant paix, que c'étoit pitié de les voir » (Lefèvre de Saint-Remi). La solennité de la situation réveillait les bons sentiments, la sympathie et la vieille cordialité gauloises au fond de ces âmes livrées à toutes les démences de l'orgueil et de la sensualité; ces hommes devenaient enfin sérieux en face de la mort.

Les Anglais s'étaient mis en ordre, plaçant en avant la masse de leurs archers, en arrière les gens d'armes à pied, et, sur les ailes, des gens d'armes et des gens de traits entremêlés. Les archers étaient protégés par une palissade mobile; chacun d'eux avait un pieu aiguisé des deux bouts, qu'il fichait devant lui, la pointe inclinée vers l'ennemi. Les Anglais présentaient un étrange contraste avec la noblesse française, toute resplendissante sous ses plastrons d'acier et ses cottes d'armes brodées d'or et d'argent et bariolées d'éclatantes couleurs. Les archers avaient tant souffert durant cette campagne qu'ils ressemblaient à une troupe de truands et de vagabonds : beaucoup allaient nu-pieds et sans chaperons; d'autres avaient des « capelines » (chaperons) de cuir bouilli ou d'osier avec une simple « croisure de fer »; la plupart

n'avaient ni plaques ni lames de fer à leurs pourpoints : ils n'en étaient que plus agiles pour combattre sur ce terrain fangeux et glissant, et, si leurs « jaques » étaient usées et déchirées et leurs chausses « avalées » (tombantes), leurs armes étaient en bon état; ils le prouvèrent sur l'heure.

Le roi Henri avait commencé la journée par ouïr trois messes l'une après l'autre; puis il mit son casque surmonté d'une couronne d'or, « cerclée comme impériale couronne », enfourcha une haquenée et fit avancer ses gens sur un champ de jeunes blés verts, où le sol était moins détrempé qu'ailleurs. Il parcourut leurs rangs et leur rappela les « belles besogues que les rois ses prédécesseurs avoient eues sur les François... En outre leur disoit et remontroit que les François se vantoient que tous les archers qui seroient pris ils leur feroient couper les trois doigts de la main dextre ». Les Anglais répondirent par un grand cri : « Sire, nous prions Dieu qu'il vous donne bonne vie et la victoire! »

Les deux armées n'étaient qu'à une portée d'arc. Henri V hésita au moment d'engager l'action avec treize ou quatorze mille combattants contre cinquante mille. Quelques pourparlers avaient déjà eu lieu les jours précédents. Le roi anglais dépêcha vers les chefs de l'*host* de France, et offrit, dit-on, de renoncer à ses prétentions sur la couronne de France et de rendre Harfleur si l'on voulait lui restituer le comté de Ponthieu, cinq cités qui devaient appartenir au duché de Guyenne, et lui donner en mariage madame Catherine de France avec 800,000 écus d'or. Les Français exigèrent Harfleur et la renonciation à la couronne de France sans compensation. Ils ne consentaient à laisser aux Anglais que Calais et ce qu'ils tenaient en Guyenne (Saint-Remi). Les Anglais refusèrent.

Il était onze heures du matin. Aussitôt la conférence rompue, le maréchal de l'armée d'Angleterre, sir Thomas Erpingham, exhorta de nouveau les Anglais « à bien faire »; puis il jeta en l'air un bâton qu'il tenait à la main, en criant : « *Ne strecke!* » (*Now strike*, maintenant frappez!) L'armée anglaise poussa un grand cri et fit quelques pas en avant. L'armée française resta immobile; elle était dans la boue jusqu'à mi-jambe. Les Anglais jetèrent un second cri, approchèrent encore, et les archers en-

gagèrent la bataille par une volée de dix mille flèches, qui fut suivie de bien d'autres. Les Français s'ébranlèrent enfin, et, baissant la tête pour que les flèches ne pénétrassent point par les trous des ventaux et des visières, ils s'avancèrent pesamment vers l'ennemi et l'obligèrent à reculer un peu, tandis que les deux ailes de gens d'armes demeurés à cheval partaient d'Azincourt et de Tramecourt afin de prendre en flanc les archers.

Cette charge de cavalerie, exécutée avec succès, eût pu décider le sort de la journée; l'état du sol la fit échouer complétement : la plupart des chevaux s'abattirent dans les sillons des champs nouvellement ensemencés; à peine, sur dix cavaliers, un seul joignit-il l'ennemi. Quelques-uns des plus braves et des mieux montés vinrent se faire tuer parmi les pieux des archers; les autres, tournant bride sous une grêle de flèches et se débarrassant à grand'peine des terres labourées où ils s'étaient embourbés, se rejetèrent sur la première bataille française, et leurs chevaux, blessés et furieux, y portèrent un horrible désordre. La ligne de l'avant-garde fut rompue; les hommes d'armes tombaient les uns sur les autres et ne pouvaient se relever; « beaucoup se partoient et se mettoient en fuite ».

« Les archers, voyant cette *rompture* en l'avant-garde françoise, tous ensemble *issirent* (sortirent) d'entre leurs pieux, jetèrent sus arcs et flèches, et, prenant leurs épées, haches, maillets plombés et becs de faucons (marteaux d'armes terminés d'un côté par une pointe aiguë et recourbée), ils entrèrent entre les François et se boutèrent par les lieux où ils voyoient les *romptures*. » Les gens d'armes, accablés par le poids de leurs armures, enfonçant à chaque pas dans la terre mouvante et déjà hors d'haleine avant d'avoir combattu, étaient si serrés qu'ils pouvaient à peine lever le bras pour frapper. « Les archers frappoient sur eux et les abattoient à tas, et sembloit que ce fussent enclumes sur quoi ils frappassent, et churent les nobles françois les uns sur les autres; plusieurs y furent étouffés et les autres tués ou pris. » La chevalerie de France fut traitée comme les Flamands à Roosebeke.

Les archers percèrent jusqu'à la seconde bataille, faisant place au roi Henri et à ses hommes d'armes, qui venaient après eux « et les soutenoient moult fort ». La seconde bataille eut le sort

de la première, qu'elle n'avait pu secourir, et fut bientôt confondue avec elle dans un immense désarroi. D'énergiques efforts furent tentés pour disputer la victoire; mais toute manœuvre d'ensemble était impossible aux Français : l'élite de la noblesse française ne réussit qu'à vendre quelque peu sa vie ou sa liberté. Lefèvre de Saint-Remi, témoin oculaire, rapporte que dix-huit chevaliers s'étaient engagés par serment à joindre le roi d'Angleterre et à lui abattre la couronne de la tête ou à mourir tous. Ils l'approchèrent en effet de si près qu'un d'eux lui abattit d'un coup de hache un des fleurons de sa couronne; mais « guère ne demeura qu'il ne fût mort et détranché, lui et tous les autres ». Le duc d'Alençon, « à l'aide de ses gens, transperça grand'partie de la bataille des Anglois », tua le duc d'York à deux pas de son cousin Henri V, et fut massacré par les gardes du roi d'Angleterre au moment où Henri s'avançait pour le prendre à merci. Le duc Antoine de Brabant, frère de Jean-sans-Peur, qui accourait à marches forcées pour joindre l'armée, arrivait en ce moment sur le champ de bataille avec les mieux montés de ses gens. Il n'avait pas même sa cotte d'armes; il prit une des bannières « armoyées » de ses trompettes, y fit un trou pour y passer la tête, mit l'épée au poing et se rua sur les Anglais. Il fut aussitôt terrassé et mis à mort. Les archers et les gens d'armes anglais avançaient toujours en bon ordre, « combattant, tuant et prenant force prisonniers », sans se débander à la poursuite des fuyards; ils se trouvèrent enfin face à face avec l'arrière-garde française, qui était demeurée à cheval. L'arrière-garde ne les attendit pas; elle tourna le dos, à l'exception des chefs et de six cents lances qui vinrent se briser dans une dernière charge contre l'armée victorieuse.

Les Anglais étaient complétement maîtres du champ de bataille lorsqu'on annonça au roi d'Angleterre que de nouveaux ennemis apparaissaient sur ses derrières et pillaient ses bagages. Henri V, troublé de cette attaque imprévue et voyant de loin les fuyards de l'arrière-garde « se recueillir par compagnies », fit crier, au son de la trompette, que chaque Anglais, sous peine de la *hart*, « occît » ses prisonniers, « de peur que ceux-ci ne fussent en aide à leurs gens ». Les soldats ne voulant point obéir, moins par

humanité que pour ne pas perdre la « grand'finance » qu'ils attendaient de leurs captifs, Henri V préposa un gentilhomme avec deux cents archers à cette « besogne, et, de sang-froid, toute cette noblesse françoise fut là tuée et découpée, têtes et visages, qui fut moult pitoyable chose à voir ». Une multitude de prisonniers avaient été égorgés quand le roi révoqua son ordre barbare en voyant les gens qui avaient assailli les bagages prendre la fuite avec leur butin : ce n'étaient que quelques centaines de soldats et de paysans, conduits par le seigneur d'Azincourt[1]. Les gens de l'arrière-garde, qui avaient essayé de se rallier, se mirent à fuir dès qu'ils virent les Anglais prêts à les combattre.

Les Anglais restèrent jusqu'au soir à dépouiller les morts et à secourir ceux des blessés dont ils espéraient tirer rançon. Ils revinrent le lendemain matin achever leur ouvrage : ils retournèrent tous les monceaux de corps palpitants qui couvraient la plaine, pour faire leur choix, achever les uns et relever les autres.

Jamais la noblesse française n'avait essuyé un désastre comparable à celui d'Azincourt. Courtrai, Créci, Poitiers étaient surpassés : sur environ dix mille Français morts, on comptait plus de huit mille gentilshommes, dont une grande partie furent massacrés après s'être rendus, au moment où Henri V ordonna d'*occire* les captifs. Parmi eux étaient les ducs d'Alençon et de Brabant, le duc de Bar et ses deux frères, le connétable d'Albret, les comtes de Nevers, de Marle, de Fauquemberg, etc.; le sire de Dampierre, qui portait le titre d'amiral de France conjointement avec Clignet de Brabant; le grand-maître des arbalétriers; le porte-oriflamme; le belliqueux archevêque de Sens, Montagu, qui « fut peu plaint », dit Juvénal, « parce que ce n'étoit pas son office »; environ cent vingt hauts barons, et les baillis royaux de Vermandois, de Mâcon, de Sens, de Senlis, de Caen et de Meaux : ces derniers avaient péri en combattant à la tête de quelques milices communales qu'ils avaient amenées de leurs bailliages; la noblesse de Picardie avait été hachée; le duc d'Orléans fut ramassé vivant sous un tas de morts et de blessés, et resta prisonnier avec le duc de Bourbon, les comtes d'Eu, de Vendôme et

1. Monstrelet dit que le duc de Bourgogne, leur suzerain, les punit et les retint longtemps en prison.

de Richemont, le maréchal Boucicaut et quinze cents chevaliers et écuyers. Les Anglais avaient perdu le duc d'York, le comte d'Oxford et environ seize cents hommes.

Le duc de Bretagne, qui, malgré sa trêve avec l'Angleterre, avait obéi au ban du roi de France, était en marche avec six mille combattants pour rejoindre l'armée française. Il fut plus heureux que le duc de Brabant : il apprit à Amiens le désastre d'Azincourt et rebroussa chemin. Le comte Philippe de Charolais, « ayant au cœur grand'tristesse de la dure et piteuse aventure des François », envoya le bailli d'Aire donner la sépulture aux morts[1].

L'armée victorieuse était harassée et désirait ardemment aller se refaire de ses fatigues en Angleterre. Henri V accéda au vœu de ses soldats. Il fit une entrée triomphale dans Calais à leur tête, mit à la voile le 11 novembre et regagna Londres, « menant toujours avec lui les princes de France qu'il tenoit prisonniers, et grandement loué et glorifié du clergé et du peuple de son royaume pour sa belle victoire et pour la conquête du noble port de Harfleur ». Le farouche vainqueur, fidèle à son rôle, déclara qu'il ne s'attribuait aucune gloire de son triomphe, que c'était œuvre de Dieu et punition des péchés auxquels s'abandonnaient ses adversaires; « car ils ne tenoient foi ni loyauté à créature du monde, en mariage ni autrement, désoloient et violoient églises, prenoient à force toutes femmes de religion et autres, déroboient tout le peuple et le détruisoient sans raison, pourquoi il ne leur pouvoit bien advenir » (Juvénal). Il avait tenu le même langage à ses prisonniers : « Oncques (jamais), disait-il au duc d'Orléans, plus grand *desroi* ni désordonnance de voluptés, de péchés ni de mauvais vices ne fut vu (que de ceux) qui règnent en France aujourd'hui, et est pitié de l'ouïr recorder et horreur aux écoutants, et, si Dieu en est courroucé, ce n'est pas merveille ! » Les captifs d'Azincourt firent une longue et sévère pénitence des péchés que

1. Quarante-huit ans après, le comte de Charolais, devenu le duc Philippe le Bon, et touchant au terme de sa carrière, regrettait encore « de n'avoir eu la fortune d'avoir été à ladite bataille, fût pour la mort, fût pour la vie ». Nous nous sommes attaché principalement au récit très détaillé de Lefèvre de Saint-Remi, témoin oculaire. — *v.* aussi Monstrelet. — Juvénal des Ursins. — Berri. — Pierre de Fenin. — *Le Religieux de Saint-Denis*, l. XXXV, c. 6, 7. — Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. V, p. 23-38, traduction de M. de Roujoux.

leur reprochait leur vainqueur : l'actif et brave Boucicaut mourut d'ennui dans sa prison ; l'infortuné duc d'Orléans languit presque toute sa vie sur la terre étrangère, où les vaincus ne retrouvèrent pas, sous les durs Lancastre, la somptueuse hospitalité d'Édouard III et du Prince Noir. (Lefèvre de Saint-Remi. — Monstrelet.)

Les armes de l'étranger semblaient du moins avoir fait ce que n'avait pu faire la guerre civile : elles semblaient avoir détruit une des deux factions qui déchiraient la France, presque tous les princes et les chefs du parti orléanais étant morts ou captifs. Au milieu de la désolation publique, il y eut des gens à Paris qui « montrèrent signe de joie, disant que les Armagnacs étoient déconfits et que le duc de Bourgogne viendroit cette fois au-dessus de ses besognes » (Juvénal). On n'eut pas même le triste bénéfice qu'on attendait de la victoire des Anglais : le mauvais génie de la France avait préservé le pire des Orléanais, l'âme de la faction, Bernard d'Armagnac, qui guerroyait alors en Gascogne contre le comte de Foix. Le duc de Guyenne, disposé à toutes les extrémités plutôt que de rendre le pouvoir à son beau-père de Bourgogne, ramena en hâte Charles VI à Paris, manda au comte d'Armagnac de venir recevoir l'épée de connétable[1], et publia défense à tout prince du sang de se rendre à Paris sans y être appelé. Le duc Jean était parti de Dijon avec le duc de Lorraine et toute la noblesse des deux Bourgognes et de la Lorraine. Il prit la route de Paris à la tête de dix mille chevaux. Ses forces grossissaient d'étape en étape : il avait vingt mille combattants quand il arriva à Lagni-sur-Marne ; tous les bannis cabochiens chevauchaient en sa compagnie. Au bruit de son approche, le roi de Sicile, qui l'avait si gravement offensé en rompant injurieusement le mariage projeté de leurs enfants, quitta Paris et se retira en Anjou ; cependant, sur l'ordre réitéré du dauphin, le duc Jean s'arrêta à Lagni, espérant obtenir à l'amiable l'entrée de Paris. On lui offrit de le

1. Il est juste d'observer que le Religieux de Saint-Denis, généralement impartial, approuve le rappel d'Armagnac (l. XXXV, c. 9) : il ne restait plus aucun capitaine de renom auquel on pût confier la connétablie, et il pouvait paraître dur de récompenser le duc de Bourgogne de sa connivence avec l'ennemi en lui livrant la France. C'eût été pourtant la seule chance de la sauver. Faible et triste chance! Quoi qu'on fît, on ne pouvait se livrer qu'à des mains indignes.

laisser entrer en « simple état », pourvu qu'il congédiât son armée. Ce n'était pas là son compte.

Le duc de Guyenne n'était plus en état de participer aux négociations. Usé à force d'excès, il tomba malade le 10 décembre et mourut le 18, à l'âge de vingt ans. La mort de ce prince transféra ses droits et le titre de dauphin à son frère Jean, duc de Touraine, âgé de dix-sept ans, l'aîné des deux fils qui restaient au roi. Cet événement paraissait devoir amener une révolution de palais en faveur de Jean-sans-Peur. Le nouveau dauphin, gendre du comte de Hainaut et fixé depuis longtemps à Valenciennes et à Mons, était à la dévotion des alliés du duc Jean, et le Bourguignon pouvait s'autoriser du nom de l'héritier du trône pour agir sur-le-champ; mais une hésitation croissante avait remplacé la vieille audace de Jean-sans-Peur : il consuma encore une dizaine de jours en pourparlers avec les gens du conseil du roi, dévoués à ses ennemis. Chaque instant diminuait ses chances : déjà Clignet de Brabant, échappé de la grande bataille, était venu joindre, avec force gens d'armes, le prévôt de Paris, Tannegui Duchâtel, énergique aventurier breton et fougueux ennemi des Bourguignons; le 29 décembre, le comte d'Armagnac entra dans Paris à son tour avec ses Gascons et reçut l'épée de connétable. Dès lors tout accommodement fut impossible. L'autorité royale se concentra tout entière aux mains de ce dangereux personnage, qui atteignait enfin le but de ses ambitions. Il fit signifier au duc de Bourgogne de se retirer et de licencier ses gens, sous peine d'être réputé traître et « abandonné », mit des garnisons dans toutes les places de l'Ile-de-France et ordonna une foule d'arrestations dans Paris. Le duc de Bretagne offrit inutilement sa médiation, et les hostilités s'engagèrent partout entre les garnisons royales et les troupes bourguignonnes. Le duc Jean poussa très mollement la guerre et resta deux mois et demi immobile à Lagni avec le gros de son armée. Il se décida enfin à lever son camp, le 28 février 1416, pour regagner la Flandre, emportant le sobriquet railleur de « Jean de Lagni qui n'a hâte ». Paris, fortement comprimé, n'avait pas bougé. La retraite de Jean laissa la France à la discrétion du comte d'Armagnac, qui, le 12 février, s'était fait nommer « général-gouverneur des finances du royaume et général-capi-

taine de toutes les forteresses, pour y mettre capitaines et garnisons à son plaisir ».

Une intervention plus solennelle que celle du duc de Bretagne fut offerte aux parties belligérantes. L'empereur Sigismond, après avoir contribué puissamment à terminer le schisme de l'Église, annonçait l'intention de s'employer à rétablir la paix entre les Bourguignons et les Armagnacs et entre la France et l'Angleterre. Il arriva à Paris le 1er mars, eut quelques conférences avec le conseil du roi et partit pour Londres avec le comte de Hainaut; mais Sigismond ne garda pas longtemps l'impartialité d'un arbitre, et son voyage ne calma point la fureur des factions. Le comte d'Armagnac, porté au pouvoir par un concours de circonstances si extraordinaires, employa pour s'y maintenir des moyens qui redoublèrent la haine populaire attachée d'avance à son nom. A son instigation, le conseil du roi chassa de Paris une grande partie des docteurs et professeurs de l'université, et défendit au recteur « de plus faire aucunes assemblées ou congrégations ». Beaucoup de notables bourgeois se virent également expulsés de la capitale; une taille énorme fut mise sur le peuple et sur le clergé; plusieurs gentilshommes et capitaines bourguignons, pris les armes à la main, furent décapités sans merci. Les Parisiens commencèrent à remuer; un complot se trama « pour prendre et occire ceux qui tenoient la ville en sujétion ». Il devait éclater le jour de Pâques; il fut découvert. Les conspirateurs furent arrêtés, et plusieurs « hommes d'honneur et bourgeois considérables » furent décollés aux Halles.

Le mauvais succès de cette conspiration affermit la tyrannie de Bernard d'Armagnac : le connétable fit enlever les chaînes des rues et désarmer le peuple; toutes réunions et assemblées, « même pour nôces », furent défendues, hormis en la présence de commissaires et de sergents du prévôt de Paris; la grande boucherie fut abattue; la communauté des bouchers fut supprimée et les bouchers dépouillés de leur monopole héréditaire : l'accès de leur profession fut permis à tout venant. Armagnac était un étrange patron de la liberté du travail! Les arrestations, les confiscations et les bannissements se succédaient chaque jour; on interdit à chacun, « sous peine d'être pendu par la gorge », de se

baigner dans la rivière : Armagnac et le prévôt Tannegui Duchâtel ne voulaient pas que les baigneurs découvrissent au fond de l'eau les cadavres qu'on y jetait chaque nuit une pierre au cou[1].

Le duc de Berri mourut sur ces entrefaites à l'âge de soixante-seize ans, dans son hôtel de Nesle à Paris (13 juin). Ce prince laissa une mémoire souillée entre toutes dans cette époque de souillures. Il joignait à bien d'autres vices le vice que la France pardonne le moins à ses chefs, le péché irrémissible : la lâcheté ! Il n'avait point d'« hoirs mâles de son corps » : les duchés de Berri et d'Auvergne et le comté de Poitou furent transférés au dauphin Jean, filleul du prince défunt, et le roi reprit au dauphin le duché de Touraine pour en investir son plus jeune fils, Charles, comte de Ponthieu (depuis le roi Charles VII). Armagnac, outre le jeune Charles, dont il comptait se faire un instrument, n'avait plus avec lui qu'un seul des sires du sang, le roi de Sicile, irrévocablement engagé comme lui dans la faction. Armagnac n'en fit pas moins refuser l'entrée de Paris au dauphin, à moins qu'il ne rompît avec le parti bourguignon. La guerre civile continuait avec plus d'acharnement que de résultats sur les bords de la Somme et de l'Oise, et Jean-sans-Peur avait renoué ses négociations avec Henri V. La mort de ses deux frères avait produit sur lui une impression plus vive que durable : dans le premier moment de douleur, il avait envoyé son gantelet au roi d'Angleterre, « le défiant à feu et à sang » (Juvénal, p. 524). Henri V tenait trop à ménager le duc de Bourgogne pour ne pas relâcher quelque chose du point d'honneur en cette occasion ; il s'excusa de n'avoir pu sauver la vie aux deux princes, ainsi qu'il l'eût souhaité. Jean se laissa facilement apaiser, et les « trêves de Flandre » furent renouvelées. Armagnac, au contraire, agit avec vigueur contre les Anglais : il voulait justifier son élévation par quelque action éclatante ; il loua des galères et des carraques génoises et espagnoles, des archers génois et catalans, et entreprit le blocus de Harfleur par terre et par mer. L'entreprise ne fut pas heureuse : les troupes de terre

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, année 1416. — Juvénal. — Le titre donné au curieux *Journal*, monument fidèle des passions bourguignonnes et cabochiennes, est erroné : l'auteur n'était pas un bourgeois, mais un clerc, un docteur de l'université, comme il le dit lui-même dans son récit.

se laissèrent honteusement mettre en déroute par la garnison de Harfleur, et le duc de Bedford, frère de Henri V, fit lever le blocus de vive force avec une flotte anglaise et ravitailla la place (août 1416).

Les Anglais ne poussèrent pas plus loin leurs avantages cette année-là; l'Angleterre était fatiguée du grand effort de la campagne précédente, et Henri V laissait son royaume reprendre haleine : il voyait bien que la France était hors d'état de profiter de ce répit, et que le temps envenimait ses plaies au lieu de les guérir. Il aidait le temps à cet égard : il continuait par ses intrigues l'œuvre commencée par ses armes; il négociait à la fois avec Jean-sans-Peur et avec les princes captifs. A l'exception du duc Charles d'Orléans, chez qui la captivité développa quelques facultés méditatives et poétiques, ces jeunes gens, gâtés par la vanité, l'égoïsme et la débauche, étaient dépourvus de tout sentiment élevé qui pût les aider à supporter noblement le malheur. Le duc de Bourbon, au nom de tous les autres, offrit à Henri V d'aller traiter en France du rétablissement de la « grande paix » de Bretigni, avec la cession de Harfleur en plus; si le conseil du roi refusait, il s'obligeait à reconnaître Henri V roi de France! (Rymer, t. IX, p. 427.) Henri eût de beaucoup préféré qu'une telle offre vînt de Jean-sans-Peur. Il le sollicita vivement de reconnaître, ne fût-ce que par un traité secret, ses droits à la couronne de France; mais Jean évita de s'engager : son but était de dominer et d'exploiter la France, et non de la vendre à l'Anglais. Ces pourparlers eurent lieu dans une conférence générale tenue à Calais, au commencement de l'automne, entre l'empereur, le roi d'Angleterre, le duc de Bourgogne et les envoyés du conseil de France. Le seul résultat de la conférence fut une suspension d'armes, d'octobre en février. Sigismond, d'arbitre, s'était rendu partie, car il avait signé récemment un pacte d'alliance avec Henri V. (Rymer, t. IX, p. 397.)

Le duc de Bourgogne revint de Calais joindre le dauphin à Valenciennes. Le comte de Hainaut, beau-père de ce jeune prince, qui se dirigeait en tout par ses avis, désirait sincèrement le rétablissement de l'union en France et n'avait pas voulu d'abord remettre le dauphin à la discrétion du duc de Bourgogne; mais,

quand il eut reconnu l'impossibilité de toute transaction avec Armagnac, il engagea son gendre à jurer avec Jean-sans-Peur un pacte de défense mutuelle (12 novembre). Pendant ce temps, le duc de Bretagne, gendre du roi, intervenait de nouveau en faveur de la paix et déterminait, non sans peine, sa belle-mère, l'indolente Isabeau, à se donner un peu de mouvement dans le même intérêt. A la fin de l'hiver (mars 1417), la reine se rendit à Senlis, accompagnée de son plus jeune fils Charles, pour conférer avec le dauphin et le comte de Hainaut, qui étaient à Compiègne. Le comte de Hainaut laissa le dauphin à Compiègne et vint visiter la reine, qui l'emmena à Paris pour traiter avec le grand conseil. Le comte déclara « qu'il amèneroit ensemble le dauphin et le duc de Bourgogne, ou ramèneroit icelui dauphin en Hainaut, si autrement n'étoit pourvu par le roi et son conseil à la réparation et paix du royaume ».

Le grand conseil était rempli des amis et créatures de Bernard d'Armagnac : « ceux qui gouvernoient le roi » complotèrent d'arrêter en trahison le comte de Hainaut « jusques à temps qu'il eût rendu le dauphin au roi son père » ; mais le comte fut averti à temps et regagna Compiègne. « Il y trouva le dauphin, son beau-fils, très grièvement malade, et avoit, emprès une oreille, un apostume, lequel se creva par dedans son col et l'étrangla : il trépassa le jour de Pâques fleuries (4 avril 1417). Et lors fut très grande renommée que ledit dauphin avoit été empoisonné par aucuns de ceux qui gouvernoient le roi. » (Monstrelet.) Armagnac était capable de tout, et cette mort arrivait merveilleusement à point pour lui[1].

Le nouveau dauphin, le dernier des fils du roi, Charles, duc de Touraine, enfant de quatorze ans, avait été uni, encore en bas âge, à Marie d'Anjou, fille du roi de Sicile : les ennemis mortels de Jean-sans-Peur, qui l'avaient élevé, lui avaient inspiré toutes

1. Le comte de Hainaut, qui était retourné dans son pays « en grande tristesse », survécut peu à son gendre et mourut le 31 mai. Sa fille, Jacqueline de Bavière, veuve du dauphin Jean, hérita des comtés de Hainaut, Hollande et Zélande et de la seigneurie de Frise. Le « roi de Sicile », Louis II d'Anjou, était mort le 29 avril, léguant à ses fils l'Anjou, le Maine et la Provence et ses prétentions héréditaires sur le royaume de Naples, qu'il avait tenté deux fois d'enlever à la maison de Durazzo.

leurs passions, du moins autant que son âme froide et faible en était susceptible; l'influence de sa mère pouvait seule balancer auprès du jeune prince celle du comte Bernard. Isabeau inclinait à la paix; Armagnac résolut de perdre la mère afin de dominer plus sûrement le fils.

Les prétextes ne lui manquèrent pas: « Au château du bois de Vincennes, où la roine tenoit son état, se faisoient, disoit-on, maintes choses déshonnètes, et y fréquentoient les seigneurs de la Trimouille (la Trémoille), de Giac, *Bourrodon* (Boisbourdon) et autres... Les dames et damoiselles menoient grands et excessifs états, et portoient cornes merveilleuses, hautes et larges, et avoient de chacun côté, en lieu de bourrelets, deux grandes oreilles si larges que, quand elles vouloient passer l'huis (la porte) d'une chambre, il fallait qu'elles se tournassent de côté et se baissassent : la chose déplaisoit fort aux gens de bien. » (Juvénal, p. 533.) Les *hennins* à grandes oreilles et les autres modes ridicules des dames n'étaient pas les plus grands scandales de la cour d'Isabeau, et Armagnac dut révéler au roi, alors « en santé », des désordres que les historiens contemporains laissent assez comprendre sans les révéler explicitement. Un jour que le roi retournait à Paris, vers le soir, après avoir visité la reine au château du bois de Vincennes, « il rencontra messire Loys Bourdon (Boisbourdon), chevalier, allant de Paris au bois, lequel, en passant assez près du roi, s'inclina en chevauchant et passa outre assez légèrement. Toutefois le roi le reconnut et ordonna au prévôt de Paris (Tannegui Duchâtel) qu'il allât après lui, le prit et en fit bonne garde... Après, par le commandement du roi, ledit chevalier fut mené au Châtelet de Paris, où il fut très fort *questionné* (torturé), et, pour aucunes choses qu'il confessa, il fut mis en un sac de cuir et jeté en Seine, sur lequel sac étoit écrit : *Laissez passer la justice du roi*.

« Et, peu de jours en suivant, par l'ordonnance du roi, du dauphin et de ceux qui gouvernoient à Paris, la roine, accompagnée de sa belle-sœur la duchesse de Bavière et de sa fille Catherine, fut envoyée à Blois, puis à Tours, pour y demeurer à assez simple état, et lui furent baillés, pour la conduire et gouverner, maître Guillaume Tarel, maître Jean Picard et maître

Laurent Dupuis, conseillers du roi, sans le consentement desquels elle n'osoit aucune chose besogner, pas même écrire une lettre à qui que ce fût, et là vécut-elle, grand espace de temps, en grand déplaisance, attendant de jour en jour d'encore pis avoir; et, avec ce, très grands finances qu'elle avoit en divers lieux à Paris furent ôtées et prises par son fils le dauphin et ceux qui le gouvernoient. » (Monstrelet. — Saint-Remi.) Isabeau en conçut contre son dernier-né une rancune implacable. Armagnac n'oubliait rien pour s'attacher le dauphin : il lui avait fait donner par le roi la présidence du conseil et tout l'apanage de son frère Jean (le Dauphiné, le Berri et le Poitou) : l'enfant royal ne voyait que par les yeux du connétable. Le conseil, qu'il était censé présider et où ne siégeait aucun prince du sang, ne se composait plus que d'ambitieux subalternes à la dévotion d'Armagnac, tels que le chancelier de France Henri de Marle, le prévôt Tanneguy, Robert le Maçon, chancelier du dauphin, Philippe de Corbie, président au parlement.

L'espèce de prestige que donnait tour à tour aux factions la possession de la personne du roi et de l'héritier du trône était bien usé : l'accession du dauphin ne consolida guère le pouvoir d'Armagnac, qui ne se maintenait que par les plus extrêmes violences. Le connétable traita le parlement comme l'université, et chassa de Paris nombre de conseillers et d'autres gens de loi, parce que le parlement avait décrété qu'on écrirait au duc de Bourgogne pour l'exhorter à la paix. Les monnaies étaient falsifiées ; les Parisiens étaient écrasés d'impôts pour la solde des gens d'armes, de corvées pour la réparation des défenses de la ville ; on dépouillait les trésors des églises et jusqu'aux châsses des saints ; on fondit la châsse de saint Louis : on en tira 30,000 écus d'or. Ces moyens désespérés permirent au comte Bernard de se soutenir contre une attaque formidable.

Dès le 24 avril, trois semaines après la mort du dauphin Jean, le duc de Bourgogne avait lancé, contre « les gens de petit état » qui tyrannisaient le royaume, un manifeste où il leur imputait l'empoisonnement non-seulement du dauphin Jean, mais de son frère aîné Louis, et déclarait qu'il poursuivrait par feu et sang la punition des coupables et le « relèvement » du pauvre peuple,

« afin que les bons et loyaux sujets ne payassent plus dorenavant aides, impositions, tailles, gabelles ni autres exactions, comme il appartient au noble royaume de France. » (Monstrelet, l. I, c. 174.) Ce mandement du duc Jean détermina l'insurrection de la plupart des villes de Picardie : à Rouen, des gens masqués surprirent et tuèrent en son logis le bailli royal; le menu peuple se souleva en masse : les rebelles ne purent néanmoins s'emparer du château. Armagnac dépêcha en toute hâte le dauphin à Rouen avec deux ou trois mille combattants : après quelques pourparlers, le peuple ouvrit les portes au prince, moyennant une amnistie dont furent exceptés les meurtriers du bailli; quelques-uns furent mis à mort, mais le chef de la révolte, Alain Blanchard, parvint à quitter la ville. Cet homme, doué d'une rare intelligence et d'un magnanime courage, était réservé à un plus noble trépas : il devait mourir sur l'échafaud, mais en héros de la patrie et non point en chef de faction (Monstrelet).

Pendant ce temps, le duc de Bourgogne, parti d'Arras le 10 août à la tête d'une puissante armée, marchait sur Paris, « faisant crier partout, de par le roi et le dauphin et de par lui, que l'on ne payât nuls subsides ». Qui défendait aux bourgeois de payer était bien sûr d'être obéi. Amiens, Beauvais, Senlis s'étaient « tournées bourguignonnes », et le duc Jean reçut, chemin faisant, la nouvelle que Reims, Châlons, Troies, Auxerre avaient également pris « la croix de Saint-André ». Le sire de l'Ile-Adam livra au duc Jean le passage de l'Oise, et Jean-sans-Peur, franchissant la Seine après l'Oise, vint établir ses campements à Montrouge et à Clamart : il attendait que les Parisiens lui ouvrissent par force ou par ruse; mais son attente fut encore une fois déçue. Le bon vouloir ne manquait pas aux gens de Paris, mais ils étaient « guettés » de trop près par les espions du comte d'Armagnac. La terreur régnait dans la ville : la plupart des portes avaient été murées, et les autres étaient bien gardées par les Gascons d'Armagnac, les Bretons de Tannegui Duchâtel et les arbalétriers génois à la solde royale (septembre 1417).

Le duc Jean ne crut pas devoir entreprendre le siége de Paris, mais il ne leva son camp que pour se saisir de la plupart des places qui environnent la capitale. Il assiégeait Corbeil depuis

trois semaines lorsqu'il reçut un message secret de la reine Isabeau, qui le priait de la tirer de la captivité où elle était retenue à Tours. Jean se dirigea sur Tours avec l'élite de sa gendarmerie, et dépêcha en avant huit cents cavaliers, qui s'embusquèrent près du couvent de Marmoutiers. La reine, prévenue des plans du duc, pria ses « gouverneurs » de la mener à la messe à ce « moûtier », situé hors les murs de la ville : les Bourguignons entourèrent l'église, se saisirent des « gouverneurs » et saluèrent la reine « au nom de leur seigneur », qui ne tarda pas à venir en personne recevoir les remercîments d'Isabeau (2 novembre). Le duc et sa nouvelle alliée entrèrent à Tours le jour même, puis ils retournèrent ensemble à Chartres, d'où le duc expédia des lettres-closes signées de la reine à toutes les bonnes villes. Isabeau engageait les cités et communes à n'obtempérer en rien aux ordres qui leur seraient signifiés de par le roi ou le dauphin, attendu qu'à elle seule, durant l' « occupation » de son seigneur le roi, appartenait l'administration du royaume et la présidence du grand conseil, dont « mauvaises gens » s'étaient emparées sans aucun droit (13 novembre). Le « conseil de la roine et du duc » établit ensuite une cour de parlement à Amiens pour remplacer dans les pays au nord de la Seine le parlement de Paris, « assujéti aux usurpateurs de la puissance royale ». Jean-sans-Peur eut ainsi son « conseil de France » comme Armagnac, et put opposer ordonnances à ordonnances. Les hostilités continuèrent avec une rage impitoyable : les Armagnacs, trop faibles pour tenir la campagne en corps d'armée contre les Bourguignons, étaient assez forts pour faire une opiniâtre guerre défensive et pour lancer dans toutes les campagnes des bandes dévastatrices. La Picardie, l'Ile-de-France, la Champagne, les pays de la Loire étaient en proie à tous les fléaux. Les villes que tenaient encore les Armagnacs étaient ruinées par des exactions continuelles et livrées aux caprices des nobles et de la soldatesque; dans les places bourguignonnes le peuple au contraire était soulagé de la plus grande partie des impôts; mais Jean-sans-Peur et ses lieutenants se dédommageaient en confisquant les biens d'une foule de gros bourgeois, accusés à tort ou à raison d'être de la « mauvaise bande » : quiconque était riche courait grand risque de passer

pour Armagnac. On ne se contentait pas de confisquer, on pendait, on décapitait de part et d'autre bon nombre de gentilshommes et de « vilains ». Le caractère de la guerre devenait toujours plus atroce : les deux partis se modelaient sur leurs chefs, tous deux également étrangers à l'esprit de la chevalerie; Jacqueville, l'ex-capitaine bourguignon de Paris, le camarade des écorcheurs, devenait le type de l'homme d'armes[1]. Si les gentilshommes se traitaient entre eux avec une brutalité sauvage, on peut juger de leur façon d'agir envers les classes inférieures : les campagnes se dépeuplaient de jour en jour; les plus forts et les plus courageux des paysans se faisaient brigands; les autres mouraient de faim ou s'expatriaient; tous les environs de Paris étaient ruinés, et la disette était affreuse dans cette capitale : le pain, la viande, le bois, tout manquait aux Parisiens.

Des malheurs plus grands encore que ceux de la guerre civile frappaient en ce moment la France : tandis que le nord et le centre du royaume subissaient les fureurs des factions, l'ouest était abandonné sans défense à l'invasion étrangère. Henri V avait remis le pied sur la terre de France pour ne plus la quitter : il était débarqué, « à grand puissance », à Toucques, près de Honfleur, le 1er août, et conquérait « à peu de peine » villes et forteresses, le comte d'Armagnac ayant appelé la plupart des garnisons de Normandie autour de Paris, afin de les employer contre le duc de Bourgogne. Les nobles de Normandie, divisés entre Armagnacs et Bourguignons, se défiaient les uns des autres et ne purent se concerter pour la défense de leur malheureux pays, abandonné des indignes chefs qui se disputaient les lambeaux de la France. Toucques et les châteaux des environs capitulèrent; les Anglais marchèrent sur Caen et emportèrent d'assaut cette grande ville : des milliers d'habitants furent expulsés comme à Harfleur, et leurs biens furent partagés entre les vainqueurs; le château, qui n'était défendu que par deux cents hommes d'armes, promit de se rendre s'il n'était secouru sous trois semaines : personne ne songea à le

1. Jacqueville fit une fin digne de sa vie : d'autres chevaliers bourguignons, qu'il avait gravement offensés, l'arrachèrent de l'église Notre-Dame de Chartres et l'égorgèrent sur les degrés du portail, à quelques pas du logis de Jean-sans-Peur, qui n'osa punir les assassins. Monstrelet, c. 188.

secourir (8-28 septembre). Les habitants de Bayeux se soumirent au roi d'Angleterre par un traité qui leur conserva leurs biens, franchises et priviléges (29 septembre). Laigle se rendit le 13 octobre. Les Anglais conservaient cette sévère discipline qui avait assuré le succès de la campagne d'Azincourt : Henri V affectait de tels ménagements pour les prêtres qu'une foule de paysans se tonsurèrent afin de passer pour clercs. Les femmes et les propriétés étaient respectées dans tous les lieux qui reconnaissaient Henri V « roi de France et d'Angleterre[1] ». Henri commençait déjà à organiser l'administration de « son pays de Normandie » : il établit, le 1er novembre, un trésorier de « la duché ». Presque toute la Normandie centrale était occupée avant la fin de l'automne : le 16 novembre, le duc de Bretagne vint trouver Henri V à Alençon et conclut avec lui une trêve de six mois non-seulement pour la Bretagne, mais pour l'Anjou et le Maine, au nom du jeune roi de Sicile Louis III, fiancé à la fille du duc. Le duc de Bretagne, jugeant la cause de l'État désespérée et renonçant aux efforts qu'il avait tentés afin de le sauver, avait cru devoir suivre pour ses domaines et ceux de son futur gendre l'exemple donné par Jean-sans-Peur pour la Flandre et l'Artois. Henri V, assuré de n'être point inquiété sur ses deux flancs, poursuivit à loisir sa conquête.

La France était si acharnée contre elle-même qu'elle ne paraissait pas sentir les blessures que lui faisait son ennemi : Armagnacs et Bourguignons avaient bien autre chose en tête que de s'opposer aux Anglais ; la présence des Anglais ne suspendait pas la guerre civile, même en Normandie ; les Rouennais s'insurgèrent de nouveau, rappelèrent Alain Blanchard et les Bourguignons, et chassèrent du château de leur ville les gens d'Armagnac. Le connétable ne contenait Paris qu'en y concentrant toutes ses forces : une nouvelle conspiration fut ourdie pour introduire le duc Jean dans la capitale ; elle avorta encore, et Jean s'en alla prendre ses quartiers d'hiver à Troies avec la reine. Isabeau décerna au duc de Lorraine l'épée de connétable, déclara les maltôtes et les autres

1. Quand il fut un peu plus avancé dans sa conquête, il abolit la gabelle du sel et la remplaça par un droit du quart de la valeur (4 mai 1418). Rymer, t. IX, p. 483

impôts abrogés, « hormis la gabelle du sel », cassa le parlement de Paris et la chambre des comptes, d'où Armagnac avait expulsé « les meilleurs hommes », et appela à Troies l'autre parlement établi d'abord à Amiens, ainsi qu'une nouvelle cour des comptes, où dominèrent les magistrats bannis de Paris. Au printemps suivant, une ordonnance de la reine, du 3 avril 1418, autorisa la réunion des États-Généraux du Languedoc; Armagnac avait fait donner le gouvernement de Languedoc et de Guyenne au vicomte de Lomagne, son fils aîné, et avait interdit les réunions annuelles des Trois États, pour pouvoir taxer ces pays à sa fantaisie : l'entrée de cinq cents lances bourguignonnes dans le Languedoc détermina une insurrection à peu près générale; les trois quarts de la province « se tournèrent bourguignons » et chassèrent les alliés et les officiers d'Armagnac.

Rien n'ébranlait l'opiniâtreté du connétable; il avait retourné contre le duc de Bourgogne la bulle d'excommunication des compagnies appliquée naguère aux « Orléanois » (Juvénal); il profita de l'éloignement du duc Jean pour reprendre Montlhéri, Étampes, Chevreuse, et repousser les bandes bourguignonnes qui ravageaient les environs de Paris. Il entreprit de recouvrer Senlis. Le bâtard de Thian, capitaine de Senlis, promit de se rendre s'il n'était secouru en dedans le 19 avril, et livra des otages au comte d'Armagnac. A la nouvelle du siége de Senlis, l'héritier de Bourgogne, le jeune comte Philippe de Charolais avait assemblé les États de Picardie et d'Artois à Arras : il obtint un subside des bonnes villes, convoqua le ban des deux provinces à Amiens, et envoya au secours de Senlis huit mille combattants. L'armée picarde se présenta devant Senlis le 19 avril, dans la journée : le siége était levé; dès le point du jour, le comte d'Armagnac avait sommé la ville de se rendre; le bâtard de Thian ayant répondu que l'heure n'était pas encore passée, Armagnac fit couper la tête à quatre des otages et battit en retraite sur Paris, abandonnant ses bagages aux assiégés. Le capitaine de Senlis ne demeura point en reste de barbarie avec Armagnac : il décapita seize prisonniers, en pendit deux et noya deux femmes (Monstrelet).

Toute la France se partageait entre Armagnacs et Bourguignons : « le père étoit bandé contre le fils, le frère contre le

frère, en cette maudite querelle », et cependant « le roi d'Angleterre toujours conquêtoit et prenoit places, et ne rencontroit résistance, sinon d'aucunes gens de bonne volonté ». L'hiver n'avait point interrompu les progrès des Anglais : Henri V avait partagé son armée en quatre divisions, qui opéraient simultanément depuis la rive gauche de la Seine jusqu'à la pointe du Cotentin et à la frontière de Bretagne. La ville et le château de Falaise capitulèrent (1er février); puis Vire, Coutances, Carentan, Saint-Lô, Saint-Sauveur, Pontorson et Évreux ouvrirent successivement leurs portes, de la fin de février au 20 mai 1418. Dans la plupart des capitulations, il était convenu que ceux des assiégés qui ne prêteraient pas serment à Henri V s'en iraient avec leurs biens meubles : plusieurs places toutefois furent obligées de se livrer à discrétion[1]. Henri, dans ce dernier cas, prenait à merci le plus grand nombre des habitants et faisait trancher la tête à quelques-uns, « pour l'exemple » : il les traitait en rebelles et en criminels de lèse-majesté. Presque partout, les populations tentaient cependant une résistance digne d'un meilleur sort : Henri V essayait en vain de réveiller les vieilles traditions normandes en faveur du sang de Rollon; les Normands ne subissaient qu'avec désespoir la conquête anglaise.

Les calamités nationales parurent enfin produire quelque impression sur les deux partis. Armagnac n'osa s'opposer à ce qu'on ouvrît des négociations. Le roi, le dauphin et le grand conseil, d'un côté, la reine et le duc de Bourgogne, de l'autre, envoyèrent des plénipotentiaires au village de la Tombe, entre Montereau et Brai-sur-Seine, et deux cardinaux dépêchés par le pape Martin V, élu récemment au concile de Constance, interviurent efficacement dans les pourparlers; un traité de paix fut conclu le 23 mai : toutes condamnations et confiscations devaient être révoquées de part et d'autre; les villes et châteaux, restitués à leurs seigneurs, et la reine et le duc de Bourgogne réintégrés au conseil royal avec tous les princes du sang. Isabeau et Jean-sans-Peur ratifièrent sans difficulté ces conventions : la plupart des membres du grand conseil et les principaux bourgeois de Paris montraient

1. v. les capitulations dans Rymer, t. IX, p. 543-589.

un vif désir de voir le roi sceller le traité : le dauphin y consentait. Paris se sentait déjà renaître. Le connétable, le chancelier Henri de Marle et le prévôt Tannegui Duchâtel accusèrent de trahison ceux qui conseillaient cette paix, et rompirent tout (Monstrelet, c. 194).

La mesure était comblée : le pauvre peuple, qui venait de subir les angoisses du froid et de la faim durant un hiver prolongé jusqu'en avril, avait salué avec transport le printemps et la paix : une rage indicible le saisit contre les hommes impitoyables qui immolaient sa dernière espérance à leurs intérêts et à leurs passions. Des bruits étranges et sinistres redoublaient la fureur populaire : on disait qu'Armagnac, « ce diable sous une peau d'homme », s'apprêtait à massacrer « tous ceux qui n'étoient pas de sa bande », à tuer les hommes et à noyer les femmes ; qu'il vendrait la ville au roi d'Angleterre, s'il ne la pouvait plus tenir contre les Bourguignons. Les Parisiens s'excitaient les uns les autres à ne pas attendre qu'on vînt les égorger dans leurs logis. Armagnac n'avait plus auprès de lui que trois mille de ses Gascons et quelques autres mercenaires ; l'insuffisance de ses forces l'avait obligé de réorganiser la milice bourgeoise, bien qu'avec toutes sortes de restrictions et de précautions. Il eût fallu dès lors ménager et regagner cette milice ; mais Armagnac n'essaya même pas de contenir l'insolence brutale de ses gens d'armes ; les femmes ne pouvaient faire quelques pas hors des murs de la ville sans être exposées aux derniers outrages ; les bourgeois étaient sans cesse vexés, insultés, spoliés ; une vengeance particulière précipita la catastrophe.

Un jeune homme appelé Perrinet-le-Clerc, fils d'un riche marchand de fer du Petit-Pont, ayant été injurié et battu par « aucuns serviteurs des principaux du conseil du roi », et n'ayant pu obtenir justice du prévôt Tannegui, s'était lié d'intelligence avec les agents secrets du parti bourguignon. Son père, un des quarteniers, avait en garde les clefs de la porte Saint-Germain (ou porte de Bussi) : dans la nuit du 29 au 30 mai, Perrinet déroba les clefs sous le chevet du vieillard et courut avec plusieurs de ses amis à la porte Saint-Germain, dont le guet était gagné : le sire de l'Ile-Adam, capitaine de Pontoise pour Jean-sans-Peur,

attendait hors des murs avec sept ou huit cents chevaux. La porte fut ouverte, et les Bourguignons entrèrent en bon ordre, vers deux heures du matin; ils avancèrent à travers les rues « tout coicment et non sans doute » : leur petit nombre rendait l'entreprise bien hardie; le peuple n'osait d'abord se joindre à eux; près du Châtelet, à l'entrée du quartier des Halles, ils trouvèrent enfin quatre cents bourgeois armés, qui les attendaient. Les deux troupes réunies s'encouragèrent mutuellement, et, poussant de grands cris : « La paix! la paix! vive Bourgogne! » elles se partagèrent en plusieurs bandes, dont l'une marcha droit à l'hôtel Saint-Pol, les autres aux logis des principaux chefs armagnacs. En peu d'instants les forces des Bourguignons furent décuplées par le concours du peuple, qui « sailloit » en foule hors des maisons, criait : « Vive Bourgogne! » et arborait la croix de Saint-André. L'Ile-Adam et ses gens forcèrent les portes de l'hôtel Saint-Pol, et « firent tant qu'ils parlèrent au roi, lequel fut content de leur accorder tout ce qu'ils demandoient [1], et tantôt le firent monter à cheval et chevaucher avec eux parmi la ville de Paris », pour que sa présence autorisât ce qui se passait.

Le reste des insurgés s'étaient saisis du chancelier et des membres les plus odieux du grand conseil : le comte d'Armagnac, surpris dans son hôtel, rue Saint-Honoré, se sauva déguisé chez un maçon du voisinage. L'entrée des Bourguignons et le soulèvement du peuple avaient été si rapides que les Gascons ne réussirent à se rallier nulle part pour comprimer l'insurrection. Le prévôt Tanneguy Duchâtel, dès le commencement du tumulte, avait couru à l'hôtel du dauphin : il le réveilla brusquement et, l'enveloppant dans les draps de son lit, l'emporta à la Bastille, d'où il l'envoya sur l'heure à Melun. Le chancelier du dauphin, Robert Le Maçon, l'évêque de Clermont et le président Louvet, tous trois fougueux Armagnacs, parvinrent aussi à gagner la Bastille avec quelques-uns de leurs adhérents et beaucoup de soldats. Juvénal des Ursins,

1. « Le roi étoit de tout content, et de Bourguignons et d'Armagnacs, et peu lui chaloit comme tout allât. » Pierre de Fénin, dans la collection Michaud, t. II, p. 593. — Sur tous ces faits, v. Monstrelet. — *Journal d'un Bourgeois de Paris*, an 1418. — Pierre de Fénin. — Jacques Le Bouvier, dit Berri, roi d'armes.

plus modéré, mais très haï pourtant des Bourguignons, s'enfuit à Corbeil; la plupart des chefs armagnacs, moins heureux, furent arrêtés et emprisonnés, ainsi qu'un grand nombre de bourgeois suspects d'attachement à la « mauvaise bande »; leurs maisons furent livrées au pillage. Parmi les captifs se trouvèrent les évêques de Senlis, de Coutances et de Bayeux; on épargna, entre les membres du grand conseil, ceux-là seulement qui s'étaient déclarés pour la paix. Le lendemain matin, Le Veau de Bar, bailli d'Auxois, seigneur bourguignon, fut proclamé prévôt de Paris en remplacement de Tannegui Duchâtel, et il fut crié, de par le roi, que, « sur confiscation de corps et de biens, quiconque savoit le lieu où se mussoit aucun tenant le parti du comte d'*Armignac*, le dénonçât au prévôt de Paris ou à aucun des capitaines ». Le pauvre homme chez qui était caché le connétable eut peur et livra son hôte, qui fut conduit prisonnier à la conciergerie du Palais.

Rien n'était terminé néanmoins, tant que Tannegui Duchâtel restait maître de la Bastille : ce prévôt, aussi intrépide, aussi redoutable et aussi détesté que le comte Bernard lui-même, avait mandé au plus vite tous les capitaines armagnacs de l'Ile-de-France : le maréchal de Rieux et le sire de Barbasan le rejoignirent avec bon nombre de Bretons et de Gascons; l'Ile-Adam, au contraire, ne pouvait recevoir de renfort avant quelques jours, les garnisons bourguignonnes étant plus éloignées de Paris. Tannegui résolut de tenter la fortune, et, le 1er juin au matin, il sortit de la Bastille, descendit dans la rue Saint-Antoine, à la tête de seize cents hommes d'élite, et se porta sur l'hôtel Saint-Pol, aux cris de : « Vivent le roi, le dauphin et le comte d'Armagnac! » Il comptait enlever le roi, mais les Bourguignons l'avaient conduit la veille au Louvre. Pendant que Tannegui fouillait inutilement l'hôtel Saint-Pol, le maréchal de Rieux avait déjà poussé jusqu'à la rue Tiron et à la porte Baudoyer, et les soldats commençaient à rompre les portes des maisons pour piller, et à crier : « Ville gagnée! tuez tout[1] » quand le nouveau prévôt de Paris arriva

1. L'auteur du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, Bourguignon passionné, prétend que les Armagnacs crièrent : « Vive le roi d'Angleterre! » Collect. Michaud, t. II, p. 651.

« à grand' foison de commune ». Des flots de peuple en armes se précipitèrent sur l'ennemi par toutes les rues latérales : les Armagnacs, chargés en front et en flancs, accablés du haut des toits et des fenêtres, furent repoussés, « abattus et tués à grand tas jusque dehors la porte Saint-Antoine » ; les vaincus rentrèrent à la Bastille, laissant sur le pavé quatre cents de leurs meilleurs hommes, et le peuple, échauffé par le carnage, se mit à quérir, par toutes les hôtelleries, les gens de la « bande » qui s'étaient soustraits aux premières recherches après la délivrance de Paris. On en fit un cruel massacre. La Bastille se rendit le 4 juin : Tannegui, Barbasan et Rieux en étaient sortis avec la plupart de leurs soldats, qu'ils répartirent à Meaux et à Melun. Tannegui alla retrouver le dauphin à Melun, et s'empara entièrement de l'esprit de ce jeune homme, qui lui donna le titre de « capitaine de tous les pays de France, Champagne, Brie, et d'outre la rivière de Seine ». L'aventurier breton succéda au chef gascon dans la conduite du parti, auquel la possession du dauphin conserva un drapeau et un centre. Sans l'enlèvement du dauphin, la guerre civile eût été finie : il est étrange qu'on ait célébré comme un acte de dévouement et de fidélité cette action intéressée d'un factieux, action qui eut de si fatales conséquences !

La révolution de Paris enleva aux Armagnacs la plupart des places qu'ils tenaient dans les provinces confiées par le dauphin au gouvernement de Tannegui : Compiègne, Noyon, toutes les villes de l'Oise, ainsi que Laon, Soissons, Péronne, prirent la croix de Saint-André à la nouvelle des événements de Paris. Cette capitale, en attendant la venue de la reine, fut administrée nominalement par ceux des gens du grand conseil qui avaient abandonné le parti armagnac pour se réunir à l'Ile-Adam et au chancelier de la reine, sous la présidence du jeune comte Charles de Clermont, fils du duc de Bourbon, enfant de quinze ans, qui avait déclaré vouloir rester avec les Bourguignons à l'exemple de son sire le roi ; mais les vrais « gouverneurs » de Paris étaient les capitaines qui affluaient de toutes parts dans la ville avec leurs gens d'armes, et les bannis parisiens qui revenaient d'exil aux acclamations populaires. Les désordres, « roberies et occisions » (pillages et meurtres) allaient se multipliant de jour en jour. Les

seigneurs bourguignons ne cherchaient que du butin; mais les proscrits cabochiens, ces hommes violents et vindicatifs, dont on avait confisqué les biens, égorgé les amis, traîné les femmes et les enfants de prison en prison, avaient plus soif de sang que d'or : ils eurent peu de peine à exalter au niveau de leur fureur les passions de la multitude, qui avait tant souffert de la tyrannie du connétable et qui redoutait par-dessus tout de le voir mettre à rançon. Chaque nuit, de fausses alarmes réveillaient le peuple en sursaut : on disait que les Armagnacs étaient à quelque une des portes de la ville; qu'ils venaient « recourre » leurs complices captifs et reprendre Paris. On prétendait aussi que le conseil du roi, loin de vouloir faire justice du comte Bernard et des siens, se proposait de les renvoyer moyennant finances. La rage populaire éclata dans la nuit du 12 juin; le menu peuple se porta tout à coup à la prison du Palais ou Conciergerie, en arracha le comte d'Armagnac et le chancelier de France Henri de Marle, les massacra, puis, laissant leurs cadavres nus sur le pavé dans la cour du Palais, s'en alla aux prisons de Saint-Éloi, du Petit-Châtelet, de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Magloire, du Temple, de Tiron, les força et égorgea tous les prisonniers; « quand ils trouvoient trop fortes prisons, ils boutoient dedans force de feu, et ceux qui dedans étoient *ardoient* (brûlaient) là à grand martyre ». Les détenus du Grand-Châtelet, qui étaient très nombreux et qui s'étaient procuré des armes, se défendirent vigoureusement, et tuèrent ou blessèrent plusieurs des assaillants; « on les prit enfin par feu, fumée et autre assaut », et, du haut de la tour, on les précipita sur les piques. Des détenus pour dettes et pour divers délits, et beaucoup d'arbalétriers génois, qui n'avaient fait que leur métier de mercenaires en servant ceux qui les payaient, furent massacrés pêle-mêle avec les Armagnacs : on égorgea jusqu'à des femmes grosses.

Ces horribles scènes se prolongèrent près de trente heures; les évêques de Coutances, de Bayeux, d'Évreux, de Senlis et de Saintes, deux présidents au parlement, plusieurs seigneurs, capitaines, financiers, membres du parlement et de la chambre des comptes périrent avec une foule de nobles, de bourgeois et de soldats, « huit cents personnes et au-dessus », suivant les Regis-

tres du parlement[1]. Le sire de l'Ile-Adam et le prévôt Le Veau de Bar étaient accourus avec un millier de cavaliers pour arrêter le peuple; mais ils le trouvèrent animé d'une fureur si délirante qu'ils n'osèrent rien dire, sinon : « Mes enfants, vous faites bien! » L'extermination des prisonniers ne termina point le massacre : « on alloit par grands tourbes ès maisons de ceux qu'on disoit, à tort ou à raison, avoir tenu le parti du comte d'*Armignac*, lesquels on tuoit sans merci et on emportoit leur bien. Il ne falloit que crier sur un homme : *Véez-là* (voilà) *un Armignac!* et tantôt étoit mis à mort sans autre information. Les morts *armignacs* étoient réputés indignes de sépulture et jetés aux champs pour être mangés des chiens et des oiseaux, et il y avoit des prêtres et des curés qui refusoient de baptiser les enfants des *Armignacs*. » Les sages-femmes n'osaient prêter leur ministère aux femmes de « ceux de la bande », et les mères et leurs fruits mouraient sans secours. Pendant trois jours, les « mauvais garçons » de Paris traînèrent par les rues les cadavres du connétable et de ses principaux partisans : ils leur avaient coupé sur le dos des lanières de peau, de l'épaule au côté, par une atroce allusion à la « bande » des Armagnacs (Pierre de Fenin). Les Legoix, les Thibert, les Saint-Yon, les Caboche régnaient de nouveau et faisaient trembler jusqu'aux barons leurs alliés : « Et y avoit, dit Pierre de Fenin, un *bourrel* (bourreau) nommé Capeluche, lequel étoit moult mauvais, et tuoit hommes et femmes sans commandement de justice, par les rues de Paris, tant par haine que pour avoir le leur (leur bien). »

La reine Isabeau, beaucoup plus avide d'argent et de voluptés que de pouvoir, ne se pressa nullement de venir présider le conseil du roi, au milieu des affreux désordres dont le récit la glaçait de terreur : elle attendit à Troies le retour de Jean-sans-Peur, qui était au fond de la Franche-Comté, et qui de son côté ne se hâta guère. Le duc Jean semblait hésiter à se jeter dans cette fournaise; les historiens bourguignons assurent qu'il apprit avec chagrin le meurtre du connétable, et l'on peut les croire : Armagnac prisonnier eût servi au duc à retirer le dauphin des mains

1. Cités par Michelet, t. IV, p. 335. — Le *Bourgeois de Paris* dit 1,500.

de Tannegui; Armagnac mort éternisait la guerre, et d'autres ambitieux avaient déjà pris sa place. Le duc et la reine n'entrèrent ensemble que le 14 juillet dans Paris : ils y furent reçus « à beaux Noëls » et grandes acclamations. Ils abrogèrent les ordonnances rendues pendant la domination des Armagnacs, et décernèrent à leurs partisans toutes les charges de la couronne; les sires de l'Ile-Adam et de Chastellux devinrent maréchaux de France; Charles de Lens, amiral; Eustache de Laitre, chancelier; les bouchers recouvrèrent leur communauté et leur monopole. La situation du pays n'en fut pas meilleure; avec Jean de Bourgogne ne revinrent à Paris ni la paix ni l'abondance : les arrivages de la Seine étaient interceptés en aval par les Anglais, maîtres de la Normandie presque entière, et en amont par les Armagnacs, établis à Melun; une nouvelle émeute éclata le 21 août, « pour la grand cherté dont étoient cause les *Armignacs*, qui couroient les champs et tout détruisoient autour de Paris, tuant femmes et enfants et boutant feux partout, et pour ce que le peuple ne vouloit plus qu'on délivrât par argent les prisonniers de guerre, lesquels faisoient après plus de maux que devant ». Certains harangueurs de l'université « prêchoient » sur ce sujet avec autant de violence que Caboche lui-même. Beaucoup de nouvelles arrestations avaient rempli les prisons depuis deux mois : une multitude forcenée, conduite par Capeluche, le bourreau, qui allait à cheval en tête de la foule, assaillit le Grand et le Petit Châtelets, les força malgré la résistance des détenus, et mit à mort deux à trois cents victimes; Capeluche et ses gens se ruèrent ensuite vers la Bastille, et menacèrent de donner l'assaut si l'on ne leur livrait les prisonniers. Le duc de Bourgogne, qui logeait près de la Bastille, accourut au bruit et harangua les assaillants pour les détourner de leur dessein : il prit même la main de Capeluche sans le connaître; mais il ne réussit point à calmer ces furieux, et il fut obligé de consentir à ce qu'on menât une vingtaine de prisonniers de la Bastille au Châtelet pour être jugés. C'était les livrer à une mort certaine. Ces malheureux furent arrachés des mains de leurs conducteurs et mis en pièces avant d'arriver à leur destination. (Journal du Bourgeois de Paris, p. 657. — Juvénal.)

L'orgueil du duc Jean fut profondément blessé quand il sut

qu'il avait « baillé » sa main au bourreau de Paris ; il fit par ressentiment de cette humiliation ce qu'il n'eût pas fait par humanité : il s'entendit avec les principaux bourgeois afin de pourvoir à si grands « desrois » (désordres). Il manda aux « menues gens », auteurs de tous ces méfaits, d'aller mettre le siége devant Montlhéri et Marcoussi, occupés par les « ennemis du roi », qui affamaient Paris. Six mille des plus turbulents partirent avec du canon ; aussitôt après, « le duc fit prendre dedans Paris plusieurs de leurs complices et des émouveurs du commun (excitateurs du peuple), lesquels il fit décapiter, ou pendre au gibet, ou noyer en Seine, et même le dessus dit Capeluche, bourrel de Paris, eut la tête coupée aux Halles : il montra lui-même à son varlet comme il devoit faire pour lui couper le col ». Capeluche fut condamné pour « avoir tué une femme grosse qui n'avoit aucune coulpe » (aucune faute). Par compensation, le duc Jean fit décoller plusieurs magistrats armagnacs. On publia, en même temps, « qu'on se déportât de plus piller et occire, sous peine de la vie[1] ».

Cette tardive répression parut avoir épuisé l'activité du duc de Bourgogne : il demeura immobile dans Paris, laissant les Anglais poursuivre leurs succès en Normandie et les *Dauphinois* (nom que prenaient désormais les Armagnacs ou Orléanais) se recruter de milliers de pillards, reprendre par surprise Compiègne, Soissons, Lagni, et désoler horriblement l'Ile-de-France : le capitaine que Jean-sans-Peur avait mis à Tours livra sa cité au dauphin. Les affaires des Armagnacs se rétablirent ainsi, grâce à l'inertie du duc Jean. « C'étoit, dit le Bourgeois de Paris, le plus long homme en toutes ses besognes qu'on pût trouver, car il ne se mouvoit d'une cité quand il y étoit, non plus que si paix fût partout, si le peuple à force de plaintes ne l'émouvoit. » Un des motifs de cette inertie était probablement le manque d'argent : le duc de Bourgogne avait excité le peuple à refuser les impôts au comte d'Armagnac ; il hésitait à les redemander si tôt pour son compte, et ne savait où trouver les ressources nécessaires pour tenir la campagne.

Ce qu'on ne pouvait du moins contester au duc Jean, c'était le

1. Monstrelet. — *Bourgeois de Paris.* — Fenin.

désir d'éteindre la guerre civile : la reine et lui avaient requis plusieurs fois le dauphin de retourner avec eux, « en offrant », dit Monstrelet, « de lui faire tout honneur et obéissance »; mais Tannegui Duchâtel et les autres « gens de petit état » qui entouraient le jeune prince et qui devaient toute leur importance à la guerre, n'épargnaient rien pour entretenir la haine qu'on avait inspirée au dauphin contre sa mère et contre le « Bourguignon ». Ces hommes étaient d'autant plus intraitables qu'à l'intérêt personnel se joignaient chez eux des passions violentes et sincères. Plusieurs d'entre eux, particulièrement Tannegui et Barbasan, avaient été de la maison, « de la famille », comme on disait, du malheureux duc d'Orléans, et n'avaient jamais renoncé à le venger. L'intervention du duc de Bretagne et des cardinaux légats avait amené l'ouverture de conférences à Saint-Maur-des-Fossés, et un traité de paix y fut signé, le 16 septembre, par des députés des deux partis; mais les « faux bandés et mauvais conseillers du dauphin n'en furent pas contents » : ils déterminèrent le jeune prince à refuser sa ratification, à s'arroger le titre de lieutenant-général du royaume et à établir à Poitiers, ville de son apanage, un parlement composé des membres du parlement de Paris qui avaient quitté la capitale depuis la victoire des Bourguignons. Parmi eux figurait Juvénal des Ursins (21 septembre).

Paris apprit avec consternation la rupture de la paix; l'abattement avait succédé à la fureur populaire; une effroyable épidémie sévissait sur cette population épuisée par la disette et par tant de secousses morales et physiques, « ce qu'aucuns estimoient bien apparente punition de Dieu ». Tout ce peuple s'épouvantait de lui-même en se « remémorant » ce qu'il avait fait depuis trois mois : un grand nombre des massacreurs de prisons mouraient désespérés, en criant qu'ils étaient damnés et n'auraient pas de pardon (Juvénal). Le Bourgeois de Paris prétend qu'il mourut plus de cent mille[1] personnes à Paris en trois mois. La mortalité frappait surtout les enfants et les jeunes gens.

1. Quatre-vingt mille, suivant Monstrelet, c. 204. — Quarante mille, suivant Lefèvre de Saint-Remi : ce dernier chiffre paraît le plus vraisemblable. Nous n'avons pas de données précises sur le chiffre de la population de Paris à cette époque. Dans la première partie du quatorzième siècle, elle était d'environ 300,000 âmes. Sur ce

Ni la souffrance ni même le crime n'avaient cependant encore éteint dans le cœur des Parisiens les sentiments nationaux; les nouvelles de la Normandie avaient dans la capitale un retentissement lugubre, et Paris, au milieu de ses misères, versait encore des larmes pour les maux plus glorieux et plus immérités de sa sœur de Normandie, de la magnanime Rouen, qui s'immolait en ce moment à la France.

Henri V, dès les premiers jours de l'été, avait commencé à préparer l'investissement de Rouen[1]. Tandis que des détachements anglais prenaient Domfront et bloquaient Cherbourg, « la plus forte place de Normandie », qui prolongeait sa résistance[2], le roi Henri, maître d'Évreux et de tout le pays à la gauche de la Seine, s'était porté par Louviers sur Pont-de-l'Arche; le duc de Clarence, un des frères de Henri, força le passage de la Seine et envahit le pays de Caux. Pont-de-l'Arche capitula le 19 juillet : Rouen fut investi aussitôt après par toutes les forces du roi d'Angleterre; un matin, les Rouennais, en s'éveillant, virent une division anglaise logée devant chacune de leurs portes. Ils s'étaient vaillamment disposés à recevoir l'ennemi; ils avaient réparé portes, boulevards, murailles, tours et fossés, demandé instamment des renforts aux Parisiens et au duc de Bourgogne, et ordonné à toute personne qui ne portait pas les armes de quitter la ville, si elle ne pouvait se pourvoir de vivre pour dix mois. Des milliers de pauvres gens, de femmes, d'enfants, de prêtres, de vieillards s'étaient « départis en grande tristesse » : beaucoup de ces malheureux

point, nous acceptons sans difficulté les chiffres de M. Dureau de La Malle, que nous avons combattus quant à l'ensemble de la France. *v.* notre t. V, ÉCLAIRCISSEMENTS, n° 1. Nous n'avions pas cru devoir, à propos de cette question de statistique, revenir sur le conte des 1,700,000 clochers attribués à la France du quinzième siècle; mais cette fable, dont M. Michelet avait déjà fait justice, ayant été encore prise au sérieux récemment dans un très bon livre, l'*Histoire de Jacques Cœur*, de M. P. Clément, nous devons dire que l'écrivain du seizième siècle à qui on l'a empruntée, Jean Bouchet, a mis indûment à couvert, sous l'imposante autorité de Jacques Cœur, un chiffre inventé par des faiseurs de projets du temps de Charles VI, et dont on se moqua généralement, au dire du *Religieux de Saint-Denis*.

1. Le clergé anglais, qui jusqu'alors n'avait consenti qu'à des prêts bien garantis, accorda une aide pour le siége de Rouen.

2. Cherbourg fut rendu ou plutôt vendu, le 22 août, par son gouverneur Jean d'Angennes.

tombèrent entre les mains des Armagnacs et les trouvèrent cent fois pires que les Anglais eux-mêmes. A leur place entrèrent à Rouen, avant que le blocus fût complet, bon nombre de gens d'armes envoyés par le duc de Bourgogne. Dès la première quinzaine de juin, les Parisiens avaient expédié trois cents lances et autant de gens de trait. Quatre mille soldats et quinze mille hommes de milice bourgeoise[1], dont Alain Blanchard était un des principaux chefs, défendaient la vaste enceinte de Rouen; ils n'y restèrent point enfermés : à plusieurs reprises, ils sortirent en masse par toutes les portes, se ruèrent furieusement sur l'ennemi et lui « causèrent moult de grands dommages ».

Les Anglais ne lâchèrent pas pied; ils se garantirent contre les sorties des assiégés par des fossés profonds revêtus de haies d'épines, et protégèrent contre le trait et le canon, par des tranchées et des chemins couverts, les communications des divers corps d'armée qui bloquaient étroitement la ville par terre, tandis que de triples chaînes de fer barraient le fleuve au-dessus et au-dessous de Rouen. Un pont fortifié, qui joignait la cité au bourg de Saint-Sever, empêchait les vaisseaux anglais de remonter la Seine. Henri V fit traîner ses navires par terre durant l'espace de deux lieues pour les remettre à flot au-dessus de la ville[2]. En même temps, huit mille Irlandais à la solde de Henri V, les uns à pied, les autres chevauchant de petits et agiles bidets de montagnes, battaient le pays au loin, approvisionnant l'armée d'Angleterre et enlevant les convois de vivres, les individus ou les petits détachements qui essayaient de s'introduire dans la place. Ces troupes légères, demi-nues, « sans braies » et sans autres armes que de larges couteaux, de petits javelots et des targettes (petits boucliers ronds), ne tenaient guère contre les gens d'armes, mais répandaient la terreur dans les campagnes. Les fantassins irlandais montaient, en guise de chevaux, sur les vaches des paysans et emportaient devant eux, « sur lesdites vaches, les petits enfants dans leurs berceaux », pour forcer les parents à les racheter.

1. Ce qui suppose à Rouen au moins quatre-vingt et peut-être cent mille habitants.

2. *Chronique latine manuscrite de Henri V*, citée par M. Chéruel, *Hist. de Rouen sous les Anglais*, p. 44; 1840.

Les paysans de Caux abandonnaient leurs villages en foule et s'enfuyaient dans le Ponthieu et le Vexin (Monstrelet).

Les Rouennais soutinrent dignement l'énergie qu'ils avaient montrée dans les premiers jours du siége. Le prudent Henri V n'essaya pas d'emporter la ville de vive force; il se contenta de repousser les sorties des assiégés et de battre de loin les murailles avec ses canons et ses machines de jet : il comptait vaincre par la faim plus que par le fer. Les mesures prévoyantes du gouverneur et des magistrats municipaux n'avaient pu malheureusement être mises à exécution; l'approvisionnement de la ville en blé était très insuffisant, Henri V s'étant hâté d'asseoir son siége avant que la moisson fût mûre. Dès le 30 août, l'abbaye fortifiée du mont Sainte-Catherine, position élevée qui commande Rouen du côté de la route de Paris, se rendit faute de vivres; la disette commença dans Rouen dès les premières semaines de l'automne. Les Rouennais dépêchèrent un vieux prêtre vers le roi et son conseil à Paris. Le vieillard parvint à tromper la surveillance des ennemis et à remplir sa mission : il se fit mener au conseil par le carme normand Eustache de Pavilli, l'orateur populaire de l'Université, qui prononça une éloquente harangue en faveur des gens de Rouen : l'envoyé rouennais n'ajouta que quelques mots, mais ils furent solennels et terribles.

« Très excellent prince et seigneur, dit-il, il m'est enjoint de par les habitants de la ville de Rouên de crier vers vous, et aussi vers vous, sire de Bourgogne, le *grand haro,* lequel signifie l'oppression qu'ils endurent des Anglois, et vous mandent et font savoir par moi que si, par faute de votre secours, il convient qu'ils soient sujets au roi d'Angleterre, vous n'aurez en tout le monde pires ennemis qu'eux, et, s'ils peuvent, ils détruiront vous et votre génération. » (Monstrelet, c. 207.)

Le duc de Bourgogne et le conseil promirent qu'on y pourvoirait « au plus bref que faire se pourroit ». Les aides, abolies depuis le printemps, furent rétablies « pour le secours de Rouen », et le duc Jean commença de rassembler lentement des troupes, tout en essayant de traiter avec Henri V. L'issue de cette tentative était facile à prévoir : le roi anglais négocia simultanément avec les deux partis qui se disputaient la France, et les joua tous deux.

Le duc de Bourgogne et le dauphin prétendaient également traiter au nom du roi et du royaume, et obtenir non-seulement la paix, mais l'alliance de Henri V, chacun contre le parti adverse. Une double négociation s'ouvrit à Alençon et à Pont-de-l'Arche[1]. A Alençon, les agents du dauphin offrirent aux Anglais l'Aquitaine avec le Poitou, une partie de la Normandie, la Flandre et l'Artois : cette dernière offre ne leur coûtait guère; les Anglais demandèrent de plus la Normandie entière, la Touraine, l'Anjou et le Maine en toute souveraineté; puis ils finirent par dire que le dauphin, étant mineur, n'avait pas qualité pour faire des cessions de territoire. A Pont-de-l'Arche, autre comédie du même genre : après avoir bien traîné les pourparlers, les gens du roi Henri déclarèrent aux envoyés du conseil de France que Charles VI « n'étoit pas en état de pouvoir traiter, et qu'il n'appartenoit pas au duc de Bourgogne de traiter des héritages du roi de France ». (Rymer, t. IX, p. 632-645. — Monstrelet, c. 207.) L'entremise du cardinal des Ursins, légat du pape, n'eut aucun résultat.

Les démonstrations militaires de Jean-sans-Peur devinrent enfin plus actives. Il emmena le roi prendre l'oriflamme à Saint-Denis, puis le conduisit avec la reine à Beauvais, rendez-vous assigné à l'armée. La noblesse et les milices des provinces du Nord se mettaient en mouvement; mais les semaines s'écoulaient lentes comme des siècles pour les Rouennais. Ils prirent une héroïque résolution : ils résolurent de forcer le camp anglais et d'aller « quérir » le duc Jean et son *host* pour les obliger à venir donner bataille. Dix mille combattants, munis de vivres pour deux jours, s'apprêtèrent à « saillir sur le logis » du roi anglais; mais à peine deux mille étaient-ils sortis par une des portes de la ville que le pont du château, sur lequel les autres bataillons commençaient à défiler, rompit et croula dans le fossé avec tout ce qu'il portait. Les deux mille hommes de l'avant-garde, qui avaient déjà entamé vigoureusement l'attaque des lignes anglaises, furent obligés de battre en retraite et de rentrer en ville par une autre porte. Les bourgeois soupçonnèrent le gouverneur de la ville, Gui Le Bouteiller,

1. Les ambassadeurs anglais prétendirent ne pas savoir le français, et exigèrent que les conférences se tinssent en latin. Les Rouennais, malgré leur haine pour les Armagnacs, avaient réclamé le secours du dauphin.

gentilhomme normand, d'avoir fait scier les « estaches » (les piles) qui soutenaient le pont. Leur défiance, trop fondée à l'égard du gouverneur, s'étendit sur tous les nobles et les gens d'armes de la garnison, et ces discordes mirent le comble aux misères de Rouen.

Quatre gentilshommes et quatre bourgeois rouennais réussirent à s'échapper et à gagner Beauvais, « pour signifier au roi et à son conseil le misérable état de leur ville; lesquels dirent comment, de l'entrée d'octobre, ils étoient contraints de manger chevaux, chiens, chats, souris, rats et autres choses non appartenant à créature humaine, et comment plusieurs milliers de gens étoient déjà morts de faim; avec ce, qu'ils avoient déjà bouté hors de la ville bien douze mille pauvres gens, hommes, femmes et enfants, desquels la plus grande partie étoient morts dedans les fossés bien piteusement[1] ». L'impitoyable Henri V avait refusé le passage à ces infortunés, qui étaient restés enfermés entre le camp et les remparts. Les fossés de la ville, leur seul abri, présentaient un horrible spectacle : de pâles fantômes desséchés par la faim, grelottant de froid, trempés de pluie, s'y traînaient parmi les cadavres dont ils allaient bientôt accroître le nombre; de jeunes enfants erraient, implorant du pain avec des cris déchirants, près des corps de leurs parents expirés; des femmes enceintes accouchaient sans secours, et les « bonnes gens pitoyables » de la ville tiraient les nouveau-nés dans des paniers pour les faire baptiser, et « après les rendoient aux mères » pour mourir avec elles[2].

Les huit députés répétèrent pour la dernière fois le « cri de haro » et la sommation adressée au roi et au duc par le vieux prêtre. Le conseil royal répondit que la puissance du roi n'était pas encore assez grande pour faire lever le siége, mais que Rouen serait secouru « en dedans » le quatrième jour après Noël. On était à la mi-décembre. Malgré les souffrances inouïes qu'ils éprouvaient depuis plus de deux mois, les Rouennais, encouragés par quelques généreux citoyens, dont le plus influent était Alain Blanchard, se résignèrent à attendre quinze jours encore, quinze

1. Monstrelet. — Lefèvre de Saint-Remi dit vingt mille.

2. Monstrelet, c. 208. — *Chronq. anglaise* en vers, citée par Chéruel, *Hist. de Rouen sous les Anglais.*

jours d'agonie! Ce terme expiré, au lieu d'une armée libératrice, ils ne virent arriver qu'un messager du duc de Bourgogne, qui les invitait « à traiter pour leur salvation avec le roi d'Angleterre, du mieux qu'ils pourroient ». Jean *sans Peur*, dont le surnom n'était plus qu'une dérision sanglante, avait senti le cœur lui faillir au moment où le sort lui offrait l'occasion de racheter ses crimes; il avait jugé l'*host* de France insuffisant pour attaquer les Anglais, et il venait de donner congé à ses gens d'armes, sans qu'un élan d'indignation nationale le forçât à révoquer cet ordre. Un morne découragement glaçait tous les cœurs; peuple et soldats n'avaient plus confiance dans le duc Jean ni dans personne.

Les bourgeois et la garnison de Rouen, la désolation dans l'âme, dépêchèrent six députés, deux clercs, deux nobles et deux bourgeois vers le roi anglais; mais Henri V ne voulut rien entendre « si tous les hommes de la ville no se mettoient en sa volonté ». On ne savait que trop quelle était la miséricorde de Henri V envers les villes qui se rendaient à discrétion! Quand la « communauté » de Rouen connut cette réponse, tous s'écrièrent que « mieux valoit mourir tous ensemble en combattant leurs ennemis, qu'eux mettre en la volonté d'icelui roi, et furent d'opinion de mettre un pan de mur sur étais par devers la ville, et après de s'armer et mettre tous ensemble hommes, femmes et enfants, de bouter le feu en la ville, d'abattre ledit pan de mur ès fossés et de s'en aller par nuit où Dieu les voudroit conduire ». Henri V, averti du dessein des Rouennais, craignit leur redoutable désespoir : il fit rappeler leurs ambassadeurs et leur accorda une capitulation (13 janvier 1419). Les nobles et bourgeois de la cité et château de Rouen s'engagèrent à payer au roi anglais une rançon de 300,000 écus d'or de France ou 600,000 *nobles* d'Angleterre. Henri V accorda aux habitants qui lui prêteraient serment la conservation de leurs biens et héritages; les gens d'armes de la garnison eurent liberté de s'en aller à pied et sans armes, à condition de ne pas porter les armes d'un an contre les Anglais. La ville conservait les franchises et libertés que lui avaient octroyées les anciens rois d'Angleterre, ducs de Normandie, et les rois de France antérieurs à l' « usurpateur » Philippe de Valois. Henri V réservait à sa discrétion sept personnes exceptées de l'amnistie : c'était Robert Delivet,

vicaire général de l'archevêque de Rouen, prêtre intrépide et patriote, qui avait, du haut des remparts, lancé les foudres de l'excommunication sur le conquérant étranger; c'étaient le bailli d'Houdetot, le maire Jean Segneult, Alain Blanchard, capitaine des arbalétriers, le héros de la bourgeoisie rouennaise[1], et trois autres. Les députés rouennais se soumirent tristement à cette dure condition. Ils demandèrent encore six jours avant de livrer la ville : ils ne pouvaient se résigner à l'idée de leur abandon.

Les six jours s'écoulèrent comme les six mois qui les avaient précédés : on ne vit point apparaître d'armée royale pour délivrer Rouen, et, le 19 janvier à midi, les Anglais réclamèrent l'exécution de la foi jurée. Conformément à la capitulation, l'on avait nettoyé les rues des cadavres qui les infectaient et fait rentrer en ville les derniers survivants entre les malheureux morts de faim dans les fossés, afin de ne point assombrir par ces hideux tableaux la joyeuse entrée du roi « de France et d'Angleterre » dans sa bonne ville. Henri V entra dans Rouen en grand triomphe et « boban », au son de toutes les cloches. « La ville de Rouen avoit été en l'obéissance des rois de France depuis l'espace de deux cent quinze ans que le roi Philippe le Conquérant l'avoit conquise sur le roi Jehan d'Angleterre. » Le clergé conduisit le roi en chantant à la grande église cathédrale de Notre-Dame, et les habitants lui jurèrent foi et obéissance. Beaucoup de bourgeois cependant partirent avec la garnison, n'emportant que leurs habits et « deux sous » chacun, plutôt que de devenir Anglais.

Henri V n'immola qu'une seule des sept victimes qui devaient expier ce qu'il nommait la rébellion de Rouen. Le bailli, le maire et le vicaire général se rachetèrent à force d'argent. Alain Blanchard, pauvre et le plus redouté de tous, paya pour la cité entière et monta fièrement à l'échafaud sans s'abaisser à d'inutiles prières. Pendant que la tête de l'intrépide capitaine du peuple tombait sous la hache anglaise, le gouverneur de la ville, Gui Le Bouteiller, se « rendoit Anglois » et prêtait serment au roi Henri, confirmant

1. *v.* la capitulation dans Rymer, t. IX, p. 664-667. — C'est Monstrelet, entre nos chroniqueurs, qui a donné le plus de détails sur le siége de Rouen, l. I, c. 202, 203, 207, 208, 209. — *v.* surtout Chéruel, *Rouen sous les Anglais*, ouvrage plein de recherches intéressantes et consciencieuses.

ainsi les soupçons de trahison qui s'étaient élevés contre lui durant le siége. Henri V le combla de biens et lui laissa le commandement de la ville sous le duc de Glocester. Quelque temps après, « aucuns des notables bourgeois de la ville se fièrent en lui, et lui dirent que, s'il vouloit leur aider, ils remettroient Rouen en la main du roi; et messire Gui fit semblant d'eux vouloir aider, et puis le dit au roi Henri, et par ce y eut plusieurs notables bourgeois de Rouen qui eurent les têtes coupées[1] ».

La chute de Rouen fit tomber toutes les places de Normandie qui tenaient encore; elles se rendirent sans coup férir, et la croix blanche de France disparut devant la « vermeille croix » d'Angleterre dans toute l'étendue de cette belle province. Les avant-postes anglais vinrent s'établir à Vernon et à Mantes. Henri V signa une double trêve de quelques semaines (février-avril) avec les Bourguignons et les Dauphinois, pour organiser à loisir sa conquête[2], faire reposer son armée, rétablir ses finances, partager les fruits de sa victoire aux clercs qui l'avaient aidé de leur argent, aux soldats qui l'avaient aidé de leurs armes[3]. Il avait à sa disposition un grand nombre de biens vacants non-seulement par confiscation, mais par abandon volontaire: dans chaque ville, dans chaque canton, des clercs abandonnaient leurs bénéfices, des nobles leurs fiefs, des bourgeois leurs héritages, pour ne pas prêter serment aux Anglais. On vit, entre autres, « une jeune dame, fille au seigneur de La Rivière et veuve du sire de La Roche-Guyon, mieux aimer s'en aller dénuée de tous biens, avec ses trois enfants, que de rendre hommage au roi d'outre-mer et de se mettre ès mains des anciens ennemis du royaume » (Juvénal). Henri V donna le fief de La Roche-Guyon au traître Gui Le Bouteiller, que cette généreuse femme avait refusé d'épouser pour conserver ses biens. La haine de la domination étrangère et le sentiment de la nationalité avaient grandi simultanément depuis l'origine des guerres

1. Pierre de Fenin; collect. Michaud, t. II, p. 595-597.

2. Il établit en Normandie l'unité des poids et mesures. Rymer, t. IX, p. 691.

3. Il donna le comté d'Harcourt et la seigneurie de Lillebonne à son oncle le duc d'Exeter; la seigneurie de Graville au Hennuyer Robersart; le comté de Tancarville au lord Grey, et, un peu plus tard, le comté du Perche au comte de Salisbury, etc., etc. Les évêques et les clercs anglais reçurent une foule de bénéfices. — *v.* Chéruel, *Rouen sous les Anglais.*

contre les Anglais, et les misères du règne de Charles VI semblaient avoir autant contribué que les succès de Charles V à développer le patriotisme chez les âmes d'élite : il brillait d'une plus vive lumière parmi les malheurs publics; mais on pouvait craindre que ce ne fût comme le flambeau qui se ravive un moment avant d'expirer!

La France pouvait encore être sauvée si la ruine de Rouen amenait enfin entre les factions le rapprochement qui n'avait pu s'opérer pour le salut de la malheureuse cité. Les parlements rivaux de Paris et de Poitiers se prononcèrent également pour une transaction. La clameur publique devint si forte que les conseillers du dauphin n'osèrent le dissuader de consentir, le 14 mai, une trêve de trois mois avec les Bourguignons. Juvénal prétend même que les Dauphinois demandèrent une trêve de trois ans, et que ce fut Jean-sans-Peur qui s'y refusa, parce qu'il voulait d'abord essayer de traiter avec le roi d'Angleterre. Le duc et la reine, en effet, avaient repris les négociations avec Henri V, et des conférences s'ouvrirent à Meulan, le 29 mai, entre le roi anglais, Isabeau et le duc Jean. Isabeau amena avec elle sa fille Catherine, belle et gracieuse personne de dix-neuf ans, pour tâcher d'amollir le cœur du conquérant; mais rien ne pouvait fléchir cette volonté de fer. Quoique Henri fût « moult désireux d'avoir la dite princesse en mariage... il demeura fier et superbe comme un lion » : il exigeait, pour renoncer à ses prétendus droits sur la couronne de France, non plus seulement l'Aquitaine et la Normandie entières avec le Ponthieu, mais l'Anjou, la Touraine et le Maine et la suzeraineté de la Bretagne, c'est-à-dire tout ce qu'avaient possédé les Plantagenêts au douzième siècle, mais en souveraineté et non plus en fief; encore n'est-il pas sûr qu'il voulût sincèrement traiter à ce prix. (Rymer, t. IX, p. 762, 763.) Le succès avait fini par enivrer cette tête froide et calculatrice[1]; l'orgueil anglais ne pouvait plus se contenir, et Henri finit par s'affranchir des égards qu'il s'était imposés jusqu'alors envers le

1. La conquête de la France ne lui suffisait pas : il songeait à étendre l'influence anglaise en Italie, en faisant adopter son frère Bedford par la reine de Naples; les Anglais eussent occupé les ports de Brindes et de Reggio. (Rymer, t. IX, p. 701-705.) Il pensait à la *recouvrance* de la Terre Sainte.

duc de Bourgogne. Après diverses entrevues renouvelées de semaine en semaine dans le cours du mois de juin, le roi d'Angleterre, « voyant que pas ne lui seroient accordées ses demandes, dit au duc de Bourgogne : — Beau cousin, nous voulons que vous sachiez que nous aurons la fille à votre roi et tout ce qu'avons demandé avec elle, ou nous le débouterons, et vous aussi, hors de son royaume. — Auxquelles paroles ledit duc répondit : — Sire, vous dites votre plaisir ; mais, devant que vous ayez débouté monseigneur et nous hors de son royaume, vous serez bien lassé ! »

Sur ces paroles, ils prirent congé l'un de l'autre, et tout fut rompu (30 juin). L'amour-propre blessé réveilla dans l'âme flétrie du duc Jean un reste d'attachement à son pays et à sa famille ; il se retourna franchement du côté du dauphin. Les principaux chefs dauphinois, Tannegui Duchâtel et Barbasan, craignant l'issue des pourparlers qui pouvaient réunir contre eux Anglais et Bourguignons, étaient accourus à Pontoise pour tâcher de rompre les conférences de Meulan. Jean-sans-Peur conclut avec eux aussitôt après sa rupture avec Henri V. Les deux partis n'apportèrent malheureusement pas la même sincérité dans cette réconciliation, due en grande partie à l'influence d'une femme d'esprit et d'intrigue, madame de Giac, dame d'honneur de la reine et maîtresse du duc Jean.

Le 11 juillet, le dauphin et le duc Jean, partis le premier de Tours, le second de Pontoise, se rencontrèrent, comme on était convenu, sur le « ponceau » (petit pont) de Pouilli-le-Fort, à une lieue de Melun. A deux traits d'arc, ils firent arrêter leurs escortes, descendirent de cheval et s'avancèrent l'un vers l'autre, chacun avec dix compagnons seulement. « Le duc de Bourgogne, approchant le dauphin, s'inclina moult humblement par plusieurs fois. Le dauphin prit par la main le duc, qui étoit à genoux, et le baisa, et le fit lever. — Beau cousin, dit-il, si, au traité fait entre vous et nous, est aucune chose qui ne soit à votre plaisir, nous voulons que vous le corrigiez, et désormais en avant voulons et voudrons ce que voulez et voudrez ; de ce ne soyez en doute !

« Finablement, après plusieurs paroles, les deux princes, et aucuns de leurs gens là étant, jurèrent, sur leur part de paradis, en la main du révérend père en Dieu Alain, évêque de Léon en

Bretagne, légat du saint-siége apostolique, la paix à entretenir perdurablement l'un avec l'autre; se soumettant, pour les choses dessus dites, à la correction de notre mère sainte Église et de notre saint-père le pape, par voie de solennelle excommunication; pourquoi s'assemblèrent leurs gens tous ensemble, criant *Noël*, et maudissant tous ceux qui jamais porteroient armes pour si damnable querelle. » On se sépara très amicalement, « après s'être entrepromis de mettre toute peine à chasser le roi Henri d'Angleterre hors de France ». Le dauphin s'en retourna en Touraine et en Poitou pour y faire cesser la guerre civile; le duc Jean partit pour Pontoise, d'où il ramena le roi et la reine à Saint-Denis. (Monstrelet, c. 213.)

« A la nouvelle d'icelle paix, tout le pauvre peuple de France démena grand liesse : on fit des feux de joie par les carrefours de toutes les bonnes villes, et par spécial dans la ville de Paris, et les gens d'armes des deux parties commencèrent de faire conjointement rude guerre aux Anglois. » Une déclaration du roi, du 19 juillet, abolit toutes les condamnations et confiscations prononcées à l'occasion des discordes civiles, ordonna la cessation de toutes guerres, fors contre les Anglais, et l'envoi de toutes les garnisons des deux partis « sur la frontière des Anglois », appela le dauphin et le duc de Bourgogne à siéger ensemble au conseil, et réunit au parlement de Paris les membres dissidents de Poitiers; bref, semblait-il que la France dût être bientôt « en grande union et concorde ». Un tragique événement, présage de nouvelles calamités, troubla cette joie prématurée : le 29 juillet, jour auquel expirait la trêve avec Henri V, trois mille Anglo-Gascons, ayant à leur tête le captal de Buch, frère du comte de Foix, surprirent par escalade et mirent à feu et à sang la ville de Pontoise, où commandait le maréchal de l'Ile-Adam. Ce capitaine bourguignon, après avoir inutilement tenté de réparer sa négligence et de chasser l'ennemi, évacua la ville, laissant au pouvoir des Anglais la meilleure partie des trésors qu'il avait amassés à Paris parmi les massacres et les pillages de 1418. Un grand nombre des habitants de Pontoise furent égorgés; le reste se sauva jusqu'à Paris, où l'arrivée de ces malheureux fugitifs répandit l'épouvante. La cour délogea au plus vite de Saint-Denis, et le duc de Bourgogne

emmena le roi et la reine à Troies pour les éloigner du théâtre de la guerre. Cette retraite excita une vive fermentation dans Paris, que la cour avait évité de traverser en gagnant la route de Troies. Les Parisiens reprochaient au duc Jean de n'avoir rien fait pour sauver ou recouvrer Pontoise, quoiqu'il eût force gens d'armes autour de lui, et ils se demandaient avec anxiété si le duc les abandonnait à la merci des Anglais. Jean, depuis les effroyables scènes de l'année précédente, montrait une extrême répugnance pour le séjour de Paris : il rassura faiblement les Parisiens en leur envoyant pour gouverneur son neveu le comte de Saint-Pol[1], enfant de quinze ans. (Journal du Bourgeois de Paris.) Les Anglais vinrent courir, le 9 août, jusqu'aux portes de Paris, d'où ils se rabattirent sur les petites places du Vexin et du Beauvaisis.

Malgré la pacification de Pouilli et la déclaration royale du 19 juillet, les deux parlements n'avaient pas encore effectué leur réunion, et le dauphin n'était pas revenu siéger au grand conseil : ceux qui le gouvernaient, Tanneguy, le vicomte de Narbonne, le président Louvet, le chancelier Le Maçon, le retenaient encore loin de la cour ; cependant les prétextes leur manquaient, et ces hommes, dont la guerre civile avait fait la fortune, voyaient avec angoisse la fin imminente de leur grandeur : ils se fiaient peu d'ailleurs au pardon du duc de Bourgogne, et savaient que Jean-sans-Peur n'oubliait guère. La catastrophe de Pontoise, l'agitation de Paris, la déconsidération croissante du duc Jean les encouragèrent à tout oser. Autour du dauphin se trama un noir complot conçu peut-être de longue main ; tous les chefs dauphinois n'y trempèrent point, et l'on n'a jamais bien su si le jeune prince lui-même y avait été complétement initié : son esprit à la fois malléable et soupçonneux le mettait entièrement à la discrétion de ses conseillers, bien que son tempérament fût peu porté aux actes de violence.

Le duc Jean était arrivé à Troies le 10 août avec le roi et la reine. Tanneguy et deux autres des gens du dauphin vinrent l'in-

1. Philippe de Bourgogne, second fils du feu duc Antoine de Brabant, né à Azincourt : le comté de Saint-Pol avait passé de la maison de Luxembourg dans la branche de Bourgogne-Brabant, par le mariage du duc Antoine avec l'héritière de ce comté.

viter de la part de leur maître à une seconde entrevue, afin de délibérer ensemble « sur grandes affaires touchant la réparation du royaume ». Le lieu du rendez-vous proposé était Montereau Faut-Yonne[1]. Le dauphin s'y trouvait déjà avec un nombreux corps d'armée amené des provinces de la Loire. Le duc Jean refusa[2] : il estimait plus « expédient » que le dauphin Charles se rendît à Troies près de son père et de sa mère. Tanneguy repartit pour Montereau, puis revint faire de nouvelles instances. Le duc céda et s'avança, avec Tanneguy, de Troies jusqu'à Brai-sur-Seine, à peu de distance de Montereau. Arrivé à Brai, il s'arrêta et resta là quelques jours sans vouloir passer outre : il était agité de pressentiments sinistres; le pacte du 11 juillet ne le rassurait pas : il avait si bien enseigné aux autres comment on violait les serments les plus saints! Le conseil du dauphin lui dépêcha l'évêque de Valence, qui, étranger au complot, combattit les soupçons du duc avec un accent de sincérité auquel se rendit Jean-sans-Peur. On convint que le duc aurait le château de Montereau pour logis, que le dauphin aurait la ville et que la conférence se tiendrait sur le pont de l'Yonne, qui joint la ville au château. « Sur le pont durent être faites barrières, et au milieu une manière de *porc* (ou de loge) bien fermé, où il y auroit une entrée du côté du château et une autre du côté de la ville; à chacune desquelles entrées seroit un *huis* (porte) qui se fermeroit et garderoit par les gens de chacun des deux princes. » Le dauphin et le duc Jean devaient entrer dans la loge chacun avec dix compagnons. Contre l'usage accoutumé en ce temps de défiance et de trahisons, les Dauphinois, qui construisirent la loge, n'établirent point de barrière entre les deux partis dans l'intérieur.

Les avis ne manquèrent point au duc de Bourgogne : ses plus fidèles serviteurs le détournaient de se fier aux gens du dauphin. Un juif de sa suite, astrologue sans doute, lui conseilla fort de ne point aller à Montereau, en lui disant que, « s'il y alloit, jamais n'en retourneroit »; mais la dame de Giac, « amie » de Jean, « laquelle il aimoit et croyoit moult », et Philippe Jossequin,

1. Où *fault-Yonne*, où l'Yonne *finit* en se jetant dans la Seine.
2. Suivant Juvénal des Ursins, il accepta, promit de venir le 26 août, et ne vint pas.

favori du duc, soit qu'ils trahissent le duc, soit qu'ils fussent déçus eux-mêmes, décidèrent Jean-sans-Peur. Le duc partit de Brai-sur-Seine le dimanche 10 septembre, avec Charles de Bourbon, comte de Clermont, plusieurs autres seigneurs, cinq cents lances et deux cents archers. Comme il approchait de Montereau, trois de ses chevaliers, revenant de la ville, accoururent vers lui et le prévinrent « que les barrières étoient moult avantageuses pour le parti du dauphin » et que des gens de guerre étaient cachés dans les maisons les plus voisines du pont. Le sire de Giac, mari de la maîtresse du duc, offrit d'aller à la découverte : il rapporta n'avoir rien trouvé d'alarmant. « Adonc irons-nous, dit le duc; convenable est d'aventurer et hasarder notre personne pour si grand bien comme pour paix, et, quoi qu'il advienne, paix voulons-nous. » Il ajouta, dit-on, que son intention était, « la paix faite et bien faite, de prendre avec lui les gens de monseigneur le dauphin, lequel avoit de vaillants et sages hommes de guerre, et que *Hannotin* (Jeannot) de Flandre oseroit bien combattre pour lors Henri de Lancastre...; qu'au demeurant, si on le tuoit en allant à ladite entrevue, il se tiendroit pour martyr ».

Vers trois heures de l'après-midi, le duc descendit au château de Montereau, et, laissant ses gens d'armes à la porte qui regardait la ville, il s'avança, suivi de neuf seigneurs et d'un secrétaire, sur le pont où l'attendait le dauphin. Le duc et ses compagnons, suivant les conventions arrêtées, ne portaient que la cotte et l'épée. Jean-sans-Peur en fit l'observation à Tannegui Duchâtel et à un autre Dauphinois, qui le vinrent recevoir aux barrières avec des haches à leur ceinture; néanmoins il passa outre, en frappant sur l'épaule de Tannegui et disant à sa suite : « *Véez-ci* en qui je me fie! — Vous avez bien tardé! » répondirent les Dauphinois; et ils l'introduisirent précipitamment dans la loge, lui et le seigneur de Noailles, un des frères du comte de Foix. Les autres seigneurs bourguignons étaient un peu en arrière.

Les barrières furent refermées derrière eux. Ce qui se passa ensuite a été rapporté très diversement par les deux partis. Suivant les Bourguignons, le duc aborda le dauphin en ôtant son aumusse (chaperon à longues bandes) de velours noir et en flé-

chissant le genou : « Monseigneur, lui dit-il, je suis venu à votre mandement. Vous savez la désolation de ce royaume, votre domaine à venir; entendez à la réparation d'icelui. Quant à moi, je suis prêt d'y exposer le corps et les biens de moi et de mes vassaux, sujets et alliés. — Beau cousin, répliqua le dauphin, vous dites si bien que l'on ne pourroit mieux; levez-vous et vous couvrez[1]. »

Un signe fut alors, dit-on, échangé entre le dauphin et Tannegui, qui s'écria : « Il est temps! » Et, à l'instant où le duc se releva, Tannegui « le férit si roidement d'une hache parmi le visage que le duc chut à genoux ». Le duc mit la main à son épée et fit un effort pour se relever; mais le vicomte de Narbonne et les autres chevaliers du dauphin, qui étaient tous « armés à blanc » sous leurs robes[2], se ruèrent sur Jean et « l'abattirent à terre comme mort ». Un nommé Olivier Layet l'acheva en lui « boutant une épée par-dessous son haubergeon tout dedans le ventre ». Le sire de Noailles tomba au même instant, la tête fendue par derrière d'un coup de hache. Les autres Bourguignons accoururent trop tard : les soldats dauphinois, embusqués près de l'extrémité du pont donnant sur la ville, s'étaient élancés en foule par la barrière demeurée ouverte de ce côté, tandis que l'autre barrière, du côté du château, avait été fermée, suivant les conventions, pour empêcher les gens d'armes bourguignons d'avancer. Un seul des dix compagnons du duc Jean s'échappa; tous les autres furent tués ou pris. Quant au dauphin, il avait été emmené par le président Louvet dès le commencement du tumulte.

Tel est le récit bourguignon. Les Dauphinois prétendirent au contraire qu'il n'y avait point eu d'embûche ni « d'aguet ». Le dauphin, suivant eux, parla le premier et exhorta le duc Jean à s'unir franchement à lui contre les Anglais. Le duc lui répondit « qu'on ne pourroit rien aviser ou faire, sinon en la présence du roi son père, et qu'il falloit qu'il y vînt. — J'irai devers monsei-

1. Monstrelet dit toutefois que le dauphin ne montra « aucun semblant d'amour au duc Jehan », et lui reprocha d'avoir mal tenu sa promesse touchant la cessation de la guerre civile (t. I, c. 220).

2. Juvénal prétend que les compagnons des deux princes furent visités des deux parts, et « n'avoient pas plus les uns que les autres de harnois ou armures ». Collect. Michaud, t. II, p. 553.

gneur mon père, reprit le dauphin, quand bon me semblera, et non mie à votre volonté. » Le sire de Noailles alors aurait porté une main sur son épée et étendu l'autre comme pour saisir le dauphin, en disant : « Monseigneur, vous viendrez à présent à votre père ! » Tannégui prit le dauphin dans ses bras et l'emporta hors du « parc », tandis que le vicomte de Narbonne, Robert de Loire, Guillaume Bouteiller et Frottier « frappoient sur le duc et sur Noailles ». — Tu as coupé le poing à mon maître, s'écria Bouteiller, ancien serviteur du feu duc d'Orléans, « je te couperai le tien ! » Les détails mêmes de la version des Dauphinois, telle que la rapporte Juvénal, prouvent ce qu'ils voudraient nier, la préméditation du meurtre[1]. « Les conseillers du dauphin, dit Monstrelet, avoient, depuis grand espace de temps, promis et juré entre eux de mener à fin cette besogne, et ils l'eussent achevée dès la première assemblée des princes auprès de Pouilli-le-Fort; mais lors fut délaissé, pour ce que le duc de Bourgogne avoit trop grand'puissance de gens d'armes. » Cette fois, l'escorte de Jean était bien inférieure au corps d'armée qu'avait amené le dauphin. L'escorte bourguignonne s'enfuit du côté de Brai, poursuivie, l'épée dans les reins, par les Dauphinois; le détachement qui occupait le château de Montereau se rendit, faute de vivres et d'artillerie. Le jeune comte de Clermont, le sire de Giac et Philippe Jossequin prêtèrent serment au dauphin et demeurèrent avec lui, ainsi que la dame de Giac, ce qu'on interprèta généralement comme un aveu de leur complicité[2]. Tous les autres prisonniers déclarèrent qu'ils aimeraient mieux mourir que de suivre cet exemple : on les mit à rançon, excepté l'amiral Charles de Lens, qui fut mis à mort.

Ainsi finit Jean-sans-Peur, par une trahison aussi noire que celle dont il avait lui-même donné l'exemple, douze ans auparavant, envers le duc d'Orléans. Les conséquences en devaient être plus terribles encore; chacun des grands forfaits qui se succé-

1. *v.* l'*Hist. des Ducs de Bourgogne*, t. IV, p. 445-467, 4e édit. 1826. M. de Barante a recueilli et fondu dans son récit tous les témoignages.

2. Peut-être madame de Giac et Jossequin craignirent-ils seulement que les vengeurs du prince assassiné ne punissent le résultat plutôt que l'intention de leurs conseils. L'historien dauphinois Le Bouvier, dit Berri, affirme leur innocence.

daient périodiquement depuis l'avénement de Charles VI enfonçait la France plus avant dans l'abîme : la France venait d'être assassinée, pour ainsi dire, avec le duc de Bourgogne!

Les assassins de Jean-sans-Peur ne surent pas même recueillir le prix du sang : la chaleur de l'action une fois tombée, ils montrèrent ce trouble et cette incohérence qui suivent le plus souvent le crime; ils entendirent parmi leurs propres amis, dans le conseil même du dauphin, des paroles de réprobation et d'horreur : le brave et loyal Barbasan, qui avait pourtant été l'ami du duc d'Orléans et de Bernard d'Armagnac, disait hautement « que mieux voudroit avoir été mort que d'avoir été à cette journée, bien qu'il fût innocent » (Monstrelet). Les conseillers du dauphin, au lieu de diriger sur Troies les forces dont ils pouvaient disposer afin de se saisir de la personne du roi, perdirent plusieurs jours à Montereau et écrivirent au lieu d'agir. Le lendemain du meurtre, ils dépêchèrent à Paris, Reims, Châlons, Troies et autres bonnes villes des lettres où ils faisaient dire au dauphin que le duc, durant leur entrevue, lui avait répondu de « folles paroles »... Il a « cherché son épée pour envahir et *vitener* (outrager) notre personne, laquelle, comme après nous avons su, il prétendoit mettre en sa sujétion;... mais, par sa folie, mourut en la place[1] ».

Un cri général d'épouvante et d'indignation s'éleva dans les bonnes villes à la réception de ces sinistres missives. Les lettres du sire de Montagu, le seul des dix compagnons de Jean-sans-Peur qui eût échappé aux Dauphinois, arrivèrent en même temps que celles du dauphin; elles obtinrent beaucoup plus de créance. Dès le 12 septembre, surlendemain de l'assassinat, le chancelier de France Eustache de Laitre et le jeune comte de Saint-Pol, Philippe de Bourgogne-Brabant, neveu du feu duc et capitaine de Paris, assemblèrent en la chambre de parlement le prévôt royal, le prévôt des marchands et tous les conseillers et officiers du roi présents à Paris, « avec grand'quantité de nobles et de bourgeois et grand'multitude de peuple » : ils reçurent d'eux le serment « de résister de corps et de toute puissance à l'entreprise des *criminieux* infracteurs de la paix, et de poursuivre la vengeance et

1. *v.* les lettres dans Monstrelet, l. I, c. 222.

réparation contre les coupables de la mort et homicide du feu duc de Bourgogne ». Cette délibération fut suivie de lettres de condoléance et d'offres de service adressées à la veuve de Jean-sans-Peur par les prévôt des marchands, échevins et bourgeois, et par les recteur, docteurs et maîtres de l'université. Plusieurs Dauphinois, rentrés à Paris depuis la paix, furent arrêtés et quelques-uns « exécutés par justice ». La reine Isabeau ne voyait dans son fils que l'instrument d'un parti qui l'avait emprisonnée, insultée et surtout volée à plusieurs reprises, ce qu'elle pardonnait moins que le reste : elle était disposée à tout plutôt que de retomber au pouvoir des Armagnacs; elle fit écrire par le roi « à madame de Bourgogne », pour la prier, elle et ses enfants, « de mettre sur pied » tous leurs parents, amis et vassaux, afin d'aider le roi à venger le duc Jean. La duchesse veuve, qui était à Dijon, et surtout son fils Philippe, qui se trouvait en Flandre, n'avaient pas besoin d'excitation : le nouveau duc Philippe, jeune homme de vingt-deux ans, ne respirait que guerre et que vengeance. Il saisit la direction du parti bourguignon d'une main plus vigoureuse que n'était depuis longtemps celle de son père, et, dans l'exaltation de son ressentiment, il ne connut plus d'autre but, d'autre devoir que la punition « des traîtres parjureurs et homicides » de Montereau ; il immola à sa haine famille et patrie.

Résolu à tout pour perdre le dauphin, Philippe de Bourgogne, après avoir obtenu des États de Flandre la promesse d'un concours énergique et resserré son alliance avec les princes des Pays-Bas, ses parents, et avec Paris et les autres villes bourguignonnes, entama des négociations avec le roi d'Angleterre, qui, depuis la surprise de Pontoise, n'avait cessé d'étendre ses conquêtes dans le Vexin, le Perche, le Beauvaisis et toutes les marches de Normandie. Le 17 octobre, un congrès s'ouvrit à Arras entre les plénipotentiaires d'Angleterre et de Bourgogne. Les conférences furent longues : jamais ambassadeurs n'avaient eu à débattre de plus graves intérêts. Dès le 24 septembre, Henri V, prévoyant le parti qu'il pourrait tirer du meurtre de Jean-sans-Peur, avait donné des pleins pouvoirs à quelques-uns de « ses hommes » pour traiter avec « l'illustre cité de Paris et les autres villes adhérentes à ladite cité ». (Rymer, t. IX, p. 797.) Le 20 novembre, une trêve

particulière fut accordée par les représentants de Henri V aux Parisiens, dont les délégués avaient été appelés à Arras, et l'accord définitif du duc Philippe et des Anglais fut conclu le 2 décembre. Henri V décida Philippe en menaçant d'accueillir les propositions des Dauphinois, si les Bourguignons ne se hâtaient de « parachever » le traité[1].

Afin que « Anglois et Bourguignons fussent tous d'un même parti pour faire guerre mortelle au dauphin et aux siens », Philippe consentit à reconnaître Henri, roi d'Angleterre, comme héritier de la couronne de France après la mort de Charles VI. Henri devait épouser dame Catherine de France et recevoir immédiatement l'administration du royaume « pour l'empêchement du roi », avec le « conseil des nobles et sages dudit royaume » : tous les princes, seigneurs spirituels et temporels, cités, villes et communautés seraient tenus de lui prêter serment. D'un trait de plume, Philippe de Bourgogne livrait à l'étranger non plus telle ou telle portion de la France, mais la France tout entière, et déshéritait de leurs droits à la couronne non-seulement le dauphin, mais tous les Valois et lui-même. On convint que ce pacte monstrueux serait soumis au plus tôt à l'approbation du roi, de la reine et des États-Généraux; et, en attendant, une trêve générale, dont les Dauphinois seuls étaient exclus, fut signée à Rouen le 24 décembre. Les Anglais osaient à peine croire à leur fortune : le crime d'autrui leur donnait en un jour ce que n'avaient pu leur donner tant d'années d'efforts et de victoires!

La joie avec laquelle les villes du Nord accueillirent la trêve

1. Georges Chastellain, c. 9-12. — On n'a point encore retrouvé l'ensemble de l'œuvre de cet historiographe des ducs de Bourgogne, écrivain si vanté de ses contemporains et si oublié depuis. M. Buchon a publié tout ce qu'il a pu en découvrir dans les bibliothèques de France et de Belgique. M. Paul Lacroix en a retrouvé un autre fragment à la bibliothèque laurentienne de Florence. *v.* la curieuse brochure de M. L. croix sur les *Manuscrits relatifs à l'histoire de France, conservés dans les bibliothèques d'Italie.* — Techener, 1839. — M. Quicherat a publié en partie ce fragment d'après un ms. d'Arras. — Chastellain, outre sa valeur historique, pourrait être l'objet d'une intéressante étude littéraire. Ce n'est pas, comme Froissart, un écrivain complet, représentant la perfection relative d'une certaine époque littéraire; c'est un écrivain de transition. Il s'efforce d'élever à l'éloquence abstraite des langues savantes la langue naïve de Froissart : l'instrument est rebelle encore; la parole de Chastellain ploie et s'usait sous sa pensée; il est souvent emphatique, surchargé, obscur; il échoue, mais non pas sans honneur.

avec les Anglais était un triste présage de la résignation de la France au sort qu'on lui destinait. La haine des « faux traîtres armagnacs » était presque le seul sentiment que conservassent les populations du Nord au milieu de leurs souffrances, et Jean de Bourgogne, égorgé au moment où il voulait sincèrement rendre la paix au pays, avait retrouvé dans la mort toute sa popularité. Les conseillers du dauphin, informés de la réception faite à leurs lettres, avaient perdu l'espérance de regagner le Nord et tourné leurs efforts vers les provinces méridionales : ils envoyèrent des renforts aux garnisons des places qu'ils conservaient dans l'Ile-de-France, la Champagne et les marches de Picardie, puis ils se hâtèrent de repasser la Loire. Dès le 27 septembre, dix-sept jours après la catastrophe de Montereau, le dauphin était à Poitiers : il passa le reste de l'année dans la Touraine, l'Anjou et le Berri, se rendit, en janvier 1420, à Lyon, qu'il maintint dans son parti, et de là se dirigea par le Dauphiné vers le Languedoc. Ses affidés « prêchoient » et remontraient partout sur leur passage comme quoi « le duc de Bourgogne avoit été occis en bonne et juste querelle ». Les contrées du centre et du Midi étaient celles où la faction bourguignonne avait toujours eu le moins de racines, et les Dauphinois y obtinrent quelque faveur, même dans les villes. L'adhésion du comte de Foix aux meurtriers de son frère Noailles leur donna une prépondérance décisive en Languedoc. Les deux partis s'étaient disputé l'alliance de ce puissant seigneur, en lui offrant également le gouvernement du Languedoc : le comte, après une assez longue hésitation, se décida et décida les États-Généraux du pays à se rallier au dauphin (février 1420); il chassa de la province le prince d'Orange, chef de la faction bourguignonne dans le Midi, et reçut le dauphin à Carcassonne, où les États prêtèrent serment à ce prince. Le dauphin s'attacha Toulouse en lui rendant cette « cour de parlement » qu'elle avait eue un moment au treizième siècle, et en lui octroyant d'autres priviléges encore. (Hist. de Languedoc, t. IV, l. XXXIV.) Nîmes et le Pont-Saint-Esprit furent les seules villes qui résistèrent par les armes aux Dauphinois : un certain nombre d'habitants furent mis à mort comme rebelles.

Les Dauphinois avaient tâché d'obtenir aussi l'appui de la Bre-

tagne; mais le duc Jean VI, quoique beau-frère du dauphin, n'avait point voulu se départir de la neutralité. On tenta de l'en punir par une entreprise aussi odieuse que téméraire, presque un autre guet-apens de Montereau : le Breton Tanneguy Duchâtel excita les Penthièvre, petits-fils de Charles de Blois et d'Olivier de Clisson, à reconquérir par trahison « la duché » enlevée jadis par force à leur aïeul paternel, et il « leur bailla mandement scellé du scel du dauphin, pour prendre et emprisonner ledit duc ». Jean VI ne se défiait nullement des Penthièvre qu'il venait de « festoyer » amicalement à Nantes, et qui lui avaient depuis peu renouvelé les serments de « féauté » les plus saints; il accepta l'invitation d'accompagner les Penthièvre chez leur mère, fille d'Olivier de Clisson, au château de Chantoceaux. Au passage d'une petite rivière, le comte de Penthièvre trouva moyen de séparer le duc de sa suite, tandis que le sire d'Avaugour, le plus jeune des Penthièvre, sortait brusquement d'un bois avec quarante lances, et signifiait au duc qu'il l'arrêtait prisonnier au nom du dauphin (12 février 1420). Les Penthièvre toutefois ne remirent point leur captif aux mains du dauphin ni de ses officiers; ils l'emmenèrent dans les fiefs qu'ils avaient en Poitou et le traînèrent six mois durant de château en château pour cacher le lieu de sa détention. Ils répandirent même le bruit qu'ils avaient noyé le duc dans la Loire.

Ils avaient apparemment compté sur quelque mouvement en Bretagne : le mouvement eut lieu; il fut universel, mais contre eux; tout le pays se leva en armes à la voix de la duchesse Jeanne de France, femme forte et courageuse. Lamballe, Châtel-Audren, Chantoceaux, toutes les places des Penthièvre furent assiégées et emportées, tous leurs fiefs de Bretagne furent confisqués. Les menaces des Penthièvre contre la vie de leur prisonnier n'arrêtèrent pas la duchesse : la tête de leur mère enfermée dans Chantoceaux répondit de la vie du duc. Le comte de Penthièvre fut réduit à remettre Jean VI en liberté, à condition qu'il lui restituerait ses seigneuries; mais le duc, une fois hors de péril, ne tint point une promesse extorquée par la violence et réprouvée par les États de Bretagne. Les États allèrent jusqu'à déclarer au duc que, s'il ne châtiait les traîtres, ils feraient son fils duc de

Bretagne à sa place. (Hist. de Bretagne, l. XV, p. 540. — Monstrelet, c. 246.) Le perfide comte fut obligé de quitter pour toujours la Bretagne et de se réfugier en Hainaut, où il possédait Avesnes et d'autres seigneuries.

Pendant ce temps les événements marchaient dans le Nord : Anglais et Bourguignons avaient réuni leurs bannières ; le duc Philippe de Bourgogne, parti d'Arras avec un corps d'armée, arriva le 21 mars à Troies, accompagné d'ambassadeurs anglais, pour exposer au roi et à la reine « la paix finale et alliance » que voulait avoir avec eux Henri d'Angleterre. Le pauvre roi Charles « étoit content d'accorder et traiter en toutes choses selon l'opinion de ceux qui étoient près de lui, fût-ce à son préjudice. Tout lui étoit un et d'un poids », dit George Chastellain. Quant à Isabeau de Bavière, femme vulgaire dont les historiens modernes ont fait un monstre en exagérant outre mesure son rôle politique, elle était incapable, et par le cœur et par l'intelligence, de comprendre ses devoirs de reine et de régente : elle haïssait son fils ; sa plus jeune fille Catherine était le seul de ses enfants qu'elle aimât, autant qu'elle était capable d'aimer, parce qu'elle l'avait toujours eue sous les yeux ; elle ne demandait pas mieux que de déshériter Charles pour faire Catherine reine. Elle fit donc consentir Charles VI « à débouter son propre fils et héritier, Charles, duc de Touraine, dauphin, en annulant la constitution jadis faite par les rois de France, ses pères, en grande délibération, c'est à savoir que le noble royaume de France ne devoit succéder ni appartenir à femme[1] ; et mêmement, s'il advenoit que le roi Henri n'eût hoirs de son mariage avec madame Catherine, si (pourtant) demeuroit-il héritier de la couronne de France au préjudice de tous les royaux » (princes du sang). (Monstrelet, c. 230.) Charles VI signa, le 9 avril, les préliminaires de ce traité ; la conclusion fut différée pour quelques points secondaires qui restaient à débattre. Le 29 du même mois, le chancelier de France assembla le parlement, la chambre des comptes, l'université, le chapitre de Notre-Dame, les prévôts de Paris et des mar-

1. Quand les femmes eussent été aptes à succéder à la couronne, Catherine n'y aurait pu prétendre : elle avait deux sœurs aînées, la duchesse de Bretagne et la femme de l'auteur même du traité, Michelle de France, duchesse de Bourgogne.

chands, le corps de ville et tous les quarteniers, cinquanteniers et dixainiers de la bourgeoisie parisienne, et leur communiqua les conventions de Troies.

Ce fut pour Paris une solennelle épreuve..... Paris n'était plus que l'ombre de lui-même : il semblait qu'une main vengeresse pesât sur lui; ses fureurs délirantes, suivies d'une morne langueur, ses longues et inexprimables souffrances lui avaient ôté toute énergie : la famine était en permanence dans ses murs[1] : l'épidémie, la disette, les proscriptions, les émigrations lui avaient enlevé la moitié de ses citoyens, remplacés par des milliers de paysans affamés que la guerre chassait de leurs villages, et qui demandaient à grands cris la paix et du pain. L'élite de la haute bourgeoisie s'était réfugiée à Poitiers avec le dauphin, ou en Flandre chez le duc de Bourgogne. Le menu peuple était vaincu, atterré par la misère. Paris céda; Paris abdiqua. Aucune voix ne s'éleva contre le pacte qui frappait au cœur la nationalité française. Le chancelier et le premier président du parlement allèrent porter les préliminaires à Henri V à Pontoise, et, peu de jours après, le roi d'Angleterre prit la route de Troies à la tête d'un corps d'armée : il passa par Saint-Denis, longea les murs de Paris sans y entrer, puis, franchissant la Marne à Charenton, il se dirigea par Provins sur Troies, où il arriva le 20 mai, sans que les garnisons dauphinoises eussent essayé de lui fermer le passage.

Le lendemain, fut signé définitivement, dans l'église de Saint-Jean, le trop fameux traité de Troies. Henri V, en prenant le titre de « régent et héritier de France », s'obligeait de maintenir la juridiction du parlement, les franchises et priviléges des pairs, des nobles, des villes, « communautés et singulières personnes », et toutes les lois et coutumes du royaume. Il promit en outre, clause vraiment dérisoire, « de labourer de tout son pouvoir à remettre en l'obéissance du roi les villes, cités, châteaux, lieux, pays et personnes désobéissants et rebelles au roi, étant de la

1. *v.* le *Journal du Bourgeois de Paris*, ann. 1418, 1419, 1420, sur le prix excessif des denrées, du bois, de toutes les choses nécessaires à la vie; Paris était tenu en état de blocus permanent par les Armagnacs de Meaux et de Melun et par les Anglais de Meulan et de Pontoise.

partie vulgairement appelée du dauphin et d'*Armignac* ». On stipula que le duché de Normandie et les autres lieux conquis par Henri V seraient réunis à la monarchie de France, lorsque Henri V parviendrait à la couronne ; Henri devrait à cette époque, afin d'éviter le renouvellement des vieilles discordes de la France et de l'Angleterre, « labourer de tout son pouvoir pour que, de l'avis et consentement des Trois États desdits royaumes, les deux couronnes de France et d'Angleterre à toujours demeurassent ensemble et fussent en une même personne, savoir celle dudit roi Henri, et delà en avant ès personnes de ses hoirs, les deux royaumes gardant toutefois chacun ses droits, libertés, coutumes, usages et lois, sans être aucunement soumis l'un à l'autre ». Enfin, « considéré les horribles et énormes crimes et délits perpétrés par Charles, soi-disant dauphin de Viennois », Charles VI, Henri V et le duc de Bourgogne terminaient le traité par l'engagement réciproque de ne point transiger avec « ledit Charles », sinon du consentement de tous trois, ainsi que des Trois États des deux royaumes de France et d'Angleterre[1].

La monarchie française avait suivi une marche ascendante de Louis le Gros à Philippe le Bel ; elle redescendait depuis un siècle : la voici arrivée au dernier terme de sa décadence, suspendue quelques années par Charles V ; la voici absorbée par une dynastie étrangère naguère encore sa vassale, au mépris des traditions et des lois par lesquelles le génie de la France avait voulu garantir l'indépendance nationale. Les Plantagenêts anglais du quinzième siècle atteignent le but que n'ont pu saisir les Plantagenêts français du douzième : ils unissent les destinées de deux peuples que la Providence a profondément séparés, et cela au moment où les traces des affinités originaires entre les hautes classes des deux pays achèvent de s'effacer[2] ; ils font de la France l'appendice de l'Angleterre.

L'œuvre n'est pourtant pas encore consommée : Paris est déchu ; la vieille France royale de Louis le Gros est à l'étranger ; la Seine

1. v. le traité dans Monstrelet, l. I, c. 234 ; — dans Rymer, t. IX, p. 895, 904 ; — dans le *Bourgeois de Paris*, etc.

2. Ce fut à l'avénement de Henri V que la chambre des communes cessa de rédiger ses actes en français.

est anglaise; mais la Loire est française encore; la France se retire sur la Loire et s'appuie sur le Midi : le Midi devient l'asile de cette nationalité française qu'il a si tard et si difficilement subie. Qui l'eût dit au temps des Montfort et des Raimond! Le traité de Troies a réhabilité le parti du dauphin et des Armagnacs : tout souillé que soit ce parti, il est désormais le parti de la France. Mais quel parti et quelle ressource, grand Dieu!

La domination anglo bourguignonne n'était pas incontestée au nord de la Loire : les Dauphinois conservaient de fortes places entre l'Oise et l'Yonne; ils avaient Compiègne, Soissons, Meaux, Melun, Sens, Montereau. Henri V ne perdit pas de temps pour entrer en campagne contre eux : le 2 juin, il épousa Catherine de France dans l'église Saint-Jean de Troies; le jour suivant, comme les chevaliers de France et d'Angleterre voulaient « faire joûtes pour la solennité du mariage », le roi Henri leur commanda « d'être tous prêts, le lendemain matin, pour aller mettre le siége devant la cité de Sens,... que là chacun pourroit joûter, tournoyer et montrer sa prouesse » (Journal du Bourgeois de Paris). Il emmena au siége sa nouvelle épouse, son beau-père, sa belle-mère et le duc de Bourgogne [1]. Les bourgeois de Sens obligèrent leur garnison, peu nombreuse, à capituler dès le 11 juin; Henri V et le duc Philippe, laissant à Brai-sur-Seine Charles VI et les deux reines, allèrent ensuite enlever d'assaut Montereau : le duc Philippe fit déterrer le corps de son père, qui avait été inhumé « à peu d'honneur » en l'église Notre-Dame de Montereau, et, « après grand deuil et service solennel », il l'envoya en un cercueil de plomb « plein de sel et d'épices » aux Chartreux de Dijon. La garnison dauphinoise s'était réfugiée au château : le sire de Guitri, son capitaine, ayant refusé de remettre cette forteresse au roi anglais, le farouche Henri V envoya au gibet onze gentilshommes pris dans l'assaut de la ville; Guitri capitula néanmoins au bout de quel-

1. En se mettant aux champs, craignant l'effet des vins « très forts et fumeux » de la Champagne sur ses Anglais, il leur défendit de boire du vin sans le mélanger avec de l'eau : « Cet ordre fut peu goûté », disent les historiens anglais : Tit. Liv. 83. — Elm. 251. — Une autre ordonnance de Henri V, « héritier et régent de France », rendue le 9 juin devant Sens, assigne à la « roine » sa belle-mère 2,000 francs d'or par mois sur la monnaie de Troies : c'était le prix payé à la mère pour l'exhérédation de son fils. Rymer, t. IX, p. 913.

ques jours, et « fut fort blâmé d'avoir souffert, pour si peu de résistance, que ses gens fussent pendus ».

« De là s'en allèrent lesdits roi et duc mettre le siége devant Melun, où étoit le seigneur de Barbasan avec six ou sept cents bons combattants : le roi Henri et ses frères (les ducs de Clarence, de Gloucester et de Bedford[1]) se logèrent du côté du Gâtinais, le duc de Bourgogne du côté de la Brie. » Il n'en fut pas de Melun comme de Sens : « ceux de dedans étoient moult vaillantes gens », et ils étaient bien secondés par la commune; ils avaient des canonniers et des arbalétriers d'une merveilleuse adresse : un moine augustin, ancien soldat, tua, dit-on, plus de soixante hommes d'armes à coups d'arbalète. Les boulevards extérieurs furent emportés; mais les assiégés repoussèrent les assauts donnés au corps de la place. Les Anglo-Bourguignons creusèrent des mines sous les fossés de la ville; les assiégés contre-minèrent, et ces galeries souterraines devinrent le théâtre de maints exploits : les chevaliers et écuyers y venaient combattre à la lueur des torches et faire courtoisement de « vaillantes armes », comme dans un tournoi. Le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne y combattirent en personne contre Barbasan et un autre Dauphinois. Le roi Henri, voyant l'opiniâtreté de ses adversaires, manda au siége le roi Charles et les deux reines, « afin, dit Monstrelet, que plus sûrement on pût sommer les assiégés qu'ils rendissent la ville de Melun au roi de France, leur naturel seigneur; mais ils firent réponse qu'à son état privé (à lui en particulier) ils ouvriroient volontiers, mais point n'obéiroient au roi anglois, ancien ennemi mortel de France ». Plus d'un noble homme de l'armée assiégeante sympathisait avec ces sentiments au fond de l'âme. Le prince d'Orange (de la maison de Chalon), vassal et ami du duc de Bourgogne, quitta l'armée plutôt que de jurer le traité de Troies. Les Luxembourg (d'une branche établie en Picardie) avaient commencé aussi par refuser; ils jurèrent enfin, avec une sorte de désespoir, comme s'il se fût agi d'un pacte avec Satan, et déclarèrent que, quoi qu'il advînt, ils garderaient jusqu'à la mort le serment que le duc de Bourgogne

1. Bedford, demeuré jusqu'alors à la garde de l'Angleterre, venait de rejoindre Henri V avec huit cents lances et deux mille archers.

leur imposait. Ils ne le gardèrent que trop bien. (Juvénal. — Lefèvre de Saint-Remi, c. 102.)

Le siége de Melun fut converti en blocus. Une épidémie tourmenta l'armée assiégeante; mais ceux de dedans souffraient davantage encore : ils étaient déjà réduits à manger leurs chevaux; ils espéraient que leur parti tenterait quelque grand effort pour les secourir : le dauphin et ses capitaines réunirent, en effet, à Bourges, quinze à seize mille combattants qui se mirent en marche sur Melun; mais, lorsqu'ils eurent fait reconnaître l'*host* anglo-bourguignon, ils ne s'estimèrent point assez forts pour assaillir le roi Henri et le duc Philippe dans leurs lignes fossoyées et palissadées; ils s'en retournèrent « sans rien faire », et reprirent la route du Midi qui donnait de l'inquiétude aux conseillers du dauphin. Ce prince, à l'instigation de ses favoris, ayant retiré le gouvernement du Languedoc au comte de Foix qui y affectait une indépendance presque absolue, le comte s'était déclaré pour le roi d'Angleterre : la présence de l'armée dauphinoise prévint les conséquences de cette défection et contint les Languedociens.

Pendant ce temps la valeureuse garnison de Melun était réduite à la dernière détresse : elle ne céda qu'au bout de dix-huit semaines, après avoir dévoré « chiens, chats et autres vivres vomitables à nature » : elle ne se rendit que lorsque le dauphin l'y eut autorisée. Jamais un mouvement généreux ne fit dévier Henri V de son impitoyable politique : incapable d'honorer le courage chez ses ennemis, il ne voulut les recevoir qu'à discrétion, garantissant seulement la vie sauve aux gens d'armes qui ne seraient point trouvés coupables de la mort de Jean-sans-Peur. Les bourgeois n'obtinrent pas même promesse de la vie : un certain nombre furent décapités « pour l'exemple »; les autres furent dépouillés de leurs biens, et l'on envoya les plus notables avec la plupart des gens d'armes dans les prisons de Paris, où les attendait une affreuse misère : quel devait être le sort des prisonniers dans une ville où le peuple mourait de faim? Parmi les victimes exécutées par ordre de Henri V se trouvaient plusieurs Écossais et deux moines; l'un des deux était sans doute le redoutable arbalétrier qui avait porté si grand dommage aux assiégeants (18 novembre).

Henri était aussi rigoureux pour les siens que pour les ennemis : il fit trancher la tête à un chevalier de son hôtel qu'il aimait fort, pour avoir laissé échapper un gentilhomme de la garnison, soupçonné d'avoir trempé dans le meurtre du duc Jean : le duc Philippe lui-même eut beau demander la grâce du coupable. Barbasan, qui avait été témoin de l'assassinat de Jean-sans-Peur, fut quelque temps entre la vie et la mort : il dut la vie peut-être moins encore à ses énergiques dénégations de toute complicité, appuyées par son renom de loyauté, qu'à l'honneur qu'il avait eu de se mesurer en combat singulier dans la mine de Melun avec Henri V : le roi anglais ne voulut point livrer à la vengeance du duc Philippe l'homme avec qui il avait croisé le fer; c'eût été violer les lois de la chevalerie. On se contenta de retenir Barbasan captif [1].

Avant la reddition de Melun, Henri V, du consentement du duc de Bourgogne et des Parisiens, avait nommé son frère Clarence capitaine de Paris et placé des garnisons anglaises à la Bastille, au Louvre, à l'hôtel de Nesle et au château de Vincennes : le comte de Saint-Pol, ancien capitaine de Paris, fut envoyé, au nom du roi de France, pour faire jurer le traité de Troies aux Trois États et aux bonnes villes des bailliages d'Amiens, Tournai, Lille, Douai, Boulogne, Arras, Saint-Omer et de « la comté » de Ponthieu. Paris et les cités de Champagne avaient déjà prêté le serment; mais la plupart ne le prêtèrent que des lèvres : les vives et chaleureuses populations de la Picardie subissaient avec amertume cette déplorable nécessité; les villes du duché de Bourgogne se montraient plus indociles que toutes les autres, et ne voulaient point du tout jurer.

Le 1er décembre, les rois de France et d'Angleterre, le duc de Bourgogne et les princes anglais entrèrent ensemble dans Paris en grande pompe : tous les bourgeois qui « avoient puissance » (qui en avaient les moyens) s'étaient « vêtus de rouge couleur

1. *v.* le récit du siége dans Juvénal des Ursins, collect. Michaud, t. II, p. 558 et suivantes. — Pierre de Fenin, *ibid.* p. 605. — Monstrelet, c. 237-240. — Lefèvre de Saint-Remi, c. 104. — Georges Chastellain, *Chroniq. du duc Philippe*, c. 52. — Juvénal prétend que Henri V ne garda la garnison prisonnière que par une interprétation déloyale de la capitulation, et que Barbasan et ses camarades avaient compté sortir libres de la ville. — Les Bourguignons aidèrent beaucoup des assiégés à s'évader, soit par compassion, soit à prix d'argent.

pour honorer lesdits rois »; toutes les rues, depuis la seconde porte Saint-Denis jusqu'à Notre-Dame, furent « noblement encourtinées », et « furent faits, dans la rue de la Calandre, devant le Palais, des échafauds de cent pas de long, sur lesquels on représenta un moult piteux mystère de la Passion de Notre-Seigneur au vif, selon qu'elle est figurée autour du chœur de Notre-Dame de Paris; et, en toutes les rues, rencontroient les princes processions de prêtres revêtus de chapes et de surplis, portant *saintuaires* (reliquaires) et chantant *Te Deum laudamus,* ou *Benedictus qui venit!* » (Journal du Bourgeois de Paris.) Ce peuple, démoralisé par l'excès de la misère, accueillit le roi étranger avec des cris d'espérance.

Le 6 décembre, les Trois États de France furent assemblés à Paris à l'hôtel Saint-Pol, pour reconnaître le traité de Troies : ces prétendus États-Généraux, composés seulement des députés des villes et pays qui n'osèrent se dispenser de s'y faire représenter, ratifièrent le traité sans objection, et octroyèrent au « régent du royaume » un emprunt forcé, pour « guerroyer les Armignacs ». Les gens d'église n'en furent pas exempts, et le roi d'Angleterre rabroua fort l'université qui réclamait ses priviléges. Il fallut se taire, « car autrement on eût logé en prison » (Juvénal).

Le 23 du même mois, le duc Philippe de Bourgogne vint en grand deuil à l'hôtel Saint-Pol demander à Charles VI, tant en son nom qu'au nom de sa mère et de ses trois sœurs, justice solennelle du « très damnable meurtre » commis sur la personne du feu duc son père. Nicolas Rolin, avocat du duc de Bourgogne, requit que Charles, « soi-disant dauphin de Vienne » et ses complices « fussent menés en tombereaux par tous les carrefours de Paris, nu-tête, un cierge ardent en la main, en disant à haute voix qu'ils avoient occis mauvaisement le duc de Bourgogne, sans causes raisonnables, et, ce fait, fussent menés où ils perpétrèrent ledit homicide, à Montereau où Faut-Yonne, et y répétassent les mêmes paroles..... Qu'en outre, au lieu où ils l'occirent, fût faite et fondée une église avec chapitre de chanoines, et semblablement à Paris, Rome, Gand, Dijon, Saint-Jacques-de-Compostelle et Jérusalem ». L'avocat du roi prit des conclusions conformes à la requête : un docteur en théologie, délégué par le recteur de l'uni-

versité, exhorta pareillement les deux rois à punir les coupables, et Charles VI, par l'organe de son chancelier, Jean Leclerc, promit de faire droit à la requête de Philippe, « par la grâce de Dieu et la bonne aide et avis de son frère Henri, roi d'Angleterre et régent de France[1] ». Le 3 janvier suivant, Charles, « soi-disant dauphin de Viennois », et ses complices furent cités à la table de marbre et ajournés à comparaître, sous trois jours, devant la cour de parlement pour se purger de l'homicide à eux imputé. Les coupables de la mort du duc Jean, n'ayant pas comparu, furent déclarés avoir forfait corps et biens, et être inhabiles à toutes successions et à toutes dignités, honneurs et prérogatives. L'arrêt les avait condamnés en masse et sans les nommer en particulier. Il semble que le parlement ait hésité à proscrire nominativement le légitime héritier du trône. (Rymer, t. X, p. 33.) Le dauphin appela de ce jugement « à la pointe de son épée ».

Le peuple de Paris, qui avait attendu grand soulagement de la venue des deux rois, fut cruellement trompé dans ses espérances: la présence de tant de gentilshommes et de soldats ne fit que renchérir encore le prix déjà exorbitant des denrées; tout concourut à rendre l'hiver effroyable : disette, épidémie, froids rigoureux qui se prolongèrent jusqu'à Pâques. « On ne voyoit sur le fumier, parmi les rues, que petits enfants par vingt et trente, criant : *Je meurs de faim!* et n'étoit si dur cœur qui n'en eût pitié; mais les pauvres ménagers ne leur pouvoient aider, car on n'avoit ni pain, ni blé, ni bûches, ni charbon, et, pour conforter les menues gens, voilà que furent remis sus les enfants de l'ennemi d'enfer, c'est à savoir impositions, gabelles, quatrièmes et maltôtes » (Bourgeois de Paris). Le pauvre peuple retomba dans son atonie; la tristesse n'était pas moins profonde dans les classes qui, moins écrasées par la misère matérielle, gardaient quelque place pour les souffrances morales. On voyait avec honte et douleur le roi de France « petitement et pauvrement servi » à l'hôtel Saint-Pol, où, le jour de Noël, « il fut peu suivi et peu accompagné, sinon d'aucuns vieux serviteurs et de gens de petit état », pendant qu'au Louvre, le roi Henri, avec ses princes anglais, étalait « si grande

1. Monstrelet, l. 1, c. 241.

pompe et *boban* (faste), que si présentement il dût être roi de tout le monde; laquelle chose moult devoit déplaire à tous les cœurs des vrais François » (Monstrelet, c. 243). Henri V, se croyant sûr de sa conquête, traitait le roi et la nation avec aussi peu d'égards l'un que l'autre : il dépossédait la plupart des officiers établis par le duc Philippe ou par son père, pour les remplacer par des Anglais ou par des Français qui se faisaient les créatures de l'étranger; il ne daignait plus contraindre son naturel dur et superbe : ses paroles, dit Georges Chastellain, « tranchoient comme rasoirs[1] ». Haï de tous les Français de distinction qui l'approchaient, il inspirait cependant au peuple un certain respect par sa farouche équité et par l'esprit d'ordre qu'on n'avait vu en France depuis si longtemps chez aucun prince.

Henri V quitta Paris dès le 27 décembre 1420 pour conduire sa femme en Angleterre, où il alla faire couronner la jeune reine à Londres, et porter le traité de Troies à l'approbation du parlement. « Il fut reçu des Anglois comme l'ange de Dieu : » l'orgueil national débordait en transports d'allégresse; la conquête définitive du royaume de France ne paraissait plus douteuse à personne, et les princes captifs depuis Azincourt, les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême et de Richemont, reconnurent le traité de Troies comme base préalable des négociations par lesquelles ils tâchaient d'obtenir leur liberté. La marche de Henri V à travers les villes anglaises fut un triomphe continuel : il chevaucha de cité en cité avec un pompeux cortége, leur « expo-

1. Tout le monde ne souffrait pas ses hauteurs sans mot dire. Durant le siége de Melun, le maréchal de l'Isle-Adam s'étant présenté à lui vêtu d'une cotte de gros drap gris, il le *gaba* (le railla) de ce costume peu séant à un maréchal de France. L'Isle-Adam répondit sur le même ton en le regardant en face. « Et adonc lui dit le roi : — Comment osez-vous regarder ainsi un prince au visage quand vous parlez à lui ? — Et le sire de l'Isle-Adam répondit : — Sire, la coutume des François est telle que, si un homme parle à un autre, de quelque état ou autorité qu'il soit, la vue baissée, on dit que c'est un mauvais homme et qu'il n'est pas prud'homme, puisqu'il n'ose regarder celui à qui il parle *en la chère* (au visage). — Et le roi dit : — Ce n'est pas notre guise (notre usage). » (Monstrelet, c. 240; G. Chastellain, c. 56.) Henri ne pardonna pas cette fierté à l'Isle-Adam, dont il soupçonnait d'ailleurs la fidélité : il lui ôta son office de maréchal, puis il le fit mettre à la Bastille; il l'eût fait mourir s'il n'eût craint le ressentiment du duc de Bourgogne. L'arrestation de l'Isle-Adam, le libérateur de Paris en 1418, fit éclater une émeute que les Anglais réprimèrent avec violence.

sant toutes ses grandes et bonnes *avenues* (aventures), et disant comment, pour finir ses besognes, deux choses lui étoient moult nécessaires, savoir : finances et gens d'armes » (Monstrelet).

De fâcheuses nouvelles troublèrent sur ces entrefaites la joie de l'Angleterre : le parti dauphinois se relevait d'une façon inopinée. Il avait su se ménager l'alliance de la Castille, dont la marine pouvait lui rendre de grands services, et, dès 1419, les Anglais avaient perdu une bataille navale contre les Castillans, commandés par Robert de Braquemont, seigneur normand qui était devenu amiral de Castille, et qui avait également reçu d'Armagnac, en 1417, le titre d'amiral de France [1]. Les Castillans continuaient à soutenir activement le dauphin; leur flotte était allée chercher en Écosse quatre ou cinq mille excellents soldats qu'elle débarqua sur les côtes de Poitou : les Écossais, conduits par le comte de Buchan, joignirent à Anjou [2] un corps de Dauphinois aux ordres du sire de La Fayette, un des maréchaux de France créés par le dauphin, et du vicomte de Narbonne. Le duc de Clarence, à qui Henri V avait confié le gouvernement de France et de Normandie en son absence, marcha contre cette petite armée avec six ou sept mille hommes d'armes et archers, tous Anglais, et atteignit les Dauphinois près de Baugé, le samedi saint 23 mars 1421. L'habitude du succès fit oublier aux Anglais

1. Ce fut à Robert de Braquemont que le roi de Castille Henri III, suivant l'historien Zurita, donna, en 1401, l'autorisation d'entreprendre la conquête des Canaries, les *Iles Fortunées* des anciens, avec lesquelles l'Europe était restée sans communication depuis bien des siècles, et qui avaient été reconnues, dans le courant du quatorzième, par des aventuriers espagnols et basques. Braquemont céda la direction de cette entreprise à son cousin Jean de Béthencourt, gentilhomme du comté d'Eu, qui l'exécuta avec succès, prit le titre de roi des Canaries et fit hommage de son royaume insulaire à la couronne de Castille. Le *royaume des Canaries* ne fut absorbé dans la monarchie espagnole qu'au bout de plusieurs générations. C'était probablement parmi les hardis marins de Dieppe que Béthencourt avait recruté la plupart de ses compagnons. La conquête des Canaries fut comme la première reconnaissance tentée par l'Europe vers le Cap et la route de l'Inde. — *v.* Jean de Verrier, *Hist. de la Première découverte des Canaries.* — Zurita, *Comment. sur l'Itinéraire d'Antonin.*

2. L'Anjou et le Maine étaient en quelque sorte un terrain neutre : le duc d'Anjou, Louis III, était parti pour l'Italie après avoir renouvelé sa trêve particulière avec Henri V, et guerroyait contre la reine Jeanne de Naples, héritière de la maison de Durazzo, avec l'aide des Génois, des Florentins et du fameux *condottiere* Sforza, connétable de Sicile.

la prudence à laquelle ils avaient dû leurs victoires : Clarence courut impétueusement à l'ennemi avec sa gendarmerie, laissant loin derrière lui ses archers, fort empêchés « au mauvais pas d'une rivière ». Les gendarmes franco-écossais reçurent le choc à pied, entremêlés d'archers, dans un poste avantageux : ils perdirent un millier d'hommes, mais ils détruisirent entièrement la gendarmerie anglaise, forte de deux à trois mille lances; le duc de Clarence et le maréchal d'Angleterre restèrent sur la place; beaucoup d'autres furent pris. Le gros des archers parvint à échapper aux vainqueurs et à regagner la Normandie en faisant un grand détour[1].

C'était le premier grand revers qu'eussent essuyé les Anglais depuis le commencement de la guerre : Henri V en comprit la portée, et se prépara avec son activité ordinaire à en arrêter les conséquences. Il réunit sur-le-champ le parlement d'Angleterre à Londres et les Trois Etats de Normandie à Rouen, obtint un décime du clergé anglais, deux décimes du clergé normand qui n'avait rien à refuser au conquérant, et 400,000 livres des États de Normandie; le parlement anglais, après avoir ratifié le traité de Troies, accorda au roi la faculté de requérir des emprunts de tous les gens riches; enfin Henri V releva brusquement les monnaies de France à l'ancien taux d'où elles étaient descendues depuis plusieurs années par des affaiblissements successifs; il se procura ainsi de fortes rentrées d'argent en bouleversant toutes les transactions particulières et en accroissant des misères qui ne semblaient plus pouvoir croître[2]. Il traversa le Pas de Calais le 11 juin, à la tête de quatre mille lances et de vingt-quatre mille archers : l'élite de la population anglaise était accourue s'enrôler sous les bannières de son héros[3].

Il était temps que le vainqueur d'Azincourt reparût sur le con-

1. Moustrelet, c. 249. — Juvénal, p. 564. — G. Chastellain, c. 67.

2. Rymer, t. X, p. 101-110. — *Ordonn. des rois de France*, t. XI, p. 115-136. — Par compensation, il défendit sévèrement à ses capitaines les prises, les exactions, les levées de péages arbitraires dans les pays soumis. Rymer, t. X, p. 106-112.

3. Il traînait avec lui le roi d'Écosse, Jacques Ier, qu'il retenait prisonnier depuis qu'une tempête l'avait jeté sur les côtes d'Angleterre. Il lui promettait la liberté à condition qu'il l'accompagnât en France et rappelât les Écossais qui servaient le dauphin. Ceux-ci refusèrent d'obéir.

tinent : une partie de la noblesse picarde venait d'arborer l'étendard du dauphin, et, maîtresse des petits ports de l'embouchure de la Somme, guerroyait par terre et par mer contre les Anglais et les Bourguignons; la journée de Baugé avait exalté au plus haut degré les espérances des Dauphinois et leur avait ramené bien des esprits incertains; ils reprenaient partout l'offensive. L'Écossais Buchan, récompensé de ses exploits par l'épée de connétable, était avec le dauphin à la tête d'une belle armée de six ou sept mille lances et de dix mille archers et arbalétriers, qui envahissait en ce moment la Beauce et menaçait Chartres. Henri V, sans s'arrêter contre les « rebelles » picards, marcha droit à Paris et de là à Mantes, où il avait donné rendez-vous au duc de Bourgogne. Le dauphin et ses capitaines n'osèrent affronter les forces supérieures du roi ennemi, qui conduisait contre eux plus de trente mille Anglais, sans les Français et les Bourguignons. Ils levèrent le siége de Chartres et se retirèrent en Touraine.

Henri V s'empara de Dreux, d'Épernon, de quelques autres places dans le Perche et la Beauce, et s'avança jusqu'aux portes d'Orléans; il ne se crut pas toutefois en mesure de poursuivre le dauphin dans Tours ou dans Bourges : le pays était affreusement ravagé et la mauvaise nourriture avait causé une épidémie dans l'armée anglaise. Henri V se contenta d'établir ses avant-postes sur la Loire en occupant Beaugenci; il retourna ensuite à Paris faire les préparatifs du siége de Meaux, à l'instante prière des Parisiens. La garnison dauphinoise de Meaux était le fléau de la Brie et de l'Ile-de-France, et les Parisiens avaient pour elle une exécration trop motivée par les atrocités qu'elle commettait chaque jour dans les campagnes. L'horreur qu'inspiraient les cruautés des gens de Meaux était plus utile aux Anglais que bien des victoires. Un des capitaines surtout, le bâtard de Vauru, n'avait rien d'humain que la figure : ce misérable, ancien serviteur du comte d'Armagnac, prétendait venger son maître en torturant et en égorgeant les marchands et les laboureurs qu'il enlevait sur les chemins et dans les villages; quand ces malheureux ne pouvaient payer des rançons exorbitantes, il les pendait de sa propre main à un grand orme voisin des fossés de Meaux, et qu'il appelait

lui-même « l'arbre de Vauru » : on y voyait toujours « brandiller » quatre-vingts ou cent cadavres [1].

Il est impossible de peindre l'excès de désespoir auquel la soldatesque réduisait les habitants des campagnes : les Anglais achevaient ce qu'avaient commencé les *Armignacs*. « Les laboureurs, cessant de labourer, alloient comme désespérés et laissoient femmes et enfants, en disant l'un à l'autre : — Mettons tout en la main du diable ; ne nous *chault* (peu nous importe) que nous devenions... Mieux nous vaudroit servir les Sarrasins que les chrétiens.. faisons du pis que nous pourrons ; aussi bien ne nous peut-on que tuer ou que pendre... par le faux gouvernement des traîtres gouverneurs, nous faut renier femmes et enfants, et fuir aux bois comme bêtes égarées, non pas depuis un an ou deux, mais il y a jà quatorze ou quinze ans que cette danse douloureuse commença....» A Paris même bien des gens renonçaient à leurs héritages pour ne pouvoir payer les impôts, et « s'en alloient les uns à Rouen, les autres à Senlis ; les autres devenoient brigands des bois ou *Arminaz* » (Armagnacs) (Journal du Bourgeois de Paris). Le premier président Philippe de Morvilliers, l'âme damnée du roi d'Angleterre, ne contenait Paris que par la terreur.

Tandis que Henri V s'apprêtait à l'attaque de Meaux, le duc de Bourgogne était parti pour le Ponthieu afin d'étouffer l'insurrection dirigée par un seigneur de la maison d'Harcourt ; Abbeville hésitait ; Amiens et les principales communes de Picardie obéirent à l'appel du duc Philippe qui assaillit Saint-Riquier. La Hire, Pothon de Saintrailles et d'autres aventuriers qui commençaient à devenir célèbres par leurs audacieux coups de main, et dont la ruse, l'intrépide valeur et la rapacité rappelaient les capitaines bretons de Charles V, rassemblèrent les bandes dauphinoises disséminées dans la Picardie orientale, l'Ile-de-France et la Champagne, et tentèrent de « recourre » Saint-Riquier ; Philippe de Bourgogne se porta rapidement au-devant de ce « secours », l'attaqua et le défit près de Mons en Vimeux (31 août). Saintrailles et les autres principaux « chevetaines » furent pris ;

1. *v.* dans le *Journal du Bourgeois de Paris*, l'effroyable histoire de la jeune femme enceinte qu'il fit lier un soir au tronc de son arbre, et qui y fut mangée des loups, elle et son enfant.

Saint-Riquier et plusieurs forteresses se rendirent; Jacques d'Harcourt se maintint seulement dans le Crotoi et dans Saint-Valeri. C'était un brillant début pour le duc Philippe qui portait les armes pour la première fois.

Le siége de Meaux fut entamé quelques semaines après ce combat. Le 6 octobre, Henri V avec vingt mille combattants occupa les deux rives de la Marne, et cerna de toutes parts la ville et la fameuse forteresse de Meaux dite le Marché. Le siége de Meaux fut encore bien plus long et plus meurtrier que n'avait été celui de Melun : il dura tout l'automne et tout l'hiver; la garnison, forte de plus d'un millier de gens d'armes, se défendit avec une fureur et une opiniâtreté extraordinaires : ses chefs savaient quelles implacables haines ils avaient encourues, et s'attendaient au plus rigoureux traitement s'ils étaient réduits à se rendre. Ils ne lassèrent pas la constance du roi anglais : en vain le fer des assiégés, les maladies, la rigueur de la saison mirent-ils hors de combat la moitié de l'armée anglaise; Henri V ne leva pas le siége, et le dauphin ne parut pas pour délivrer ses gens comme il le leur avait promis; après quelques vaines démonstrations il s'en était allé au fond du Languedoc et avait abandonné complétement les défenseurs de Meaux. Ceux-ci redoublaient de rage à mesure que diminuaient leurs ressources et leurs espérances : ils semblaient prendre plaisir à s'ôter toute chance de transaction. Un jour ils promenèrent sur les remparts un âne couronné qu'ils battaient pour le faire braire, en criant aux Anglais que « c'étoit leur roi et qu'ils le vinssent recourre ».

Au commencement de mars 1422, la garnison évacua la ville et se concentra dans le Marché : elle y tint plus de deux mois encore, quoique Henri V se fût saisi d'une île de la Marne entre le Marché et la ville, et y eût établi des batteries qui foudroyaient incessamment le Marché. Ces hommes, pour la plupart souillés de tous les crimes, montrèrent un héroïsme qu'on ne peut s'empêcher d'admirer; enfin, après avoir repoussé un dernier assaut de sept ou huit heures, sans pain, sans munitions, presque sans armes, ils se résignèrent à demander une capitulation, et, le 11 mai, le Marché de Meaux fut remis « ès mains des rois de France et d'Angleterre ». Les conditions étaient dures : Louis de Gast, bailli de Meaux, le

bâtard de Vauru et plusieurs autres chefs, avec les Écossais, Irlandais et Gallois faisant partie de la garnison, furent livrés sans réserve « à la volonté du roi Henri » : le reste des gens d'armes et des habitants du Marché furent livrés « à ladite volonté, sauve leur vie ». Henri confisqua les biens des bourgeois et envoya les soldats dans les prisons de Paris, où beaucoup d'entre eux moururent de faim [1]. Ceux des capitaines, dont la vie était garantie, furent rançonnés « à excessives finances »; mais on décapita le bailli de Meaux et le bâtard de Vauru, ainsi qu'un avocat et trois ou quatre gentilshommes. On planta la tête sanglante de Vauru au bout de la lance qui portait son étendard, et l'on accrocha son corps à l'orme où pendaient encore les squelettes de ses victimes. Les soudoyers d'Écosse, d'Irlande et de Galles furent aussi mis à mort.

La chute de Meaux abattit presque entièrement le parti dauphinois dans le nord de la France : le sire de Gamaches, gouverneur de Compiègne, rendit la ville pour sauver la tête de son frère, l'abbé de Saint-Faron, qui avait pris la part la plus active à la défense de Meaux. Pierrefonds, Crespi en Valois, Saint-Valeri-sur-Somme et presque toutes les forteresses dauphinoises du Valois, de la Champagne et de la Picardie se soumirent ou furent évacuées. « La croix droite blanche de France » n'était plus guère portée dans le Nord que par des aventuriers isolés, vrais chefs de « compagnies » pour lesquels la guerre n'était que le prétexte du pillage. Ce résultat avait coûté cher aux Anglais; mais il était grand : Henri V pouvait désormais transporter le théâtre des hostilités sur la Loire et poursuivre le dauphin dans ses derniers asiles, sans laisser derrière lui d'ennemis capables de l'inquiéter.

Il accorda quelque repos à ses troupes harassées et diminuées de moitié, et alla célébrer à Paris les fêtes de la Pentecôte avec la reine sa femme, qui revenait d'Angleterre après lui avoir donné un fils : la naissance de cet enfant, qui fut le roi Henri VI, semblait consacrer le traité de Troies et fonder la dynastie anglo-

1. « On les laissoit mourir de faim ès prisons où ils étoient; et, l'un mort, les autres arrachoient avec les dents la chair de leur compagnon mort. » Juvénal. — v. le siége dans Georges Chastellain, — Monstrelet, — Juvénal, — Le *Bourgeois de Paris*.

française. Le gouvernement étranger se consolidait sans devenir plus populaire : les anciens de Paris, qui avaient vu dans son éclat la royale cour de France, comparaient tristement l'affabilité des princes français avec la morgue du roi d'outre-mer. Une nouvelle taille accrut encore la désolation des Parisiens ; néanmoins un armurier et un boulanger, ayant comploté d'introduire dans Paris les bandes d'Armagnacs qui venaient d'évacuer Compiègne et les places voisines, furent découverts et punis sans que le peuple s'émût en leur faveur : la masse des Parisiens conservait encore plus de haine pour les *Armignacs* que pour les Anglais (Georges Chastellain ; Bourgeois de Paris).

Les Dauphinois cependant remportèrent quelques avantages dans les provinces du centre : ils avaient repoussé une irruption des Bourguignons en Auvergne et entamé le Nivernais ; l'armée du dauphin, forte d'environ vingt mille hommes et commandée par le connétable Buchan et le vicomte de Narbonne, prit la Charité-sur-Loire et assiégea Cosne à la fin de juillet : la garnison de Cosne capitula en s'engageant à rendre la ville si le duc de Bourgogne ne la secourait avant le 16 août. Le duc Philippe était alors dans son duché, où il avait fait accepter à grand'peine le traité de Troies par les États Provinciaux ; « il manda gens » de Flandre, d'Artois, de Picardie, et envoya demander au roi d'Angleterre quelque renfort pour tenir la journée devant Cosne. « Le roi Henri fit réponse qu'il iroit en propre personne avec toute sa puissance : il fit partir son *host* d'autour de Paris sous la conduite du duc de Bedford, son frère, et lui-même, quoique assez aggravé de maladie, partit de Senlis pour aller en Bourgogne. Arrivé à Melun, il se fit mettre sur une litière pour aller à la journée dessus dite ; mais, pour ce qu'il se sentit trop affoibli et qu'il empiroit de jour en jour, il retourna et se fit mener au bois de Vincennes où il s'alita ; et le duc de Bedford, ses princes et tout son *host*, de même que les seigneurs de Picardie et d'autres lieux, joignirent sans lui à Vézelai le duc de Bourgogne » (Monstrelet).

Ils marchèrent tous ensemble vers Cosne ; les généraux du dauphin ne voulurent point courir les chances d'une bataille décisive et rentrèrent en Berri. L'armée anglo-bourguignonne se contenta d'avoir vu reculer devant elle les *Armignacs*, et ne les poursuivit

pas dans le Berri : elle n'était point pourvue de vivres, et le pays était tellement ruiné qu'elle n'y eût pas trouvé de quoi subsister.

Un motif d'une immense gravité eût d'ailleurs empêché les généraux anglais de rien entreprendre en ce moment; ils étaient dans l'attente d'un événement dont on ne pouvait mesurer la portée : le duc de Bedford venait de recevoir la nouvelle que le roi son frère se mourait au château de Vincennes. Le duc « chevaucha en hâte jusqu'audit château, et là il trouva le roi Henri moult aggravé de sa maladie, c'est à savoir d'un feu qui lui étoit venu au fondement[1] ». Avec Bedford arriva Hugues de Lannoi, grand maître des arbalétriers de France, envoyé par le duc de Bourgogne : Henri entretint longtemps le sire de Lannoi, et le chargea de prier le duc Philippe qu'il observât religieusement ses serments et alliances avec les Anglais; puis il réunit autour de son lit d'agonie son frère de Bedford, son oncle d'Exeter, son cousin de Warwick et ses plus « féables » amis et conseillers. Il recommanda au duc de Bedford son fils Henri, que Catherine de France avait mis au monde à Windsor le 6 décembre précédent; il le conjura de ne jamais souffrir qu'on traitât avec « Charles de Valois, fors » que tout au moins le duché de Normandie ne demeurât en toute souveraineté au jeune Henri[2]; il lui confia enfin le gouvernement de la France, mais seulement si le duc de Bourgogne ne voulait point s'en charger. Quant au gouvernement de l'Angleterre, il le destinait à son autre frère de Glocester, et l'éducation de son fils au comte de Warwick. Il recommanda enfin, sur toutes choses, à ses parents et amis d'éviter tout sujet de débat avec le duc de Bourgogne, car « les besognes moult avancées du royaume de France en pourroient être empirées », et de ne point rendre la liberté, jusqu'à la majorité de Henri VI, au duc d'Orléans ni à quatre ou cinq vaillants capitaines dauphinois actuellement prisonniers.

1. C'était une fistule accompagnée de dyssenterie. On appelait cette maladie *le mal Saint-Fiacre*.

2. De tristes pressentiments pour l'avenir de cet enfant assiégèrent Henri V sur son lit de mort; Hollinsbed lui attribue le propos suivant : « Henri, né à Monmouth, aura régné peu et conquis beaucoup; Henri, né à Windsor, régnera longtemps et perdra tout ». C'était le regard prophétique d'un mourant.

Un de ses médecins, dont il avait « requis vérité », se jeta à genoux devant son lit et lui dit de penser à son âme, parce qu'il ne lui restait pas deux heures à vivre; Henri manda son confesseur et d'autres gens d'église, et leur ordonna de réciter les sept psaumes de la pénitence. « Et, quand ce vint à *Benigne fac Domine,* où il y a *muri Hierusalem,* il dit tout haut qu'il avoit eu l'intention, après qu'il auroit mis le royaume de France en paix, d'aller conquerre Jérusalem, s'il eût été le plaisir de son Créateur de le laisser vivre son âge[1]. » Puis, comme pour se rassurer lui-même en cette heure solennelle, il rappela que sa guerre de France avait eu l'approbation des « plus saints personnages », de tous les prélats d'Angleterre, et qu'il l'avait poursuivie sans offenser Dieu et sans mettre son âme en péril.

« Et, assez *brief* ensuivant, il rendit l'esprit », à l'âge de trente-quatre ans (31 août 1422 Monstrelet).

Ses entrailles furent ensevelies à Saint-Maur-des-Fossés; son corps, après un service magnifique à Saint-Denis, fut transféré à Rouen et de là en Angleterre, avec une pompe extraordinaire. « Les Anglois lui firent aussi grand honneur et révérence que s'ils fussent *acertenés* qu'il fût saint en paradis » (Monstrelet). Le peuple même des provinces françaises soumises aux Anglais conserva pour lui un sentiment de respect, à défaut d'affection, pour la bonne intention qu'il montrait de protéger les pauvres gens contre les exactions et les violences des nobles[2]. Plus heureux qu'Édouard III et que le Prince Noir, Henri V était mort dans tout l'éclat de sa prospérité, et sa mémoire, qui ne rappelait que des triomphes sans mélange de revers, est demeurée chère entre toutes à l'orgueil de l'Angleterre.

Conformément aux dernières volontés du roi Henri, le duc de Bedford offrit la régence de France à Philippe de Bourgogne : le duc Philippe ne l'accepta point, soit qu'il redoutât un tel fardeau dans de telles circonstances, soit que, malgré la passion qui le dominait, il éprouvât une secrète répugnance à se faire si directement le représentant de la domination étrangère (Monstrelet, l. I, c. 376).

1. Georges Chastellain (c. 98) dit qu'il avait fait visiter tous les ports du Levant pour prendre des renseignements sur les moyens d'exécuter ce projet.
2. Monstrelet. — Pierre de Fenin.

On ne tint aucun compte des prétentions que pouvait avoir la reine Isabeau.

Charles VI ne survécut que sept semaines au gendre en faveur de qui on lui avait fait déshériter son fils; il mourut à l'hôtel Saint-Pol, le 21 octobre, âgé de cinquante-quatre ans. Il avait porté quarante-deux ans le vain titre de roi, pour son malheur et celui de son peuple qui lui garda jusqu'à la fin une douloureuse sympathie à cause de cette conformité de souffrance. Sa folie, dégénérée en idiotisme dans les derniers temps, s'était prolongée trente ans entiers. Son corps embaumé resta vingt jours déposé dans la chapelle de l'hôtel Saint-Pol, en attendant le retour du duc de Bedford, nouveau régent de France, qui était allé conduire à Westminster les restes de Henri V. Le clergé séculier et régulier, l'université, le chapitre, les prévôt et échevins et tout le peuple « convoyèrent » à Saint-Denis Charles « le bien-aimé »; mais nul prince du sang de France, pas même le duc de Bourgogne, n'assista aux funérailles, qui furent menées par un étranger, par le duc de Bedford, « chose moult pitoyable à voir ».

« Et après que le roi fut mis en sa sépulture emprès ses devanciers, les huissiers d'armes rompirent leurs petites verges et les jetèrent dedans la fosse, et puis mirent leurs masses en bas sens dessus dessous; et lors le roi d'armes de Berri[1], accompagné de plusieurs hérauts et poursuivants, cria dessus la fosse : — Dieu veuille avoir pitié et merci de très haut et très excellent prince Charles, sixième du nom, notre naturel et souverain seigneur! » Et, après, s'écria le dessus dit roi d'armes : « Dieu donne bonne vie à Henri, par la grâce de Dieu roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur! »

« Lequel cri accompli, les sergents d'armes redressèrent leurs masses fleurdelisées en criant tout d'une voix : *Vive le roi! vive le roi!* Et les François-Anglois commencèrent à crier Noël « comme si Dieu fût descendu du ciel; toutefois il y en avoit plus faisant deuil et lamentations qu'autres. — Ah! très cher prince, disoit le peuple à grands plaintes et profonds soupirs, jamais plus ne te

1. Chaque province avait sa corporation de hérauts et de poursuivants d'armes, dont le chef portait le titre de roi d'armes.

verrons! jamais n'aurons que guerres, puisque tu nous as laissés : tu vas en repos, et nous demeurons en toute tribulation et en toute douleur! »

Le peuple sentait plus profondément son abaissement en voyant disparaître cette dernière ombre de royauté nationale. Au retour des funérailles de longs et tristes murmures s'élevèrent dans la foule quand on vit porter « l'épée du roi de France » devant le régent anglais[1].

« Le dauphin Charles étoit en un petit châtel nommé Espalli, proche Le Puy en Auvergne (en Velai), lorsque lui furent portées les nouvelles du trépas du roi son père. Il en eut au cœur grand tristesse, et pleura très abondamment » (Monstrelet, l. II, c. 1). Ses conseillers le ramenèrent en toute hâte vers une région plus centrale; arrivé à Meung ou Mehun-sur-Yèvre en Berri, il quitta la robe noire de deuil pour la robe vermeille. La bannière de France fut levée dans la chapelle; « les officiers d'armes (hérauts) crièrent haut et clair : *Vive le roi!* après lequel cri fut fait l'office de l'église, et n'y fut fait pour lors autre solennité, et, de ce jour en avant, tous ceux tenant le parti du dauphin le nommèrent roi de France[2]. »

1. Le peuple ne vit pas avec moins de chagrin la suppression des monnaies de Charles VI et leur remplacement par celles du nouveau roi, Henri VI, portant les deux écussons de France et d'Angleterre accolés. Malgré les expresses défenses du régent, on continua d'user « en moult de lieux » des pièces de Charles VI. Monstrelet, l. I, c. 277. — *Journal du Bourgeois de Paris.* — Juvénal des Ursins. — Pierre de Fenin.

2. *v.* une ordonnance de Charles VII, de mai 1430, qui rectifie le récit de Monstrelet. *Ordonnances*, t. XIII, p. 3 et 154.

# LIVRE XXXV.

## GUERRES DES ANGLAIS (*SUITE*).

La France démembrée. Le roi anglais et le roi français. Henri VI et Charles VII. — Jeanne Darc. — Régence de Bedford. Les Écossais secourent la France. Défaites des Franco-Écossais à Crevant et à Verneuil. — Affaires des Pays-Bas. Gloucester et Jacqueline de Hainaut. Philippe de Bourgogne maître de Namur, Hainaut, Hollande, Zélande et Frise. — Le connétable de Richemont. Charles VII et ses favoris. La Trémoille. — Belle défense de Montargis. — Anarchie dans le parti français. — Siége d'Orléans par les Anglais. Héroïque résistance des Orléanais. *Journée des Harengs.* Détresse du parti français. Ruine imminente de la France. — Fermentation dans les profondeurs du peuple. Attente d'événements miraculeux. Prophéties. — Jeanne Darc. Enfance et révélation de Jeanne. Elle va trouver Charles VII. Jeanne à Chinon et à Poitiers. Elle annonce qu'elle chassera les Anglais de France. Jeanne fait lever le siége d'Orléans. Reprise de Jargeau. Victoire de Patai. Marche sur Reims. Jeanne devant Troies. Elle fait sacrer le roi à Reims. Gloire de Jeanne. Immense attente du peuple et de l'armée.

1422 — 1429.

Jusqu'à la mort de Charles VI, les deux partis anglo-bourguignon et dauphinois avaient combattu au nom du roi de France : son autorité était également invoquée dans les manifestes du régent anglais et du régent français; son image et son écusson, l'écusson de France, figuraient seuls sur les monnaies battues dans toute l'étendue du royaume. Cette dernière fiction de monarchie vient de disparaître : la sinistre réalité n'a plus de voile; la France est partagée entre deux rois ennemis. Paris, l'Ile-de-France, la Normandie, l'Artois, la Flandre, la Bourgogne et ses dépendances, presque toute la Picardie et la Champagne, et, au midi, la Guyenne et la Gascogne occidentales subissent la royauté d'un enfant au berceau, d'un enfant étranger qui porte dans ses veines le sang des plus implacables adversaires de la France et qu'on élève parmi les Anglais, de l'autre côté de la mer; la Lorraine et la Savoie, ces provinces nominalement impériales, françaises de langue, de position et de relations, sont, la première, bourguignonne, la seconde, neutre; l'Anjou et le Maine sont un

champ de bataille en l'absence de leur seigneur; la Bretagne hésite et s'isole; la Touraine, l'Orléanais, le Berri, l'Auvergne, le Bourbonnais, Lyon, le Dauphiné, le Languedoc et les parties orientales de la Guyenne et de la Gascogne reconnaissent l'héritier légitime des Valois, jeune homme de vingt ans sur qui pèse la solidarité d'un crime abhorré d'une moitié de la France et tout au moins regretté de l'autre, et ce jeune homme n'annonce aucune grande qualité capable d'effacer ce fatal souvenir. N'importe: la situation est désormais nettement tranchée; plus d'excuse ni de prétexte aux cœurs faibles et indécis; il faut choisir entre le roi anglais et le roi français; quel que soit l'homme, en Charles VII le roi est l'unique représentant, le drapeau nécessaire de la nationalité. Les populations le comprirent: un mouvement d'opinion, qui semblait promettre l'aurore de jours meilleurs, se manifesta dans le peuple et dans la noblesse contre la dynastie étrangère; une agitation croissante se montra çà et là dans les régions soumises aux Anglais; beaucoup de gens disaient tout haut que Henri V emportait avec lui la fortune de l'Angleterre; les conseillers de Charles VII, qui lui avaient été si funestes, déployèrent une activité plus ou moins bien dirigée pour profiter des circonstances favorables à la cause de leur maître, et surtout pour attirer de toutes parts de braves mercenaires écossais, lombards, espagnols. On répandit dans les provinces une espèce de pamphlet politique, écrit par un jeune homme d'un noble cœur et d'un grand talent, Alain Chartier, secrétaire de Charles VII : c'était la France, personnifiée dans une vive et saisissante allégorie, qui conjurait ses trois enfants, le clergé, la chevalerie et le peuple, de mériter le pardon de Dieu, d'oublier leurs discordes et de s'unir pour sauver leur mère et se sauver eux-mêmes[1].

1. Le style n'est pas trop inférieur à l'idée dans cette remarquable production, supérieure à tous les ouvrages français de la même époque : Alain Chartier est le premier de nos prosateurs qui ait touché parfois à l'éloquence classique; il est plus maître de la langue que Georges Chastellain, et il porte dans la littérature cette fermeté et cette précision de la pensée qui avaient déjà donné une langue presque moderne à Étienne Morel dans ses lettres politiques. Les poésies d'Alain ne valent pas sa prose, malgré la renommée qu'il a conservée à ce titre et la tradition si connue du poétique baiser de Marguerite d'Écosse, qui l'embrassa pendant son sommeil, pour l'amour de ses vers. Son pamphlet est intitulé *le Quadrilogue* (le quadruple discours), à cause de quatre interlocuteurs qu'il met en scène, la

La réaction française qui s'annonçait n'eut malheureusement pas les résultats qu'on en pouvait attendre ; elle rencontra des obstacles également difficiles à surmonter dans le caractère du prince qui eût dû la diriger, et dans celui du chef ennemi qui entreprit de l'arrêter. Henri V n'avait que trop bien choisi son successeur à la régence de France : le duc de Bedford, prudent administrateur, sage et habile capitaine, adroit négociateur, identifiant son ambition personnelle avec les intérêts du roi son neveu et la grandeur de l'Angleterre, et jugeant tout légitime pour servir cette cause, tour à tour équitable et modéré par calcul, implacable et barbare de sang-froid, mais toujours d'accord avec lui-même quant au but, le duc de Bedford était déjà, au quinzième siècle, le modèle de ce patriotisme égoïste et machiavélique, de cette politique sans entrailles avec laquelle l'aristocratie anglaise a bouleversé le monde. Bedford assura sa position avec une égale habileté des deux côtés du détroit. Il craignait l'humeur inquiète de son frère Glocester, que Henri V avait désigné pour la régence d'Angleterre ; il se fit, en vertu de son droit d'aînesse, déférer cette régence par le parlement, laissa seulement à Glocester sa lieutenance pendant son séjour en France, et donna un contrepoids au pouvoir de Glocester en faisant investir du titre de chancelier d'Angleterre leur oncle à tous deux, le puissant et ambitieux évêque de Winchester[1]. Nous n'aurons que trop à revenir sur ce sinistre personnage, ce type d'avidité, de dureté et d'hypocrisie pharisaïques, vrai chef et modèle de l'épiscopat anglican au quinzième siècle[2].

Bedford ne réussit pas moins bien en France : là, c'était l'alliance bourguignonne qui était pour lui la grande question ; le duc Philippe, jeune homme très fier, très vaniteux, très ombrageux sur le cérémonial et le point d'honneur chevaleresque[3] et

France et les Trois États. M. Géruzez, dans son *Cours d'histoire de l'Éloquence française*, a remis en lumière l'importance de l'œuvre patriotique d'Alain, négligée par les historiens.

1. Petit-fils d'Édouard III et dernier fils de Jean de Gand, tige des Lancastre.

2. Henri V, qui le craignait et le ménageait, avait dû lui donner des lettres d'abolition pour fausse monnaie en 1417.

3. Il n'avait point assisté aux funérailles de Charles VI, de peur d'être obligé de céder le pas au duc de Bedford, à cause de sa qualité de regent.

très convaincu de l'impossibilité où étaient les Anglais de se passer de lui, n'eût peut-être pas tardé à se brouiller avec le superbe Henri V. Bedford s'efforça de le rattacher étroitement à Henri VI, le combla d'égards et de déférences, et intéressa son amour-propre à soutenir efficacement le petit roi qui lui devait la couronne de France.

Un pareil homme était un terrible adversaire pour un prince de vingt ans qui avait tous les défauts et aucune des qualités de la jeunesse : Charles VII, à la fois mobile et obstiné, léger et « songeur », soupçonneux envers les bons et crédule aux méchants, amolli dès l'adolescence par ce précoce abus des voluptés qui avait coûté la raison à son père et la vie à son frère, ne montrait en rien l'activité d'esprit et de corps, ni les passions énergiques de son âge. Il n'était pas lâche : quand il fut obligé de payer de sa personne, il le fit honorablement ; mais il craignait les fatigues et le tumulte des camps, « ne s'armoit mie volontiers et n'avoit point cher la guerre », comme dit Pierre de Fenin : il n'était ni cruel ni absolument insensible ; « il étoit beau parleur à toutes personnes et piteux envers pauvres gens[1] » ; mais sa sensibilité toute physique, pour ainsi dire, était sans profondeur et sans durée ; sa vie morale était toute dans la sensation présente ; il n'aimait pour ainsi dire que par les yeux ; ce qu'il n'avait pas vu n'existait pas pour lui ; ce qu'il ne voyait plus s'effaçait à l'instant de sa pensée ; si son esprit était capable de réflexion et de souvenir, jamais homme n'eut moins que lui la mémoire du cœur ; il était ingrat, moins par perversité réfléchie que par impuissance morale. Plus tard, beaucoup plus tard, la maturité de l'âge exerça sur ses facultés une favorable influence ; sa rectitude d'esprit ne demeura plus stérile ; l'aptitude au travail et à l'action, la volonté, la personnalité, à un certain degré, se manifesta en lui ; la volonté active, disons-nous, car il n'avait eu que trop jusque-là, comme nous le verrons, la volonté négative. Cette modification fut bien

1. Du moins quand il les voyait ; mais il évitait autant que possible de les voir. « Vous voulez toujours, lui écrivait un de ses conseillers, être caché en châteaux, méchantes places et manières de petites chambrettes, sans vous montrer et ouir les plaintes de votre pauvre peuple. » Épître de Jean Juvénal des Ursins à Charles VII, mss. de S. Germain français, n° 352, f° 74, Bibliothèq. imp.

lente, et il ne se défit jamais d'ailleurs du vice des petites âmes, la défiance jalouse contre tout ce qui est grand; la haine ou la peur des trop éclatants services[1].

Le gouvernement anglais conserva donc sous Bedford la supériorité politique que lui avait donnée Henri V, bien qu'avec plus d'embarras intérieurs et avec une moindre liberté d'action : le régent ne fut que trop secondé par les passions anglaises, qui, contrairement aux vrais intérêts de l'Angleterre, avaient épousé avec une aveugle ardeur l'entreprise de Henri V. La partie aventureuse et guerrière de la population continua, non sans résistance, il est vrai, d'imposer ses volontés aux classes laborieuses et paisibles, et d'épuiser les ressources de l'Angleterre pour achever l'œuvre gigantesque de son héros mort à la peine : l'idée de retourner contre la France l'antique conquête de Guillaume exaltait les descendants des Saxons, au moins autant que les fils des Normands.

Dans les premiers mois qui suivirent l'avénement des deux nouveaux rois de France, l'initiative appartint cependant au parti de Charles VII, animé par les espérances que lui avait inspirées la mort de Henri V. Tannegui, Le Maçon, Louvet, les conseillers de Charles VII menèrent leur roi de ville en ville, afin de le montrer au peuple; à Meung-sur-Yèvre ils lui firent rendre une ordonnance vivement réclamée par les États du Dauphiné pour la réforme des abus judiciaires dans cette province (Ordonn., t. XIII, p. 1-7); de là, ils le conduisirent à La Rochelle, dont l'affection était si essentielle à conserver : divers priviléges furent accordés aux Rochelois et aux navigateurs étrangers, aux Castillans surtout, qui trafiquaient avec eux[2]. Un accident faillit trancher là brusquement la querelle de l'héritage de France. Comme le roi Charles tenait conseil avec ses barons, une partie de la chambre où il se trouvait s'écroula; plusieurs seigneurs restèrent morts sur la

1. « Aucuns vices soutenoit, souverainement trois : c'étoit muableté (mubilité), diffidance (défiance), et, au plus dur et le plus, c'étoit envie pour la tierce. » Georges Chastellain; extrait inédit publié par M. J. Quicherat, ap. *Bibliothèq. de l'École des Chartes*, t. IV, p. 76.

2. Bedford, pendant ce temps, accordait des priviléges analogues aux Portugais à Harfleur et dans les autres ports soumis aux Anglais. *v.* la préface du t. XIII des *Ordonn. de France*, p. vij.

place, et Charles lui-même fut légèrement blessé (Monstrelet, l. II, c. 2).

Le jeune roi alla ensuite se faire couronner à Poitiers avec quelque appareil, sans recevoir toutefois l'onction sainte : les portes de Notre-Dame de Reims étaient fermées à l'héritier de saint Louis, et la cité du sacre était aux mains de l'étranger. De Poitiers Charles VII retourna à Bourges; ce fut dans cette ville et dans les châteaux des environs qu'il résida le plus ordinairement, et les Anglais l'appelèrent le « roi de Bourges par forme de dérision[1] ». Il convoqua les États Généraux de la langue d'oïl à Bourges au mois de janvier 1423; on ne possède aucuns détails sur cette assemblée, qui ne dut guère se composer que des députés des provinces entre la Loire et les Cévennes; on sait seulement qu'elle octroya au roi une aide d'un million de francs d'or, effort qui semble immense, quand on considère la cruelle situation du pays et les faibles ressources des populations soumises à Charles VII. Le clergé consentit à payer un dixième de son revenu, et les États de la langue d'oc, réunis en mai à Carcassonne, accordèrent à leur tour 200,000 livres, à condition que le roi remédiât aux mutations de monnaies. Le conseil du dauphin, de 1418 à 1422, avait eu recours aux expédients les plus désastreux pour suppléer aux impôts directs qu'il n'osait exiger des provinces dauphinoises; le marc d'argent fin avait été porté à 90 livres par les affaiblissements successifs des monnaies; puis on venait de le remettre brusquement à 7 livres 10 sous, et l'écu d'or à 20 sous[2]. Charles VII était allé présider en personne les États de Languedoc, et son séjour dans ce pays fut marqué par un grand succès diplomatique, le retour du comte de Foix et de son frère le comte de Comminges au parti français. Le comte de Foix, qui avait traité avec Henri V, ne reconnut pas son fils. L'alliance de

1. Martial de Paris (autrement dit d'*Auvergne*), *Vigiles du roi Charles le Septième*. Cette chronique en vers est plus intéressante pour l'histoire que pour la poésie. Avant Martial de Paris, la France avait eu un autre poète tout aussi patriote, mais d'un talent bien supérieur, que nous nous reprochons de n'avoir pas cité : c'est le Champenois Eustache Deschamps, contemporain de Froissart. Ses sentiments sont élevés, sa pensée est nette et forte, et le rhythme de ses ballades et de ses rondeaux est souvent d'une mâle harmonie.

2. *Ordonn. de France*, t. XIII, Préface de MM. Villevault et de Bréquigni, p. vj, et p. 14. — *Hist. de Languedoc*, l. XXXIV, c. 27, 28

ces puissants seigneurs des Pyrénées avec les Anglo-Gascons exposait la cause de Charles VII aux plus extrêmes périls dans le Languedoc : leur réconciliation avec le roi assura la fidélité de cette vaste province et la garantit contre toute tentative de la part des Anglais.

Les capitaines dauphinois, pendant ce temps, recommençaient leurs courses hardies au nord de la Loire; ils étaient secondés par des conspirations bourgeoises dans beaucoup de villes. En janvier 1423, un nouveau complot s'ourdit à Paris pour livrer la capitale aux gens de Charles VII. La trame fut découverte : plusieurs bourgeois furent décapités; d'autres furent obligés de fuir, abandonnant biens et familles; une femme fut brûlée vive. Parmi les fugitifs se trouvait Michel Laillier, un des plus notables bourgeois de Paris, qui avait été très affectionné à Isabeau de Bavière et qui venait de faire partie d'une ambassade envoyée par les Parisiens au conseil du petit roi Henri à Londres : l'aspect de l'Angleterre lui avait inspiré peu de sympathie; à son retour il s'était mis à la tête de la conspiration « dauphinoise »; son rôle dans les révolutions de Paris ne se termina point là. Le duc de Bedford, alarmé de cette tentative, exigea un serment de *féauté* de tous les habitants de Paris : jusqu'aux « chamlrières », jusqu'aux moines, tout jura, bon gré, mal gré. Le vieux parti cabochien, dont Bedford caressait les passions, était tombé à la discrétion du régent anglais et l'aidait à contenir Paris. Les cabochiens armèrent leur milice pour seconder Bedford dans la « recouvrance » de Meulan, surpris par le sire de Graville : l'occupation de cette ville par les Dauphinois interceptait toutes communications par eau entre Paris et la Normandie; la milice parisienne joignit devant Meulan les troupes anglaises, normandes et picardes mandées par le duc de Bedford. Le sire de Graville et les siens se défendirent avec opiniâtreté, en attendant la venue des capitaines du roi Charles, qui leur avaient promis de les « recourre » : les comtes de Buchan et d'Aumale, le vicomte de Narbonne et Tannegui Duchâtel rassemblèrent, en effet, six mille combattants en Berri et poussèrent jusqu'à six lieues de Meulan; mais là « se mit entre eux dissension » : les gens d'armes réclamèrent leur solde; Tannegui, qui avait reçu l'argent, ne paya

point; on l'accusa d'avoir détourné la somme à son profit; bref, au lieu d'attaquer l'*host* de Bedford, les Franco-Écossais « s'en retournèrent sans rien faire ». Les assiégés de Meulan, irrités de cet abandon, jetèrent la bannière du roi Charles du haut de la porte du château, déchirèrent leurs croix blanches, et rendirent la place au duc de Bedford, ainsi que Montlhéri et Marcoussi, « qui étoient en l'obéissance » des capitaines enfermés dans Meulan. Graville et plusieurs autres « se tournèrent anglois » (1er mars). Graville était un des seigneurs normands qui avaient renoncé à leurs fiefs pour ne pas se soumettre à Henri V[1]. Il ne tarda pas à se repentir de sa défection et à revenir au parti français.

Cet échec fut balancé par un avantage que les Dauphinois remportèrent en Anjou : le comte d'Aumale, à la tête de la noblesse et des communes du pays, défit près de Gravelle deux mille cinq cents Anglais sortis de la Normandie; la moitié des ennemis périrent dans le combat, et on leur reprit dix ou douze mille têtes de bétail qu'ils avaient enlevées aux paysans.

Le régent anglais avait eu un moment de plus sérieuses inquiétudes encore : le duc de Savoie[2], oncle du duc de Bourgogne, s'était mis en tête de réconcilier son neveu avec Charles VII qui niait toujours avoir prémédité le meurtre du duc Jean. Philippe de Bourgogne ne refusa pas d'envoyer son chancelier conférer à Bourg-en-Bresse, sur terre de Savoie, avec les hommes de Charles; mais les meurtriers de Jean sans Peur, qui savaient que leur chute et leur exil seraient la première condition du traité, immolèrent de nouveau la France à leurs intérêts; ils dictèrent le choix et les instructions des ambassadeurs royaux et firent avorter les négociations (janvier 1423). Bedford en profita pour resserrer son alliance avec le duc Philippe, et entraîner, par l'intermédiaire de Philippe, la maison ducale de Bretagne dans le parti anglais. Le duc Jean de Bretagne, qui avait eu si gravement à se plaindre des conseillers du dauphin, était tout disposé

1. Monstrelet, l. II, c. 3, 4, 5. — *Bourgeois de Paris*, dans la collection Michaud, t. III, p. 238, 239. — Barante, t. V, p. 139.

2. Amé ou Amédée VIII : le comté de Savoie avait été érigé en duché par l'empereur Sigismond en 1416.

à se rallier aux Anglais; mais l'antipathie que ses sujets témoignaient pour cette cause l'avait retenu jusqu'alors. Il se décida : il vint trouver à Amiens les ducs de Bedford et de Bourgogne, signa un traité d'alliance avec eux le 17 avril, et reconnut Henri VI roi de France et d'Angleterre; son frère Artus de Bretagne, comte de Richemont, récemment sorti des mains des Anglais qui l'avaient fait prisonnier à Azincourt, épousa la sœur aînée du duc de Bourgogne, Marguerite, veuve du feu dauphin Louis, et une autre sœur de Philippe, Anne de Bourgogne, fut donnée au duc de Bedford avec une dot de 150,000 écus d'or. Cependant, le lendemain du traité des trois princes, les ducs de Bourgogne et de Bretagne conclurent un autre pacte particulier et secret où ils se promirent de rester amis et alliés, lors même que l'un des deux se réconcilierait avec Charles, « dauphin de Viennois ». La plupart des conseillers bourguignons et picards du duc Philippe avaient au fond de l'âme quelque arrière-pensée française, qu'ils tâchaient de faire pénétrer dans l'esprit de leur maître (Barante; Monstrelet).

La reprise de Meulan n'avait pas découragé les Dauphinois. La guerre se réchauffait dans le Nord; des bandes redoutables, cantonnées aux deux extrémités de la Picardie, dans la Thierrache et le Ponthieu, tenaient en alarme toute la Picardie, l'Artois et le Hainaut. Le menu peuple de Tournai venait de se révolter et d'appeler dans sa cité le sire de Moy, capitaine dauphinois; d'autres chefs d'aventuriers couraient la Champagne et les marches de Lorraine, et se défendaient, dans quelques petites places de la Meuse, contre les Anglais et les Bourguignons. Les principaux capitaines de Charles VII résolurent de les secourir et de prendre sérieusement l'offensive du côté de la Champagne; un détachement français s'était saisi de la forteresse bourguignonne de Crevant qui commandait le cours de l'Yonne entre Auxerre et Avallon, et assurait les communications des Français avec le nord-est. Crevant fut repris presque aussitôt par les Bourguignons; plusieurs milliers de Français, trois mille Écossais et quelques soudoyers espagnols et lombards marchèrent par Gien sur Crevant, sous les ordres de l'Écossais Stewart (Stuart) de Darnley et du maréchal de Séverac. Le duc Philippe était en Flandre : la duchesse douai-

rière, sa mère, obtint un subside des États des deux Bourgognes, appela aux armes les feudataires de son fils et réclama les secours du duc de Bedford, qui envoya les comtes de Salisbury et de Suffolk joindre les Bourguignons avec quatre mille Anglais. L'armée anglo-bourguignonne partit d'Auxerre pour faire lever le siége de Crevant : arrivée au bord de l'Yonne, vis-à-vis de Coulanges-la-Vineuse, elle vit les Français qui l'attendaient sur l'autre rive; tous les gens d'armes mirent pied à terre, et défense fut faite qu'on octroyât merci à qui que ce lût et qu'on « prît prisonniers jusqu'à ce que le champ fût pleinement gagné ». Une partie des Anglo-Bourguignons attaquèrent le pont de Coulanges; les autres passèrent la rivière à gué, et la garnison de Crevant assaillit en queue les Français. Le désordre se mit dans l'armée assiégeante, « envahie » de toutes parts : le gros des troupes françaises fut rompu et entraîna dans sa déroute le maréchal de Séverac; les auxiliaires écossais, qui étaient « au front devant », et les plus braves des gens d'armes français, qui se rallièrent et n'abandonnèrent point leurs alliés, enveloppés par des forces très supérieures, succombèrent après un opiniâtre combat : lord Stewart fut pris, avec un œil crevé; Saintrailles et quatre cents autres nobles hommes tombèrent également au pouvoir des vainqueurs; douze cents hommes d'armes, pour la plupart gentilshommes écossais, restèrent sur le champ de bataille (1er juillet) (Monstrelet; Fenin; Berri).

Cette défaite amena la reddition de Couci, de Mont-Aiguillon en Champagne, du Crotoi en Picardie, et d'autres forteresses dauphinoises du Nord, qui n'espérèrent plus dès lors être secourues. La nouvelle de la journée de Crevant troubla la joie que la naissance d'un dauphin inspirait à la cour de Bourges : la reine Marie d'Anjou avait donné, le 4 juillet, à Charles VII, un fils qui fut le roi Louis XI. Si l'on fut triste à Bourges, on ne se montra guère plus joyeux à Paris; les fêtes que donna le duc de Bedford pour célébrer la victoire des Anglais rencontrèrent peu de sympathie parmi le peuple : l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris*, si ardent Bourguignon, n'a plus que des paroles de deuil pour ces « occisions de chrétiens » qui n'apportaient aucun soulagement à la misère publique. Paris continuait à se dépeupler; des milliers de

maisons étaient vides et croulantes; l'herbe poussait parmi les rues; les loups entraient la nuit dans la ville par la rivière; les imaginations frappées voyaient déjà dans Paris une nouvelle Babylone dont les débris deviendraient bientôt le repaire des bêtes de proie[1].

On continuait à combattre sur les ruines de la France : les morts de Crevant furent promptement remplacés : pauvres, audacieux, avides d'aventures et de butin, les Écossais répondirent de « grand courage » à l'appel de l'archevêque de Reims, envoyé par le conseil de Charles VII : ils descendaient en France par colonies entières; on ne s'entretenait, dans les bruyères et les montagnes de la stérile Calédonie, que des brillantes destinées qui attendaient les braves au beau pays de France. Le gouvernement anglais essaya d'arrêter cette émigration des Écossais en reprenant, avec

1. Paris, qui n'avait plus le cœur à prendre part aux fêtes chevaleresques de ses maîtres, se donna un divertissement plus en harmonie avec ces temps de désolation : ce fut la fameuse *danse macabre*, la fête de la Mort. Durant six à sept mois, d'août 1424 au carême de 1425, on ne cessa de représenter, entre les charniers du cimetière des Innocents, un lugubre mimodrame où toutes les conditions humaines, depuis le pape, l'empereur et la grande dame jusqu'au dernier mendiant, entraient tour à tour, bon gré mal gré, dans une danse dont la mort était le coryphée. Pour la première fois, la Mort, personnifiée sous la forme hideuse du squelette humain, étalait, avec un cynisme railleur, « la nudité suprême qui eût dû rester vêtue de la terre », suivant l'expression d'un historien poète (M. Michelet). L'antiquité, qui voilait de fleurs toutes les misères de la condition humaine et qui déguisait, sous de noires ailes et une robe semée d'étoiles, le fantôme de la Mort, l'antiquité eût repoussé cette sinistre allégorie comme une affreuse dérision de la personne humaine. Le christianisme, conséquent avec ses principes d'humilité et avec l'anathème qu'il avait lancé contre le chair déchue, affectionna les images de la décomposition du corps et de la dégradation de la vie terrestre, mais en vue du contraste avec une vie supérieure et impérissable. Ce qui fait l'étrangeté et l'horreur de la *danse macabre*, c'est la suppression de ce contraste; le sentiment religieux a disparu; il ne reste que l'image et l'idée de la destruction matérielle; la moralité, c'est l'égalité de tous les hommes, non devant Dieu mais devant le ver du sépulcre. Il fallait, pour se plaire à un tel spectacle, être réduit, comme les misérables populations du quinzième siècle, à s'approprier la triste épigraphe de la *danse macabre* :

> Morte nihil melius; vita nil pejus iniqua!
> Rien de mieux que la mort; rien de pis que la vie!

La danse macabre, originaire de l'Allemagne, fut un genre des drames allégoriques appelés *moralités*, ce qu'était le *Mystère de la Passion* aux drames religieux : la peinture, la gravure, la sculpture reproduisirent partout ses interminables sarabandes. *v.* la Préface du roman historique *la Danse macabre*, par le bibliophile Jacob (P. Lacroix). *Macabre* vient sans doute de l'arabe *magabir*, cimetière.

le roi Jacques Stuart toujours prisonnier en Angleterre, le traité qui n'avait point été réalisé du vivant de Henri V; mais, avant que Jacques fût de retour en Écosse, le comte de Douglas était déjà débarqué à La Rochelle à la tête de cinq mille guerriers d'élite. Le roi lui fit « grande chère », et paya d'avance ses services avec magnificence : il lui donna « la duché » de Touraine à vie[1]. Stuart de Darnley, échangé contre le commandant des Anglais pris à Gravelle en Anjou, eut la seigneurie d'Aubigné et le comté de Dreux. Tout était pour les gens d'Écosse; les capitaines français en murmuraient fort et demandaient si l'on voulait que la France fût partagée entre les Anglais et les Écossais. Il est certain que les conseillers de Charles VII, n'ayant, pour s'imposer à l'humeur indépendante des capitaines français, ni l'autorité de la naissance ni celle de la gloire militaire, leur préféraient systématiquement les auxiliaires étrangers. Le conseil de Charles VII tira encore des secours d'ailleurs que d'Écosse : le duc de Milan envoya trois des plus renommés *condottieri* d'Italie, avec cinq cents lances et mille archers, qui entrèrent par Lyon en France, et prirent en passant, près de Mâcon, à l'aide des Lyonnais, le maréchal de Bourgogne, Thoulongeon, un des vainqueurs de Crevant. Ces renforts remirent le parti français en état de tenir la campagne; la guerre ne se faisait nulle part avec des masses; la désolation du plat pays eût rendu l'entretien des grandes armées impossible : l'historien Thomas Basin[2] assure que, depuis le Poulhieu jusqu'aux marches de Lorraine et d'Allemagne, on ne voyait que champs en friche et villages déserts. Les bois, les halliers et les broussailles regagnaient de toutes parts le terrain que leur avaient enlevé l'accroissement de la population et les progrès de l'agriculture[3]. L'argent, d'ailleurs, manquait au *régent de Paris*

1. *Chronique anonyme*, dite *de la Pucelle*.

2. Thomas Basin, évêque de Lisieux, longtemps caché sous le pseudonyme d'Amelgard, est l'auteur d'une histoire latine des règnes de Charles VII et de Louis XI, qu'on regrettait depuis longtemps de ne pas voir figurer entre les monuments imprimés du quinzième siècle : la Société de l'Histoire de France a chargé M. Quicherat de publier ce livre. Le premier volume vient de paraître.

3. Il courut longtemps un proverbe qui disait que « les Anglois, par leur puissance, avoient fait venir les bois en France ». *v.* Edmond Richer, *Hist. manuscrite de la Pucelle d'Orléans*, Biblioth. imp., fonds de Fontanieu, n° 285.

comme au *roi de Bourges :* l'Angleterre était encore fatiguée des sacrifices qu'elle avait faits en 1421.

Une année entière, après la bataille de Crevant, s'écoula sans événements capables d'influer sur le sort de la guerre : une nouvelle révolte eut lieu sans succès parmi la noblesse de Picardie; les Français perdirent un bon poste, La Charité-sur-Loire; enfin, dans les derniers jours de juin 1424, le château d'Ivri, dernière place que conservât Charles VII sur les confins de la Haute-Normandie, fut attaqué par les Anglais : après un mois de résistance, les assiégés capitulèrent et promirent de livrer leur forteresse au duc de Bedford, la nuit de l'Assomption de Notre-Dame, « au cas qu'ils n'auroient secours du roi Charles ».

Les capitaines de Charles VII se décidèrent à un grand effort pour « recourre » Ivri. Dix-huit mille combattants furent rassemblés sous les bannières du connétable de Buchan, de lord Douglas, duc de Touraine, des comtes d'Aumale, de Tonnerre, de Ventadour, du vicomte de Narbonne, du maréchal de La Fayette, et des *condottieri* Valperga, Rusca et Cacchiere. Ces chefs, qui ne sentaient point sur eux la main d'un pouvoir intelligent et fort et qui s'étaient habitués à l'indépendance d'une guerre de partisans, ne pouvaient venir à bout de s'entendre quand ils se trouvaient réunis : aucun d'eux ne voulait reconnaître la supériorité d'un autre; les Français refusaient d'obéir à l'étranger Buchan, tout connétable qu'il fût : ils convinrent enfin de mettre à leur tête un enfant de quinze ans, le duc d'Alençon, parrain du petit dauphin Louis et fils de ce brave et imprudent Alençon qui avait péri à Azincourt; le vicomte de Narbonne fut donné pour guide au jeune duc. Au jour fixé (15 août), l'armée de France arriva en vue d'Ivri : le duc de Bedford l'y avait devancée avec dix-huit cents hommes d'armes et huit mille archers anglais. Sa position était si forte que les capitaines de France ne crurent pas pouvoir l'attaquer : ils se retirèrent, abandonnant Ivri malgré la promesse qu'ils avaient envoyée au gouverneur, « scellée des sceaux de dix-huit grands seigneurs du parti du roi » (Monstrelet). Pour se dédommager de cette perte, ils allèrent se présenter devant Verneuil : un grand nombre d'Ecossais des basses terres, qui parlaient anglais, se laissèrent lier les mains, barbouiller de sang le

visage et les vêtements, et traîner à la suite des Français comme des prisonniers anglais : ils crièrent à la garnison de Verneuil que tout était perdu, que l'armée anglaise était détruite. Les défenseurs de Verneuil, épouvantés, ouvrirent les portes de leur ville. (Bourgeois de Paris. — Monstrelet.)

Tandis que les généraux français prenaient possession de Verneuil, le duc de Bedford, maître d'Ivri, s'était mis à leur poursuite : il expédia un héraut au lord Douglas, duc de Touraine, lui mandant « qu'il venoit pour boire avec lui, et qu'il se voulût arrêter afin qu'ils bussent ensemble. Et ledit duc de Touraine lui fit telle réponse : — Qu'il soit le très bien venu. Je suis venu exprès du royaume d'Écosse pour le trouver et rencontrer enfin en France, puisque je ne l'ai pu trouver en Angleterre. Qu'il se veuille donc hâter d'approcher » (Berri).

Toute l'armée fut ordonnée en une seule bataille à pied, avec deux ailes à cheval, très inégales, composées, l'une des auxiliaires lombards, l'autre de Français. Les Anglais se formèrent aussi en une seule grosse bataille, les hommes d'armes derrière, les archers en avant et sur les ailes, leur front couvert par une rangée de pieux aiguisés. Bedford plaça en arrière les chevaux et le bagage avec une réserve de deux mille archers. « Le duc de Touraine et les autres chefs de la compagnie avoient délibéré et conclu d'attendre les Anglois en la place où étoient les François près de la ville »; mais le vicomte de Narbonne se précipita vers l'ennemi avec une aveugle impétuosité : Douglas et les autres chefs furent forcés de le suivre, et, quand on en vint aux mains, les Franco-Écossais étaient déjà hors d'haleine, tandis que les Anglais avançaient « lentement et sagement en bel arroi sans se trop échauffer ». Pendant que « les deux grosses batailles s'assembloient l'une à l'autre, sans que de grand espace (longtemps) on pût voir qui auroit victoire », les deux ailes françaises, chargées d'attaquer en queue les ennemis, s'étaient ébranlées : les cavaliers italiens, partis les premiers, fondirent sur les deux mille archers de l'arrière-garde anglaise, les repoussèrent sans les entamer, et, s'emparant d'une partie des chevaux et des bagages, ne songèrent plus qu'à mettre en sûreté ce qu'ils avaient « gagné ». L'autre aile française, qui ne comptait que deux à trois cents lances, se trouva beaucoup trop faible,

non-seulement pour exécuter la manœuvre qui lui était confiée, mais même pour empêcher les deux mille archers de renforcer le principal corps de Bedford. « Et lors, assez *brief* ensuivant, se commencèrent les François à déconforter, et les Anglois, en grand hardiesse, se boutèrent entre eux, les séparèrent et ouvrirent leur bataille en plusieurs lieux; et tant continuèrent lesdits Anglois qu'ils obtinrent la victoire, non pas sans grand'peine et effusion de sang de chacune partie[1]. » Les adroits et lestes archers triomphèrent, comme à l'ordinaire, des pesants hommes d'armes; la gendarmerie, impropre à toute manœuvre d'escadron, et le plus souvent empêchée par la disposition du terrain de se mettre en haie sur une seule ligne, son unique manière de combattre à cheval, avait presque absolument renoncé au rôle de cavalerie dans les batailles rangées; le rôle d'infanterie ne lui réussit pas mieux; ce ne sont pas les armes à feu, quoi qu'on en ait dit, qui ont tué la chevalerie, c'est la création de l'infanterie moderne dont le caractère est la réunion de l'arme de jet et de l'arme blanche dans la même main. Les archers anglais avaient déjà ce caractère quoiqu'ils n'eussent pas d'armes à feu.

L'élite de l'armée franco-écossaise périt dans la funeste journée de Verneuil : le comte de Douglas, le connétable de Buchan, les comtes d'Aumale, de Tonnerre, de Ventadour, le vicomte de Narbonne, tous les grands seigneurs furent tués, excepté le duc d'Alençon, son frère le bâtard d'Alençon et le maréchal de La Fayette, qui tombèrent vivants au pouvoir de l'ennemi; quatre à cinq mille Franco-Écossais demeurèrent sur la place : on fit peu de prisonniers; la victoire avait coûté aux Anglais seize cents hommes d'armes et archers (17 août 1424). Le corps du vicomte de Narbonne, un des meurtriers de Jean-sans-Peur, fut accroché à une potence par ordre de Bedford; plusieurs chevaliers normands, qui étaient retournés à la cause française après avoir prêté serment au roi anglais, furent exécutés « par justice ».

Verneuil se rendit au duc de Bedford, qui retourna ensuite à Paris, où il fut reçu « à aussi grand honneur que faisoient autre-

1. Monstrelet, l. II, c. 20. — Saint-Remi, c. 127, 128. — Berri, roi d'armes. — *Bourgeois de Paris.*

fois les Romains en leurs triomphes, pendant que le roi Charles avoit au cœur grand tristesse pour la destruction de ses princes et de sa chevalerie[1] ».

La conquête de tout le Maine et la reddition des dernières forteresses dauphinoises de Picardie suivirent la victoire des Anglais : les défaites successives de Crevant et de Verneuil paraissaient devoir enfanter des conséquences bien autrement vastes et fatales; les Français avaient appris par une triste expérience que la fortune de Henri V lui survivait, et il était à craindre qu'un mortel découragement ne succédât au mouvement de réaction nationale qu'avait amené la mort du conquérant étranger. Les Anglais poussaient avec vigueur leurs avantages; les populations du centre et du midi pouvaient être tentées de courber la tête sous un joug qui semblait imposé par la Providence elle-même. Charles VII et ses conseillers faisaient tout ce qu'il fallait pour achever de perdre la cause nationale : n'ayant foi que dans les auxiliaires étrangers, ils étaient si atterrés de la destruction des Écossais, qu'ils interdirent désormais aux troupes royales toute opération de campagne et abandonnèrent à elles-mêmes les bandes de partisans qui tentaient encore de guerroyer au nord de la Loire. Les Anglais purent ainsi balayer à loisir les partisans et rendre aux provinces anglo-françaises une sécurité relative, tandis que les partisans refoulés par l'ennemi redevenaient un fléau pour les provinces « dauphinoises[2] ».

Les fautes des Anglais suspendirent l'effet des fautes de Charles VII : ce fut dans sa propre famille que le duc de Bedford rencontra les plus grands obstacles : au moment où le « régent de France » triomphait à Verneuil, son frère Glocester, le lieutenant général d'Angleterre, compromettait, pour les intérêts de son ambition privée, et les progrès ultérieurs de la cause anglaise et même les résultats acquis.

Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande

1. Les Français étaient si jaloux des Écossais que beaucoup furent consolés de leur défaite par l'extermination de leurs alliés. Thomas Basin, l. II, c. 24.

2. *v.* les judicieuses considérations de M. J. Quicherat dans ses *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*; Paris, J. Renouard, 1850; p. 17-20. Cette étude, sur laquelle nous aurons amplement occasion de revenir, est un chef-d'œuvre de critique historique.

et dame de Frise, veuve du dauphin Jean, avait épousé en secondes noces son cousin-germain Jean de Bourgogne, duc de Brabant et de Limbourg, fils aîné du duc Antoine, tué à Azincourt : ce mariage, œuvre de la politique bourguignonne et contracté à regret par l'épousée, était le plus mal assorti du monde. Jacqueline, belle et passionnée, altière et violente, sans frein dans ses amours et dans ses haines, n'éprouva que du mépris et de l'aversion pour un mari faible d'esprit, infirme de corps et gouverné par des favoris de « petit état », qui flattaient ses travers et ses puérilités.

Les Pays-Bas retentirent longtemps de leurs discordes conjugales : plus d'une fois Jacqueline, secondée par son beau-frère, ce même comte de Saint-Pol qui avait été gouverneur de Paris, employa le poignard et la hache pour se débarrasser des favoris de son époux ; le duc Jean, de son côté, exilait, proscrivait les femmes et les affidés de la duchesse. Jacqueline prit une résolution extrême : elle quitta secrètement le Hainaut en 1421, se rendit à Calais, et de là passa en Angleterre, d'où elle envoya vers le saint-père pour obtenir la rupture de son mariage sous prétexte de parenté et d'affinité spirituelle[1] : le pape Martin V ne paraissant pas favorable à ses désirs, elle s'adressa à l'antipape Benoît XIII qui vivait encore au fond des montagnes de l'Aragon, en obtint ce qu'elle souhaitait, et épousa le duc de Glocester quelques mois avant la mort de Henri V.

Cette alliance, que n'eût pas dû permettre Henri V, était une inévitable occasion de discorde entre les Anglais et le duc de Bourgogne. La maison de Bourgogne tendait depuis longues années à la domination des Pays-Bas : elle l'avait atteinte presque complétement par l'union du duc de Brabant avec la comtesse de Hainaut. La rupture de cette union et l'introduction d'un Lancastre parmi les princes de ces contrées ébranlaient tout l'édifice de la puissance bourguignonne : le duc Philippe n'était pas homme à souffrir l'établissement d'une puissance rivale. Il se déclara hautement en faveur de son cousin de Brabant, et, l'excitant à ne pas se dessaisir des seigneuries de son infidèle épouse, il lui promit assistance contre Glocester. On négocia longtemps sans résultat.

1. Elle était la marraine de son mari.

Bedford employa tous les moyens pour retarder le choc : il fit d'immenses concessions au duc Philippe ; en compensation de grandes réclamations pécuniaires qu'élevait le Bourguignon, il lui octroya les villes et territoires de Péronne, Roie et Montdidier[1] ; puis les comtés d'Auxerre et de Mâcon et la châtellenie de Bar-sur-Seine, qui avaient jusqu'alors relevé directement de la couronne. Philippe ne céda pas néanmoins sur la question des Pays-Bas ; il consentit seulement que le débat fût soumis « au vrai pape ». Bedford avait hâte de sortir d'embarras à tout prix, et n'en demanda pas davantage ; mais Glocester et Jacqueline à leur tour ne voulurent rien entendre. Dans le courant d'octobre 1424, deux mois après la bataille de Verneuil, ils débarquèrent à Calais avec cinq mille soldats anglais, et déclarèrent « qu'ils iroient en Hainaut prendre l'obéissance de leur pays » ; sur quoi Philippe annonça au duc de Bedford qu'il aiderait de tout son pouvoir son cousin de Brabant.

Au mois de décembre, Jacqueline et Glocester exécutèrent leur menace : ils traversèrent l'Artois sans y commettre d'hostilités, et prirent possession sans coup férir de Mons et de la meilleure partie du Hainaut : les habitants ne crurent pas devoir résister à leur souveraine. Philippe de Bourgogne se disposait, de son côté, à tenir parole : tout occupé des graves intérêts qui se débattaient aux Pays-Bas, il avait conclu, dès le 28 septembre précédent, une trêve avec Charles VII, par l'intermédiaire du duc de Savoie ; un grand armement s'apprêta dans ses États et dans ceux de Jean de Brabant, et bientôt on vit entrer en Hainaut les milices communales des provinces brabançonnes, soutenues par une multitude de gens d'armes. On voyait, entre les gentilshommes d'Artois et de Picardie, jusqu'à des capitaines dauphinois accourus joyeusement pour guerroyer contre les Anglais sous les bannières de Bourgogne : Pothon de Saintrailles était du nombre.

La querelle était devenue personnelle entre les ducs de Bourgogne et de Glocester par suite d'une lettre de ce dernier, qui offensa si grièvement le duc Philippe que ce prince défia l'An-

1. Avec la moyenne Somme, il céda à Philippe le haut Escaut, Tournai et le Tournaisis ; mais il ne cédait ici que le droit de conquérir. Tournai, perdu au milieu du territoire ennemi, s'était rattaché opiniâtrément à la cause française.

glais « à combattre de leurs corps l'un contre l'autre ». Glocester accepta, et ils choisirent pour juge du camp le duc de Bedford. La guerre fut d'abord à peu près suspendue par ce défi ; mais, le duc de Glocester étant retourné en Angleterre « pour soi préparer au champ-clos », les *Picards*[1] et les Brabançons envahirent de nouveau le Hainaut, forcèrent successivement les villes de ce comté à rentrer sous l'obéissance du duc Jean, et mirent le siége devant Mons où résidait la comtesse Jacqueline. Les habitants de Mons, bien qu'ils eussent juré au duc de Glocester de défendre et protéger « leur dame » contre tous, cédèrent promptement aux attaques des Brabançons : ils obligèrent Jacqueline à se remettre entre les mains du duc Philippe, qui promit de la garder honorablement à Gand jusqu'à ce que le pape Martin V eût décidé auquel de ses deux maris devait rester cette princesse (juin 1425).

Sur ces entrefaites le duc de Bedford avait assemblé à Paris « plusieurs sages hommes des Trois États de France et les ambassadeurs d'Angleterre, pour avoir délibération sur la journée et champ de bataille entrepris entre les ducs de Bourgogne et de Glocester. Après que la querelle eut été, par plusieurs journées, visitée et débattue en conseil, fut conclu qu'il n'y avoit point de juste cause entre eux de s'appeler l'un l'autre en champ, et que cette journée seroit mise du tout à néant, sans qu'ils fissent amendise (réparation) l'un à l'autre ». Cette décision, dictée par le duc de Bedford et approuvée par le pape qui défendit à Glocester de se battre sous peine d'excommunication, ne termina point le différend : Jacqueline, après deux mois de détention à Gand, s'échappa, gagna Anvers, et de là ses comtés de Hollande et de Zélande dont elle reprit le gouvernement. Le duc Philippe l'y poursuivit; Glocester expédia des secours à sa femme malgré Bedford et le conseil d'Angleterre, et les provinces de Hollande et de Zélande devinrent le théâtre d'une guerre acharnée, tandis que le duc de Bedford s'occupait, non plus à tâcher de réconcilier Glocester et Philippe, mais à rétablir l'ordre et l'union dans l'Angleterre même, où tout était troublé par les dissensions de ce

1. Sous le nom de Picards, on confondait assez généralement avec les habitants de la Picardie proprement dite ceux de l'Artois, du Cambraisis, du Tournaisis et même de la Flandre wallonne.

même Glocester et de l'évêque de Winchester, son oncle. Bedford fut obligé de passer la mer au mois de décembre 1425, et ne revint en France qu'au printemps de 1427[1]. Grâce au duc de Glocester, ce furent trois années de perdues pour la conquête anglaise, trois années de répit pour le parti français.

Bedford tremblait à chaque instant de voir le duc de Bourgogne lui échapper entièrement et se réconcilier avec Charles VII : de nouveaux intérêts, de nouvelles passions détournaient de plus en plus Philippe du but unique qu'il avait d'abord poursuivi, la vengeance du meurtre de son père. Dès l'automne de 1424, il avait accordé sa plus jeune sœur Agnès au comte de Clermont, bien que ce jeune prince, fait prisonnier à Montereau auprès du cadavre du duc de Bourgogne, eût embrassé la cause française. Le duc de Savoie, Amé VIII, qui négocia ce mariage, présenta en même temps au duc trois envoyés de Charles VII, l'archevêque de Reims et les évêques de Chartres et du Pui[2]. Philippe répondit à ces ambassadeurs qu'il ne pouvait traiter de paix avec Charles de Valois, entouré des assassins de Jean-sans-Peur. Ce n'était pas là un refus absolu de réconciliation ; l'obstacle indiqué par Philippe pouvait disparaître d'un moment à l'autre. La belle-mère de Charles VII, Yolande d'Aragon, duchesse douairière d'Anjou et reine douairière de Sicile, secondée par l'évêque de Clermont, travaillait activement à ruiner auprès de son gendre le crédit de Tanneguy Duchâtel, du président Louvet, et des autres auteurs du crime de Montereau, ainsi qu'à opérer un rapprochement entre le jeune roi et les maisons alliées de Bourgogne et de Bretagne[3]. Quelques semaines après le désastre de Verneuil, elle

1. Monstrelet. — Saint-Remi. — Barante, t. V. — Lingard, t. V.

2. Les deux premiers de ces prélats, ainsi que l'évêque de Paris, le célèbre universitaire Jean Courtecuisse, l'évêque de Laon et plusieurs autres avaient quitté leurs siéges pour ne pas se soumettre aux Anglais. L'archevêque de Reims, Regnauld de Chartres, avait ainsi débuté honorablement dans l'histoire; nous lui verrons plus tard un autre rôle.

3. Elle avait rendu un autre service à la cause française en réconciliant les maisons rivales de Lorraine et de Bar, et en mariant son fils René d'Anjou, héritier de Bar par succession féminine, à la fille unique du duc Charles de Lorraine, qui se retira du parti anglo-bourguignon. Cette princesse de Lorraine, qu'épousa René d'Anjou, avait été demandée par Henri V, qui épousa, au lieu d'elle, Catherine de France, et le duc de Lorraine n'avait point oublié cet affront.

décida Charles VII à offrir à Artus de Bretagne, comte de Richemont, qu'on savait très mécontent des Anglais, l'épée de connétable, vacante par la mort de Buchan; Richemont accepta, de l'aveu du duc Philippe, son beau-frère, et le duc de Bretagne, entraîné par l'opinion publique, consentit à rompre ses engagements avec l'Angleterre et à entrer dans l'alliance du roi Charles, pourvu que celui-ci éloignât de sa personne et de ses conseils les auteurs et les complices du meurtre de Jean-sans-Peur, ainsi que les hommes qui avaient conseillé l'odieuse trahison des Penthièvre. Charles VII y consentit et donna à Richemont des otages et quatre places de sûreté, Lusignan, Chinon, Loches et Meung-sur-Yèvre. Richemont, entouré des principaux barons de la Bretagne, vint recevoir solennellement l'épée de connétable de la main du roi, dans la prairie de Chinon, le 7 mars 1425.

Tannegui, esprit violent et farouche[1] mais capable jusqu'à un certain point d'affection et de dévouement, avait enfin compris la nécessité de s'éloigner, et déclaré à Richemont lui-même qu'il ne mettrait point obstacle « à un si grand bien que la paix du roi avec monseigneur de Bourgogne ». Frottier, d'Avaugour et les autres chefs des *Armagnacs* étaient disposés à suivre l'exemple de Tannegui; le président Louvet seul résista; cet homme de robe, plus opiniâtre et plus arrogant que les gens de guerre ses complices, était décidé à entraîner le roi dans sa chute plutôt que de descendre volontairement du pouvoir. Tandis que Richemont était retourné en Bretagne pour rassembler des troupes, Louvet persuada au roi de manquer à sa parole et de garder ses conseillers. Quand Richemont revint à la tête de ses Bretons, il trouva à Angers l'évêque de Clermont, « mis hors de l'hôtel du roi » pour avoir rappelé à Charles sa promesse. Le prince breton, tête de fer, caractère rude, austère et d'une infatigable activité, avait au plus haut degré l'obstination native des gens de son pays; il respectait fort peu la mollesse et la versatilité du roi, et il résolut de le sauver malgré lui. « Il tira devers le roi, assemblant gens de toutes parts » sur son passage, et annonçant hautement l'intention

1. Un jour, en plein conseil, devant le roi, il se prit de querelle avec le comte Guichard Dauphin, le poignarda et le tua sur la place. *Registres du parlement*, cités par Barante, t. V, p. 213.

de chasser les chefs des Armagnacs : la noblesse de Berri, de Poitou, d'Auvergne, de Rouergue, accourut en foule sous sa bannière; toutes les villes se déclarèrent en sa faveur; la mère de la reine vint le joindre. Louvet, qui n'avait plus d'autre appui que les débris des mercenaires écossais et lombards et quelques vieux Armagnacs commandés par le maréchal de Boussac, fuyait avec le roi de ville en ville devant Richemont; il ne restait plus en l'obéissance du roi que Selles et Vierzon, quand l'opiniâtre président se résigna enfin à quitter la place et à partir pour son parlement de Provence. Tannegui, demeuré passif dans la querelle, obtint une retraite honorable; le roi l'envoya comme sénéchal à Beaucaire; les autres personnages les plus compromis s'éloignèrent également, et la réunion du roi et du connétable s'opéra aux acclamations universelles. Peu de temps après, dans le cours de septembre, le duc Jean de Bretagne se rendit près de Charles VII à Saumur, lui fit hommage de « sa duché », et mit à sa disposition les forces de la Bretagne. Les chants des ménestrels célébrèrent cet heureux événement, et les cloîtres de l'abbaye de Saint-Florent, où étaient logés les princes, retentirent des accents d'une allégresse inaccoutumée depuis longtemps à la cour du roi de Bourges.

Les espérances les plus hardies semblaient permises aux amis de la patrie : la vieille faction des Armagnacs, si abhorrée du peuple, disparaissait avec ses chefs; la faction étrangère perdait ainsi son prétexte le plus spécieux, et le parti du roi, entièrement confondu désormais avec la cause de la nation elle-même, se purifiait des souillures de son origine en rejetant un élément impur et criminel. Enfin, l'alliance de Charles VII avec le duc de Bretagne promettait une autre réconciliation bien plus décisive encore; tout faisait croire que le duc de Bourgogne se laisserait bientôt amener à pardonner un attentat hautement désavoué par le roi, et à sacrifier ses ressentiments au salut de la France. Le pape Martin V lui avait récemment écrit à ce sujet une lettre qui honore la mémoire de ce pontife : le pape invitait chaleureusement le duc à traiter, de concert avec les Anglais, ou sans eux s'ils se refusaient à la paix, et représentait à Philippe qu'il ne devait pas se croire lié par des engagements contraires à tous ses devoirs de

citoyen, de vassal, de prince du sang de France[1]. Le duc de Savoie, le comte de Richemont et sa femme Marguerite de Bourgogne, ainsi que les conseillers les plus fidèles et la plupart des feudataires du duc Philippe, travaillaient d'un commun accord à vaincre les scrupules de ce prince, qui n'était plus retenu que par le souvenir des serments prêtés à Troies et par sa considération pour son beau-frère Bedford[2].

Toutes ces espérances s'évanouirent : tous ces germes d'un meilleur avenir avortèrent par la déplorable faiblesse de l'homme, si l'on pouvait lui donner le nom d'homme, entre les mains duquel la France avait le malheur de voir flotter sa destinée. Charles VII n'eut pas de pire ennemi que lui-même. Toujours à la merci du premier intrigant qui s'emparait de son esprit en flattant son humeur défiante et ses goûts de paresse et de volupté, il avait déjà remplacé le président Louvet par un autre favori, par ce Pierre de Giac qui avait joué un rôle si équivoque dans la catastrophe de Montereau. Le connétable, sentant que le roi ne pouvait se passer d'un « gouverneur » et ne voulant pas abandonner la conduite de la guerre pour végéter oisivement à côté du roi, avait consenti à lui laisser Giac, qu'il croyait s'être attaché en le préservant de partager l'exil des chefs armagnacs. Giac n'usa de son crédit que pour tâcher de ruiner le pouvoir de Richemont et d'empêcher la paix avec le duc de Bourgogne, dont il craignait

1. Une ordonnance, dictée à Charles VII quelques mois auparavant par la reine douairière de Sicile et par le président Louvet, n'avait probablement pas été sans influence sur les bonnes dispositions du saint-père : cet édit rendit à la cour de Rome la nomination à tous les bénéfices et une autorité absolue en matière de juridiction ecclésiastique. L'édit du 14 février 1425 ne fut point exécuté : le parlement de Poitiers, conformément aux conclusions du procureur général Pierre Cousinot, en refusa l'enregistrement, et le roi révoqua son ordonnance comme contraire aux décisions du concile de Constance et aux droits des évêques. (*Ordonn.* t. XIII, Préface, p. xliij.) Les gens de justice étaient restés plus gallicans que l'université, qui, après avoir tant combattu pour arracher au pape la disposition des bénéfices, s'était prise à regretter tout haut sa victoire en voyant l'usage que faisaient les évêques et les autres collateurs des droits qu'on leur avait restitués. La grandeur de l'université, nous l'avons déjà dit, avait expiré dans son triomphe même, dans ce concile de Constance qui fut le tombeau de tant d'illusions. L'université, n'ayant plus de but ni de flambeau moral, se laissa ballotter par les factions de honte en honte, jusqu'à ce qu'elle se précipitât dans l'immonde abîme du procès de la Pucelle.

2. Guill. Gruel, *Hist. du Connétable de Richemont.* — Berri, roi d'armes. — Barante, t. V, p. 207-209.

toujours la vengeance. L'impérieuse rudesse du connétable avait excité des mécontentements à la cour; Giac s'attacha les courtisans qu'avait heurtés Richemont, et s'efforça d'enchaîner à ses intérêts les comtes de Clermont et de Foix : il fit donner au premier « la comté » d'Auvergne, au second « la comté » de Bigorre; le comte de Foix avait été récemment réintégré dans le gouvernement du Languedoc, et n'entendait reconnaître au connétable aucune suprématie politique ou militaire. Giac ne s'en tint pas à ces intrigues : les garnisons anglaises de la Basse-Normandie, depuis l'alliance du duc Jean VI et de Richemont avec Charles VII, désolaient la Bretagne jusqu'aux portes de Rennes. Au commencement de 1426, le connétable rassembla un corps d'armée français et breton, entra en Normandie, prit Pontorson, et mit le siége devant Saint-James de Beuvron; mais à peine avait-il assis son camp devant cette place que l'argent et les vivres qu'on lui avait promis lui manquèrent : le trésor ne devait pourtant point être vide, les Trois États assemblés à Meung-sur-Yèvre ayant octroyé une aide au roi. Les gens d'armes, sans paye et sans ressources, commencèrent à déserter; le connétable s'obstina à continuer le siége et risqua l'assaut; les assaillants furent repoussés avec perte, par suite d'un malentendu entre des corps français et bas-bretons qui s'étaient pris réciproquement pour des Anglais. La nuit suivante, l'armée brûla ses logements et décampa en désordre sans écouter ses chefs. Richemont, en voulant arrêter ses soldats, fut renversé de cheval et faillit être étouffé par la multitude des fuyards qui lui passèrent sur le corps. Ce fâcheux début fit perdre toute la campagne aux Français.

Richemont ne respirait que vengeance : il avait bientôt reconnu le véritable auteur de son affront. Il suspendit quelque temps ses coups pour les rendre plus sûrs : il revint joindre la cour à Issoudun en Berri; il reconnut à quel point Giac avait à son tour aliéné les esprits[1], et crut pouvoir tout oser. Un matin de jan-

1. Durant l'assemblée des États de Meung, Giac avait montré une incroyable insolence : il dit tout haut que, si le roi l'en croyait, on jetterait à la rivière l'évêque Hugues Combarel et quelques députés des bonnes villes qui demandaient qu'on réformât les pilleries autour du roi, avant d'accorder l'impôt. *Chroniq. de la Pucelle*, dans la collection Michaud, 1re sér., t. III, p. 78.

vier 1427, accompagné du sire de La Trémoille, mortel ennemi de Giac, il se présenta inopinément avec les archers de sa garde devant l'hôtel de Giac, et força la porte : Giac se réveilla au bruit : « Qu'est-ce? demanda-t-il. — C'est le connétable. — Ah! s'écria-t-il, je suis un homme mort! »

Il ne se trompait pas. On le jeta sur une petite haquenée sans autres vêtements que sa robe de nuit et ses bottes, et on l'emmena grand train hors de la ville jusqu'à Dun-le-Roi, forteresse qui était « de l'obéissance du connétable » et du douaire de sa femme. Richemont fit instruire sommairement par son bailli de Dun-le-Roi le procès de Giac. Le misérable était condamné d'avance : il offrit en vain 100,000 écus d'or pour sa rançon; il fut jeté à la rivière. Ses concussions étaient évidentes; mais le biographe d'Artus de Richemont, Guillaume Gruel, lui impute beaucoup d'autres crimes, et assure qu'avant de mourir il s'avoua coupable, non-seulement d'avoir trahi et mené à la mort son seigneur Jean de Bourgogne, mais d'avoir empoisonné sa première femme, l'ancienne maîtresse du duc Jean[1], « et vendu l'une de ses mains au diable ».

« Ne demandez pas, poursuit le chroniqueur, si le roi fut bien courroucé; mais tout le monde s'embesogna à faire l'appointement (le raccommodement) ; et le roi, bien informé du gouvernement et vie dudit Giac, fut *très content.* » Ce dernier trait est d'une naïveté admirable ; les absents et les morts avaient tort bien vite dans l'esprit de Charles VII. Il lui fallait absolument quelqu'un qui partageât ses plaisirs, qui gouvernât sa maison et sa personne, qui lui évitât la peine de prévoir, de commander, de penser même : la « reine de Sicile » et le connétable placèrent donc auprès de lui un petit écuyer d'Auvergne, nommé Le Camus de Beaulieu, qu'on regardait comme incapable de devenir un personnage politique. Mais Le Camus affecta les mêmes prétentions

1. « Il la fit empoisonner, et, quand elle eut bu les poisons, il la fit monter derrière lui à cheval, et chevaucha quinze lieues en celui état; puis mourut ladite dame incontinent... avec son fruit... car elle étoit grosse... Ledit Giac faisoit ce pour avoir en mariage la veuve du comte de Tonnerre. » Cette seconde femme vengea sa devancière. A l'arrivée des gens d'armes, elle se leva vivement « toute nue » du lit de son mari, « mais ce fut pour sauver la vaisselle ». Quant au mari, elle le laissa emmener sans mot dire, et peu de temps après elle épousa un des meurtriers, le sire de La Trémoille, avec qui elle était probablement d'accord à l'avance. — Guill. Gruel. — *Chroniq. de la Pucelle.* — Berri.

que Giac, et se « gouverna aussi mal » que son devancier : les finances, arrachées si douloureusement à la misère publique, continuèrent à se dissiper en fêtes et en banquets et à s'engouffrer dans les poches du favori et de ses amis, pendant que les soldats mouraient de faim et que le royaume achevait de se perdre. Le connétable était exaspéré : tous les moyens d'action sur lesquels il comptait lui échappaient au moment de les mettre en œuvre ; toutes les chances de salut qu'il avait ménagées à la France s'en allaient l'une après l'autre : le comte de Warwick, lieutenant général du duc de Bedford en France, reprenait l'offensive, assiégeait Montargis, et faisait assiéger Pontorson et menacer la Bretagne par ses capitaines : le duc de Bretagne se refroidissait pour l'alliance française et ne voulait pas courir le risque d'une bataille pour secourir Pontorson ; l'espoir de la paix avec la Bourgogne s'éloignait de jour en jour ; les misérables discordes de la cour de Charles VII paralysaient les négociations comme les opérations militaires. Richemont résolut de faire un second exemple, et y mit encore moins de façons que la première fois. Au retour d'une de ses chevauchées, il autorisa le maréchal de Boussac à dépêcher le favori sans forme de procès : on gagna un serviteur de Le Camus, qui attira son maître, sous prétexte d'une aventure galante, dans un petit pré sous les murs du château de Poitiers, et là trois ou quatre des gens du maréchal de Boussac lui fendirent la tête à coups de sabre. Le traître qui avait livré Le Camus ramena tranquillement au château la mule du mort, sous les yeux de Charles VII, qui était à une fenêtre. « Il y eut beau bruit » au château ; « toutefois il n'en fut autre chose » : les meurtriers s'étaient sauvés ; personne ne fut puni, et le connétable, en repartant pour la guerre, donna au roi pour favori et pour ministre le sire de La Trémoille qui avait coopéré à la prise de Giac. « Le roi, raconte le biographe de Richemont, n'étoit pas content que La Trémoille demeurât avec lui ; mais le connétable lui dit que c'étoit un homme puissant tant de parents et amis que de terres et seigneuries, et qu'il le pourroit bien servir. — Beau cousin, répondit le roi, vous me le baillez ; mais vous vous en repentirez, car je le connois mieux que vous. » Ce qu'il y a de plus caractéristique, c'est que Charles, qui croyait connaître si bien La Trémoille et qui

l'acceptait avec tant de regrets, se livra à lui aussi complétement qu'à Giac ou à Le Camus.

La Trémoille « ne fit point le roi menteur »; dès qu'il fut le maître à la cour, « il fit le pis qu'il put au connétable », et devint pour lui un ennemi beaucoup plus dangereux que ses deux prédécesseurs[1]. Là ne devait pas s'arrêter la perversité de cet homme bien pire encore que ne le pensait Charles VII. Par lui se réalisa plus tard dans l'histoire le type romanesque de Ganelon, l'idéal du traître.

Richemont était retourné à la guerre après s'être débarrassé de Le Camus: il tâcha de relever un peu le parti français en sauvant Montargis, ville du douaire de sa femme; il rassembla sur la Loire, à Gien, un corps d'élite qu'il confia au bâtard Jean d'Orléans, depuis si fameux sous le titre de comte de Dunois, et à Étienne de Vignolles, dit La Hire, ce vaillant Gascon qui était partout où il y avait des coups à donner. Richemont les chargea de ravitailler Montargis; ils firent mieux encore. La place était protégée par deux rivières, le Loing et le Vernisson; les assiégés avaient inondé les abords de leur ville, et la disposition des lieux avait obligé les Anglais à se partager en trois petits camps qui communiquaient difficilement ensemble. Vers le midi, par une chaude journée de juillet, les Français tombèrent tout à coup sur un des quartiers ennemis; la garnison fit en même temps une furieuse sortie; tout ce corps anglais, fort de quinze ou seize cents combattants, fut tué, pris ou jeté à la rivière, et les troupes de secours entrèrent en triomphe dans Montargis[2]. Le comte de War-

1. *Vie du Connét. de Richemont.* — Berri. — *Chroniq. de la Pucelle.*

2. La *Chronique de la Pucelle* raconte, à propos du siége de Montargis, un trait curieux de La Hire, qui a été reproduit dans tous les recueils d'anecdotes, et qui est devenu très populaire. La Hire, ayant rencontré un chapelain peu d'instants avant le combat, s'avisa, si peu dévôt qu'il fût, qu'il ferait bien de mettre ordre à sa conscience : il appela le chapelain et « dit qu'il lui donnât hâtivement l'absolution : le chapelain lui dit qu'il confessât ses péchés; La Hire répondit qu'il n'avoit pas le loisir, et qu'il avoit fait ce que gens de guerre avoient accoutumé de faire. Sur quoi le chapelain lui bailla absolution telle quelle; et lors La Hire fit sa prière à Dieu, en disant en son gascon, les mains jointes : — Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire autant que tu voudrois que La Hire fît pour toi, s'il étoit Dieu et que tu fusses La Hire. — Et il *cuidoit* (croyait) très bien prier et dire. » On cite de ce vaillant aventurier d'autres saillies non moins originales. C'était lui qui caractérisait si énergiquement les mœurs militaires de son

wick leva le siége, la nuit suivante, avec le reste de la petite armée anglaise. C'était la première fois que le bâtard d'Orléans était chargé d'un commandement de quelque importance : il ne démentit pas ce brillant début.

Le succès de Montargis ne fut qu'un accident isolé : le connétable et les autres seigneurs qui soutenaient le faix de la guerre avaient déjà, contre La Trémoille, les mêmes griefs que contre Giac et Le Camus : pour solder les gens d'armes de l'expédition de Montargis, le connétable avait été obligé de mettre en gage sa couronne de comte; on ne lui payait plus ses pensions ni son office. La défection du duc de Bretagne compensa, et bien au delà, l'échec essuyé par les Anglais : Bedford était revenu d'Angleterre au mois d'avril, et avait dirigé sur-le-champ ses efforts du côté de la Bretagne; une assez longue paix intérieure avait ôté aux Bretons quelque chose de l'esprit héroïque du temps de Charles V; leurs premiers engagements contre les Anglais ne furent point heureux; n'attendant plus rien de Charles VII ni des siens, ils hésitèrent à attirer la guerre dans leur pays et laissèrent leur duc reconnaître de nouveau le traité de Troies (3 juillet 1427).

Les événements qui suivirent ne semblèrent que trop justifier la conduite du duc de Bretagne, qui, jugeant la France perdue, ne croyait plus devoir songer qu'au salut de sa province. Les discordes civiles achevaient de dissoudre le débris de royaume conservé par Charles VII : Richemont avait entrepris de traiter La Trémoille comme Giac et Le Camus; mais La Trémoille avait à la fois plus de capacité et plus de moyens de défense. Le connétable ayant donné rendez-vous, à Châtelleraut, aux comtes de Clermont et de La Marche[1] et au maréchal de Boussac, afin de concerter un plan d'attaque contre le favori, La Trémoille « fit défendre, de par le roi, que nul homme ne fût si hardi de mettre lesdits sei-

temps, en disant que, « si Dieu le Père se faisoit gendarme, il deviendroit pillard ». On rapporte aussi qu'un jour qu'il était à la cour, le roi lui demanda ce qu'il pensait d'une fête brillante à laquelle il venait d'assister : il répondit « que jamais ne s'étoit trouvé roi qui perdit si joyeusement son royaume ». Pasquier, *Recherches de la France*, l. VI, c. 4.

1. Prince de la maison de Bourbon, qui avait eu d'assez singulières aventures : il avait régné quelque temps à Naples, ayant épousé la reine Jeanne de Durazzo; après de longues querelles avec sa femme, il fut chassé de Naples, et Jeanne légua son royaume au roi d'Aragon.

gneurs en ville ni château, ni de leur faire ouverture en quelque place que ce fût». L'entrée de Châtelleraut fut donc refusée au connétable qui rejoignit ses amis à Chauvigni : maints pourparlers eurent lieu, « mais nul appointement ne se put trouver, car La Trémoille ne s'assuroit (ne se fiait) en nul homme». L'hiver était venu : le connétable se retira dans la seigneurie de Parthenai en Poitou dont il venait d'hériter, et les autres seigneurs s'en allèrent chacun dans leurs terres; La Trémoille extorqua du roi une déclaration qui bannissait le connétable de la cour, et fit renvoyer à plusieurs reprises l'assemblée des États convoquée à Poitiers pour la fin de cette année : il craignait que les États n'intervinssent en faveur de ses adversaires[1].

Au printemps suivant la guerre civile éclata : les comtes de Clermont et de La Marche entrèrent dans Bourges sans résistance de la part des habitants, et assiégèrent la grosse tour que le commandant, le sire de Prie, ne voulut pas leur livrer. Le gouverneur fut tué, mais la tour ne se rendit pas, et le roi et La Trémoille survinrent « à grand nombre de gens », avant que le connétable se fût réuni aux deux Bourbons : Clermont et La Marche, se trouvant les plus faibles, s'accommodèrent avec le roi sans comprendre le connétable dans le traité. Richemont, qui était entré en Limousin, retourna à Parthenai, et continua les hostilités en Poitou et en Saintonge contre « ceux qui tenoient le parti de La Trémoille».

Ainsi tout tournait contre la France : la dernière tentative faite pour réorganiser le parti national et rétablir l'ordre dans la défense des restes du territoire n'avait abouti qu'à créer un nouvel élément de dissolution et de ruine. Les longs démêlés des ducs de Bourgogne et de Glocester, et de ce même Glocester avec le cardinal évêque de Winchester et le conseil d'Angleterre, avaient empêché jusque-là Bedford de rien faire pour accabler un ennemi qui semblait acharné à sa propre perte : les obstacles qui arrêtaient le

1. Les États avaient déjà été réunis à Chinon au mois de septembre 1427. Les États étaient, depuis quelques années, assemblés régulièrement dans le Languedoil français comme dans le Languedoc : le gouvernement du *roi de Bourges* n'était pas assez fort pour lever des impôts arbitraires. — *v. Hist. de Languedoc*, l. XXXIV, c. 45. — La régence anglaise, de son côté, traitait soit avec les États de ses provinces, soit avec les villes. Le despotisme avait disparu avec l'unité de la monarchie.

régent anglais tombèrent enfin devant sa persévérance. Le pape Martin V ayant déclaré nul le mariage de la comtesse Jacqueline avec Glocester, Bedford détermina son frère à se soumettre, et Glocester épousa une maîtresse dont l'influence avait contribué efficacement à sa soumission. Dès lors tout motif d'irritation entre le duc Philippe et les Anglais disparut : le régent n'obtint point désormais une assistance bien active de la part du duc Philippe; mais c'était beaucoup que de n'avoir plus à craindre une défection éclatante. Philippe était absorbé par ses projets sur les Pays-Bas: il y réalisait complétement les plans un moment contrariés par Glocester, et il réunissait des provinces entières à ses États. Le comte de Namur lui avait vendu « sa comté », du consentement des nobles et des communes; la force ouverte le mit en possession des vastes seigneuries de Jacqueline de Bavière, quoique la mort du duc Jean de Brabant (avril 1428) et la renonciation de Glocester à la main de Jacqueline, eussent supprimé tout prétexte de guerre. Jacqueline, sur le point d'être dépouillée de tous ses domaines, fut contrainte de reconnaître Philippe pour héritier de ses comtés de Hainaut, Hollande, Zélande et de sa seigneurie de Frise, et de lui en livrer immédiatement l'administration comme « avoué » et « mainbourg ». Elle s'obligea en outre à ne point se remarier sans l'aveu du duc[1]. Il n'y avait plus, dans tous les Pays-Bas, que les évêchés de Liége et d'Utrecht et les duchés de Clèves et de Gueldre qui ne reconnussent point la souveraineté de la maison de Bourgogne. Le chef de la branche cadette était alors Philippe, comte de Saint-Pol, devenu duc de Brabant et de Limbourg par le décès de son frère Jean : le duché de Luxembourg devait lui appartenir à la mort de sa mère, Élisabeth de Luxembourg-Gorlitz.

Tandis que Philippe s'agrandissait sans mesure dans les Pays-Bas, Bedford s'apprêtait à reprendre et à achever la conquête de la France. Thomas Montagu, comte de Salisbury et du Perche, habile général « ordonné » par le parlement anglais « pour venir en France faire guerre », amena au régent, en juin 1428, un renfort de six mille hommes d'élite. Un plan de campagne régulier

1. Elle épousa un simple gentilhomme hollandais dont elle s'était éprise, et mourut sans enfants en 1436.

allait succéder aux surprises de places, aux escarmouches et aux embûches de la guerre de partisans à laquelle on s'était borné depuis assez longtemps. « Après la venue dudit comte, furent, par plusieurs jours, à Paris tenus de grands conseils pour le fait de la guerre » (Monstrelet). Les seigneurs et bourgeois des cités et pays soumis à Henri VI n'osèrent refuser les subsides qu'on leur demanda[1]; le clergé résista : Bedford voulait avoir, « pour le profit du roi », toutes les rentes et héritages qui avaient été donnés depuis quarante ans aux églises. Les clercs montrèrent une telle indignation, que Bedford retira cette exigence. (Monstrelet, l. II, c. 51.)

Les opérations militaires avaient commencé avant que les États de Paris se séparassent : une levée de gens d'armes avait été faite dans la Normandie, l'Ile-de-France et les autres provinces franco-anglaises, et Salisbury était entré en campagne à la tête de dix mille combattants, commandés sous lui par le comte de Suffolk et son frère John Pole, William Glansdale, Lancelot de L'Isle et d'autres renommés « chevetaines ». Les masses de combattants qu'on réunissait de part et d'autre avaient diminué d'année en année avec les ressources des pays qui étaient le théâtre de la guerre; mais ce n'était point au nombre des troupes mises en mouvement que devait se mesurer l'importance de l'entreprise : des succès ou des revers de cette petite armée dépendait le sort de la France. Le but de ses chefs était de s'emparer du cours de la Loire afin d'ouvrir à l'invasion les provinces méridionales et de forcer Charles VII dans ses derniers asiles. Le malheureux duc Charles d'Orléans, qui languissait depuis treize ans dans les chaînes de l'Angleterre et dont la mort de Henri V avait rendu la captivité plus rigoureuse[2], avait appris dans sa prison les grands

1. « Le régent, dit le *Bourgeois de Paris*, toujours enrichissoit son pays des biens de ce royaume, et n'y rapportoit rien qu'une taille quand il y revenoit. »

2. Il cherchait, dans les lettres, des consolations qui ont valu à son nom de figurer auprès de ceux de Thibaud de Champagne et de nos plus célèbres trouvères. Les longs ennuis de la captivité avaient développé en lui un talent poétique qui, à défaut de puissance, se distingue par une douceur et une grâce mélancoliques. On a cité souvent sa ballade *à la Fortune* :

Fortune, veuillez-moi laisser
En paix une fois, je vous prie.
Trop longuement, à vrai compter,
Avez eu sur moi seigneurie.
Toujours faites la renchérie
Vers moi, et ne voulez ouïr

projets des Anglais : il « voulut obvier à ce » selon son pouvoir, et « recommanda sa terre » au comte de Salisbury, « lequel lui promit que il la supporteroit (la protégerait); et, de tout ce, ledit comte n'en tint rien[1] ». Les domaines du prince captif étaient précisément ces villes de la Loire dont la possession importait tant aux Anglais. Si Bourges était le principal séjour de la cour de Charles VII, Orléans était le vrai chef-lieu de la France centrale et la clef du midi. Aussi les capitaines anglais demandèrent-ils à grands cris le siége de cette importante ville; le prudent Bedford sentait l'entreprise tellement décisive qu'il hésitait à en donner le signal : l'ardeur des gens de guerre l'entraîna, et Salisbury reçut ordre d'attaquer Orléans. Il commença par nettoyer la rive droite de la Loire, au-dessus et au-dessous d'Orléans, de toutes les garnisons françaises qui eussent pu inquiéter son siége; il enleva sur son passage les dernières forteresses que tinssent des compagnies dauphinoises dans le midi de l'Ile-de-France et dans la Beauce, Nogent-le-Roi, Rambouillet, Rochefort, le Puiset, Thouri, Janville; il se saisit du passage de la Loire à Meung, prit Beaugenci,

Les maux que m'avez fait souffrir,
Il a jà plusieurs ans passés.
Dois-je toujours ainsi languir?
Hélas! et n'est-ce pas assez?
. . . . . .
Tous maux suis coutent de porter,
Fors un seul qui trop fort m'ennuie,
C'est qu'il me faut loin demeurer
De celle que tiens pour amie.
Car piéçà* eu sa compagnie
Laissai mon cœur et mon désir :
Vers moi ne veulent revenir;
D'elle ne sent jamais lassés.
Ainsi suis seul sans nul plaisir :
Hélas! et n'est-ce pas assez?
De ballader j'ai beau loisir :
Autres déduits me sont cassés**
Prisonnier suis, d'amour martyr;
Hélas! et n'est-ce pas assez?

* Depuis longtemps.

** Autres plaisirs me sont enlevés.

(*Poésies* de Charles d'Orléans; éd. de 1805, p. 170.)

Ces poésies consistent, pour la plupart, en courtes ballades et en madrigaux à trois strophes suivies d'un envoi. Le rhythme en est agréable et musical; l'emploi des rimes croisées y est presque général.

1. Le duc avait promis à Salisbury 6,000 écus d'or pour qu'il ménageât ses domaines. (*Chroniq. de l'établissement de la Fête du 8 mai à Orléans*, ap. *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, publiés pour la première fois d'après les mss. de la Biblioth. nationale; suivis de tous les documents historiques qu'on a pu réunir*, etc.; par Jules Quicherat; 1841-1849; t. IV, p. 286.) Une association particulière, la Société de l'Histoire de France, a eu l'honneur de réparer la coupable négligence avec laquelle tous les gouvernements avaient laissé dans l'ombre les documents de l'histoire de la libératrice de la France. Le savant et judicieux éditeur a fait de cette publication un monument digne du sujet et un admirable modèle.

Marchenoir, Jargeau, Sulli; les garnisons et les populations qui ne capitulèrent point à temps furent traitées avec une grande cruauté; enfin, le 12 octobre 1428, l'armée d'Angleterre vint planter ses pavillons devant Orléans, du côté de la Sologne. Salisbury assit son camp sur la rive méridionale du fleuve pour rendre plus difficiles les communications d'Orléans avec les provinces « dauphinoises ».

Les Anglais trouvèrent Orléans préparé à les recevoir : les Orléanais avaient prévu depuis longtemps le péril qui les menaçait; ils avaient compris la grandeur des intérêts qui reposaient sur leur résistance et des devoirs qui leur étaient imposés : ils sentaient que leur ville était le dernier boulevard de la France; qu'il leur fallait renouveler l'héroïsme de Calais et de Rouen avec plus de bonheur. Pendant que les Anglais « conquêtoient » les forteresses du voisinage, les échevins[1] et procureur de la ville avaient convoqué l'assemblée générale des habitants : tous les habitants, clercs et laïques, montrèrent une noble émulation de dévouement et de sacrifices. Une taxe générale fut décrétée, et les citoyens les plus aisés, ainsi que les chapitres et les communautés religieuses donnèrent ou prêtèrent en outre de fortes sommes d'argent. Les Orléanais, malgré la répugnance trop motivée de la bourgeoisie pour les garnisons d'hommes de guerre, sentirent que le secours de gens expérimentés dans les armes leur était indispensable : ils appelèrent dans leurs murailles la plupart des braves aventuriers qui avaient délivré Montargis l'année précédente; le bâtard d'Orléans, frère de leur suzerain, La Hire, Saintrailles, le sire de Villars, capitaine de Montargis, le Gascon Coarasse, Nicolas de Giresme, commandeur de l'ordre de l'Hôpital, entrèrent à Orléans avec sept ou huit cents soldats d'élite. Le sire de Gaucourt, l'ancien défenseur de Harfleur, racheté récemment d'une captivité de treize années, commandait la place comme bailli du duc d'Orléans. Au midi de la Loire s'étendait un vaste faubourg appelé le Portereau, qui renfermait plusieurs églises et beaucoup de belles maisons de plaisance : on ne pouvait le défendre, on en rasa la plus grande partie et l'on coupa les vignes et les arbres à plus d'une

1. Le titre d'échevins avait fini par remplacer le vieux titre de prud'hommes à Orléans.

lieue à la ronde; la moisson par bonheur était rentrée. Des processions furent ordonnées afin d'implorer d'avance le pardon du ciel pour les péchés et les désordres inséparables de la guerre[1].

Le bruit des progrès de l'ennemi sur la Loire et du danger d'Orléans s'était répandu dans les provinces fidèles à la cause nationale et y causait une impression profonde : Bourges expédia un convoi de vivres et de munitions aux Orléanais; Poitiers, La Rochelle et d'autres villes envoyèrent des secours en argent. Charles VII, dont les destinées allaient se jouer sous les murs d'Orléans, se réveilla un peu de sa langueur, pas assez toutefois pour imposer silence aux discordes qui perdaient sa cause ni aux misérables passions dont il partageait les petitesses sinon les violences. La Trémoille ne permit pas le rappel du connétable : il eût livré son maître aux Anglais plutôt qu'à Richemont. Les députés des trois ordres du Languedoïl et du Languedoc, convoqués à Tours, à deux reprises, pour le 18 juillet et le 10 septembre, ne s'y étaient pas rendus, tant la conduite de la cour avait jeté de découragement et de dégoût dans les esprits : Charles VII publia une troisième convocation pour le commencement d'octobre à Chinon. Le sentiment du péril de la patrie l'emporta, et pour la première fois les représentants du Languedoc et du Dauphiné sortirent de leur pays et se réunirent dans une même assemblée avec les députés de la langue de France. La plupart des grands seigneurs, les comtes de Clermont, de la Marche, de Foix, d'Armagnac, le seigneur d'Albret étaient absents : on ne vit de princes du sang, auprès du roi, que la reine douairière de Sicile, le duc d'Alençon[2] et le comte de Vendôme. Les États, par un sentiment d'unité bien rare au moyen âge, demandèrent la jonction des deux parlements de Poitiers et de Toulouse[3], jonction qui fut prononcée et qui dura quinze ans (jusqu'en 1443); ils demandèrent encore la réforme de la chambre des comptes et des tribunaux des baillis

1. *Journal du siége d'Orléans;* Orléans, 1576. — Monstrelet, l. II, c. 52. — *Chronique de l'établissement de la Fête du 8 mai.* — *Chronique de la Pucelle.* — Le Maire, *Hist. et Antiquités de la ville et duché d'Orléans.*

2. Il était sorti des mains des Anglais par l'intervention du duc de Bretagne et moyennant une immense rançon de 200,000 écus d'or.

3. Le parlement de Toulouse, chassé de cette ville par la peste qui la désolait, était alors à Béziers.

et prévôts, et accordèrent un subside de 400,000 livres, payable moitié par le Languedoïl, moitié par le Languedoc et le Dauphiné : les nobles, les clercs, les étudiants des universités, les ouvriers des monnaies, tous les privilégiés enfin durent payer leur part : on taxa jusqu'aux mendiants. La faiblesse de la somme votée attestait, surtout pour le Languedoïl, l'épuisement et non l'indifférence. Les États sommèrent tous les feudataires de la couronne de s'armer pour secourir le royaume en cette extrémité[1]. On s'efforça de tirer de l'Écosse de nouveaux secours; Charles VII promit au roi d'Écosse le duché de Berri ou le comté d'Évreux, à son choix, après la délivrance du royaume, et l'on arrêta le mariage du dauphin Louis avec la petite princesse Marguerite d'Écosse.

Le grand siége sur lequel la France et l'Angleterre avaient les yeux était en pleine action. A l'approche de l'ennemi les Orléanais avaient fait une vigoureuse sortie, incendié la partie du faubourg du Portereau qui n'était point abattue, puis s'étaient repliés sur les Tournelles (les tourelles), châtelet qui protégeait l'extrémité méridionale du pont d'Orléans. Ils travaillaient jour et nuit, depuis quelque temps, à construire, avec du bois, de la terre et des décombres, un boulevard en avant des Tournelles du côté du Portereau. Les Anglais attendirent que les flammes se fussent éteintes, puis se logèrent dans les ruines du faubourg et firent une « bastide » ou petit camp retranché de l'église et du couvent des Augustins, qui n'avaient été qu'à demi détruits et qu'ils fortifièrent « de profonds fossés et de clôture ». Cette bastide était à demi-portée de canon des Tournelles. Dès le 17 octobre, l'artillerie anglaise fut en batterie et tonna sur la ville et sur les Tournelles.

Une mine avait été ouverte dans l'enceinte des Augustins; elle fut conduite en peu de jours jusque sous le boulevard des Tournelles; l'impatience des Anglais n'en attendit pas l'effet, et, « le jeudi 21 octobre, environ l'heure de midi, les Anglois livrèrent, à toute leur puissance, un fier et merveilleux assaut contre les François qui tenoient le boulevard du bout du pont d'Orléans ». Ils furent accueillis « d'un terrible courage » : non-seulement les bourgeois se battirent aussi hardiment que les soldats, mais les femmes

1. *Ordonn.*, t. XIII, Préface, p. xij, et p. 140. — *Hist. de Languedoc*, l. XXXIV, c. 45-47.

mêmes, s'avançant avec intrépidité à travers les flèches et les « viretons[1] », apportaient aux défenseurs du boulevard des vivres, du vin, du vinaigre, leur essuyaient le front, pansaient leurs blessures; d'autres voituraient des pierres, faisaient chauffer de l'eau, des cendres, de la chaux vive, fondre de la graisse, rougir au feu des cercles de fer liés ensemble, qu'on jetait « à foison » du parapet sur les assaillants : « aucunes furent vues qui repoussoient à coups de lances les Anglois et les abattoient ès fossés ». Les femmes d'Orléans préludaient aux exploits bien plus merveilleux qu'allait prochainement accomplir une autre héroïne. « Les Anglois furent tant grevés, qu'ils cessèrent l'assaut. » Deux cent quarante des leurs étaient restés sur la place; du côté des Français, un seul gentilhomme fut tué; mais presque tous les capitaines et les meilleurs gens d'armes étaient blessés. Tout ce sang avait été versé inutilement de part et d'autre, car la mine pratiquée par les Anglais suffisait pour obliger les assiégés à évacuer le boulevard. Deux jours après l'assaut (23 octobre), les Français, ayant reconnu que les ennemis n'avaient qu'à mettre le feu aux étais de la mine pour faire crouler le boulevard, incendièrent eux-mêmes ce retranchement et se retirèrent aux Tournelles. Les Tournelles étaient « moult battues et empirées » par l'artillerie ennemie, et l'on ne croyait pas pouvoir les tenir longtemps : on rompit une arche du pont en arrière de ce fort, et l'on établit au milieu du pont, dans un endroit où il s'appuyait sur une petite île, un nouveau boulevard qui défendait l'approche de la cité.

Dès le 24 octobre, les Anglais assaillirent les Tournelles. Ce châtelet était « peu garni de gens de fait, la plupart ayant été blessés en l'assaut du jeudi » : les Tournelles furent emportées après une faible résistance. La perte de ce fort, quoiqu'on eût dû s'y attendre, jeta beaucoup d'inquiétude et de tristesse dans la ville; on voyait trop le parti que les ennemis tireraient de sa possession. Un heureux événement vint, le lendemain, faire diversion aux alarmes des Orléanais : ce fut l'entrée d'un renfort que le bâtard d'Orléans et La Hire étaient allés chercher au loin; ils ramenèrent le maréchal de Boussac, le sire de Chabannes, sénéchal du Bourbonnais,

1. Traits d'arbalète.

le capitaine lombard Valperga, et huit cents hommes d'armes, gens de trait et fantassins français et italiens (25 octobre).

L'arrivée de ce secours, qui en présageait d'autres, et l'attitude des bourgeois et de la garnison avaient démontré à Salisbury la nécessité de cerner la ville et d'entreprendre un siége en règle. Aussitôt après la prise des Tournelles, il avait donné le commandement de ce fort à sir William Glansdale (le *Glacidas* de nos chroniqueurs), un de ses meilleurs capitaines, qui « répara et renforça grandement » la forteresse et le boulevard abandonné, les garantit contre les irruptions des assiégés en coupant à son tour l'arche du pont la plus voisine, et y logea une puissante artillerie. Mais Salisbury ne voulait plus se borner à battre la ville d'un seul côté et avait résolu de faire repasser sur la rive droite de la Loire une partie de ses troupes. Un matin (c'était le 27 octobre), il monta avec Glansdale au second étage des Tournelles, « pour voir plus à plein la fermeture et l'enceinte du siége d'Orléans : — Monseigneur, lui dit Glansdale, regardez ici *votre* ville; vous la voyez d'ici bien à plein. — Et soudainement, comme il disoit ces paroles, vint de la cité en volant une pierre de canon qui *férit* contre un des côtés de la fenêtre par où le comte regardoit ». Salisbury se rejeta vivement en arrière; mais les éclats de pierre que le boulet fit jaillir de la fenêtre le frappèrent à la face et lui emportèrent un œil et la moitié du visage : il tomba tout sanglant aux pieds de Glansdale sur le corps d'un de ses chevaliers que le même coup avait tué roide. « Les Anglais, bien dolents et courroucés, prirent ledit comte et l'envoyèrent à Meung le plus clandestinement qu'ils purent, auquel lieu il trépassa promptement (3 novembre). » Il mourut en recommandant à ses capitaines de soumettre Orléans à quelque prix que ce fût[1].

1. Monstrelet, l. II, c. 52. — *Chroniq. de l'établissement de la Fête du 8 mai.* — Berri, roi d'armes. — Jean Chartier, *Hist. de Charles VII* (il fut chantre de Saint-Denis et historiographe du roi : c'était le frère d'Alain Chartier). — *Chroniq. de la Pucelle.* — *Journal du siége.* — Le *Journal* ou plutôt la *Chronique du siége* d'Orléans, dans la forme où nous l'avons, n'est pas antérieure au règne de Louis XI; mais elle a pour base, comme le reconnaît M. Quicherat (*Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 95), un *registre* écrit à mesure des événements et que nous n'avons plus. La *Chronique de la Pucelle* n'est pas contemporaine : M. Quicherat établit qu'elle n'est pas antérieure à 1467; qu'elle n'est qu'une compilation de plusieurs monuments authentiques, augmentés d'un certain nombre de faits recueillis par l'auteur.

Les précautions des Anglais n'empêchèrent pas que la nouvelle de la mort du chef ennemi ne pénétrât dans la ville et n'y répandît l'allégresse : on raconta que Notre-Dame elle-même avait dirigé ce boulet vengeur; qu'elle avait puni la profanation récente de sa célèbre église de Cléri pillée par les Anglais après la prise de Meung. La confiance des assiégés dans la protection d'en haut en fut redoublée. La mort de Salisbury eut au contraire dans l'armée assiégeante et jusqu'en Angleterre un retentissement lugubre : « plus vaillant homme que lui, dit Lefèvre de Saint-Remi, ne fut en Angleterre ni ne peut être sous le soleil ».

La perte de cet excellent homme de guerre n'abattit point cependant le courage des siens. Au lieu de pleurer leur chef, ils songèrent à le venger et à remplir ses dernières volontés. Ils délibérèrent de continuer plus « âprement » le siége, sous la direction du comte de Suffolk que le régent donna pour successeur à Salisbury. La première opération de Suffolk fut de ramener le gros de l'armée au nord de la Loire, suivant les intentions de Salisbury (8 novembre); un corps de troupes fut laissé à Glansdale, qui demeura chargé de garder les Tournelles et la bastide des Augustins au midi du fleuve. Sur la rive méridionale furent encore établis deux autres bastides ou fortins, à Saint-Jean-le-Blanc et à Saint-Privé, au-dessus et au-dessous des Tournelles, pour intercepter les passages par terre et par eau du côté de la Sologne; mais l'investissement du côté de la Beauce fut suspendu plusieurs semaines encore : le mauvais temps empêchait apparemment les travaux de siége. Le gros des troupes anglaises resta cantonné dans les petites villes des environs, à Meung, à Beaugenci, à Jargeau, durant les mois de novembre et de décembre, tandis que Glansdale tenait incessamment les Orléanais en éveil par de furieuses canonnades : quelques-unes de ses bombardes vomissaient des boulets de grès de deux cents livres. Les Orléanais avaient aussi des pièces d'une dimension extraordinaire et de redoutables canonniers : un « couleuvrinier » de Lorraine, appelé « maistre Jehan », se signala entre tous. Il entremêlait ses beaux coups de « gausseries » tout à fait gauloises[1].

1. *Journal du siége*, p. 13. Les assiégés envoyèrent des violons aux Anglais pour les désennuyer, disaient-ils, pendant l'hiver. *Ibid.* p. 12.

Le comte de Suffolk mit ses gens en mouvement vers la fin de décembre : le fameux capitaine Talbot lui avait amené du renfort, et le duc de Bourgogne, qui n'avait pris d'abord aucune part à cette campagne, venait enfin d'envoyer un corps de Bourguignons et de Picards joindre les Anglais. Les Orléanais ne s'étaient pas trompés sur les projets de l'ennemi en le voyant repasser la Loire, et, dès le 8 novembre, ils avaient renouvelé et complété le douloureux sacrifice du Portereau par la destruction des faubourgs de la rive droite, « les plus beaux faubourgs du royaume », dit le Journal du siége. C'est la seule parole de regret qui échappe à l'écrivain anonyme dans son simple récit de ce grand dévouement. Les villes de la Loire, Orléans surtout, depuis si longtemps étrangères aux maux de la guerre, avaient débordé en sécurité par delà leurs vieilles enceintes romaines, et s'étaient entourées d'une verdoyante ceinture de maisons de plaisance et de jardins riants. Tout fut détruit par la pioche et par les flammes, les maisons neuves et les vieux moûtiers au pied desquels elles se groupaient; on acheva, le 29 décembre, à l'approche de l'ennemi, le peu qui avait été épargné le 8 novembre : vingt-six églises, entre autres la vénérable basilique de Saint-Aignan[1], le patron de la cité, avaient été mises à ras terre tant dans les faubourgs du nord que dans le Portereau. Les Anglais arrivèrent le 30 décembre de Meung et de Jargeau : Suffolk établit son quartier général dans le petit bourg de Saint-Laurent-des-Orgerils qui était alors à une portée de canon des murailles d'Orléans vers l'ouest, et de grands travaux furent commencés pour enclore la cité dans un cercle de bastides bien fortifiées et fossoyées. Chacune des routes qui conduisent à Orléans fut coupée par un de ces petits camps retranchés : on en compta jusqu'à treize, sept du côté de la Beauce, cinq du côté de la Sologne, et le treizième, qui liait ensemble les deux siéges et les deux rives de la Loire, dans une île du fleuve, l'île Charlemagne, entre Saint-Laurent-des-Orgerils et Saint-Privé. Trois des bastides reçurent les noms de Londres, Paris et Rouen.

Des sorties continuelles troublèrent les « besognes » des Anglais; chaque jour le sang coulait dans de violentes escarmouches : tan-

1. Elle avait été bâtie par le roi Robert en même temps que Poissi et que Saint-Germain-des-Prés.

tôt les assiégés allaient audacieusement charger les Anglais jusque dans les lignes ébauchées de leurs boulevards ; tantôt les assiégeants tentaient de surprendre la ville par de nocturnes escalades. De temps à autre, du bétail, des vivres, des munitions étaient introduits dans Orléans, malgré la surveillance de l'ennemi, et prouvaient aux défenseurs de la cité qu'on ne les oubliait pas au dehors : Bourges et Blois surtout rivalisèrent de zèle pour envoyer des secours. Il en vint de bien plus loin, d'Auvergne, de Languedoc même. Le 5 janvier 1429, le sire de Culant, amiral de France, arriva par la Sologne à la tête de deux cents chevaux ; il traversa au galop les ruines du Portereau, passa la Loire à gué sous les feux croisés des batteries anglaises, et entra dans Orléans aux acclamations populaires. Le passage entre les bastides des assiégeants, la plupart inachevées encore, était périlleux mais non impossible : pour compléter le blocus il eût fallu lier les uns aux autres ces forts détachés par des tranchées de circonvallation et de contrevallation. Les Anglais l'entreprirent ; mais la grande étendue des lignes à creuser et les difficultés que la saison opposait aux fossoyeurs ne leur permirent pas d'achever leur ouvrage, et ils ne réussirent point à intercepter entièrement les communications de la ville avec l'extérieur. Le 27 janvier, Pothon de Saintrailles et plusieurs autres nobles et bourgeois que les habitants et la garnison avaient envoyés en députation au roi parvinrent à rentrer dans Orléans avec d'heureuses nouvelles : ils annoncèrent que le comte de Clermont, répondant à l'appel adressé par les États-Généraux aux princes et aux vassaux de la couronne, était à Blois avec beaucoup de noblesse de Bourbonnais, d'Auvergne, de Berri, de Poitou, des auxiliaires écossais et d'autres troupes, et qu'il allait faire lever le siége. Le bâtard d'Orléans s'échappa de la ville la nuit suivante pour courir joindre le comte à Blois et le presser d'agir. Du 8 au 9 février, deux mille trois cents combattants français, gascons et écossais, commandés par le maréchal de La Fayette, le vainqueur de Baugé, par Guillaume d'Albret et par William Stuart, arrivèrent de Blois sans obstacle sérieux : ce renfort était destiné à mettre les assiégés en état de seconder par une sortie formidable l'attaque des troupes de secours contre les positions anglaises.

Le bruit du départ d'un grand convoi expédié de Paris à l'armée de siége par le duc de Bedford modifia les plans du comte de Clermont et de ses capitaines : ils résolurent d'enlever ce convoi, qui consistait en quatre à cinq cents chariots remplis de farine et de harengs salés : les bourgeois de Paris avaient été obligés de fournir les « vitailles », et les paysans des environs, de fournir les charrettes et les chevaux. Sir John Falstolf, grand maître d'hôtel du régent, qui avait déjà conduit récemment douze cents soldats et beaucoup de poudre et d'artillerie à Suffolk, commandait une escorte composée de quinze ou seize cents soldats anglais et français et d'un millier d'archers et d'arbalétriers de la milice parisienne, gens robustes et adroits, recrutés parmi les restes de ce parti cabochien que ses aveugles passions rendaient l'instrument de l'étranger; le prévôt de Paris, Simon Morhier, le prévôt de Melun, le bâtard de Thian, bailli de Senlis, et d'autres « François reniés » accompagnaient le chef anglais. Le comte de Clermont manda aux capitaines enfermés dans Orléans de lui envoyer un fort détachement vers Janville, sur la route d'Étampes à Orléans, que devait suivre Falstolf : les deux maréchaux de La Fayette et de Boussac, Guillaume d'Albret, Saintrailles, La Hire, William Stuart, sortirent d'Orléans avec quinze cents hommes d'élite, et devancèrent à Janville le jeune prince qui avait beaucoup plus de chemin qu'eux à faire.

Les Anglais approchaient du village de Rouvrai-Saint-Denis, cheminant sans aucun ordre, en pleine sécurité : cette longue colonne d'hommes, de chevaux, de chariots, eût été probablement rompue et dispersée par une brusque attaque; les défenses du comte de Clermont, qui dépêcha courrier sur courrier pour ordonner expressément qu'on l'attendît, arrachèrent une victoire presque assurée aux défenseurs d'Orléans : les Anglais reconnurent le danger, et eurent tout le temps de s'apprêter à y faire face. Ils se firent une sorte de parc avec leurs chariots; ils s'enfermèrent dans cette enceinte improvisée, n'y laissèrent que deux issues gardées, l'une par les archers anglais, l'autre par les compagnies parisiennes; un rang de pieux ou *pals* aigus, suivant l'usage anglais, protégeait les hommes de trait contre la cavalerie et complétait l'enceinte. Une vive escarmouche s'engagea entre les gens de trait des

deux partis : « ceux d'Orléans » suivant la Chronique de la Pucelle, avaient amené plusieurs canons et coulevrines, « contre lesquels rien ne résistoit qu'il ne fût mis en pièces ». Sur ces entrefaites arriva l'avant-garde du comte de Clermont, formée principalement d'Écossais sous les ordres de lord John Stuart, « le connétable d'Écosse », comme on l'appelait : le gros de la gendarmerie du comte se montrait dans le lointain. Ordre avait été donné aux gens d'armes de ne pas descendre de cheval ; mais, quand les Écossais virent les Anglais, ils ne voulurent rien entendre : ils sautèrent à bas de leurs chevaux, et coururent l'épée au poing à l'entrée du parc gardée par les archers d'Angleterre : le bâtard d'Orléans et d'autres jeunes chevaliers les suivirent, pendant que les Gascons de Guillaume d'Albret fondaient au galop, têtes baissées, sur les compagnies parisiennes : les chevaux des Gascons allèrent s'empaler sur les pieux qui couvraient le front de la milice de Paris ; Guillaume d'Albret fut tué avec beaucoup de ses Gascons ; les autres tournèrent bride et jetèrent le désordre dans le reste de la cavalerie. Les Anglo-Bourguignons sortirent alors en masse de leur « enclos », et enveloppèrent les Écossais et ceux des Français qui avaient mis pied à terre : le bâtard d'Orléans fut blessé ; le connétable d'Écosse et son frère William Stuart furent tués ainsi que plusieurs capitaines français et quatre à cinq cents hommes d'armes.

Le comte de Clermont était assez près pour les secourir ou les venger à la tête d'une nombreuse noblesse : « il n'en fit onc semblant », et, sous prétexte qu'on avait engagé le combat et mis pied à terre contre son ordre, il fit honteusement volte-face sans coup férir du côté d'Orléans, avec trois ou quatre mille chevaux qui l'accompagnaient. Une partie de ses gens se dispersèrent ; les restes du détachement sorti d'Orléans, ralliés par La Hire et Saintrailles, furent obligés de suivre le mouvement du comte, et cette armée en déroute se présenta vers la nuit aux portes de la cité : les Anglais lui tuèrent du monde à son passage entre leurs bastides ; s'ils eussent connu son sanglant échec et son profond abattement, ils l'eussent chargée à fond et dissipée sans peine (12 février). Les bastides ennemies retentirent de cris d'allégresse, quand les assiégeants surent l'événement de la bataille : ils la nom-

mèrent « par moquerie » la « journée des harengs », à cause des tonnes de poisson qu'on leur amenait pour passer le carême et que les Français avaient voulu leur enlever. Falstolf et sa troupe arrivèrent triomphalement en l'*host* le 13 février ; les compagnies parisiennes qui avaient eu tant de part à la victoire, s'en retournèrent aussitôt après.

La discorde et le deuil, pendant ce temps, régnaient dans la ville assiégée : ce n'était pas en fuyards mais en vainqueurs qu'on avait espéré voir paraître les escadrons de secours; les habitants et la garnison reprochaient au comte de Clermont son inaction ignominieuse à Rouvrai ; le conseil des chefs ne retentissait que de plaintes et de querelles. Quelques jours se passèrent ainsi. Le 18 février, le comte de Clermont annonça qu'il voulait aller à Chinon devers le roi pour refaire son armée et préparer sa revanche; il emmena l'archevêque de Reims, chancelier de Charles VII, la Hire et deux mille combattants ; l'évêque même d'Orléans déserta ses ouailles. Les Anglais les laissèrent passer, considérant cette retraite comme l'abandon d'Orléans. Le comte avait cependant juré qu'il reviendrait secourir la ville « de gens et de vivres dedans un certain jour »; mais ce jour vint sans que le comte reparût : non-seulement Clermont ne rassembla pas de nouvelles forces, mais le corps de troupes qu'il avait emmené se dissipa en arrivant à Blois. Les assiégeants au contraire croissaient incessamment en nombre : tout espoir d'assistance de la part du roi était perdu; la sympathie des populations, sans direction, sans guide, était impuissante à sauver Orléans et ne pouvait que prolonger son agonie : les Orléanais avaient compris leur situation; ils ne pouvaient se résoudre à devenir Anglais, mais ils avaient cherché un moyen terme qui fût acceptable pour leurs ennemis. Le lendemain du départ du comte de Clermont, ils avaient expédié Saintrailles et d'autres députés vers le duc de Bourgogne, pour lui offrir de mettre leur ville en séquestre dans ses mains, si le régent anglais voulait leur accorder « abstinence de guerre ».

Bien des jours et des semaines s'écoulèrent avant qu'on eût des nouvelles de cette ambassade, et cependant l'ennemi pressait la ville avec une fureur croissante; l'énergie de la défense ne s'af-

faiblissait pas plus que celle de l'attaque : le maréchal de l'*host* d'Angleterre, Lancelot de Lisle, avait eu la tête emportée par un boulet; beaucoup d'autres Anglais de distinction avaient péri sous le feu de la place, et le farouche commandant des Tournelles, sir William Glansdale, était si exaspéré de cette opiniâtre résistance qu'il se « vantoit de faire tout tuer à son entrée dans la ville, hommes et femmes, sans épargner aucun » (Chroniq. de la Pucelle). La position des assiégés était de plus en plus critique, les secours plus rares et plus insuffisants, le blocus plus rigoureux. Les députés envoyés au duc Philippe furent enfin de retour le 17 avril. Jean de Luxembourg, gouverneur de Picardie, les avait menés vers le duc en Flandre; ils avaient été accueillis avec beaucoup de bienveillance, et Philippe, flatté de la confiance que lui témoignait leur cité, était revenu avec eux à Paris afin d'appuyer leur proposition près du duc de Bedford. Le conseil du régent reçut très mal la requête : les Anglais se montrèrent fort irrités des prétentions du duc de Bourgogne. Dans une discussion orageuse, au Louvre, un des membres du conseil, « appelé maistre Raoul-le-Sage », dit hautement que les Anglais n'étaient pas faits « pour mâcher les morceaux au duc de Bourgogne afin qu'il les avalât ». Bedford lui-même oublia sa circonspection habituelle : il croyait avoir assez acheté l'amitié de Philippe en lui sacrifiant son frère Gloucester et en le laissant engloutir les Pays-Bas presque entiers, et il trouvait mauvais que le Bourguignon vînt encore s'immiscer dans les affaires de l'intérieur du royaume, et ravir aux Anglais le fruit de leurs labeurs. « J'aurai Orléans à ma volonté, s'écria-t-il, et ceux de la ville me paieront ce que m'a coûté le siége; je serois bien marri d'avoir battu les buissons, et qu'un autre eût les oisillons. » (Monstrelet. — Jean Chartier.) Le régent refusa « donc tout à plein » : les deux beaux frères se séparèrent assez aigris l'un contre l'autre; on prétend même que le duc de Bedford laissa échapper des menaces contre Philippe de Bourgogne [1]. Ce qui est certain, c'est que Philippe reprit la route de

1. « Il lui échappa de dire... que le duc de Bourgogne pourroit bien s'en aller en Angleterre boire de la bierre plus que son saoul. » Gollut; ap. Barante, t. V, p. 270. Ce n'était pas la première fois que Bedford avait eu de mauvais projets contre Philippe.

Flandre avec un mécontentement qu'il témoigna d'une manière éclatante; il envoya son héraut porter l'ordre à tous ses vassaux et adhérents de quitter l'armée anglaise, ce que firent de grand cœur la plupart des Picards, Champenois et Bourguignons.

Ces troupes ne formaient qu'une faible partie de l'armée de siége : les Anglais, plusieurs fois renforcés par des secours qui compensaient leurs pertes, s'estimaient trop certains de vaincre pour avoir besoin dorenavant de l'assistance des Bourguignons; ils ne demandaient plus au duc Philippe que de se croiser les bras et de les regarder faire.

Les citoyens et la garnison d'Orléans apprirent avec une fermeté admirable la ruine de ce qui avait semblé leur dernière espérance : la nuit même qui suivit le retour de Saintrailles, ils annoncèrent à l'ennemi, par une terrible sortie, leur résolution de résister jusqu'à la mort. Ils pénétrèrent dans le grand parc du comte de Suffolk, près de Saint-Laurent-des-Orgerils, et y portèrent l'épouvante et le carnage; toutes les forces anglaises se réunirent enfin contre eux et les refoulèrent dans la ville, après une lutte sanglante. (18 avril.—Journal du siége.) Cette attaque parut aux Anglais l'effort suprême du désespoir : sûrs d'avoir Orléans bientôt à leur merci, ils débattaient déjà les plans de leur prochaine campagne au midi de la Loire et l'expulsion définitive du « roi de Bourges ». Ils ne doutaient pas que la chute d'Orléans n'entraînât sur-le-champ la soumission de la Touraine, du Berri et du Poitou, et que tout le reste ne suivît promptement. La déroute de Rouvrai avait découragé la noblesse et les gens de guerre; l'espèce de fermentation et d'exaltation douloureuse qui agitait le peuple sans résultat paraissait devoir promptement faire place à l'atonie. Après Rouvrai, la plupart des princes et des seigneurs avaient « laissé le roi Charles comme abandonné », dit Monstrelet, et s'étaient retirés dans leurs terres, attendant sans doute le moment de transiger avec le vainqueur. Charles VII, durant les premières semaines qui suivirent ce malheureux combat, était à Chinon, isolé, consterné, dénué de ressources; son trésor était vide;

1. Dans la révision du procès de la Pucelle, la dame de Boulignì, veuve d'un receveur général des finances, dépose que son mari se trouva un jour avec quatre écus en caisse. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 85.

ses derniers soldats étaient prêts à se disperser; ses conseillers l'engageaient à quitter la Touraine et à se retirer dans les montagnes d'Auvergne, ou même par delà le Rhône, en Dauphiné, « si du moins on pouvoit sauver ces provinces! » dit le Journal du siége d'Orléans. Le faible monarque voulait faire plus encore : il se reprochait d'être cause de tant de maux en prolongeant une lutte inutile; il doutait d'être « vrai hoir du royaume descendu de la royale maison de France », doute que la conduite de sa mère ne rendait que trop légitime; il se croyait en butte au courroux du ciel, et projetait d'abandonner la couronne et d'aller chercher un asile en Espagne ou en Écosse, ne demandant plus à Dieu que de lui sauver la vie et la liberté.

Tous les signes avant-coureurs de la mort des nations semblent donc annoncer que la fin de la France est proche : toutes les forces politiques et sociales sont dissoutes; la royauté, épuisée par cinquante ans de démence, n'est plus même capable de mourir avec gloire; la noblesse, précipitée de défaite en défaite par son téméraire orgueil et par son esprit de désordre, a passé d'une présomption fatale à un abattement plus fatal encore. Le clergé gallican, dépouillé, par ses fautes, de la domination qu'il avait jadis exercée sur les esprits, s'est laissé annuler dans la lutte des deux peuples, et n'a pas su prendre dans la défense le rôle que le clergé anglais a pris dans l'attaque : il n'a que des vœux impuissants à offrir à la monarchie très chrétienne; encore sa cohorte sacrée, l'université de Paris, désertée de ses plus grands et de ses meilleurs champions, encense-t-elle lâchement le roi étranger. La bourgeoisie elle-même, la couche la plus profonde, l'élément le plus vital de la nation politique, a succombé moralement à son tour; Paris, la tête et le cœur du Tiers-État et de la France, Paris a failli aux destinées de la patrie, Paris subit l'Anglais. Orléans ne peut plus que clore en périssant cette phase de la résistance bourgeoise ouverte par les glorieuses infortunes de Harfleur et de Rouen, et qu'anoblir par un dévouement infructueux la chute du Tiers-État. La mission du grand peuple qui a enfanté la chevalerie, les croisades, la poésie, les arts du moyen âge, qui a été durant des siècles le lien de la république chrétienne, l'initiateur du mouvement européen, cette mission va-t-

elle passer à un peuple nouveau? Le rôle de la France est-il fini parmi les nations? L'Angleterre le proclame, et l'Europe commence à le croire.

D'où viendrait en effet le secours? Quelle puissance inconnue fera ce que n'ont pas su faire les forces organisées de la société française, la royauté, la noblesse, le clergé, la bourgeoisie?... La puissance qui fit sortir les régénérateurs de la terre d'entre les charpentiers de Bethléem et les pêcheurs de Génézareth! la puissance qui évoque des dernières profondeurs sociales, quand toutes les sommités s'écroulent, ces forces vierges et ignorées d'elles-mêmes que la Providence tient en réserve dans les entrailles des peuples! La raison, la réflexion ne peuvent plus rien, n'entrevoient même plus la possibilité du salut : l'inspiration du sentiment saura trouver de ces *sublimes folies* qui sauvent le monde!

Les fléaux qui frappent incessamment la France depuis la démence de Charles VI et surtout depuis le meurtre du duc d'Orléans, n'ont épargné aucun homme ni aucune classe. Un roi de France est mort fou après de longues années de souffrances : un autre roi est vaincu, proscrit, chassé de cité en cité par les usurpateurs de son héritage; la noblesse a été décimée dans les combats, traînée en captivité, placée entre la confiscation et une honteuse obéissance; les clercs ont vu leurs églises ravagées, leurs bénéfices envahis par d'arrogants étrangers; la bourgeoisie a subi la ruine du commerce et de l'industrie, la disette, les proscriptions, les exactions de tous les partis vainqueurs; mille calamités réunies ont dépeuplé les villes, sans faire grâce aux châteaux; tous ont ainsi connu les angoisses et les larmes; mais toutes ces douleurs ensemble ne sont rien auprès des douleurs des paysans : le peuple des campagnes, compté pour rien dans la société politique et toujours opprimé dans les temps les plus calmes, n'est plus maintenant courbé sous la main de ses maîtres, mais écrasé sous les pieds de mille tyrans mercenaires; il n'est plus baigné dans sa sueur, mais broyé dans son sang, ravalé au-dessous des brutes des forêts, parmi lesquelles il va, effaré, mutilé, chercher de sauvages asiles. C'est là la misère des misères, le fond du puits de l'abîme où aboutissent tous ces cercles de désolation!

Dans ce gouffre descendra le pur rayon de l'idéal divin qui

porte la vie et le salut! Du sein de cet enfer surgira le libérateur, et ce libérateur sera une femme! Le peuple des campagnes, qui ne semble même plus capable de l'élan farouche et aveugle de la Jacquerie, va enfanter JEANNE DARC[1]. Les femmes ont été précipitées dans une dégradation plus profonde encore que les hommes, livrées à tous les outrages, à toutes les dérisions de la force effrénée, durant ces horribles guerres, qui faisaient de l'homme un mélange de la bête de proie et du démon, de l'instinct brutal et de la perversité raffinée. Par une sublime expiation, la main d'une vierge brisera le glaive des puissants et renversera le règne de la force.

Le moyen âge a développé deux grands types de la femme : la dame d'amour et la Notre-Dame ascétique; ni l'un ni l'autre ne peut plus rien pour cette société qui meurt. Un troisième type va se manifester, non plus dans les inspirations des poëtes ou dans les extases des saints, mais dans le monde des faits; un Messie féminin montrera tout à l'heure, par la réalité vivante, et non plus par un symbole religieux[2] ou par une conception POÉTIQUE, que le moyen âge a eu raison contre l'antiquité en proclamant l'égalité des sexes, et couronnera ainsi toute cette œuvre glorieuse de la réhabilitation de la femme.

Toutes les énergies du sexe fait pour le raisonnement et l'action, pour la vie extérieure et politique sont épuisées; la dernière réserve de la France est dans le sexe du sentiment et de la vie intérieure. Il faut que la femme sorte de sa sphère, par une auguste exception, pour éclater dans la sphère de la vie active et pour faire, avec une puissance divine, l'œuvre de l'homme désertée par l'homme. C'est un mystère, sans doute, que la France arrachée du tombeau par une femme; mais le mot de ce mystère est dans l'essence même de la France : c'est à la femme à sauver le peuple du sentiment.

La situation morale du peuple présageait et préparait les grandes choses qui allaient paraître : le peuple n'espérait plus rien des moyens humains, et cependant le sentiment d'une indestructible

1. *Darc* et non *d'Arc*. *V. Nouvelles Recherches sur la famille et sur le nom de Jeanne Darc*, par A. Vallet de Viriville; Paris, Dumoulin, 1854.

2. *V.* notre t. III, p. 402-404, sur l'idéal de l'*Immaculée Conception*.

nationalité soulevait violemment son âme et l'avertissait que la France ne pouvait mourir. N'attendant rien de la terre, il élevait son cœur vers le ciel; une ardente fermentation religieuse, à laquelle l'autorité ecclésiastique n'avait aucune part, agitait non-seulement les provinces « dauphinoises », mais les régions anglo-bourguignonnes. Quelque chose de l'exaltation mystique d'autrefois s'était réveillée chez les plus populaires des ordres mendiants, chez les franciscains et chez les carmes, cette singulière congrégation qui prétendait compter les druides parmi ses aïeux. Le carme breton Thomas Connecte parcourait la Picardie, l'Artois, la Flandre, suivi d'une troupe de disciples, prêchant partout avec une extrême virulence « contre les vices et péchés d'un chacun, et en spécial contre le clergé », contre les prêtres concubinaires qui « publiquement tenoient femmes en leur compagnie » : il ameutait les petits enfants contre les dames et damoiselles « qui portoient sur leurs têtes hauts atours et autres habillements de parage »; sommait, sous peine de damnation, les dames de lui livrer leurs hauts bonnets (hennins), les hommes de lui apporter leurs tabliers (damiers), échiquiers, cartes, quilles et dés, billes et billards, et jetait le tout dans de grands feux. « Il régna dans ces pays par l'espace de cinq ou six mois; on lui faisoit autant d'honneur qu'à un apôtre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et plusieurs notables personnes laissèrent, pour le suivre, pères et mères, femmes et enfants. Après lequel temps il se départit, à la grande louange du peuple, et, au contraire, à l'indignation de plusieurs clercs [1]. » D'autres prêcheurs, tirant leurs textes des sombres visions de l'Apocalypse, remuaient le reste de la France et l'Italie. Le frère Richard, cordelier (franciscain), disciple du fameux Espagnol Vincent Ferrier, et récemment arrivé de Palestine, bouleversa Paris par ses sermons, au mois d'avril 1429 : il prêchait du haut d'un échafaud dressé dans le cimetière des Innocents, « à l'endroit de la danse Macabre », et fit oublier aux Parisiens l'étrange spectacle de la danse des morts par des émotions plus violentes encore : il fit, comme Thomas Connecte, brûler les hennins et tous les jeux, annonça que l'Antechrist était

1. Monstrelet, l. II, c. 53. Thomas Connecte finit par être brûlé comme hérétique, à Rome, par l'Inquisition.

né, et « qu'en l'an trentième (1430), on verroit les plus grandes merveilles qu'on eût onc vues ». (Journal du Bourgeois de Paris.) Le régent l'obligea de quitter Paris. Les Anglais craignaient avec raison tout ce qui tendait à exalter l'esprit du peuple : tout sentiment énergique devait tourner contre eux. Leur séjour prolongé dans la France septentrionale, loin d'habituer le pays à leur domination, les avait rendus l'objet d'une aversion toujours croissante; on oubliait peu à peu les crimes et les fureurs des *Armagnacs*, pour voir dans ces durs et avides insulaires [1] les seuls auteurs du martyre de la France, livrée depuis tant d'années « à pires douleurs que ne fut one chrétienté sous les tyrans païens Dioclétien et Néron ». Les Anglais comprenaient que le mouvement religieux ne tarderait pas à devenir politique partout où il n'avait point encore ce caractère.

Ainsi qu'à toutes les époques de fermentation religieuse, les extatiques se multipliaient à côté des prédicateurs errants. On raconte qu'une visionnaire, appelée Marie d'Avignon, était allée trouver Charles VII, il y avait déjà quelque temps; elle avait eu, disait-elle, nombre de visions touchant la désolation du royaume; dans une de ses extases, elle avait vu des armures qu'on semblait lui offrir; elle eut peur; il lui fut dit qu'elle ne s'effrayât pas, que ces armes n'étaient pas pour elle, mais pour une jeune fille qui viendrait après elle, et qui délivrerait de ses ennemis le royaume de France [2].

Une autorité plus imposante confirmait les paroles de Marie. On avait consulté le grand oracle du moyen âge. Merlin, à la fin de sa *Prophétie*, dans une vision inspirée par les doctrines druidiques sur la destruction et le renouvellement du monde, voit les maisons du soleil se bouleverser, les douze signes du Zodiaque entrer en guerre [3], et « la Vierge descendre sur le dos du *Sagit-*

1. *Anglois*, au seizième siècle, était resté chez nous synonyme d'usurier et d'exacteur.

2. Déposition de Jean Barbin, avocat du roi, dans le procès de réhabilitation de la Pucelle; ap. *Procès de Jeanne d'Arc*, etc. t. III, p. 83.

3. C'est, dans le symbolisme druidique, une forme correspondante à ce qu'est, dans le symbolisme apocalyptique, l'ouverture des sept sceaux et la chute des étoiles. — *v. Prophetia Merlini*, ap. Gulfrid. Monemut. *de Gestis utriusque Britanniæ regum*, l. IV.

*taire* », du tireur d'arc. Le peuple lut dans cette parole la promesse qu'une « pucelle » mettrait sous ses pieds « les hommes armés de l'arc », les Anglais. Un vieil instinct de tradition gauloise y ajouta que la « pucelle douée par les fées[1] » viendrait d'entre les chênes, du « Bois-Chesnu[2] »; altérant ainsi une autre partie des prédictions de Merlin, où le prophète annonce une vierge libératrice qui sortira de la ville du *Bois Chenu* (et non *Chesnu; Canuti*[3]). Enfin il s'accrédita que le « Bois Chesnu » d'où sortirait la « Pucelle » était situé « vers les marches de Lorraine[4] ».

L'idée que la France serait sauvée par une femme s'accréditait de jour en jour : il régnait une de ces grandes attentes qui appellent et suscitent le prodige attendu. Quelqu'un avait entendu l'appel de tous : les aspirations qui remplissaient l'atmosphère s'étaient déjà, à cette heure, concentrées dans une de ces âmes extraordinaires qui semblent ne descendre sur la terre que pour le salut des autres et non pour leur propre épreuve.

A l'extrême frontière de la France et de l'Empire, une étroite langue de terre, appartenant à la Champagne, s'enfonçait et se

1. *Fatata*, en bas latin : *v. Procès de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 28. Doué par les fées, inspiré par les fées, en vieux français se dit *faé;* dans la langue des troubadours, *fadatz : v.* les poésies de Guilhem IX d'Aquitaine, ap. Raynouard, *Poésies des troubadours*, t. I.

2. *Nemus quercosum. Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 68; t. III, p. 15; déposition du comte de Dunois, ap. procès de réhabilitation. La prophétie avait pris la forme d'un quatrain, que nous n'avons plus.

3. « De la ville du Bois-Chenu sortira la Pucelle, afin de prendre le soin de la guérison... Elle portera dans sa droite la forêt de Calyddon (la Calédonie), dans la gauche les créneaux des murs de Londres... Chacun de ses pas allumera une double flamme... Elle fondra en larmes pitoyables et remplira l'île d'une clameur d'épouvante. Un cerf dix cors, qui sur quatre de ses rameaux porte des couronnes d'or, la tuera... » Galfrid. Monemut. *loc. cit.* Plus tard, les commentateurs eurent lieu de signaler la fin de la prédiction. A la mort de la Pucelle, « la forêt danoise se soulèvera; elle éclatera en une voix humaine et criera : Lève-toi, Cambrie... et dis à Gwynton : La terre te dévorera! » La forêt danoise, ce fut la Normandie; quant à Gwynton, c'est le nom celtique de Winchester, et le cardinal de Winchester fut le chef des meurtriers de Jeanne Darc.

Il est probable que la Vierge de Merlin n'était qu'un symbole de la Grande-Bretagne.

4. *Procès*, t. II, p. 447. *v.* les paroles de Jeanne Darc, rapportées par un des témoins du procès de réhabilitation. Un autre témoin, professeur en théologie, Pierre Migiet, prétend avoir lu jadis « dans un livre ancien, où étoit rapportée la prophétie de Merlin », que « la Pucelle » viendrait « d'un bois chênu, du côté de Lorraine. » Il n'y a rien de tel dans le texte de Merlin donné par Geoffrei de Monmouth. *Ibid.* III, 133.

perdait, pour ainsi dire, entre le duché de Bar, l'évêché de Toul et le duché de Lorraine; les habitants de ce petit canton riverain de la Meuse, qui ne renfermait d'autre « ville fermée » que Vaucouleurs[1], avaient été constamment attachés au parti français. Le voisinage de l'étranger[2], de la terre d'Empire, redoublait en eux la vivacité du sentiment national, comme il arrive presque toujours chez les populations des frontières : on ne se sent, on ne se connaît soi-même que par l'opposition avec ce qui n'est pas soi. Depuis l'origine des guerres civiles qui avaient précédé l'invasion anglaise, les ducs de Lorraine et de Bar, de tout temps rivaux et ennemis, avaient soutenu les deux partis opposés : les Lorrains s'étaient faits Bourguignons, puis adhérents de Henri VI; les Barrois avaient été Orléanais, puis Dauphinois; Vaucouleurs et les villages champenois de la frontière s'étaient rangés du côté des Barrois. Sur la rive gauche de la Meuse, à cinq lieues au-dessus de Vaucouleurs, entre la prairie de la Meuse et un long coteau couronné de bois, s'élève un hameau dont le nom, Domremi[3], indique un ancien domaine de l'abbaye de Saint-Remi de Reims. Au milieu du hameau, deux constructions attirent le regard : une petite église ogivale, du treizième ou du quatorzième siècle, dédiée à Saint-Remi; tout à côté, contre l'enclos du cimetière qui entoure l'église, une maison, du quinzième siècle, dont la façade présente trois écussons armoriés et une petite statue armée et agenouillée. Cette maison, de modeste apparence, était bien plus humble à l'époque où elle fut visitée par l'étoile qui avait brillé, quatorze siècles auparavant, sur la crèche de Bethléem[4].

Près de cette maison, un sentier montait, à travers des touffes de groscillers, vers le sommet du coteau : la crête boisée se nommait le BOIS CHESNU. A mi-côte, jaillissait, sous un grand hêtre

1. « Charles V, comme par une inspiration providentielle, avait fait depuis peu (de Vaucouleurs) un membre inséparable de la couronne. » J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc*, p. 2.

2. Étranger par les délimitations politiques, non par la langue ni par la race. « On voit encore près de Vaucouleurs, dit le *Dictionnaire* de Vosgien, de grosses pierres que l'empereur Albert et Philippe le Bel firent planter pour servir de bornes à leurs empires. »

3. *Dominus-Remigius.*

4. Elle fut réparée, sinon rebâtie, et un peu ornée par ordre de Louis XI (1481). La statue de la Pucelle, malheureusement, est tout à fait dépourvue de caractère.

isolé, une fontaine, objet d'un culte traditionnel. Les malades tourmentés de la fièvre venaient, de temps immémorial, chercher leur guérison dans ces eaux pures. La source ne paraît pas avoir été sous l'invocation d'un saint ni d'une sainte. Des êtres mystérieux, antérieurs chez nous au christianisme, et que nos paysans n'ont jamais consenti à confondre avec les esprits infernaux de la légende chrétienne, les génies des eaux, des pierres et de bois, les *dames faées*[1] hantaient le hêtre séculaire et la claire fontaine. Le hêtre s'appelait le BEAU MAI. Au retour du printemps, sous l'arbre de mai, « beau comme les lis[2] », les jeunes filles venaient danser et suspendre aux rameaux, en l'honneur des fées, des guirlandes qui disparaissaient, disait-on, pendant la nuit. Les pieux et simples habitants de Domremi étaient à la fois très bons chrétiens et très attachés à ces pratiques primitives de leurs aïeux.

Dans la nuit de l'Épiphanie (6 janvier 1412)[3], on raconte que « tous les habitants de Domremi, saisis d'un inconcevable transport de joie, se mirent à courir çà et là en se demandant l'un à l'autre quelle chose étoit donc advenue..... Les coqs, ainsi que hérauts de cette allégresse inconnue, éclatèrent en tels chants que jamais semblables n'avoient été ouïs[4]. » Une enfant était née de Jacques Dare et d'Isabeau Romée[5], pauvres et honnêtes laboureurs d'origine servile[6], établis à Domremi, mais natifs de deux autres villages de Champagne[7]. La mère avait, dit-on, rêvé récemment qu'elle accouchait de la foudre.

L'enfant fut appelée Jeanne. Autour de ses jeunes années se renouvelèrent les légendes qui poétisent le souvenir des saints celtiques, de saint Colomban, de saint Gall, de saint Brandaines,

1. *Dominæ fatæ, fatales;* les fées.

2. C'est le mot d'un des témoins du procès de réhabilitation. Le grand *fau* (hêtre) existait encore au dix-septième siècle. *Procès*, t. II, p. 390.

3. *Procès*, t. V, p. 116; t. I, p. 46.

4. Lettre de Perceval de Boulainvilliers au duc de Milan; *Procès*, t. V, p. 116.

5. M. Vallet de Viriville a donné d'intéressants détails sur les origines de Jeanne; *v. Mémoire sur le nom et la famille de Jeanne Dare*, p. 25; 1854.

6. Les lettres d'anoblissement de la Pucelle et de sa famille portent qu'ils n'étaient pas de *noble extraction, et peut-être même étoient d'autre condition que de condition libre*. (Lettres patentes de Charles VII, de décembre 1429; *Procès*, t. V, p. 150).

7. Vallet de Viriville. *Mémoire sur le nom*, etc.

et qui, émanées d'une inspiration plus ancienne que le christianisme, nous montrent leurs pieux héros dans une communion mystique avec tous les êtres de la nature. « Quand elle gardoit les brebis de ses parents, le loup jamais ne mangea ouaille de son troupeau... Quand elle étoit bien petite..., les oiseaux des bois et des champs, quand les appeloit, venoient manger son pain dans son giron, comme privés[1]. » Les deux grands courants du sentiment celtique et du sentiment chrétien, qui s'étaient unis pour enfanter la poésie chevaleresque, se mêlent de nouveau pour former cette âme prédestinée. La jeune *pastoure* tantôt rêve au pied de « l'arbre de mai » ou sous les chênes, d'entre lesquels on voit de loin fuir la Meuse à travers les prairies; elle écoute les rumeurs confuses de l'air et de la feuillée ; elle plonge ses yeux, durant de longues heures, dans les profondeurs du ciel étoilé. Tantôt elle s'oublie au fond de la petite église, en extase devant les saintes images qui resplendissent sur les vitraux. Elle prie les saints du paradis pour la France, dont les malheurs ont déjà frappé vaguement son oreille et son cœur. Quant aux fées, elle ne les a jamais vues mener au clair de lune les cercles de leur danse autour du *beau mai;* mais sa marraine les a rencontrées jadis, et Jeanne croit apercevoir parfois des formes incertaines dans les vapeurs du crépuscule[2] : des voix gémissent le soir entre les rameaux des chênes; les fées ne dansent plus; elles pleurent[3]; c'est la plainte de la vieille Gaule qui expire!

La plainte a été entendue. Une autre voix bientôt répondra d'en haut.

La sérieuse enfant, réservée, un peu sauvage, rarement mêlée aux jeux de ses compagnes, fort aimée d'elles toutefois « pour sa grande bonté », et ardemment secourable à toute infortune, offrait déjà ce mélange de méditation solitaire et de puissante activité qui caractérise les êtres promis aux grandes missions. Elle se cherchait elle-même : les faits du dehors éclairèrent et fixèrent

1. Lettre de Perceval de Boulainvilliers; *Procès*, t. V, p. 116. — *Journal du Bourgeois de Paris*, ad ann. 1431.

2. *Procès*, t. I, p. 67, 68.

3. Il leur a été interdit, « pour leurs péchés », de revenir sous le beau mai. *Procès*, t. II, p. 396; *Déposition de Béatrix.*

« sa sublime inquiétude[1] ». Les petites villes et les bourgades de la haute Meuse avaient été longtemps épargnées, grâce à leur situation reculée, par la guerre qui désolait la France. Les luttes étrangères et civiles y avaient pourtant des échos ; on y était « bandé village contre village ». Jeanne avait été élevée dans la haine de ces Bourguignons, qui livraient la France aux Anglais. Souvent elle voyait les petits garçons de Domremi revenir tout ensanglantés de leurs batailles à coups de pierres contre les enfants de Maxei, village lorrain de la rive droite de Meuse, qui tenait le parti de Bourgogne. La vraie guerre, et non plus son image enfantine, apparut enfin dans la vallée. Les garnisons françaises de Vaucouleurs, de Mouzon, de Beaumont-en-Argonne couraient la Champagne et ravageaient le plat pays : après la défaite des Français à Verneuil, les grandes villes champenoises offrirent des subsides au régent anglais pour qu'il rétablît la sécurité des routes et s'emparât du cours de la Meuse[2]. Les Anglo-Bourguignons menacèrent Vaucouleurs et promenèrent le fer et le feu dans la contrée[3]. A l'approche des bandes ennemies, les habitants de Domremi durent plus d'une fois chercher un asile à la hâte dans un châtelet bâti en face de leur hameau, sur une île du fleuve.

Ces scènes de trouble et de terreur faisaient sur la jeune fille une impression ineffaçable. Elle écoutait, le sein palpitant, les yeux en pleurs, les lamentables récits qu'on faisait à la veillée sur les calamités du beau royaume de France, « du royaume de Jésus ». Les récits devenaient pour elle l'aspect même des choses. Elle voyait les campagnes en feu, les cités croulantes, les armées françaises jonchant de leurs morts les plaines ; elle voyait errant, proscrit, ce jeune roi qu'elle parait de vertus imaginaires, et qui personnifiait à ses yeux la France. Elle implorait ardemment le Seigneur et ces anges, ces saints qu'on lui avait appris à considérer comme des intermédiaires entre l'homme et Dieu. Un sentiment exclusif, unique, la pitié et l'amour de la patrie, enva-

1. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc*, p. 9.
2. *Ibid.* p. 10.
3. Ils prirent, après une longue résistance, Mouzon et Beaumont. Les habitants se retirèrent à Liége, cité anti-bourguignonne, pour ne pas prêter serment au roi étranger.

hissait peu à peu tout entière cette âme passionnée et profonde.

L'autel était prêt; le feu du ciel descendit. Un jour d'été, c'était en 1425, Jeanne était dans sa quatorzième année; elle courait dans la prairie avec ses compagnes; soulevée comme par une force invisible, elle prenait tant d'avance sur ses jeunes amies que celles-ci, frappées de surprise, croyaient la voir voler et non courir. « Ravie et comme hors de sens », elle s'arrête pour reprendre haleine. En ce moment, il lui semble ouïr une voix qui la rappelle au logis, près de sa mère [1]. Elle retourne : elle se retrouve seule dans le petit jardin paternel. Tout à coup une voix « moult belle et douce » l'appelle par son nom : « Jehanne la Pucelle, fille de Dieu, sois bonne et sage, fréquente l'église, mets ta confiance au Seigneur! Jehanne, il faut que tu ailles en *France* [2] ». Elle ne voit personne, mais une grande clarté brille à la droite de l'église. L'enfant reste saisie d'une première révélation de sa destinée; elle sent vaguement qu'elle ne doit pas porter les douces chaînes des affections privées; elle renonce à être épouse et mère, et voue sa virginité au Seigneur. Bientôt la voix se fait entendre de nouveau, et Jeanne entrevoit, dans un nimbe lumineux, une figure ailée au majestueux visage, qu'environne un tourbillon d'esprits. « Je suis l'archange Michel, dit l'apparition; je te viens commander, de la part du Seigneur, que tu ailles en *France*, que tu ailles au secours du *dauphin*, afin que par toi il recouvre son royaume [3]. »

La jeune enfant, se trouvant ainsi pour la première fois face à face avec l'audacieuse idée qui fermentait dans son sein, eut peur et fondit en larmes; mais la vision ne tarda pas à reparaître plus brillante. Le chef des armées célestes amenait avec lui deux gracieux fantômes, « couronnés de belles couronnes moult riches et précieuses » : c'étaient deux des bienheureuses les plus célèbres de la légende, sainte Catherine et sainte Marguerite. Michel avait

1. Lettre de Perceval de Boulainvilliers au duc de Milan (1429); *Procès*, t. V, p. 117.

2. Les Champenois, les Picards, les Bourguignons appelaient encore spécialement *France* l'antique duché de France, la région centrale de l'Ile-de-France et de l'Orléanais.

3. *Procès*, t. I, p. 52, 72, 170, 171. Charles VII n'était encore que « le dauphin » pour Jeanne, parce qu'il n'avait pas été sacré

prévenu Jeanne que ces deux saintes avaient été choisies pour être ses guides et ses conseillères. Les apparitions dès lors se multiplièrent, et la vie de Jeanne ne cessa plus d'être partagée entre le monde réel et le monde idéal que lui ouvrait l'extase. La frayeur que lui avaient inspirée ses premières visions s'était changée en joie et en amour; elle attendait impatiemment ses « frères de paradis »; elle pleurait quand ils la quittaient pour retourner au ciel, et « eût voulu qu'ils l'emportassent avec eux ». Elle s'était prise d'une vive tendresse pour ces êtres fantastiques, forme idéale de ses pensées, nuées transparentes qui voilaient à ses yeux le divin soleil d'où l'inspiration rayonnait sur elle [1]. Et toujours les esprits

1. Il existe dans l'humanité un ordre exceptionnel de faits moraux et physiques qui semblent déroger aux lois ordinaires de la nature : c'est l'état d'extase et de somnambulisme, soit spontané, soit artificiel, avec tous ses étonnants phénomènes de déplacement des sens, d'insensibilité totale ou partielle du corps, d'exaltation de l'âme, de perceptions en dehors de toutes les conditions de la vie habituelle. Cette classe de faits a été jugée à des points de vue très opposés. Les physiologistes, voyant les rapports accoutumés des organes troublés ou déplacés, qualifient de maladie l'état extatique ou somnambulique, admettent la réalité de ceux des phénomènes qu'ils peuvent ramener à la pathologie et nient tout le reste, c'est-à-dire tout ce qui paraît en dehors des lois constatées de la physique. La *maladie* devient même folie à leurs yeux, lorsqu'au déplacement de l'action des organes se joignent des hallucinations des sens, des visions d'objets qui n'existent que pour le visionnaire. Un physiologiste éminent a fort crûment établi que Socrate était fou, parce qu'il croyait converser avec son démon. Les mystiques répondent non-seulement en affirmant pour réels les phénomènes extraordinaires des perceptions magnétiques, question sur laquelle ils trouvent d'innombrables auxiliaires et d'innombrables témoins en dehors du mysticisme, mais en soutenant que les visions des extatiques ont des objets réels, vus, il est vrai, non des yeux du corps, mais des yeux de l'esprit. L'extase est, pour eux, le pont jeté du monde visible au monde invisible, le moyen de communication de l'homme avec les êtres supérieurs, le souvenir et la promesse d'une existence meilleure d'où nous sommes déchus et que nous devons reconquérir.

Quel parti doivent prendre dans ce débat l'histoire et la philosophie?

L'histoire ne saurait prétendre à déterminer avec précision les limites ni la portée des phénomènes ni des facultés extatiques et somnambuliques; mais elle constate qu'ils sont de tous les temps et de tous les lieux; que les hommes y ont toujours cru; qu'ils ont exercé une action considérable sur les destinées du genre humain; qu'ils se sont manifestés non pas seulement chez les contemplatifs, mais chez les génies les plus puissants et les plus actifs, chez la plupart des grands initiateurs; que, si déraisonnables que soient beaucoup d'extatiques, il n'y a rien de commun entre les divagations de la folie et les visions des extatiques; que ces visions peuvent se ramener à de certaines lois; que les extatiques de tous les pays et de tous les siècles ont ce qu'on peut nommer une langue commune, la langue des symboles, dont la langue de la poésie n'est qu'un dérivé, langue qui exprime à peu près constamment les mêmes idées et les mêmes sentiments par les mêmes images.

Il est plus téméraire peut-être d'essayer de conclure au nom de la philosophie.

lui parlaient de sa mission, « de la grande pitié qui étoit au royaume de France », des maux qu'elle seule devait finir; ils l'exhortaient d'aller trouver le « dauphin Charles », et de le mener sacrer à Reims. Jeanne se débattait contre elle-même; elle « répondoit qu'elle étoit une pauvre femme, qui ne sauroit ni chevaucher, ni mener la guerre ». Mais les esprits répétaient opiniâtrément : « Va en France! va en France! »

Pourtant le philosophe, après avoir reconnu l'importance morale de ces phénomènes, si obscurs qu'en soient pour nous la loi et le but, après y avoir distingué deux degrés, l'un, inférieur, qui n'est qu'une extension étrange ou un déplacement inexplicable de l'action des organes, l'autre, supérieur, qui est une exaltation prodigieuse des puissances morales et intellectuelles, le philosophe pourrait soutenir, à ce qu'il nous semble, que l'illusion de l'inspiré consiste à prendre pour une révélation apportée par des êtres extérieurs, anges, saints ou génies, les révélations intérieures de cette personnalité infinie qui est en nous, et qui parfois, chez les meilleurs et les plus grands, manifeste par éclairs des forces latentes dépassant presque sans mesure les facultés de notre condition actuelle? En un mot, dans la langue de l'école, ce sont là pour nous des *faits de subjectivité;* dans la langue des anciennes philosophies mystiques et des religions les plus élevées, ce sont les révélations du *férouer* mazdéen, du bon démon (celui de Socrate), de l'ange gardien, de cet autre *Moi* qui n'est que le *moi* éternel, en pleine possession de lui-même, planant sur le *moi* enveloppé dans les ombres de cette vie (c'est là le sens du magnifique symbole zoroastrien partout figuré à Persépolis et à Ninive; le *férouer* ailé ou le *moi* céleste planant sur la personne terrestre).

Nier l'action d'êtres extérieurs sur l'inspiré, ne voir dans leurs manifestations prétendues que la forme donnée aux intuitions de l'extatique par les croyances de son temps et de son pays, chercher la solution du problème dans les profondeurs de la personne humaine, ce n'est en aucune manière révoquer en doute l'intervention divine dans ces grands phénomènes et dans ces grandes existences. L'auteur et le soutien de toute vie, pour essentiellement indépendant qu'il soit de chaque créature et de la création tout entière, pour distincte que soit de notre être contingent sa personnalité absolue, n'est point un être extérieur, c'est-à-dire étranger à nous, et ce n'est pas du dehors qu'il nous parle : quand l'âme plonge en elle-même, elle l'y trouve, et, dans toute inspiration salutaire, notre liberté s'associe à sa providence. Il faut éviter, ici comme partout, le double écueil de l'incrédulité et de la piété mal éclairée : l'une ne voit qu'illusions et qu'impulsion purement humaine; l'autre refuse d'admettre aucune part d'illusion, d'ignorance ou d'imperfection là où elle voit le doigt de Dieu, comme si les envoyés de Dieu cessaient d'être des hommes, les hommes d'un certain temps et d'un certain lieu, et comme si les éclairs sublimes qui leur traversent l'âme y déposaient la science universelle et la perfection absolue. Dans les inspirations les plus évidemment providentielles, les erreurs qui viennent de l'homme se mêlent à la vérité qui vient de Dieu. L'être infaillible ne communique son infaillibilité à personne.

Nous ne pensons pas que cette digression puisse paraître superflue; nous avions à nous prononcer sur le caractère et sur l'œuvre de celle des inspirées qui a témoigné au plus haut degré les facultés extraordinaires dont nous avons parlé tout à l'heure, et qui les a appliquées à la plus éclatante mission des âges modernes : il fallait donc essayer d'exprimer une opinion sur la catégorie d'êtres exceptionnels auxquels appartient Jeanne Darc.

Digitized by Google

Trois ans s'étaient écoulés depuis les premières révélations de Jeanne, et *les voix* devenaient toujours plus pressantes : elle les entendait dans le son des cloches, tant aimé de sa rêveuse enfance ; elle les entendait dans le murmures des bois; elle les entendait à la fontaine des fées comme à l'église. *Les voix* se faisaient *ouïr* jusqu'à deux et trois fois par semaine, et Jeanne était consumée d'un feu intérieur, d'une fièvre héroïque qui ne lui laissait plus de repos; bien que personne, ni parents, ni prêtre, n'eût le secret des mystères qui se passaient en elle, il lui échappait parfois des paroles étranges qui étonnaient et alarmaient ses père et mère. Un jour, c'était la veille de la Saint-Jean (23 juin 1428), elle dit à un laboureur du voisinage « qu'il y avoit, entre Coussei et Vaucouleurs, une fille qui avant un an feroit sacrer le roi de France ». Son père rêva qu'elle s'en « alloit avec les gens d'armes »; il eût mieux aimé « la noyer » de sa propre main que de voir « telle chose advenir ». Ses parents la surveillèrent de plus près, ne l'envoyèrent plus aux champs garder les troupeaux, et l'occupèrent au logis à filer et à coudre[1]. Ils tâchèrent de la marier. Un jeune homme qui aimait Jeanne prétendit avoir d'elle une promesse de mariage, et la cita devant l'officialité de Toul[2], avec la connivence des parents, pour l'obliger à remplir cette prétendue promesse : on espérait que Jeanne n'oserait comparaître devant les juges ecclésiastiques. Elle comparut; elle jura qu'elle n'avait rien promis et gagna son procès. Une catastrophe qui frappa son hameau vint, sur ces entrefaites, la confirmer dans ses desseins : en 1428, le pays fut envahi par une compagnie bourguignonne; les habitants de Domremi eurent le temps de s'enfuir avec leurs troupeaux et de gagner la ville lorraine de Neufchastel (Neufchâteau), qui ne leur refusa point un asile. Neufchâtel, qui relevait du royaume et non de l'Empire, penchait pour la cause française. Quand l'ennemi fut parti et que les gens de Domremi retournèrent chez eux, Jeanne ne retrouva que ruines et que désolation dans tous les lieux qu'elle avait aimés : son village avait été saccagé, son église livrée aux flammes. N'était-ce pas le ciel qui châtiait ainsi ses retards?

1. *Procès*, t. I, p. 51.
2. Vaucouleurs et les villages des environs, quoique *français*, relevaient de l'évêque de Toul pour le spirituel.

Jeanne n'hésita plus. Longtemps avant que la nouvelle du siége d'Orléans arrivât dans les marches de Lorraine, Jeanne s'était mise en devoir d'obéir aux *voix* qui la tourmentaient sans relâche : « Hâte-toi ! hâte-toi ! disaient *les voix*, va-t'en à Vaucouleurs, vers Robert de Baudricourt ! par deux fois il te rebutera ; à la troisième il t'ouïra et te baillera des gens d'armes pour te conduire au *dauphin*. » Baudricourt était le gouverneur de Vaucouleurs [1] ; Jeanne obtint d'aller passer quelque temps chez un frère de sa mère, au village du Petit-Burei, entre Domremi et Vaucouleurs ; elle fit ses adieux à ses compagnes, à son hameau, qu'elle ne devait plus revoir, et, à peine arrivée chez son oncle, elle s'ouvrit à lui : « N'a-t-il pas été dit autrefois que la France, perdue par une femme, seroit sauvée par une pucelle, une pucelle des marches de Lorraine ? La femme, c'est la reine Isabeau ; la pucelle, c'est moi ! [2] » L'oncle de Jeanne fut subjugué par l'autorité avec laquelle s'exprimait la jeune fille : il se rendit auprès du gouverneur de Vaucouleurs, et lui parla de la mission que s'attribuait sa nièce ; Baudricourt le renvoya avec force railleries. Jeanne alors se présenta en personne chez Baudricourt : elle le reconnut [3] au premier abord, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu ; *ses voix* le lui avaient fait connaître. « Capitaine, lui dit-elle, sachez que *Messire* (mon seigneur), à qui appartient le royaume de France, et qui le veut bailler en commende au dauphin, m'a commandé d'aller vers ledit dauphin, afin que je le mène sacrer et qu'il devienne roi en dépit de ses ennemis. — Et qui est *ton sire?* demanda Baudricourt. — Le roi du ciel ! » Baudricourt, qui n'était ni plus religieux ni plus réservé dans ses mœurs que la plupart des gens d'armes de son temps, se moqua d'elle. Elle persista. Il la regarda comme une folle, bonne pour servir à ses gens « à se divertir et ébattre en péché charnel ». Quelques-uns « en eurent volonté ; mais, sitôt qu'ils la regardoient fort, ils étoient tout refroidis de luxure [4] » : quelque chose d'inconnu les repoussait ; la physionomie de Jeanne était si imposante et si extraordinaire que les plus hardis se trou-

1. Interrogat. du 22 février. *Procès*, t. I, p. 53.
2. *Procès*, t. II, p. 444, 447.
3. On connaît la scène de la présentation de Jeanne à Baudricourt par la déposition d'un témoin oculaire, Bertrand de Poulengi. *Procès*, t. II, p. 456.
4. *Chroniq. de la Pucelle*. — *Journal du siége d'Orléans*.

blaient et que les plus incrédules doutaient devant elle. Il semblait que ce ne fût point là une fille de la race d'Eve[1].

Jeanne, résolue de vaincre le mauvais vouloir de Baudricourt à force de persévérance, s'établit à Vaucouleurs, chez de bonnes gens de la connaissance de son oncle. Elle partageait ses journées entre le travail, la prière et les pratiques d'une dévotion ardente : le temps lui pesait « comme à une femme enceinte ! » L'attention publique commençait à être vivement excitée ; le bruit des visions de Jeanne transpirait, et Baudricourt, qui l'avait d'abord crue folle, était tenté maintenant de la croire sorcière. Un jour, il s'avisa d'aller la trouver avec le curé de Vaucouleurs, et de la faire exorciser ; le curé lui présenta son étole, en lui disant que « si elle étoit mauvaise elle partît d'avec eux, que si elle étoit bonne elle s'approchât ». La jeune fille s'approcha en se traînant à genoux. Il est probable que Baudricourt se décida pour lors à écrire à la cour, afin de demander des instructions ; mais il n'en traita pas beaucoup mieux Jeanne, qui se laissa enfin reconduire par son oncle au village du Petit-Burei.

Elle n'y resta guère : les nouvelles d'Orléans ranimèrent toute son ardeur ; elle pensait d'ailleurs, à ce qu'il semble, que le carême d'avant la Pâque de 1429 était pour elle un terme de rigueur. Aux approches de la sainte quarantaine, elle obligea son oncle de la ramener à Vaucouleurs, déclarant qu'avant la mi-carême, il fallait qu'elle fût devers le roi, dût-elle, pour le joindre, « user ses jambes jusqu'aux genoux ! — Personne que moi », disait-elle, « ne peut recouvrer le royaume de France... J'aimerois pourtant mieux rester à filer près de ma pauvre mère, car ce n'est pas là mon ouvrage ; mais il faut que j'aille !... *Messire* le veut[1] ». Un jeune bourgeois, qui exerçait un office royal à Vaucouleurs[2], Jean de Novelonpont, surnommé Jean de Metz, et un gentilhomme appelé Bertrand de Poulengi, entraînés par l'accent inspiré de Jeanne, « mirent leurs mains dans les siennes », et lui jurèrent de la mener, « sous la conduite de Dieu ». La renommée de sa sainteté et de ses révélations se répandait dans tout le pays, et le duc Charles de Lorraine, qui languissait d'une maladie mor-

1. Déposition de Jean de Novelonpont ; *Procès*, t. II, p. 435.
2. Il fut anobli, en 1441, pour ses bons services. *Procès*, t. V, p. 363.

telle, la manda près de lui à Nancy pour l'interroger sur les moyens de recouvrer la santé. Elle répondit qu'elle n'avait point de lumières sur de telles choses, et retourna au plus vite à Vaucouleurs. Baudricourt consentit enfin à l'envoyer au roi, sur l'arrivée d'un messager de la cour porteur d'une réponse à sa lettre.

Le père et la mère de Jeanne, qui avaient failli « perdre le sens » en apprenant tardivement son séjour à Vaucouleurs et son dessein, firent les derniers efforts pour la retenir et la rappeler. Elle leur fit écrire qu'elle les priait de lui pardonner. Ce fut sa plus rude épreuve, elle si soumise, si pieuse fille! être contrainte de choisir entre la parole de ses parents et celle du Père céleste!

Les préparatifs du voyage ne furent pas longs : les habitants de Vaucouleurs en firent les frais. Jeanne coupa ses longs cheveux bruns, et changea sa cotte rouge de paysanne pour des habits d'homme[1] et un haubert, résolution que nécessitaient la vie qu'elle allait mener et les dangers de toutes sortes auxquels elle allait s'exposer. Baudricourt lui donna une épée ; son oncle et un autre paysan se cotisèrent pour lui acheter un cheval. La Pucelle partit de Vaucouleurs, un peu après le commencement du carême[2], accompagnée de six cavaliers, Novelonpont et Poulengi, un messager du roi, un archer et deux valets ou coutilliers. « Va, lui cria l'incrédule Baudricourt, va, et advienne que pourra! » La population de Vaucouleurs, plus sympathique au dévouement de Jeanne, s'apitoyait sur cette belle et pieuse fille qui allait se jeter à travers tant de périls. « Ne me plaignez pas, leur cria-t-elle en poussant son cheval sur la route de France ; *c'est pour cela que je suis née!*[3] »

1. Sainte Marguerite, une de « ses conseillères », lui en avait donné l'exemple. (*Legenda aurea*, c. xlvi.) — *Erat nigro capillo*, dit un auteur italien de la fin du quinzième siècle, Philippe de Bergame; *Procès*, t. IV, p. 523; mais l'autorité de Philippe n'est pas grande. — Jeanne garda toujours, dans ses habillements, le goût de la couleur rouge.

2. Jean de Novelonpont, dans sa déposition (*Procès*, t. III, p. 437), dit « vers le dimanche des *bures* » (le premier dimanche de carême) : c'était le 13 février.

3. La porte par laquelle elle sortit existe encore. — *Procès*, t. II, p. 449; déposition de Henri, charron à Vaucouleurs, chez qui Jeanne avait passé tout le temps de son séjour dans cette ville. Tous les détails que nous avons donnés sur la vie de la Pucelle sont extraits ou de ses propres interrogatoires, ou des dépositions des témoins oculaires. — Avant la publication des textes, on pouvait consulter avec

Quel mystère sublime de sa destinée se révélait en ce moment à elle? Dieu seul peut le savoir!

Le voyage de Vaucouleurs à la cour de Charles VII était déjà une très difficile et dangereuse entreprise; il fallut parcourir des contrées soumises à l'étranger et infestées de pillards, faire des marches forcées la nuit, à travers les champs et les bois, par des sentiers presque impraticables, passer à gué des rivières grossies par les pluies d'hiver : rien n'étonnait, rien ne rebutait Jeanne. Si ses conducteurs n'eussent été prudents pour elle et pour eux-mêmes, elle eût marché droit au but sans précaution et sans détour, tant elle était assurée de ne pas rencontrer d'obstacles. Sa confiance ne tarda pas à se communiquer à ses guides, qui avaient montré d'abord beaucoup d'hésitation et de crainte; elle exerçait sur eux une sorte de fascination, et « ils ne pouvoient résister à sa volonté ». Aucun de ces jeunes gens n'osa jamais s'arrêter à « une mauvaise pensée » à l'égard de cette belle jeune fille. Jeanne, après avoir franchi la Marne, l'Aube, la Seine et plusieurs de leurs affluents, entra hardiment dans Auxerre, ville bourguignonne, entendit la messe dans la cathédrale, passa le pont de l'Yonne, puis se dirigea sur Gien et sur la Loire; à Gien, enfin, elle se revit avec transport sur terre française et *dauphinoise*, et put cesser de faire mystère de ses desseins. Tandis qu'elle suivait rapidement, par le Berri, la route de Chinon où était la cour, la nouvelle de son passage et de ses merveilleuses promesses pénétra jusque dans les murs d'Orléans et y fit luire une vague espérance.

Jeanne s'arrêta, le 5 mars, au village de Fierbois en Touraine, où s'élevait une église très fréquentée des pèlerins, et dédiée à sainte Catherine, une des deux saintes qui figuraient sans cesse

confiance l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par M. Lebrun da Charmettes. Cet écrivain, animé d'un louable zèle pour la mémoire de l'héroïne, a compulsé et fondu dans son récit tout ce qu'il avait pu connaître des documents originaux, avec beaucoup d'exactitude et de conscience. — Le *Journal du siége d'Orléans* et la *Chronique* anonyme, dite de *la Pucelle*, racontent, immédiatement avant le départ de Jeanne, un fait très extraordinaire. Ces deux chroniques assurent que, le jour de la défaite des Français à Rouvrai (12 février), Jeanne, dans une agitation extrême, courut chez Baudricourt, et lui dit : « Au nom de Dieu, vous mettez trop (vous différez trop) à m'envoyer, car aujourd'hui le gentil dauphin a eu assez près d'Orléans un bien grand dommage, et l'aura-t-il encore plus grand si vous ne m'envoyez bientôt vers lui! » Baudricourt se décida, et, suivant le témoignage de Novelonpont, Jeanne partit vers le lendemain.

dans ses visions. De Fierbois, qui n'est qu'à cinq ou six lieues de Chinon, Jeanne fit écrire au roi pour lui demander ses ordres[1]; Charles VII l'appela à Chinon.

L'état moral de cette cour en détresse importe à constater au moment où la vierge de Domremi parut devant ce Charles, si différent de l'idéal de ses rêves. Deux influences opposées continuaient à se disputer le roi sur les débris du royaume. C'était, d'une part, la belle-mère de Charles VII, la douairière d'Anjou et de Naples, Yolande d'Aragon, habile femme, tête politique, qui avait tâché de réunir les maisons de Bourgogne, de Bretagne, d'Anjou, d'Orléans, de Lorraine, autour du trône contre l'Anglais, qui avait soutenu le connétable de Richemont contre ces favoris aussi funestes maintenant que l'avaient été naguère les princes du sang, et qui enfin voulait qu'on accueillît Jeanne et qu'on fît appel à l'enthousiasme populaire comme dernière ressource. Elle avait profité de l'abattement de son gendre pour lui arracher l'ordre de faire venir la Pucelle. De l'autre part, sont les favoris, La Trémoille en tête : celui-ci ne veut ni des princes, qui feraient disparaître sa personne de la scène, ni du peuple, dont le flot impétueux engloutirait sa petite politique. Ne croyant pas à la recouvrance du royaume, il semble satisfait, pourvu que son maître conserve quelques lambeaux de provinces, où il règne sous le nom de Charles VII[2] avec des mercenaires étrangers à ses gages. Il se ménage, au pis aller, par des intrigues souterraines, une transaction possible avec les ennemis de son maître[3] : son frère et ses cousins sont au service de Bourgogne. A côté de La Trémoille, étroitement associé à ses intérêts, figure l'archevêque de Reims, le chancelier de France, Regnauld de Chartres, ancien

1. Suivant son guide, Novelonpont (*Procès*, t. II, p. 437), elle aurait fait en onze jours 150 lieues (approximativement, en calculant les détours); mais les souvenirs de Novelonpont ne sont pas fidèles : le voyage dura une vingtaine de jours. L'avant-dernier continuateur de Guillaume de Nangis (*Procès*, t. IV, p. 303) donne la date du 6 mars pour l'arrivée de Jeanne auprès du roi, le lendemain de son arrivée à Fierbois.

2. « Le Poitou était comme une propriété à lui, par le moyen des partisans qu'il y entretenait à sa solde. » Quicherat, *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc*, p. 27.

3. Les Anglais, lorsqu'ils envahirent l'Orléanais en 1428, épargnèrent Sulli, seigneurie de La Trémoille. *Chroniq. de la Pucelle*, ap. Godefroi, *Recueil des historiens de Charles VII*, p. 500; Berri, roi d'armes, *ibid.*, p. 376.

secrétaire du pape, prêtre diplomate, âme desséchée et sceptique, perfidement envieux de tout ce qui dépasse sa courte vue et ses vulgaires calculs, ayant pour religion la haine et la peur de tout ce qui échappe aux formules et aux routines de l'autorité traditionnelle. A un moindre degré de crédit, Raoul de Gaucourt, grand maître de l'hôtel du roi et bailli d'Orléans, brave et habile homme de guerre, mais dur, orgueilleux et jaloux. Le moins mauvais, mais le moins influent des chefs de ce gouvernement, où se personnifient l'impuissance et l'envie, est le vieux sire de Trèves, Robert Le Maçon.

Jeanne ne pouvait attendre de ces hommes qu'incrédulité et que malveillance. Ils eussent été fort aises qu'elle succombât aux périls de la route. Sur la fin de son voyage, une embuscade lui avait été dressée par des hommes d'armes. Quand ils l'aperçurent, saisis d'une sorte de stupeur, ils restèrent comme cloués en place, et la laissèrent passer[1]. Ces bandits voulaient, dit-on, la dévaliser ainsi que ses compagnons. Il n'est pas sûr que ce fût là leur unique but, et que La Trémoille ait été innocent de l'affaire. Quoi qu'il en soit, La Trémoille et les siens, qui n'avaient pu empêcher qu'on appelât Jeanne, tâchèrent d'empêcher qu'on la reçut. A la nouvelle de son arrivée à Fierbois, le roi, comme nous l'avons dit, l'avait mandée aussitôt à Chinon. Elle se présente : elle trouve les portes closes. Charles VII était déjà retombé dans ses irrésolutions et ses défiances. Les favoris employaient contre l'inspirée des arguments de toute sorte. « C'est une folle! disaient les gens de guerre. — C'est une sorcière, disaient les gens d'église; où a-t-elle pris sa mission? quel prélat, quelle autorité ecclésiastique a-t-elle consultés[2]? »

Si l'on n'eût été à bout de toutes ressources, on l'eût certainement renvoyée sans l'entendre. Il fallut que la belle-mère de Charles VII et ses amis, aidés par le cri populaire, et surtout par une députation des Orléanais, forçassent le roi pied à pied dans ses

1. *Procès*, t. III, p. 203. Déposition du frère Séguin.

2. Tous les monuments contemporains, le Bourguignon Monstrelet comme les Français, sont d'accord sur ces mauvaises dispositions du conseil et sur la peine extrême qu'eut à se faire écouter cette Jeanne, que d'ignorants historiens du seizième siècle prétendirent avoir été apostée par ces mêmes conseillers de Charles VII.

résistances. Ils obtinrent à grand'peine que Jeanne fût interrogée par des conseillers du roi, puis par des gens d'église. Elle ne voulait d'abord parler à personne qu'au roi ; elle consentit cependant à apprendre aux commissaires l'objet de sa mission ; elle leur déclara que le « roi du ciel » l'avait chargée de faire lever le siége d'Orléans et de conduire le « dauphin » recevoir son sacre à Reims[1], mais qu'elle avait de certaines choses à dire au roi seul. Sur le rapport des commissaires, après de nouvelles discussions, le roi accorda enfin audience à la Pucelle le quatrième jour de son séjour à Chinon. On raconte qu'à l'instant où elle entrait au château, elle entendit un soldat proférer une grossière plaisanterie sur son compte, en blasphémant et reniant Dieu. « Ah! en nom Dieu, s'écria-t-elle, tu le renies, et *se* (et pourtant) tu es si près de ta mort! » Une heure après, cet homme tomba dans l'eau et se noya[2].

Peu s'en fallut que les portes ne se refermassent devant la Pucelle : le roi hésita jusqu'au dernier moment. Le comte de Vendôme introduisit enfin Jeanne dans la grande salle du château, où la curiosité avait attiré tout ce qui restait de notables personnages autour de Charles VII : le roi, pour éprouver la Pucelle, s'était retiré à l'écart, sous des vêtements fort modestes. Jeanne entra, l'air humble et simple, « comme une pauvre petite bergerette » ; ce groupe brillant ne l'éblouit cependant point; elle alla droit au roi, et lui embrassa les genoux : *ses voix*, à ce qu'elle raconta plus tard, le lui avaient fait connaître. « Ce n'est pas moi qui suis le roi, dit Charles en lui montrant un de ses courtisans; voici le roi! — En nom Dieu, gentil prince, c'est vous et non autre!... Très noble seigneur dauphin, j'ai nom Jehanne la Pucelle, et suis envoyée de par Dieu pour recourre vous et votre royaume et faire guerre aux Anglois... Pourquoi ne me croyez-vous? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple, car saint Loys et Charlemaigne sont à genoux devant lui en faisant prières pour vous[3]. »

1. Suivant le témoignage du maître des requêtes Simon Charles (*Procès*, t. III, p. 115), Jeanne n'aurait alors énoncé que ces deux points; mais cela est fort douteux, et nous aurons bientôt la preuve qu'elle leur en adjoignit deux autres.

2. Déposition de frère Jean Pasquerel, chapelain de la Pucelle. — *Procès*, t. III, p. 102. Pasquerel dit tenir cette anecdote de Jeanne elle-même.

3. Interrogatoires des 22 et 28 février, *Procès*, t. I, p. 56. Dépositions de

Il se passa ensuite entre Jeanne et le roi une scène mystérieuse. Suivant une relation, le roi aurait demandé à la Pucelle de lui donner une preuve secrète de sa mission. Suivant un autre récit, ce fut Jeanne qui dit à Charles avoir reçu commandement de Notre-Seigneur que nul autre que lui ne sût ce qu'elle avait à lui dire. Ce qui est certain, c'est que le roi l'entretint seul à seule: les principaux documents contemporains, y compris le témoignage de Jeanne dans ses interrogatoires, affirment que le roi reçut alors des « signes certains » de la mission de la Pucelle, et qu'elle lui dit « aucunes choses secrètes, quelque chose de grand, que nul ne pouvoit savoir, sinon Dieu et lui[1] ». Dans son procès, comme on le verra plus tard, elle ne voulut jamais s'expliquer à ce sujet; mais son chapelain Jean Pasquerel a rapporté, d'après elle-même, quelques-unes de ses paroles. Elle aurait dit à Charles VII « entre autres choses » : « Je te dis, de la part de *Messire*, que tu es vrai héritier de France et FILS DU ROI. » Ces paroles avaient déjà un grand sens; car elles répondaient à un doute secret qui tourmentait le roi sur la légitimité de sa naissance, et par conséquent de ses droits au trône; mais les « autres choses » qu'ignorait le chapelain étaient bien autrement extraordinaires. On a su beaucoup plus tard le secret tout entier par le sire de Boisi, chambellan et confident intime de Charles VII. Le roi, dans un moment de profond découragement, avait prié Dieu un jour « dedans son cœur, sans prononciation de paroles », que, « si ainsi étoit qu'il fût vrai hoir descendu de la noble maison de France et que le royaume justement lui dût appartenir, qu'il lui plût de le lui garder et défendre, ou, au pis (c'est-à-dire s'il n'était pas vrai hoir), lui donner grâce de échapper sans mort ou prison, et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse, qui étoient de toute ancienneté frères d'armes et alliés des rois de France ». Cette prière, inconnue de tous et qui n'avait pas même passé par les lèvres de celui

Gaucourt, Pasquerel, Simon Charles, etc., au procès de révision; *ibid.* t. III, p. 17; 100; 115. — Jean Chartier, *Hist. de Charles VII*, dans le recueil de Th. Godefroi, p. 19. — *Chroniq. de la Pucelle.*

1. Dépositions de Pasquerel, de Jean d'Aulon, *Procès*, t. III, p. 103; 209. — Interrogatoires des 27 février et 1er mars, *Procès*, t. I, p. 68-90. — *Journal du siége d'Orléans.* — *Chroniq. de la Pucelle.* — *Histoire abrégée des gestes de la Pucelle*, publiée par M. Buchon.

qui l'avait prononcée « dedans son cœur », Jeanne la répéta en propres termes au roi[1].

Tous les assistants, qui regardaient cette scène à distance avec anxiété, remarquèrent l'étonnement et la joie qui se peignirent sur le visage de Charles VII. L'esprit soupçonneux et défiant de Charles fut vaincu. « On eût dit, rapporte Alain Chartier, témoin oculaire, que le roi venoit d'être visité du Saint-Esprit même[2]. »

Le roi déclara que Jeanne avait conquis sa confiance, et désormais le château lui fut ouvert à toute heure. L'opinion publique se prononça plus énergiquement encore que l'opinion du roi en faveur de Jeanne : on admirait sa piété à l'église, son adresse et sa grâce sur le préau où elle s'exerçait à monter à cheval et à « courre » la lance, sa douceur, sa modestie et son grand sens dans la conversation. « C'étoit chose merveilleuse comme elle se comportoit et conduisoit en son fait, avec ce qu'elle disoit et rapportoit lui être enchargé de la part de Dieu, et comme elle parloit grandement et notablement, vu qu'en autres choses elle étoit la plus simple bergère qu'on vit onc » (Chroniq. de la Pucelle) : elle ne sut jamais lire ni écrire. Quand on eut appris qu'il y avait un *bois Chesnu* près du lieu de sa naissance, le peuple ne douta plus qu'elle ne fût la *Pucelle du bois Chesnu* annoncée par Merlin.

Les gens d'église, cependant, ne se rendaient pas encore et voulaient être plus amplement « acertenés » que la science de Jeanne ne lui venait pas de l'*Ennemi*, de Satan. Le roi ordonna qu'on fît subir à la Pucelle un nouvel examen plus solennel que le premier, et qu'on la menât à Poitiers, où siégeait la cour de parlement et où s'étaient réunis les théologiens qui avaient quitté l'université de Paris pour ne pas se soumettre aux Bourguignons et aux Anglais. Le conseil du roi se transporta à Poitiers avec Jeanne. « En nom Dieu, dit Jeanne, quand on lui eut appris qu'on la menait à Poitiers, je sais que j'y aurai bien à faire; mais *Messire* m'aidera; or, allons, de par Dieu ! »

1. Pierre Sala, *Hardiesses des grands rois et empereurs*, ap. *Mss. de la Bibliothèque; Supplément français*, n° 191. M. J. Quicherat cite, avec Sala, dépositaire des confidences du sire de Boisi, deux autres versions tout à fait concordantes; ap. *Procès*, t. IV, p. 257, 272, 279.

2. *v.* la très importante lettre d'Alain Chartier, ap. *Procès*, t. V, p. 133.

Elle eut en effet *bien à faire*. Nous n'avons plus malheureusement le procès-verbal de la commission d'examen. C'eût été le plus admirable monument de cette admirable histoire. Il ne nous est pas donné de comparer aux actes de la passion de Jeanne les actes de son triomphal apostolat, lorsqu'elle apparut dans Poitiers, tout illuminée des flammes de l'Esprit, toute transportée d'une joie et d'une impatience divines, pareille à Jésus au milieu des docteurs. La main sacrilége qui a fait disparaître l'auguste document[1] n'a pu toutefois atteindre son but. Les contemporains, les témoins, quelques acteurs mêmes des scènes qui se passèrent entre Jeanne et les théologiens nous en ont conservé les principaux traits. Nous pouvons, grâce à eux, entrevoir quelque chose de ce merveilleux combat du sentiment inspiré contre la sophistique subtile et la lourde théologie des écoles. « Beau spectacle », écrit Alain Chartier, sous une impression toute fraîche encore, « que de la voir disputer, femme contre les hommes, ignorante contre des doctes, seule contre tant d'adversaires! » Les docteurs l'accablèrent de citations, l'enlacèrent dans les mille replis de leur dialectique : elle s'avança d'un pas ferme et sûr à travers ces labyrinthes; elle déconcerta les savantes arguties de ses examinateurs par l'imprévu de ses réponses et par ce grand sens qui se joignait chez elle à la plus ardente exaltation. Après qu'elle eut exposé « de grande manière[2] » comment sa révélation lui était advenue, comme elle disait que le roi lui devait donner des gens d'armes pour secourir Orléans : « Si Dieu veut délivrer le peuple de France, répondit un des théologiens, il n'est pas besoin de gens d'armes. — En nom Dieu, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire! » Un autre, frère Séguin, s'avisa de lui demander : « Quelle langue parlent *vos voix?* — Meilleure que la vôtre! » L'interlocuteur parlait limousin. « Croyez-vous en Dieu? reprit le théologien en colère. — Mieux que vous, répliqua-t-elle. — Dieu ne veut point qu'on croie à vos paroles si vous ne montrez un *signe* (un miracle) qui prouve qu'on doit vous croire. — Je ne suis pas venue à Poitiers pour faire des *signes* : condui-

1. Nous dirons plus tard qui nous accusons de ce crime envers Dieu et envers la France.

2. *Magno modo*. Déposition de frère Séguin; *Procès*, t. III, p. 204.

sez-moi à Orléans, je vous y montrerai les *signes* pour quoi je suis envoyée. Qu'on me donne des gens d'armes en telle et si petite quantité qu'on voudra, et j'irai! En nom Dieu, je ferai lever le siége d'Orléans; je mènerai sacrer le dauphin à Reims; je lui rendrai Paris après son couronnement, et je tirerai le duc d'Orléans d'Angleterre[1]. Il n'est besoin de tant de paroles : ce n'est plus le temps de parler, mais d'agir! »

Quand les théologiens, tout étourdis de ses vives répliques, appelaient à leur aide maints auteurs sacrés et profanes, et les saintes Écritures et les Pères, pour contester la réalité de sa mission : « Il y a plus, répondait-elle en levant les yeux au ciel, il y a plus dans les livres de Dieu que dans les vôtres! »

L'étonnement et l'admiration gagnaient peu à peu et ravivaient ces âmes desséchées par la scolastique et par la chicane : ces cœurs arides se fondaient au contact de cette flamme; on vit de vieux légistes du parlement sortir « en pleurant à chaudes larmes » : l'évêque de Castres s'écria que cette fille était assurément une envoyée du Seigneur[2].

Jeanne vainquit : les docteurs assemblés à Poitiers déclarèrent que « ladite Pucelle » ayant été éprouvée touchant sa vie, ses mœurs et son intention, « sans qu'on trouvât en elle que tout bien,

1. C'est Alain Chartier qui, dans sa relation sous forme de lettre, écrite dans le courant de l'été suivant, peu après le sacre, affirme que les *voix* avaient dit à Jeanne : « Tu rendras Paris au roi après son couronnement, et tu lui restitueras son royaume. » (*Procès*, t. V, p. 132.) Il est hors de doute que Jeanne assignait un quadruple objet à sa mission : frère Séguin, un des membres de la commission ecclésiastique, rapporte les quatre points, mais sous une forme indirecte. Jeanne aurait dit : 1° Les Anglais seront détruits et Orléans délivré; 2° le roi sera sacré à Reims; 3° Paris sera remis en l'obéissance du roi; 4° le duc d'Orléans reviendra d'Angleterre. (*Ibid.* t. III, p. 205.) La forme directe donnée par Alain Chartier est évidemment la vraie. Séguin, vingt-sept ans plus tard, employa cette tournure équivoque pour mettre l'événement d'accord avec la prédiction. Jeanne et sa mission n'ont pas besoin d'être protégées par des artifices d'école. Le duc d'Alençon, très digne de foi pour la confiance et l'amitié dont l'honora Jeanne, dit qu'elle se donnait comme ayant quatre charges (*quatuor onera*) : Faire lever le siége d'Orléans; faire sacrer le roi; chasser les Anglais (de toute la France); délivrer le duc d'Orléans des mains des Anglais. (*Ibid.*, p. 99.) La recouvrance de Paris n'était ainsi qu'une partie du troisième point. Le duc d'Orléans, le prince captif, la victime d'Azincourt, était devenu pour Jeanne une personnification nationale, comme Charles VII lui-même. Le duc d'Orléans, aussi ingrat que Charles VII, n'a pas consacré un seul vers à la mémoire de Jeanne.

2. Déposition de la dame de Bouligni. — *Id.* de Gobert Thibault; *Procès*, t. III, p. 73, 85.

humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplesse... », on ne pouvait la rebuter ou délaisser sans se rendre indigne de l'aide de Dieu, et qu'on devait la mener devant Orléans pour y montrer le signe divin qu'elle promettait. L'archevêque de Reims, président de l'assemblée, dut se décider à signer.

La virginité de Jeanne avait été constatée par la belle-mère du roi et par deux autres dames; c'était, dans l'opinion du moyen âge, la meilleure preuve que Jeanne ne tirait pas ses révélations de l'enfer. On croyait que le démon ne pouvait contracter de pacte avec une vierge.

Le conseil du roi et la Pucelle repartirent pour Chinon aussitôt après la déclaration des docteurs; le jeune duc d'Alençon, qui se montrait un des plus zélés défenseurs de la cause nationale et un des partisans les plus enthousiastes de la Pucelle, fut chargé de réunir à Blois des soldats et un grand convoi de vivres qu'on voulait tenter d'introduire dans Orléans[1] : cette expédition devait être l'épreuve décisive de Jeanne. On donna à la Pucelle une armure et des chevaux; on lui donna une maison, comme à un chef de guerre; elle eut un écuyer, des pages, un chapelain, deux hérauts. Plusieurs de ces personnages nous ont laissé d'intéressants récits de leurs relations avec Jeanne : on respectait et on admirait davantage cette étonnante créature, à mesure qu'on la voyait de plus près et qu'on vivait plus familièrement avec elle; elle ne démentait jamais ni la hauteur de ses pensées et la lucidité de ses intuitions dans tout ce qui tenait aux choses générales, ni son bon sens naïf et simple dans les choses vulgaires de la vie. Toute « jeune, belle et bien formée » qu'elle fût, il y avait en elle comme une *vertu* secrète qui écartait les désirs charnels : ces jeunes soldats qui vivaient dans son intimité semblaient la prendre pour un être d'une autre nature plutôt que pour une femme; la déposition de son écuyer, Jean d'Aulon, et celle du duc d'Alençon sont bien frappantes à cet égard[2].

1. Ce fut la belle-mère du roi, la « reine de Sicile », Yolande d'Aragon, qui trouva moyen de rassembler les ressources nécessaires.

2. Plus tard, on la vit commander, avec une force incroyable, aux nécessités de la nature, passant des journées entières sans descendre de cheval et sans manger. S'il en faut croire son écuyer, d'après le témoignage de diverses « prudes femmes », elle ne connut jamais les infirmités de son sexe. *Procès*, t. III, p. 100, 219.

La Pucelle n'attendit pas à Chinon l'achèvement des préparatifs qu'on poursuivait à Blois : elle quitta le roi pour se rapprocher du théâtre de la guerre et pour se rendre à Tours; en se séparant de Charles VII, elle lui dit qu'elle serait blessée devant Orléans, mais qu'elle n'en mourrait ni ne serait mise hors de combat; prédiction qui fut vérifiée par l'événement[1]. Des incidents merveilleux se multipliaient autour d'elle : *ses voix*, à ce qu'elle raconta plus tard[2], lui avaient appris qu'une épée, portant cinq croix gravées sur la lame, était ensevelie dans la terre, près de l'autel de Sainte-Catherine de Fierbois, église qu'elle avait visitée avant d'arriver à Chinon : elle envoya à Fierbois; on fouilla la terre, et l'on trouva l'épée à l'endroit désigné. Jeanne ceignit cette arme mystérieuse, et se fit faire, toujours d'après l'ordre de *ses voix*, un étendard blanc semé de fleurs de lis d'or, avec « la figure de Notre-Seigneur assis en son tribunal parmi les nuées du ciel, et tenant un monde (un globe) en ses mains »; à droite et à gauche étaient deux anges en adoration; l'un des deux portait une branche de lis que le Seigneur semblait bénir. Auprès étaient écrits les mots : *Jhesus Maria*, que Jeanne avait adoptés pour devise. Sur le revers de l'étendard était l'image de la Vierge.

Les apprêts de l'expédition d'Orléans furent bien longs au gré de Jeanne : les gens d'armes se rassemblaient lentement et sans prendre grande part aux espérances populaires : l'argent manquait pour les payer, et l'on ne put leur donner que le 21 avril les arrhes de l'entrée en campagne. La Trémoille tentait, pendant ce temps, un dernier effort pour se passer de la Pucelle : il voulait renouveler avec les Aragonais ce qui avait manqué avec les Écossais. Il demandait une armée au roi d'Aragon. L'Aragonais demanda en récompense la cession du Languedoc[3] : Il fallut se

1. Une lettre, écrite le 22 avril par un seigneur flamand au conseil ducal de Brabant, parle de cette prédiction : Jeanne ne fut blessée que le 6 mai suivant. — Cette lettre a été découverte par M. Lebrun de Charmettes à la Bibliothèque, manuscrits de M. d'Esnans, vol. 1, p. 116. L'authenticité en est incontestable. La copie s'en retrouve sur les registres de la Chambre des comptes de Bruxelles. *v. Procès*, t. IV, p. 426.

2. Interrogat. du 27 février 1431; *Procès*, t. I, p. 75.

3. Zurita, *Anales de la corona de Aragon*, l. XIII, c. xlix.

résigner à subir Jeanne. Tous les obstacles furent enfin levés, et Jeanne arriva le 25 avril à Blois, avec le chancelier de France et Raoul de Gaucourt, qui avait laissé Orléans à la garde du bâtard d'Orléans pour venir hâter le secours.

Jeanne produisit à Blois la même impression que partout ailleurs. Elle réunit une espèce de bataillon de prêtres, à la tête duquel elle mit son chapelain, l'augustin Pasquerel, avec une bannière représentant le Christ sur la croix; des soldats en état de grâce servaient seuls d'escorte à cette troupe sacrée. Le bruit des choses extraordinaires qui se passaient à Chinon, à Poitiers, à Blois, était parvenu dans les murs d'Orléans et dans le camp des Anglais; les Orléanais renaissaient à l'espérance; les Anglais, qui n'admettaient pas que Jeanne pût être l'envoyée du ciel, commençaient à croire qu'elle pouvait bien être l'instrument de l'enfer, et l'attente de cet ennemi surhumain répandait parmi eux une vague terreur. Du 24 au 28 avril, six cents combattants, divisés en plusieurs détachements, s'introduisirent dans la ville et y annoncèrent l'approche du « grand secours ». Pendant ce temps, un héraut apporta aux généraux anglais une lettre de l'étrange chef de guerre qu'ils allaient avoir à combattre : les *voix* avaient ordonné à Jeanne d'offrir la paix aux Anglais avant de les frapper du glaive.

« ✠ Jhesus Maria ✠.

« Roi d'Angleterre, et vous duc de Bedford, qui vous dites régent du royaume de France; vous, Guillaume de la *Poule* (Pole), comte de *Sulford* (Suffolk); Jehan, sire de *Talebot* (Talbot), et vous, Thomas, sire d'*Escales* (Scales), qui vous dites lieutenants dudit duc de Bedford, faites raison au roi du ciel : rendez à la Pucelle, qui est ci envoyée de par Dieu, le roi du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est ci venue de par Dieu pour réclamer le sang royal. Elle est toute prête de faire paix, si vous lui voulez faire raison, par ainsi que France vous mettrez jus et paierez ce que vous l'avez tenu (à condition que vous renonciez à la France et que vous l'indemnisiez). Et, entre vous, archers, compagnons de guerre, gentils (nobles) et autres, qui êtes devant la ville d'Orléans, allez vous-en en votre

pays, de par Dieu, et, si ainsi ne le faites, attendez les nouvelles de la Pucelle, qui vous ira voir brièvement (sous peu) à vos bien grands dommages. Roi d'Angleterre, si ainsi ne le faites, je suis chef de guerre, et, en quelque lieu que j'atteindrai vos gens en France, je les en ferai aller, veuillent ou non veuillent. Et, si ne veulent obéir, je les ferai tous occire. Je suis ci envoyée de par Dieu, le roi du ciel, corps pour corps, POUR VOUS BOUTER HORS DE TOUTE FRANCE[1]. Et, s'ils veulent obéir, je les prendrai à merci. — Et n'ayez point en votre opinion, car vous ne tiendrez point le royaume de France de Dieu, le roi du ciel, fils sainte Marie; ains (mais) le tiendra le roi Charles, vrai héritier, car Dieu, le roi du ciel, le veut, et lui est révélé par la Pucelle; lequel entrera à Paris à bonne compagnie. — Si ne voulez croire les nouvelles de par Dieu et la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous férirons (frapperons) dedans, et y ferons un si grand hahay que encore a il (y a-t-il) mille ans qu'en France ne fut si grand, si vous ne faites raison. Et croyez fermement que le roi du ciel enverra plus de force à la Pucelle que vous ne lui sauriez mener de tous assauts, à elle et à ses bonnes gens d'armes, et aux horions verra-t-on qui aura meilleur droit de Dieu du ciel ou de vous. — Vous, duc de Bedford, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous fassiez mie détruire. Si vous lui faites raison, encore pourrez-vous venir en sa compagnie, l'où que les François feront le plus beau fait que oncques fut fait pour la chrétienté[2]. Et faites réponse si vous voulez faire paix en la cité d'Orléans; et, si ainsi ne le faites, de vos bien grands dommages vous souvienne brièvement. Écrit ce mardi semaine sainte (22 mars)[3]. »

Sur le dos de la lettre était écrit : « Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle. »

Jeanne suivit de près sa lettre : le 27 avril, elle sortit de Blois avec un assez gros corps de troupes, escortant un grand convoi.

1. Il importe de remarquer ce témoignage direct de Jeanne sur sa mission : *Hors de toute France*, et non pas seulement hors de l'Orléanais et de Reims.

2. Ces paroles de Jeanne attestent qu'elle rêvait un projet de croisade après la délivrance de la France.

3. Cette lettre avait été écrite à Poitiers un mois avant d'être envoyée. M. Quicherat en donne cinq versions qui diffèrent très peu entre elles; *Procès*, t. I, p. 240; IV, 139, 215, 306; V, 96.

A côté d'elle chevauchaient le maréchal de Boussac, le grand-maître Gaucourt, l'amiral de Culant, le sire de Retz[1], La Hire, Baudricourt, arrivé de Vaucouleurs. Jeanne « portoit le harnois aussi gentiment que si elle n'eût fait autre chose de sa vie. » Elle avait fait défendre les jurements et blasphèmes, exhorter les soldats à se confesser, et chasser toutes les « folles femmes » qui suivaient les gens de guerre. En tête de l'armée marchait la cohorte des prêtres, chantant pour chant de guerre le *Veni, Creator Spiritus*, cette hymne sublime de l'Esprit de vie, qui semble n'être d'aucun temps ni d'aucune secte, tant l'éternelle vérité y brille d'une splendeur sans nuage. L'Esprit invoqué avait répondu : son souffle emportait cette armée du Seigneur.

Les troupes campèrent la nuit en pleins champs. Le lendemain matin, Jeanne, quoique fatiguée et malade d'avoir pour la première fois reposé tout armée sur la dure, fut sur pied la première et reçut la communion devant l'armée en bataille ; une multitude de soldats, passant brusquement de la débauche et de l'indifférence à l'enthousiasme et à la foi, vinrent s'agenouiller devant les prêtres qui entouraient Jeanne et se mettre « en état de grâce » (*in bono statu*). Le convoi retarda la marche de l'armée, qui arriva en vue d'Orléans seulement le troisième jour (29 avril). Ces prêtres, ces chants, ces bannières inconnues, cet appareil inusité, frappèrent les Anglais d'une crainte superstitieuse : les généraux, voyant la disposition de leurs troupes, les tinrent enfermées dans leurs parcs et dans leurs bastides. Les Français défilèrent devant les ruines du Portereau et les postes ennemis de la rive gauche de la Loire, et gagnèrent le bord du fleuve au-dessus de la bastide anglaise de Saint-Jean-le-Blanc : la Pucelle avait insisté pour qu'on allât droit où était la plus grande « puissance » des Anglais, c'est-à-dire du côté de Beauce ; mais les « chevetaines » français, jugeant l'entreprise trop hardie, avait trompé Jeanne et l'avaient menée du côté où l'ennemi était le moins fort, c'est-à-dire par la route de la Sologne. L'événement donna raison à Jeanne : l'armée, en se présentant par la rive gauche, avait le fleuve entre elle et la ville ; les communications n'étaient possibles que par eau ; or,

1. Ou Raiz ; Gilles de Laval. C'était le démon à côté d'un ange. Nous reviendrons sur cet horrible personnage.

les grands bateaux à voiles préparés dans Orléans pour recevoir le secours ne pouvaient, à cause des basses eaux, prendre port qu'à Chéci, à deux lieues à l'est de la ville, et le vent contraire les empêchait de remonter la Loire vers Chéci.

L'embarras était extrême. « Vous m'avez cru décevoir, dit Jeanne, et vous vous êtes déçus vous-mêmes. Le conseil de Dieu, notre sire, est plus sûr que le vôtre. Sachez que je vous amène le meilleur secours qu'ait jamais reçu ville ni armée, le secours du roi du ciel! » S'il en faut croire un des hommes qui lui furent le plus contraires, Raoul de Gaucourt, elle annonça expressément que le temps et le vent allaient changer[1]. Le vent, en effet, sauta brusquement à l'ouest : les bateaux, conduits par le bâtard d'Orléans, arrivèrent à toutes voiles après avoir passé sans obstacles et sans dommages sous le canon des bastides anglaises. Les plus enthousiastes des compagnons de Jeanne crurent voir les eaux monter et s'enfler subitement sous les nefs qui venaient au-devant de la Pucelle. On rejoignit la flotille à Chéci. Jeanne descendit dans les nefs avec le convoi et deux cents lances; le reste des troupes reprirent le chemin de Blois afin d'y traverser la Loire, et de revenir « devers la Beauce ». Jeanne leur laissa son chapelain et ses prêtres, comme pour leur laisser son inspiration religieuse et une portion d'elle-même. Une sortie des Orléanais fit utilement diversion et empêcha les Anglais de réunir leurs forces pour arrêter la flotille au retour. La Pucelle entra le soir dans Orléans, armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc, et faisant porter devant elle sa blanche bannière; elle alla droit à la cathédrale, aux acclamations des « bonnes gens de la ville, hommes, femmes et petits enfants, qui faisoient telle joie comme s'ils vissent Dieu descendu entre eux[2] ».

L'effet moral de cette première journée fut immense; la confiance, qui naguère encore animait les assiégeants, avait passé dans le cœur des citoyens et de la garnison; Jeanne eût voulu dès

1. *Procès*, t. III, p. 18.

2. Dépositions du comte de Dunois, de frère Pasquerel, de J. d'Aulon, etc., etc., *Procès*, t. III, p. 5; 105, 210. — *Chroniq. de l'établissement de la fête du 8 mai*; ibid. t. V, p. 290. — *Journal du siége*. — *Chronique de la Pucelle*. — *Histoire abrégée des gestes de la Pucelle*.

Digitized by Google

le lendemain les mener à l'assaut des bastides anglaises; la plupart des capitaines se récrièrent contre cette témérité. Il fut décidé, au grand mécontentement de Jeanne, qu'on ne prendrait sérieusement l'offensive qu'après le retour de l'armée. Jeanne envoya une seconde lettre aux Anglais par l'intermédiaire de ses deux hérauts. Les généraux ennemis, sans respect pour le droit des gens, retinrent prisonnier l'un des hérauts et renvoyèrent l'autre en le chargeant de « vilaines paroles » pour la Pucelle, « l'appelant ribaude, vachère, et la menaçant de la faire brûler s'ils la pouvoient prendre ». Ils voulaient, en attendant, brûler le héraut captif comme hérétique et complice d'une sorcière, et écrivirent à l'université de Paris pour la consulter à ce sujet[1]. On ne leur accorda pas le loisir de recevoir la réponse! Jeanne, du haut du boulevard qu'on avait construit sur le pont d'Orléans, à portée de la voix des Tournelles, leur adressa en personne une troisième sommation. Le commandant des Tournelles, Glansdale, et ses gens, répondirent par de brutales injures : la chaste fille en pleura de honte et de colère, et leur cria qu'ils mentaient, et que, « malgré eux tous, ils partiroient bien bref (bientôt) », mais que lui, *Glacidas* (Glansdale), ne le verrait point[2].

Le troisième jour après sa venue à Orléans (2 mai), Jeanne sortit dans la plaine et chevaucha lentement tout le long des bastides, des parcs et des boulevards anglais « du côté devers Beauce », examinant les positions ennemies avec le coup d'œil d'un capitaine expert aux armes. Le peuple l'avait suivie en foule, comme si la présence de la Pucelle eût été une protection plus sûre que les remparts de la cité : les Anglais ne tentèrent pas de troubler cette audacieuse reconnaissance, ni de charger cette multitude désordonnée. Ces hommes intrépides, dit Alain Chartier, semblaient changés en femmes, tandis que les femmes se changeaient en héros contre eux : « on eût dit qu'ils avoient tous les mains liées ». « Avant que la Pucelle arrivât, deux cents Anglois chassoient, aux escarmouches, huit cents ou mille de l'armée du roi, et, depuis sa

1. Berri, roi d'armes. — *Journal du siége.*

2. *Journal du siége.* — *Bourgeois de Paris.* — Le page de Jeanne, Louis de Coutes, témoin oculaire, ne parle pas de cette prédiction dans sa déposition. *Procès*, t. III, p. 68.

venue, quatre ou cinq cents François combattoient toute la puissance des Anglois, et les contraignoient à se renfermer dans leurs refuges et bastilles » (Dépos. de Dunois). Les soldats français n'étaient plus reconnaissables : l'exaltation religieuse de Jeanne avait saisi ces âmes rudes et sauvages, mais susceptibles de fortes impressions; il n'y avait pas jusqu'à La Hire qui n'allât à confesse! La Hire, habitué à maugréer et à renier Dieu toute la journée, n'osait plus « renier que son bâton » devant Jeanne[1].

La petite armée de Blois reparut le 4 sur la rive droite de la Loire. Jeanne alla au-devant avec une partie de la garnison. Les Anglais, supérieurs en nombre à toutes les forces françaises réunies[2], ne firent aucun mouvement pour empêcher la jonction, et les troupes de secours, passant entre les bastides des assiégeants, entrèrent dans la ville sans coup férir. Jeanne, fatiguée de sa chevauchée, se jeta sur le lit de son hôtesse[3] pour prendre quelque repos; mais à peine avait-elle fermé les yeux, qu'elle se réveilla brusquement avec de grands cris : « *Mes voix* m'appellent... nos gens ont bien à besogner!... le sang de nos gens coule par terre!... Mes armes! mes armes! mon cheval!... » Son page accourt[4]. « Ah! sanglant garçon (méchant garçon), vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu. » Elle se fait armer précipitamment, saisit son étendard, s'élance sur son cheval et court à toute bride, en « faisant jaillir le feu des pavés », droit à la porte orientale de la ville, qu'on appelait la porte de Bourgogne. Une sortie avait été entreprise à son insu, probablement par ordre de Gaucourt et d'autres chefs qui ne voulaient pas qu'elle

1. Dépositions de frère Séguin et de divers chanoines d'Orléans. Jeanne elle-même, à la manière des enfants de son village, jurait « par mon martin! » (par mon bâton!). *Chroniq.* de Perceval de Cagni; ap. *Procès*, t. IV, p. 4.

2. Du moins le comte de Dunois le dit positivement dans sa déposition. *v.* aussi la déposition du frère Pasquerel; *Procès*, t. III, p. 5; 105. Mais il semble que les Français se soient exagérés le nombre des ennemis.

3. Elle était logée chez une des bourgeoises les plus notables et les mieux famées de la ville. Jeanne comprenait combien il lui importait d'écarter d'elle tout soupçon : partout où elle s'arrêtait, elle s'entourait des femmes les plus irréprochables et passait la nuit avec deux ou trois d'entre elles, afin qu'on ne pût, dit M. Lebrun de Charmettes, « calomnier son sommeil ».

4. C'est lui-même qui a raconté le fait. *v.* les dépositions concordantes du page Louis de Contes, de la femme Milet, de l'avocat Aignan Viole, de l'écuyer Jean d'Aulon, de Simon Beaucroix, ap. *Procès*, t. III, p. 68, 79, 124, 126, 212.

eût l'honneur de la victoire. Un premier assaut avait été donné sans succès à la bastide anglaise de Saint-Loup, voisine de la porte de Bourgogne, et l'on rapportait en ville beaucoup de blessés : Jeanne frémit et versa des larmes : « Jamais, s'écria-t-elle, jamais je n'ai vu sang de François que les cheveux ne me dressassent à la tête ! » Elle poussa son cheval droit à la bastide anglaise.

A son aspect, les fuyards jetèrent une grande clameur, et « tournèrent visage » : le bâtard d'Orléans arriva au même instant, suivi d'une grosse bande de gens d'armes, et l'assaut recommença avec furie. Talbot essaya de conduire les troupes des bastides les plus proches au secours de Saint-Loup ; mais, suivant l'expression du chroniqueur, « tout homme issit hors Orléans pour aller enclore les Anglais[1] ». Talbot craignit d'être englouti par ce flot furieux, et rentra dans ses forts. La garnison de la bastide Saint-Loup, forte de trois ou quatre cents hommes d'élite, soutint mieux la vieille gloire des armes anglaises : elle se défendit opiniâtrément pendant trois heures ; mais rien ne put résister à l'ardeur des assaillants, et la bastide fut enfin forcée, brûlée et démolie. Jeanne, une fois la chaleur du combat refroidie, ne vit pas sans émotion ce boulevard jonché de cadavres anglais : la femme reparut sous le héros ; elle pleura, et regretta surtout que tant d'hommes « fussent morts sans confession ». Aucun d'eux n'avait reçu la mort de sa main. Par une contradiction touchante, elle qui se disait « chef de guerre », qui venait comme un ange exterminateur contre les tyrans de sa patrie, elle avait horreur du sang ; elle ne pouvait, comme elle l'a souvent répété, se résoudre à « tuer personne » : risquant sa vie sans attaquer celle des autres, elle se jetait à travers la mêlée, son étendard à la main, et ne tirait l'épée qu'à la dernière extrémité[2].

Les Anglais rendirent, le lendemain, le héraut de la Pucelle, de peur qu'on ne mît à mort les prisonniers qu'on avait faits sur eux : c'était le jour de l'Ascension (5 mai). Jeanne ne voulut pas

1. *Chroniq. de la fête du 8 mai ;* Procès, t. V, p. 292.
2. « Je n'ai oncques tué homme. » Interrogatoire du 27 février, *Procès*, t. I, p. 78. — Déposition de frère Ségnin. — Déposition de frère Pasquerel. — *Journal du siége.*

qu'on en profanât la solennité par l'effusion du sang humain; mais, le 6 mai au matin, la Pucelle, le bâtard d'Orléans, Boussac, Gaucourt, La Hire, traversèrent la rivière en bateaux, et se portèrent contre les bastides du côté de la Sologne. Glansdale, qui commandait en chef le siége de la rive gauche, désempara et incendia la bastide de Saint-Jean-le-Blanc, et en retira la garnison aux Augustins et aux Tournelles. La Pucelle, avant que tous ses compagnons eussent passé l'eau, courut droit à la bastide des Augustins et planta son étendard sur le bord du fossé; mais, en ce moment, « il survint un cri » que les Anglais de la rive droite venaient « en grand puissance » au secours de Glansdale : les gens de la Pucelle reculèrent en désarroi jusqu'à leurs bateaux, et entraînèrent Jeanne dans ce mouvement de retraite ; les Anglais sortirent de leurs forts et coururent sur la Pucelle avec « grande huée et paroles diffamantes ». L'instant était décisif; un seul échec allait dissiper le prestige qui environnait Jeanne et renverser tout l'espoir de la France. L'incertitude ne fut pas longue : Jeanne fit volte-face, « coucha la lance » et s'élança contre les Anglais avec son cri ordinaire : *En nom Dieu !*[1] La Hire courut après elle, puis bien d'autres; une terreur panique s'empara des Anglais ; « ils prirent la fuite laide et honteuse » et ne s'arrêtèrent qu'à l'abri de leurs boulevards. On les y suivit; la bastille des Augustins fut attaquée sur-le-champ : fossés, glacis semés de chausse-trapes, palissades, parapets garnis d'artillerie, tout fut inutile : les assaillants pénétrèrent de toutes parts dans la bastide et passèrent au fil de l'épée tous ceux de ses défenseurs qui ne purent se réfugier aux Tournelles.

Jeanne fut aussi sage dans la victoire qu'elle avait été audacieuse dans le combat : voyant les soldats « trop attentifs au pillage », et craignant que Glansdale ne profitât de leur désordre, elle ordonna d'évacuer et de brûler la bastide conquise, avec tout ce qu'elle renfermait « de vivres et de richesses » : on obéit. Jeanne, qui avait été légèrement blessée au pied par une chausse-trape, retourna dans Orléans par la rivière avec une partie des

1. « En nom Dé! » — *Chroniq. de la Pucelle*, ap. *Procès*, t. IV, p. 226. — Jean d'Aulon (t. III, p. 214) ne parle pas du moment de déroute : il dit seulement que les chefs voulaient se retirer et que la Pucelle attaqua malgré eux.

troupes; le reste demeura en observation devant les Tournelles et le boulevard voisin, que Jeanne avait résolu d'attaquer le jour suivant. La plupart des capitaines n'étaient pas de cet avis : ils craignaient de compromettre les avantages obtenus; ils craignaient peut-être plus encore des avantages trop décisifs qui les effaceraient tous devant Jeanne[1] : ils tinrent conseil, le soir, sans y appeler Jeanne, et lui envoyèrent signifier leur résolution d'attendre de nouveaux renforts. « Vous avez été en votre conseil, répondit-elle, et j'ai été au mien : le conseil de *Messire* s'accomplira; celui des hommes périra! Nous combattrons demain[2]. »

Pendant la nuit, les Anglais de la rive gauche abandonnèrent encore une de leurs bastides, celle de Saint-Privé, et se concentrèrent entièrement dans les Tournelles et dans la grande redoute ou boulevard qui couvrait cette forteresse du côté de la Sologne; c'était ce même boulevard qui avait été si vaillamment défendu par les Français au commencement du siége. Au point du jour, la Pucelle monta à cheval, annonçant à ses hôtes qu'avant le soir elle rentrerait victorieuse à Orléans par les Tournelles et le pont de la Loire. Le conseil des chefs avait résolu de l'empêcher d'exécuter son dessein, et Gaucourt, bailli de la ville, avait fait fermer les portes, et gardait en personne la porte de Bourgogne : il déclara que personne ne passerait. Jeanne commanda au peuple d'ouvrir la porte. Les bourgeois et les soldats qui la suivaient en foule se précipitèrent à sa voix avec une telle furie que Gaucourt faillit être mis en pièces : le peuple, traînant après lui canons et couleuvrines, sortit à grands flots de la ville, traversa la

1. Un jour que Dunois lui annonçait la venue de Falstolf pour ravitailler les Anglais : « Bâtard, bâtard, s'écria-t-elle toute réjouie, en nom Dieu, je te commande que tantôt que tu sauras la venue dudit Falstolf, que tu me le fasses savoir; car, s'il passe sans que je le sache, je te promets que je le ferai ôter la tête. » Déposition de J. d'Aulon; ap. *Procès*, t. III, p. 212. Cette parole, quoique dite par forme de « gausserie », atteste de quelle grande manière elle traitait les gens du « plus haut état ». Dunois, brave cœur et bon esprit, n'en fut pas moins du petit nombre des chefs qui acceptèrent loyalement son ascendant.

2. Suivant le témoignage de son chapelain Pasquerel, elle ajouta qu'« il sortiroit du sang de son corps au-dessus de la mamelle » (*suprà mammam*) (*Procès*, t. III, p. 109), renouvelant ainsi la prédiction faite à Charles VII. La *Chroniq. de la fête du 8 mai* dit que les bourgeois voulaient l'attaque, et en avaient requis Jeanne; *Procès*, p. 292.

rivière et rejoignit les gens de guerre qui étaient restés la nuit à l'autre bord. Les capitaines soutinrent le mouvement qu'ils n'avaient pu empêcher. Les positions anglaises de la rive gauche se trouvèrent prises entre deux feux : une troupe de bourgeois et de gens d'armes, logés derrière les retranchements du pont, ouvrirent contre le fort des Tournelles une terrible canonnade, tandis que, du côté opposé, Jeanne donnait le signal de l'attaque du boulevard. Ce fut un combat de géants. Glansdale avait autour de lui « la fleur des meilleures gens de guerre d'Angleterre », dit Monstrelet : les Anglais, animés par la force de leur poste, par l'espoir d'être secourus des troupes de la rive droite, par l'orgueil de leurs anciennes victoires et la colère de leurs récentes défaites, se défendirent avec un courage opiniâtre et une sombre fureur. Quant aux Français, ils se ruaient à l'assaut « comme s'ils eussent cru être immortels ». (Journal du siége.) A travers les boulets, les flèches, les carreaux, les pierres, ils arrachaient les palissades, ils comblaient les fossés, ils gravissaient au plus haut des fortifications, mais pour en retomber aussitôt, renversés par les haches, les piques et les maillets des Anglais...

La lutte durait depuis trois grandes heures : Jeanne s'était tenue jusqu'alors sur la contrescarpe, exhortant ses gens à « avoir bon cœur et bon espoir en Dieu ». Elle voit les Français mollir et hésiter ; elle se précipite dans le fossé, saisit une échelle, et y monte la première : au même instant un carreau d'arbalète la frappe au-dessus du sein, entre le gorgerin et la cuirasse, et la rejette dans le fossé.....

On emmena Jeanne et on la désarma pour panser sa blessure, qui était profonde ; quand elle vit couler son sang, le cœur lui faillit, et elle pleura. Mais l'émotion qu'elle ressentait provoqua bientôt une extase qui lui rendit toute son énergie ; elle arracha elle-même le trait de la plaie. Cependant la nouvelle de sa chute avait répandu le découragement dans l'armée : les chefs faisaient sonner la retraite. Jeanne court à eux, les conjure d'attendre encore, se retire à l'écart et rentre en extase. Sa bannière était restée plantée devant le boulevard : « Regardez, dit-elle à un gentilhomme qui l'avait suivie, quand la queue de mon étendard touchera contre le boulevard. » Un moment après, le vent fait flotter la pointe de

la bannière du côté des Anglais. « Jehanne, elle y touche ! — Tout est vôtre, et y entrez ! » s'écrie-t-elle en s'élançant sur son cheval et en galopant vers le boulevard[1].

A son aspect un frissonnement d'épouvante parcourut les rangs des Anglais : les Français revinrent à la charge avec l'impétuosité de l'ouragan ; ils se sentaient comme enlevés par une puissance surhumaine ; ils montèrent « contremont » le boulevard aussi aisément que par les degrés d'un escalier (Chron. de la Pucelle) ; un furieux combat « main à main » recommença sur le parapet même. L'audace des compagnons de la Pucelle sembla se communiquer à la troupe orléanaise qui canonnait les Tournelles du côté opposé. Glansdale avait coupé deux ou trois arches du pont de la Loire, entre les Tournelles et le boulevard français établi sur ce pont : les Orléanais jettent une longue solive d'une pile à l'autre, passent ce pont fragile sous le feu de l'ennemi et emportent les défenses extérieures des Tournelles, au moment où la Pucelle et ses gens pénètrent dans le grand boulevard. Les Anglais, frappés de vertige, s'imaginent voir dans les airs des armées de fantômes ; les Français, saisis de l'enthousiasme extatique de la Pucelle, s'écrient que les patrons d'Orléans, saint Aignan et saint Euverte, accourent sur des chevaux blancs au secours de leur cité ; d'autres croient voir planer sur le pont d'Orléans le chef des armées célestes, le conseil de Jeanne, l'archange Michel, et voler sur l'étendard de la Pucelle la Colombe Blanche, symbole de l'Esprit saint. L'étendard de la Pucelle flotte au haut du boulevard. « Rends-toi, *Glacidas !* crie Jeanne ; rends-toi au roi des cieux ! J'ai pitié de ton âme et de celle des tiens ! » Toute résistance a cessé. Glansdale et ses compagnons s'enfuient vers les Tournelles, par le pont-levis qui joint le boulevard à cette forteresse : un boulet lancé par une bombarde française brise le pont-levis, et Glansdale est englouti dans le fossé inondé par la Loire. Bientôt après, les deux divisions françaises se rejoignent dans les murs des Tournelles.

Presque toute la garnison anglaise fut tuée ou prise ; la grandeur de la perte ne devait pas ici se mesurer au nombre ; les cinq ou six cents hommes de guerre que les Anglais perdirent

1. Déposition de Louis de Contes, ap. *Procès*, t. III, p. 70. — *Journal du siége ; ibid.* t. IV, p. 161.

dans cette journée, et ceux qui avaient péri aux Augustins et à Saint-Loup, étaient l'élite de leur chevalerie. L'inaction de Suffolk et de Talbot, ces braves et habiles capitaines, durant les journées des 6 et 7 mai, ne peut s'expliquer que par la complète démoralisation de leurs soldats. Ils pouvaient, ou faire une diversion en attaquant la ville, ou se porter directement au secours de Glansdale en traversant la Loire. Ils ne donnèrent pas signe de vie; ils assistèrent immobiles au massacre de leurs frères d'armes, comme s'ils eussent été cloués dans leurs bastilles par un pouvoir magique[1].

Les chefs anglais de la rive droite tinrent conseil, au bruit des cloches dont les joyeuses volées célébraient la victoire de leurs ennemis : ils résolurent la levée du siége, tandis que la Pucelle, selon sa prédiction, rentrait dans Orléans par le pont des Tournelles, rétabli en quelques heures, parmi des cris d'allégresse et un délire populaire qu'il est plus facile de sentir que de peindre. Dix mille voix chantèrent en chœur le *Te Deum* sous les voûtes et sur les parvis de Sainte-Croix.

Le lendemain dimanche, 8 mai, au lever du soleil, toutes les troupes anglaises quittèrent leurs retranchements et se formèrent en deux batailles : à cette vue, peuple et soldats sortirent en foule d'Orléans pour les assaillir. Jeanne se leva malgré la douleur de sa blessure, passa une légère cotte de mailles *(jaseran)*, et courut arrêter « ses gens » : « Pour l'amour et honneur du saint dimanche, leur dit-elle, s'ils veulent partir, laissez-les aller et ne les occiez point! Qu'ils se départent! leur partement me suffit. » Elle fit dresser un autel et célébrer deux messes sous le ciel, en présence des deux armées : comme la seconde messe finissait, Jeanne, toujours prosternée, demanda « si les Anglois avoient le visage ou le dos tourné vers les François. — Ils ont le dos tourné :

1. Sur ces divers combats, *v.* les dépositions de Dunois, Gaucourt, d'Aulon, Louis de Coutes et de divers bourgeois d'Orléans, au procès de révision, deuxième enquête, dite d'Orléans ; *Procès*, t. III; — la *Chronique de la fête du 8 mai*; — *ibid.* t. V, p. 292-294; — le *Journal du siége*; — la *Chronique de la Pucelle*; — le *Journal du Bourgeois de Paris*; — Jean Chartier, *Histoire de Charles VII*; — Lemaire, *Histoire d'Orléans*; — Dubreton, *Histoire du siége d'Orléans*; — Jollois, *id.* — Monstrelet exagère beaucoup en parlant de six ou sept mille Anglais mis à mort dans les combats du 4 au 7 mai : il n'y en eut pas plus d'un millier. Il y a des circonstances où quelques gouttes de sang décident du destin d'un empire.

ils s'en vont. — Or, laissez-les partir, et allons rendre grâces à Dieu![1] »

Les deux batailles anglaises, conduites par Suffolk et par Talbot, se dirigèrent, l'une vers Meung, l'autre vers Jargeau, abandonnant presque tous leurs malades, leurs bagages et leur artillerie. Les bastides furent pillées, saccagées, rasées ; les canons et les bombardes furent ramenés dans la ville par une multitude ivre de joie. Les vainqueurs sentirent mieux tout le merveilleux de leur victoire, lorsqu'ils examinèrent à loisir les formidables ouvrages qu'ils avaient emportés d'assaut ou qu'on leur livrait sans combat : ils avaient forcé dans des positions inexpugnables ces fiers Anglais habitués à dissiper en plaine, avec une poignée d'hommes, les grandes armées de la monarchie féodale. Aussi Orléans n'attribua-t-il sa délivrance qu'à Jeanne et au Dieu qui l'avait envoyée : une procession solennelle parcourut la ville et les remparts, avec des cantiques d'allégresse et de reconnaissance. Cette cérémonie, renouvelée chaque année, le jour anniversaire de la levée du grand siége (8 mai), s'est perpétuée de siècle en siècle jusqu'à nous sous le nom de *Fête de la Pucelle*[2].

Toute la France attendait avec anxiété l'effet des promesses de Jeanne Dare. Le bruit des grands événements qui s'étaient passés devant Orléans se répandit avec une rapidité inouïe, ranima les cœurs fidèles à la cause nationale, ébranla ceux qu'avait égarés l'esprit de faction ou qui s'étaient résignés à la domination étrangère. On se disait que Dieu s'était enfin lassé de châtier la France ; qu'il envoyait son ange pour la tirer de l'abîme.

Tandis que les premières victoires de la Pucelle volaient de

1. Dépositions de Dunois, de Simon Beaucroix ; *Procès*, t. III, p. 9, 80. Suivant la déposition du frère Pasquerel, Jeanne avait annoncé, le 3 mai, que le siége serait levé dans cinq jours (*ibid.* p. 106), ce qui est avoué par le chroniqueur anglo-bourguignon Jean de Wavrin ; *ibid.* t. IV, p. 410.

2. *Chroniq. de l'établissement de la Fête du 8 mai ; Procès*, t. V, p. 296. — La *Fête de la Pucelle* a été célébrée avec plus d'éclat que jamais cette année (1855), à l'occasion de l'érection de la statue équestre de Jeanne Dare, par M. Foyatier. — Une fête analogue fut instituée dans la petite ville de Châteaudun, que ses habitants et son gouverneur, Florent d'Illiers, avaient vaillamment conservée à la cause nationale parmi les garnisons ennemies qui l'environnaient de toutes parts. — Godefroy, *Histoire de Florent d'Illiers*, dans le *Recueil des Historiens de Charles VII.* — La ville de Bourges a longtemps célébré, à l'imitation d'Orléans, la *Fête de la Pucelle*, le premier dimanche après l'Ascension. *Procès*, t. V, p. 297.

bouche en bouche, Jeanne s'apprêtait à en conquérir d'autres et à remplir l'attente universelle : elle ne perdit point de temps après avoir accompli le premier objet de sa mission. Dès le lendemain de la levée du siège d'Orléans (9 mai), toute blessée qu'elle fût, elle repartit pour aller porter au roi « les nouvelles de la noble besogne » et le presser de marcher avec elle droit à Reims. Elle prit congé des Orléanais, qui pleuraient de joie et de tendresse et la « remercioient très humblement, » et se rendit par Blois à Loches, où était Charles VII. Un enthousiasme inexprimable l'accueillit partout sur son passage : les populations entières se jetaient à genoux autour d'elle; ceux qui n'étaient pas assez heureux pour pénétrer jusqu'à elle et pour baiser ses mains et ses vêtements, baisaient la trace des pas de son cheval. La simplicité, l'abnégation de Jeanne ne se démentirent pas un instant parmi ces enivrants hommages; elle eût voulu se garder de ces *adorations;* elle craignait que Dieu ne s'en offensât, et, avec son admirable bon sens, elle en sentait le péril pour elle-même : « En vérité, disait-elle, je ne saurois me garder de telles choses, si Dieu ne me gardoit ! [1] »

Jeanne fut reçue « à grand honneur » par le roi; mais ce n'étaient pas des honneurs qu'elle demandait, c'étaient des soldats, de l'argent et des armes; c'était que le roi lui-même montât à cheval et la suivît ! Elle tenta en vain de communiquer à cette nature à la fois aride et molle, faible et fermée, le feu héroïque de son âme : Charles, depuis l'instant fugitif où le Saint-Esprit, comme dit Alain Chartier, s'était manifesté à lui, n'eut pas un élan, pas un éclair, et Jeanne retrouva autour de lui et en lui les mêmes obstacles le lendemain que la veille de la victoire ! Ces *voix* du ciel qui parlaient si haut à Jeanne, il y a des âmes qui ne savent jamais les entendre, lors même que la parole éclate en merveilles !

Quand la Pucelle annonça que « il étoit temps que le roi fût prêt de soi mettre en chemin de son couronnement à Reims », Charles et tout son conseil se récrièrent sur l'impossibilité de l'entreprise. « Les ennemis du roi ont trop grande puissance ! le roi n'a mie assez de finances pour soudoyer son armée ! — *Par mon martin,* répliqua-t-elle, je conduirai le gentil roi Charles

1. Interrogatoire du 5 mars 1431, *Procès,* t. I, p. 102. — Dépositions de Barbin et de Beaucroix; *ibid.* t. III, p. 82, 84.

jusques à Reims sûrement et sans détourbier, et là le verrez couronner! » Un autre jour, elle vint frapper à la porte de la « chambre de retrait » (cabinet) du roi, et, lui embrassant les genoux : « Noble dauphin, ne tenez point tant et de si longs conseils; venez au plus tôt à Reims prendre votre digne couronne! Je ne durerai guère qu'un an, répéta-t-elle souventes fois; il faut songer à me bien employer[1]. » Les incertitudes, les fluctuations du roi la désolaient. « Quand elle étoit trop affligée, elle se tiroit à part et se plaignoit à Dieu de ce qu'on ne la croyoit point, et, son oraison faite, elle entendoit une voix disant : *Fille Dé* (fille de Dieu), *va, va, va ; je serai à ton aide ; va!* Et lors elle étoit grandement réconfortée[2]. »

Jeanne l'emporta enfin à demi : le roi promit de marcher sur Reims, mais quand on aurait reformé une armée. On avait laissé se disperser les libérateurs d'Orléans, faute d'action immédiate. Jeanne supplia le roi de lui donner, en attendant, quelques gens de guerre pour débarrasser des garnisons anglaises le cours de la Loire. Trois semaines se passèrent encore avant qu'elle eût pu obtenir les moyens d'agir. Le roi, cependant, avait publié son mandement de guerre et assigné le rendez-vous général à Gien. La noblesse et les gens d'armes des provinces du centre et de l'ouest se mettaient de toutes parts en mouvement[3]. Le duc d'Alençon, qui n'avait pu prendre part aux premiers combats de Jeanne, parce qu'il n'avait point encore alors achevé de payer sa rançon[4], reçut le commandement du corps qui allait agir sur la Loire,

1. Déposition du duc d'Alençon; *Procès*, t. III, p. 99; du comte de Dunois, *ibid.* p. 10-12; *Chroniq.* de Percerval de Cagni, *ibid.* t. IV, p. 11.

2. Déposition du comte de Dunois; *ibid.* III, 12.

3. Une charmante lettre d'un des jeunes seigneurs qui obéirent au ban de Charles VII, le sire Gui de Laval, est parvenue jusqu'à nous : cette naïve et généreuse épître (du 8 juin) exprime bien le mouvement des esprits dans cette renaissance de la France, et l'impression que produisait Jeanne sur le peuple et sur la jeune noblesse. « C'est chose toute divine de son fait, et de la voir et de l'entendre! » s'écrie Gui de Laval. « J'allai à son logis la voir : elle fit venir le vin et me dit *qu'elle m'en feroit bientôt boire à Paris.* » (*Procès*, t. V, p. 105.) Rien de plus gracieux que le portrait que fait Gui de Laval de la belle guerrière sur son grand cheval noir, armée à blanc, tête nue, une petite hache à la main, et parlant d'une claire et douce voix de femme.

4. Le droit des gens ne permettait pas à un prisonnier de reprendre les armes tant qu'il n'était pas quitte envers son *maître*.

avec ordre exprès du roi de « faire et user entièrement par le conseil de la Pucelle[1] ».

Jeanne, Alençon, le bâtard d'Orléans, se remirent en mouvement dans les premiers jours de juin : ils arrivèrent, le 10, à Orléans à la tête de douze cents lances, y rallièrent des milices bourgeoises accourues avec transport autour de Jeanne, et quelques autres troupes, avec le comte de Vendôme, le maréchal de Boussac, l'amiral de Culant, Graville, grand-maître des arbalétriers, et se portèrent sur Jargeau. Le gros des troupes anglaises, après la levée du siége d'Orléans, s'était réparti dans les places des environs pour y soutenir une guerre défensive. Le comte de Suffolk tenait en personne Jargeau avec six ou sept cents hommes d'élite. On lui avait laissé tout un mois pour relever le moral de ses soldats. A l'approche des Français, il fit une brusque sortie sur les assaillants, qui ne s'attendaient pas à voir ainsi changer les rôles : il y eut un moment d'hésitation et de désordre; la gendarmerie commençait à plier; mais la Pucelle saisit son étendard, et lança son coursier au plus fort de la mêlée. A cette vue, les Français reprirent toute leur audace; les Anglais furent refoulés dans les murs de Jargeau (11 juin). On les y assiégea : dès le lendemain, l'artillerie française foudroya la ville. C'était Jeanne qui avait indiqué la position des batteries avec une justesse de coup d'œil extraordinaire. La puissance de ses perceptions extérieures égalait celle de ses intuitions intérieures : elle sauva la vie au duc d'Alençon en l'écartant brusquement de la ligne de tir d'un *veuglaire* (sorte de couleuvrine) qui allait faire feu sur lui; le duc « n'étoit pas reculé de deux toises » que le boulet emporta la tête d'un gentilhomme à la place que le duc venait de quitter[2].

1. *Journal du siége d'Orléans.* Cette chronique continue, après le lever du siége, jusqu'à la fin de la campagne.

2. Déposition du duc d'Alençon; *Procès*, III, p. 96. « Tous s'émerveilloient que si hautement et sagement elle se comportât en fait de guerre comme si c'eût été un capitaine qui eût guerroyé l'espace de vingt ou trente ans, et surtout en l'ordonnance de l'artillerie. » *Id. ibid.* p. 100. « Elle se comportoit de telle sorte qu'il n'étoit possible à homme quelconque de mieux agir en fait de guerre. » Déposition du sire de Termes, *ib.* 119. « Quand elle doit en venir aux mains avec l'ennemi, elle conduit l'armée, choisit la position, forme les lignes de bataille, et combat en brave soldat après avoir ordonné en habile capitaine. » Lettre d'Alain Chartier, *ibid*, t. V, p. 135.

Le troisième jour du siége (14 juin), Suffolk demanda une capitulation, avec quinze jours de délai pour rendre la place s'il n'était pas secouru : ces conditions furent refusées, et l'assaut fut donné. Il fut aussi terrible que le combat des Tournelles, et offrit des incidents analogues : après quatre heures d'une lutte désespérée, la résistance des Anglais ne faiblissant pas encore, Jeanne monta elle-même sur une échelle, son étendard en main, « là où la défense étoit la plus âpre ». Une grosse pierre vint frapper sa bannière et son casque, et la fit rouler au pied du rempart; mais elle se releva aussitôt, en criant : « Sus, sus, amis! Notre Sire a condamné les Anglois; à cette heure ils sont tous nôtres! » Les Français, électrisés par la voix et par les gestes de la Pucelle, s'élancèrent de toutes parts avec une furie qui renversa tous les obstacles : la ville et son pont fortifié furent « gagnés » de vive force, et presque tous les Anglais furent passés par les armes. Le comte de Suffolk rendit son épée à un écuyer d'Auvergne; son frère John Pole fut pris, et un autre de ses frères fut tué à ses côtés. Les « gens du commun » (des communes) massacraient entre les mains des gentilshommes tous les prisonniers anglais que ceux-ci avaient pris à rançon, et l'on eut grand'peine à sauver le général ennemi. Les bourgeois et les vilains ne voulaient pas que les Anglais vaincus pussent acheter à prix d'argent la liberté de recommencer à désoler la France.

La Pucelle et ses compagnons rentrèrent en triomphe à Orléans la nuit suivante; ils marchèrent dès le lendemain sur Meung par la rive gauche de la Loire. Le pont de Meung, défendu par le capitaine Scales, fut pris d'assaut (15 juin); l'armée passa la Loire sans attaquer le château de Meung, et se dirigea contre Beaugenci. Talbot, qui commandait dans cette place, venait de la quitter pour joindre Falstolf, qui ramenait un convoi de Paris. Le lieutenant de Talbot évacua la ville de Beaugenci et se retira dans le château, qui fut assiégé sur-le-champ. A peine le siége était-il assis qu'un incident qui pouvait avoir de dangereuses conséquences jeta l'armée dans une vive agitation : l'on apprit que le connétable arrivait au camp malgré les ordres du roi. Richemont, qui s'était cru l'homme indispensable, le sauveur prédestiné de l'État, avait vu toutes ses espérances déjouées par les événements:

l'imminence du péril ne l'avait pas fait rappeler à la cour, et maintenant le péril était écarté, et la fortune de la France relevée par d'autres mains que les siennes. Il ne put rester les bras croisés devant un tel spectacle; il résolut de reprendre sa place à tout prix dans les armées françaises : il manda ses amis et alliés de Bretagne, d'Anjou et de Poitou, et marcha vers la Loire avec quatre cents lances et huit cents archers. Le roi lui fit signifier « qu'il s'en retournât à sa maison et qu'il ne fût tant hardi de passer en avant, et que, s'il passoit outre, le roi le combattroit. — Ce que j'en fais, répliqua Richemont, est pour le bien du royaume et du roi, et je verrai qui me voudra combattre[1] ».

Il continua sa route à travers la Touraine, et arriva aux portes d'Amboise, sans que le roi, ou plutôt la Trémoille, essayât d'accomplir sa menace. Le gouverneur d'Amboise livra passage au connétable, qui franchit la Loire et qui envoya deux de ses gentilshommes « demander logis à ceux du siége » devant Beaugenci. La Chronique de la Pucelle dit qu'il fit « supplier » Jeanne « en toute humilité » de le recevoir au service de la couronne, malgré les « sinistres rapports » pour lesquels le roi l'avait pris en haine. Le message de Richemont excita de grands débats parmi les chefs. La Pucelle et le duc d'Alençon, qui ne connaissaient pas le connétable, et qui avaient reçu du roi défense formelle de communiquer avec lui, voulaient exécuter leurs instructions et repousser la jonction avec Richemont; mais les capitaines qui avaient servi sous le connétable se prononcèrent énergiquement en sa faveur. On parvint enfin à convaincre Jeanne que Richemont était bon Français, et qu'il fallait le recevoir en dépit des courtisans; tous les seigneurs et capitaines se rendirent cautions de sa loyauté. Le duc d'Alençon menaçait de quitter l'armée : Jeanne le décida à rester. Le connétable arriva le 17 juin : la Pucelle, du moins au rapport du biographe de Richemont, Guillaume Gruel, salua Richemont comme on saluait les princes, en lui embrassant les genoux. « Jeanne, dit le connétable, on m'a dit que vous me vouliez combattre; je ne sais si vous êtes de par Dieu ou non; si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains en rien

1. Guill. Gruel, *Hist. de Richemont.*

car Dieu sait bien mon vouloir; si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins. » Richemont, un des hommes les plus superstitieux de ce temps[1], ne doutait aucunement du pouvoir surnaturel de Jeanne; mais il doutait de la nature et de l'origine de ce pouvoir : ses doutes furent bientôt dissipés quand il eut vu de près la Pucelle.

Le château de Beaugenci capitula dans la nuit qui suivit la venue du connétable, et la garnison sortit le lendemain matin avec harnais et chevaux. Peu d'instants après, on reçut l'avis qu'un corps d'armée anglais avait attaqué le pont de Meung pendant la nuit : c'étaient Talbot, Falstolf et Scales, qui, à la tête de cinq ou six mille combattants, restes de l'armée anglaise de la Loire récemment renforcés, tentaient trop tard une diversion pour sauver Beaugenci. La joie éclata sur le visage de Jeanne, quand elle sut les Anglais si près. « Ah! beau connétable, s'écria-t-elle, vous n'êtes pas venu de par moi; mais, puisque vous voilà, vous serez le bienvenu. » On marcha rapidement sur Meung; mais les Anglais, sachant Beaugenci rendu, s'étaient déjà retirés, emmenant la garnison qu'ils avaient dans le château de Meung. Plusieurs des capitaines français laissèrent voir de l'hésitation lorsqu'on proposa de poursuivre l'ennemi et de le forcer à recevoir la bataille. Par une singulière contradiction, ces mêmes hommes, qui avaient forcé les Anglais dans des positions formidables, hésitaient à les attaquer en plaine avec l'avantage du nombre. L'idée de la supériorité des Anglais en bataille rangée avait été enracinée par tant de victoires! Beaucoup des « gens du roi », au rapport du duc d'Alençon, avaient peur, et disaient qu'il ferait bon d'avoir des chevaux. « Combattrons-nous, Jeanne? demanda le duc d'Alençon. — Avez-vous de bons éperons? répliqua-t-elle. — Quoi! pour fuir? — Non, pour poursuivre. Ce seront les Anglais qui fuiront, et grand besoin aurez-vous d'éperons pour courir après. En nom Dieu, chevauchez hardiment contre eux; quand ils seroient *pen-*

1. La crainte et l'horreur que lui inspiraient les sorciers étaient poussées jusqu'à la monomanie : il poursuivait partout, avec un acharnement incroyable, les charlatans et les visionnaires qui passaient pour s'adonner à la magie, et il fit brûler un grand nombre de ces malheureux en France et en Bretagne; ce que son biographe, Guillaume Gruel, présente comme un de ses plus beaux titres de gloire.

*dus aux nues*, nous les aurons. Nous les aurons quasi sans perte de nos gens. *Mon conseil* m'a dit qu'ils sont tous nôtres[1]. »

On ne perdit pas de temps : on mit à l'avant-garde les hommes d'armes et les archers les mieux montés, quatorze ou quinze cents chevaux, sous La Hire, Saintrailles et autres, et on leur recommanda d'empêcher, sur toutes choses, que les Anglais ne s'établissent en « lieu fort » et ne se formassent en bataille à l'abri de leurs palissades mobiles. Le connétable, le duc d'Alençon et le bâtard d'Orléans retinrent avec eux la Pucelle, à son grand regret, et suivirent l'avant-garde du plus près qu'ils purent avec « la grosse bataille », forte de six à sept mille hommes. On chevaucha ainsi pendant cinq lieues sans rien voir, et l'on commençait à craindre d'avoir perdu la trace des Anglais, quand les éclaireurs de l'avant-garde firent lever un cerf qui s'enfuit à travers les taillis. Un instant après, de grandes huées, poussées par plusieurs milliers de voix, retentirent à quelque distance : le cerf s'était jeté au milieu de l'armée anglaise. L'avant-garde française précipita sa course.

Les capitaines anglais, en ce moment même, débattaient la question de savoir s'ils recevraient ou non le combat. Falstolf, remontrant « comme leurs gens étoient ébahis et effrayés », conseillait de les retirer dans les places fortes des environs, « jusqu'à ce qu'ils fussent mieux rassurés » et qu'on eût reçu les renforts attendus d'outre-mer. L'orgueil anglais se souleva chez la plupart des chefs contre ce conseil de prudence. Le fier Talbot ne put se résoudre à tourner le dos une seconde fois devant les Français, et déclara que « si les ennemis venoient il les combattroit ». La discussion durait encore quand on aperçut la tête de colonne de la cavalerie française qui arrivait au grand trot. Il n'y avait plus qu'à se défendre : les soldats anglais se mettaient en devoir de descendre de cheval et de s'adosser à une longue haie, lorsque plusieurs des capitaines crièrent que ce poste ne valait rien, et qu'il fallait reculer d'un demi-quart de lieue et s'établir entre un bois et l'église fortifiée du village de Patai : ce mouvement fut exécuté. Une telle manœuvre, en présence d'ennemis aussi auda-

1. Déposition de Dunois, *Procès*, t. III, p. 11; du duc d'Alençon, *ib.* p. 98; du sire de Termes, p. 120.

cieux et aussi intelligents que La Hire et Saintrailles, était d'une imprudence inouïe : avant que tous les Anglais eussent mis pied à terre[1] et eussent planté devant eux les pieux aiguisés dont ils se « remparoient », quinze cents cavaliers tombèrent sur eux comme la foudre.

Le sort de la journée fut décidé en un instant : le vainqueur de Rouvrai, Falstolf, et tous ceux des Anglais qui étaient encore à cheval tournèrent le dos sans coup férir et « s'enfuirent à pleine course pour sauver leurs vies ». Les autres, enfoncés et rompus du premier choc, se jetèrent dans le bois et dans le village, et essayèrent de s'y rallier : ils furent poursuivis et forcés par le corps de bataille des Français, qui n'avait pas tardé à suivre l'avant-garde. Talbot se rendit aux gens de Saintrailles; tous les autres capitaines anglais, tous les riches *Godons* (*Goddem*, sobriquet des Anglais), desquels on pouvait espérer de bonnes rançons, furent faits prisonniers; on fit main-basse sur les gens de « petit et de moyen état », sur ces hommes d'armes et archers « qu'ils ont coutume d'amener de leur pays mourir en France », dit Monstrelet. Il en resta bien trois mille morts sur la place[2]. Les Français, suivant la prédiction de Jeanne, n'avaient perdu presque personne. Telle fut la fin de cette belle armée qui s'était crue destinée à achever la conquête de la France : les champs de l'Orléanais l'avaient dévorée tout entière (18 juin).

« Eh bien! sire de Talbot, dit le duc d'Alençon au général vaincu, vous ne vous attendiez pas ce matin qu'il vous en adviendroit ainsi. — C'est la fortune de la guerre, répondit Talbot avec l'impassibilité anglaise. » On lui montra, ainsi qu'à Suffolk, la prophétie de Merlin sur la *vierge du Bois-Chesnu*. (Déposition de

1. Il semblerait, d'après Monstrelet, que tous les archers des deux armées fussent à cheval comme les gens d'armes.

2. Il ne tint pas à Jeanne qu'on ne traitât les vaincus avec moins de rigueur : elle montra une humanité touchante après la victoire. Un soldat ayant abattu sanglant à ses pieds un de ces malheureux, qui avait rendu les armes et qui demandait merci, elle sauta à bas de son cheval tout indignée, souleva le mourant dans ses bras, lui fit amener un confesseur, le consola et l'aida à mourir. Déposition de Louis de Contes, *Procès*, t. III, p. 72. Sur la bataille, voyez les dépositions du duc d'Alençon, de Dunois, la *Chronique* de Percevel de Cagni, celle de Jean de Wavrin (*Procès*, t. III, p. 11, 98; IV, p. 15, 412-424), tous témoins et acteurs, et Monstrelet; Jean Chartier, *la Chronique de la Pucelle*.

Dunois.) Talbot ne resta pas longtemps captif : ce chef anglais était un homme d'un mérite éminent et d'un noble caractère, et ses ennemis lui portaient une haute estime. Saintrailles, qui l'avait pris, eut la générosité de le renvoyer sans rançon ; Talbot reconnut plus tard le bienfait de Saintrailles par un service semblable.

L'effet de cette campagne de huit jours fut prodigieux : peuple et soldats ne connurent plus que Jeanne. La sublime enfant ne changeait pas seulement la fortune; comme Jésus lui-même, elle changeait les âmes. Le soldat oubliait son avidité et ses passions brutales; il venait sans « folle femme », sans pillage, sans marché pour sa solde, vivant de ce qu'on lui donnait, content de tout, pourvu qu'il suivît la Pucelle. Le gentilhomme mettait bas son orgueil. Trop pauvre pour avoir destrier et armure, il arrivait sur un petit roussin, équipé en archer ou en coutillier. Ce n'était qu'un cri dans le peuple et dans l'armée : « A Reims! à Reims![1] »

Il n'y avait qu'un lieu, dans le parti de la France, où le cri public n'eût point d'écho : c'était le cabinet du roi. Là, Jeanne s'était heurtée d'abord contre l'incrédulité; maintenant c'était contre la peur des trop grands services. Le roi ressentait une sourde jalousie contre cet ascendant impétueux qui entraînait tout : un dévouement si éclatant l'offusquait; il sentait qu'il n'avait rien à rendre à qui lui donnait tant. Jeanne, aussitôt après la bataille, avait couru chercher le roi à Sulli-sur-Loire, château de La Trémoille, pour l'amener à Orléans et le réconcilier avec le connétable; elle échoua dans l'un et l'autre de ces desseins. Les Orléanais, qui avaient déjà tendu leurs rues et paré leur ville, ne reçurent point la visite de l'ingrat monarque : La Trémoille ne lui permit pas de se rendre à leurs vœux : le favori écartait du roi tout spectacle qui eût pu ressusciter au fond de son âme quelque émotion virile et généreuse. Les instances de Jeanne, secondées par le duc d'Alençon et par tous les capitaines, n'eurent pas plus de succès en ce qui concernait Richemont. Le connétable, au dire de son biographe, avait été jusqu'à prier La Trémoille « qu'il lui plût le laisser servir le roi, et qu'il feroit

1. *Chroniq.* de Perceval de Cagni; — *Chroniq. de la Pucelle;* ap. *Procès*, t. IV, p. 18, 245.

tout ce qu'il lui plairoit, *fût-ce jusqu'à le baiser aux genoux* ». Il s'humilia en vain : on lui réitéra l'ordre de « retourner en sa maison ». Charles déclara qu'il aimerait mieux n'être jamais couronné que de voir Richemont à son sacre. Le connétable se retira donc avec cette belle troupe de gens de guerre qui avaient si bien servi la cause nationale à Patai et qui n'eussent pas rendu de moindres services dans les plaines de la Champagne ou de l'Ile-de-France. Richemont, malgré tant d'outrages, n'abandonna point le parti de la France, et se vengea noblement en faisant la guerre aux Anglais dans l'ouest, pour son propre compte. Un des Bourbons, le comte de La Marche, ennemi de la Trémoille, fut renvoyé comme le connétable : le favori eût volontiers traité de même tous ces gens de guerre qui arrivaient de jour en jour au camp, servant à leurs dépens, et ne reconnaissant d'autre nom et d'autres ordres que ceux de la Pucelle[1].

Le roi, cependant, s'était transporté à Gien, rendez-vous général assigné à l'armée. Mais, lorsque tous les chefs y furent réunis, le 24 juin, le conseil du roi remit tout en question. « Il y a, disait-on, entre Gien et Reims, trop de cités, trop de châteaux, trop de places fortes bien garnies d'Anglois et Bourguignons! Mieux vaut assiéger premièrement Cosne et La Charité, parachever de nettoyer le fleuve de Loire..... » D'autres princes du sang et capitaines voulaient qu'on allât en Normandie, c'est-à-dire partout ailleurs qu'à Reims. Jeanne, « par dépit, se délogea et alla loger aux champs » (27 juin)[2].

Elle ne doutait pourtant pas qu'on ne finît par la suivre ; l'avant-veille (25 juin), elle avait mandé à la vaillante et fidèle cité de Tournai les triomphes des Français sur la Loire et l'avait invitée à envoyer des députés au sacre du roi à Reims[3], puis, le 26, elle avait fait partir pour la Flandre un héraut porteur d'une lettre où elle conjurait le duc de Bourgogne de rompre avec les ennemis de sa patrie et de venir au sacre.

1. J. Chartier, ap. *Procès*, t. IV, p. 70-71.

2. Perceval de Cagni; *Procès*, t. IV, p. 17-18. — *Chroniq. de la Pucelle*, ib. p. 246. — Déposition de Dunois, *ib.* t. III, p. 12.

3. « Gentils loyaux François de la ville de Tournai, la Pucelle vous fait savoir des nouvelles de par deçà, etc. » *Procès*, t. V, p. 125. Elle envoya des lettres semblables à plusieurs bonnes villes. Les Tournaisiens déférèrent à l'invitation.

Le cri de l'armée était trop fort. Elle se fût débandée plutôt que de se laisser conduire à une autre entreprise. Il fallut céder. Le roi se mit en route, le 29 juin, à la tête de douze mille combattants, presque tous à cheval. On ne distribua aux gens d'armes que trois francs d'or par tête pour leur entrée en campagne; rien ne rebuta les soldats. L'armée prit la route d'Auxerre. Quatre mois à peine s'étaient écoulés depuis que Jeanne était entrée, humble et ignorée, dans cette même ville de Gien, et avait vu pour la première fois cette belle Loire dont elle devait immortaliser les rivages : en quatre mois, la bergère de Domremi avait changé la face d'un empire!

Il ne fallait pas moins que les prodiges accomplis pour répondre des prodiges à accomplir. L'expédition de Reims était, de vrai, un « hardi voyage » : plus de soixante lieues de pays occupé par l'ennemi, et plusieurs « grosses villes », dont chacune pouvait arrêter le roi durant toute la saison, si elle voulait se défendre, séparaient le point de départ du but, et l'on se lançait à l'aventure, sans argent, sans provisions, sans artillerie de siége. L'audace même de l'entreprise était ce qui enivrait le soldat. L'armée se présenta d'abord devant Auxerre, cité dévouée au duc de Bourgogne, à qui le régent anglais l'avait engagée : les bourgeois d'Auxerre agirent avec prudence et « cautelle »; ils offrirent de vendre des vivres à l'armée et prièrent le roi de passer outre et de leur accorder provisoirement « abstinence de guerre », s'engageant à lui « faire telle obéissance que feroient les villes de Troies, Châlons et Reims ». Leurs députés donnèrent sous main deux mille écus d'or à La Trémoille. Le roi octroya la requête, au grand mécontentement de la Pucelle et des capitaines, qui eussent voulu soumission entière ou l'assaut. On s'éloigna d'Auxerre; on entra sans résistance à Saint-Florentin, d'où l'on marcha sur Troies. Dès qu'on eut mis le pied en Champagne, l'attitude des populations justifia les promesses de Jeanne et les espérances de l'armée : non-seulement les Français étaient salués sur leur passage comme des libérateurs, mais l'élite de la noblesse et du peuple accourait grossir leurs escadrons.

Il n'en fut pourtant pas de même à Troies : dans cette capitale de la Champagne, la population était divisée : le « commun peu-

ple » et le clergé inclinaient à « se tourner François »; mais les gentilshommes d'alentour et les notables bourgeois croyaient avoir à redouter la vengeance de Charles VII : leur ville avait donné son nom au trop fameux traité d'exhérédation et y avait souscrit la première; ils étaient d'ailleurs encouragés à la résistance par une petite garnison de cinq à six cents Anglais et Bourguignons. Le clergé ne savait trop que penser de la Pucelle. Le fameux cordelier frère Richard, qui avait récemment prêché avec tant d'éclat à Paris, était alors à Troies. L'évêque et le doyen de la cathédrale l'envoyèrent au-devant de Jeanne pour voir si c'était bien « chose de par Dieu ». Il la joignit comme l'armée arrivait devant Troies; à son aspect, il se mit à faire des signes de croix et à jeter de l'eau bénite. « Approchez hardiment, dit-elle en souriant : Je ne m'envolerai pas[1] ». Frère Richard, convaincu par cette épreuve, rentra en ville avec le héraut porteur de la sommation du roi et de celle de Jeanne, et commença de travailler en faveur des Français; mais les magistrats municipaux le firent arrêter, et jetèrent au feu la lettre de la Pucelle[2]. Durant cinq jours, l'armée resta campée au pied des murs de Troies, sans que la ville parût disposée à ouvrir ses portes : le conseil du roi et les chefs de guerre étaient fort en alarme. L'abondance régnait dans la ville; la disette, dans le camp : les vivres étaient si rares et si chers que les soldats se voyaient réduits à égrainer les épis de blé sur leurs tiges. On fut fort heureux de trouver aux portes de Troies de grands champs de fèves. Le conseil s'assembla sans que la Pucelle fût appelée, et mit en délibération si l'on ne retournerait pas vers la Loire. La Trémoille y poussa de tout son pouvoir, secondé par le chancelier. On eût dit que l'archevêque de Reims aimait mieux

1. *Procès*, t. I, p. 99-100; interrogatoire du 3 mars 1431.

2. On a retrouvé cependant une copie de la sommation de la Pucelle « aux seigneurs, bourgeois et habitants de Troies », en date du 4 juillet.

« Jehanne la Pucelle vous mande et fait savoir, de par le roi du ciel, son droiturier et souverain seigneur, duquel elle est chacun jour en son service royal, que vous fassiez obéissance au gentil roi de France QUI SERA BIEN BRIEF (bientôt) A REIMS ET A PARIS, qui que vienne contre, et en ses bonnes villes du saint royaume, à l'aide du roi Jhésus, etc. ». *Procès*, t. IV, p. 287, et *Archives législatives de la ville de Reims*, publiées par M. Varin, 2e partie, Statuts, t. I. Cette pièce est extraite de la très intéressante relation de Jean Rogier, écrite d'après les chartes et titres de l'hôtel de ville de Reims.

ne pas recouvrer sa cité archiépiscopale que d'en devoir la recouvrance à Jeanne : il était de ceux qui ont « des yeux pour ne point voir » et devant lesquels s'accomplissent en vain les miracles des forces morales. Il assurait au roi que ce serait folie de s'opiniâtrer davantage devant Troies, ou d'essayer de prendre d'assaut cette grande et forte cité.

Le chancelier demanda successivement les opinions des assistants, en commençant, suivant une bonne et louable coutume depuis longtemps en usage dans le conseil, par les personnages les plus jeunes et les moins considérables. La plupart opinèrent pour le retour à Gien; d'autres pour qu'on allât droit à Reims en laissant Troies; mais le vieux Robert Le Maçon, sire de Trèves sur Loire, qui avait été chancelier du temps des Armagnacs, et qui était parvenu à éviter de partager l'exil de ses amis Tanneguy et Louvet, demanda qu'on ne décidât rien avant d'avoir entendu la Pucelle. Les signes d'en haut qui laissaient insensible l'âme aride du chef de l'Église et de la Justice avaient touché ce vieux factieux, qui avait gardé un cœur d'homme. Tandis qu'on discutait encore, on entendit frapper rudement à la porte : c'était Jeanne, qui arrivait sans avoir été prévenue. On l'introduisit, et le chancelier la requit de donner son avis. « Serai-je crue de ce que je dirai? demanda-t-elle, en se tournant vers le roi. — *Je ne sais,* répondit-il : si vous dites chose raisonnable et profitable, je vous croirai volontiers. — Serai-je crue? reprit-elle avec force. — Oui, selon ce que vous direz. — Noble dauphin, ordonnez à votre gent d'assiéger la ville, et ne tenez pas plus longs conseils; car, en nom Dieu, avant trois jours, je vous introduirai en la ville de Troies par amour ou par puissance. — Jehanne, dit le chancelier, si l'on étoit certain de l'avoir dans six jours, on attendroit bien, mais je ne sais si ce que vous dites est vrai. — Ne doutez de rien! s'écria-t-elle en s'adressant de nouveau au roi; vous serez *demain* maître de la cité![1] »

On résolut de suspendre le départ et de la laisser faire. Le soir approchait; Jeanne n'attendit pas jusqu'au lendemain : elle monta à cheval, fit mettre l'armée sur pied, avancer les tentes

1. Dépositions de Dunois et de Simon Charles, *Procès*, t. III, p. 13-117. — Chartier, *ibid.* t. IV, p. 73-75. — *Journal du siége d'Orléans*, *ibid.* p. 182.

jusqu'aux bords du fossé de la ville, et préparer des fascines pour le combler. Chevaliers, écuyers, archers, manouvriers travaillèrent pêle-mêle à arracher, dans les maisons des faubourgs, portes et tables, fenêtres et chevrons, à construire des « taudis » avec ces débris pour protéger les approches, et à établir en batterie le peu de menue artillerie qu'on avait amené. Jeanne, au rapport du comte de Dunois, « fit si merveilleuses diligences que tant n'en auroient pu faire deux ou trois hommes de guerre des plus expérimentés ». Le tumulte nocturne de ces préparatifs commença d'agiter grandement la ville. Ce fut bien pis, au lever du soleil, quand on vit flotter devant les remparts ce mystérieux étendard de la Pucelle qui passait pour doué d'une « vertu » surhumaine, et qu'on entendit Jeanne crier à l'assaut d'une voix retentissante. Les bataillons français, chargés de fascines et d'échelles, s'avançaient déjà vers le fossé avec autant d'assurance que si les hautes murailles et les fortes tours de la cité eussent été incapables de les arrêter un instant. Une terreur soudaine glaça les assiégés ; quelques-uns crurent voir voltiger autour de la bannière de Jeanne une multitude d'esprits sous la forme de papillons blancs ; le peuple en masse cria qu'il voulait traiter, « voulussent ou non les seigneurs, chevaliers et écuyers[1] ».

La garnison céda : l'évêque, les principaux bourgeois et les « chevetaines » des gens d'armes se rendirent à la hâte auprès du roi, qui, dans sa surprise et dans sa joie, se montra peu difficile sur les conditions : les gens d'armes obtinrent de sortir avec tous leurs biens ; les bourgeois se mirent en l'obéissance du roi, et reçurent « abolition » (amnistie) générale ; les bénéficiaires nommés par le gouvernement anglais gardèrent leurs bénéfices. Il fut stipulé que ceux des bourgeois, s'il en était, qui refuseraient de prêter serment au roi, auraient huit jours pour emporter leurs meubles et se défaire de leurs immeubles : la ville ne reçut point de gouverneur ni de garnison ; le roi promit que les impôts ne seraient plus affermés, et les Troyens conservèrent la liberté de commercer avec Paris, la Bourgogne et les autres pays

1. Relation de Jean Rogier, ap. *Procès*, t. IV, p. 296-297.

qui n'étaient point encore réduits en l'obéissance de Charles VII[1].

La garnison anglo-bourguignonne évacua Troies le lendemain au point du jour : la précipitation avec laquelle on avait conclu le traité avait fait oublier qu'un certain nombre de prisonniers français se trouvaient entre les mains des ennemis; les gens d'armes, aux termes de la capitulation qui leur octroyait la conservation « de tous leurs biens », voulurent emmener leurs captifs, pour ne pas perdre les rançons : la lettre du traité était en leur faveur, et le roi eût laissé partir les prisonniers; mais, lorsque ces pauvres gens, au sortir de la ville, aperçurent la Pucelle debout près de la porte, ils se jetèrent à genoux et appelèrent Jeanne à leur aide en pleurant. Le sang monta au visage de Jeanne : « En nom Dieu, s'écria-t-elle, ils ne les emmèneront pas! » Et elle ordonna au convoi de s'arrêter. Il n'y eut pas moyen de dédire Jeanne. Le roi donna aux ennemis quelque argent dont ils se contentèrent, et les captifs s'en allèrent libres, en comblant la Pucelle de bénédictions[2].

Le roi fit son entrée à Troies dans la matinée, aux acclamations populaires. Dès le lendemain, 11 juillet, sur les vives instances de Jeanne, l'armée se remit en marche et se dirigea rapidement sur Châlons, « la Pucelle allant toujours devant, armée de toutes pièces ». Le peuple de Châlons, son évêque en tête, se porta joyeusement au-devant du roi et de la Pucelle : tout ce pays était français de cœur. Jeanne retrouva à Châlons quelques-uns de ses compatriotes de Domremi, accourus de leur village pour la voir passer dans sa gloire. Elle les accueillit avec autant de bienveillance et de simplicité qu'elle l'eût pu faire sous le chaume paternel : ces bonnes gens ne se lassaient pas de la contempler et de la questionner; comme ils lui demandaient où elle prenait tant de hardiesse, et si elle ne craignait pas la mort quand elle allait au combat : « Je ne crains que la trahison! » répondit-elle[3]. Paroles prophétiques, qui attestent que sa candeur n'ôtait

1. Voir, dans le t. XIII des *Ordonnances*, p. 142, le traité du roi avec la ville de Troies, en date du 9 juillet 1429.

2. Martial de Paris, *Vigiles de la mort du roi Charles le septième*. — *Chroniq. de la Pucelle*. — *Journal du siége d'Orléans*.

3. Déposition de Gérardin d'Épinal, paysan de Domremi. — *Procès*, t. II, p. 423.

rien à sa pénétration, et qu'elle lisait, avec l'intuition du génie, dans les âmes perverses qui entouraient le roi. Elle ne conservait d'illusion que sur Charles.

L'armée n'hébergea qu'une nuit à Châlons, et, le dix-huitième jour de son voyage, elle aperçut enfin les tours de Notre-Dame de Reims (16 juillet). Charles VII avait encore peur d'échouer au port : la ville avait pour gouverneur le sire de Châtillon-sur-Marne, Bourguignon opiniâtre, qui poussait les habitants à la résistance. Jeanne affirma qu'on n'aurait point à tirer l'épée. L'événement, comme à Troies, justifia sa prédiction : à la nouvelle de l'approche des Français, les Rémois montrèrent de telles dispositions, que Châtillon quitta la place. Les bourgeois expédièrent à Charles VII des députés chargés des clefs de la ville : l'archevêque-chancelier Regnauld de Chartres, qui n'avait pu jusqu'alors prendre possession de son siége archiépiscopal, fit aussitôt son entrée dans Reims; puis le roi entra le soir en grande pompe à la tête de l'armée. La nuit fut employée aux préparatifs du sacre ; à force de diligence, tout fut prêt pour le lendemain ; c'était le dimanche 17 juillet. La journée commença heureusement : quelques heures avant la cérémonie, on vit arriver un nombreux renfort de cavalerie barroise et lorraine, conduit par René d'Anjou, duc de Bar et gendre du duc de Lorraine : la Lorraine et le Barrois, comme nous l'avons déjà dit, s'étaient réconciliés au profit de la France, et Jeanne n'avait peut-être pas été sans influence sur ce rapprochement. La Pucelle avait à cœur une autre réconciliation plus décisive, et, avant l'heure du sacre, elle dicta une seconde lettre au duc de Bourgogne, qui n'avait point répondu à sa première dépêche, expédiée de Gien. On a conservé cette pièce intéressante[1] : la forme en est analogue à celle de la sommation envoyée aux généraux anglais devant Orléans ; la lettre, comme toutes les dépêches de Jeanne, est écrite au nom de *Jhesus Maria*. La Pucelle y prie et requiert le duc Philippe, « à mains jointes, de par le roi du ciel, de faire bonne paix avec le roi de France ; — Par-

1. Elle est à Lille, aux archives de la chambre des comptes de Lille, aujourd'hui réunies à celles du département du Nord. — On n'a plus la première lettre de Jeanne, qui se trouve rappelée dans celle-ci, et où Jeanne convoquait le duc Philippe au sacre.

donnez l'un à l'autre de bon cœur, comme doivent faire loyaux chrétiens ! » Elle lui fait « à savoir que tous ceux guerroient au saint royaume de France guerroient contre le roi Jhésus, et ne gagneront plus de batailles à l'encontre des loyaux François ».

Le sacre eut lieu dans Notre-Dame de Reims, selon les rites accoutumés : le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Vendôme, les sires de la Trémoille et de Laval, et un autre seigneur, représentèrent les six pairs laïques de l'ancienne monarchie : les regards des assistants se portaient bien moins sur les acteurs de cette imposante cérémonie, que sur Jeanne la Pucelle, debout, près de l'autel, son étendard en main[1]. Cette céleste figure, illuminée par les rayons mystérieux qui tombaient des vitraux peints, semblait l'ange de la France présidant à la résurrection de la patrie : on eût dit qu'autour d'elle, à l'appel des trompettes qui sonnaient « à faire fendre les voûtes de la cathédrale[2] », s'animait tout ce peuple immobile et muet de séraphins, d'évêques et de rois qui remplit et environne l'auguste basilique.

Après que les pairs eurent proclamé le roi et que Charles VII eut reçu l'onction sainte[3], Jeanne s'avança vers lui et lui embrassa les genoux, en « pleurant à chaudes larmes » : « Gentil roi, lui dit-elle, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi, et celui auquel le royaume doit appartenir ! » Des acclamations entrecoupées de pleurs sympathiques firent retentir de toutes parts les voûtes de la cathédrale. Qu'importait l'indignité personnelle du roi et de l'archevêque de Reims, du consécrateur et du consacré ? C'était la France renaissante qui se sacrait elle-même ! On sentait que rien de si grand ne s'était accompli dans la cité de saint Remi, depuis le jour où l'apôtre des Franks avait initié Clovis et son peuple à la foi du Christ. La pâle et froide figure de Charles VII disparaissait dans l'auréole de la libératrice.

La gloire de Jeanne était parvenue au-dessus de toutes les gloires, était surtout d'une autre nature que toute autre gloire, de

1. *Il avoit été à la peine*, dit-elle plus tard elle-même, *c'étoit bien raison qu'il fût à l'honneur. Procès*, t. I, p. 304.

2. *Lettre de trois gentilshommes angevins*, etc., ap. *Procès*, t. V, p. 129.

3. Le roi reçut, après le sacre, l'ordre de chevalerie de la main du duc d'Alençon.

même que sa sainteté était, aux yeux du peuple, autre que la sainteté ordinaire : c'était la sainteté d'un être descendu du ciel plutôt que d'un être qui lutte pour gagner le ciel. Le peuple la béatifie de son vivant sans attendre l'épreuve de la mort ni la consécration de l'Église. Les gens de guerre, les nobles hommes, abandonnent en foule leurs armes, leurs blasons, pour se faire faire des étendards pareils à celui de la Pucelle[1]. Le peuple porte au cou des médailles à son effigie « comme c'est la coutume pour les saints canonisés[2] »; il place ses portraits et ses statues dans les églises[3]; il fait introduire en son honneur, dans les offices de l'Église, des *collectes* où l'on remercie Dieu « d'avoir délivré son peuple par la main d'une femme[4] »; il l'élève au-dessus de tous les saints, hormis la seule Vierge Marie; c'est pour lui comme Notre-Dame armée. Il croit qu'elle ressuscite les morts[5]. Il se croit gouverné directement par le ciel. Par elle, transporté, en quelque sorte, dans un autre monde, le peuple vit dans le surhumain comme dans son atmosphère naturelle. La France redevient une nation de voyants, comme la Gaule des druides ou l'Israël des prophètes. Des légions surnaturelles combattent avec les hommes de France. Jeanne commande à une double armée. Au moment de la marche sur Reims, les pays de l'ouest ont vu chevaucher vers le nord de grands chevaliers blancs parmi les airs tout en feu[6].

La véritable histoire de la mission de Jeanne, obscurcie dès la génération suivante, était restée jusqu'à nos jours voilée de nuages, qui se dissipent enfin pour la gloire éternelle de l'envoyée de Dieu, pour l'éternelle flétrissure de ceux qu'elle avait sauvés et qui l'ont trahie. On a cru, durant des siècles, d'après une version accréditée, lors du *procès de réhabilitation*, par la politique du gouverne-

1. *Procès*, t. I, p. 97.

2. Interrogatoire du 3 mars 1431 ; *Procès*, t. I, p. 291. M. Rollin a donné le dessein d'une de ces médailles dans la *Revue de numismatique*, t. I, p. 413. Elle est en plomb, et représente, sur la face, une tête de femme grossièrement dessinée; sur le revers, une épée entre deux fleurs de lis.

3. *Ibid.*, p. 290-291. On a retrouvé une de ces statuettes en bronze. M. Vallet de Viriville l'a fait graver dans l'*Illustration* du 15 juillet 1854.

4. Deus, auctor pacis, qui sine arca (arcu) et sagitta inimicos in te sperantes elidis, subveni, quæsumus, Domine, ut nostram propitius tuearis adversitatem, ut sient populum tuum per manum feminæ liberasti, etc. *Procès*, V, 104.

5. *Procès*, t. I, p. 105, 290.

6. *Procès*, t. V, p. 121.

ment de Charles VII, que Jeanne, après le sacre de Reims, avait considéré sa mission comme accomplie, et n'était restée auprès du roi que par déférence pour lui[1]; que désormais elle n'avait plus manifesté la même certitude d'être conduite au but, la même foi dans l'infaillible protection d'en haut. Tout cela n'est qu'erreur ou mensonge : Jeanne n'avait exécuté que les premières parties de sa mission; elle avait toujours, pour l'achever, même ardeur, même inspiration, même puissance. L'attente immense que le peuple avait d'elle, elle sentait en elle de quoi la remplir. Comme elle avait annoncé la délivrance d'Orléans et le sacre de Reims, elle annonçait la recouvrance de Paris et de la France entière; elle était assurée de pouvoir l'accomplir.

C'était là ce qu'elle annonçait en toute certitude; mais ce n'était pas tout ce qu'elle entrevoyait, sinon comme promesse formelle de *ses voix*, du moins comme espérance. Elle devait diriger au dehors l'action de la France délivrée. Le monde n'était pas trop grand pour les ailes de ce jeune aigle. Dans ses lettres au régent anglais, au duc de Bourgogne, on aperçoit la pensée de réunir toute la chrétienté contre les Turcs, contre les « Sarrasins », comme elle dit dans la vieille langue des croisades. Ainsi elle rêve de prévenir la chute imminente de Constantinople. Elle mande aux hussites de la Bohême, qu'on lui a dit être devenus d'hérétiques païens et sarrasins, que, s'ils continuent à détruire les saintes images et les églises, elle les visitera « avec son bras vengeur ». « Si vous revenez vers la lumière qui luit maintenant,

1. Le point de départ de cette erreur est la déposition du comte de Dunois, déposition pleine de lacunes, et dans laquelle l'ancien compagnon d'armes de Jeanne cherche évidemment à accommoder sa vénération pour la mémoire de la Pucelle avec ses ménagements envers d'*autres*; ses souvenirs sont, sans nul doute, altérés par cette préoccupation. « Quoique Jehanne, dit-il, parlât quelquefois, par manière de jeu, pour animer les gens d'armes, de maintes choses touchant la guerre, lesquelles peut-être ne sont point venues à effet, néanmoins, quand elle parloit sérieusement de la guerre, de son fait et de sa vocation, elle n'affirmoit jamais rien, sinon ceci : « Qu'elle avoit été envoyée pour lever le siége d'Orléans et secourir le peuple opprimé en cette ville et lieux circonvoisins, et conduire le roi à Reims pour qu'il y fût consacré. » (*Procès*, III, 16.) Cette déposition, écrite en 1456, sous l'empire de sentiments très complexes, ne saurait balancer en aucune façon les témoignages surabondants de l'année 1429, la déposition du duc d'Alençon, le plus intime confident de Jeanne, la *Chronique* de Perceval de Cagni, écrite en 1436, ni surtout la parole de Jeanne elle-même. *v.* ci-dessus, p. 160.

adressez-moi vos envoyés : je vous dirai ce que vous avez à faire[1]. »

Le sentiment public en France et bientôt dans une partie de l'Europe était réellement disposé à la croire en toutes choses sur « ce qu'il y avoit à faire ». L'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne étaient en émoi par les nouvelles de la « Sibylle de France[2] ». Bonne Visconti, prétendante au duché de Milan, présentait requête à « Jehanne, envoyée du roi des cieux », pour être remise en sa seigneurie![3] Le comte d'Armagnac, fils du trop fameux Bernard, écrivait à Jeanne du fond de l'Aragon, où il s'était retiré, pour lui demander « qui étoit vrai pape », de Martin V, élu au concile de Constance, ou des deux successeurs que quelques cardinaux avaient donnés, dans les montagnes de Valence, aux vieux pape déposé, Benoît XIII[4]. Jeanne répondit au comte qu'elle ne pouvait rien lui « faire savoir au vrai, pour le présent », parce qu'elle était « trop empêchiée au fait de la guerre », mais que, quand elle serait à Paris, « à requoi (en repos) », elle lui ferait « savoir tout au vrai auquel il devroit croire », et ce qu'il aurait à faire, après qu'elle l'aurait su « par le conseil de son droiturier et souverain seigneur, le roi de tout le monde[5] ».

1. *Procès*, t. V, p. 156. — La lettre est postérieure de quelques mois à l'époque du sacre : elle est du 5 mars 1430. Jeanne ne pressentait pas alors qu'elle aurait le sort de Jean Huss!

2. *Sibylla francica*. *v.* le curieux traité écrit par un clerc de Spire sous ce titre (juillet, septembre 1429); les *Propositions* de Henri de Gorkum, vice-chancelier de l'université de Cologne, sur la *Pucelle*. *Procès*, t. III, p. 411-422; les poésies latines d'Antoine Astesan (Antonio d'Asti); *ib.* t. V, p. 22, etc. Les lettres écrites par des princes étrangers en France, pour s'informer au vrai du fait de la Pucelle, nous ont valu deux réponses très importantes : la lettre de Perceval de Boulainvilliers, sénéchal de Berri, au duc de Milan (21 juin 1429), et la lettre d'Alain Chartier (fin juillet 1429), à un prince qui n'est pas désigné (peut-être le duc de Savoie, suivant les conjectures de M. Quicherat); *Procès*, t. V, 114; 131. La lettre d'Alain est dans un latin très chargé de rhétorique, mais qui sent déjà plutôt la Renaissance que la barbarie des scolastiques contemporains. Sous cette forme un peu artificielle éclate un enthousiasme entraînant.

3. *Procès*, t. V, p. 253.

4. Après la mort du pape schismatique Benoît XIII, les cardinaux qui lui étaient restés attachés avaient divisé leurs suffrages sur deux têtes. Quelques seigneurs d'Aragon et de Gascogne s'obstinaient à soutenir l'un ou l'autre de ces deux prétendus papes. L'un des deux, sur ces entrefaites, fit sa soumission à Martin V.

5. *Procès*, t. I, p. 243-246. Nous citons d'après le texte donné en procès : il faut dire, cependant, qu'il y a des doutes sur l'exactitude du texte, Jeanne n'ayant pas entièrement avoué cette réponse.

La croyance se propageait par tout que c'était tout le moins qu'elle eût à faire,

De détruire l'Englescherie;

qu'elle empêcherait « que la foi ne fût périe »; que

En chrestienté et en l'Église
Seroit par elle mis concorde;

enfin, qu'elle conquerrait la Terre-Sainte et y finirait sa vie dans la double gloire de la terre et des cieux [1].

1. On a retrouvé un témoignage très précieux de ce qu'on peut nommer le diapazon des esprits à l'égard de la Pucelle immédiatement après le sacre. Ce sont les derniers vers qu'ait écrits la vieille Christine de Pisan, l'historien-poète de Charles V, sortie du cloître, où elle s'était enfermée depuis les calamités de 1418, pour saluer, d'une voix près de s'éteindre, la renaissance de la France.

Je Christine, qui ai plouré
Onze ans en abbaye close. . .
Ore à prime* me preuds à rire.
. . . . . .
L'an mil quatre cent vingt et neuf
Reprit à luire le soleil;
Il ramène le bon temps neuf
. . . . . et la très belle
Saison que printemps on appelle
Où toute rien** se renouvelle.

* Pour la première fois.
** Toute chose.

Tout le petit poème qui suit, en date du 31 juillet 1429, n'est qu'une hymne à la Pucelle et à sa « divine mission. »

Jehanne, de bonne heure née*,
Béni soit cil** qui te créa!
Pucelle de Dieu ordonnée,
En qui le Saint-Esprit réa ***
Sa grand grâce, et qui ot* et a
Toute largesse de haut don,
Qui te rendra assez guerdon**?

* Née dans une heure fortunée.
** Celui.
*** Irradie, rayonne.
* Eut.
** Récompense.

Elle la met au-dessus de tous les preux, au-dessus d'Hector et d'Achille, au-dessus de Josué, de Gédéon et de toutes les femmes fortes de la Bible, et ne trouve que Moïse à lui comparer.

Merlin et la Sybille et Bède*,
Plus de mille ans a, la vétreut**
En esperit, et pour remède
A France en leurs escrits la mirent
Et leurs prophéties en firent.
. . . . . .
Donc, dessus tous les preux passés,
Ceste*** doit porter la couronne
Car ses faits ja montrent assez,
Que plus prouesse Dieu lui donne
Qu'à tous ceux de qui l'en* raisonne,
Et n'a pas encor tout parfait.
. . . . . .
Ne sai si Paris se tiendra
. . . . . .
Ne si la Pucelle atteindra;
Mais, s'il en fait son ennemie,
Je me doubt que dure escremie**
Lui rende, si qu'ailleurs a fait,
S'il résiste heure ne demie,

* L'historien des Anglo-Saxons, à qui le moyen âge attribuait un esprit de prophétie.
** Virent.
*** Celle ci.
* L'on.
** Dur assaut.

Pour résumer cette fortune inouïe, on peut dire que cette bergère de dix-huit ans tenait dans sa main l'État et l'Église; qu'entre sa parole et celle de tous les prélats de France le peuple n'eût pas hésité un instant.

Là était le péril, là était l'écueil, non pas de sa sainteté ou de son génie, mais de sa prospérité.

L'ennemi que Jeanne avait à redouter, ce n'était pas celui auquel elle faisait la guerre. L'Anglais est impuissant contre elle. Si on la laisse agir, la marée montante du peuple armé, qu'elle soulève et qu'elle sait conduire, submergera toute résistance. L'Anglais ne doute pas, lui, de la puissance surhumaine de Jeanne : si son orgueil refuse de s'humilier sous la main de Dieu, sa superstition [1] accuse l'enfer de sa défaite [2]. Il s'épouvante de ses

Mal ira, je crois, de son fait.
Cur eus* entrera, qui qu'en grogne!
. . . . . Par elle Anglois
Seront mis jus sans relever.
. . . . . .
Si est tout le moins qu'affuire ait
Que destruire l'Engleschorie,
Car elle a ailleurs plus haut hait :
C'est que la foi ne soit périe.
. . . . . .
En chrestienté et en l'Église
Sera par elle mis concorde.
Les mescréants dont on devise
Et les hérites** de vie orde
Destruira, car ainsi l'accorde
Prophétie qui l'a prédit.
. . . . . .
Des Sarrasins feru essart ***
En conquérant la Sainte Terre;
Là menru *, Charles que Dieu gard!
Ains qu'il muire fera tel erre ****.
Cilz est cil* qui ls doit conquerre.
La doit-elle finer sa vie
Et l'un et l'autre gloire acquerre :
Là seru la chose assovie **.

* Dedans.
** Hérétiques.
*** Fera dégrchement : elle fauchera les Sarrasins.
* Menera.
**** Avant qu'il meure, il fera ce voyage.
* Il est celui.
** Accomplie.

Cette pièce, si importante pour l'histoire de Jeanne Darc, a été publiée, en 1838, par M. Jubinal, d'après un ms. de la bibliothèque de Berne. M. Quicherat l'a reproduite dans le t. V du *Procès*, p. 3-21.

1. « Superstitieux comme un Anglois », disait un proverbe cité par un des témoins du procès de réhabilitation; *Procès*, t. II, p. 370. Les Français, au contraire, passaient pour peu crédules, ce qui fit penser en Europe qu'on n'avait pas admis légèrement la mission de Jeanne.

2. Ces deux idées contradictoires se mêlent singulièrement dans une lettre de Bedford à Henri VI, ou plutôt au conseil d'Angleterre, écrite vraisemblablement durant la marche sur Reims. « Toute chose a prospéré pour vous jusqu'au temps du siége d'Orléans, entrepris Dieu sait par quel conseil. Auquel temps, après l'aventure arrivée à la personne de mon cousin de Salisbury, que Dieu absolve! arriva par la main de Dieu, comme il semble, un grand méchef sur vos gens qui étoient là assemblés en grand nombre, lequel provint en grande partie, comme je pense, par enhardement des fausses croyances et folles craintes qu'ils ont eues d'un disciple et limier de l'*Ennemi* (de Satan), appelé la Pucelle, lequel a usé de faux en hante-

propres clameurs contre « la sorcière de France », clameurs qui n'excitent que la risée de ses adversaires. Quand on pouvait douter encore, les prélats, les docteurs n'avaient-ils pas garanti qu'il n'y avait « que tout bien et nul mal en la Pucelle ? » Une voix plus révérée qu'aucune autre dans l'Église de France, la voix de Jean Gerson, ne s'était-elle pas élevée du fond du cloître pour remercier Dieu et déclarer qu'on pouvait « pieusement et salutairement » accepter l'aide et « soutenir le fait » de la Pucelle ? dernière manifestation de l'illustre vieillard qui allait mourir, comme Siméon, après avoir vu le Sauveur envoyé de Dieu [1], et qui eut le bonheur de quitter la terre avant d'être témoin de l'opprobre ineffaçable dont allait se couvrir sa chère université de Paris [2].

Mais maintenant, qu'importaient au peuple de France tous ces témoignages, celui de Gerson même ! Jeanne n'avait plus à demander caution à personne sur la terre. Sa vie et ses victoires se confirmaient mutuellement ; on la voyait si pure que son aspect suffisait à bannir du cœur des hommes toute pensée charnelle [3] ; à la fois si impérieuse dans tout ce qui était de sa mission, « de sa charge », comme elle disait avec tant d'énergie, et si modeste en toute autre chose, réprimandant doucement les bonnes gens qui lui apportaient des anneaux à toucher et à bénir [4] et attendaient de ce contact des *vertus* miraculeuses ; simple comme les enfants parmi

ments et *sorcerie*. Lesquels méchefs et déconfiture ont non-seulement fait diminué le nombre de vos gens, mais abattu en merveilleuse façon le courage de ceux qui restent, et ont encouragé vos adversaires et ennemis à s'assembler incontinent en grand nombre. »

Rymer, *Acta*, t. X, p. 408. C'est la traduction littérale. La lettre est en anglais, suivant l'usage introduit sous Henri V.

1. L'opuscule de Gerson fut publié à Lyon le 14 mai, à la nouvelle de la levée du siége d'Orléans. Gerson mourut le 12 juillet.

2. Gerson rejeta ainsi d'avance la solidarité du sang de Jeanne Darc. C'était déjà trop du sang de Jean Huss ! Il n'était malheureusement pas converti. Il parle encore, dans cet opuscule, de la nécessité d'exterminer l'erreur par le fer et par le feu. L'*Imitation de Jésus-Christ* associée aux bûchers ! Les juges de Jeanne Darc ne devaient pas tenir un autre langage. Gerson. *Oper.* t. IV, p. 864 ; Paris, éd. Ellies du Pin ; et *Procès*, t. III, p. 298.

3. *v.* les détails saisissants des dépositions de Dunois, de Gobert Thibault, du duc d'Alençon, de Jean d'Aulon. *Procès*, t. III, p. 15, 76, 100, 219.

4. « Touchez-les vous-mêmes », disait-elle aux femmes qui l'entouraient, « cela sera aussi bon. » Déposition de Marguerite la Touroulde.

lesquels elle aimait à recevoir la communion dans les églises des moines mendiants.

Quelques évêques, quelques docteurs, une partie du bas clergé, s'étaient sincèrement inclinés devant la révélation nouvelle. Tout ce qui subsistait de foi et de vie chez les ordres mendiants, fortement atteints, mais non pas entièrement gangrenés par la corruption de l'Église, s'était rallumé à cette pure flamme. Les disciples d'Elie ou de François d'Assise, ceux mêmes de Dominique sentaient frémir le souffle de l'Esprit dans leurs sombres nefs, quand elle venait le soir s'y agenouiller en extase au son des cloches tintant lentement[1].

Là où la religion est encore un sentiment, un principe de vie, le prêtre est pour Jeanne; mais, là où elle n'est plus qu'une forme, qu'une règle extérieure, qu'une doctrine d'école, dans le haut clergé politique, dans la tourbe scolastique, le Messie de la France ne soulève qu'une effroyable jalousie; jalousie des dépositaires de l'autorité officielle contre la libre inspirée qui vient directement de Dieu et non des prêtres; jalousie des docteurs, des hommes de la glose et du syllogisme contre l'ignorante sublime qui lit, comme elle le dit, dans un livre où il y a plus que dans les livres des hommes; âpre et sourde colère de cette église desséchée et sophistique contre l'Esprit qui vient troubler ses morts dans leurs sépulcres blanchis! enfin, il faut bien le dire, frayeur sincère de l'étroite orthodoxie, des esclaves de la lettre, devant cette intervention irrégulière de la Providence qui s'opère en dehors de toute forme établie!

Même scission parmi les chefs de guerre. Les jeunes gens, le duc d'Alençon, le bâtard d'Orléans, les Laval, et, parmi les vieux capitaines, ceux qui ont conservé, à travers les vices et les violences de cet âge de fer, le vieux cœur gaulois, la générosité native, La Hire, par exemple, sentent comme le peuple, et suivraient Jeanne au bout du monde; mais, chez bien d'autres, il y a révolte intérieure, humiliation de ce règne d'un enfant, d'une fille, impatience de cette interdiction absolue du pillage, de ce frein imposé à tous les vices; que sera-ce donc chez ces monstres d'or-

1. Déposition de Dunois; *Procès*, I, III, 14.

gueil, de barbarie et de dépravation, tels qu'en a faits une interminable guerre signalée, entre toutes, par le mépris de l'humanité[1], et tels que le maréchal de Retz en fournira l'épouvantable type!....

Le vieux Gerson avait laissé tomber, dans son patriotique opuscule, des paroles prophétiques. « S'il arrivoit, écrivait-il, que la Pucelle ne remplît pas toute son attente et la nôtre, il n'en faudroit pas conclure que les choses qui ont été faites soient l'œuvre de l'esprit malin plutôt que de Dieu; mais il pourroit arriver, par la colère d'en haut, ce qu'à Dieu ne plaise, que nous soyons trompés dans notre attente à cause de notre ingratitude et de nos blasphèmes![2]... »

Cette ingratitude, elle était à l'œuvre! L'arrogance, l'égoïsme, la rapacité, tous les vices foulés aux pieds de cette vierge étaient conjurés contre elle avec le scepticisme et la foi pharisaïque, sous le favori La Trémoille et l'archevêque Regnauld de Chartres, sous le noir courtisan et le prêtre sans entrailles, et la conjuration avait pour complice le roi restauré par de si grands miracles! Charles VII semblait préférer d'être le *roi de Bourges* avec La Trémoille que le roi de France par la Pucelle.

Deux principes se combinent, pour gouverner le mystère de ce monde, la providence de Dieu et la liberté de l'homme. Dieu permet que, dans des proportions inconnues, l'homme puisse seconder ou entraver l'œuvre souveraine : dans les faits extérieurs comme dans le phénomène intérieur de la grâce, l'homme peut s'unir ou se refuser à Dieu. Quand l'homme, par un sacrilége suprême, emploie sa liberté et sa volonté à empêcher les promesses divines de s'accomplir, n'est-ce pas là cet irrémissible *péché contre le saint Esprit* dont parle l'Écriture?

Il y eut, dans la France du quinzième siècle, des hommes qui conspirèrent pour repousser de leur peuple le bras du Sauveur et pour faire MENTIR DIEU!

1. « Les hommes les plus féroces peut-être qui aient jamais existé », dit M. Michelet.

2. *Procès*, t. III, p. 303.

# LIVRE XXXVI

## GUERRES DES ANGLAIS (*SUITE*).

JEANNE DARC (suite). Conjuration de La Trémoille et de Regnauld de Chartres contre Jeanne. Le roi complice. Entraves systématiques à la recouvrance de Paris. Délivrance d'une partie de la Brie, de l'Ile-de-France et de la Picardie. Journée de Mont-Espillol. Jeanne à Saint-Denis. Le roi et les favoris font manquer l'attaque de Paris. Retour de l'armée sur la Loire. Le roi et les favoris empêchent la délivrance de la Normandie. Douleur de Jeanne. Prise de Saint-Pierre-le Moûtier. Echec de La Charité. Jeanne quitte le roi. Le duc de Bourgogne attaque Compiègne. Jeanne à Lagni et à Compiègne. Jeanne est prise par les Bourguignons. Lettres du duc de Bourgogne et de Regnauld de Chartres sur sa prise. L'Inquisition et l'évêque de Beauvais la réclament. Rôle de l'université de Paris et de Pierre Cauchon. Politique de Bedford et de Winchester. Politique du duc de Bourgogne. Affaire de l'héritage de Brabant. Les Bourguignons livrent Jeanne aux Anglais. — Levée du siége de Compiègne et défaite des Bourguignons. — Les Anglais font juger Jeanne par l'Inquisition et par l'évêque de Beauvais. Jeanne à Rouen. Procès de Jeanne. La FILLE DE DIEU et les nouveaux Pharisiens. Jeanne maintient sa mission contre toute autorité humaine. PASSION DE JEANNE. Conséquences de sa mission et de sa mort.

### 1429 — 1431.

Il faut maintenant jeter un coup d'œil dans le camp ennemi pour y retrouver le contre-coup des victoires de Jeanne et apprécier la suite des événements. Nous avons vu la lettre désespérée du régent Bedford au conseil d'Angleterre. La fermeté de Bedford avait été un moment surprise et abattue par de si foudroyants revers. Il était à Corbeil le jour de la bataille de Patai (18 juin) : quand il vit arriver Falstolf et ses bandes fugitives, qui ne s'arrêtèrent qu'à Corbeil, il éclata en transports de douleur et de colère : il accabla de reproches Falstolf; il lui ôta l'ordre du *bleu gertier* (la jarretière). Il reprit bientôt, néanmoins, l'empire sur lui-même; il réhabilita le général qu'il avait dégradé, et s'apprêta à opposer les infatigables efforts d'une âme opiniâtre et d'un esprit habile et fécond à l'heureuse témérité de l'enthousiasme et du génie. Il sentait la Champagne perdue : les Anglais n'avaient

jamais que nominalement occupé cette grande province à peu près livrée à la foi de ses habitants et à l'influence bourguignonne. Il s'agissait de sauver Paris et la Normandie. Mais comment? Peu de soldats, point d'argent! Exaspérer par de grandes exactions les provinces encore anglo-françaises était trop périlleux. Il n'y avait que deux ressources, bien dures toutes deux à l'amour-propre de Bedford : s'humilier devant son beau-frère le duc de Bourgogne, qu'il avait récemment offensé, qu'il avait autrefois projeté de faire tuer en trahison, et qui le savait[1]; lui livrer Paris après lui avoir refusé Orléans! acheter à tout prix l'assistance de son oncle le cardinal de Winchester, et se subordonner de fait, en France même, à l'orgueilleux cardinal, déjà maître de l'Angleterre, alors gouvernée par une oligarchie d'évêques, sous sa présidence effective[2]. L'argent n'était plus que dans les mains de cet épiscopat qui profitait de tous les bénéfices et se soustrayait à toutes les charges.

Winchester n'eût pas donné, mais il pouvait prêter; Bedford n'était pas en état de disputer sur les conditions. Durant la rapide campagne de la Loire et la marche sur Reims, Bedford n'avait cessé de conjurer le cardinal d'amener le jeune roi Henri VI avec de l'argent et des soldats, de faire sacrer Henri en France afin d'agir sur l'esprit du peuple : c'était s'y prendre un peu tard; mais ce n'était pas la faute du régent anglais. Winchester, après s'être fait longtemps marchander, consentit enfin à vendre ses secours, et le pacte de l'oncle et du neveu se conclut aux dépens des intérêts du catholicisme romain. Winchester, sur les instances du pape, avait levé en Angleterre une dîme et des gens de guerre pour une croisade contre les hussites; il emmena en Picardie argent et croisés au lieu de les emmener en Allemagne, et promit de les employer contre les « rebelles » de France.

Winchester arriva donc à Calais avec des soldats et des écus;

1. En 1424, la question avait été agitée entre Bedford et son frère Glocester; celui-ci voulait prendre Philippe de Bourgogne, celui-là voulait le tuer. Michelet, *Hist. de France*, t. V, p. 189, d'après les archives de Lille.

2. C'était là qu'avait abouti la révolution qui avait fondé la dynastie de Lancastre. Les évêques s'étaient subordonné l'aristocratie féodale et la royauté même, et avaient enlevé à la cour de Rome « les droits utiles », *v.* les considérations très intéressantes de M. Michelet, *Hist. de France*, t. V, p. 93.

mais il n'était point à Paris, et Bedford tremblait pour cette capitale. Le peuple était agité et incertain; la magistrature bourgeoise mal assurée. Bedford changea le prévôt des marchands et les échevins, livra toutes les fonctions municipales aux hommes les plus irrévocablement compromis dans la faction étrangère, et commença de faire fortifier puissamment la capitale. Mais à quoi servaient ces fortifications, si le peuple de Paris ne s'unissait aux Anglais pour les défendre? et c'était là chose fort douteuse. Le duc de Bourgogne seul avait autorité pour maintenir les Parisiens dans l'obéissance du roi Henri. Bedford fit au duc Philippe un appel désespéré : il lui envoya, tant en son nom qu'au nom des Parisiens, une ambassade composée de l'évêque de Noyon, de deux docteurs en théologie et de plusieurs des principaux bourgeois de Paris, afin de solliciter instamment ses conseils, ses secours, sa présence; il n'épargna rien pour ranimer les vieux ressentiments de Philippe contre Charles VII et pour intéresser son amour-propre à soutenir la cause du jeune Henri.

La fastueuse générosité de Philippe eût peut-être relevé Charles VII vaincu et terrassé; son orgueil s'irrita de voir Charles se relever avec éclat sans son aide. Il répondit favorablement aux députés de Bedford, partit de Hesdin en Artois avec sept ou huit cents chevaux, arriva à Paris le 10 juillet, et renouvela ses engagements et ses alliances avec le régent. Bedford tira un grand parti du séjour de Philippe à Paris; il fit prêcher à Notre-Dame un sermon passionné par un prêtre dévoué au parti anglo-bourguignon, devant le parlement, l'université, le corps de ville et les notables bourgeois; puis tous les assistants furent invités à se rendre en procession au Palais. Là, on relut devant eux le traité solennel autrefois conclu entre Jean-sans-Peur et le dauphin, avec un récit pathétique de la violation de ce traité et du cruel meurtre du duc Jean, égorgé tandis qu'il tâchait de rétablir la paix dans le royaume. Le duc Philippe, remué par ces funestes souvenirs, se leva et demanda de nouveau justice des assassins de son père. On lui répondit par des cris contre les *Armignacs*. Bedford espéra avoir atteint son but; les passions bourguignonnes et cabochiennes paraissaient réveillées, et l'assistance promit, en « levant les mains, que tous seroient bons et loyaux au régent et

au duc de Bourgogne » (15 juillet)[1]. Bedford donna la capitainerie de Paris à l'Ile-Adam, qui avait conservé quelque chose de son ancienne popularité aux halles et chez les bouchers; les Anglais s'effacèrent le plus possible derrière les Bourguignons. Le duc Philippe repartit dès le lendemain de la scène du Palais, mais en promettant son assistance.

Tiendra-t-il parole efficacement? Cette assistance arrivera-t-elle à temps? La masse parisienne soutiendra-t-elle le nouveau corps de ville imposé par l'étranger? Voudra-t-elle combattre, si l'armée de France paraît au pied des remparts avant les renforts anglais et bourguignons? Il semble que Paris soit à gagner à la course! « A Paris! à Paris! » crie Jeanne, comme elle criait naguère : « A Reims! » Et toute l'armée crie avec elle. Le départ pour Paris est annoncé, le jour même du sacre, pour le lendemain 18 juillet. « Demain s'en doit partir le roi tenant son chemin vers Paris... La Pucelle ne fait doute qu'elle ne mette Paris en l'obéissance[2]. »

Le 18 juillet, Bedford quitte Paris pour courir chercher lui-même ses renforts. Le roi ne part pas!... Il retient l'armée à Reims trois jours, trois siècles..... Il ne déloge que le 21 pour aller à Saint-Marcoul toucher les écrouelles. L'effet du sacre, cependant, se produit dans toute la contrée. Le 21, Charles VII reçoit, à Saint-Marcoul, les clefs de la ville de Laon, où il envoie La Hire comme bailli de Vermandois; le 22, il reçoit à Vailli-sur-Aisne les clés de Soissons; le 23, il fait son entrée à Soissons. De bonnes nouvelles arrivent de toutes parts. La Champagne orientale s'est tournée française. Les villes de la Brie se remuent. Le roi reste cinq ou six jours immobile à Soissons...

Pendant ce temps, le duc de Bedford et le cardinal de Winchester rentrent à Paris avec 4,000 hommes d'armes et archers anglais (25 juillet) : L'Ile-Adam amène quelques Picards; puis arrivent d'autres troupes anglaises tirées des garnisons de Normandie, et grossies par ceux des « nobles et autres » de l'Ile-de-France et de la Normandie, qui répondent encore au ban du

1. *Journal du Bourgeois de Paris.* — Monstrelet.

2. Lettre écrite de Reims, le soir du sacre, 17 juillet, par trois gentilshommes de la maison du roi à la reine de France et à sa mère, la reine douairière de Sicile. C'est une pièce en quelque sorte officielle. *Procès*, t. V, p. 127-131.

roi Henri. Des Picards au service de Bourgogne viennent occuper Meaux, que Bedford a remis en gage au duc Philippe pour garantie du prix de ses services très peu gratuits.

Jamais peut-être on n'avait vu un roi s'ingénier de la sorte à trahir sa couronne. Il n'y a rien de pareil dans l'histoire.

Tandis que Bedford se refait à loisir une armée dans Paris, Charles VII se décide enfin à quitter Soissons; mais ce n'est pas pour tourner vers la capitale, c'est pour se porter sur Château-Thierri, qui capitule (29 juillet). L'armée espère se dédommager de tant de retards; on dit que Bedford va venir présenter la bataille. Il ne paraît pas, et le roi repasse la Marne et mène l'armée à Provins (2 août), marchant parallèlement à Paris, au lieu de marcher sur Paris. Le roi et ses conseillers avaient résolu d'aller repasser la Seine au pont de Brai, et de retourner sur la Loire, afin que ne s'accomplît point la parole de celle qui avait dit : « Je rendrai Paris au roi après son couronnement! »

Les habitants de Brai-sur-Seine avaient promis de mettre leur ville en l'obéissance du roi. Ils manquèrent de parole; ils donnèrent entrée, durant la nuit, à un gros détachement d'Anglais et de Bourguignons, et, le lendemain matin, les premiers Français qui se présentèrent pour passer le pont furent pris ou tués.

Jamais échec ne fut accueilli si joyeusement par une armée. Il fut impossible de décider les soldats à attaquer le pont de Brai; impossible d'empêcher l'armée de tourner tête vers Paris. L'autorité revenait tout entière aux mains de Jeanne : les jeunes princes et la fleur des capitaines, Alençon, René d'Anjou, les Bourbons, le bâtard d'Orléans, les Laval, La Hire, étaient avec elle comme la multitude. La Trémoille et Regnauld de Chartres ne virent plus qu'un seul expédient pour arrêter le torrent; ils entretenaient depuis le sacre une négociation avec des agents du duc de Bourgogne, qui, malgré les scènes théâtrales de Paris, ne se pressait pas de secourir sérieusement les Anglais, et ne demandait guère qu'à user les deux rois l'un par l'autre. Ils signent une trêve de quinze jours avec les Bourguignons, et annoncent que le duc Philippe, à l'expiration de la trêve, promet de faire rendre Paris au roi. Selon toute apparence, les agents de Philippe n'avaient pas fait cette promesse dans de pareils termes, et avaient

seulement promis que la trêve serait employée à préparer une paix qui rendrait Paris au roi.

Une précieuse lettre de Jeanne atteste qu'elle ne fut pas la dupe de ses ennemis. Elle écrit à ses « chers et bons amis les loyaux François de la cité de Reims » de ne point s'émerveiller si elle n'entre à Paris « si brièvement » qu'elle le devait faire; que le roi a fait trêve de quinze jours, dont elle n'est point contente. « Je ne sais si je tiendrai ces trêves », ajoute-t-elle; « et, si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'honneur du roi... Et je tiendrai et maintiendrai ensemble l'armée du roi pour être toute prête au chef des dits quinze jours, s'ils (les Bourguignons) ne font la paix.

« Écrit ce vendredi 5e d'août, emprès un logis sur champ ou (au) chemin de Paris[1]. »

Ce fier langage aide à comprendre et la jalousie du roi et la sourde rage des favoris.

L'armée anglaise, sur ces entrefaites, s'était portée vers Corbeil et Melun. Les Français avancèrent de Provins et de Brai jusqu'à Nangis, espérant y avoir bataille; mais ils n'eurent point de nouvelles de Bedford, qui, en ce moment, marchait sur Montereau. On ne pouvait se rapprocher de Paris sans franchir la Marne; l'armée se dirigea donc au nord, repassa cette rivière à Château-Thierri, et entra en Valois. L'enthousiasme des populations, durant cette marche, apporta de grandes consolations au cœur de Jeanne, si douloureusement atteint par la défiance et l'ingratitude royales. A la Ferté-Milon, à Crespi en Valois, tout le peuple accourut au devant du roi, criant Noël, chantant *Te Deum laudamus*, et regardant et admirant la Pucelle comme l'ange de Dieu. Jeanne en versa des larmes de tendresse. Comme elle chevauchait entre l'archevêque de Reims et le bâtard d'Orléans : « En nom Dieu, dit-elle, voici un bon peuple! Plût au ciel que je fusse assez heureuse, quand je devrai mourir, que d'être ensevelie dans cette terre! — Jehanne, dit l'archevêque, savez-vous quand vous mourrez et en quel lieu? — Quand il plaira à Dieu, répondit-elle, car je ne sais pas plus que vous le temps ni le lieu. Et plût à Dieu, mon créateur, que je pusse maintenant partir, abandonner les armes,

1. *Procès*, V, p. 140.

et retourner près de mes père et mère, garder leurs brebis et bétail avec ma sœur et mes frères, qui tant se réjouiroient de me voir[1]. »

C'est la première fois qu'elle ait exprimé un regret de sa paix et de son obscurité! la première plainte de la femme, sous le terrible fardeau du Messie! La grandeur de l'œuvre n'accablait aucunement son génie; mais son cœur se déchirait aux épines que d'indignes mains semaient sur sa route. Ses vœux ne devaient point être exaucés! la libératrice de la France ne devait pas revoir le chaume paternel, ne devait pas mourir entourée d'un peuple affranchi et reconnaissant!...

Charles VII reçut à Crespi, le 11 août, une dépêche de Bedford, écrite à Montereau le 7. Le régent anglais, avec la dévote hypocrisie des Lancastre, reprochait à « Charles de Valois » de séduire et abuser « le simple peuple » en s'aidant de gens « superstitieux et réprouvés, comme d'une femme désordonnée et diffamée, étant en habit d'homme et gouvernement dissolu, et aussi d'un frère mendiant, apostat et séditieux[2], tous deux, selon la sainte Écriture, abominables à Dieu. » Il prétendait avoir poursuivi « Charles de Valois de lieu en lieu sans l'avoir encore pu rencontrer », le sommait « d'avoir pitié du pauvre peuple chrétien, tant inhumainement traité et foulé à cause de lui, et de prendre, au pays de Brie ou en l'Ile-de-France, place aux champs convenable, à brief jour, pour procéder par bonnes voies de paix non feinte, corrompue, dissimulée, violée ni parjurée, comme fut à Montereau où faut Yonne, ou par journée de bataille, si l'on ne peut profiter au bien de paix[3]. » Suivant un historien anglais (Hollinshed), Charles VII aurait répondu au héraut de Bedford : « Ton maître aura peu de peine à me trouver; c'est bien plutôt moi qui le cherche! »

1. Déposition du comte de Dunois; *Procès*, t. III, p. 14.

2. Le cordelier Richard. — A la nouvelle que frère Richard chevauchait avec les *Arminaz*, les gens de Paris, du moins les Bourguignons, avaient recommencé, en dépit de lui, les jeux de tables (dames), boules, dés et autres qu'il leur avait fait quitter : ils laissèrent un *mériau* (merreau) d'étain, au nom de Jésus, qu'il leur avait fait prendre, et reprirent la croix bourguignonne de Saint-André. — *Journal du Bourgeois de Paris*, ap. Collect. Michaud, 1re sér. t. III, p. 255.

3. Monstrelet, l. II, c. 55; ap. *Procès*, IV, 382. — Berri, roi d'armes; *ibid.*, p. 46.

Les outrages de l'Anglais avaient enfin ému quelque peu le roi, et il parut désirer la bataille. L'armée, à sa grande allégresse, avança vers Paris jusqu'à Dammartin, le 13 août, et y attendit l'ennemi. Bedford avait ramené ses troupes de Montereau au nord de Paris, et s'était établi dans un bon poste, à Mitri, entre Claie et Dammartin. Il resta sur la défensive, et le conseil de guerre ne fut point d'avis de l'attaquer dans ses lignes. Le roi se replia sur Crespi; la Pucelle et les principaux capitaines, avec une grosse bataille de 6,000 ou 7,000 hommes d'élite, poussèrent du côté de Senlis, jusqu'à Mont-Espilloi. Bedford vint couvrir Senlis, et se logea, avec 8,000 à 9,000 combattants[1], sur la petite rivière de Nonette, près de l'abbaye de la Victoire, entre Senlis et Mont-Espilloi. Le nom et les souvenirs de cette célèbre abbaye, fondée par Philippe-Auguste en mémoire de Bovines, semblaient d'un heureux augure pour les Français (14 août).

Le lendemain matin (15 août), les Français descendirent des hauteurs en bel ordre de bataille. Ils trouvèrent leurs ennemis couverts, en front, par des tranchées, des palissades, des lignes de chariots; en flancs, par des fossés, des haies et des halliers épais; sur les derrières, par un étang profond que forme la Nonette. Ils tâtèrent les Anglais par des escarmouches. Les Anglais ne sortirent qu'en petits détachements : le gros de l'armée garda son poste. Jeanne, alors, prit son étendard en main, se mit en tête de l'avant-garde et vint planter sa bannière devant le fossé des Anglais. Bedford ne bougea pas. Jeanne fit retirer l'avant-garde, et manda aux ennemis que, s'ils voulaient « saillir hors de leur place pour donner la bataille, nos gens se reculeroient et les laisseroient mettre en leur ordonnance. » Bedford ne répondit pas. On conçoit ce qu'il dut lui en coûter de n'oser répondre au défi d'une femme, et quel trésor de haine et de vengeance dut s'amasser dans cette âme superbe. Il eut la force de rester fidèle à son plan jusqu'au bout; il laissa sortir les plus braves de ses gens, tant qu'ils voulurent, pour escarmoucher et s'aguerrir à voir la terrible Pucelle en face; ces engagements s'accrurent jusqu'à devenir de

1. Il avait un assez bon nombre de Picards, et sept ou huit cents des gens du duc de Bourgogne, ce qui était une singulière façon, pour ceux-ci, d'observer la trêve.

petits combats assez meurtriers, car on n'y prenait personne à merci; mais toujours les Anglais, quand ils étaient trop pressés, se réfugiaient dans leurs lignes. Un incident signala une de ces passes d'armes. La Trémoille, voulant apparemment se réhabiliter dans l'esprit de l'armée, se risqua à faire le coup de lance. Son cheval s'abattit, et il courut grand risque de la vie; malheureusement il fut secouru à temps.

A la nuit tombante, les Français, voyant l'impossibilité d'avoir bataille, regagnèrent leur logis de Mont-Espilloi, et le roi, qui était venu entre Mont-Espilloi et l'abbaye de la Victoire avec l'arrière-garde, retourna à Crespi[1].

Le jour d'après (16 août), Bedford décampa et reprit par Senlis la route de Paris, renonçant à tenir la campagne, soit pour quelques alarmes sur les dispositions de la capitale, soit pour les mauvaises nouvelles qu'il recevait du côté de la Normandie. Au lieu de le suivre l'épée dans les reins, le roi rappela l'armée à Crespi, d'où il alla s'établir à Compiègne, qui venait de lui envoyer ses clefs (18 août). Senlis, sommé par un détachement français, se rendit « au roi et à la Pucelle ». Beauvais en fit autant, après avoir chassé son évêque Pierre Cauchon, qui se montrait « extrême et furieux pour le parti des Anglois », quoiqu'il fût natif des environs de Reims et dût sa mitre épiscopale au duc de Bourgogne et non aux étrangers. La soif de vengeance que la révolution de Beauvais alluma dans cette âme haineuse et dépravée ne contribua pas moins que l'ambition et la cupidité au rôle infâme que Cauchon accepta plus tard de ses maîtres.

Ces faciles succès ne doivent pas faire illusion sur la faute énorme ou plutôt sur le crime que commettaient le roi et ses conseillers en refusant d'écouter Jeanne et de pousser droit à Paris. C'était toujours le même système. La trêve de quinze jours avec les Bourguignons était expirée sans que le duc Philippe eût fait rendre Paris; mais les négociations continuaient; l'archevêque-chancelier, Raoul de Gaucourt et d'autres membres du conseil

1. Perceval de Cogni, ap. *Procès*, t. IV, p. 22-23. — Berri, roi d'armes, *ibid.* p. 47. — Jean Chartier, *ibid.* p. 80-84. — Monstrelet, *ibid.* p. 386. — *Journal du siége d'Orléans*, ibid. p. 195. Le récit de Perceval est de beaucoup le plus digne de foi, ici comme partout.

étaient allés trouver Philippe à Arras, et l'archevêque avait fait au duc, de la part du roi, « offres de réparation plus qu'à la majesté royale n'appartenoit, excusant par sa jeunesse ledit roi de l'homicide jadis perpétré en la personne de feu le duc Jehan de Bourgogne; alléguant que lors, avec sa dite jeunesse, il étoit au gouvernement de gens qui point n'avoient de regard et considération au bien du royaume ni de la chose publique, et ne les eût pour ce temps osé dédire ni courroucer[1] ». L'archevêque et ses collègues firent de grandes offres au duc, l'exil des auteurs ou complices du meurtre de Jean-sans-Peur; la dispense pour le duc, sa vie durant, de toute obligation de vassalité envers le roi; diverses cessions de territoire. Philippe les « ouït bénignement », dit Monstrelet. La majeure partie des conseillers du duc « avoient grand désir et affection que les deux parties fussent réconciliées l'une avec l'autre ». C'était le vœu de la grande majorité des populations artésiennes et picardes, surtout des gens « de moyen et de bas état »; toutes les villes de la Somme « ne désiroient autre chose au monde que de recevoir le roi Charles à seigneur ». Les bourgeois picards « alloient en la ville d'Arras devers le chancelier de France impétrer en très grand nombre rémission, lettres de grâces, offices et autres mandements royaux, comme si le roi fût pleinement en sa seigneurie et de ce fussent acertenés (assurés)[2]. »

Philippe, un moment, sembla près de signer le traité; mais deux de ses conseillers, l'évêque de Tournai[3] et Hugues de Lannoi, accoururent de la part de Bedford pour « l'admonester de faire entretenir le serment qu'il avoit fait au roi Henri ». Ils obtinrent qu'on ne conclût rien et que le duc envoyât à son tour une ambassade au roi Charles afin de débattre plus amplement la paix générale[4]. Gagner du temps, pour le parti anglais, c'était tout gagner.

Jeanne ne le sentait que trop, elle dont l'inspiration, dont l'infaillible instinct parlait plus haut que jamais. Elle se dévorait elle-

1. Monstrelet, l. II, c. 57.
2. Monstrelet, *ibid.*
3. Évêque sans diocèse; ses diocésains l'avaient chassé comme Cauchon.
4. Monstrelet, l. II, c. 59.

même en voyant son roi si mal répondre à « la grâce que Dieu lui avoit faite[1] ».

Après cinq mortels jours perdus à Compiègne, elle n'y put tenir. Un matin (le 23 août), elle appela le duc d'Alençon : « Mon beau duc, faites appareiller vos gens et ceux des autres capitaines. Par mon martin, je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu![2] »

L'élite de l'armée la suivit sans le congé du roi. Elle rallia en passant l'avant-garde qui occupait Senlis, et, le 26, elle entra dans Saint-Denis sans coup férir. Les bourgeois lui livrèrent la ville. Elle rendit ainsi à la royauté, malgré le roi, la ville des tombeaux après la ville du sacre.

Les fautes passées étaient encore réparables. La puissance qui avait envoyé Jeanne ne se lassait pas de tendre la main à Charles VII. Il suffisait que le roi n'empêchât pas, pour que l'œuvre de délivrance s'accomplît. Les partisans français faisaient merveilles. Ils venaient d'enlever Creil, et l'on avait appris coup sur coup la surprise de quatre importantes forteresses de Normandie, Aumale, Torci, Estrepagni et le fameux Château-Gaillard d'Andeli. La Hire, qui s'était détaché de l'armée pour aller prendre Château-Gaillard, trouva, dans le donjon, le brave Barbasan, le défenseur de Melun, qui languissait depuis neuf ans dans les fers des Anglais, sans que Charles VII eût rien fait pour obtenir sa liberté par rançon ou par échange : ce vaillant capitaine n'en recommença pas moins à servir énergiquement la France de sa tête et de son bras. Il était encore des hommes qui savaient se dévouer à la cause de l'État sans être rebutés par l'ingratitude et la nullité de son chef. Le connétable de Richemont, qui avait continué la guerre pour son compte dans l'ouest, après avoir emporté plusieurs places dans le Maine et le Perche, menaçait en ce moment

1. Perceval de Cagni, *Procès*, t. IV, p. 24.

2. Perceval de Cagni, *Procès*, t. IV, p. 24. — Jeanne (interrogatoire du 1er mars) dit que ce fut au moment de monter à cheval qu'elle reçut du comte d'Armagnac la lettre dont nous avons parlé ci-dessus (p. 191). Il y aurait là une légère erreur de mémoire ; sa réponse au comte est datée de la veille, du 22. Jeanne ajoute que le messager faillit « être jeté dans la rivière. » Elle n'explique pas si ce fut par des courtisans jaloux de l'éclatant hommage qu'on lui rendait, ou par de vieux ennemis de la maison d'Armagnac. *Procès*, t. I, p. 244.

Evreux, et s'apprêtait à seconder les petits corps qui avaient entamé la Normandie. La connivence des populations normandes avec les troupes françaises était flagrante : les émigrés normands rentraient les armes à la main ; les places fortes étaient dégarnies; le péril croissait de jour en jour pour les Anglais. La Normandie était la base de leur domination : la Normandie perdue, le reste s'écroulait de soi-même. Bedford prit un grand parti : ce fut de tout abandonner pour courir au secours de la province que Henri V mourant lui avait recommandé de conserver à tout prix à son fils. Il laissa dans la capitale Louis de Luxembourg, évêque de Térouenne, chancelier de France pour le roi Henri, avec l'Ile-Adam, le prévôt Morhier, un capitaine anglais nommé Radley, et 2,000 combattants, la plupart Français ou Bourguignons, et quitta Paris avec tout le reste de ses troupes, n'espérant plus y jamais rentrer. Il venait de partir lorsque Jeanne s'empara de Saint-Denis.

Le roi, sur ces entrefaites, délogea enfin de Compiègne : on l'attendait en grande joie à Saint-Denis; il s'arrêta à Senlis!

Ce n'était pas pour attaquer Paris qu'il avait changé de gîte, mais pour abandonner Compiègne. Il n'avait pas conclu la paix avec les envoyés du duc de Bourgogne, Jean de Luxembourg, l'évêque d'Arras et autres, mais il avait conclu une nouvelle trêve jusqu'à Noël pour tous les pays au nord de la Seine, Paris et les villes de la Seine non compris (28 août). Les Bourguignons ne donnaient point Paris, mais on leur donnait Compiègne; du moins on le leur avait promis en gage : heureusement, les habitants refusèrent avec tant d'énergie d'ouvrir leur ville aux Bourguignons, qu'il fallut reculer devant leur patriotique désobéissance, et que les ambassadeurs de Philippe, pour assurer aux Bourguignons un poste sur l'Oise, durent se contenter de Pont-Sainte-Maxence[1]. Ils promirent que, durant la trêve, le duc ménagerait la reddition de Paris au roi. Tel fut le chef-d'œuvre diplomatique de Regnauld de Chartres. C'était son incrédulité même, autant que son orgueil de pharisien et de vieux politique, qui rendait l'archevêque-chancelier dupe des illusions les plus grossières : il

1. *Procès*, t. V, p. 174.

avait compté que sa diplomatie recouvrerait Paris sans le concours de Jeanne; encore est-ce pour lui l'interprétation la plus favorable que de le croire dupe. Au fond, comme La Trémoille et comme le roi lui-même, il préférait de beaucoup ajourner indéfiniment la recouvrance de Paris que de la devoir à la Pucelle.

Une impatience fiévreuse consumait Jeanne : elle tournait autour de Paris comme un jeune lion autour d'une bergerie, menant les escarmouches tantôt à une porte, tantôt à une autre, examinant l'assiette de la ville, cherchant l'endroit « le plus convenable à donner assaut[1] ». Hélas! on ne pouvait attaquer sans le roi. On ne prend point Paris malgré lui; et, pour que Paris se décidât à se laisser prendre, pour que le parti national entraînât la masse de la population, flottante encore entre le sentiment français et les vieilles rancunes contre les Armagnacs et les Dauphinois, il fallait que toutes les forces morales et matérielles agissent ensemble, et que Charles VII se montrât en personne au pied des remparts.

La Pucelle, le duc d'Alençon et leurs compagnons envoyaient au roi message sur message. Il ne venait pas! Alençon courut, le 1er octobre, à Senlis, le presser, le supplier de venir. Il promit de partir le lendemain, et manqua de parole! Alençon y retourna le 5 : quant à Jeanne, elle n'eût pu se décider à perdre de vue, même pour un jour, les clochers de Paris; elle était comme enchaînée devant la grande cité par une force surhumaine. Le roi arriva enfin, le 7, à Saint-Denis. Jeanne oublia tous ses griefs et toutes ses douleurs : sur son visage reparaissait une héroïque joie que partageait toute l'armée, tous les soldats du moins! Le cri général était : « Elle mettra le roi dedans Paris, SI A LUI NE TIENT![2] » Une immense acclamation salua l'annonce de l'assaut pour le lendemain.

*Les voix* de Jeanne, toutefois, se seraient tues en ce moment solennel, s'il en fallait croire le témoignage qu'elle porta elle-même dix-huit mois plus tard, lorsque les événements avaient pu troubler sa mémoire et ébranler son âme, non sur le fond, mais

1. Perceval de Cagni, *ib.* p. 25. 2. Perceval de Cagni, *ibid.* p. 25-26.

sur certaines particularités de sa mission[1], et surtout lorsqu'il se faisait en elle, à son insu, un continuel effort pour empêcher que les hommes ne pussent accuser ses *voix* d'avoir failli. Un incident tout récent avait jeté dans son cœur un moment de tristesse et d'inquiétude vague. L'élan d'enthousiasme belliqueux et patriotique qu'elle avait imprimé aux gens de guerre s'était pleinement maintenu jusqu'alors, mais non pas l'élan de dévotion et de pureté chrétienne : les soldats n'avaient pas tardé à retomber dans leurs habitudes. La chaste Jeanne ne pouvait s'accoutumer au spectacle de ces mœurs grossières, et la seule vue d'une femme « folle de son corps » la mettait hors d'elle-même; parfois, cependant, elle « prêchoit » ces malheureuses avec douceur et les voulait convertir; mais, un jour, à Saint-Denis, elle perdit patience et frappa une fille de joie du plat de son épée. La lame se rompit[2]. C'était la fameuse épée de Fierbois, désignée naguère à la Pucelle par révélation de *ses voix*[3]. La perte de cette arme mystérieuse parut un mauvais présage. C'était un symbole, tout au moins, si ce n'était point un signe. Comme l'épée mystique, allait se briser la force divine que Dieu avait envoyée aux hommes et dont les hommes n'étaient pas dignes.

Cette impression avait passé comme une ombre rapide sur l'esprit de Jeanne : elle était inspirée de trop haut et trop au-dessus de toute superstition pour dépendre de signes extérieurs. Ce qui est certain, c'est que jamais elle n'avait montré une ardeur plus entraînante qu'aux approches de ce nouveau combat.

L'entreprise, cependant, infaillible au lendemain du sacre, infaillible encore immédiatement après le dernier départ de Bedford, était devenue bien difficile et périlleuse. Les quinze jours perdus par le roi, depuis que le régent anglais avait quitté la place, avaient donné au parti anglo-bourguignon tout le loisir de se remettre de sa stupeur et d'organiser la défense. Dès le 26 août, le jour de l'entrée de Jeanne à Saint-Denis, l'évêque de Té-

1. Interrogatoires des 13 et 15 mars, ap. *Procès*, t. I, p. 147, 169, 262.

2. Déposition du duc d'Alençon, ap. *Procès*, t. III, p. 99. *Id.* de Louis de Contes, *ibid.* p. 73.

3. Suivant la tradition, l'on ne put jamais venir à bout de la ressouder. Jean Chartier, ap. *Procès*, t. IV, p. 93.

rouenne, chancelier de France pour le roi Henri, avait fait renouveler les serments de la magistrature et du clergé « de vivre en paix et union sous l'obéissance du roi de France et d'Angleterre ». Le corps de ville, composé d'hommes irrévocablement compromis dans la faction, avait refusé d'entrer en négociations avec le duc d'Alençon, et, d'accord avec le chancelier et les capitaines anglo-bourguignons, prenait les mesures les plus énergiques. On levait des emprunts forcés sur le clergé et la bourgeoisie, on saisissait jusqu'aux dépôts, pour entretenir les deux mille soldats de la garnison et cette milice de la ville, triée entre les cabochiens invétérés, qui s'était signalée naguère à la *Journée des Harengs*. On faisait venir des vivres de la Beauce et de la Brie. On fortifiait les portes de boulevards, de barrières; on creusait plus profondément les fossés; on « affûtoit canons et queues (tonneaux) pleines de pierres sur les murs ». Enfin, pour contrebalancer l'irritation causée par les exactions des « gouverneurs », on s'efforçait d'épouvanter le peuple sur ce qu'il avait à attendre du retour des « Armignacs »; on représentait le roi comme un tyran altéré de vengeance, et la Pucelle, comme une sorcière, un démon « en forme de femme »; on répandait le bruit que « messire Charles de Valois » avait abandonné à ses gens la ville de Paris et les habitants; qu'il voulait faire passer la charrue sur le sol de la grande cité[1].

Le roi avait fait, disions-nous, tout ce qu'il fallait pour aider ses ennemis. Il ne se démentit pas jusqu'au bout. Le gros de l'armée vint coucher à La Chapelle, devant Paris, le 7 septembre; le roi resta à Saint-Denis, au lieu de suivre l'armée. On se mit en mouvement, néanmoins, le 8 au matin; il avait été décidé qu'on attaquerait par la porte Saint-Honoré. L'armée, forte d'une douzaine de mille hommes, se divisa en deux batailles. L'une, sous le duc d'Alençon et le comte de Clermont, se posta derrière « une grande butte » appelée le Marché aux Pourceaux ou la butte des Moulins[2], pour servir de réserve et empêcher les sorties de la place. L'autre, conduite par la Pucelle, marcha droit aux remparts. Jeanne, par

1. *Registres du parlement de Paris*, ap. *Procès*, t. IV, p. 454-456. — *Journal du bourgeois de Paris*, ap. Collect. Michaud, 1re série, t. III, p. 225.

2. C'est la butte Saint-Roch, aujourd'hui presque aplanie.

une généreuse confiance et comme gage de réconciliation, avait appelé auprès d'elle ce Gaucourt qui lui avait toujours fait obstacle et qui, dernièrement encore, était allé négocier avec le duc de Bourgogne. A la première bataille était aussi le sire de Retz, que le roi avait fait maréchal à Reims : c'était l'enfer associé au ciel.

L'assaut commença vers midi. Un gentilhomme dauphinois, Saint-Vallier, mit le feu à la barrière et au boulevard de la porte Saint-Honoré. Jeanne prit son étendard, s'élança dans la mêlée et y « gagna l'épée » d'un homme d'armes ennemi. Le boulevard fut emporté d'emblée. Jeanne passa le premier fossé de la place, qui était à sec, escalada le « dos d'âne » qui le séparait du second fossé, et somma les assiégés de se rendre. Comme à Orléans, on ne lui répondit que par des injures. Elle s'avança au bord du second fossé. « Elle n'étoit pas bien informée de la grande eau qui étoit ès fossés, et, toutefois, il y en avoit aucuns audit lieu qui le savoient bien, et lesquels, selon ce qu'on pouvoit considérer et conjecturer, eussent bien voulu par envie qu'il fût méchu à icelle Jehanne[1]. » Qui donc savait ici ce qu'ignorait Jeanne? Il semble que le soin des informations regardait surtout les maréchaux. Le maréchal de Retz était auprès de Jeanne, et l'on n'a point à craindre de calomnier le maréchal de Retz.

La prudence de Jeanne déçut l'espoir des traîtres. Elle sonda le fossé avec sa lance et cria qu'on apportât des fagots et des bourrées pour le combler.

En ce moment, de grandes clameurs s'élevèrent dans les divers quartiers de la ville : « Tout est perdu! l'ennemi est dans Paris; sauve qui peut! » C'étaient les gens du parti de France, qui tentaient de jeter la panique dans le parti de l'étranger et de soulever le peuple. La multitude, entassée dans les églises (c'était le jour de la nativité de Notre-Dame[2]), en sortit tumultueusement, mais ne se souleva point; la plupart coururent se renfermer dans leurs maisons, et attendirent l'événement; un certain nombre, les Bourguignons, les vieux cabochiens, allèrent joindre la milice aux remparts[3].

1. *Chroniq. de la Pucelle*, ap. Collect. Michaud, 1re série, t. III, p. 108.
2. Plus tard, on fit un crime à Jeanne d'avoir donné l'assaut en « ce saint jour. »
3. *Registres du parlement; Procès*, t. IV, p. 457.

Jeanne, cependant, continuait ses efforts pour combler et franchir le fossé. Les fascines manquaient ; les préparatifs n'avaient pas été suffisants, soit imprévoyance, soit mauvais vouloir des maréchaux. Jeanne cependant persévérait avec une entière confiance, sous une tempête de boulets, de flèches et de carreaux d'arbalètes, et les soldats s'encourageaient les uns les autres, en remarquant le peu d'effet de toute cette artillerie. Perceval de Cagni, qui était avec le duc d'Alençon, prétend qu'aucun des Français n'avait été frappé à mort, et que l'on ne voyait guère parmi eux que de légères blessures. « C'est la grâce de Dieu et l'heur de la Pucelle! » se disaient-ils[1]. Vers le soleil couchant, Jeanne, toujours debout sur le bord du fossé, et devenue le point de mire de tous les ennemis, fut enfin atteinte profondément d'un trait d'arbalète à la cuisse. Elle s'étendit sur le talus du fossé, et de là elle ne cessait d'exhorter les soldats de ne pas quitter l'entreprise, d'aller quérir partout du bois pour remplir le fossé, d'approcher du mur, quoi qu'il en coûtât, et toujours elle affirmait que la place serait prise[2]. « Les pertes de l'armée ne sont pas grandes... Sans doute les bons François qui sont dans la ville tenteront quelque chose cette nuit... Le roi! le roi! que le roi se montre! »

Si Retz et Gaucourt l'eussent secondée de tout leur pouvoir, si le roi était venu de Saint-Denis, il est très probable que la nuit eût servi l'attaque plus que la défense, et que le mouvement qui ne s'était pas déclaré à l'intérieur de Paris dans la journée eût éclaté à la faveur des ténèbres.

Le roi ne vint pas : les chefs ne firent rien pour ranimer la lassitude des soldats ; à plusieurs reprises, ils invitèrent Jeanne à se retirer; enfin, entre dix et onze heures du soir, Gaucourt et d'autres la vinrent prendre, et, contre son vouloir, l'emmenèrent hors des fossés. « Et avoit très grand regret d'elle ainsi soi départir, en disant : « Par mon martin, la place eût été prise! »

« Ils la mirent à cheval » et la ramenèrent à La Chapelle avec

1. Perceval de Cagni, *ibid.* p. 27.
2. Perceval de Cagni, *ibid.* p. 27. — Jean Chartier, *ibid.* p. 87. — *Journal du siége d'Orléans, ibid.* p. 199.

l'armée[1]. Jeanne goûtait pour la première fois au calice d'amertume qu'elle devait épuiser jusqu'à la lie. Pour la première fois, elle avait échoué dans une de ses entreprises. Cette nuit-là, on se réjouit dans le conseil du roi de France à Saint-Denis, autant que dans le conseil du régent anglais à Paris.

Tout était ébranlé; rien n'était perdu. Le lendemain, Jeanne, sans se soucier de sa blessure[2], se leva de grand matin, fit venir le duc d'Alençon et le pria de faire sonner les trompettes pour retourner devant Paris : « Jamais n'en partirai-je tant que j'aurai la ville. » Un grand débat s'éleva entre les chefs : tandis qu'ils discutaient, on vit une troupe de gens d'armes arriver du côté de Paris. C'était le premier baron de l'Ile-de-France, le sire de Montmorenci, qui, jusqu'alors attaché au parti anglo-bourguignon, se trouvait encore la veille dans les rangs des ennemis. Il venait, avec cinquante ou soixante gentilshommes, joindre la Pucelle, après avoir franchi une des portes, qu'il eût probablement livrée la nuit précédente, si l'assaut eût continué[3]. Des cris de joie accueillirent ces nouveaux alliés, qui en promettaient d'autres. On monta à cheval; déjà l'on était en marche, quand deux des princes du sang accoururent de la part du roi. Charles priait la Pucelle et le duc d'Alençon de revenir, et commandait à tous les autres capitaines de ramener la Pucelle à Saint-Denis!

Ce coup fut affreux pour Jeanne. La plus grande partie de l'armée en resta atterrée comme elle. Jeanne obéit, mais en se rattachant passionnément à une dernière espérance. C'était de tourner Paris par un pont que le duc d'Alençon avait fait jeter sur la Seine à Saint-Denis, et d'aller renouveler l'attaque par la rive gauche. Le mot fut donné à tous les « gens de bon vouloir ». Le 10 septembre, « bien matin »; la Pucelle, avec le duc d'Alençon et l'élite de l'armée, se mit en mouvement afin de passer la Seine. Le pont de Saint-Denis n'existait plus! Le roi l'avait fait « dépecer toute la nuit[4] ».

1. Perceval de Cagni; *ibid.* p. 27.
2. « J'avois mille milliers d'anges qui m'eussent emportée en paradis si je fusse mortel » dit-elle. *Procès*, t. 1, p. 298.
3. Perceval de Cagni, *ibid.* p. 28. Perceval, témoin oculaire, est bien plus croyable ici que l'historiographe Jean Chartier ou que Monstrelet.
4. Perceval de Cagni, *ibid.* p. 28.

Toute réflexion serait au-dessous des faits. Il n'y a pas, dans l'histoire moderne, de crime contre Dieu et contre la patrie comparable à celui de Charles VII et de ses favoris, de même qu'il n'y a pas de grandeur comparable à celle de Jeanne Darc.

Après trois jours de débats dans le conseil du roi, débats où les Bourbons abandonnèrent le duc d'Alençon et inclinèrent au « vouloir » de Charles VII, le retour sur la Loire fut décidé. « Au partement du roi la Pucelle ne put trouver aucun remède. »

Le complot impie avait réussi. Le roi, le favori, l'archevêque de Reims étaient parvenus à repousser la main de la Providence et à FAIRE MANQUER LA MISSION DE JEANNE, sauf à ajourner indéfiniment la délivrance de la France. L'infaillibilité de la Pucelle était démentie aux yeux du peuple et de l'armée, « non par sa faute, ni par l'abandon de la fortune ou l'affaiblissement de son inspiration, mais par les manœuvres de ceux-là mêmes au profit de qui elle avait accompli tant de miracles[1] ». Leur art devait consister désormais à garder le bénéfice des premières parties de sa mission, qui avaient réussi malgré eux, à nier le reste, et à empêcher Jeanne de se relever de l'échec qu'ils lui avaient préparé.

Ce fut alors, et non point après le sacre, que Jeanne, sentant l'œuvre de Dieu faillir par l'ingratitude et l'impiété des hommes, voulut se séparer du roi; mais ce n'était pas pour retourner sous le chaume paternel : elle n'espérait déjà plus une fin paisible et obscure; elle ne pouvait se décider à perdre de vue ce grand Paris qu'elle s'était sentie appelée à rendre à la France; *ses voix* lui criaient de rester à Saint-Denis. Elle offrit son armure à l'église de Saint-Denis et appendit, devant l'image de Notre-Dame et les

1. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc*, p. 35. — « Et certes eucuns dirent depuis que, si les choses se fussent bien canduites, qu'il y avait bien grand apparence qu'elle en fût venue à son vouloir (touchant Paris). » *Journal du siége d'Orléans; Procès*, t. IV, p. 200. « Et étoient les assaillants si près des murs qu'il ne falloit que lever les échelles dont ils étoient bien garnis, et ils eussent été dedans..... et croi qu'ils eussent gagné la ville de Paris si l'on les eût laissés faire. » *Chronique normande* de 1430; ap. *Procès*, t. IV, p. 342-343. Ainsi, à Rouen comme à Orléans, dans les provinces encore anglaises comme dans les cités délivrées par Jeanne, les gens avisés croyaient que Paris eût été pris si l'on eût voulu le prendre.

reliques de l'apôtre de Paris, « son harnois complet[1] » avec l'épée qu'elle avait conquise au boulevard Saint-Honoré. Elle voulait demeurer là auprès de ses armes. Était-ce pour y attendre le martyre? La sympathie des uns, la politique des autres s'unirent contre sa résolution : princes et capitaines la comblèrent d'éloges « pour le bon vouloir et hardi courage qu'elle avoit montrés[2] » : on lui remontra le grand besoin que la France avait encore d'elle; on l'emmena enfin, suivant ses propres paroles, « contre le vouloir du Seigneur même[3] », et, « à très grand regret, elle se mit en la compagnie du roi[4] ». Elle se reprocha grandement, plus tard, cette première désobéissance à *ses voix*, et, si jamais ne se démentirent son héroïsme, sa piété et son génie, elle n'eut plus désormais cette perpétuelle et absolue certitude du succès qui avait rendu son ascendant irrésistible sur les masses d'hommes. A la retraite de Saint-Denis commence, dans la courte carrière de Jeanne, une période pleine de troubles d'âme et de douleurs ignorées, transition obscure entre les splendeurs de la victoire et celles du martyre. La nuit du *Jardin des Oliviers* devait durer huit mois pour la Pucelle!

Cette belle armée de volontaires, qui avait quitté les bords de la Loire deux mois et demi auparavant, avec la ferme confiance de délivrer la France entière, et qui avait fait la campagne sans solde et sans pillage, le plus grand miracle de Jeanne! repartit donc tristement de Saint-Denis, le 13 septembre, laissant son œuvre inachevée. Le roi, si lent quand il s'était agi de marcher en avant, trouva de la célérité pour la retraite. Il reconduisit l'armée « aussitôt que faire se put... en manière de désordonnance[5] », presque comme une armée battue, et ne mit que huit jours pour regagner son point de départ, Gien-sur-Loire, après avoir fait un détour pour aller passer la Marne à Lagni, qui lui avait envoyé sa soumission à Saint-Denis. Charles VII franchit la Seine à Brai,

1. Une tradition fort douteuse veut retrouver ce « harnois » de la Pucelle dans l'armure qui porte le n° 14 dans la salle des armures, au Musée de l'artillerie, à Paris.

2. *Journal du siége d'Orléans*, p. 199-200.

3. *Procès*, t. I, p. 57.

4. Perceval de Cagni, *Procès*, IV, 29.

5. Perceval de Cagni, *ibid.* p. 29.

qui, cette fois, livra son pont, puis l'Yonne à gué près de Sens, encore anglais, et repasse la Loire le 21 septembre. L'armée se dispersa.

Peu de jours après l'éloignement de l'armée, un détachement que le roi avait laissé à Saint-Denis évacua cette ville devant les Anglo-Bourguignons, sortis de Paris, et se replia sur Senlis. Les ennemis châtièrent durement les habitants d'avoir ouvert la place aux Français, et emportèrent l'armure de la Pucelle, sans respect pour la consécration qu'elle en avait faite à Notre-Dame et à l'apôtre de Paris.

Charles VII et ses favoris, surtout l'archevêque de Reims, avaient emporté avec eux leur rêve d'accommodement avec le duc de Bourgogne, et Philippe les y entretenait fort habilement. En même temps qu'il publiait son ban de guerre dans ses provinces du nord, il mandait au roi qu'il se rendait à Paris « pour travailler à l'avancement du traité ». La trêve entre le roi et le duc fut prorogée jusqu'à la Pâque de 1430, et Pont-Sainte-Maxence fut remis, par ordre de Charles VII, à Philippe, qui passa l'Oise avec un corps d'armée, et qui entra dans Paris le 30 septembre. Le régent anglais, revenu de Normandie à la nouvelle de l'attaque de Paris, alla au-devant de son beau-frère avec les notables de la capitale. Les Parisiens accueillirent le duc Philippe de manière à faire comprendre aux Anglais que ce n'était pas par amour pour eux qu'on avait résisté au roi Charles : le peuple cria Noël sur le passage du duc de Bourgogne, et l'université, le parlement et le corps de ville demandèrent nettement que la régence fût transférée à Philippe. Bedford comprit la situation avec sa sagacité ordinaire : loin de se roidir contre le vœu des Parisiens, il se joignit à eux pour prier Philippe d'accepter, ne se réservant que le gouvernement de la Normandie. La régence, devenue plutôt charge que profit, tentait médiocrement Philippe ; Bedford fit plus, et, de concert avec le cardinal de Winchester, il offrit au Bourguignon l'investiture de la Champagne. La possession de cette province eût réuni en un tout compact les deux moitiés de la « seigneurie » de Philippe, la Bourgogne et les Pays-Bas[1]. Le

1. Les offres de Bedford furent ratifiées par le conseil d'Angleterre. v. dans Rymer un acte daté du 9 mars 1430, t. X, p. 454.

duc de Bourgogne accepta, bien qu'on ne lui offrît que le droit de conquérir un pays presque entièrement occupé par l'ennemi. Il promit de seconder puissamment les Anglais à l'expiration de la trêve.

La trêve, étendue à la ville de Paris et aux ponts de Charenton et de Saint-Cloud, n'existait que de nom : les Anglais avaient refusé d'y être compris, et les bandes bourguignonnes s'associaient à eux pour faire, sous la croix rouge, ce qui leur était interdit sous la croix de Saint-André. Les Français, qui tenaient Senlis, Creil, Compiègne, Beauvais, Lagni, n'observaient pas mieux la suspension d'armes, et, de part et d'autre, on pillait, on brûlait, on ravageait le pays à l'envi. Jeanne n'était plus là pour protéger le pauvre peuple, et les soldats, un moment transformés par sa sainte influence, revenaient à leurs habitudes rapaces et cruelles. L'hiver fut affreux pour les populations de l'Ile-de-France, qui, après quelques années d'un repos si chèrement acheté sous la domination étrangère, se retrouvaient en proie à des calamités dont rien ne faisait plus prévoir la fin. La Normandie n'était guère plus heureuse : le mouvement de « recouvrance » qui semblait devoir expulser l'étranger de cette belle contrée, n'étant pas soutenu, s'arrêta et recula. Le duc de Bedford eut tout le loisir de reconquérir les forteresses normandes enlevées par les aventuriers français : Château-Gaillard et Torci se rendirent par défaut de vivres, après six ou sept mois de blocus. Aumale et Estrepagni avaient été repris auparavant. Les Normands qui avaient aidé les Français à se saisir de ces places fortes, furent exceptés des capitulations et impitoyablement mis à mort. Les vengeances des Anglais ne découragèrent pas le parti national : un complot se trama pour introduire dans Rouen même les troupes françaises. Les Anglais en eurent vent : un riche bourgeois, Richard Mites, et beaucoup d'autres citoyens de Rouen furent traînés au supplice[1] : Bedford ne réussit pourtant point à chasser entièrement les Français de la Normandie; l'infatigable La Hire surprit Louviers, au commencement de l'année 1430, et s'y cantonna.

1. *Chroniq. de la Pucelle.* — Chéruel, *Rouen sous les Anglais*, p. 84. — Monstrelet. A cette époque doit se rapporter la mort patriotique du poëte Olivier Basselin. Nous reviendrons sur les *compagnons du vau-le-vire*.

La cause de la France avait été trahie par le roi et par ses conseillers en Normandie comme devant Paris. Après la séparation de l'armée à Gien, le duc d'Alençon était allé dans sa vicomté de Beaumont en Anjou « assembler gens pour entrer au pays de Normandie, et pour ce faire, requit et fit requerre le roi qu'il lui plût lui bailler la Pucelle ». Il était sûr qu'elle lui vaudrait une armée; qu'au nom de Jeanne les volontaires reviendraient en foule[1]. Livrée en toute liberté à ses inspirations, loin du roi et des favoris, et lancée dans une grande entreprise où le connétable de Richemont l'eût volontiers secondée, Jeanne eût infailliblement effacé l'échec de Paris par des coups éclatants. C'est ce que ne pouvaient permettre ceux qui s'étaient placés en travers de sa mission. « Messire Regnauld de Chartres, le seigneur de La Trémoille, le sire de Gaucourt, qui lors gouvernoient le corps du roi et le fait de sa guerre, ne vouldrent (voulurent) oncques consentir, ne faire, ne souffrir que la Pucelle et le duc d'Alençon fussent ensemble[2]. » Jeanne et le duc ne se revirent jamais.

On retint Jeanne dans l'inaction à la suite du roi durant plusieurs semaines. Depuis son retour à Gien, « le roi passa temps ès pays de Touraine, de Poitou et de Berri. La Pucelle fut le plus du temps vers lui, très marrie de ce qu'il n'entreprenoit à conquêter de ses places sur ses ennemis[3] ». Le conseil du roi céda enfin à demi et consentit à la laisser remonter à cheval, mais pour aller faire, avec le seigneur d'Albret, beau-frère de La Trémoille et lieutenant du roi en Berri, une petite et obscure campagne contre quelques forteresses que des compagnies anglo-

1. ... « Que, par le moyen d'elle, plusieurs se mettroient en sa compagnie, qui ne se bougeroient si elle ne faisoit le chemin. » Perceval de Cagni, *Procès*, t. IV, p. 30.

2. Perceval de Cagni, *ibid.* p. 30. — Berri, roi d'armes, *ibid.* p. 48.

3. Perceval de Cagni, *ibid.* p. 32. — « Quand le roi se trouva au dit lieu de Gien, lui et ceux qui le gouvernoient firent semblant qu'ils fussent contents du voyage que le roi avoit fait, et, depuis, de longtemps après, le roi n'entreprit nulle chose à faire sur ses ennemis où il voulut (voulût) être en personne. On pourroit bien dire que ce étoit par son (soi?) conseil, si lui et eux eussent voulu regarder la très grande grâce que Dieu avoit faite à lui et à son royaume par l'entreprise de la Pucelle, message (messagère) de Dieu en cette partie, comme par ses faits pouvoit être aperçu. Elle fit des choses incréables à ceux qui ne l'avoient vu, et peut-on dire que encore eût fait, si le roi et son conseil se fussent bien conduits et maintenus vers elle. » *Ibid.* p. 30.

bourguignonnes avaient conservées sur le cours supérieur de la Loire et qui inquiétaient le Bourbonnais et le Berri. On attaqua Saint-Pierre-le-Moûtier, qui commande le Bec d'Allier, ou la presqu'île que forment l'Allier et la Loire avant de se joindre au-dessous de Nevers. La garnison ennemie, nombreuse et vaillante, repoussa si vigoureusement le premier assaut, que les assaillants reculèrent en masse loin des remparts; la Pucelle resta délaissée au bord du fossé avec quelques hommes d'armes. « Jehanne, lui cria-t-on, retirez-vous de là, vous êtes toute seule! — Je ne suis pas seule », répondit Jeanne en ôtant son heaume et en tournant vers les fuyards sa belle tête inspirée; « j'ai encore avec moi cinquante mille de mes gens!... Je ne partirai pas d'ici que je n'aie pris la ville!... Aux fagots et aux claies tout le monde! qu'on fasse un pont sur le fossé! »

Les soldats crurent qu'une armée céleste, visible pour elle seule, arrivait à leur secours : ils revinrent à la charge avec furie, comblèrent le fossé, s'élancèrent à l'escalade et renversèrent tous les obstacles[1] (fin octobre).

Les favoris prirent peur. Jeanne n'avait rien perdu de son élan et ressaisissait sa puissance. Déjà elle suppliait, elle criait qu'on la laissât rentrer dans l'Ile-de-France[2]. Le roi s'y refusa absolument. On l'envoya, elle, Albret et le maréchal de Boussac, « avec bien peu de gens », devant La Charité-sur-Loire, forte place défendue par un fameux aventurier bourguignon, Perrinet Grasset. Jeanne marcha à contre cœur : *ses voix* se taisaient; elle se sentait encore une fois jetée hors de sa route. Les assauts furent repoussés : le siége languit près d'un mois; l'hiver et les mauvais temps étaient venus; on ne recevait ni vivres ni argent[3]; les soldats se découragèrent; Boussac et Albret levèrent le siége en désordre, en abandonnant la meilleure part de l'artillerie (décembre 1429)[4].

La Trémoille compta pour peu la part qu'avait son beau-frère

1. Déposition de Jean d'Aulon; *Procès*, t. III, p. 218-218.
2. Interrogatoire du 3 mars; *Procès*, t. I, p. 109.
3. Trop peu, du moins; la ville de Bourges avait expédié quelque argent. *v. Procès*, t. V, p. 356.
4. Perceval de Cagni, *Procès*, t. IV. p. 31. — Berri, *ibid.*, p. 49. — J. Chartier, *ibid.* p. 91.

d'Albret à ce second échec de Jeanne : il y avait là pour lui une trop grande victoire ! On avait désormais un prétexte pour empêcher Jeanne de rien entreprendre. On affecta de la consoler par de vaines faveurs de cour : « On la persécuta de prévenances et d'honneurs[1] » : Charles VII lui décerna des lettres de noblesse pour elle, ses père, mère et frères, et toute leur postérité « mâle et femelle » ; clause tout à fait inusitée et qui semblait un acte de justice envers le sexe auquel appartenait l'héroïne. Deux de ses frères avaient fait à ses côtés une partie de la campagne de 1429 : le roi donna pour armes aux frères de la Pucelle une épée d'argent entre deux fleurs de lis d'or sur un champ d'azur. Est-il besoin de dire que Jeanne reçut ces priviléges avec indifférence[2] (décembre 1429) ?

Il y eut, pour Jeanne, depuis le retour de La Charité, quatre mois d'angoisses que les langues humaines ne sauraient exprimer. Sentir que l'on porte en soi le salut d'un peuple, que Dieu nous pousse et que les hommes nous enchaînent ! Il faudrait pouvoir s'identifier à ces êtres extraordinaires pour comprendre le fardeau qu'ils portent quand ils se chargent ainsi des douleurs d'un monde !

Non seulement les pharisiens et les courtisans, les hypocrites et les vicieux, mais les faux prophètes, conspirent contre le vrai Messie. Depuis les triomphes de Jeanne, les visionnaires, les prétendus révélateurs se multiplient. Maints extatiques ne sont que des âmes pieusement exaltées qui confirment la mission de la Pucelle et qui s'inclinent devant l'envoyée de Dieu, mais

1. Quicherat, *Aperçus*, etc., p. 36.

2. Ce fut « sans sa requête et sans révélation de ses voix », dit-elle expressément. Interrogatoire du 10 mars ; *Procès*, t. I, p. 118. La seule demande que Jeanne eût présentée à Charles VII était l'exemption d'impôts pour Domremi et Greux, paroisse de laquelle relevait Domremi. *Procès*, t. V, p. 139. L'exemption, en date du 31 juillet 1429, a duré jusqu'au siècle dernier. La généreuse ville d'Orléans reçut aussi, sur ces entrefaites, quelques faveurs du roi : Charles VII n'alla pas visiter la cité qui partageait avec Jeanne l'honneur d'avoir sauvé sa couronne, mais il lui octroya l'exemption de tous impôts tant qu'il vivrait (16 janvier 1430). Montargis, qui avait montré un dévouement inébranlable à la cause nationale, fut affranchi perpétuellement de tous impôts, sauf la gabelle du sel, et reçut le nom de Montargis-le-Franc (le libre). Les citoyens de Montargis eurent le droit de porter une M couronnée en broderie sur leurs habits (mai 1430). *Ordonnances des rois*, t. XIII, p. 144-152.

il y a aussi des fanatiques égarés par l'esprit d'imitation et par l'esprit d'orgueil, et des imposteurs qui parodient l'inspiration. Dans le courant de l'automne, une certaine Catherine, de La Rochelle, était arrivée à la cour, prétendant qu'une dame blanche vêtue de drap d'or lui apparaissait chaque nuit, et l'avait chargée d'aller par les bonnes villes commander à chacun de livrer au roi tout ce qu'il avait d'or ou d'argent pour payer les gens d'armes de Jeanne. Elle saurait bien, disait-elle, découvrir les trésors cachés. On présenta Catherine à Jeanne, qui pressa en vain cette prétendue prophétesse de lui faire voir sa dame blanche. Jeanne consulta *ses voix*, qui lui dirent que ce n'était que *folie et néant :* elle empêcha le roi de se servir de Catherine, au grand déplaisir de frère Richard, qui eût voulu associer Catherine à Jeanne et les « gouverner » toutes deux [1]. L'ambition d'un grand rôle avait tourné la tête au cordelier; l'espoir de « gouverner » Jeanne était de la démence; mais la folie devint criminelle, et l'enthousiaste, dégénéré en intrigant, tomba dans les bas-fonds où s'agitait sa protégée. Tous deux furent les instruments des ennemis de la Pucelle qui toutefois ne s'en contentèrent point, et qui commencèrent à chercher quelque agent moins discrédité que Catherine, et capable, à ce qu'ils imaginaient, de remplacer Jeanne. Ceux qui avaient conspiré pour FAIRE MENTIR DIEU songeaient maintenant à CONTREFAIRE DIEU!

L'élan donné par Jeanne à la France avait été si puissant qu'il continuait de lui-même, malgré tous les efforts du roi et des favoris pour l'étouffer. Dans les premiers mois de 1430, de bonnes nouvelles arrivèrent des bords de l'Yonne et de la Seine : Sens, qui avait fermé ses portes au roi quelques mois auparavant, venait de « se tourner françois ». Melun s'insurgea et se débarrassa de sa garnison anglo-bourguignonne. Paris, rançonné au dedans par les soldats picards du duc de Bourgogne, harcelé au dehors par les bandes françaises qu'une garnison insuffisante ne pouvait écarter de sa banlieue, et qui venaient de s'emparer de Saint-Maur, se désabusait de ses espérances obstinées dans le Bourguignon : un nouveau complot fut tramé pour introduire les

1. Interrogatoires du 4 au 9 mars; *Procès*, t. I, p. 107.

troupes françaises dans la ville; plusieurs membres du parlement et du Châtelet y trempaient avec un grand nombre de marchands et de gens de métiers. Un carme leur servait d'émissaire auprès des capitaines français. Ce moine fut arrêté et contraint par les tortures à dénoncer ses complices : on en prit plus de cent cinquante; plusieurs furent décapités; d'autres furent noyés ou moururent dans les tourments de la « question »; quelques-uns des plus riches sauvèrent leur vie au prix de leur fortune (fin mars). La plupart étaient restés enfermés à la Bastille : un jour, l'un d'eux déroba les clefs et délivra ses camarades ; ils tuèrent les geôliers et faillirent s'emparer de la Bastille; malheureusement, le gouverneur de Paris, l'Ile-Adam, était dans la forteresse, et accourut avec ses gens d'armes; les prisonniers furent massacrés et jetés à la rivière (commencement de mai 1430).

Les ennemis, cependant, se préparaient à un grand effort: le conseil d'Angleterre venait d'ordonner à tout Anglais qui possédait depuis trois ans quarante *livrées* de terre, ou un revenu équivalent, de recevoir au plus tôt l'ordre de chevalerie; en même temps il publiait une proclamation contre les capitaines et soldats qui, après s'être enrôlés pour le « voyage de France », ne voulaient plus partir, terrifiés qu'ils étaient « par les enchantements de la Pucelle (3 mai)[1] ». Le cardinal de Winchester s'était enfin décidé à faire amener en France le petit roi Henri VI, qui débarqua, le 23 avril, jour de Saint-Georges, à Calais, avec un nombreux cortége, où figurait Pierre Cauchon, l'évêque exilé de Beauvais : le cardinal de Winchester amena le roi, son petit-neveu, à Rouen, et l'installa dans le palais, ou plutôt dans la forteresse que Henri V avait commencée au bord de la Seine en 1420 pour tenir Rouen en bride[2]. Le duc de Bourgogne, de son côté, tenait la parole qu'il avait donnée à Bedford, et se jouait de toutes ses promesses à Charles VII : tout en rendant à Bedford, après Pâques, la régence, qui n'était pour lui qu'un embarras, il armait « à grand force », au sortir des fêtes splendides par lesquelles il venait de solenniser son mariage avec une princesse de Portugal[3] : il

1. Rymer, t. X, p. 449-459.
2. C'est le Vieux Palais de Rouen.
3. C'était sa troisième femme. La première, Michelle de France, sœur de

avait regagné, non sans peine, la Picardie chancelante, en lui promettant de solliciter pour elle, près du roi Henri, l'abolition des impôts; il détermina les Picards à suivre encore une fois ses bannières, et monta à cheval, peu après Pâques, avec une nombreuse gendarmerie bourguignonne, picarde, artésienne et belge.

C'était pour lui, au fond, et non pour les Anglais qu'il entendait travailler. Il tenait la Marne par Meaux : il voulait à tout prix tenir l'Oise par Compiègne, position bien plus importante encore. Charles VII lui eût livré cette ville; les habitants la lui avaient refusée; il essaya de l'acheter du gouverneur, Guillaume de Flavi, gentilhomme du Vermandois. Flavi répondit que sa place n'était pas à lui, mais au roi, et garda Compiègne au roi malgré le roi lui-même[1]. Philippe, résolu d'enlever par force ce qu'il ne pouvait obtenir de bon gré, commença de menacer Compiègne, et ne renouvela plus la trêve après Pâques.

Jeanne savait les périls qui allaient assaillir ses compagnons

Charles VII, était morte du chagrin que lui causaient les malheurs de sa famille et la sanglante rupture des maisons de France et de Bourgogne. Le duc avait ensuite épousé Bonne d'Artois, veuve de son oncle Philippe, comte de Nevers, tué à Azincourt, avec laquelle il fut uni peu de temps. Il donna à ses troisièmes noces, célébrées à Bruges le 10 janvier 1430, une solennité extraordinaire, et déploya dans les fêtes du mariage une magnificence qui effaçait celle de tous les rois de l'Europe. La riche Flandre, dont la prospérité inouïe semblait insulter aux misères de la France, se para de toutes les splendeurs du luxe et des arts pour faire honneur à son prince; le grand peintre Van-Eyck avait été un des envoyés de Philippe en Portugal auprès de sa fiancée; les bourgeois de Bruges et de Gand luttèrent de faste avec les barons de Bourgogne et des Pays-Bas. Ce fut au milieu de ces fêtes que Philippe institua l'ordre de la Toison d'Or, qui rivalisa bientôt avec la Jarretière d'Édouard III. Ces deux ordres furent également créés par la galanterie au profit de la politique. Philippe, qui ne se piqua jamais de fidélité conjugale, comme l'attestèrent ses quinze bâtards, était fort amoureux d'une belle dame de Bruges au moment où il recevait si splendidement sa nouvelle duchesse. Quelques seigneurs s'étant permis des plaisanteries messéantes sur la *toison d'or* de la belle Brugeoise, qui avait les cheveux roux, le duc jura, dit-on, que les plus fiers seraient trop heureux de porter au cou la *toison d'or*. Quoi qu'il en soit, Philippe sut se faire de cette institution chevaleresque un instrument politique très efficace: il s'attribua, pour lui et les ducs de Bourgogne, ses successeurs, la grande maîtrise de l'ordre, composé de trente-un chevaliers, qui juraient, entre autres choses, de servir loyalement le chef de la confrérie et de lui révéler « tout ce qui lui seroit contraire. » *v.* Barante, t. VI, p. 38-56.

1. Au moment où Compiègne avait appelé le roi, en août 1429, La Trémoille en avait demandé le gouvernement, afin de le remettre au duc de Bourgogne; mais il trouva Flavi installé par lui-même et par les habitants, et il fallut que le roi confirmât Flavi. *Procès*, t. V, p. 173.

d'armes : elle voyait le roi immobile, depuis des semaines et des mois, dans un des châteaux de La Trémoille, à Sulli sur Loire, comme enchanté par le génie malfaisant du maître de ce lieu. Jeanne ne put tenir davantage à ce supplice. Les voiles s'étaient déchirés, les illusions étaient tombées. Ce que la généreuse fille ne dira jamais, on le sent trop, elle connaît le roi désormais! Quels déchirements elle a dû endurer avant de subir cette vérité fatale, avant de reconnaître ou tout au moins d'entrevoir que ce roi, « la racine de son cœur[1] », le type vivant de la France, que ce roi est un néant devant Dieu; qu'il n'a point d'âme! Quel effort terrible que de briser ces personnifications où l'on s'est complu à résumer l'être collectif, la patrie! Les nations entières s'obstinent dans ces illusions durant des siècles. Qu'est-ce donc quand il faut qu'une seule et même âme élève et abatte l'idole aimée!

Vers le milieu d'avril 1430... « le roi étant en la ville de Sulli sur Loire, la Pucelle, qui avoit vu et entendu tout le fait et la manière que le roi et son conseil tenoient pour le recouvrement de son royaume, elle, très mal contente de ce, trouva manière de soi départir d'avec eux, et, sans le sû du roi ni prendre congé de lui, elle fit semblant d'aller en aucun ébat, et, sans retourner, s'en alla à la ville de Lagni sur Marne, pour ce que ceux de la place faisoient bonne guerre aux Anglois de Paris et ailleurs[2]. »

Il n'y avait que treize mois qu'elle avait abordé, à Chinon, rayonnante de foi et d'amour, l'ingrat qu'elle quittait aujourd'hui pour ne plus le revoir. Quels prodiges, quelles joies et quelles angoisses également inouïes avaient rempli ce court intervalle!

Suivie d'une petite troupe de braves gens attachés à elle jusqu'à la mort, elle partit donc sans congé, sans retour, l'âme divisée contre elle-même, disputée entre les éclatantes promesses du passé et les pressentiments funèbres de l'avenir. La vision, naguère

1. Quicherat.

2. Percerval de Cagni; *Procès*, t. IV, p. 31, 32. — Il y a deux dates différentes assignées, dans deux chapitres de Percerval, au départ de la Pucelle, à savoir : le..... mars et la fin d'avril. Une date intermédiaire concorde mieux avec deux documents authentiques. La dernière lettre qu'on ait de Jeanne, adressée aux Rémois, est du 28 mars, à Sulli; *Procès*, t. V, p. 161; et Jeanne, suivant son propre témoignage, était à Melun dans la semaine de Pâques, c'est-à-dire entre le 17 et le 23 avril, Pâques étant tombé, cette année, le 16 avril; *Procès*, t. I, p. 115; interrogatoire du 10 mars.

si resplendissante, descendait maintenant à traits sombres. *Ses voix* se firent entendre à elle sur les fossés de Melun : « Jehanne, tu seras prise avant la Saint-Jehan! Il faut qu'il soit ainsi fait! Ne t'étonne point; prends tout en gré; Dieu t'aidera[1]! »

Prise, elle qui devait « chasser les Anglois de toute France! » Vaincue, elle, l'ange de victoire! Fallait-il encore une fois qu'une pure hostie rachetât l'ingratitude et l'incrédulité des hommes? Elle s'inclina devant ce mystère et s'apprêta au martyre comme naguère au triomphe, demandant seulement à « ses frères de Paradis » de lui épargner les misères d'une longue captivité et de lui obtenir la grâce d'une prompte mort. Elle garda le silence sur la triste révélation, et montra jusqu'au bout à ses compagnons même sérénité et même vaillance, plus admirable encore par une telle force d'âme qu'elle ne l'était auparavant par l'enthousiasme d'une victoire assurée. Seulement elle cessa désormais d'imposer ses impérieuses inspirations aux autres capitaines, et, d'après son propre témoignage, elle « s'en rapporta le plus souvent à eux du fait de la guerre[2] ».

Elle eut cependant encore la conduite et l'honneur du premier fait d'armes qui signala son retour sur le théâtre des combats. A peine arrivée à Lagni[3], elle eut avis que la campagne était infestée par une compagnie anglo-bourguignonne aux ordres de Franquet d'Arras, aventurier aussi redouté pour sa cruauté que pour sa bravoure. Elle monta à cheval avec ses gens et l'élite de la garnison de Lagni, courut sus à Franquet, et, après une lutte très acharnée, le défit et le fit prisonnier. Le bailli de Senlis et les juges de Lagni réclamèrent Franquet comme s'étant mis en dehors du droit de la guerre par ses crimes. Jeanne voulait l'échanger contre un prisonnier français. Le bailli lui dit « que c'étoit faire grande

1. *Procès*, t. I, p. 115. 2. *Procès*, t. I, p. 147.

3. Son passage à Lagni fut signalé par un incident qui attesta que le peuple n'avait rien perdu de sa foi en elle. Un enfant de trois jours n'avait pas donné signe de vie depuis sa naissance; il était « tout noir », et l'on n'osait le baptiser, le croyant mort. On vint quérir Jeanne pour qu'elle priât Dieu et Notre-Dame, « afin que la vie fût donnée à l'enfant. Elle alla et pria, et la vie apparut en l'enfant; il bâilla trois fois; la couleur lui revint, et il fut baptisé; puis il mourut et fut inhumé en terre sainte. » (*Procès*, I, 105.) Le peuple crut que Jeanne avait ressuscité l'enfant.

injure à justice que de délivrer un tel meurtrier, larron et traître[1]». Jeanne céda. Le prisonnier fut remis aux magistrats, condamné et décapité. Les ennemis firent un crime à Jeanne d'avoir obéi à justice et d'avoir écouté plutôt son horreur pour ces impitoyables bourreaux du pauvre peuple que les préjugés de la profession militaire.

Les nouvelles arrivèrent, sur ces entrefaites, à Lagni, des entreprises du duc de Bourgogne, qui commençait à attaquer les forteresses des environs de Compiègne. Il avait pris Gournai sur Aronde et assiégeait Choisi[2], qui commande le confluent de l'Aisne et de l'Oise. Jeanne partit pour Compiègne. Elle y retrouva un des Bourbons, le comte de Vendôme, commandant pour le roi dans les pays au nord de la Seine, et, sinistre présage! l'archevêque de Reims, qui tâchait de renouer, depuis l'expiration de la trêve, ses dérisoires négociations avec le duc de Bourgogne[3].

On essaya de secourir Choisi. Le camp bourguignon était couvert par l'Oise et par l'Aisne. Jeanne, Saintrailles et quelques autres capitaines tentèrent sans succès de forcer le passage de l'Oise à Pont-l'Évêque, au-dessous de Noyon; ils revinrent à Compiègne, puis remontèrent l'Aisne pour aller la passer à Soissons. Le gouverneur de Soissons, secrètement vendu au duc de Bourgogne, persuada aux Soissonnais qu'on venait leur imposer une grosse garnison, ce qui était le grand effroi des communes, et se fit interdire par eux d'ouvrir les portes. La petite armée réunie pour « recourre » Choisi se dispersa, et le gouverneur reçut dans Soissons Jean de Luxembourg, principal lieutenant du duc de Bourgogne. Choisi se rendit, et le duc Philippe, repassant l'Oise, vint asseoir son camp devant Compiègne, du côté de Beauvaisis.

Jeanne était retournée à Compiègne. Son cœur était avec cette ville et sa population « si bonne françoise ». Mais la voix intérieure gémissait toujours plus triste. Presque chaque jour se renouvelait la prophétie de la prochaine captivité[4]. Suivant une tradition conservée à Compiègne, « la Pucelle, un bien matin, fit

1. *Procès*, t. I, p. 158.
2. Le *Cauciacum* des rois franks.
3. Le mot de Jeanne sur le duc de Bourgogne, c'était qu'on n'en aurait rien « qu'au bout d'une lance », et rien n'était plus vrai alors. *Procès*, t. I, p. 108.
4. *Procès*, t. I, p. 115; interrogatoire du 10 mars.

dire messe à Saint-Jacques[1] et se confessa et reçut son créateur, puis se retira près d'un des piliers de ladite église, et dit à plusieurs gens de la ville qui là étoient (et y avoit cent ou six vingts petits enfants qui moult désiroient à la voir) : — Mes enfants et chers amis, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie, et que, de brief, serai livrée à la mort. Si vous supplie que vous priez Dieu pour moi; car jamais n'aurai plus de puissance de faire service au roi ne au royaume de France[2] ».

Ces paroles, interprétées à faux par les historiens, ont servi à corroborer l'opinion d'une trahison imaginaire, qui a trop longtemps détourné sur une tête sacrifiée[3] la flétrissure éternelle due aux vrais coupables, aux vrais traîtres.

Jeanne fit jusqu'au dernier moment tout ce qu'elle eût pu faire avec la conviction de la victoire. Elle repartit pour aller chercher du secours, réunit à Crespi trois ou quatre cents hommes d'élite et se hâta de les amener à « ses bons amis de Compiègne ». Elle rentra dans la ville au soleil levant, le 23 mai, par la forêt, qu'on appelait encore alors la forêt de Cuise. Une sortie fut préparée d'accord entre elle et le gouverneur Guillaume de Flavi.

Une fois dans l'action, l'ardeur guerrière, la fièvre des héros la reprenait et chassait loin d'elle les sombres pressentiments. Elle n'eut, ce jour-là, aucun avertissement particulier, aucun noir présage[4].

La ville était séparée de l'ennemi par la rivière d'Oise. Le pont de l'Oise n'avait pas été coupé; mais il était protégé par un boulevard ou tête de pont fortifiée. Du boulevard partait une chaussée d'un quart de lieue de long, qui traversait la prairie de l'Oise et

1. Cette église existe encore.

2. *Le Mirouer* (miroir) *des femmes vertueuses*; cité ap. *Procès*, t. IV, p. 272. Ce livre n'a paru que sous Louis XII, mais voici la caution que donne l'auteur :

« Ces paroles ni ouies à Compiègne, l'an 1498, à deux vieux et anciens hommes de la ville, âgés l'un de 98 ans et l'autre de 86, lesquels disoient avoir été présents en l'église de Saint-Jacques de Compiègne, alors que la dessusdite Pucelle prononça celles paroles. »

3. Guillaume de Flavi. Nous reviendrons là-dessus.

4. Un historien bourguignon, Lefèvre de Saint-Remi, copié par Georges Chastellain, prétend même qu'elle se vanta de ramener le duc de Bourgogne prisonnier dans Compiègne; mais le fait est faux et mêlé chez Saint-Remi à d'autres circonstances non moins inexactes; Monstrelet, qui était présent, et qui donne beaucoup de détails sur cette journée, ne dit pas un mot de cela. *v. Procès*, t. IV, p. 438, 444.

aboutissait au village de Margni ou Marigni. Les quartiers ennemis étaient largement espacés dans la prairie. Un détachement bourguignon, aux ordres de Baudot de Noyelles, maréchal de l'armée, occupait Margni. A une demi-lieue de Margni, vers le sud, un corps anglais, commandé par Montgommeri, était posté à Venette, le lieu de naissance de notre patriotique historien du quatorzième siècle[1]. A trois quarts de lieue, au nord, dans le village de Clairoi, était logé avec ses Picards Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir. Enfin, le duc de Bourgogne s'était établi, avec une réserve, à Coudun sur l'Aronde, en arrière de Clairoi.

Cette disposition parut favorable à un coup de main. Jeanne résolut de couper les positions ennemis par le centre et d'enlever le quartier de Margni. Flavi se chargea d'empêcher les Anglais de secourir les Bourguignons. Les Anglais ne pouvaient venir prendre en flanc et en queue la sortie qu'en s'emparant de la chaussée : Flavi garnit de couleuvriniers, d'archers et d'arbalétriers le boulevard qui commandait la chaussée, et prépara sur la rivière des bateaux couverts pour aider, en cas de besoin, à accélérer la rentrée des troupes[2].

Vers cinq heures du soir, Jeanne sortit de Compiègne à la tête de cinq cents hommes d'élite, partie à cheval, partie à pied, et se jeta sur Margni. La garnison de Margni sortit à sa rencontre, fut culbutée et rejetée dans le village, où Jeanne la suivit. Les Bourguignons se rallièrent. Jean de Luxembourg et plusieurs barons de Picardie et d'Artois venaient d'arriver à Margni pour conférer du siège avec Baudot de Noyelles; ils aidèrent à la défense et envoyèrent quérir en toute hâte le gros de leurs gens à Clairoi. Le détachement de Margni ne tarda pas à recevoir assistance. Les Bourguignons grossissaient à chaque instant. Ils devinrent bientôt très supérieurs en nombre; mais l'élan des assaillants était si grand qu'ils repoussèrent encore, dans une seconde et dans une troisième charge, cette multitude toujours croissante.

Cinq cents Anglais, cependant, arrivaient du côté opposé, de Venette. Les compagnons de Jeanne les aperçurent de loin sur

1. Le carme Jean de Venette.
2. *Mémoire sur Guillaume de Flavi*, ap. *Procès*, t. V, p. 176-177.

leurs derrières. Ils oublièrent que les Anglais ne pouvaient se placer entre eux et la ville sans se faire cribler par l'artillerie du boulevard. Ils se crurent coupés. Les derniers rangs se débandèrent. Les fuyards se précipitèrent vers la barrière du boulevard et masquèrent les Anglais, qui alors à l'abri du tir de la place, les chargèrent hardiment et gagnèrent la chaussée[1].

Les plus braves, les plus dévoués des compagnons de Jeanne, ceux qui ne l'avaient pas quittée depuis son départ d'auprès du roi, un de ses frères, son écuyer Jean d'Aulon et d'autres combattaient toujours autour d'elle. Quand ils virent ce qui se passait derrière eux : « Mettez peine de recouvrer la ville, lui crièrent-ils, ou vous et nous sommes perdus ! »

Mais Jeanne était transportée de cette extase héroïque que lui inspirait le danger. « Taisez-vous! cria-t-elle, il ne tiendra qu'à vous qu'ils ne soient déconfits ! Ne pensez que de *férir* sur eux ! »

« Pour chose qu'elle dit, ses gens ne la *vouldrent* (voulurent) croire » : ils prirent la bride de son cheval et la firent retourner de force vers la ville[2].

Il était trop tard. Des flots de cavaliers bourguignons et picards les suivaient têtes sur croupes : devant eux, entre eux et la place, d'autres Bourguignons, mêlés aux Anglais, poussaient l'épée dans les reins les premiers fugitifs et assaillaient déjà la barrière. La barrière venait d'être fermée et le pont-levis du boulevard levé par ordre de Flavi. Le gouverneur de Compiègne avait craint de voir le boulevard et le pont de l'Oise envahis par l'ennemi[3]. Res-

1. M. Quicherat (*Aperçus nouveaux*, etc., p. 85-89) éclaire avec une sagacité supérieure les relations des chroniqueurs, incomplètes et peu explicites sur le point essentiel de l'affaire; il faut les comparer avec le témoignage de Jeanne elle-même. Interrogatoire du 10 mars; *Procès*, t. I, p. 116.

2. Nous suivons Perceval de Cagni; *Procès*, t. IV, p. 33-34; mais nous devons dire que Monstrelet, qui était au quartier-général du duc de Bourgogne, montre la Pucelle moins guerrière enthousiaste, mais plus capitaine, dirigeant la retraite, « faisant grand'diligence d'entretenir ses gens et les ramener sans perte »; *ibid.*, p. 401. « ... Commencèrent François avec leur Pucelle à eux retraire tout doucement... La Pucelle, passant nature de femme, soutint grand faix, et mit beaucoup de peine à sauver sa compagnie de porte, demorant derrière comme chief et comme la plus vaillant du troupeau. » Georges Chastellain; *ibid.*, p. 446.

3. « Le capitaine de la place, véant (voyant) la grand multitude de Bourgoignons et Anglois prêts d'entrer sur son pont, pour la crainte que il avoit de la perte de sa place, fit lever le pont de la ville et fermer la porte. » Perceval de Cagni; *Procès*, IV, 34

tait la ressource des bateaux garnis de gens de trait : la plupart des fantassins de la troupe de Jeanne y avaient déjà trouvé un refuge; mais Jeanne, qui ne reculait que pas à pas, tout en combattant, et qui ne se résignait à rentrer que la dernière, ne put gagner le bord de l'Oise. Elle fut poussée, avec ses amis, dans l'angle formé par le flanc du boulevard et par le talus de la chaussée[1].

Tous les ennemis se ruaient à la fois contre elle. La bannière, bien autrement sacrée que l'oriflamme, qui avait été le salut de la France, la bannière d'Orléans, de Patai et de Reims s'agita en vain pour appeler à l'aide. La fidèle armée de Jeanne n'était plus là. Le saint étendard tomba, renversé par des mains françaises. Les derniers défenseurs de la Pucelle étaient morts, captifs ou séparés d'elle par la foule des assaillants. Jeanne luttait toujours. Cinq ou six cavaliers l'entourèrent et mirent la main, tous à la fois, sur elle et sur son cheval. Chacun d'eux lui criait : « Rendez-vous à moi! Baillez la foi! — J'ai juré, répondit-elle, et baillé ma foi à autre que à vous; je lui en tiendrai mon serment[2]. »

Un archer la tira violemment « par sa huque (casaque) de drap d'or vermeil ». Elle tomba de cheval.

L'archer et « son maître » le bâtard de Wandomme[3], homme d'armes artésien au service de Jean de Luxembourg, s'emparèrent d'elle. Elle fut emmenée prisonnière à Margni.

La prédiction de *ses voix* était accomplie. La période de la lutte était achevée pour elle. La période du martyre commençait[4].

1. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, etc., p. 89.

2. Perceval de Cagni; *Procès*, IV, 34.

3. Et non Vendôme. *Procès*, t. I, p. 13. L'archer était attaché « à la lance » du bâtard, comme on disait alors.

4. Il n'est pas vrai que Jeanne, comme le dit Monstrelet et comme l'ont répété la plupart des historiens, « se soit rendue et ait donné sa foi » au bâtard de Wandomme; c'est la seule inexactitude de l'excellente étude de M. Quicherat (*Aperçus nouveaux*, etc.). Ici comme ailleurs, Perceval de Cagni a dit la vérité. Son témoignage est corroboré par la parole de Jeanne elle-même : « Je n'ai jamais donné ma foi à personne », dit-elle dans son interrogatoire du 21 février; *Procès*, t. I, p. 47. Jeanne fut prise et entraînée, tout étourdie de sa chute. — Par suite des découvertes qui ont été faites depuis nos premiers travaux, notre récit actuel de la catastrophe du 23 mai 1430 diffère essentiellement, sur un point capital, de notre édition précédente. Nous avions accepté la tradition accréditée sur la trahison de Guillaume de Flavi. Cette accusation ne peut plus se soutenir. Cet homme fut poussé plus tard à de grands crimes par ses passions effrénées, et en fut puni par une fin tragique : sa femme, dont il avait fait périr le père, et dont il menaçait la

Les vainqueurs étaient ivres de joie : ils faisaient « plus grands cris et resbaudissements », dit Monstrelet, que s'ils eussent pris toute une armée. Le duc de Bourgogne arriva de Coudun à Margni, au moment où l'on amenait Jeanne. Hélas! c'était un autre rendez-vous qu'elle lui donnait l'an passé à Reims! Que se dirent-ils? Philippe ni les siens ne l'ont jamais répété. Le duc, dit Monstrelet, « parla à elle aucunes paroles, dont je ne suis mie bien recors, jàçoit ce que je y étoie présent » (l. 11, c. 86). Sans doute, le chroniqueur bourguignon fut trop bon courtisan pour « se recorder » de telles choses. Quels sentiments éprouva ce prince français qui venait de remporter ce triomphe sacrilége sur la France! Y eut-il quelque doute, quelque trouble dans son âme? On ne sait : il n'y avait guère plus de sens moral chez « le bon duc Philippe » que chez Charles VII lui-même. Ce qui domina, ce fut la satisfaction de son détestable orgueil[1]. Il avait vaincu, accablé par le nombre, peu importe, l'héroïne victorieuse des Anglais, et croyait voir sous ses pieds la France et l'Angleterre. Les lettres qu'il fit expédier partout pour annoncer la grande nouvelle exultent d'emphase sous leurs formules de dévotion hypocrite[2].

vio, lui fit couper la gorge par son barbier, et l'achevs en l'étouffant avec un coussin. Les frères de Flavi poursuivirent sa vengeance durant des années, et firent tuer leur belle-sœur et son amant; les meurtriers furent mis à mort à leur tour. Toute cette sanglante histoire laissa de terribles impressions dans l'esprit du peuple; on en profita pour charger la mémoire de Flavi du crime de coupables plus puissants. Il fallait à l'opinion populaire une victime expiatoire pour l'abandon de la Pucelle; on lui jeta le gouverneur de Compiègne : il sembla naturel d'admettre qu'un démon eût trahi un ange. Plus tard les historiens, faute d'une connaissance suffisante des faits et des intérêts du temps, ne comprirent pas que, quelque opposition qu'il y eût entre les vertus de Jeanne et les vices de Flavi, celui-ci avait les mêmes ennemis que l'héroïne, et ne pouvait la trahir sans s'exposer à se perdre lui-même. Flavi, d'une famille très influente dans le Vermandois et le Beauvaisis, ne songeait qu'à se faire de Compiègne un gouvernement considérable et u peu près indépendant. Il avait disputé victorieusement Compiègne à La Trémoille et à l'archevêque Regnauld de Chartres, qui voulaient livrer la place au duc de Bourgogne, et il n'avait à attendre d'eux que mauvais vouloirs et sourdes trahisons, tandis que Jeanne était pour lui une auxiliaire inappréciable. En résumé, ici comme presque partout, la tradition populaire a raison dans le fond et se trompe dans la forme et dans le détail. Jeanne a été trahie et sacrifiée, mais ce n'est pas devant Compiègne; Flavi n'est pas le vrai coupable. Les démonstrations de M. Quicherat ne laissent rien à désirer sur ce point. *Aperçus nouveaux*, etc., p. 77-85.

1. « Qui en fut joyeux? Ce fut il. » G. Chastellain; *Procès*, t. IV, p. 447.

2. On a retrouvé celle qu'il adressa, le soir même, aux habitants de Saint-Queu-

Les Anglais n'avaient pas lieu d'être si satisfaits : ce n'était pas eux qui avaient abattu le terrible étendard ; mais leur haine fit taire leur orgueil ; d'ailleurs, le duc Philippe voulut bien dire, dans ses lettres, qu'il avait vaincu pour son seigneur le roi Henri. Les chefs anglais crurent que le « charme » qui avait changé soudainement leurs triomphes en désastres était enfin rompu[1] ; qu'ils allaient reprendre le cours de leur conquête un moment suspendu par un accident étrange, et que la France était captive avec Jeanne. Ils se résignèrent à accepter ce bienfait d'une main étrangère, et firent aussi grande fête de la prise d'une « pastoure » de dix-huit ans que de la captivité du roi Jean à Poitiers ou de la destruction de la noblesse française à Azincourt : « ils ne l'eussent donnée pour Londres », dit énergiquement le poëte Martial de Paris[2].

Le deuil des populations françaises répondit à l'allégresse de leurs ennemis : une morne stupeur se répandit parmi le pauvre peuple des campagnes, qui avait cru que tous ses maux allaient prendre fin par les mains de cet ange libérateur ; la consternation fut inexprimable dans les cités que la Pucelle avait conservées ou rendues à la France ; à Orléans, à Tours, à Blois, où Jeanne était adorée, on ordonna des prières publiques et des processions pour sa délivrance : tout le peuple de Tours, pieds nus, tête découverte, promena dans les rues les reliques de l'apôtre des Gaules au chant lugubre du *Miserere*[3]. Les pauvres gens accusaient hautement les seigneurs et les capitaines d'avoir trahi la sainte fille qui « supportoit » les faibles et réprimait les vices des puissants !

Quelle part prit-on, autour du roi, à la désolation publique, et de quelle façon intervinrent les hommes du pouvoir dans ces

tin. « ... De laquelle prise (de la Pucelle), ainsi que tenons certainement, seront grands nouvelles partout, et sera connue l'erreur et folle créance de tous ceux qui ès faits d'icelle femme se sont rendus enclins et favorables ; et cette chose vous écrivons pour vos nouvelles, espérant que en aurez joie, confort et consolation, et en rendrez grâces et louanges à notre Créateur, qui tout voit et connoît, etc. » *Procès*, t. V, p. 166-167 ; d'après les archives de Saint-Quentin.

1. « Beaucoup d'entre eux ont affirmé, sous les serments les plus saints, que, lorsqu'ils entendoient retentir le nom de la Pucelle, ou qu'ils apercevoient son étendard, ils perdoient soudain force et courage, et ne pouvoient plus bander leurs arcs ni frapper l'ennemi. » Thomas Basin, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 72.

2. *Vigiles du roi Charles le septième ; Procès*, t. V, p. 74.

3. Maan, *Histor. S. Ecclesiæ Turonensis*, p. 164 (1667).

tristes et pieuses intercessions de l'âme de la France? — Nous n'en sommes plus aux suppositions. Un document accusateur est sorti des archives de Reims : tandis que le duc de Bourgogne expédiait ses lettres aux bonnes villes anglo-bourguignonnes, le chancelier de France envoyait les siennes aux bonnes villes françaises. On a retrouvé, dans une relation écrite d'après les chartes de l'hôtel de ville et échevinage de Reims[1], l'analyse de la dépêche de Regnauld de Chartres aux habitants de sa ville archiépiscopale.

« Il donne avis de la prise de Jehanne la Pucelle devant Compiègne, et *comme elle ne vouloit croire conseil; ains* (mais) *faisoit tout à son plaisir*. — Qu'il étoit venu vers le roi un jeune pastour, gardeur de brebis des montagnes du Gévaudan en l'évêché de Mende, *lequel disoit ne plus ne moins que avoit fait Jehanne la Pucelle*, et qu'il avoit commandement de Dieu d'aller avec les gens du roi, et que, sans faute, les Anglois et Bourguignons seroient déconfits. Et, sur ce que on lui dit que les Anglois avoient fait mourir Jehanne la Pucelle[2], il répondit que tant plus il leur en mécherroit; et *que Dieu avoit souffert prendre Jehanne la Pucelle pour ce qu'elle s'étoit constituée en orgueil, et pour les riches habits qu'elle avoit pris*[3], *et qu'elle n'avoit fait ce que Dieu lui avoit commandé, ains avoit fait sa volonté.* »

Le mystère d'iniquité nous est enfin dévoilé. Après avoir trahi Jeanne et empêché l'accomplissement de sa mission, non « parce qu'elle faisoit sa volonté de préférence à celle de Dieu », mais parce qu'elle faisait la volonté de Dieu et « ne vouloit croire conseil », c'est-à-dire se faire l'instrument de quelques hommes, on avait avisé à la remplacer. Les inspirés foisonnaient; on n'avait

1. Relation de Jean Rogier, déjà citée; ap. Varin, *Archives de Reims*, 2e part. statuts, t. I, p. 596, et *Procès*, t. V, p. 168.

2. C'était un faux bruit qui courut apparemment dans les premiers jours.

3. Les pédants sanguinaires qui jugèrent la Pucelle ne manquèrent pas de s'emparer de l'arme que leur fournissait l'archevêque de Reims, et le goût des costumes élégants et des beaux chevaux devint un des crimes de Jeanne. Le sens droit et les instincts délicats de cette admirable créature se retrouvaient en toute chose. Elle gardait, dans sa pureté, les grâces et l'élégance de la femme, et son mysticisme élevé, assoeiant le sentiment du beau à celui du bien, n'avait rien de commun avec cette espèce d'ascétisme qui fait une vertu de la négligence corporelle et de l'extérieur sordide, et qui semble poursuivre l'idéal du laid; faux christianisme qui n'a certainement point sa source dans l'Évangile, ni dans les exemples personnels de Jésus-Christ.

eu qu'à choisir; on était allé chercher, parmi les bergers des Cévennes, population sujette aux phénomènes de l'extase, un enfant visionnaire qui « montroit ses mains et pieds et son côté tachés de sang, comme saint François[1] »; on lui suggérait ce qui convenait aux desseins de ceux qui l'avaient aposté, et l'on s'apprêtait à opposer ce nouveau prophète, humble et docile, à la prophétesse qui avait outrepassé sa mission et perdu l'inspiration d'en haut, comme l'attestaient ses revers de Paris et de La Charité. L'art du mal, on doit l'avouer, n'a jamais été poussé plus loin que dans cette trame infernale, mais jamais non plus la démence des méchants; ces hommes s'imaginaient reproduire les miracles de Jeanne avec une machine de théâtre!

La catastrophe de Compiègne épargna aux favoris la lutte dangereuse qu'ils s'étaient préparé à entreprendre ouvertement contre Jeanne, et la réunion probable de Jeanne au connétable et au duc d'Alençon, réunion qui eût été irrésistible. La Trémoille et Regnauld de Chartres conservèrent toutefois l'instrument qu'ils s'étaient donné, et nous verrons plus tard comment ils essayèrent de mettre en œuvre le pâtre du Gévaudan.

Quel va être, cependant, le sort de Jeanne? C'est en réalité le duc de Bourgogne qui en décidera. Le bâtard de Wandomme, qui l'a prise, dépend de Jean de Luxembourg; Jean de Luxembourg dépend du duc Philippe. Comment ce prince, si affectionné aux formes et aux dehors pompeux de la chevalerie, traitera-t-il celle qui est « la chevalerie vivante[2] »? Celui qui a livré la France aux Anglais leur livrera-t-il aussi la libératrice de la France? Ses lettres, écrites sous la première impression de la victoire, sont déjà d'un triste présage!

Provisoirement, Jeanne a été remise par le bâtard de Wandomme à « son maître » Jean de Luxembourg, qui l'a fait conduire au château de Beaulieu, dans les environs de Noyon.

Avant les Anglais, d'autres se sont hâtés d'intervenir dans la destinée de la captive. Nous avons vu le chef du clergé du parti français, après avoir préparé le malheur de Jeanne, s'efforcer de lui arracher, dans ce malheur, l'appui de la sympathie publique.

1. *Journal du bourgeois de Paris*, ad an. 1431.
2. Michelet.

Digitized by Google

Le clergé français du parti anglais se jette sur la victime que lui livre l'archevêque de Reims. Dès le 26 mai, le lendemain de l'arrivée de la « grande nouvelle » à Paris, le vicaire général du grand inquisiteur de France écrit au duc de Bourgogne pour le « supplier » et lui « enjoindre, sur les peines de droit », d'envoyer prisonnière à lui, vicaire général susdit, « certaine femme nommée Jehanne, que les adversaires de ce royaume nomment la Pucelle, soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant hérésie, pour ester à droit par-devant le promoteur de la sainte inquisition; répondre et procéder, comme raison devra, au bon conseil, faveur et aide des bons docteurs et maîtres de l'université de Paris[1] ».

Le greffier de l'université avait écrit et signé cette pièce, et une lettre de l'université appuyait la sommation de l'inquisiteur. Le sanglant tribunal du saint office, presque oublié et perdu dans l'ombre depuis longues années, reparaît au grand jour pour réclamer la plus glorieuse victime qui ait jamais été mandée à sa barre, et c'est l'université de Paris, ce foyer jadis si respecté des lettres et de la philosophie, qui ravive l'inquisition et s'identifie avec elle[2], dernière et terrible conséquence des principes que nous avons signalés chez les grands docteurs du treizième siècle[3]. A cette logique fatale, dont le Dante montre le type chez Satan même[4], s'unit volontiers le péché par excellence, l'implacable orgueil. Tous ces sophistes scolastiques ont vu avec rage une femme relever, au nom du ciel, la cause qu'ils avaient crue perdue, qu'ils avaient condamnée comme telle, et ils ont soif de venger sur cette femme leur infaillibilité compromise, en établissant judiciairement que tout ce qui ne vient pas d'eux vient de l'enfer.

Le duc de Bourgogne ne répondit pas. Il ne voulait point s'engager à la légère ni se dessaisir si facilement d'un tel gage.

L'université s'apprêta à renouveler ses instances; mais elle ne garda pas longtemps la conduite de l'entreprise, et ne fut bientôt

1. *Procès*, t. I, p. 12.
2. Le vicaire général de l'inquisition était un moine fort obscur, qui ne reparaît plus dans l'affaire, et nous verrons que les agens officiels de l'inquisition n'y jouèrent qu'un rôle subalterne.
3. *v.* notre t. IV, passim.
4. « Tu ne savais pas que je fusse logicien! »

plus que l'instrument là où elle avait cru être la puissance dirigeante. Sa démarche spontanée avait prévenu les dispositions et comblé les vœux des deux hommes qui gouvernaient l'Angleterre et la France anglaise, le cardinal de Winchester et le duc de Bedford. Ce n'était pas assez pour eux de tirer Jeanne des mains des Bourguignons : qu'en faire, quand ils la tiendraient? Sa captivité ne pouvait suffire ni à leur vengeance ni à leur politique. Et, cependant, mettre à mort « une personne de si grande chevalerie[1] », pour avoir vaillamment soutenu son parti par les armes, eût soulevé par toute la chrétienté une indignation qu'ils n'osaient braver. D'ailleurs, sa mort même, si ce n'était qu'un fait de force brutale, ne défaisait pas son œuvre. Il fallait qu'elle mourût, mais déshonorée, en déshonorant avec elle son œuvre, son roi et son parti. Une seule voie s'offrait pour ce but : un procès d'hérésie ou de sorcellerie, qui montrât dans les miracles de Jeanne des prodiges néfastes, dans la mission qu'elle s'attribuait une révolte contre l'Église, dans le sacre de Charles VII un ouvrage de l'enfer, dans le supplice de la Pucelle la conséquence légale d'un jugement de l'autorité ecclésiastique; qui, enfin, s'il était possible, obtînt une victoire plus décisive encore que la condamnation et que le supplice, c'est-à-dire une rétractation, un désaveu de la mission de Jeanne par elle-même! C'était là précisément ce que l'université de Paris venait offrir à l'Angleterre.

Bedford et Winchester saisirent l'arme qu'on leur présentait, mais se réservèrent d'en modifier l'usage. Avoir affaire à tout un corps n'était pas sans inconvénients : on pouvait craindre les fluctuations, les variations, les retours. Winchester avait précisément sous la main un excellent intermédiaire pour traiter avec l'université et user d'elle sans se livrer à elle. C'était l'évêque exilé de Beauvais, Pierre Cauchon. Célèbre docteur en droit canon, nous l'avons vu[2] chargé des intérêts du parti de Bourgogne au concile de Constance contre Gerson et les autres docteurs « orléanois » : de retour de Constance, il s'était associé à toutes les fureurs des cabochiens; il s'était fait nommer commissaire, en 1418, pour juger les prêtres *armagnacs;* puis, en 1420, élevé au

1. J. Quicherat.
2. *v.* notre t. V, p. 555.

siége épiscopal de Beauvais, il avait transformé la cour de chrétienté de Beauvais en un tribunal de persécution politique[1]. Chassé de sa ville épiscopale, en août 1429, par l'insurrection nationale, il ne respirait que vengeance, et le conseil d'Angleterre s'était d'ailleurs assuré de son dévouement sans réserve en sollicitant auprès du pape sa translation au siége de Rouen alors vacant[2].

Or, l'évêque de Beauvais était en mesure de servir la politique anglaise de la manière la plus efficace. D'une part, il était conservateur en titre des priviléges de l'université, exerçant sur ce corps une haute influence officielle; de l'autre part, il était, selon le droit ecclésiastique, le coopérateur nécessaire de l'inquisiteur dans le procès projeté contre Jeanne, la Pucelle ayant été prise sur la rive beauvoisine de l'Oise, c'est-à-dire dans le diocèse de Beauvais. Cauchon n'hésita pas : il se hâta d'écrire officiellement au roi « de France et d'Angleterre » pour réclamer son droit, et, dès le 12 juin, le conseil d'Angleterre informa l'université que l'évêque et l'inquisiteur jugeraient concurremment[3].

Un mois se passa en intrigues dont la trace a disparu. Pendant ce temps, le duc de Bourgogne, renforcé par les comtes de Huntindon et d'Arundel, assiégeait Compiègne des deux côtés de l'Oise, et le gouverneur et les habitants, sans se laisser abattre par la catastrophe du 23 mai, continuaient à se défendre avec vaillance. Jeanne n'était plus à Beaulieu. Elle avait tenté de s'échapper, et réussi à enfermer ses gardiens par surprise; mais, malheureusement, elle avait été rencontrée et arrêtée par le concierge de la tour[4]. Jean de Luxembourg l'envoya hors du théâtre de la guerre, à Beaurevoir en Vermandois, sur les confins du Cambraisis.

Le 16 juillet, Pierre Cauchon, accompagné de notaires apostoliques, se présenta à Philippe de Bourgogne et à Jean de Luxembourg, en la *bastille* du duc (*in bastiliâ suâ*) devant Compiègne, et leur remit la sommation du roi Henri, la sienne propre, comme

1. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, etc., p. 98-99.
2. *Procès*, t. I, p. 1, note. Le pape ne l'accorda pas.
3. Michelet, *Hist. de France*, t. V, p. 115. Nous ne retrouvons pas cette date dans le procès.
4. *Procès*, t. I, p. 163.

évêque de Beauvais, et de nouvelles lettres de l'université de Paris. L'université se plaignait fort que le duc n'eût pas répondu à sa première lettre, adjurait le duc et Luxembourg au nom du serment de l'ordre de chevalerie, et parlait de Jeanne comme si c'eût été un nouveau Manès ou un autre Mahomet, ayant introduit « en ce royaume idolâtries, erreurs, mauvaises doctrines et autres maux innumérables ». « S'il advenoit que icelle femme fût délivrée ou perdue, comme on dit aucuns adversaires se vouloir efforcer de le faire et appliquer à ce tous leurs entendements par voies *exquises* (recherchées, subtiles), et, qui pis est, par argent ou rançon, si étoit fait délivrance d'icelle, par telles voies damnées, par fausseté et séduction de l'ennemi d'enfer, sans convenable réparation, ce seroit déshonneur irréparable à votre grande noblesse[1], et à tous ceux qui de ce se seroient entremis... Si énorme péril, inconvénient et dommage pour toute la chose publique de ce royaume ne seroient advenus de mémoire d'homme... » L'université requiert la remise de Jeanne, soit à l'inquisiteur de la foi, soit à l'évêque de Beauvais.

Quant à Pierre Cauchon, il déclame moins, et va plus vite au fait : il voit bien que les chefs bourguignons sont peu sensibles au « grand dommage » que Jeanne a porté à l'Église, et il recourt à des arguments plus efficaces. Après avoir requis le duc, Jean de Luxembourg et le bâtard de Wandomme d'envoyer au roi la « femme que l'on nomme communément Jehanne la Pucelle » pour la délivrer à l'Église, afin de lui faire son procès, comme soupçonnée de sortilége, idolâtrie, invocation d'*ennemis* (de démons), etc., il déclare que, bien que Jeanne, « considéré ce que dit est », ne doive pas être réputée prisonnière de guerre, le roi « veut bailler libéralement » à ceux qui l'ont prise et détenue (Luxembourg et le bâtard) la somme de 6,000 fr., plus deux à trois cents livres de rente « pour le dit bâtard ». Puis, les capteurs de Jeanne ne paraissant pas disposés à accepter, il élève la somme jusqu'à 10,000 fr. « Selon le droit, usage et coutume de France », le « chef de la guerre », c'est-à-dire le prince

1. Ceci est la formule de la lettre à Jean de Luxembourg. Au duc, ils disent : « Ce seroit grandement au préjudice de votre honneur et du très chrétien nom de la *maison de France !* »

au nom duquel on portait les armes, pouvait racheter aux « preneurs » tel prisonnier que ce fût au prix de 10,000 francs, et les « preneurs » n'avaient pas droit de refuser l'offre[1].

La sommation du « roi de France et d'Angleterre » posait le droit strict; mais le droit strict n'était guère de mise envers un sujet tel que le duc de Bourgogne. Il fallait persuader Philippe pour qu'il permît à Luxembourg d'obéir. On ne sait quelle fut la réponse immédiate. Sans doute le duc et son vassal tâchèrent encore de gagner du temps. Pour apprécier les motifs de leur conduite, il faut connaître l'état de leurs affaires.

Jean de Luxembourg, sire de Beaurevoir, était un personnage de grande naissance et de grande ambition, mais de petite fortune : cadet de famille, il s'était fait choisir pour héritier par sa tante, la comtesse de Saint-Pol et de Ligni, au détriment de son frère aîné, et travaillait à se faire en Picardie une haute position, intermédiaire en quelque sorte entre le duc de Bourgogne et les Anglais. Il avait donc à la fois deux maîtres à ménager et à balancer l'un par l'autre.

Le duc Philippe avait, de son côté, de graves soucis. Le grand effort qu'il avait combiné, au printemps de 1430, pour refouler le parti français, n'aboutissait pas, malgré un trop éclatant début. Compiègne tenait toujours. A l'autre bout du royaume, les Bourguignons venaient de tenter contre le Dauphiné une expédition à laquelle s'étaient joints les Savoyards, si longtemps neutres ou même favorables à la cause française. L'entreprise avait échoué : les agresseurs, conduits par le prince d'Orange, avaient été mis en pleine déroute à Authon, sur le Rhône, par Raoul de Gaucourt et par le bailli de Lyon (juin 1430). La situation des Pays-Bas se compliquait. Le conseil de Henri VI, sans doute pour forcer la main au duc en ce qui regardait Jeanne, l'attaqua dans les intérêts commerciaux de ses provinces en interdisant l'importation des toiles et draps des Pays-Bas en Angleterre (19 juillet). Pendant ce temps, les Liégeois, excités par les agents de la France, contraignaient leur évêque à défier Philippe, et venaient audacieusement assiéger Namur, sa récente acquisition, attaque qui obligea le duc

1. *Procès*, t. I, p. 8-14.

à laisser le siége de Compiègne à ses lieutenants pour aller en personne repousser les Liégeois (août).

Au moment où Philippe rentrait dans les Pays-Bas, la succession de Brabant s'ouvrait, dans les premiers jours d'août, par la mort de son cousin et homonyme Philippe de Bourgogne, duc de Brabant et de Limbourg, trépassé sans enfant[1]. C'était la plus grande affaire qui pût survenir au duc de Bourgogne. Il ne manquait plus à Philippe que le Brabant, la vaste province centrale de la Gaule du nord, avec ses puissantes cités de Bruxelles, Anvers, Louvain, Malines, pour se faire le vrai roi des Pays-Bas. Le droit était fort douteux : la tante de Philippe, la vieille douairière de Hainaut[2], ses cousins, les deux fils du comte de Nevers tué à Azincourt, avaient de sérieuses prétentions à élever : il y avait lieu tout au moins à partage. Philippe prit tout. Mais, pour n'être pas troublé dans cette prise de possession, pour que les cohéritiers lésés ne trouvassent pas de point d'appui chez des voisins armés d'une vieille influence sur la Flandre et la Hollande, il fallait être en bonne intelligence avec les Anglais, et n'avoir pas d'embarras sur ses derrières[3]. Les chefs du conseil d'Angleterre surent exploiter la situation. Pierre Cauchon fit, pour leur compte, voyage sur voyage auprès du duc et de Jean de Luxembourg[4].

A l'activité des Anglais répondirent, de la part du conseil de France, l'inaction et le silence. Il n'existe, dans aucune pièce, dans aucune lettre, dans aucune chronique, une trace quelconque d'un mot, d'un geste du roi de France ou de l'archevêque de Reims, métropolitain de l'évêque de Beauvais, et investi, selon les canons, du droit et du devoir d'intervention dans les actes de cet évêque, en cas de suspicion légitime. On ignore qui désigne l'allusion des lettres de l'université à ces « mauvaises personnes, ennemies et adversaires, qui mettent toute leur cure, comme l'on dit, à vouloir délivrer celle femme dite la Pucelle ». Il s'agit, selon

1. C'était lui qui avait été comte de Saint-Pol et gouverneur de Paris; le second des fils du duc Antoine, tué à Azincourt.

2. Marguerite de Bourgogne, sœur de Jean-sans-Peur.

3. M. Michelet a lumineusement exposé toutes ces considérations. *Hist. de France*, t. V, p. 109-118.

4. *v.* la quittance de ses frais de voyage soldés par le conseil d'Angleterre; *Procès*, t. V, p. 174.

toute apparence, de quelques-unes des cités dévouées à Jeanne, qui essayèrent en vain de négocier son rachat avec les Bourguignons.

Le duc de Bourgogne et Jean de Luxembourg cédèrent. Luxembourg promit de remettre la Pucelle aux Anglais contre le paiement de 10,000 francs d'or. La vente du nouveau Messie fut conclue.

Au mois d'août, le duc de Bedford avait assemblé à Rouen les États de Normandie. Il en tira 120,000 francs, sur lesquels furent pris les 10,000 fr. de Jean de Luxembourg et du bâtard de Wandomme[1]. Ce fut avec de l'argent français qu'on paya le sang de Jeanne Dare[2].

Jeanne, du mois de juin au mois d'octobre, avait été tenue « en prison honorable » à Beaurevoir, château situé au milieu des bois, entre Saint-Quentin et Cambrai[3]. La femme et la tante de Jean de Luxembourg, qui habitaient ce château, avaient traité l'illustre captive avec égards et sympathie : sachant qu'un des griefs des ennemis de la Pucelle était son habillement d'homme, elles l'avaient pressée maintes fois de reprendre les vêtements de son sexe ; mais Jeanne refusa de quitter, « sans le congé de Son Seigneur », les habits qu'elle n'avait pris que par l'ordre d'en haut. Les dames de Luxembourg furent saisies d'horreur, lorsqu'elles connurent le fatal marché de messire Jean, et que Pierre Cauchon arriva au château, comme Satan venant réclamer son pacte. La vieille comtesse de Ligni supplia son neveu de ne pas souiller d'une tache ineffaçable le blason impérial et royal des Luxembourg[4]. Il était trop tard. Jean de Luxembourg ne s'appartenait plus ! il s'enfonça en désespéré dans son crime.

La Pucelle avait pris jusqu'alors son malheur en patience : ses

1. *v.* les pièces dans le t. V du *Procès*, p. 178-192.

2. En attendant une plus illustre victime, l'inquisition brûla à Paris, le 3 septembre, une pauvre visionnaire de la Basse-Bretagne, nommée Pierronne, qui prétendait que Dieu lui apparaissait avec une robe blanche et une « huque » vermeille ; son vrai crime fut d'avoir dit que « dame Jehanne étoit bonne et agissoit selon Dieu » (*Bourgeois de Paris*). Catherine de La Rochelle (*v.* ci-dessus, p. 222) tomba aussi dans les mains des Anglo-Bourguignons ; mais, lorsqu'elle fut interrogée par l'officialité de Paris, elle dit que « Jehanne sortiroit de prison par l'aide du diable, si on ne la gardeit bien ». (*Procès*, I, 295). On s'empressa de relâcher Catherine.

3. Ce château n'existe plus.

4. *Procès*, t. I, p. 231.

*voix* la consolaient dans sa prison : elle s'ocupait beaucoup plus du sort de Compiègne que du sien; il lui semblait que la fortune de la France fût attachée à cette loyale cité, comme naguère à Orléans. Elle n'aspirait à être libre que pour retourner à l'aide de « ses bons amis de Compiègne ». Elle ouït dire, tout ensemble, qu'elle était vendue aux Anglais, « ses adversaires », et que « tous ceux de Compiègne, jusqu'aux petits enfants, devoient être mis à feu et à sang quand ils seroient pris ».

Une affreuse angoisse s'empara de cette âme si haute et si tendre : deux idées, qui se confondirent en une seule, absorbèrent tout son être : échapper à tout prix aux Anglais; tâcher à tout prix d'aller secourir Compiègne. Une violente tentation survint : c'était de sauter du haut du donjon où elle était enfermée [1]. C'était tenter Dieu et chercher la mort. La *voix* intérieure protesta : « Prends tout en gré, répétait la *voix*, Dieu secourra ceux de Compiègne ». Pour la première fois, Jeanne douta. « Oh! mieux aimerois-je mourir que d'être mise en la main des Anglois! — Est-il possible que Dieu laisse mourir ces bonnes gens de Compiègne, qui ont été et sont si loyaux à leur seigneur?... »

L'épreuve était trop forte. Pour la première fois l'ange faillit. Après plusieurs jours de lutte contre elle-même, elle « ne se put tenir » davantage, et, se recommandant à Dieu et à Notre-Dame, elle sauta...

On la retrouva évanouie au pied de la tour. Quand elle revint à elle, des paroles de désespoir lui échappèrent. Ses ennemis en voulurent faire plus tard des paroles de blasphème. Cette chute énorme [2] n'avait lésé aucun organe. Elle n'eut d'autre mal qu'un ébranlement nerveux qui, durant deux ou trois jours, lui rendit impossible de prendre aucune nourriture. Dieu ne l'abandonna pas. La *voix*[3] la réconforta : « Confesse-toi; demande pardon à

1. « ... Du donjon de Beaurevoir... » Interrogatoire du 15 mars; *Procès*, t. I, p. 169. — *A summitate unius altæ turris*, etc.; *ibid.* p. 266. On la laissait libre apparemment de se promener sur la plate-forme.

2. « Soixante à soixante-dix pieds sont la moindre élévation qu'on puisse supposer à un édifice de cette importance. » Quicherat, *Aperçus nouveaux*, etc. p. 58.

3. Suivant elle, c'était la voix de sainte Catherine, la même qui lui avait défendu de sauter.

Dieu! Sans faute, ceux de Compiègne auront secours avant la Saint-Martin d'hiver ».

La foi se raffermit dans son cœur. Rassurée sur le salut de ceux qu'elle aimait, elle se résigna pour ce qui ne concernait qu'elle; elle fut promptement guérie [1].

Luxembourg ne la livra point directement aux Anglais. Il sembla vouloir que son seigneur et son complice, le duc de Bourgogne, eût devant les contemporains et devant l'histoire sa part bien constatée de la honte commune. Jeanne fut envoyée sur terre bourguignonne, à Arras, et, de là, au Crotoi, près de l'embouchure de la Somme [2]. Ce fut là que les Bourguignons, vers les premiers jours de novembre, la remirent aux officiers du roi d'Angleterre.

Ses mortels ennemis avaient son corps; mais son âme avait repris la pleine possession d'elle-même, et elle reçut la plus forte confirmation et la consolation la plus chère qu'elle eût demandée au ciel. Une heureuse nouvelle perça les murs de sa prison. La parole de *ses voix* était accomplie. Une quinzaine « avant la Saint-Martin » (24 octobre), le comte de Vendôme, le maréchal de Boussac et Pothon de Saintrailles arrivèrent avec un petit corps de gens d'élite à travers la forêt de Compiègne (ou de Cuise), et tombèrent sur les quartiers qu'avaient les assiégeants sur la rive gauche de l'Oise : tous les habitants, les femmes même, s'élancèrent hors de la ville et assaillirent avec furie les bastides picardes et bourguignonnes; deux ou trois de ces postes furent emportés avec un grand carnage, et les troupes de secours et les gens de Compiègne se rejoignirent victorieux au milieu des lignes ennemies. L'esprit de Jeanne avait conduit « ses amis de Compiègne » à la victoire. La nuit, Anglais, Picards et Bourguignons délogèrent et se dis-

1. C'est à ce moment qu'il faut rapporter le passage suivant de Perceval de Cagni : « Celui qui étoit son maître d'hôtel (Jean d'Aulon) avant sa prise, et qui la servit en sa prison, lui dit : — Cette pauvre ville de Compiègne que vous avez moult amée, à cette fois sera remise ès mains et en la sujétion des ennemis de France. Et elle lui répondit : — Non sera, car toutes les places que le roi du ciel a réduites et remises en la main et obéissance du gentil roi Charles par mon moyen, ne seront point reprises par ses ennemis, en tant qu'il fera diligence de les garder ». *Procès*, IV, 35. Sur l'incident de Beaurevoir, *v. Procès*, t. I, p. 150, 152, 160, 169, 259, 261, 266.

2. D'après les traditions locales, elle aurait reçu de vifs témoignages de sympathie des populations du Ponthieu. *Procès*, t. V, p. 360-362.

persèrent, en dépit de leurs généraux. Les munitions, le bagage et le parc d'artillerie du duc de Bourgogne tombèrent au pouvoir des Français. Le duc Philippe apprit la déroute à Bruxelles : il accourut en Picardie, rassemblant sur son passage noblesse et gens de guerre, et s'avança entre la Somme et l'Oise : son avant-garde fut surprise et battue à Germigni par Saintrailles, et un détachement anglais que Bedford lui envoyait fut taillé en pièces par Vendôme et Boussac. Les capitaines français vinrent jusqu'aux portes de Roie offrir la bataille au duc : les conseillers de Philippe l'empêchèrent d'accepter le défi, et l'*host* du duc se sépara sans avoir tenté de réparer ses revers (fin novembre).

Le parti anglo-bourguignon n'était pas plus heureux dans l'Est que dans le Nord. Le brave Barbasan, que Charles VII avait nommé gouverneur de Champagne, prenait l'une après l'autre les forteresses qui restaient à l'ennemi dans cette province. Les Anglais et les Bourguignons voulurent « recourre » leurs garnisons, et deux corps d'armée, partis, l'un de Bourgogne, sous le sire de Toulongeon, l'autre des marches de Normandie, sous le comte d'Arundel et le maréchal de l'Ile-Adam, se dirigèrent vers la Champagne. Barbasan les battit coup sur coup, le premier à Chappes, près de Troies, le second, à Anglure, entre Troies et Châlons. Le duc Philippe voyait ainsi s'évanouir le rêve auquel il avait immolé sa patrie : la Champagne lui échappait. La commune de Châlons eut grande part à la victoire d'Anglure : les communes du parti français se mêlaient partout activement à la guerre, et la faisaient impitoyable; elles ne visaient pas aux rançons, comme les gens d'armes; elles aimaient mieux un Anglais mort que dix Anglais prisonniers[1]. Les villes encore soumises à l'étranger étaient loin de montrer en faveur du parti anglo-bourguignon cette énergie de passion politique; Paris se mourait de langueur et de misère[2].

La mauvaise fortune redoublait la fureur des ennemis de Jeanne et de la France. Les Anglais, voyant que la prise de Jeanne ne

1. Monstrelet. — Saint-Remi. — Chartier. — Berri.

2. Le cours de la justice y fut suspendu plusieurs semaines. La régence anglaise ne payait plus les gages du parlement : le greffier qui rédigeait les registres du parlement interrompit son travail faute de parchemin. (*Registres du parlement*, t. XV. Février 1431.)

rappelait pas la victoire sous leurs drapeaux, s'imaginaient que le « charme » était attaché à sa vie, et « n'avoient soif que de sa mort » (*illius mortem omnibus modis sitiebant*); ils n'osaient plus rien entreprendre de sérieux tant qu'elle vivrait, et la craignaient prisonnière presque autant que libre[1]. La superstition, la peur et l'orgueil blessé les rendaient implacables; ce sombre orgueil national, principe de tous leurs crimes politiques comme de leurs grandes actions, s'était tourné en une rage féroce et aveugle chez la multitude, froide et réfléchie chez les princes. Les passions des gens d'église, leurs alliés, continuaient de concourir efficacement au même but. L'université, quand elle sut la Pucelle aux mains des Anglais, écrivit au roi de « France et d'Angleterre » pour se plaindre de la « longue retardation de justice » qui avait eu lieu, et prier le roi de faire mettre « brièvement ladite femme ès mains » de l'évêque de Beauvais et de « l'inquisiteur ordonné en France », et de l'envoyer à Paris « pour faire son procès notablement et sûrement ». Par une autre lettre, l'université reprochait à Pierre Cauchon de n'avoir pas employé plus de diligence (*acriorem diligentiam*) dans la poursuite de l'affaire, et le pressait de réparer ses lenteurs (21 novembre)[2].

Le vœu de l'université ne fut point exaucé quant au théâtre du procès : Bedford et Winchester se gardèrent bien de faire conduire la Pucelle à Paris. Ils n'étaient pas assez sûrs de la capitale, et, d'ailleurs, ils voulaient bien choisir leurs instruments dans l'université, mais non point livrer l'examen et le jugement de Jeanne au corps universitaire opérant en masse au milieu du peuple de Paris. Le conseil d'Angleterre laissa Jeanne quelques semaines au Crotoi, intervalle qu'employa Cauchon, sous la direction du cardinal de Winchester, à rassembler les éléments de la procédure. Dans la seconde quinzaine de décembre, Jeanne fut amenée du Crotoi à Rouen[3] : le chef-lieu de la Normandie, arsenal de la puissance anglaise en France, résidence de la cour depuis la venue de

1. Rymer, t. X, p. 472. Les soldats avaient toujours même répugnance à passer d'Angleterre sur le continent.

2. *Procès*, t. I, p. 15-18.

3. Par Saint-Valeri, Eu et Dieppe, suivant une *histoire ms. du Ponthieu*, citée ap. *Procès*, t. V, p. 360.

Henri VI, était le théâtre préparé par Bedford et Winchester pour le grand drame d'iniquité.

Le séjour au Crotoi, dans ce donjon d'où elle pouvait promener au loin ses regards sur les grèves mélancoliques de la Somme et sur la mer brumeuse, avait été le dernier répit de Jeanne, sa dernière halte sur la route du Calvaire. Arrivée à Rouen, les portes du château se fermèrent sur elle pour ne la rendre qu'à l'échafaud [1]. On la jeta dans une cage de fer, avec des chaînes au cou, aux pieds et aux mains. Ainsi commença la passion de « la Fille de Dieu, » comme la nommaient *ses voix* dans ses extases : cette passion devait durer cinq mois !

Le 28 décembre, le chapitre de Rouen accorda territoire et juridiction à l'évêque de Beauvais, pour qu'il pût diriger le procès de Jeanne dans un diocèse qui n'était pas le sien. Le chapitre avait paru d'abord très-peu disposé à cette concession; mais la majorité des chanoines cédèrent à la pression du conseil d'Angleterre [2].

Le 3 janvier 1431, ordre du roi « de France et d'Angleterre » à ses officiers ayant en garde « Jehanne, dite la Pucelle, » de la « bailler et délivrer » à l'évêque de Beauvais, « toutes et quantes fois que bon lui semblera. Toutefois, c'est notre intention de ravoir et reprendre par devers nous icelle Jehanne, se ainsi étoit qu'elle ne fût convaincue ou atteinte des cas... touchant notre foi catholique [3]. »

Le conseil d'Angleterre entendait bien ne rien risquer : si Jeanne, par impossible, était acquittée au tribunal d'église, on la retenait comme prisonnière de guerre, et l'on pouvait, à la rigueur, si l'on se sentait assez fort, la juger comme « rebelle. »

Le 9 janvier, l'évêque de Beauvais convoqua quelques théologiens et juristes, et, de leur avis, choisit les officiers qui devaien fonctionner au procès, un promoteur (accusateur), deux notaires (ou greffiers), un commissaire examinateur des témoins, un ap-

1. La tour où elle fut enfermée a été détruite en 1780. Les ruines du Crotoi ont disparu sous les sables.

2. Registres capitulaires de Rouen, cités par M. Chéruel, ap. *Revue de Rouen*, juin 1845.

3. *Procès*, I, 18

pariteur. Le promoteur fut un chanoine de Beauvais, chassé de son église avec l'évêque, Jean d'Estivet, l'âme damnée de Cauchon, aussi pervers que Cauchon même, avec la grossièreté et la brutalité de plus. Les autres étaient des hommes timides, traînés malgré eux dans ce gouffre, et qui, d'abord complices par peur, essayèrent tardivement de mettre les formes les plus régulières qu'il leur fut possible sur un fond monstrueux [1]. Quand le premier des deux notaires, Manchon, arriva, l'évêque de Beauvais lui signifia qu'il fallait « servir le roi », et qu'il s'agissait de « faire un beau procès contre Jehanne [2] ».

Le 13 janvier, Cauchon fit lire, en présence de six théologiens et juristes, parmi lesquels un secrétaire du roi d'Angleterre, les informations qu'il avait fait faire au pays natal de Jeanne et « en maints autres lieux. — Du conseil et délibération desdits assesseurs », Cauchon décida [3] que « certains notables hommes » rédigeraient, avec les notaires, des articles en due forme, d'après lesdites informations, afin de voir plus clairement la matière.

Les données fournies par les informations ne suffisaient point, cependant, pour assurer une base solide au procès. Les témoignages recueillis à Domremi étaient, même au point de vue ecclésiastique, tout à l'avantage de Jeanne [4], et Cauchon avait fort mal

1. Les notaires, Guillaume Manchon et Guillaume Colles, étaient deux prêtres, notaires apostoliques de l'officialité de Rouen. Tous deux, ainsi que l'appariteur (huissier) Jean Massieu, doyen des curés de la chrétienté de Rouen, ont fait d'importantes dépositions lors du procès de réhabilitation, de 1450 à 1456.

2. Déposition de G. Manchon, *Procès*, III, 137.

3. Il importe d'observer que, dans les procès de foi, toutes les décisions, jusqu'au jugement inclusivement, sont prises par les deux juges, l'évêque et l'inquisiteur. Dans le droit romain primitif, dans le droit barbare, dans le droit féodal, dans le droit moderne, le préteur, le graf, le seigneur, le magistrat qui préside le tribunal ou les assises, ne juge pas le fait : ce sont les assesseurs, citoyens, *bons hommes*, anciens, jurés, qui jugent. Ici, la jurisprudence est retournée. Le juge décide le fait au lieu de *dire le droit* : ceux qui doivent juger ne sont que des *consulteurs*.

4. Une « information » d'un autre genre avait eu lieu à Rouen, en dehors du procès. Des matrones avaient, par ordre de la duchesse de Bedford, constaté la virginité de Jeanne; « ensuite de quoi ladite duchesse fit défendre aux gardiens et à tous autres de se porter contre elle à aucune violence ». Déposition de l'appariteur J. Massieu, *Procès*, t. III, p. 155. Le duc de Bedford eut la curiosité d'assister caché à l'examen : cette lâche surprise faite à une femme qu'il destinait à l'échafaud, ce mélange de cynisme et de froide cruauté, caractérise suffisamment la moralité de ce personnage tant vanté par les historiens anglais. *Ibid.* p 163.

accueilli le porteur du procès-verbal, « l'appelant traître et mauvais homme[1] ». D'autres renseignements prêtaient matière à incriminer l'orthodoxie de Jeanne; on avait acheté des dénonciateurs dans le parti français; une copie de la réponse de Jeanne à la question du comte d'Armagnac « sur les trois papes » avait été livrée à Cauchon. Mais on ne pouvait citer à Rouen des témoins de cette sorte : ils n'eussent osé comparaître pour soutenir leur dire.

La procédure inquisitoriale offrit à Cauchon le moyen de simplifier la situation en amenant Jeanne à fournir directement des armes contre elle-même.

« Que nul n'approche l'hérétique (en prison), si ce n'est, de temps à autre, deux fidèles adroits qui l'avertissent avec précaution, et comme s'ils avoient compassion de lui, de se garantir de la mort en confessant ses erreurs, et qui lui promettent que, s'il le fait, il pourra échapper au supplice du feu[2]. »

Cauchon perfectionna le procédé de l'inquisition. De concert avec le comte de Warwick, gouverneur de Rouen, il décida un des assesseurs, chanoine de Rouen, Nicolas L'Oiseleur, à s'introduire dans la prison de Jeanne en « habit court » (en costume laïque), et à se présenter à elle comme un prisonnier français du « bon parti ». Jeanne donna dans le piége, et répondit sans défiance aux questions de L'Oiseleur sur *ses voix* et sur une foule de choses qu'il importait à ses ennemis de connaître. Ce misérable lui apprit qu'il était prêtre, afin d'obtenir d'elle, dans le secret de la confession, la révélation de ses plus intimes pensées. On aposta les notaires, avec des témoins, dans une chambre voisine, « où étoit un trou par lequel on pouvoit écouter, » afin qu'ils écrivissent « ce qu'elle disoit ou confessoit audit L'Oiseleur[3] » On obtint de la sorte d'amples sujets d'interrogatoires.

1. L'information avait été faite à Domremi par les soins du bailli de Chaumont. *v.* les dépositions du tabellion Bailli, *Procès*, t. II, p. 451; et de J. Moreau, t. III, p. 192. L'information n'avait pas eu de caractère officiel; les témoins, qui ne reconnaissaient pas l'autorité du bailli anglo-bourguignon de Chaumont, n'avaient pas prêté serment.

2. *Doctrina de modo procedendi contrà hæreticos. v.* notre t. IV, p 154.

3. Déposition du notaire Manchon; ap. *Procès*, t. II, p. 10-11. Manchon, dans une déposition postérieure, voulut revenir sur cet aveu, et prétendit s'être refusé à la complicité exigée de lui; il n'est malheureusement pas possible de l'en croire.

Cinq semaines se passèrent encore à préparer les ressorts de la sinistre machine.

Le 19 février, l'information préparatoire du commissaire examinateur fut lue devant douze docteurs, entre lesquels plusieurs des hommes les plus considérables de l'université de Paris. Cauchon entendait impliquer les noms les plus éminents possible dans la solidarité de son œuvre. Il y avait là trois anciens recteurs de l'université[1], des délégués au nouveau concile qui allait s'ouvrir à Bâle, Jean Beaupère, Nicole Midi, Pierre Morice, et ce jeune Thomas de Courcelles, qui passait pour un grand homme à l'université, et qui allait jouer au concile général un rôle si actif et si influent[2]. Les plus distingués par le savoir et par l'intelligence, il faut bien l'avouer, furent les pires! Ils apportèrent à la violence servile et à la cupidité de Cauchon le concours du fanatisme à froid et de la dureté pharisaïque.

« Sur les conseils et délibérations desdits sires et maîtres », Cauchon décréta qu'il y avait matière suffisante pour citer « ladite femme en cause de foi », et, « pour la révérence du saint siége apostolique, qui a spécialement commis les seigneurs inquisiteurs de la dépravation hérétique à la correction des erreurs qui s'élèvent contre la foi orthodoxe », il conclut à appeler et sommer, en l'absence de l'inquisiteur général de France, son vicaire, résidant à Rouen, de s'adjoindre à lui évêque dans le procès.

C'est la première mention que fassent de l'inquisition les pré-

1. Il y en eut plus tard jusqu'à cinq.

2. Æneas Sylvius (depuis le pape Pie II) l'a comblé d'éloges dans ses *Commentaires sur le concile de Bâle* : « Thomas de Courcelles, illustre entre les docteurs ès lettres sacrées, qui eut plus de part que personne aux décrets du saint concile, homme aimable et vénérable par sa doctrine, mais toujours baissant modestement les yeux vers la terre et semblable à un homme qui se cache. » Était-ce modestie... ou remords? Dans ses *Mémoires*, terminés durant son pontificat, en 1463, Pie II parle d'ailleurs de Jeanne avec une haute admiration, bien qu'au fond en politique et non en croyant. Il laisse en doute si le fait est divin ou humain, et, trop éclairé et trop près des événements pour voir dans Jeanne un simple instrument, comme l'imagineront plus tard les *machiavélistes* du seizième siècle, il incline à admettre la combinaison d'un grand génie chez cette fille et d'un savant stratagème chez les ministres et les capitaines de Charles VII. Telle est l'origine de cette interprétation *politique* qui finit par tomber jusqu'aux grossières absurdités de du Haillan. v. *Procès*, t. IV, p. 518. Le fond des choses est assez éclairci maintenant pour que nous n'ayons pas à le discuter de nouveau.

Digitized by Google

liminaires du procès; mais il y avait déjà eu sans doute maints pourparlers entre l'évêque et le vicaire du saint-office. Celui-ci, le dominicain Jean Lemaistre, était un moine obscur et timoré, dont le caractère offrait un singulier contraste avec ses terribles fonctions. Il fit tout ce qu'il put pour éviter de participer à une affaire qui le frappait d'épouvante. Il exprima un doute sur sa compétence, le procès regardant le diocèse de Beauvais et non celui de Rouen; il demanda du temps pour s'assurer si ses pouvoirs étaient suffisants, approuva provisoirement, à contre-cœur, que l'évêque passât outre, puis vint siéger, en attendant, non comme juge, mais comme simple assesseur, faisant, chaque jour, un pas de plus sous les menaces des lords du conseil d'Angleterre[1]. Le conseil s'impatientait et les Anglais criaient que les clercs ne « gagnoient pas leur argent ».

Le conseil d'Angleterre payait, en effet, à chacun des assesseurs une indemnité de 20 sous tournois par vacation[2]. Ceux qui rendirent les meilleurs services reçurent en outre des présents[3].

La régence anglaise, qui laissait à Paris les magistrats de la cour suprême sans moyens d'existence, savait bien trouver de l'argent pour solder les juges et les bourreaux de Jeanne Darc, et pour rouvrir l'antre de l'inquisition quand se fermait le temple de la justice.

Jeanne fut citée à comparaître le 21 février. Cauchon vint siéger en tribunal, ce jour-là, dans la chapelle du château de Rouen : autour de lui étaient assis, comme assesseurs, plus de quarante docteurs, licenciés et bacheliers en théologie, en droit canon, en droit civil[4], pris dans l'université de Paris, dans les chapitres de Rouen et des autres cités normandes et dans les grands monastères de la Normandie.

1. On lui fit entendre qu'il « seroit en péril de mort », s'il n'intervenait au procès. Déposition de l'appariteur Massieu; *Procès*, t. III, p. 153.

2. Plus de 6 francs de notre monnaie, égalant probablement en valeur relative 36 à 40 fr. d'aujourd'hui. *v.* l'intéressant chapitre de M. P. Clément, *sur la valeur relative des monnaies*, dans le t. Ier de son *Jacques Cœur*.

3. Déposition de Th. Marie; *Procès*, t. II, p. 370.

4. On compta jusqu'à 95 assesseurs, dont plusieurs appartenaient à la faculté des arts, ou même à celle de médecine; mais ils ne siégèrent jamais tous ensemble. *v.* la liste dans Lebrun de Charmettes, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 231.

Une question préalable fort grave eût dû être vidée avant l'ouverture du procès. Jeanne, durant l'instruction, avait réclamé avec instance d'être tirée des mains des gens de guerre et remise en prison d'église. Le droit ecclésiastique était formel, et il y avait eu d'assez vifs murmures à ce sujet parmi les assesseurs; mais aucun d'eux n'osa poser nettement la question; tous savaient trop que, pour rien au monde, les Anglais n'eussent laissé sortir Jeanne de la forteresse[1].

L'appariteur fit au juge son rapport sur la citation adressée à l'accusée. Jeanne avait répondu qu'elle était prête à comparaître, mais qu'elle demandait qu'il y eût au procès autant de gens d'église du parti de France que du parti d'Angleterre.

Hélas! elle appelait à son aide ceux qui se bouchaient les oreilles pour ne pas entendre sa voix!

Un des docteurs mandés par Cauchon avait réclamé pour Jeanne plus qu'elle ne réclamait elle-même : Nicolas de Houppeville avait dit nettement à Cauchon que le procès ne valait rien; que les ennemis de Jeanne ne pouvaient être ses juges, et qu'il n'y avait pas à revenir sur l'examen qu'elle avait subi devant le clergé de Poitiers et devant l'archevêque de Reims, métropolitain de l'évêque de Beauvais[2]. La voix de cet homme courageux semblait la voix même de la conscience. Il sommait explicitement Cauchon de ne pas faire le procès, et implicitement Regnauld de Chartres d'interposer son autorité hiérarchique pour empêcher ou pour invalider le procès. Cette voix chrétienne fut étouffée; Cauchon fit jeter Houppeville en prison[3], et poursuivit son œuvre sans être in-

1. *Procès*, t. III, p. 137, 152.

2. Déposition de Nicolas de Houppeville, *Procès*, t. III, p. 170. — *Id.* de G. Manchon, *ibid.* p. 138.

3. Il fallut l'intervention d'amis influents pour le préserver de l'exil; *ibid.* p. 172. Un autre docteur renommé en Normandie, Jean Lohier, refusa pareillement de participer à un procès nul à ses yeux, « pour ce que le procès se faisoit en château fort et lieu mal sûr aux juges et aux conseillers; qu'il touchoit nombre de gens qu'on n'avoit point appelés, et que Jehanne n'avoit point de conseil ». Il quitta la ville et le pays pour se soustraire au ressentiment des Anglais. Déposition de G. Manchon, *Procès*, t. III, p. 138. Quant au dernier point, l'absence de conseil, Lohier parlait en homme qui ne reconnaît pas la jurisprudence inquisitoriale, et cela lui fait honneur; mais Cauchon était couvert par cette jurisprudence.

quiété par un mot, par un signe de son métropolitain; le crime de l'action eut pour complice le crime du silence.

On ne mit pas même en délibération la demande de Jeanne.

L'accusée fut amenée.

Alors commença ce procès qui n'avait pas eu son semblable au monde depuis celui qui s'acheva sur le Calvaire. Quand on en parcourt les actes décolorés, affaiblis par la plume timide des scribes, le cœur se serre d'une insurmontable émotion; la main tremble à feuilleter ces pages jaunies; les yeux s'emplissent de larmes d'admiration. Que serait-ce si l'on avait les actes du martyre de la Pucelle, écrits par un témoin pénétré de sa pensée, imbu de sa mission; si ses gestes, son accent, les mouvements de son âme, l'aspect général des débats, eussent pu être observés et recueillis, si l'on avait la vie à la place de l'aride formule officielle et de la lettre morte[1]!... A travers l'informe rédaction des notaires, la lourde latinité du traducteur[2], et les souvenirs des témoins, qui, vingt ans plus tard, vinrent révéler dans le procès de révision tant d'affreux mystères, on entrevoit cette morne nef où s'élève l'image de Jésus crucifié, comme pour essuyer une seconde fois les outrages des Pharisiens; ces bancs pleins de sombres et sèches figures où se personnifient les mauvaises passions du prêtre aux jours de décadence, où l'avidité, la servilité violente des uns s'associent à l'implacable orgueil des autres, à l'austérité sans entrailles, pire que le vice même, à la froide cruauté du sophiste au cœur de pierre, qui s'est fait un Dieu à son image. Parmi ces odieux visages, des faces ternes et indécises, types de la faiblesse qui hait la violence, tremble devant les violents et se fait complice de peur d'être victime; çà et là, quelques physionomies honnêtes et loyales, où se lit le combat du cœur qui se révolte contre les préjugés qui poussent; autour de la chapelle enfin, sous l'arceau des portes, derrière les verrières des croisées, les armes reluisantes et les visages féroces des soldats étrangers, qui menacent l'accusée et parfois le tribunal même.

Jeanne paraît, pâle, chancelante, brisée par les angoisses de

1. Morte, toutes les fois que la parole de Jeanne n'y éclate pas comme la trompette qui réveille les morts.

2. Thomas de Courcelles, qui mit la minute en latin.

deux mois d'une horrible captivité[1]. A la tempête que soulève sa vue, on dirait l'entrée d'un ange dans une assemblée de démons. Les interpellations se croisent de toutes parts, les questions ne s'attendent pas l'une l'autre; chaque parole de l'accusée redouble le tumulte; l'assistance s'agite en proie à ce désordre qui, suivant l'Écriture, caractérise le *conseil des méchants*. Si l'emportement parfois semble s'apaiser, ce n'est que pour faire place à la ruse : l'interrogatoire ne cesse d'être violent que pour devenir perfide. Jeanne est seule au milieu de tant d'ennemis, sans avocat ni conseil. Ceux des assesseurs qui cherchent à la guider, à lui faire saisir la portée des questions et des réponses, sont en butte aux furieuses apostrophes de Cauchon et désignés à la vengeance des Anglais. Cette scène se prolonge durant trois ou quatre heures. On veut accabler Jeanne par la fatigue physique comme par la souffrance morale; on s'efforce de la mettre hors de défense, en jetant le trouble dans son esprit, autant par la subtilité des questions que par leur multiplicité et leur incohérence. « On lui proposoit », au rapport d'un des assesseurs (Isambard de la Pierre), « des interrogatoires tellement difficiles, subtils et cauteleux, que les plus grands clercs de l'assistance n'y eussent su répondre qu'à grand'peine ». Elle y répondit pourtant. Parfois simple et naïve comme un enfant, parfois ingénieuse et d'une charmante finesse de femme, souvent sublime, elle ne fut jamais faible; la force de son âme soutint son corps épuisé : elle redevint devant ses juges ce qu'elle avait été sur le champ de bataille, *la fille au grand cœur*. Si quelquefois, rarement, sa mémoire se troubla, rien ne mit en défaut sa présence d'esprit; sa prodigieuse lucidité stupéfia tellement les membres du tribunal, que plusieurs crurent ses réponses dictées par des êtres surnaturels; il y eut un mouvement de terreur parmi l'assistance, quand elle dit de ses esprits: « Ils sont là sans qu'on les voie! » Mais n'anticipons pas, et suivons cette auguste tragédie dans l'ordre de son développement.

Cauchon débuta par exhorter « charitablement » Jeanne à dire la vérité et par la requérir d'en prêter serment, suivant cette barbare jurisprudence qui transportait dans les tribunaux criminels

1. On venait seulement de la tirer de sa cage et de lui ôter ses trois paires de fers. Après la séance, on lui remit les fers aux pieds. *Procès*, t. III, p. 154.

les maximes du tribunal de la pénitence, et qui voulait forcer l'accusé à se dénoncer lui-même.

Jeanne ne voulut jurer que sauf réserves. « Je vous dirai tout ce qui est de mon fait, sauf les révélations que j'ai eues de la part de Dieu pour mon roi seul. Quand vous me devriez couper la tête, je ne vous les révélerai pas sans le congé de *mon conseil* ».

Dans cette séance, dans les suivantes, on la pressa, on la harcela en vain. Elle ne se départit point de cette restriction.

On l'interrogea sur son pays et sa famille[1]. Il y eut là des réponses d'une naïveté touchante, comme lorsqu'elle dit n'avoir appris sa « créance » de nul autre que de sa mère, qui lui « avoit montré *Pater, Ave* et *Credo*. » L'enfant redevint l'héroïne, lorsque Cauchon, suivant les formules, lui intima défense de « se retraire de la prison à elle assignée », sous peine d'être déclarée convaincue d'hérésie.

« Je n'accepte point la défense! s'écria-t-elle. Je n'ai baillé ma foi à personne. J'ai voulu et voudrai me départir de vos prisons! Si vous étiez bien informés de moi, vous devriez vouloir que je fusse hors de vos mains[2]. »

Après quelque hésitation due à une sorte de pudeur religieuse, elle exposa avec simplicité et grandeur le mystère de sa vocation; « comment les *voix* lui étoient venues de Dieu ». Qu'elle n'eût consulté, avant d'y ajouter foi, « évêque, curé ni aucune personne ecclésiastique », ce fut là un premier crime aux yeux de ceux qui l'interrogeaient[3].

On lui représenta la copie de la sommation adressée par elle aux Anglais devant Orléans: elle en nia quelques mots; elle n'avait pas dicté : « Rendez les clefs des villes à la Pucelle », mais « Rendez au roi »; elle ne s'était pas qualifiée de « chef de guerre », et s'était bien dite envoyée de Dieu », mais non « corps pour corps ». Peut-être la mémoire de Jeanne était-elle en défaut et faisait-elle

1. Quand on lui demanda son *surnom* (*cognomen*), ce qui signifiait alors le nom de famille, elle dit qu'elle ne savait pas; ce qu'elle expliqua plus tard en disant qu'on l'appelait tantôt Darc, tantôt Romée, parce que dans son pays, les filles portaient le *surnom* de leur mère. *Procès*, t. I, p. 46; 190. *v.* ÉCLAIRCISSEMENT, n° 1, SUR LES NOMS DE FAMILLE.

2. Interrogatoire du 21 février; *Procès*, t. I, p. 44-48; *id.* du 22; p. 51.

3. *Procès*, t. I, p. 273.

méconnaître à la captive infortunée le cri altier de sa jeune et heureuse audace[1]. Jeanne, du reste, revendiqua fermement la dictée et la responsabilité de cette lettre et de toutes les lettres écrites en son nom. « Si j'ai été chef de guerre, dit-elle ailleurs, ce fut pour férir sur les Anglois[2] ».

Elle commença de bien grande manière la séance du 24 février. Interpellant l'évêque de Beauvais :

« Je vous le dis; prenez bien garde de ce que vous dites que vous êtes mon juge! Vous prenez là une grande charge! — Tout le clergé de Rouen ou de Paris ne sauroit me condamner, s'il ne l'a en droit. — Vous dites que vous êtes mon juge; prenez garde à ce que vous faites, parce que, en vérité, je suis envoyée de la part de Dieu, et que vous vous mettez en grand danger. — Je suis venue de la part de Dieu, et n'ai rien à faire ici. Délaissez-moi à Dieu de qui je suis venue[3]. »

Elle se laissa arracher beaucoup de détails sur *ses voix*, sans vouloir dire « à plein tout ce qu'elle savoit[4] ». — *La voix* m'a parlé trois fois hier. — Elle me parle ici même. Elle m'a dit : *Réponds hardiment : fais bon visage. Dieu t'aidera.* — Je crois, comme je crois la foi chrétienne, que *cette voix* vient de Dieu. — *Les voix* me parlent chaque jour. Si elles ne me confortoient, je serois morte! — Je ne puis toujours bien ouïr ce qu'elles me disent, pour le bruit des prisons et les noises des gardes. Ah! je les ouïrois bien, si j'étois en quelque forêt[5]!... »

L'interrogateur commis par Cauchon, Jean Beaupère, posa perfidement à Jeanne une question redoutable.

« Savez-vous être en la grâce de Dieu? »

Si elle se disait assurée de la grâce, on la déclarait hérétique.

1. Dans le cas contraire, l'altération n'avait pu être le fait que d'un clerc enthousiaste, qui aurait encore renforcé les paroles de la Pucelle en écrivant sous sa dictée. Toutes les copies sont d'accord.

2. Interrogatoires du 22 février, des 1er et 28 mars; *Procès*, t. I, p. 55, 84, 293.

3. Interrogatoire du 24 février; *Procès*, t. I, p. 60-62.

4. « Les petits enfants », dit-elle naïvement, « disent qu'aucunes fois on peut les gens pour avoir dit vérité. » *Procès*, t. I, p. 65.

5. Interrogatoires des 22, 24, 27 février, 3, 14 mars; *Procès*, t. I, p. 52, 61, 70, 94, 153. Elle ne faisait pas la distinction qu'ont faite les mystiques métaphysiciens entre la vision spirituelle et la vision extérieure, et croyait voir ses apparitions « des yeux de son corps ». *Ibid.* p. 93.

« C est grande chose, répliqua Jeanne, de répondre à telle demande!

— Oui, c'est grande chose, dit un des assesseurs, le théologien Fabri; l'accusée n'est pas tenue de répondre.

— Vous feriez mieux de vous taire! cria Cauchon avec colère à Fabri.

— Savez-vous être en la grâce? répéta l'interrogateur.

— Si je n'y suis, Dieu m'y mette! et si j'y suis, Dieu m'y maintienne! »

Ils restèrent tous muets et baissèrent la tête[1].

« Je serois la plus dolente de tout le monde, reprit-elle, si je savois n'être point en la grâce de Dieu. Si j'étois en péché, je crois que *la voix* ne me viendroit point. — Je voudrois que chacun comprît aussi bien que moi! »

Et elle levait au ciel ses regards inspirés.

Dans la séance suivante (27 février), comme on la pressait de nouveau sur ses apparitions : « Si vous ne me croyez, dit-elle, allez à Poitiers. Demandez copie du livre qui est à Poitiers. J'ai été interrogée, trois semaines durant, par les clercs de mon parti, qui n'ont trouvé en mon fait que tout bien.

— Est-ce Dieu qui vous a prescrit de prendre habit d'homme?

— C'est petite chose que l'habit, répondit-elle avec une sorte de dédain; mais je ne l'ai pris et n'ai rien fait au monde que par l'ordre de Dieu et des anges.

— C'est donc chose licite? c'est donc bien fait?

— Tout ce que j'ai fait est par ordre du Seigneur : j'en attends bon garant et bon aide. »

Ceux qui dirigeaient le procès ne cessèrent de la tourmenter sur son obstination à garder l'habit d'homme[2]. Cet habit était

1. *Procès*, t. I, p. 65. — Dépositions de J. Massieu, G. Colles, J. Fabri; *ibid.* t. III, p. 153, 163, 175.

2. Cauchon lui avait refusé la permission d'ouir la messe tant qu'elle serait vêtue en homme, et rien ne la chagrinait davantage. L'appariteur Massieu, lorsqu'il la menait de la prison au tribunal, lui permettait, pour la consoler, de faire sa prière à l'entrée de la chapelle du château. Le promoteur d'Estivet, s'en étant aperçu, accabla de sales injures l'appariteur et l'accusée, et l'évêque de Beauvais défendit à Massieu de récidiver. Dépositions de J. Massieu; *Procès*, t. II, p. 16; III, 151. Les interrogatoires n'avaient pas continué dans la chapelle, mais dans un bâtiment situé sur une petite cour du château.

pour elle le signe de sa mission guerrière, et, tant que sa mission n'était pas terminée et les Anglais hors de France, elle ne se croyait pas en droit de le quitter. Elle avait un autre motif encore de se refuser à ce qu'on exigeait d'elle, un motif que sa pudeur l'empêchait d'avouer devant une nombreuse assemblée, et que l'évêque de Beauvais n'ignorait pas, car il avait reçu plusieurs fois ses plaintes. Les horreurs secrètes de la prison effaçaient l'horreur du procès même. Le Messie de la France n'avait pas seulement à essuyer de ses gardiens les injures et les dérisions endurées avant lui par le Christ : son sexe mettait Jeanne en butte à des abominations bien plus grandes. Plusieurs fois, les misérables qui l'avaient en garde et qui ne quittaient sa chambre ni jour ni nuit avaient menacé Jeanne des dernières violences. Un jour, elle ne fut sauvée que par l'arrivée du comte de Warwick, attiré par ses cris. Le farouche gouverneur de Rouen recula soit devant le forfait même, soit devant l'exécration du dehors ; il « fit de grandes menaces à iceux Anglois », et mit deux autres gardiens à la prison[1].

C'était pour défendre sa pudeur que Jeanne s'opiniâtrait dans ce changement d'habit prohibé par la loi de Moïse, et, depuis, par les canons de l'Église, uniquement comme favorisant le désordre. Mais le propre des pharisiens et des hypocrites est de tuer l'esprit des lois avec la lettre.

Outre l'habit d'homme, le point sur lequel s'acharnèrent principalement les interrogatoires fut la révélation faite par Jeanne à Charles VII. Non-seulement on n'obtint rien d'elle à ce sujet ; mais elle écarta, avec autant de sollicitude que d'habileté, tout ce qui pouvait impliquer son roi ou les clercs de son parti dans la responsabilité de ses actes, et surtout de son changement d'habit. Il n'y eut pas seulement une admirable générosité, il y eut dans cette âme tendre un réveil d'affection pour l'ingrat

1. Dépositions de G. Manchon, *Procès*, t. II, p. 298 ; III, 148. Le comte de Warwick, gouverneur du jeune roi Henri VI, capitaine de Rouen et l'homme le plus considérable du conseil après les princes, montra, du reste, dans tout le cours du procès, un acharnement implacable, pesant par ses menaces sur ceux des assesseurs qui montraient quelques dispositions bienveillantes pour l'accusée. A lui, autant qu'à Bedford et à Winchester, s'appliquoit cette parole : « Les Anglois avoient soif en toute manière de sa mort ».

monarque qui l'avait trahie et qui la délaissait[1]. Aux jours de ses jeunes illusions, *ses voix* lui avaient dit que Dieu aimait son roi et le prince captif, le duc d'Orléans, plus qu'elle-même. Ce souvenir lui revenait au fond de son cachot et lui voilait les indignités d'un passé plus récent. Elle a pu pardonner : l'histoire ne pardonnera pas.

Si elle cherche à couvrir son roi et tout le parti de France, et à répondre pour tous, à plus forte raison s'efforce-t-elle d'empêcher que les hommes ne puissent blasphémer *ses voix* et mettre leurs prophéties en contradiction avec l'événement. On sent qu'elle tâche de se persuader que *ses voix* ne l'avaient pas poussée à l'attaque de Paris, puisque cette attaque n'a pas réussi ; elle veut que *ses voix* soient infaillibles, et ne comprend pas que les hommes aient pu se refuser à Dieu. Ce n'est pas, du reste, qu'elle ait renoncé à recouvrer Paris et toute la France : elle ne demande plus à *ses voix* une mort prompte, comme elle avait fait lors des premiers pressentiments de sa captivité : la jeunesse et la vie qui bouillonnent dans son sein ont chassé ces pensées funèbres : elle croit que sa mission n'est qu'interrompue et s'achèvera.

Les interrogateurs tâchèrent d'attribuer un caractère magique à tous les objets dont avait usé la Pucelle, et dont certains étaient devenus si célèbres, l'épée de Fierbois et l'étendard surtout. Ils ne réussirent qu'à faire ressortir, dans des réponses tour à tour pieuses, altières et touchantes, le mépris de Jeanne pour les préjugés qui attachaient une *vertu* surnaturelle à des paroles, à des gestes, à des rites bizarres, à des objets ou à des actes matériels étrangers aux choses de l'âme et de la conscience. La mysticité n'est pas la superstition.

« Aviez-vous des anneaux? » lui demande-t-on.

Les anneaux jouaient un grand rôle dans les rites magiques.

« J'avois l'anneau que m'a donné mon père ou ma mère, et celui que m'a donné mon frère. Les Bourguignons m'ont pris l'un ; l'autre, vous l'avez. Montrez-le-moi! donnez-le pour moi à l'Église.

1. « *La voix* m'a dit cette nuit moult de choses pour le bien de mon roi. Je voudrois qu'il les sût, et ne pas boire de vin jusqu'à Pâques : il en seroit plus joyeux à son dîner ». *Procès*, t. I, p. 63.

— Lequel aimiez-vous mieux de votre étendard ou de votre épée?

— J'aimois quarante fois mieux mon étendard que mon épée. Je le portois moi-même, pour éviter de tuer personne. Je n'ai oneques tué homme[1].

— Avez-vous dit que les panoneeaux (étendards) faits à la ressemblance du vôtre étoient heureux?

— J'ai dit à mes gens : « Entrez hardiment parmi les Anglois! » et j'y entrois moi-même.

— Avez-vous dit à vos gens qu'ils portassent hardiment lesdits panoneeaux, et qu'ils auroient bonheur?

— Je leur ai bien dit ce qui est advenu, et *ce qui adviendra encore!*

— Qui aidoit plus, vous à l'étendard, ou l'étendard à vous?

— De la victoire de l'étendard ou de Jehanne, c'étoit tout à Notre-Seigneur[2]! »

Jeanne n'évita pas moins heureusement ni moins dignement les piéges à elle tendus à propos du culte que lui rendait le peuple.

Quand on lui reprocha les messes et oraisons dites en son honneur :

« Si ceux de mon parti ont prié pour moi, m'est avis qu'ils ne font point de mal. S'ils me croient envoyée de par Dieu, ils ne sont point abusés.

— Quel étoit le courage (l'intention) de ceux de votre parti, quand ils vous baisoient les pieds et les mains?

— Ils me baisoient les mains le moins que je pouvois; mais venoient les pauvres gens volontiers à moi, pour ce que je ne leur

1. « Avez-vous été en lieu où des Anglois aient été occis? » lui demanda-t-on une autre fois. « En nom Dieu, si ai. Comme vous parlez doucement! Que ne se départoient-ils de France et ne s'en alloient-ils en leur pays? » « Il y avoit là un grand milord d'Angleterre qui dit, ces paroles ouies : — C'est voirement une bonne femme. Que n'est-elle Angloise! » Déposition de J. Tipbaine; *Procès*, t. III, p. 48. Ces mouvements généreux furent malheureusement rares chez les Anglais. Un jour, comme l'appariteur Jean Massieu reconduisait la Pucelle dans sa prison, un chantre de la chapelle du roi d'Angleterre l'aborda brusquement en lui demandant si cette femme serait *orse* (brûlée). « Jusques ici, répondit Massieu, je n'ai vu que bien et honneur en elle; mais je ne sais quelle en sera la fin : Dieu le sait! » Le prêtre anglais alla le dénoncer sur-le-champ aux *gens du roi*, et Massieu courut risque de la vie.

2. Interrogatoires des 27 février, 1er, 3 et 17 mars; passim.

faisoit point de déplaisir, mais les supportois à mon pouvoir[1]. »

Les contemporains ont porté témoignage, en effet, de son ardente charité.

Les interrogateurs eussent bien voulu tirer de Jeanne l'aveu qu'elle avait pris « son fait », sa mission, sous « l'arbre des fées »; c'était, du reste, chose remarquable comme sentiment populaire, l'opinion accréditée à Domremi, chez les compatriotes de Jeanne, et ils étaient bien loin de lui en faire un crime[2]. Jeanne reconnut seulement que *ses voix* étaient venues à elle en ce lieu comme en bien d'autres. Plus tard, Jeanne, interrogée si les fées étaient de mauvais esprits, répondit qu'elle n'en savait rien. Ce fut un grand grief que de n'être pas convenue que les fées fussent des diables (*Procès*, t. I, p. 209). Une autre fois, l'interrogateur lui demanda si elle avait été de ceux qui *vont en l'erre* (*qui errant*) avec les fées. Il s'agit de promenades nocturnes, de *caroles* (danses) que certaines gens menaient, disait-on, par les airs avec les *dames fées*. Cela était bien connu à Domremi, et se pratiquait, non pas comme pour les diables et les sorcières, la nuit du *sabbat* (du vendredi au samedi), mais la nuit du mercredi au jeudi, la nuit de Mercure et de Gwyon, qui est encore aujourd'hui la nuit où les nains de Bretagne dansent leurs *korols* autour des *dolmens*[3].

La lettre du comte d'Armagnac à Jeanne, et la réponse, dont une copie avait été livrée à Cauchon, fournissaient une arme redoutable. Jeanne incertaine entre les trois papes, et prenant du temps pour décider entre eux[4]! Mais elle n'avoua pas la lettre telle qu'on la lui représentait, dit que, le comte d'Armagnac lui ayant demandé à quel pape Dieu voulait qu'il crût, elle l'ignorait, ne l'ayant point appris de ses voix, mais que, pour elle, elle croyait au pape qui est à Rome. Ses réponses sur cet incident offrirent de l'embarras et de l'obscurité. Elle se releva avec un terrible éclat sur ce qui était vraiment de « son fait », du fait de

1. Interrogatoire du 3 mars; *Procès*, t. I, p. 100-106.
2. *Procès*, t. I, p. 68.
3. Ce fut à propos de l'arbre des fées qu'en revenant sur ses visions, on lui fit cette question ridicule et indécente :
« Saint Michel est-il nu ?
— Croyez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir ? »
4. *v.* ci-dessus, p. 191.

la guerre et de la délivrance. Elle avait déjà prédit que les Bourguignons auraient guerre « s'ils ne font ce qu'ils doivent[1] ». Elle dit de plus grandes choses quant aux Anglais! L'inspiration ressaisit « la sibylle de France » : ses yeux lancèrent encore la foudre comme devant les bastides d'Orléans : elle sembla juger ses juges et l'Angleterre. « Avant qu'il soit sept ans, les Anglois délaisseront un plus grand gage qu'ils n'ont fait devant Orléans, et perdront tout en France[2]. Les Anglois auront la plus grande perte qu'ils aient jamais eue en France, et ce sera par grande victoire que Dieu enverra aux François. Je sais cela par révélation, aussi bien que je sais que vous êtes là devant moi. Cela sera avant sept ans : je serois bien fâchée que cela tardât si longtemps. Avant la Saint-Martin d'hiver, on verra bien des choses, et il se pourra que les Anglois soient mis jus terre!

« Les saintes (sainte Catherine et sainte Marguerite), » poursuivit-elle, « m'ont promis que mon roi regagneroit son royaume, et qu'elles me conduiroient en paradis. Elles m'ont fait encore une autre promesse.

— Laquelle?

— Je vous le dirai dans trois mois.

— Serez-vous donc délivrée dedans trois mois?

— Dans trois mois, je vous répondrai ; il faudra bien que je sois délivrée. Ceux qui me veulent ôter de ce monde pourront s'en aller avant moi[3]. — J'ai demandé souventes fois congé à *mes voix* de me départir de prison, quand je voudrai; mais je

1. Le seul mot violent qu'on ait d'elle, est contre eux. « Je ne savois à Domremi qu'un seul Bourguignon; j'eusse voulu qu'il eût la tête coupée, pourvu que cela plût à Dieu ». *Procès*, t. I, p. 65. C'était le souvenir d'une colère d'enfant et non un sentiment actuel. On essaya d'en tirer parti contre elle. On lui demanda si elle croyait que son roi eût bien fait « de tuer ou faire tuer monseigneur de Bourgogne ». Elle répondit admirablement : « Ce fut grand dommage pour le royaume de France; mais, quelque chose qu'il y ait eu entre eux, Dieu m'a envoyée au secours du roi de France ». *Ibid.* p. 183.

2. « Les François gagneront bientôt une grande besogne : je le dis, afin que, quand ce sera advenu, on ait mémoire que je l'ai dit. » Interrog. du 17 mars; *Procès*, t. I, p. 174. La prédiction de Jeanne ne se réalisa pas exactement dans le délai indiqué. Un *plus grand gage qu'Orléans*, Paris, fut enlevé aux Anglais *avant sept ans*, mais ils ne *perdirent tout en France* qu'après vingt et quelques années. *Les voix* de Jeanne lui avaient dit qu'elle délivrerait le duc d'Orléans avant trois ans, et qu'elle verrait le roi des Anglais, ce qui ne se réalisa pas non plus.

3. Interrogatoire du 1er mars; *Procès*, t. I, p. 84-88.

ne l'ai point encore. Peut-être essaierai-je, pour savoir si notre sire en seroit content. *Aide-toi, Dieu te aidera !* »

Cette maxime convenait bien à celle qui fut le génie incarné de la France, du peuple de l'action (*Procès*, t. I,, p. 164).

Ses juges étaient à la fois exaspérés et terrifiés de son assurance. Elle maintint opiniâtrément ses audacieuses prédictions, et ne laissa jamais apercevoir le moindre doute sur la délivrance finale de la France. Quant à sa personne, s'identifiant, en quelque sorte, à la France, et se sentant comme une incarnation de la patrie, elle avait la conviction d'être délivrée par quelque grande victoire. Hélas! ce terme de trois mois qu'elle assignait à ses juges, par un mystérieux pressentiment, devait s'achever pour elle dans une autre délivrance, « la délivrance de la mort », suivant la parole de nos aïeux. Ce n'était plus en ce monde qu'elle devait retrouver l'auréole de victoire[1].

La première phase du procès fut terminée le 3 mars. Cauchon annonça, à la fin de la séance, qu'il allait charger quelques docteurs et experts en droit divin et humain d'extraire ce qui était à recueillir parmi les aveux de Jeanne, et qu'ensuite, s'il y avait lieu de l'interroger plus amplement sur certains articles, il n'en fatiguerait pas la multitude des assesseurs, mais déléguerait à cet effet quelques-uns d'entre eux. « On mettra tout en écrit, et, quand besoin sera, les docteurs et experts en pourront délibérer et donner leur avis. » Il leur défendit à tous de quitter Rouen sans congé[2].

Le motif de Cauchon était facile à comprendre. Lui et ses maîtres avaient intérêt à diminuer la publicité de ces émouvantes séances, et à soustraire les moins décidés des assesseurs à l'espèce de fascination qu'exerçait l'accusée. Elle présente, on ne savait ce qui pouvait arriver : elle absente, et les assesseurs donnant leur avis sur pièces, on comptait bien qu'ils seraient tous contre.

Le travail d'extraits annoncé par Cauchon fut exécuté du 4 au 9 mars. Le 10, les interrogatoires furent repris, dans la prison

1. Çà et là *les voix* résonnaient tristement dans son âme, sans l'éclairer encore sur le vrai sens de sa délivrance. « Prends tout en gré : ne te chaille (ne te soucie) de ton MARTYRE ! » *Procès*, t. I, p. 155; interrog. du 14 mars.
2. *Procès*, t. I, p. 111.

même, par Cauchon, assisté seulement du commissaire examinateur Jean de La Fontaine, de deux assesseurs et de deux témoins. A partir du 13 mars, Cauchon put enfin s'autoriser du concours officiel de l'inquisition et donner à ses assesseurs le titre de « consulteurs du saint-office » : la délégation de l'inquisiteur général, réclamée par l'évêque de Beauvais, était arrivée, et le vice-inquisiteur Jean Lemaistre, forcé dans ses derniers retranchements, s'était résigné à siéger désormais comme juge à côté de l'évêque, sinistre association de la peur et du crime [1].

Durant toute la première partie du procès, Jeanne s'était refusée à toute explication sur le *signe* qui avait décidé son roi à reconnaître sa mission. Harcelée sans relâche sur ce point capital, après avoir tour à tour prié ses juges de ne pas chercher à l'obliger au parjure envers ses saintes [2], et repoussé leurs obsessions par des éclats d'impatience [3], elle finit par se débarrasser des questions à l'aide d'une allégorie toute biblique.

« Le signe est moult bel et honoré et bien créable (croyable), et le plus riche qui soit.

— Ce signe dure-t-il encore ?

— Il durera mille ans et plus. — Il est au trésor du roi.

— Vint-il de par Dieu ?

— Ce fut un ange de par Dieu qui le bailla à mon roi. Le roi et ceux qui étoient avec lui ont vu le signe.

— Est-ce le même ange qui vous apparut premièrement ?

— C'est toujours tout un, et oncques ne m'a failli. »

Elle ne savait pas dire si complétement vrai en identifiant *ses voix* avec elle-même, l'ange avec la Fille de Dieu [4].

Elle ajouta que l'ange apporta à son roi une couronne d'or pur, laquelle « signifioit le royaume de France. Elle fut baillée à un archevêque, lequel la bailla au roi, et étois-je présente.

— L'ange qui l'apporta vint-il de haut, ou par terre ?

1. Le vice-inquisiteur délégua, au nom du saint-office, les officiers déjà commis au procès par Cauchon de par l'autorité épiscopale.

2. Elle avait juré à *ses voix* de ne pas révéler *le signe* sans leur aveu.

3. « Le signe qu'il vous faut, c'est que Dieu me délivre de vos mains ! » *Procès*, t. I, p. 120.

4. C'est là qu'elle dit que *ses voix* l'appelaient communément « Fille de Dieu ».

— Il vint de haut, j'entends, par le commandement de Notre-Seigneur[1]. »

Jeanne échappa pour la seconde fois au piége dressé lors de la fameuse question de « l'état de grâce ». Elle avait dit que son âme serait sauvée.

« Cette parole est de grand poids. Croyez-vous ne pouvoir faire péché mortel ?

— Je n'en sais rien; mais m'en attends du tout à Notre-Seigneur. — Je serai sauvée, pourvu que je garde bien ma virginité de corps et d'âme.

— Est-il besoin de se confesser quand on croit être sauvé ?

— On ne sauroit trop nettoyer la conscience. »

Jeanne, avec un mélange de simplicité et d'adresse sublime, a donc passé sur presque toutes les embûches sans s'y blesser, pareille à ces vierges de nos cathédrales qui foulent aux pieds les monstres. L'habit d'homme obstinément gardé, l'allégorie du *signe* transformée par l'accusation en une fiction, en un mensonge, c'est peu pour une qualification d'hérésie ou de sorcellerie ! c'est peu pour établir que les *voix* viennent de l'enfer !

Reste une question terrible et décisive ! Cauchon n'a point encore osé la poser, parce que, si la réponse négative est la perte de Jeanne, la réponse affirmative l'arrache des mains de ses persécuteurs et renverse tout l'échafaudage du procès. Cauchon ne tremblerait pas devant cette question, s'il était capable de comprendre l'âme de sa captive; il saurait que la réponse affirmative est impossible.

Cette question, c'est de savoir si Jeanne soumettra à une autorité humaine quelconque l'autorité de sa révélation, l'authenticité de sa mission.

C'est ici le point culminant de toute la carrière de Jeanne, et c'est aussi un des points sur lesquels le procès de réhabilitation a accumulé le plus d'ombres. La contradiction est fla-

1. L'allégorie est fort claire pour l'entrevue de Chinon et le sacre de Reims; s'il y a quelque obscurité dans les détails, c'est qu'après s'être représentée elle-même comme l'ange, la Pucelle fait ensuite des allusions à l'ange Michel qui l'accompagnait, invisible, avec les deux saintes. *Procès*, t. I, p. 113-146; interrogatoires des 10, 12, 13 mars.

grante, radicale entre le procès de condamnation et les dépositions des témoins pour la réhabilitation, acteurs eux-mêmes autrefois dans ce premier procès qu'ils démentent. Suivant quelques témoins, d'ailleurs mal d'accord entre eux quant aux circonstances, Jeanne, sur cette question qui domine toutes les autres, est incertaine, presque faible, victime de son ignorance et d'une équivoque perfide, puis, même, enfin, d'une violation brutale des règles judiciaires et d'une impudente altération de la vérité dans l'instrument du procès. Suivant les actes du procès, au contraire, actes qui devraient, si les témoins disaient vrai, porter des traces d'incohérence, d'obscurité, d'incertitude, Jeanne apparaît assurée, inébranlable, lucide de pensée, précise de parole, ayant pleine conscience du principe qu'elle soutient, ne variant pas un jour, pas une heure, et le débat se résume dans la lutte entre deux logiques inflexibles, dans la lutte entre l'autorité traditionnelle et l'inspiration d'en haut, manifestée sous la forme la plus auguste qu'ait vue le monde depuis les premiers jours du christianisme.

Ce sont les amis posthumes de Jeanne qui la diminuent devant la postérité; ce sont ses ennemis qui la montrent dans toute sa force et toute sa grandeur.

Nous continuerons de suivre l'instrument du procès, en examinant, lorsque besoin sera, jusqu'à quel point on doit tenir compte des assertions des témoins.

La question fut posée, le 15 mars, en l'absence de Cauchon, par son représentant La Fontaine et par le vice-inquisiteur. — Jeanne fut requise que, « si elle a fait quelque chose qui soit contre notre foi, elle s'en doit rapporter à la détermination de l'Église.

— Que mes réponses soient vues et examinées par les clercs; et puis qu'on me dire s'il y a quelque chose qui soit contre la foi chrétienne : JE SAURAI BIEN A DIRE, PAR MON CONSEIL, (ce) QU'IL EN SERA. Et toutefois, s'il y a rien de mal contre la foi chrétienne que Notre Sire a commandée, je ne (le) voudrois soutenir et serois bien courroucée d'aller encontre.

« Lui fut déclaré l'Église triomphant et l'Église militant, (ce) que c'étoit de l'un et de l'autre. Requise que, de présent, elle se

mît en la détermination de l'Église de ce qu'elle a fait ou dit, soit bien, soit mal, répond : Je ne vous en répondrai autre chose pour le présent. »

Le 17 mars, la question fut réitérée par les mêmes interrogateurs.

« Quant à l'Église, je l'aime et la voudrois soutenir de tout mon pouvoir pour notre foi chrétienne... Quant aux bonnes œuvres que j'ai faites et à mon avénement, IL FAUT QUE JE M'EN ATTENDE AU ROI DU CIEL QUI M'A ENVOYÉE. »

On insista : « Vous en rapportez-vous à l'Église?

— Je m'en rapporte à Notre-Seigneur, qui m'a envoyée, à Notre-Dame et à tous les benoîts saints et saintes de paradis. Ce m'est avis que c'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Église. Pourquoi faites-vous difficulté que ce ne soit tout un?

— Il y a l'Église triomphant, où est Dieu, les saints, les angles (anges) et les âmes sauvées. L'Église militant, c'est notre saint-père le pape, vicaire de Dieu en terre, les cardinaux, les prélats de l'Église et clergié, et tous bons chrétiens et catholiques; laquelle Église bien assemblée ne peut errer, et est gouvernée du Saint-Esprit. — Vous rapportez-vous à l'Église militant, c'est à savoir à celle qui est ainsi déclarée?

— Je suis venue de par Dieu, de par la vierge Marie et tous les benoîts saints et saintes de paradis, et l'Église victorieuse de là-haut, et de leur commandement; et à celle Église-là je submeict (soumets) tous mes bons faits et tout ce que j'ai fait ou à faire.

— Vous submettez-vous à l'Église militant?

— Je n'en répondrai maintenant autre chose[1]. »

1. *Procès*, t. I, p. 162, 166, 174-176. L'appariteur J. Massieu, un des témoins de cet interrogatoire, prétend avoir eul dire à Jeanne : « Vous m'interrogez sur l'Église triomphant et militant : je n'entends point ces termes; mais je veux me submettre à l'Église, comme il convient à une bonne chrétienne. » *Procès de réhabilitation*; enquête de 1452; ap. *Procès*, t. II, p. 333. Isambard de la Pierre, moine augustin, témoin comme Massieu, dit, de son côté, que, « par grand espace du procès, lorsqu'on interrogeoit Jehanne de se submettre à l'Église, elle entendoit de cette congrégation de juges et assesseurs là présents et assistants, jusqu'à ce qu'elle eût été instruite de ce que c'étoit par Pierre Morice (un des assesseurs), et, quand elle en eut connoissance, toujours se submit-elle au pape, pourvu qu'on la menât devers lui. » *Ibid.* p. 350. On vient de voir que non-seulement il n'y avait point eu d'équivoque entre l'assemblée présente et l'Église militante, mais que la distinction des deux Églises triomphante et militante avait été

Puis, comprenant parfaitement où sa réponse pouvait la conduire :

« Si ainsi est qu'il me faille mener jusques en jugement, qu'il me faille dévêtir (déshabiller) en jugement[1], je requiers aux seigneurs de l'Église qu'ils me donnent la grâce d'avoir une chemise de femme.

— Puisque vous dites porter habit d'homme par commandement de Dieu, pourquoi demandez-vous chemise de femme en article de mort?

— Il suffit qu'elle soit longue. »

Son seul souci, pour ce moment terrible, était une préoccupation de pudeur.

Pourtant elle ne croyait pas encore à la mort.

« J'aime mieux mourir que de révoquer ce que Notre-Seigneur m'a fait faire; mais je crois fermement que Notre Seigneur ne laira (laissera) jà advenir de me mettre si bas, que je n'aie secours bientôt de Dieu et par miracle. — Pour rien ne ferois-je le serment de ne me point armer et mettre en habit d'homme pour faire le plaisir de Notre-Seigneur[2]. »

L'après-midi du 17 mars, Cauchon reprit l'interrogatoire.

fort clairement expliquée à Jeanne, et qu'elle y répondit non moins clairement. Pour s'inscrire en faux contre l'instrument du procès, il faudrait accuser de falsification tout à la fois les juges et les notaires-greffiers; or, tous les témoins s'accordent sur la fidélité des notaires, et, quant aux juges, les deux interrogatoires des 15 et 17 mars furent conduits non par Cauchon, mais par Lemaistre, qu'on n'a jamais accusé d'acharnement contre Jeanne, et par La Fontaine, qui, au dire des témoins, se compromit, bientôt après, en cherchant à la sauver. Il n'y a donc point à hésiter entre les procès-verbaux de 1431 et les dépositions de 1452. Il y a, de plus, une objection terrible à faire à Isambard. — Quoi! Jeanne était si bonne catholique romaine, soumise en toute chose au pape et à l'Église, et vous le saviez, et vous avez signé les délibérations qui l'ont qualifiée de schismatique et qui ont motivé sa condamnation! (*v. Procès*, t. I, p. 339.) Isambard se calomnia lui-même, en voulant défendre, à sa manière, la mémoire de la sainte héroïne dont la mort l'avait touché. Ce moine était une bonne âme, et nous ne l'accusons nullement de mensonge volontaire; nous tâcherons d'expliquer tout à l'heure les erreurs de sa déposition et de quelques autres.

1. Comme on faisait aux condamnés.

2. *Procès*, t. I, p. 176-177. — C'est dans cette même séance qu'on lui demanda si Dieu haïssait les Anglais.

« De l'amour ou haine que Dieu a aux Anglois, ou que Dieu leur fait à leurs âmes, je n'en sai rien ; mais bien sai-je qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront. » *Ibid.* p. 178.

« Vous semble-t-il que vous soyez tenue répondre pleinement vérité au pape, vicaire de Dieu, de tout ce qu'on vous demanderoit touchant la foi et le fait de votre conscience?

— Je requiers d'être menée devant lui, et je répondrai devant lui tout ce que je devrai répondre[1]. »

Le 18 mars, Cauchon fit lire les aveux et réponses de Jeanne devant douze des principaux assesseurs, qui convinrent d'examiner la matière et « les opinions des docteurs dans les livres authentiques ». Le rapport sur les opinions des autorités fut présenté, le 22, devant vingt-deux des assesseurs, et il fut conclu de réduire la matière à un petit nombre d'articles ou de chefs d'accusation.

Lecture fut faite à Jeanne de ses interrogatoires. Elle ne contesta rien. On lui offrit de nouveau la messe et la communion, si elle quittait l'habit d'homme. Pâques était proche, et son cœur saignait de ne pas « recevoir son Sauveur ». Elle n'en refusa pas moins.

Le procès préparatoire était terminé : il fut décidé qu'on procéderait par procès ordinaire, et que Jeanne serait interrogée derechef sur les articles susdits.

Jeanne fut ramenée, le 27 mars, devant un nombreux tribunal (38 assesseurs), pour assister à la présentation de l'acte d'accusation par le promoteur. Les plus violents voulaient qu'on l'excommuniât tout de suite, si elle ne commençait par jurer de dire vérité sur toutes choses sans restriction[2]. La majorité opina pour qu'on lût d'abord les articles ; que Jeanne fût tenue de répondre, et que, si elle demandait un délai sur certains points, elle l'obtînt « compétent ».

Cauchon offrit à Jeanne de choisir un ou plusieurs des assistants pour conseil.

Elle le remercia. « Je n'ai point intention de me séparer du conseil de Dieu. Je suis prête à dire vérité de tout ce qui touche votre procès ».

1. *Procès*, t. I, p. 184. Cauchon ne demandait pas en ce moment à Jeanne si elle soumettrait la vérité de sa mission au pape; mais si elle révélerait au pape les choses qu'elle ne voulait pas lui révéler, à lui, Cauchon. On comprend que la réponse de Jeanne ait pu devenir, dans la mémoire troublée d'Isambard et de quelques autres témoins, une soumission pure et simple au pape.

2. Il est à remarquer que le commissaire La Fontaine fut de ce nombre.

Et elle jura, sans entendre se départir de sa réserve sur le secret révélé au roi, qui, suivant elle, « ne touchoit pas le procès » et dont personne n'avait droit de lui demander compte.

Deux séances furent employées à la lecture des articles (28-29 mars). — Le promoteur requérait que Jeanne fût déclarée sorcière, « devine », fausse prophétesse, invocatrice de malins esprits, magicienne, schismatique, sacrilége, idolâtre, apostate, blasphématrice, séditieuse, perturbatrice de la paix, altérée de sang humain et excitant à le verser, quittant sans vergogne la pudeur de son sexe et prenant scandaleusement habit d'homme d'armes, pour ces choses et autres abominable à Dieu et aux hommes, séductrice des princes et des peuples, usurpatrice des honneurs et du culte divins, hérétique ou véhémentement suspecte d'hérésie, etc., etc.

Les 70 articles de l'acte d'accusation[1] étaient dignes de ces conclusions. La prétention de la Pucelle à ne soumettre sa mission qu'à Dieu et à l'Église « de là-haut », si elle y persistait, suffisait bien, selon les principes de Rome et de l'inquisition, à la faire déclarer schismatique et suspecte d'hérésie, mais ne suffisait pas à la rendre un objet d'horreur et de mépris aux yeux des nations. On avait donc entassé dans cette pièce, dont la forme et le fond soulèvent le cœur, tout ce qu'une haine envenimée peut imaginer pour dénaturer les caractères et les faits et pour abuser l'opinion. Ce qu'il y a de vraiment terrible à dire, c'est que le misérable d'Estivet n'était pas le seul auteur de cet acte infâme : il avait eu pour auxiliaire ce Thomas de Courcelles qu'on appela depuis « la lumière du concile de Bâle[2] ».

Jeanne répondit article par article.

Elle s'est vantée de chasser ou exterminer tous les ennemis de son roi (art. XVII). « J'ai porté nouvelles de la part de Dieu à mon roi que Notre Sire lui rendroit tout son royaume ».

1. *Procès*, t. I, p. 202-323.

2. « Il ne fit presque rien du réquisitoire (*de libello*) », dit le notaire Manchon, dans une déposition très peu sincère, où il ménage fort Thomas de Courcelles. *Procès*, III, 135. La question n'est pas dans la quantité. Courcelles prit d'abord la responsabilité du réquisitoire ; car ce fut lui qui lut et exposa les articles à l'accusée. Plus tard, il est vrai, quand il traduisit en latin le procès-verbal français des notaires, il supprima son nom de la rédaction définitive. *v.* Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 146.

Elle n'affirme plus si clairement que ce sera par ses mains, à elle; au fond elle le croit toutefois encore.

« Elle s'est opposée à tout traité de paix et a poussé constamment à l'effusion du sang. — J'ai écrit pour la paix au duc de Bourgogne; quant aux Anglois, la paix qu'il y faut, c'est qu'ils s'en aillent en Angleterre.

« Elle s'est attribué, à elle, créature simple et ignorante, ce qui est l'attribut de la Divinité; savoir l'avenir; connaître les choses secrètes. — Il est à Notre-Seigneur de révéler à qui il lui plaît[1]. »

Jeanne avait demandé délai pour répondre définitivement sur la question capitale, la soumission à l'Église. Jusque-là, elle avait refusé la soumission implicitement plutôt qu'explicitement : elle était restée, comme nous l'avons vu, sur ces paroles : « Je n'en répondrai maintenant autre chose ». — Le samedi saint, 31 mars, Cauchon, accompagné de quelques-uns des principaux assesseurs, se transporta dans la prison :

« Voulez-vous vous rapporter au jugement de l'Église, qui est en terre, de tout ce que vous avez dit et fait?

— Je m'en rapporte à l'Église militant, pourvu qu'elle ne me commande chose impossible à faire. Ce que j'ai dit et fait, les visions et révélations que j'ai eues de par Dieu, je ne les révoquerai pour quelque chose; et, de ce que Notre Sire m'a fait faire et commandé et commandera, ne le laisserai à faire pour homme qui vive, et me seroit impossible de le révoquer. Et, en cas que l'Église me voudroit faire faire autre chose au contraire du commandement qui m'a été fait de Dieu, je ne le ferois pour quelque chose[2] ».

« Croyez-vous point que vous soyez sujette à l'Église qui est en terre, c'est à savoir : à notre saint-père le pape, cardinaux, archevêques, évêques, et autres prélats d'Église?

1. Procès, t. I, p. 232, 233, 234, 251.

2. L'interrogateur répéta la question sous une autre forme : « Si l'Église militant vous dit que vos révélations sont illusions ou choses diaboliques, vous en rapporterez-vous à l'Église? — Je m'en rapporte à Notre-Seigneur, duquel je ferai toujours le commandement... Ce que j'ai affirmé au procès avoir fait du commandement de Dieu, me seroit impossible faire le contraire. Et, en cas que l'Église militant me commanderoit faire le contraire, je ne m'en rapporterois à homme du monde, fors à Notre-Seigneur, que je ne fasse toujours son bon commandement ». *Procès*, t. I, p. 325.

— Oui, Notre Sire premier servi.

— Avez-vous commandement de *vos voix* que vous ne vous submettiez point à l'Église militant?

— Je ne réponds chose que je prenne en ma tête : ce que je réponds, c'est du commandement de *mes voix* : elles ne commandent point que je n'obéisse à l'Église, Notre Sire premier servi[1]. »

Point d'équivoque, point d'obscurité. On a commencé par sommer Jeanne de soumettre ses faits à l'Église. Elle a répondu, sans paraître distinguer l'Église des gens d'église assemblés devant elle, que, si les clercs trouvaient dans ses faits quelque chose contre la foi, elle saurait bien, « par son conseil », dire ce qui en est, c'est-à-dire qu'elle jugerait ses juges. On lui a expliqué fort clairement qu'il s'agissait de l'Église militante, et ce que c'était que la distinction entre l'Église militante et la triomphante. Elle a dit alors qu'elle se soumettait à Dieu et à l'Église triomphante; que, quant à l'autre, elle n'en « répondroit maintenant autre chose ». Cette réponse, ajournée, elle vient de la donner péremptoire : soumise à l'Église sur tout autre point, elle ne peut soumettre qu'à Dieu ce que Dieu lui a directement commandé, et si l'Église lui ordonnait de désavouer la mission qu'elle a reçue de Dieu, elle ne le pourrait faire.

Reconnaître à un homme ou à une assemblée le droit de décider, par oui ou par non, si Dieu lui a donné charge de sauver sa patrie, cela lui est IMPOSSIBLE[2].

1. *Procès*, t. I, p. 324-326.

2. Au premier abord, les dépositions des témoins du procès de réhabilitation sont absolument inconciliables avec les actes du procès de condamnation. Le notaire Manchon raconte que, dans la semaine sainte (entre le 26 et le 31 mars), Jean de La Fontaine, le « lieutenant » de Cauchon, accompagné de deux moines, Isambard de La Pierre et Martin L'Advenu, alla trouver Jeanne et la pressa de se soumettre au pape et au saint concile, où il y avait, lui dit-il, des clercs de son parti comme du parti des Anglais. « Le lendemain qu'elle fut ainsi avertie, elle dit qu'elle se voudroit bien submettre à notre saint-père le pape et au sacré concile. Et, quand monseigneur de Beauvais ouït cette parole, demanda qui avoit été parler à elle le jour de devant... et, pour ce cas, en l'absence d'iceux de *Fonte* (de La Fontaine) et religieux, se courrouça très fort... » Jean de La Fontaine, se sachant « menacé pour icelle cause, se partit de Rouen, et depuis n'y retourna; et, quant aux deux religieux, si n'eût été.., *Magistri* (le vice-inquisiteur Lemaistre) qui les excusa et supplia pour eux, en disant que, si on leur faisoit déplaisir,

Le voilà dans toute sa solennité, ce débat dont le vrai caractère a été trop longtemps voilé. Il s'agit ici de bien autre chose que des vengeances des chefs anglais ou des bassesses de leurs serviteurs français. Nous l'avons dit : c'est ici la lutte de la tradition organisée et absolue, de la règle extérieure, de l'infaillibilité constituée, contre la spontanéité individuelle, l'inspiration immédiate, la voix intérieure. Oui, certes, c'est un grand péril que

jamais ne viendroit au procès, ils eussent été en péril de mort. » Manchon ajoute que, « dans certaines séances, quelqu'un donnant avis à Jehanne sur le fait de la submission à l'Église, l'évêque lui dit : « Taisez-vous, de par la diable ! » (*Procès*, t. II, p. 13; III, p. 138-139.)

Le récit d'Isambard, acteur dans l'incident, diffère, sur les circonstances, avec la déposition de Manchon. Il dit qu'une fois, « lui et plusieurs autres présents, on admonestoit Jehanne de se submettre à l'Église. Sur quoi elle répondit que volontiers se submettoit au saint père, requérant être menée vers lui, et que point ne se submettroit au jugement de ses ennemis... Frère Isambert (Isambard) lui conseilla de se submettre au général concile de Bâle, et ladite Jehanne lui demanda (ce) que c'étoit que général concile... Répondit... que c'étoit congrégation de toute l'Église universelle et la chrétienté, et qu'en ce concile y en avoit autant de sa part (de son parti) comme de la part des Anglois. Cela entendu, elle commença à crier : « Oh ! puisqu'en ce lieu sont aucuns de notre parti, je veux bien me rendre et submettre au concile de Bâle. » Et, tout incontinent, l'évêque de Beauvais commença à crier : « Taisez-vous, de par le diable ! » et dit au notaire qu'il se gardât bien d'écrire la submission qu'elle avoit faite au général concile de Bâle. A raison de ces choses et plusieurs autres, les Anglois et leurs officiers menacèrent horriblement ledit Isambert, tellement que, s'il ne se taisoit, le jetteroient en Seine. » *Ibid.*, t. II, p. 4-5.

Nous ferons d'abord observer que l'incident ne saurait trouver place dans la semaine sainte, comme le veut Manchon. Il n'y eut point d'interrogatoire dans la prison durant les premiers jours de la semaine, et La Fontaine et Isambard étaient présents aux grandes séances des 27-29 mars, où fut lu le réquisitoire. Il y eut un interrogatoire dans la prison le 31 mars, et ni La Fontaine ni Isambard n'y assistèrent; mais ce fut précisément ce jour-là que, d'après le procès-verbal écrit par Manchon lui-même, Jeanne fit sa réponse si péremptoirement négative. Or, en admettant que Cauchon, comme l'avance Isambard, eût empêché les notaires d'écrire la vraie réponse de Jeanne, il n'eût pu, tout au moins, les induire à écrire cette réponse toute contraire, à moins qu'ils n'eussent été les derniers des infâmes. Certes, les pauvres gens n'avaient ni la perversité d'un tel crime, ni le génie d'une telle réponse!

Voilà pour le récit de Manchon; maintenant Isambard, nous l'avons vu, établit, contre Manchon, que ce fut lui, Isambard, qui donna à Jeanne l'avis relatif au concile, en pleine séance, devant Cauchon, dont il essuya en personne la colère. Mais quand cette scène a-t-elle pu avoir lieu ? Ce ne fut pas le 31 mars, puisqu'Isambard était absent. Et, à partir du 31 mars, la position de Jeanne fut tout à fait décidée par la réponse catégorique que nous avons rapportée.

Ce n'est, toutefois, que d'erreur, et non pas de mensonge, que nous accusons sur ce point des hommes dont l'un des deux au moins, Isambard, inspire une juste sympathie, et voici ce qui nous paraît l'explication probable de leurs récits.

l'individu assume une telle responsabilité ; mais le genre humain est fait pour avancer à travers les écueils : oui, sans doute, il y a mille faux prophètes pour un vrai : mais ce vrai renouvelle le monde, qui périrait étouffé sous les pouvoirs infaillibles. L'infaillibilité n'est que la révélation de Dieu dans la conscience du genre humain : elle n'est pas matériellement organisable[1] ; les majorités d'un jour peuvent dire : non, quand l'éternelle con-

Il y aura eu deux incidents différents relatifs, le premier à La Fontaine, le second Isambard. La Fontaine, après avoir voté contre Jeanne le 27 mars sur la question du serment, pris de scrupule ou touché de pitié, aura été la trouver en particulier pour la presser de se sauver en se soumettant à l'Église, et, bien que Jeanne n'y eût point déféré, Cauchon, irrité de voir qu'on cherchât à lui dérober sa victime, aura menacé La Fontaine, homme timide, qui s'enfuit et ne reparut plus à partir du 29 mars. Manchon aura mêlé, dans sa mémoire, la tentative de La Fontaine auprès de Jeanne, avec la demande que Jeanne avait faite, quelque temps auparavant, d'être menée devant le pape, demande qui n'impliquait nullement, ainsi que nous l'avons vu, la soumission de « son fait » au pape.

Dans tout cela, le nom du concile de Bâle n'avait pas été prononcé. Ce fut plus tard, comme nous le dirons, qu'il en fut question, et qu'Isambard aura fait, à ce sujet, un nouvel effort auprès de Jeanne; sur quoi celle-ci n'aura pas manqué de dire : « Puisqu'il y a là des gens de notre parti, qu'on me mène devant le concile! » comme elle avait déjà dit : « Qu'on me mène devant le pape! » Et Cauchon aura défendu d'écrire cette parole, en la déclarant inutile et purement dilatoire, tandis qu'Isambard y voulut voir, vingt ans plus tard, un appel en forme avec promesse de soumission.

Pour apprécier l'esprit et la physionomie du procès de réhabilitation commencé en 1450, il faut se rendre compte des intentions du gouvernement qui dirigea ce contre-procès. Le gouvernement de Charles VII, quand il eut recouvré la cité et la province qui avaient été le théâtre de la condamnation de Jeanne Darc (en 1449), ne voulut pas rester sous le coup d'une sentence d'hérésie et de sorcellerie, qui enveloppait implicitement le roi avec la personne qui l'avait conduit « recevoir son sacre à Reims ». On ne songea donc qu'à démentrer à tout prix l'orthodoxie de Jeanne, et la plupart des témoins, tels qu'Isambard, Massieu, Manchon, etc., reçurent d'autant plus facilement cette impulsion, qu'ils y allaient d'eux-mêmes en toute sincérité, pour honorer, à leur façon, la mémoire de Jeanne. Ils ne s'aperçurent pas, comme nous l'avons déjà dit, qu'ils se calomniaient eux-mêmes en arguant de faux le procès de condamnation sur le point essentiel. Un autre témoin, l'assesseur Marguerie, voyant plus clair dans ses souvenirs, dit « avoir ouï dire diverses fois à Jehanne que, sur certaines choses, elle n'en croiroit ni son évêque, ni pape, ni qui que ce fût, parce qu'elle les tenoit de Dieu. » *Procès*, II, 354.

1. On a pu cependant organiser de très considérables et très impesantes autorités, dont il y a péril à ne pas tenir grand compte. Le vrai philosophe, qui ne s'enferme pas dans les abstractions et qui étudie l'homme dans le développement historique de l'esprit humain, consultera toujours avec respect les monuments des grandes assemblées des premiers siècles chrétiens.

science dit : oui. La voix infaillible ne parle que dans l'âme humaine et dans l'histoire[1].

Du 2 au 4 avril, les deux juges, de l'avis des universitaires, firent résumer en douze articles les soixante-dix chefs d'accusation du promoteur. Ce furent deux docteurs de Paris, Nicole Midi et Jacques de Touraine, qui tinrent la plume, l'un dans le projet, l'autre dans la rédaction définitive[2]. Les douze articles résumaient le procès dans un esprit très hostile à Jeanne, mais en dégageant l'accusation des impostures et des brutalités du promoteur. La lutte se dégageait de ces bas-fonds immondes, et se relevait sur son vrai terrain.

Le 12 avril, vingt-deux docteurs et licenciés délibérèrent ensemble sur les douze articles. Ils établirent, en soumettant leurs délibérations, suivant les formules consacrées, « à la sainte Église romaine et à quiconque il appartiendra », que les révélations de Jeanne n'étaient point de par Dieu, mais plutôt fictions humainement inventées ou œuvre du malin esprit ; qu'elle y avait cru sans signes suffisants ; qu'il y avait dans son fait des mensonges, des divinations superstitieuses, des faits scandaleux et irréligieux, des paroles téméraires, des blasphèmes contre Dieu et les saints, impiété envers les parents (pour les avoir quittés sans leur aveu), dérogation, en quelques points, au précepte de l'amour du prochain (envers les Anglais et Bourguignons), idolâtrie, ou, au moins, invention mensongère ; qu'elle était schismatique touchant l'unité, autorité et puissance de l'Église, et véhémentement suspecte d'hérésie.

Ainsi les docteurs laissaient la question pendante entre une invention humaine et une inspiration de Satan. Le scepticisme et la superstition se donnaient la main contre l'envoyée de Dieu.

Parmi les signataires, on remarque Isambard de La Pierre et deux autres des témoins du procès de réhabilitation.

Un certain nombre d'autres assesseurs adhérèrent ensuite à

1. Est-il nécessaire d'expliquer que nous entendons, par l'histoire, les révélations progressives de l'intelligence et de la moralité humaines, constatées par l'histoire universelle ?

2. *Procès*, t. 327 et suivantes. *v.* ce que dit M. Quicherat des douze articles, sur lesquels le procès de réhabilitation a accrédité tant d'inexactitudes. *Aperçus nouveaux*, p. 124 et suivantes.

cette délibération. Le chapitre de Rouen, toujours mal disposé pour Cauchon, montra beaucoup de répugnance à se réunir et à délibérer. Il fallut, pour y décider la plupart des chanoines, les menacer de les priver de leurs distributions quotidiennes de pain et de vin. Le chapitre demanda, avant de donner son avis, que les douze articles fussent exposés en français à Jeanne, et que la matière fût examinée par l'*alma* université de Paris (14 avril).

La victime faillit, sur ces entrefaites, échapper à ses persécuteurs : le cardinal de Winchester et le comte de Warwick, informés que Jeanne était gravement malade, mandèrent à la hâte plusieurs médecins qui figuraient parmi les assesseurs : Warwick s'exprima devant eux avec un cynisme naïvement atroce : « Pour rien au monde, leur dit-il, le roi ne voudroit que Jehanne mourût de mort naturelle. Le roi l'a achetée cher; il ne veut pas qu'elle meure, si ce n'est par justice et qu'elle soit brûlée! » L'enfant-roi, des volontés duquel s'autorisait Warwick, était bien innocent des forfaits qui se commettaient en son nom! Jeanne déclara aux médecins qu'elle avait été prise de vomissements, « après avoir mangé d'une carpe envoyée par l'évêque de Beauvais »; Cauchon ne laissait pas que de redouter les conséquences du grand meurtre juridique qui allait s'accomplir, et peut-être avait il voulu s'affranchir par un crime secret de la responsabilité de ce crime public. Quoi qu'il en soit, une saignée tira Jeanne de péril; mais, le promoteur d'Estivet étant venu l'accabler d'ignobles injures à cause de ce qu'elle avait dit de Cauchon, l'accès d'indignation que provoqua chez elle ce misérable détermina une rechute[1].

Jeanne était encore très malade, lorsque, le 18 avril, Cauchon, assisté de quelques assesseurs, vint lui adresser, dans sa prison, la première des monitions que la procédure inquisitoriale prescrivait à la suite des interrogatoires. Il l'exhorta « charitablement » de revenir « à la voie de vérité et sincère profession de notre foi.

— Il me semble que je suis en grand péril de mort, répondit-elle; et, si ainsi est que Dieu veuille faire son plaisir de moi, je

1. Dépositions des médecins Jean Tiphaine et Guillaume de La Chambre; *Procès*, t. III, p. 48-52.

vous requiers avoir confession, et mon Sauveur aussi (et la communion), et d'être inhumée en terre sainte.

— Si vous vouliez avoir les sacrements de l'Église, il faudroit vous submettre à l'Église.

— Quelque chose qui m'en doive advenir, je n'en ferai ou dirai autre chose que je n'ai dit devant au procès.

— Vous serez délaissée de l'Église comme Sarrasine.

— Je suis bonne chrétienne et mourrai comme bonne chrétienne[1] ».

Elle ne mourut pas. Les chefs du conseil d'Angleterre eurent la joie de la voir se rétablir! Le 2 mai, eut lieu la seconde monition, avec grand appareil, en présence de soixante-trois assesseurs. Jean de Châtillon, archidiacre d'Évreux[2], avait été chargé de lui remontrer comment elle se mettrait en grand péril, si elle croyait en savoir plus en matière de foi que tant de docteurs et de lettrés.

« Je m'en attends à mon juge, répondit Jeanne : c'est le roi du ciel et de la terre.

— Voulez-vous dire que vous n'ayez point de juge en terre ; et notre saint père le pape est-il point votre juge?

— J'ai bon maître; c'est à savoir Notre-Seigneur, à qui je m'attends du tout, et non à autre.

— Vous serez hérétique, et *arse* (brûlée) par sentence d'autres juges.

— Si je véoie (voyais) le feu, si n'en feroie autre chose.

— Si le conseil (concile) général étoit ci, vous y voudriez-vous rapporter et submettre?

— Vous n'en tirerez autre chose.

— Voulez-vous vous submettre à notre saint père le pape?

— Menez-m'y, et JE LUI RÉPONDRAI[3]. »

1. *Procès*, t. I, p. 374-381.

2. Cet assesseur avait eu plusieurs altercations avec Cauchon sur la conduite du procès et avait blâmé les piéges qu'on tendait à l'accusée par « trop difficiles questions ». Cauchon se vengea, non pas en l'excluant des audiences, comme le prétend l'appariteur Massieu, mais, au contraire, en le compromettant dans un des actes solennels de la procédure. *v. Procès*, t. II, p. 329 ; t. III, p. 139, 153.

3. Ici probablement doit se placer l'incident d'Isambard. Elle dit apparemment la même chose du concile que du pape.

On la pressa de nouveau sur l'habit d'homme.

« Quand j'aurai fait ce pour quoi je suis envoyée de par Dieu, je prendrai habit de femme.

— Voulez-vous vous rapporter, du signe baillé à votre roi, à l'archevêque de Reims ou autres de votre parti? »

C'était très habile pour tourner en mensonge l'allégorie qu'elle avait employée, en la faisant discuter comme un fait matériel.

— Baillez-moi un messager, et je leur écrirai de tout ce procès.

« Et autrement », dit le procès-verbal, « ne s'y est voulu croire ni rapporter à eux. »

« Si on vous envoie trois ou quatre des clercs de votre parti, qui viennent par sauf-conduit ici, vous en rapporterez-vous à eux de vos apparitions et choses contenues en ce procès?

— Qu'on les fasse venir, et je répondrai.

— Voulez-vous vous en rapporter et submettre à l'église de Poitiers, où vous avez été examinée?

— Me cuidez-vous (croyez-vous) prendre par cette manière, et par cela attirer à vous? »

Comment, en effet, celle qui avait refusé de soumettre au pape et au concile sa mission divine, c'est-à-dire l'existence de la France, le salut de notre nationalité, eût-elle pu accorder une telle autorité à quelques hommes d'église, fussent-ils de son parti? Pour expliquer son refus, il n'est pas besoin de recourir aux terribles griefs qu'elle avait contre le chef du clergé français. Elle refusa parce qu'il était impossible qu'elle acceptât. Et Cauchon, qui l'avait enfin comprise, n'eût point hasardé de telles propositions, pleines d'embarras et de périls pour son procès, s'il n'eût été certain qu'elles seraient rejetées.

Cauchon termina en lui disant :

« Vous vous mettez en péril du feu éternel quant à l'âme et du feu temporel quant au corps.

— Il vous en prendra mal au corps et à l'âme », répliqua-t-elle.

Après cette séance décisive, la majorité du chapitre de Rouen se décida à délibérer à fond et à déclarer que Jeanne lui paraissait devoir être réputée hérétique (4 mai).

Les évêques de Coutances et de Lisieux, consultés par députés sur les douze articles, se prononcèrent contre Jeanne. « La basse

condition de la personne » est une des raisons alléguées contre la vérité de ses révélations par l'évêque de Lisieux, l'Italien Zano de Castiglione, un de ces neveux de cardinaux que la cour de Rome pourvoyait volontiers des riches bénéfices transalpins[1]. Qu'eussent dit d'un tel argument les pêcheurs de Galilée ! L'évêque d'Avranches, au contraire, fut d'avis qu'on déférât la question au pape et au concile. Son opinion ne fut point consignée au procès[2].

La condamnation de Jeanne était assurée; mais ce n'était là que la moitié de l'œuvre. Il ne suffisait pas que Jeanne mourût : il fallait qu'elle reniât sa mission, qu'elle avouât que sa révélation était un mensonge ou une inspiration de Satan ; il fallait que la cause de la France fût « infamée » dans sa personne. Les dernières horreurs de la procédure inquisitoriale avaient été tenues en réserve pour arracher cette victoire suprême.

Le 9 mai, les deux juges se transportèrent, avec huit assesseurs, dans la grosse tour du château de Rouen, et y firent amener Jeanne. Derrière les juges se tenaient les bourreaux. Dans la salle était étalé l'appareil des tortures.

« Jehanne fut requise de répondre vérité sur nombre de points de son procès, touchant lesquels elle avoit répondu négativement ou mensongèrement... Il lui fut dit que les officiers étoient présents, lesquels sur notre ordre étoient prêts de la mettre à la torture, dont les instruments étoient préparés devant elle, afin de la réduire à confesser la vérité, pour le salut de son âme et de son corps, qu'elle exposoit à de graves périls par des inventions mensongères.

— Si vous me deviez faire détraire les membres (me démembrer) et faire partir l'âme hors du corps, si ne vous dirai-je autre chose. — J'ai été confortée de saint Gabriel[3]. — J'ai demandé

1. *Procès*, t. I, p. 356.

2. Ce vénérable vieillard, qui siégeait à Avranches depuis plus de quarante ans, fut emprisonné, l'année suivante, par les Anglais, comme soupçonné d'avoir trempé dans une conspiration pour livrer Rouen aux Français. *Procès*, t. II, p. 5; déposition d'Isambard de La Pierre.

3. « Ses apparitions changèrent... L'ange Michel, l'ange des batailles, qui ne la soutenait plus, céda la place à Gabriel, l'ange de la grâce et de l'amour divin. » Michelet, *Hist. de France*, t. V, p. 140.

conseil à *mes voix* si je me submettrois à l'Église : — Si tu veux que Notre-Seigneur t'aide, m'ont-elles dit, attends-toi à lui de tous tes faits. — Serai-je *arse* (brûlée)? ai-je demandé. — Attends-toi à Notre Sire, et il t'aidera.

— Du signe de la couronne baillée à l'archevêque de Reims, voulez-vous vous en rapporter à lui?

— Faites-le venir et que je l'oie (l'entende) parler, et puis je vous répondrai : IL N'OSEROIT DIRE LE CONTRAIRE DE CE QUE JE VOUS EN AI DIT. »

A la fermeté de sa parole, à l'éclair de son regard, on eût dit qu'elle tenait les deux pharisiens, Regnauld de Chartres et Pierre Cauchon, face à face devant le tribunal de Dieu. Jamais elle ne s'était montrée plus grande!

Ses juges décidèrent de surseoir à la torture, « jusqu'à ce qu'ils eussent là-dessus plus ample conseil, craignant, vu l'endurcissement de son âme, que les tourments lui profitassent peu ». Cauchon, sans doute, eut peur qu'elle expirât dans les mains des tourmenteurs[1].

Douze assesseurs furent réunis, le 12 mai, pour décider s'il était expédient de mettre Jeanne à la question. Trois seulement votèrent pour l'affirmative. L'un des trois était le chanoine L'Oiseleur, qui avait servi d'espion et d'agent provocateur à Cauchon. L'un des deux autres était Thomas de Courcelles! Voilà le dernier terme où aboutit la logique de l'église des persécuteurs, de l'église du sang, comme l'appelaient les sectaires du douzième siècle. Le sage, le docteur de l'église du quinzième siècle, le successeur de Gerson à l'université, prend place entre L'Oiseleur et d'Estivet. Les sages supplicient les saints et les prophètes[2].

Les horreurs de la question furent donc épargnées à Jeanne. « Nous avons bien assez matière, sans tortures! » avait dit un des assesseurs, Guillaume Erard. C'était là le mot du fanatisme, qui ne voulait que brûler Jeanne. Ce n'était pas le mot de la politique,

1. *Procès*, t. I, p. 399-402.

2. *Procès*, t. I, p. 403. Nous ne connaissons le vote de Courcelles que par la minute des notaires; car il a eu soin de supprimer la mention des votes dans la rédaction définitive.

qui voulait la déshonorer. Cauchon et ses maîtres étaient dans une grande anxiété[1]

Le 19 mai, les juges communiquèrent à une nombreuse assemblée d'assesseurs les lettres de l'université de Paris sur la consultation qui lui avait été envoyée et sur la relation orale qui lui avait été faite par les docteurs Jean Beaupère, Nicole Midi et Jacques de Touraine. La réponse, délibérée en assemblée générale des Facultés aux Bernardins, le 14 mai, sous la présidence d'un recteur anglais de naissance, avait été adressée au roi de France et d'Angleterre. L'université pressait le roi de faire mener la matière à fin par justice brièvement, notable et grande réparation étant très nécessaire afin de réduire à bonne et sainte doctrine le peuple qui, « par icelle femme, a été moult scandalisé ». L'université comblait de louanges Pierre Cauchon. Le zèle du seigneur évêque de Beauvais « a arrêté les progrès du venin par lequel la femme perfide, dite la Pucelle, a infecté le bercail très chrétien de presque tout l'Occident ».

Suivaient les déterminations et qualifications données par les facultés de théologie et de décret (droit canon). La faculté de théologie déclarait les révélations de Jeanne fictions et mensonges, ou superstitions procédant des démons Bélial, Satan et Behemoth! La faculté, plus docte que les assesseurs de Rouen, savait

1. C'est probablement vers cette époque qu'il faut placer l'incident raconté, dans le procès de réhabilitation, par Haimond de Macy. Ce chevalier picard dit qu'il accompagna à Rouen le comte de Ligni (Jean de Luxembourg) durant le procès de Jeanne. Le comte de Ligni alla, avec le comte de Warwick, le comte de Stafford, connétable de France pour Henri VI, et le chancelier, évêque de Térouenne, visiter celle qui avait été sa captive. « Jehanne, lui dit-il, je suis venu pour vous mettre à rançon, à condition que vous promettiez de ne jamais veus armer contre nous. — En nom *Dé!* » s'écria-t-elle, « vous vous raillez de moi : je sais bien que vous n'en avez ni le vouloir ni le pouvoir ». Et, comme il insistait : » Je sais bien », reprit-elle, « que ces Anglois me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France; mais, fussent-ils cent mille *godons* (*goddem*) plus qu'ils ne sont de présent, ils n'auront point le royaume ». Le comte de Stafford, furieux, tira à demi sa dague pour la frapper : Warwick lui retint le bras. Déposition de Haimond de Macy. *Procès*, t. III, p. 121-122. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus révoltant que le rôle de Jean de Luxembourg. Judas, au moins, ne vint pas railler le Christ devant Hérode et Caïphe. La réponse de Jeanne, si elle était exacte, indiquerait qu'elle n'avait plus la conviction absolue d'être délivrée, et qu'au moins par moments, elle s'attendait à la mort; mais peut-être dit-elle seulement : « Ces Anglois *veulent* me faire mourir, croyant, etc. »

les noms de ces démons[1] ! Le reste était à l'avenant, et digne de d'Estivet! Jeanne était blasphématrice, avide de sang humain, séditieuse et provoquant à la *tyrannie* (à l'usurpation)! idolâtre, schismatique, apostate!

La faculté de décret, à son tour, qualifiait Jeanne d'hérétique; d'apostate, « pour ce qu'elle a fait couper la chevelure que Dieu lui a donnée pour voiler sa tête, et quitté l'habit de son sexe; » menteuse, « pour ce qu'elle se dit envoyée de Dieu et ne l'a point prouvé par œuvre de miracle, tandis que Moïse, quand Dieu l'a envoyé, a donné signe de changer une baguette en serpent et un serpent en baguette. — Si elle persiste, qu'elle soit abandonnée à la volonté du juge séculier, afin qu'elle reçoive la vengeance due selon la qualité de son forfait[2] ».

Ce radotage sanguinaire nous montre le corps de l'université bien au-dessous des assesseurs choisis par Cauchon dans l'élite des facultés. L'université n'était même plus capable de comprendre le sens de cette grande lutte. Quelle rapide et quelle épouvantable décadence depuis ces derniers jours glorieux de 1413, où l'université avait fait effort pour tirer la France de l'abîme! Aujourd'hui, c'est elle qui est le vrai fond de l'abîme! Elle ne s'en relèvera pas, et les sarcasmes des lettrés de la Renaissance nous apprendront, au seizième siècle, ce que seront devenus les héritiers des grands docteurs scolastiques!

On chercherait en vain une excuse au corps universitaire dans son démembrement : en vain prétendrait-on que les meilleurs ont quitté Paris pour ne pas se soumettre à l'Anglais ; qu'ils sont à Poitiers! Que font-ils, ceux-là, pendant que les autres agissent à Rouen et à Paris? Que font ces évêques, ces docteurs, cette commission de Poitiers, qui ont naguère reconnu que ce serait offenser Dieu que de repousser la mission de Jeanne, et qui ont été, depuis, les témoins de ses vertus et de sa gloire? Ils se taisent, ils s'associent à l'inaction du président de la commission de Poitiers, de l'indigne chef du clergé et de la magistrature : ils ne s'unissent pas pour sommer Regnauld de Chartres d'intervenir!

1. Et elle prenait pour un diable l'animal réel ou symbolique que la Bible nomme *Behemoth*.

2. *Procès*, t. I, p. 404-422.

Puisqu'ils oublient la parole de leur maître : *celui qui n'est pas pour moi est contre moi!* ils doivent partager l'anathème des bourreaux devant la postérité.

« Les docteurs et maîtres étant à Rouen » s'inclinèrent devant l'*alme* université. Les plus violents, entre les assesseurs, voulaient en finir séance tenante. La majorité opina pour une dernière monition. Isambard de La Pierre et quelques autres dirent qu'après la monition, si Jeanne ne se soumettait pas, ils s'en référeraient aux juges du mode de procéder ultérieurement; timide ouverture à des conseils plus humains; mais personne n'osa se séparer ouvertement de l'*alma mater*.

Une dernière monition fut donc adressée à Jeanne le 23 mai, par le docteur Pierre Morice, en présence de quelques assesseurs et des évêques de Térouenne[1] et de Noyon. On lui remontra comment les clercs de l'université de Paris, lumière de toutes sciences et extirpatrice des erreurs, et autres clercs de grand savoir, qualifiaient ses faits.

« Je m'en rapporte à ce que j'ai dit au procès, et le veux soutenir. Quand je serois dedans le feu, si n'en diroie-je autre chose, et le soutiendroie jusqu'à la mort. »

Le promoteur et l'accusée renoncèrent à la parole. Les juges déclarèrent la cause entendue, et renvoyèrent au lendemain « pour faire droit[2]. »

Le lendemain, 24 mai, Jeanne fut conduite au cimetière de l'abbaye Saint-Ouen. Anglais et Rouennais se pressaient en foule dans le cimetière, les uns, tumultueux et farouches, les autres, mornes et silencieux. Deux échafauds ou *ambons* (estrades) avaient été élevés. Sur l'un siégeait, à côté des deux juges, « le cardinal d'Angleterre[3] » : celui qui avait mené, d'une main invisible, tout le mystère d'iniquité se montrait au dénoûment comme une divinité infernale qui vient réclamer sa proie. Les évêques de Térouenne, de Noyon, de Norwich[4], et la masse des assesseurs étaient assis alentour, sur le même échaufaud. On fit monter

1. Louis de Luxembourg, chancelier de France pour Henri VI.
2. *Procès*, t. I, p. 441-442.
3. Le cardinal Henri d'Angleterre, évêque de Winchester.
4. Garde du sceau privé de Henri VI.

Jeanne sur l'autre, avec l'appariteur, les notaires et Guillaume Érard, le docteur chargé de prêcher le sermon, qui, selon la procédure inquisitoriale, précédait la sentence. Le bourreau était, avec sa charrette, au pied de l'échafaud de Jeanne, attendant qu'elle fût abandonnée à la justice séculière, pour l'emmener au Vieux-Marché, lieu ordinaire des exécutions, où le bûcher était dressé.

La soldatesque anglaise, et même les chefs, Warwick et autres, haletaient après le supplice de Jeanne. Les Anglais, comme nous l'avons dit, s'imaginaient que le « charme » était attaché à la vie de Jeanne, et n'osaient pas même essayer de reprendre Louviers, en pleine Normandie, jusqu'à ce que la Pucelle eût expiré dans les flammes[1].

Ce n'était pourtant pas l'intention de Cauchon ni de ses maîtres Winchester et Bedford, que Jeanne mourût encore; qu'elle mourût indomptée et jugeant ses juges! Cauchon avait semblé tout à coup changer de sentiments à son égard. Lui qui menaçait naguère quiconque cherchait à la guider dans ses réponses et à obtenir d'elle des marques d'orthodoxie, il venait d'envoyer à Jeanne pour conseil ce même L'Oiseleur, qui lui avait servi d'espion près d'elle et qui tout à l'heure votait pour la torture! Et L'Oiseleur pressait Jeanne, dans les termes les plus affectueux, de sauver son corps et son âme, de se soumettre à l'Église, de quitter son habit d'homme[2]; il lui promettait formellement, de la part des juges, qu'on la tirerait des mains des Anglais pour la mettre en prison d'église, en prison douce; qu'on placerait des femmes auprès d'elle. Cauchon savait trop que, si quelque chose était capable de faire impression sur Jeanne, c'était bien moins l'espoir de la vie que l'espoir de n'être plus dorénavant exposée à un horrible et infâme danger.

Pour la première fois, on peut, ce matin-là, remarquer de l'incertitude sur la physionomie de la Pucelle. Son regard est inquiet et voilé. L'immense effort qu'elle soutient depuis trois mois a

1. *Procès*, t. II, p. 3, 344.

2. Jean Beaupère, un des trois assesseurs qui avaient été faire le rapport du procès à l'université de Paris, dit avoir été aussi près de Jeanne, ce matin-là, dans le même but, « par congé (de Cauchon) ». *Procès*, t. II, p. 20.

épuisé ses forces; la nature ploie et la chair trouble l'âme. Elle aussi, elle demande en vain « que ce calice soit éloigné de ses lèvres »! *Ses voix* lui ont dit qu'elle faillirait[1]!

Jeanne écouta d'abord en silence le sermon où Guillaume Érard montra comme quoi elle s'était séparée de la sainte mère Église « par moult d'erreurs et de crimes. » Il passa outre : « Ha! France, » dit-il, « tu es bien abusée, toi qui as toujours été la chambre très chrétienne! Charles, qui se dit roi de toi et gouverneur, s'est adhéré, comme hérétique et schismatique, aux paroles et faits d'une femme diffamée et de tout déshonneur pleine; et non pas lui seulement, mais tout le clergé de son obéissance et seigneurie! — C'est à toi, Jehanne, que je parle, et te dis que ton roi est hérétique et schismatique! »

Jeanne releva vivement la tête : « Ne parle point de mon roi : il est bon chrétien[2]! »

Érard commanda à l'appariteur de la faire taire et reprit :

« Voici messeigneurs les juges qui, plusieurs fois, vous ont sommée et requise que voulussiez submettre tous vos faits et dits à notre mère sainte Église.

— J'ai dit que toutes les œuvres que j'ai faites, et les dits, fussent envoyés à Rome devers notre saint père le pape, auquel, et à Dieu premier (après Dieu), je me rapporte. Et, quant aux dits et faits que j'ai faits, je les ai faits de par Dieu. — De mes faits et dits je ne charge personne, ni mon roi ni autre; et, s'il y a quelque faute, c'est à moi et non à autre. »

Ainsi, jusqu'au dernier moment, la généreuse fille couvrait de sa parole, comme naguère de son glaive, l'ingrat qui l'abandon-

1. *Procès*, t. I, p. 456-458.

2. Déposition de Martin L'Advenu; *Procès*, t. III, p. 168. L'appariteur J. Massieu; *ib.* t. II, p. 17; 335; Isambord de La Pierre, *ibid.* t. III, p. 353, la font parler dans le même sens, mais moins brièvement et moins simplement. Dans les quelques lignes du procès-verbal, relatives à la prédication d'Érard, les notaires et Thomas de Courcelles ne font aucune mention de cet incident. Était-ce ménagement pour le clergé du parti français ou même pour Charles VII? Les deux clergés gardoient des égards réciproques. Érard lui-même restait en très bonnes relations avec Gérard Machet, confesseur de Charles VII, qui continua, après la mort de Jeanne, à le traiter, dans ses lettres, d' « homme de très éclatante vertu et de célèbre sapience », et qui lui fit obtenir, après la chute du gouvernement anglais en France, la cure de Saint-Gervais de Paris! *v.* Quicherat, *Aperçus nouveaux*, etc., p. 103-104.

nait après l'avoir trahie, et elle assumait sur elle seule la responsabilité du salut de la patrie. A elle seule, aussi, la reconnaissance et la gloire, tant que la France vivra entre les nations !

« Voulez-vous », poursuivit Érard, « révoquer vos faits et dits réprouvés ?

— Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint père le pape.

— Il ne suffit pas : on ne peut pas aller querir notre saint père si loin[1]. Les ordinaires (évêques) sont juges chacun en leur diocèse. Besoin est que vous vous rapportiez à notre mère sainte Église, et que vous teniez ce que les clercs et gens ayant de ce connoissance ont déterminé. »

Elle se tut, et entendit sans répondre trois monitions successives.

Cauchon commença de lire la sentence de condamnation, rédigée en son nom et au nom du vice-inquisiteur. Lorsque Jeanne comprit qu'elle allait être retranchée de l'Église et livrée au bras séculier, c'est-à-dire au bourreau, qu'elle voyait debout au pied de l'échafaud, elle défaillit; un nuage passa sur ses yeux, et elle dit d'une voix éteinte :

« Je veux tenir ce que les juges et l'Église voudront dire... Je veux obéir du tout à l'ordonnance et volonté d'eux.

— Ne voulez-vous plus soutenir vos apparitions et révélations?

— Je m'en rapporte aux juges et à notre mère sainte Église.

— Alors il faut abjurer et signer cette cédule », dit Érard, et il fit lire à Jeanne par l'appariteur une pièce toute préparée pour le cas où elle céderait... Elle y reconnaissait avoir grièvement péché en « feignant mensongeusement avoir eu révélations et apparitions de par Dieu ;... en faisant superstitieuses divinations; en blasphémant Dieu, ses saints et ses saintes; en portant habit dissolu, contre la décence de nature, et armures par grand'présomption; en désirant crueusement (cruellement) effusion de

1. *Procès*, t. I, p. 444-445. On comprend que ces paroles aient pu aider la mémoire des témoins à dénaturer, après vingt ans et plus, la vraie pensée de Jeanne, soutenue durant tout le procès. On remarquera toutefois que, même en ce moment, Jeanne ne s'en rapporta au pape qu'*après Dieu*, et qu'elle ne cédait rien au fond, et n'admettait pas que le saint père pût défaire ce que Dieu avait fait. Ce qu'elle demandait, c'était d'aller s'expliquer devant le pape.

sang humain... en faisant sédition, et idolâtrant mauvais esprits... avoir été schismatique et erré en la foi »; lesquels crimes et erreurs elle abjurait et jurait de n'y jamais retourner[1].

L'agitation était extrême dans l'assistance. Les assesseurs, les officiers du procès pressaient Jeanne de la voix et du geste.

« Jehanne, signez! — Jehanne, prenez pitié de vous-même! — Jehanne, ne vous faites point mourir! »

Les Anglais frémissaient de colère en voyant que la Pucelle allait échapper au bûcher. Un grand murmure s'éleva sur l'échafaud des juges. C'était un chapelain du roi d'Angleterre qui venait d'accuser Cauchon de trahison envers le roi. Cauchon, furieux à son tour, jeta le rôle du procès à terre, et cria qu'il laisserait tout s'il n'avait réparation. Le « cardinal d'Angleterre » obligea le chapelain à des excuses.

Jeanne, dans son trouble, avait mal entendu la lecture de la cédule. Elle demanda des explications. L'appariteur Massieu lui expliqua ce que c'était qu'abjurer.

« Je me rapporte à l'Église universelle, si je dois abjurer ou non?

— Il ne suffit pas.

— Eh bien, que les clercs et l'Église, ès mains desquels je serai remise, voient la cédule et me conseillent!

— Tu abjureras présentement », dit Érard, « ou tu seras *arse* (brûlée)!

— J'aime mieux signer que d'être *arsé*... »

On lui fit répéter la formule d'abjuration; elle traça une croix au bas de la cédule. Un secrétaire du roi d'Angleterre lui prit la main et lui fit écrire son nom, comme elle l'avait fait dans ses lettres[2].

1. *Procès*, t. I, p. 447. Plusieurs témoins, du reste mal d'accord entre eux, établissent que la cédule présentée à Jeanne n'était pas la même que celle qui est consignée au procès. — Nous pensons, avec M. Quicherat (*Aperçus nouveaux*, p. 133-138), que ce fait n'a pas toute l'importance qu'on lui a donnée, et que la différence consistait surtout dans les formules ajoutées lors de la rédaction définitive.

2. Nous n'avons pas besoin de réfuter l'absurde assertion de quelques témoins, qui, croyant faire honneur à Jeanne en reprenant la version des Anglais, que tout cela n'était qu'une *truffe* (une tromperie), prétendent que Jeanne se jouait de ce qu'elle faisait, et souriait dédaigneusement pendant ce moment d'horreur!

Elle aussi, elle avait donc dû avoir son jour de défaillance et de *reniement!* il fut promptement et glorieusement expié!

Un tumulte effroyable régnait dans le cimetière Saint-Ouen. Les Anglais faisaient pleuvoir les pierres sur l'échafaud de la Pucelle Le cardinal de Winchester eut grand'peine à faire rétablir l'ordre Cauchon lui demanda respectueusement son avis sur ce qui restait à faire. « L'admettre à la pénitence, » fut-il répondu.

On lut la sentence. De la sentence de condamnation, l'on n'avait changé que la conclusion.

« Puisque, par le secours de Dieu, revenant au giron de la sainte mère Église, d'un cœur contrit et d'une foi sincère, comme nous le croyons, tu as rétracté tes erreurs de ta propre bouche, nous te délions, par les présentes, des liens de l'excommunication,... si toutefois tu observes ce qui t'a été et te sera prescrit par nous. Mais pour ce que tu as péché témérairement contre Dieu et la sainte Église, pour accomplir une salutaire pénitence, nous te condamnons, sauf (par) notre grâce et modération, à la prison perpétuelle, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse, afin que tu y pleures les péchés commis et que tu n'en commettes plus qui soient à pleurer[1]. »

L'infortunée, une fois l'idée du supplice écartée, n'avait plus en ce moment qu'une seule pensée, c'était d'échapper à ses odieux gardiens. Elle interpella les juges :

« Or çà, gens d'Église, menez-moi en vos prisons; que je ne sois plus en la main de ces Anglois! »

La demande était si bien conforme au droit ecclésiastique, qu'il y eut un mouvement d'acquiescement parmi les assesseurs. Cauchon ne répondit que ces mots :

« Menez-la où vous l'avez prise[2]. »

On la replongea dans cet enfer d'où on lui avait promis de la tirer.

Les Anglais ne s'apaisèrent pas en la voyant rester sous leur garde. Les valets poursuivirent de leurs huées le triste cortége qui reconduisait Jeanne au château : les gens de guerre mena-

1. *Procès*, t. I, p. 450-452.
2. *Procès*, t. II, p. 14, 18. Dépositions de G. Manchon et de J. Massieu.

cèrent de leurs armes l'évêque de Beauvais et les docteurs, en disant que « le roi avoit mal employé son argent avec eux », et Warwick lui-même se plaignit à Cauchon et aux assesseurs que le roi « étoit mal en point », puisque Jeanne échappait. « Milord, n'ayez cure », répondit quelqu'un de l'assistance; « NOUS LA RETROUVERONS BIEN[1] ».

Celui qui dit cette parole avait le secret de Cauchon.

Dans l'après-midi, le vice-inquisiteur, assisté de docteurs, se transporta dans la prison, requit Jeanne de prendre l'habit de femme, comme il lui avait été ordonné par l'Église, et la prévint que, si elle retombait en ses erreurs, l'Église l'abandonnerait.

Jeanne prit l'habit de femme et se laissa raser la chevelure[2]. Le juge l'abandonna à la garde de cinq Anglais, « dont en demeuroient trois de nuit en la chambre, et deux dehors, à l'huis de ladite chambre. De nuit elle étoit couchée, ferrée par les jambes de deux paires de fers à chaîne, et attachée moult étroitement d'une chaîne traversant par les pieds de son lit, tenant à une grosse pièce de bois et fermant à clef[3]. » Elle ne pouvait se lever qu'on ne la déferrât.

Le lendemain ou le surlendemain, les juges ayant avis que Jeanne « se repentoit aucunement d'avoir laissé l'habit d'homme », Cauchon montra grand zèle, et dépêcha les docteurs Jean Beaupère et Nicole Midi pour « l'admonester qu'elle persévérât en son bon propos ». Mais on ne trouva pas le geôlier, qui, sans doute, avait le mot, et les menaces de quelques Anglais firent bien vite rebrousser chemin aux deux envoyés[4].

Le 27, les Anglais accoururent prévenir Cauchon que Jeanne était « rencheue »; qu'elle avait repris ses vêtements d'homme. L'évêque de Beauvais fit aussitôt avertir les assesseurs et les officiers du procès, qui voulurent aller sur-le-champ en grand nombre à la prison; Cauchon ne les accompagna point, et une centaine d'Anglais, armés et furieux, barrèrent le passage aux

1. *Procès*, t. II, p. 376. Déposition de J. Fave.
2. Elle la portait taillée en rond à la manière des hommes, ce qu'on appelle la coiffure en écuelle.
3. Déposition de G. Manchon. *Procès*, t. II, p. 18.
4. Déposition de J. Beaupère. *Procès*, t. II, p. 21.

gens d'église dans la cour du château, en les traitant de « traîtres armagneaux ». Le 28, seulement, par ordre supérieur, la prison fut ouverte aux juges accompagnés de quelques assesseurs.

Ils trouvèrent Jeanne en habit d'homme, le visage gonflé et meurtri, les larmes jaillissant à chaque parole. Que s'était-il passé, depuis que ce gouffre s'était refermé sur la victime? — Ce n'est pas dans le procès-verbal qu'il faut le chercher. Les paroles de Jeanne, consignées au procès, sont vraies; mais Cauchon n'a pas permis d'écrire toutes les paroles de Jeanne.

Les horreurs de ces trois jours ont été révélées par les témoins du procès de réhabilitation. Ils ont raconté les plaintes élevées par Jeanne, soit devant les juges, soit devant le confesseur que les juges lui donnèrent en dernier lieu[1]. L'héroïne qu'un peuple entier adorait à genoux, livrée, enchaînée, à la merci de misérables de la plus vile populace anglaise... accablée d'injures et de coups par des bandits ivres de toute la rage de cette soldatesque qui, en la voyant sauvée du bûcher, avait voulu la lapider au cimetière de Saint-Ouen... Ils l'eussent tuée s'ils n'eussent craint leurs chefs. Il y eut quelque chose de bien plus exécrable. Durant le procès, il avait été demandé à Jeanne si, au cas qu'elle perdît sa virginité, elle perdrait son « heur » (sa fortune)[2]. Certains, parmi les Anglais, croyaient le « charme » attaché à sa virginité, comme d'autres, à sa vie. Poussé par une superstition atroce autant que par les plus hideuses passions, un « grand lord d'Angleterre » se fit ouvrir son cachot et tenta de lui faire violence[3]!... Ce fut un miracle que, dans l'épuisement de ses forces, elle eût pu encore se défendre contre cet infâme!

Une dernière scène termina ces trois jours d'abominations; et, ici, les gardiens ne firent évidemment qu'exécuter un ordre du dehors. Le 27, au matin, quand Jeanne demanda qu'ils la déferrassent pour qu'elle pût se lever, ils enlevèrent la cotte de femme qui était sur son lit, mirent à la place son habit d'homme, et

1. Le dominicain Martin L'Advenu.
2. *Procès*, t. II, p. 183.
3. Celui qu'on pourrait soupçonner semble être le comte de Stafford, connétable de France pour Henri VI, qui avait montré durant tout le procès un acharnement sauvage. — *V.* dépositions de Jean Toutmouillé, d'Isambard de La Pierre, de Martin L'Advenu. *Procès*, t. II, p. 4, 5, 8, 365.

refusèrent de lui rendre l'autre vêtement. Elle hésita longtemps à reprendre l'habit d'homme, puis se décida[1].

Lorsque les juges vinrent enfin, le 28 mai, ils la trouvèrent, nous l'avons dit, le corps brisé par ces horribles luttes; mais l'excès de l'indignation avait rendu à l'âme toute son énergie: *les voix* étaient revenues.

« Pourquoi avez-vous repris l'habit d'homme, et qui vous l'a fait prendre? demandèrent les juges.

— Je l'ai pris de ma volonté, et l'aime mieux qu'habit de femme.

— Vous avez promis et juré ne le point reprendre.

— Je n'ai jamais entendu avoir fait serment de ne le reprendre.

— Pourquoi l'avez-vous repris?

— Pour ce qu'il m'est mieux séant avoir habit d'homme, étant entre les hommes, que d'avoir habit de femme[2]... Pour ce qu'on ne m'a point tenu ce qu'on m'avoit promis, c'est à savoir que j'irois à la messe et recevrois mon Sauveur, et qu'on me mettroit hors des fers. Si l'on me veut laisser aller à la messe et ôter hors des fers, et mettre en prison gracieuse, *et que j'aie une femme* (près de moi[3]), je serai bonne et ferai ce que l'Église voudra.

— Depuis jeudi (le jour de l'abjuration), avez-vous entendu *vos voix?*

— Oui.

— Que vous ont-elles dit?

— Dieu m'a mandé, par saintes Catherine et Marguerite, que c'est grand pitié de la trahison que j'ai consentie en faisant l'abjuration et révocation, et que je me damnois pour sauver ma vie. *Mes voix* m'avoient dit, en l'échafaud, que je répondisse hardiment à ce faux prêcheur! Si je disois que Dieu ne m'a envoyée, je me damnerois. Vrai est que Dieu m'a envoyée! *Mes voix* m'ont dit que j'avois fait grand mauvaiseté, de confesser que je n'eusse

1. Déposition de J. Massieu. *Procès*, t. II, p. 18.

2. C'est ici, évidemment, qu'il faut suppléer aux réticences imposées par Cauchon au procès-verbal. Isambard de La Pierre rapporte lui avoir ouï dire: « Si vous, messeigneurs de l'Église, m'eussiez menée et gardée en vos prisons, par aventure ne me fût-il pas ainsi! » *Procès*, t. II, p. 5.

3. Thomas de Courcelles a effacé ceci de la rédaction définitive. Cette réticence en dit assez, et il n'y a rien de plus terrible contre Courcelles.

bien fait ce que j'ai fait. De peur du feu, j'ai dit ce j'ai dit.

— Vous avez dit, en l'échafaud, vous être vantée mensongeusement que c'étoient saintes Catherine et Marguerite[1].

— Je ne l'entendois point ainsi faire ou dire. Tout ce que j'ai fait, c'est de peur du feu, et je n'ai rien révoqué que ce ne soit contre la vérité. J'aime mieux mourir qu'endurer plus longuement peine en chartre (en prison). Je ne fis oneques chose contre Dieu ou la foi, quelque chose qu'on m'ait fait révoquer; ce qui étoit en la cédule de l'abjuration, je ne l'entendois point : je n'entendois point révoquer quelque chose, si ce n'est pourvu qu'il plût à Notre Sire. Si les juges veulent, je reprendrai habit de femme; du résidu, je n'en ferai autre chose[2]. »

Au sortir de la prison, « l'évêque de Beauvais avisa le comte de Warwick et grand nombre d'Anglois autour de lui, et leur dit en riant à haute voix : — *Farowelle! Farowelle!* (*Farewell :* adieu); faites bonne chère; c'en est fait[3]! »

Le lendemain, 29 mai, Cauchon communiqua le résultat de l'interrogatoire à une quarantaine de docteurs et maîtres. A l'unanimité, moins un seul[4], ils opinèrent pour que les juges déclarassent Jeanne hérétique et relapse, et l'abandonnassent à la justice séculière, « en priant ladite justice d'agir doucement envers Jehanne ». L'hypocrisie de cette formule inquisitoriale était bien inutile; car le supplice de la condamnée n'était pas même un sous-entendu. « Que ladite femme soit charitablement avertie du salut de son âme, et qu'on lui dise qu'elle n'a plus rien à espérer quant à sa vie temporelle ».

Telle fut la forme que donna à son vote un des plus humains, assurément, et des plus consciencieux entre les hommes qui avaient pris part au procès, Isambard de La Pierre! Avec lui signèrent plusieurs des assesseurs qui devaient désavouer le procès plus ou moins radicalement vingt ans après, Martin L'Advenu, Fabri, Tiphaine, de La Chambre; nous ne parlons pas de Cour-

1. C'est-à-dire qu'on lui avait fait répéter les termes de la cédule.
2. *Procès*, t. I, p. 454-458.
3. Dépositions d'Isambard de La Pierre et de Martin L'Advenu. *Procès*, t. II, p. 5. 8.
4. Pinchon, archidiacre de Rouen. Il la déclara relapse, mais s'en remit aux juges quant au reste.

celles, qui, en reniant le procès, eut à se renier lui-même et reçut du moins, en expiation, cette coupe d'ignominie à vider! Mais qu'un homme d'un aussi bon naturel qu'Isambard ait signé cette horrible délibération, lui qui avait assisté à l'interrogatoire de la veille, et qui avait entendu les plaintes de Jeanne[1]! cela dit tout sur les doctrines et sur l'enseignement qui pouvaient transformer des âmes nées pour le bien en aveugles instruments d'actions infernales!

« Les opinions entendues, les juges conclurent de procéder ultérieurement contre ladite Jehanne *selon droit et raison*[2]. »

La sentence définitive de condamnation ne suffisait point à compléter l'œuvre de Cauchon. L'assemblée du 29 mai avait demandé une dernière monition « pour le salut de l'âme de Jehanne ». Cauchon n'avait garde d'y manquer.

Il avait fallu que Jeanne, après avoir abjuré, « renchût » pour qu'on pût la condamner à mort. Cela fait, ce n'est point assez. Si elle meurt dans sa « rechute », elle confirme sa mission un moment rétractée; le doute subsiste dans les esprits. Il faut donc qu'elle abjure ou paraisse abjurer une seconde fois; maintenant que le « repentir » ne peut plus lui sauver la vie, il faut qu'elle meure « repentante ». Le signe évident, pour le public, sera qu'elle soit admise à la pénitence et à la communion. Cauchon sait le vif désir qu'elle a de « recevoir son Sauveur »; il sait la foi qu'elle a eue dans la promesse d'être délivrée, promesse de *ses voix* qui ne s'est point accomplie. Il manœuvre habilement sur cette double base.

Conformément au vœu de l'assemblée du 29, il adressera donc une monition à Jeanne, dans la prison, mais sans instrument officiel, sans notaires, car, s'il échoue, si Jeanne s'obstine, sa résistance finale ne doit pas être constatée.

Le 30 mai 1431 se leva, jour le plus auguste et le plus sombre qui eût paru sur la terre depuis le jour où la croix fut plantée au Golgotha.

Jeanne vit, de grand matin, entrer dans sa prison l'appariteur

1. *V.* son propre témoignage. *Procès*, t. II, p. 5.
2. *Procès*, t. I, 459-467.

qui venait la citer à comparaître devant les juges, sur le Vieux-Marché de Rouen, pour s'entendre déclarer relapse, excommuniée, hérétique; puis le dominicain Martin L'Advenu, chargé de « lui annoncer la mort prochaine, et de l'induire à vraie contrition et pénitence, et l'ouïr en confession ». Quand elle sentit si près « la dure et cruelle mort dont il lui falloit mourir tout à l'heure », la nature se souleva ; la jeunesse et la vie débordèrent dans ce cœur de vingt ans. En prenant notre chair, elle avait pris notre faiblesse, et l'ange de la guerre, pour la seconde fois, redevint une femme. « Elle commença à s'écrier douloureusement et piteusement, à se *distraire*[1] et arracher les cheveux : — Hélas! me traitera-t-on ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille que mon corps net en entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et rendu en cendres! Ha! ha! j'aimerois mieux être décapitée sept fois, que d'être ainsi brûlée... Ah! j'en appelle devant Dieu, le grand juge, des grands torts qu'on me fait. »

Cauchon parut, accompagné de sept ou huit des assesseurs. Dès qu'elle l'aperçut : « Évêque, s'écria-t-elle, évêque, je meurs par vous! »

Le misérable voulut encore « lui remontrer :

« Ah! Jehanne, prenez-en patience. Vous mourez pour ce que vous n'avez tenu ce que vous nous avez promis.

— Hélas! si vous m'eussiez mise aux prisons de cour d'Église, et rendue entre les mains de concierges ecclésiastiques et non de mes ennemis, ceci ne fût pas advenu ; c'est pourquoi j'appelle de vous devant Dieu[2]. »

Ce qui fut dit ensuite entre Jeanne, Cauchon et ses acolytes n'a point été consigné sous forme authentique au procès. Cauchon fit écrire cet entretien, de mémoire, quelques jours après, sous la dictée des gens d'église qui y avaient pris part[3]. Les détails sont suspects, mais il y a du vrai dans le fond. Aucun genre de douleur ne devait être épargné à la grande martyre, et les

1. Tirer en sens divers.

2. Déposition de J. Toutmouillé. *Procès*, t. II, p. 3-4. C'était un jeune dominicain qui accompagnait L'Advenu.

3. *Procès*, t. I, p. 477-485; à la suite des actes du procès. Le notaire Manchon déclara avoir refusé sa signature, parce qu'il n'avait pas été présent. Déposition de G. Manchon; *ibid.*, t. II, p. 14.

abominations dont les Anglais avaient menacé la virginité de son corps furent au moins égalées par les tortures dont les docteurs tourmentèrent la virginité de son âme, sa foi, son espérance immaculée. Ils pesèrent, avec une dureté implacable, sur une pensée qui devait briser, anéantir ce cœur désolé. Au premier mouvement d'horreur physique soulevé en elle par l'approche de la mort, avait succédé l'horreur, bien pire, de la pensée que *ses voix* l'abandonnaient à cette mort. Jusqu'au dernier jour, elle avait cru à la délivrance promise et à la victoire. Et voici qu'au lieu de la France armée qui vienne délivrer sa libératrice, elle voit l'Angleterre dresser son bûcher par des mains françaises! Quoi! déçue par son roi, elle le serait aussi par ses *frères de paradis!* — Quoi! tout ce qu'elle a aimé! tout ce qui l'a inspirée! quoi! la patrie elle-même sera-t-elle aussi un néant!...

« Jehanne », répétaient-ils tous les uns après les autres, « Jehanne, vous voyez bien que *vos voix* vous ont trompée!

— *Mes voix* m'ont trompée!... Puisqu'elles m'ont trompée... puisque les gens d'Église veulent qu'elles viennent de malins esprits, je m'en rapporte à eux... je n'y veux plus croire[1]... »

Ces paroles ont-elles été réellement prononcées? Il est probable que, sous la plume d'un rédacteur si suspect, le doute est devenu une affirmation; mais ne fût-ce qu'un doute, on peut se demander s'il y eut jamais au monde une pareille angoisse?

Tout avait réussi à Cauchon. Il avait obtenu la rétractation pour diffamer la mission de Jeanne, la rechute pour motiver le supplice; maintenant, une nouvelle rétractation, réelle ou apparente, venait confirmer le désaveu de la mission sans sauver la vie de la relapse. Il se hâta d'accepter les paroles échappées au doute ou à l'accablement de Jeanne, sans lui laisser le temps de les retirer, et au plus vite accorda la communion « à la repentance » de la condamnée.

Jeanne reçut l'eucharistie, « avec grande abondance de larmes».

1. Suivant la pièce en question, Jeanne dit qu'elle-même était, dans sa pensée, l'ange qui avait porté la couronne au roi; mais que les anges l'accompagnaient, sous l'apparence d'un grand tourbillon de toutes petites figures (*In magnâ multitudine et minimâ quantitate seu minimis rebus*) Du reste, elle n'accepte aucun doute sur la réalité des apparitions. « Soit bons, soit mauvais esprits, ils me sont apparus ». *Procès*, t. I, p. 480.

L'heure était arrivée. Déjà le funèbre cortége s'assemblait dans la cour du château. On passa à Jeanne la chemise longue qui devait être son dernier vêtement; on lui posa sur la tête la mitre des condamnés de l'inquisition, sur laquelle étaient peints des diables et des flammes, avec les mots : « hérétique, relapse, apostate, idolâtre »; puis on la fit monter sur une charrette à quatre chevaux, entre l'appariteur Massieu et le confesseur L'Advenu : Isambard de La Pierre s'adjoignit à L'Advenu et ne quitta plus Jeanne jusqu'à la fin.

En ce moment, un grand tumulte s'éleva. Un homme d'église, pâle, effaré, était monté sur la charrette et adressait à Jeanne des paroles entrecoupées et des gestes suppliants. C'était L'Oiseleur, l'infâme agent des machinations de Pierre Cauchon, qui demandait pardon à sa victime. Les Anglais voulaient le mettre en pièces, et il ne dut la vie qu'au comte de Warwick[1].

Le cortége se mit en marche. Huit cents hommes d'armes escortaient la charrette ou faisaient la haie. Toutes les troupes anglaises étaient sur pied. Le peuple se pressait sur le passage de l'escorte et sur la place du Vieux-Marché. Une foule immense était accourue de toutes les villes et de toutes les campagnes environnantes. Le deuil était sur tous les visages. La sympathie populaire avait été croissant durant la dernière phase du procès[2], et l'on sentait que la sympathie eût tourné bien vite à la colère et à l'émeute, si quelque diversion du dehors eût menacé les maîtres de Rouen. Mais le conseil de Charles VII retenait les troupes françaises loin des lieux où mourait délaissée celle qui avait donné à Charles VII la couronne.

Sur le Vieux-Marché s'élevaient non plus seulement deux échafauds, comme à Saint-Ouen, mais trois échafauds et l'horrible bûcher! Le troisième échafaud était pour le juge laïque[3], le bailli

1. Déposition de G. Colles; *Procès*, t. II, p. 320; de Taquel, t. III, p. 162. Le malheureux ne soutint pas ce moment de repentir, et, quelques jours après, il rentra en grâce auprès de Cauchon en venant ajouter de grossiers mensonges à l'espèce d'enquête posthume dont nous avons parlé.

2. Déposition de P. Migiet; de P. Cusquel; t. II, p. 301, 306; de P. Daron; t. III, p. 202. Thomas Basin, *Histor. Caroli VII*, t. I, p. 83.

3. Ce bailli portait le nom odieux de Le Bouteiller : c'était apparemment le fils ou le neveu de ce Gui Le Bouteiller qui avait trahi Rouen en 1419.

de Rouen, intermédiaire passif entre le juge d'Église et le bourreau. Quand Jeanne aperçut l'instrument du supplice, une dernière plainte s'échappa du fond de ses entrailles. « Rouen! Rouen! mourrai-je ici!... Ah! Rouen, j'ai grand peur que tu n'aies à souffrir de ma mort[1]! »

Rouen était innocent du grand forfait qui allait s'accomplir dans ses murailles; mais cette parole révélait que la condamnée recommençait à juger ses juges.

Elle se calma : elle écouta « paisiblement et avec grande constance » le sermon de Nicole Midi, chargé de la prédication dernière. Le prêcheur termina par la formule : « Jehanne, allez en paix!... l'Église ne peut plus te défendre!... » A ces mots, Jeanne s'agenouilla et commença à haute voix une longue et ardente oraison. Tous les sentiments de la terre, toutes les passions, même glorieuses et nécessaires au combat de la vie, se sont transformées dans cette âme déjà presque dégagée de ses liens. L'ange de la guerre a déposé ses foudres pour se revêtir de la douceur du Christ. Jeanne réclame les prières de tous ceux de son parti « et de l'autre » : elle leur pardonne à tous le mal qu'ils lui ont fait, pardon qui embrasse deux rois et deux royaumes! elle s'élève au ciel d'un élan si touchant et si sublime, qu'un moment, elle semble emporter sur ses ailes ses ennemis eux-mêmes. Ces démons en soutane se retrouvent des hommes. Tout pleure, jusqu'à Cauchon, jusqu'au cardinal d'Angleterre!...

Surprise des sens. L'émotion sainte glisse à la surface de ces âmes perdues[2]. Il faut achever l'œuvre. Winchester fait un signe, et Cauchon obéit. L'évêque lit la sentence :

« Tu es revenue aux erreurs et aux crimes que tu avois abjurés, comme le chien retourne à son vomissement... Nous te déclarons rencheue en la sentence d'excommunication que tu avois encourue.—Nous te retranchons, comme un membre pourri, de l'unité de l'Église, et te délaissons à la puissance séculière; *la priant*

1. *Procès*, t. II, p. 355.

2. Chez d'autres, au contraire, chez des hommes qui valaient mieux que leurs doctrines, l'impression fut ineffaçable. Il y eut là des âmes touchées et épurées pour jamais. *V.* les dépositions d'Isambard, de L'Advenu, de Massieu, de Fabri, de G. Colles, etc., etc.

*d'adoucir son jugement envers toi, quant à la mort et à la mutilation des membres*[1]. »

Jamais le monde n'a entendu retentir dans une occasion si solennelle cette formule par laquelle l'Église du moyen âge prononce sa propre condamnation; cette formule, qui rappelle le temps où les chefs spirituels de la chrétienté, s'engageant sur la pente où devaient s'abîmer leurs successeurs, commençaient à réclamer la répression des hérétiques par l'autorité des empereurs, mais reculaient encore devant les peines de sang; sincère alors, elle n'est plus maintenant qu'une hypocrisie sacrilége et qu'une horrible profanation.

L'enfer a jugé. Le ciel se tiendra-t-il pour condamné? Le mal aura-t-il cette joie jusqu'au bout? Jeanne s'est relevée au-dessus de la sentence en pardonnant à ses juges. Ce n'est point assez. Elle a douté de l'œuvre de Dieu en elle. Emportera-t-elle le doute dans la tombe? Les prophètes, avant elle, ont failli : Jésus même, aux Oliviers, a tremblé devant la coupe d'amertume : il s'est plaint, sur la croix, de l'abandon du Père. Mais Dieu a-t-il pourtant jamais abandonné finalement ses envoyés à l'instant du grand passage?...

Les juges étaient descendus de leur estrade. L'Église livrait Jeanne. Elle appela le Christ; elle demanda la croix. Un Anglais en fit une avec un petit bâton. Elle la baisa et la mit dans son sein; puis elle pria l'apparitcur et le frère Isambard « d'aller en l'église prochaine (Saint-Sauveur) » et de lui apporter le crucifix, « pour le tenir élevé tout droit devant ses yeux jusqu'au pas de la mort... Elle l'embrassa moult étroitement et longuement[2].... »

Dix mille personnes fondaient en pleurs[3]; tout ce peuple qui ne sut trouver pour Jeanne que des prières et non des armes!... Les cœurs de pierre des pharisiens scolastiques, ce qu'il y a de plus insensible au monde, s'étaient émus... Pas une fibre humaine ne remua chez les gens de guerre, ces bêtes sauvages habituées à chercher des voluptés de tigres dans les tor-

1. *Procès*, t. I, p. 472.
2. *Procès*, t. II, p. 6, 20.
3. *Procès*, t. II, p 324.

tures des paysans[1]. Capitaines et soldats frémissaient d'impatience[2]. Les chefs, sans attendre l'ordre du bailli, dépêchèrent deux sergents pour prendre Jeanne sur l'échafaud où elle avait ouï le sermon et la sentence. Elle descendit. Les hommes d'armes l'entraînèrent avec furie. Le bailli vit bien qu'ils n'auraient pas la patience d'entendre son arrêt, et, pour toute sentence, il fit un geste de la main, en criant : « Menez! menez[3]! »

Un long gémissement répondit dans la foule aux clameurs féroces des Anglais. Beaucoup de gens d'Église et autres s'enfuirent, n'en voulant pas voir davantage.

Jeanne était debout sur le bûcher, entre Isambard et L'Advenu, élevant vers le ciel des invocations mêlées de larmes... Tout à coup, au moment où le bourreau l'attache au fatal poteau, on l'entend, à plusieurs reprises, appeler saint Michel d'une voix éclatante[4]. La forme sous laquelle sa vocation lui a été révélée reparaît à la dernière heure. Le bourreau approche avec sa torche. Elle jette un cri... puis elle parle vivement à son confesseur. A travers le tumulte de la place, on entend confusément des paroles retentissantes : Mon Dieu!... Jésus! Marie! *Mes voix... Mes voix...* »

Quel fut ce testament suprême de la Pucelle? Dans quel sentiment d'elle-même sortit-elle de ce monde?...

La Providence a permis que l'homme qui reçut ses dernières paroles ait survécu vingt-cinq ans pour rendre témoignage.

« Oui, *mes voix* étoient de Dieu... Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait par l'ordre de Dieu... Non, *mes voix* ne m'ont pas déçue!... Mes révélations étoient de Dieu[5]! »

1. *V.* les hideux détails donnés par les contemporains. Ce n'était plus seulement la brutalité, la débauche, la rapacité; c'était le plaisir de faire souffrir, de tuer lentement.

2. « Comment, prêtreat nous ferez-vous dîner ici ? » Déposition de J. Massieu; t. II, p. 20.

3. *Ducatis! ducatis!* Déposition de G. Manchon, t. II, p. 344. Lors du procès de réhabilitation, on voulut faire une grande affaire de cette omission, comme si la sentence du juge laïque eût été, de fait, autre chose qu'une vaine formalité qui couvrait l'hypocrisie inquisitoriale.

4. Déposition de P. Bouchier; *Procès*, t. II, p. 324.

5. *Semper usque ad finem vitæ suæ manutenuit et asseruit quod voces quas habuerat erant à Deo, et quod quidquid fecerat, ex præcepto Dei fecerat, nec cre-*

Les voiles sont déchirés. Le monde de lumière s'ouvre. Jeanne va être, suivant la promesse, « délivrée par grande victoire! » La fille des Gaules a compris la DÉLIVRANCE DE LA MORT. L'âme peut partir maintenant[1].

La flamme montait. L'Advenu et Isambard ne l'apercevaient pas. Ils ne voyaient que Jeanne. Ce fut elle qui vit le péril pour eux et qui les fit descendre. Les deux moines restèrent au pied du bûcher, qui les purifiait du reflet de ses flammes, et tinrent, jusqu'à la fin, la croix de Saint-Sauveur élevée devant les yeux de la martyre... On n'entendit plus que des invocations entrecoupées de cris arrachés par l'horrible tourment d'une longue agonie. L'échafaud, construit en plâtre, avait été élevé à une hauteur inusitée, pour que la flamme fût plus lente à envelopper la condamnée et que le supplice durât plus longtemps[2]. On n'entrevoyait plus Jeanne qu'à travers des nuages de fumée. Soudain, le vent écarta ces tourbillons ardents. Jeanne poussa un cri terrible, le cri du Messie expirant sur la croix : « Jésus! » puis elle pencha la tête, et rendit son âme au Dieu qui l'avait envoyée.

Un soldat anglais, qui la haïssait « merveilleusement », avait juré de mettre de sa main un fagot dans le bûcher, quand on la brûlerait. Tandis qu'il exécutait son serment, Jeanne jeta ce dernier cri qui fit retentir toute la place. L'Anglais tomba en défaillance. Il avait cru voir, à l'instant où Jeanne rendit l'âme, « partir de la terre de France » et s'envoler au ciel une colombe blanche, la Colombe du Saint-Esprit[3].

*debat per easdem voces fuisse deceptam, et quod revelationes quas habuerat, ex Deo erant.* Déposition de Martin L'Advenu. *Procès*, t. III, p. 170. L'Advenu n'avait rien dit en 1450, rien en 1452 ; il se décida enfin à acquitter sa conscience lors de la dernière enquête, en 1456 Jusque-là, Isambard et lui s'étaient également abstenus de rien dire, et sur la rétractation du matin, et sur la confirmation de la mission à l'heure de la mort. Pour comprendre l'effort que dut se faire l'Advenu, il faut se rappeler qu'il avait signé, comme Isambard, comme tous, la condamnation des révélations de la Pucelle.

1. M. Michelet a eu la gloire de comprendre, le premier, les alternatives morales et la fin de Jeanne. Le tableau de la mort de la Pucelle et les considérations qui suivent sont vraiment admirables dans son livre. C'est lui, aussi, qui a dit, le premier, avec une profonde pénétration, pourquoi il avait été naturel que la France fût sauvée par une femme. *v.* ci-dessus, p. 134.

2. *Procès*, t. II, p. 9.

3. *Exeuntem de Francia.* Déposition d'Isambard de La Pierre, t. II, p. 352. Ce fut à Isambard que cet homme alla raconter sa vision.

Ainsi finit cette femme à laquelle les fastes du genre humain ne présentent rien de comparable. Elle n'avait pas vingt ans.

Ce qu'elle a fait est prodigieux : qu'est-ce donc, lorsque l'on pense à ce qu'elle eût pu faire! Son bras a été si puissant, que ce qu'elle a ébranlé et à demi renversé, la domination étrangère, ne se raffermira plus; que ce qu'elle a relevé et comme fondé à nouveau, la nationalité, ne s'écroulera plus jamais. Que serait-ce si elle n'eût été arrêtée, au milieu de sa victorieuse carrière, par la plus monstrueuse ingratitude dont l'histoire ait offert l'exemple! On peut croire, sans témérité, qu'elle eût achevé la délivrance de la France en une seule campagne!

La France, ainsi affranchie sous les auspices de la plus haute inspiration religieuse qui ait brillé sur l'Occident, sacrée par ce pur baptême qui n'avait été donné à aucune nation, se fût élancée, dans toute sa force et sa liberté, vers ses destinées nouvelles.

La France, apparemment, n'avait pas mérité tant de bonheur et de gloire. On put dire du Messie de la France comme du FILS DE L'HOMME : IL EST VENU PARMI LES SIENS, ET LES SIENS NE L'ONT PAS CONNU.

La France eût pu être délivrée d'un élan divin et en un moment : la délivrance ne s'achèvera que par des moyens tout humains, lentement, douloureusement, à travers de cruelles souffrances populaires, dans d'équivoques et périlleuses conditions morales et politiques, et aboutira non point à une société plus libre, mais au renouvellement et à l'organisation plus énergique de la monarchie arbitraire, à l'étouffement de toute institution libre au centre de l'État. La France grandira, mais dans une voie où le progrès social sera chèrement acheté, et où le génie national, tout en perfectionnant de précieuses facultés, contractera bien des habitudes funestes.

L'œuvre de Jeanne accomplie eût pu avoir des conséquences qui éblouissent la pensée. Toute mutilée qu'elle est, elle reste le plus grand événement de notre histoire jusqu'à la révolution française.

Le procès de la Pucelle n'a pas une moins haute signification que sa mission guerrière. A Orléans, elle avait combattu pour sauver son peuple. A Rouen, c'est encore la France, en même

temps que la conscience humaine, qu'elle sert en opposant si grandement l'inspiration à l'autorité, et le libre génie gaulois à ce clergé romain qui veut prononcer en dernier ressort sur l'existence de la France. Par elle, le génie mystique revendique, dans notre patrie, les droits de la personne humaine avec la même force que l'a déjà fait et que le fera encore le génie philosophique; un lien secret unit les développements les plus divers de la pensée et du sentiment; la même âme, la grande âme de la Gaule, éclose dans le Sanctuaire du Chêne, éclate également dans le *libre arbitre* de Lérins et du Paraclet, dans la souveraine indépendance de l'inspiration de Jeanne et dans le *Moi* de Descartes.

En condamnant Jeanne, la doctrine du moyen âge, la doctrine d'Innocent III et de l'inquisition, comme le vieux pharisaïsme, quatorze siècles auparavant, en condamnant le Christ, a prononcé sa propre condamnation. Elle avait d'abord brûlé des sectaires qui professaient des croyances étrangères au christianisme, puis des dissidents qui enseignaient une pure morale chrétienne; maintenant, elle vient de brûler un prophète, un messie! L'Esprit s'est retiré d'elle. C'est désormais en dehors d'elle et contre elle que s'opéreront les progrès de l'humanité et les manifestations du gouvernement de la Providence sur la terre.

La mémoire de Jeanne subira de grandes vicissitudes, parallèles aux révolutions de l'esprit de la France. Trahie en haut, pleurée en bas plus que comprise, puis réhabilitée officiellement par la politique, qui entasse les nuages sur sa mission et sur son caractère, réhabilitation qui entraîne la chute de l'inquisition en France [1], Jeanne sera méconnue et outragée, au seizième siècle, par le scepticisme des historiens politiques formés à l'école de Machiavel; puis, défendue par d'autres écrivains avec plus de zèle

1. Ce fut là encore oo des bieofaits de Jeanoe. L'horrible tribunal, profondément ébranlé par le procès de réhabilitatioo (1456), fot achevé par on autre procès doot ooua parlerons plus loin (1461). Il oe pot jamais se relever chez oous, même dans les plus saovages fureurs des Guerres de Religion au seiziéme siècle. *V.* Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 154-155. La réhabilitation, œuvre de la politique, fut, il faot bien le dire, quelque chose de dérisoire ao point de vue religieux. Une *réhabilitation!* quand il s'agit de la plus éclatante sainteté de l'histoire, et quaod la caoooisatiou était prodiguée à des reuommées coutestables et à de vulgaires ascètes!

que de lumières, elle restera longtemps enveloppée d'une sorte de crépuscule, froidement honorée des uns, raillée des autres, incomprise de tous. La conscience de la France, obscurcie par la longue habitude d'une histoire de convention, qui personnifie la nation dans ses rois, méconnaîtra les personnifications véritables du génie national, et surtout la plus grande de toutes. L'esprit classique du dix-septième siècle, l'esprit critique du dix-huitième, seront également impuissants à percer ce mystère. La France moderne, absorbée par la Renaissance, oubliera sa libératrice, comme son art national, comme sa vieille poésie, comme ses vrais ancêtres les Gaulois, qu'elle sacrifie à ses maîtres, aux Grecs et aux Romains! elle repoussera Jeanne avec ses bourreaux dans ce moyen âge qu'elle proscrit en masse sans le connaître.

Les temps changeront : la justice viendra. Après l'immense révolution qui déracine et précipite dans l'abîme le passé tout entier, toutes les traditions renaîtront, mais dégagées de leurs voiles, comme dans un vaste jubilé de l'histoire. L'œil de la France, alors, s'ouvrira sur tout ce passé qui semblait anéanti, et qui, on peut le dire, commence seulement d'exister pour elle, puisque, pour la première fois, elle le connaît et se connaît elle-même, pareille à un être qui, arrivé à un degré supérieur de l'existence, embrasse d'un regard toutes les phases de son développement.

Dans le temps comme dans l'espace, à mesure que la distance augmente, les points intermédiaires s'abaissent, et les grandes masses lointaines qu'ils cachaient se relèvent à l'horizon. Ainsi les grandes colonnes de la tradition se dégagent aujourd'hui de plus en plus parmi la multitude tumultueuse des faits, et montent de jour en jour vers le ciel. Deux figures colossales dominent toute notre histoire; loin, bien loin, à notre berceau, la vieille Gaule, notre mère; plus près de nous, sur les confins du moyen âge et de l'ère moderne, Jeanne Darc, la France incarnée.

# LIVRE XXXVII.

## GUERRES DES ANGLAIS (*SUITE*).

Charles-le-Bien-Servi. — Le Conseil de France. — Échecs en Beauvoisis et en Lorraine. — Trêve avec la Bourgogne. — Prise de Chartres par les Français. Échec de Bedford à Lagni. — Rupture entre Bedford et le duc de Bourgogne. — Conjuration de la belle-mère du roi avec le connétable contre La Trémoille. Chute de La Trémoille. Yolande d'Aragon. Agnès Sorel. Le Conseil du roi. Gouvernement d'Yolande d'Aragon, de Richemont et des ministres bourgeois. Jean Bureau. Jacques Cœur. — Insurrection des paysans normands. — Paix avec la Bourgogne. Traité d'Arras. Cession de la Picardie, de Bar-sur-Seine, Auxerre et Mâcon au duc de Bourgogne. — Mort de Bedford. — Nouvelle révolte en Normandie. Soulèvement des places de l'Ile de France contre les Anglais. Paris chasse les Anglais. — La fausse Jeanne Dare. — Le duc de Bourgogne en guerre avec les Anglais. Désordres des Flamands. Ils échouent au siége de Calais. Révolte de Bruges et guerre civile en Flandre. — Dévastations des *Écorcheurs*. Efforts de Richemont contre eux. — Prise de Montereau. Entrée du roi à Paris. — Désordre. Misère. Épidémie. — Persévérance de Richemont. Origine, fortune et influence de Jacques Cœur. — Prise de Meaux. — États-Généraux d'Orléans. La taille fixe et permanente. Avantages présents. Dangers de l'avenir. Marche vers l'arbitraire royal. — Ordonnance pour une armée régulière et contre l'arbitraire féodal. Résistance des seigneurs et des écorcheurs. Les factieux mettent le dauphin (Louis XI) à leur tête. La *Praguerie*. Les rebelles comprimés. — Procès du maréchal de Rez. — Affaires de l'Église. Lutte de la papauté et du concile de Bâle. Pragmatique sanction. — Répression du brigandage. — Délivrance du duc d'Orléans. — Prise de Pontoise. — Châtiment d'Armagnac. — Trêve avec l'Angleterre.

1431 — 1444.

Les chefs du conseil d'Angleterre travaillèrent, avec une énergie désespérée, à tirer parti de leur affreuse victoire. Dès que Jeanne eut expiré, ils avaient fait éteindre le bûcher, afin que soldats et peuple vissent tout à leur aise ce corps à demi consumé[1], et que personne ne pût croire « la sorcière de France »

1. Il faut voir le récit de l'universitaire mal à propos qualifié de *Bourgeois de Paris*, pour se faire une idée du cynisme et de la cruauté de ces pédants du quinzième siècle, que nous ne voyons que déguisés sous un décorum officiel dans les

envolée du milieu des flammes; puis le cardinal de Winchester avait fait rallumer le feu sur le cadavre et jeter les cendres à la Seine, de peur qu'on n'en fît des reliques. Les chefs anglais voyaient avec inquiétude l'effet moral de la catastrophe tourner contre eux dans Rouen. Les sujets de l'Angleterre disaient anathème à leurs maîtres, et les Anglais se prenaient à douter d'eux-mêmes. Le peuple criait que « dame Jehanne étoit martyre » : nombre de gens prétendaient avoir vu, au moment où elle expira, le nom de Jésus écrit dans les flammes; maints Anglais s'étaient retirés consternés. « Nous sommes tous perdus! une sainte a été brûlée! ceux qui l'ont fait mourir sont damnés! » avait dit publiquement un secrétaire du roi Henri VI. Le bourreau était allé se jeter aux pieds d'Isambard et de Martin L'Advenu. Il étoit, à ce que rapporta Isambard, « comme tout désespéré, craignant de ne jamais obtenir le pardon de Dieu pour ce qu'il avoit fait à cette sainte femme; et il racontoit qu'il n'avoit jamais pu venir à bout de brûler le cœur de Jehanne ». Les juges et les plus compromis des assesseurs étaient insultés dans les rues : le peuple les montrait au doigt et les accablait de malédictions[1]. Le gouvernement anglais n'épargna rien pour réagir contre le sentiment public. Il fit rédiger par Cauchon cette espèce d'enquête dont nous avons parlé, sur la dernière monition de la matinée du 30 mai : l'on y exagéra les derniers doutes de Jeanne et l'on fit ajouter, par L'Oiseleur, que Jeanne était morte « avec grande contrition de ses crimes » et en demandant pardon aux Anglais et aux Bourguignons[2]. Cauchon reçut pour lui, son collègue et les assesseurs et officiers du procès, des lettres de garantie du « roi de France et d'Angleterre ». Le monarque anglais s'engageait, dans le cas où quelques-uns de ceux qui s'étaient

actes du procès. M. Michelet les appelle « le peuple des sots »; mais ces sots étaient parfois des bêtes féroces. *Journal du Bourgeois de Paris*, ap. Coll. Michaud, 1re série, t. III, p. 263-264.

1. *Procès*, t. II, p. 307, 347, 374; III, 165. Nous avions omis un point intéressant, touchant l'opposition qu'une partie du chapitre de Rouen avait faite jusqu'à la fin du procès; c'est que l'official et le promoteur du chapitre avaient été emprisonnés à ce sujet du 9 au 23 mai. Cette honorable exception ne doit pas être négligée par l'histoire. *Procès*, t. V, p. 272.

2. *Procès*, t. I, p. 485.

entremis au procès de Jeanne seraient traduits par-devant le pape ou le concile, à les aider et défendre, en jugement et « hors jugement », à ses frais et dépens, à s'adjoindre au procès qu'on leur voudrait intenter, et requérait pour eux assistance de tous ses sujets et alliés (12 juin 1431)[1]. Ces lettres semblaient un pacte défensif entre complices, plutôt qu'une promesse de protection d'un gouvernement à ses sujets. Le conseil d'Angleterre, en même temps qu'il assumait ainsi la responsabilité du crime, essaya de le justifier aux yeux de l'Europe : deux circulaires furent expédiées, dans le courant de juin, l'une à l'empereur, aux rois, ducs et autres princes de toute la chrétienté; l'autre, aux évêques, aux églises, aux seigneurs et aux communautés du royaume de France. On y affirmait que Jeanne était morte en désavouant « les mauvais esprits qui l'avoient déçue », et l'on invitait les évêques à « faire notifier ces choses par sermons publics et autrement aux peuples de leur diocèse[2] ».

Le gouvernement anglais fit de son mieux pour soutenir la plume par l'épée. Aussitôt après la mort de Jeanne, le siége fut mis devant Louviers, afin de débarrasser la Haute Normandie. La Hire, qui avait enlevé cette place aux Anglais, venait d'être fait prisonnier dans une chevauchée, et sa prise leur semblait de bon augure. La garnison de Louviers se défendit toutefois avec opiniâtreté. Sur ces entrefaites, le conseil de Charles VII, qui avait retenu les troupes françaises dans l'immobilité durant tout le procès de la Pucelle, voulut, de son côté, faire une entreprise. Regnauld de Chartres prépara une tentative pour surprendre Rouen, quand il fut bien assuré de n'avoir plus à craindre de sauver Jeanne. Il vint à Beauvais avec le petit berger visionnaire que La Trémoille et lui avaient mandé des Cévennes[3], et qu'ils gardaient depuis plus d'un an, sans oser s'en servir tant que

1. *Procès*, t. III, p. 241.

2. *Procès*, t. I, p. 485-492. Voyez, dans le *Journal du Bourgeois de Paris*, l'analyse du sermon prêché à Saint-Martin-des-Champs par l'inquisiteur général Jean Graverend en personne, qui débita au peuple les contes les plus impudents sur les derniers moments de Jeanne. Le *Journal* donne auparavant l'analyse du sermon de Nicole Midi devant le bûcher de Jeanne, sermon que ne donnent pas les actes du procès. *Journal*, etc.; Coll. Michaud, 1re partie, t. III, p. 263-265.

3. *v.* ci-dessus, p. 235.

Jeanne était de ce monde : l'archevêque de Reims montra aux soldats « Guillaume le pastourel », comme un envoyé de Dieu qui devait leur ouvrir les portes de Rouen [1], et mit Guillaume en campagne avec un corps d'élite que conduisaient le maréchal de Boussac et Saintrailles.

Le coup était assez bien monté. Regnauld de Chartres avait des intelligences dans Rouen, et il était informé que le duc de Bedford partait, en ce moment, peu accompagné pour Paris. Boussac et Saintrailles faillirent enlever le régent anglais aux portes de Mantes : Bedford n'eut que le temps de mettre la Seine entre les Français et lui, tandis que ses gens se faisaient massacrer pour assurer sa fuite. Il gagna Paris à course forcée (4 août 1431). Boussac et Saintrailles, ayant manqué Bedford, rentrèrent dans le Beauvaisis : ils furent surpris, à leur tour, par Talbot et le comte d'Arundel, qui avaient quitté le siége de Louviers sur le faux bruit de la prise du régent. Les Français furent battus. Saintrailles fut pris avec Guillaume le berger, et Boussac s'enfuit jusqu'à Beauvais [2]. Telle fut la honteuse issue des projets de Regnauld de Chartres.

Les vainqueurs retournèrent devant Louviers, qui se rendit au mois d'octobre, moyennant la liberté de La Hire et une capitulation honorable pour ses gens.

Les Bourguignons avaient obtenu de leur côté un succès bien plus considérable encore : la mort du duc de Lorraine Charles II (25 janvier 1431) venait d'allumer la guerre civile en Lorraine. Le duc Charles avait légué son duché à sa fille Isabelle et à son gendre René d'Anjou, duc de Bar ; mais son neveu Antoine, comte de Vaudemont, réclamait l'héritage. La Lorraine, au dire d'Antoine, était un fief masculin, régi par la Loi Salique, et ne pouvait tomber en quenouille ; la tradition était incertaine, et il n'existait point de précédents qui décidassent la question. Les deux partis recoururent aux armes. René, qui avait servi Charles VII avec zèle et assisté au sacre, appela les Français à son aide ; Antoine appela les Bourguignons. Les chances paraissaient être pour

1. Berri, roi d'armes ; ap. *Procès*, t. V, p. 172.
2. *Journal du Bourgeois de Paris*. — Lefèvre de Saint-Remi. — Monstrelet. — Berri. — Jean Chartier ; ap. *Procès*, t. V, p. 169-173.

René; les États du duché, assemblés à Nanci, s'étaient déclarés pour lui, et l'empereur Sigismond, suzerain de la Lorraine, avait reconnu ses droits : il prit l'offensive. Il somma le comte Antoine de lui rendre hommage de ses fiefs, et, sur son refus, il assiégea sa ville de Vaudemont. Antoine manda à sa solde quelques troupes anglaises et une forte bande d'aventuriers picards, et il opéra sa jonction avec la noblesse bourguignonne que lui amena le maréchal de Bourgogne, le sire de Toulongeon. Les États du duché de Bourgogne, qui craignaient de voir leur pays envahi et ravagé de toutes parts, si le parti français l'emportait en Lorraine, avaient voté 50,000 francs d'or pour les frais de cette guerre. Les Bourguignons et les Picards portèrent le fer et la flamme dans le duché de Bar. Le duc René marcha au secours du Barrois avec six mille combattants français, lorrains et allemands, la plupart à cheval. Le brave Barbasan, gouverneur de Champagne, était maréchal de l'armée; l'évêque de Metz, le comte de Salm, le gouverneur de Vaucouleurs, Baudricourt, devenu célèbre par ses relations avec la Pucelle, presque tous les barons de Lorraine, beaucoup de grands seigneurs du Palatinat et du pays de Bade, se pressaient autour du duc René. Vaudemont et Toulongeon, qui n'avaient que quatre mille soldats, firent face entre Sandrecourt et Bulligneville. Les archers picards et les couleuvriniers furent placés « au front devant », avec des pieux fichés devant eux à la manière anglaise; les hommes d'armes bourguignons mirent pied à terre : leurs flancs et leurs derrières étaient protégés par une petite rivière, par des fossés, par des haies et par un rempart de charrettes. Barbasan conseilla de différer l'attaque et de forcer les Bourguignons à quitter leur poste en leur coupant les vivres; la jeune noblesse lorraine traita ce sage avis de couardise : « Qui a peur des feuilles n'aille pas au bois! crièrent-ils à Barbasan. — Merci Dieu! répliqua le vieux guerrier, j'ai vécu jusqu'ici sans reproche, et aujourd'hui l'on verra si j'ai parlé par lâcheté ou par sapience! » Le duc René se laissa entraîner par ses téméraires compagnons, et l'affaire s'engagea par une charge générale de la cavalerie lorraine et allemande sur le front de l'ennemi : une grêle de boulets et de flèches foudroya la cavalerie à bout portant; la charge fut repoussée. Le duc

et tous les siens mirent pied à terre et revinrent hardiment à l'attaque : le vieux Barbasan força la ligne de chariots qui couvrait un des flancs de l'ennemi ; mais il fut presque aussitôt enveloppé, abattu et tué. La chute de sa bannière détermina la déroute de l'armée; sept cents barons, chevaliers et écuyers périrent avec deux mille soldats : le duc René fut obligé de se rendre, ainsi que l'évêque de Metz et plus de deux cents seigneurs et gentilshommes (2 juillet 1431)[1].

L'odieuse politique de Bedford et de Winchester allait-elle donc atteindre son but? La fortune renaissante de la France avait-elle été jetée aux flots avec les cendres de Jeanne, et l'alliance victorieuse des Anglo-Bourguignons était-elle cimentée de nouveau dans le sang de la grande victime?

Il n'en fut rien. Les Anglais, s'ils avaient cru la victoire de Bulligneville remportée pour leur compte, furent promptement désabusés. Toulongeon, qui se prétendait « chef de la guerre », comme représentant le duc de Bourgogne, ne livra pas René d'Anjou à son compétiteur, et garda cet important otage à la disposition du duc Philippe. Les Bourguignons regagnèrent en hâte leur duché, menacés par un corps d'armée français réuni à Moulins, et ne tentèrent pas d'installer à Nanci leur allié Vaudemont. Quelques semaines après, les envoyés du duc Philippe signèrent avec le roi et le comte de Clermont une trêve de deux ans pour toutes les frontières de la Bourgogne, de la France royale et des domaines de la maison de Bourbon (septembre 1431) : on convint d'ouvrir des négociations pour la paix générale, sous la présidence d'un légat du pape, le cardinal de Sainte-Croix, qui montrait un zèle ardent pour la pacification de la chrétienté. La vanité de Philippe était consolée de la défaite de Compiègne par la victoire de Bulligneville, et il était moins éloigné maintenant de prêter l'oreille au cri unanime de ses sujets : « La paix, la paix avec la France! » Le principal effort des compagnies de gens d'armes se tournait contre ses seigneuries, moins ruinées et meilleures à piller que les provinces qui étaient

1. Monstrelet, l. II, c. 107-108. — Saint-Remi. — Jean Chartier. — Berri. — Baranle.

depuis si longtemps le théâtre de la guerre, et le duc, désormais bien assis dans son empire des Pays-Bas, n'ayant plus à ménager les Anglais de ce côté, et, d'une autre part, n'espérant plus prendre la Champagne, était las d'user au profit de l'Angleterre son argent, ses soldats et le reste de sa popularité : il n'osait plus se montrer à Paris ni dans les autres villes anglo-françaises sans y porter nouvelles de paix ou de trêve.

Un sombre mécontentement régnait dans ces malheureuses cités, que le duc de Bourgogne abandonnait, et que le régent anglais opprimait sans les protéger. Bedford essaya d'éblouir les Parisiens par les pompes théâtrales d'un sacre. La visite de Henri VI était annoncée à Paris depuis dix-huit ou vingt mois : on se décida enfin à amener le jeune monarque dans la capitale de « son royaume de France ». Henri fit son entrée à Paris le 2 décembre 1431 : on ne voyait dans son escorte aucuns grands barons de France ni de Bourgogne; des gens de la suite du roi étaient travestis en duc de Bourgogne et en comte de Nevers; quatre évêques et quelques gentilshommes et chefs d'aventuriers, entre lesquels on remarquait le bailli de Rouen, Le Bouteillier, qui avait envoyé Jeanne au bûcher, étaient les seuls Français notables qui figurassent dans le cortége parmi les prélats et les seigneurs d'Angleterre : les quatre évêques étaient ceux de Paris, de Térouenne, de Noyon, et l'ex-évêque de Beauvais[1]. Tandis que Cauchon, l'assassin de la Pucelle, chevauchait arrogamment près du roi étranger, on traînait garrotté, à la suite du cortége, le pauvre berger visionnaire pris par les Anglais aux environs de Beauvais : on le noya dans la Seine après la fête.

Le roi Henri, reçu à la porte Saint-Denis par le prévôt des marchands, les échevins et les corps de métiers, avec le cérémonial ordinaire des entrées royales, alla descendre aux Tournelles, nouvelle résidence qui devait effacer le fameux hôtel Saint-Pol, et qu'occupait le duc de Bedford[2]. Quand le cortége passa devant

1. Le pape ne s'était pas prêté à la translation de Cauchon sur le siége de Rouen, et consentit seulement à ce qu'on lui donnât l'évêché de Lisieux. L'évêché de Beauvais, dont le temporel était séquestré depuis 1429, passa à Jean Jouvenel ou Juvénal des Ursins, fils du célèbre magistrat de ce nom, et depuis archevêque de Reims et auteur d'une Histoire de Charles VI.

2. L'hôtel des Tournelles était situé sur l'emplacement de la place Royale et

l'hôtel Saint-Pol, veuf de ses magnificences et de ses folles joies, la vieille reine Isabeau de Bavière se mit aux fenêtres avec ses dames et ses damoiselles pour voir le roi son petit-fils : l'enfant ôta son chapeau et la salua; elle s'inclina humblement et se détourna pour pleurer. Était-ce remords de son crime ou seulement regret de ses plaisirs perdus et de sa splendeur éteinte? Cette pompe éphémère qui passait devant ses yeux lui rendait sa solitude plus vide et son abandon plus amer : ces Anglais, auxquels elle avait donné un royaume, lui donnaient à peine le pain quotidien (*Journal du Bourgeois de Paris*).

Le roi Henri fut sacré le 16 décembre à Notre-Dame : ce ne fut pas même un prélat français, ce fut le cardinal de Winchester, qui, au grand déplaisir de l'évêque de Paris, conféra l'onction royale à son petit-neveu. Les fêtes du couronnement furent mesquines et mal ordonnées : les vieillards se rappelaient tristement les belles fêtes de l'ancienne cour, et l'on disait assez haut qu'un bon bourgeois qui mariait ses enfants faisait mieux les choses que ces Anglais. Le parlement, l'université, le corps de ville n'eurent pas même de places réservées au banquet royal! Le roi repartit, dès le lendemain de Noël, pour Rouen, et de là pour l'Angleterre, « sans faire aucuns des biens à quoi on s'attendoit, sans délivrer les prisonniers, ni faire cheoir maltotes, gabelles et mauvaises coutumes » (*Bourgeois de Paris*). Le conseil de Henri VI eut beau confirmer les priviléges de Paris, avec de grandes louanges de cette ville, que les « lettres-royaux » comparèrent à « Corinthe, la plus noble cité du pays de Grèce et la résidence principale du roi Alexandre, et à Rome, séjour des empereurs anciens[1] ». Les Parisiens furent peu sensibles à toute cette rhétorique anglaise, et la cour d'Angleterre les quitta plus malheureux et plus mécontents qu'auparavant. L'aspect de Paris

des rues adjacentes, presque en face de l'hôtel Saint-Pol : bâti par le chancelier d'Orgemont, il était devenu propriété de la couronne en 1417, après avoir passé par les mains des ducs de Berri et d'Orléans.

1. *Ordonn.*, t. XIII, p. 171. — Le jour de son départ, Henri VI confirma les priviléges de l'université : les lettres-royaux vantent avec emphase les « grands biens et œuvres fructueuses qui adviennent de jour en jour au royaume par notre chère et très amée fille l'université de Paris » ! L'université avait acheté assez cher les éloges de l'étranger! — *Ordonn.*, t. XIII, p. 169.

était d'une tristesse inexprimable : l'herbe poussait sur les degrés de ces hôtels royaux et seigneuriaux où s'était jadis agitée bruyamment la plus brillante noblesse du monde; un silence de mort régnait dans les clos et dans les ruelles du « pays latin », que n'animait plus la foule bruyante des écoliers : des rues entières étaient désertes. L'hiver, on abattait les maisons abandonnées pour en tirer du bois de chauffage; le gouvernement anglais fut obligé d'intervenir, afin d'empêcher de démolir Paris pièce à pièce. (*Ordonn.*, t. XII, p. 174.)

Le régent ne s'était pas fait longtemps illusion sur les suites de la mort de Jeanne, et ne se dissimulait pas ce qu'aurait de précaire la possession de Paris, dès qu'une main un peu vigoureuse ressaisirait la direction de ce parti français que personne ne conduisait[1]. Il était résigné, dans le cas où il faudrait renoncer au reste du royaume, à se resserrer dans la seule Normandie, mais à la conserver à tout prix. L'Angleterre était à la fois très agitée au dedans par les factions, et très lasse des sacrifices que lui coûtait au dehors l'interminable guerre de France. Elle mesurait avec parcimonie les secours qu'elle accordait à Bedford, et celui-ci ne pouvait occuper fortement que la Normandie : il s'efforçait du moins de rattacher cette province à l'Angleterre, en y maintenant quelque ordre, en protégeant les personnes et les propriétés. Au mois de janvier 1432, peu de jours avant que Henri VI quittât la France, des « lettres-royaux » instituèrent à Caen des écoles de droit civil et de droit canon; « pour ce que », fait-on dire au jeune roi, « il n'y a d'école de droit civil établie dans les pays de notre obéissance en France ». Le droit romain n'étant point enseigné à Paris, on était obligé d'aller l'apprendre à Orléans et à Angers, villes de l'obéissance de Charles VII. L'université de Paris essaya en vain de s'opposer à la fondation des écoles de Caen : cet établissement survécut à la domination an-

1. Le roi montrait « si petit vouloir de soi mettre sus pour conquérir son royaume, que tous ses sujets, chevaliers et écuyers et les bonnes villes de son obéissance s'en donnoient très grand merveille. Et sembloit à la plupart que ses prochains conseillers fussent assez de son vouloir, et leur suffisoit de passer temps et vivre, et par espécial depuis la prise de la Pucelle. Le roi et ses dits conseillers se trouvèrent, depuis ladite prise, plus abaissés de bon vouloir que par avant... » Percevaf de Cagni, ap. *Procès*, t. IV, p. 36.

glaise; plus tard même, des facultés de théologie, d'arts et de médecine furent ajoutées à la faculté de droit, et Caen posséda une université plus complète que celle de Paris. Le gouvernement de Charles VII répondit à l'institution des écoles de Caen par les Anglais en fondant l'université de Poitiers, par ordonnance du 16 mars 1432[1]; l'année suivante (mai 1433), une autre ordonnance accrut les priviléges des écoles d'Angers, qui, de simples écoles de droit, devinrent également une véritable université; c'étaient autant de coups portés à l'université de Paris[2].

Les légers avantages obtenus par les Anglais en 1431 n'avaient pas été soutenus : avant la fin de l'hiver, les capitaines français reprirent partout une attitude agressive, et recommencèrent à nouer des intelligences dans toutes les villes qui subissaient encore le joug de l'étranger. Les Anglais étaient bien gouvernés et dirigés avec ensemble; les Français ne connaissaient ni unité, ni discipline; chaque chef de compagnie guerroyait pour son compte, ne recevait d'ordres de personne, n'était guère mieux obéi de ses soldats qu'il n'obéissait lui-même au roi; et cependant tout ce que pouvaient faire les Anglais, c'était de résister à grand'peine. Le 3 mars 1432, une conspiration, tramée par un cordelier et par un soldat béarnais au service d'Angleterre, livra le château de Rouen à un gentilhomme nommé Ricarville, qui y pénétra de nuit avec cent vingt hommes d'élite. Le comte d'Arundel, qui avait succédé à Warwick dans le commandement de Rouen, n'eut que le temps de se sauver par-dessus les remparts, et l'étendard français flotta sur ces tours consacrées par la captivité de Jeanne Dare. Le maréchal de Boussac, parti de Beau-

1. Une bulle du pape autorisa cette fondation : tout ce qui concernait le *clergé* et l'enseignement était encore censé du ressort de la papauté.

2. *Ordonn.*, t. XIII, p. 176-179, etc. — On remarque, entre ces ordonnances de Charles VII, un édit qui établit que nul ne sera admis aux bénéfices ecclésiastiques, s'il n'est natif du royaume et affectionné au roi. C'était une barrière élevée par l'esprit parlementaire contre les entreprises de la cour de Rome, qui travaillait à se relever de ses échecs de Constance, et qui recommençait à s'arroger la nomination aux prélatures et aux bénéfices, en dépit des droits des électeurs et des collateurs. Les Anglais, depuis longtemps, en avaient fait autant et plus encore dans leur île; mais le régent anglais avait fait de grandes concessions au pape Martin V, dans les provinces françaises soumises à Henri VI; le pape nommait aux prélatures et bénéfices qui vaquaient pendant une moitié de l'année.

vais, suivait Ricarville avec cinq cents lances et n'était qu'à une lieue de Rouen; mais, au moment de rejoindre Ricarville, les diverses bandes qui composaient la petite armée du maréchal se prirent de querelle sur le partage du butin, « lequel », dit Monstrelet, « n'étoit pas encore gagné », et rien ne put les déterminer à passer outre : elles se séparèrent, rompirent l'entreprise, et abandonnèrent honteusement Ricarville et ses compagnons de fortune. Cette poignée de braves se défendit douze jours entiers dans le donjon contre toutes les troupes anglaises, secondées à contre-cœur par les Rouennais, qui eussent changé de bannière si les Français se fussent présentés en forces suffisantes. Ricarville et les siens se rendirent à discrétion, au moment où le donjon, battu en brèche de toutes parts, allait leur crouler sur la tête. Tous les prisonniers et un certain nombre de bourgeois, leurs fauteurs, furent décapités sur la place du Vieux-Marché, encore fumante du sang de la Pucelle[1].

Le bâtard d'Orléans fut plus heureux à Chartres, que le maréchal de Boussac à Rouen : il était en correspondance avec deux marchands et un dominicain de Chartres; les moines mendiants, bien plus sympathiques que le haut clergé aux sentiments populaires, étaient presque partout activement mêlés aux complots patriotiques. Le dominicain, prédicateur en vogue, avait annoncé que, le matin du 12 avril, veille de Pâques fleuries, il prêcherait dans une église située à l'une des extrémités de la ville ; la bourgeoisie s'y porta en foule; pendant ce temps, des charrettes couvertes, conduites par les deux marchands et chargées, à ce qu'ils disaient, de vin, de poisson et de sel, se présentèrent à l'autre bout de Chartres, à la porte qui conduit vers Blois ; on leur ouvrit sans défiance. Aussitôt, les charretiers tirèrent des armes de dessous leurs blouses; des soldats s'élancèrent hors des chariots ; les portiers furent massacrés; la cavalerie française, embusquée à peu de distance, fut au centre de la ville avant que l'alarme eût été donnée. L'évêque Jean de Festigni, Bourguignon de naissance et Anglais de cœur, excita les bourgeois à la résistance et se mit

1. Monstrelet, l. II, c. 113. — Chéruel, *Rouen sous les Anglais*, p. 111 et suivantes.

à leur tête : il fut tué au premier choc; le bailli de Chartres, « François renié, » fut pris avec la plupart des gros bourgeois et des gens d'église, et la ville fut conquise en peu d'instants. Plusieurs de ceux qui avaient gouverné pour les Anglais eurent la tête coupée ; on mit les autres à rançon, ce qui ne sauva pas Chartres du pillage ni de toutes les violences accoutumées dans les villes prises d'assaut[1].

Les brigandages et les cruautés des compagnies françaises étaient le principal obstacle à la délivrance de la France : les populations les plus hostiles aux Anglais hésitaient à appeler de pareils libérateurs; c'était là le seul motif qui retînt encore Paris.

Bedford tenta, dans le courant de l'été, un effort pour reprendre le dessus dans l'Ile-de-France et la Brie : à la tête de six mille combattants, il assaillit Lagni, principale place d'armes des Français aux environs de Paris. Les capitaines qui avaient pris Chartres vinrent au secours de Lagni, passèrent sur le corps des troupes anglaises qui essayèrent de leur barrer le passage, ravitaillèrent Lagni de vive force, et, par une diversion du côté de Paris, contraignirent le régent à lever le siége, en abandonnant artillerie, munitions et bagages (10 août 1432). C'était la première défaite que Bedford eût essuyée en personne. Le parti français à Paris s'agita de nouveau, et l'abbesse de Saint-Antoine, dame suzeraine du faubourg de ce nom, complota d'aider les Français à entrer dans Paris par la porte Saint-Antoine : elle fut arrêtée et emprisonnée avec plusieurs de ses nonnes. Les revers des Anglais ne faisaient qu'empirer la situation de Paris; tous les environs étaient impitoyablement ravagés par les garnisons françaises : la disette, la misère, la mauvaise nourriture, engendrèrent une épidémie qui frappa principalement les enfants et les jeunes gens, mais qui ne resta pas circonscrite dans les classes pauvres, où elle avait pris naissance; Anne de Bourgogne, duchesse de Bedford, en mourut le 13 novembre. Ce fut un grand malheur pour le parti anglais : elle était « bonne et belle », dit le *Journal du Bourgeois de Paris :* elle eût bien voulu sauver Jeanne

1. Monstrelet. — J. Chartier. — *Bourgeois de Paris.*

Dare. Les Parisiens l'aimaient fort, et elle était également considérée de son frère et de son mari, entre lesquels elle s'appliquait à maintenir la bonne intelligence : sa douceur amortissait le choc de ces deux orgueils irascibles et ombrageux. La duchesse Anne ne laissa point d'enfants, et tout lien de famille entre le régent et le duc Philippe fut rompu.

Les conséquences de cette mort ne se firent guère attendre ; le duc de Bedford se remaria, au bout de quelques mois (20 avril 1433), à une jeune personne de la maison de Luxembourg, fille du comte de Saint-Pol et nièce de l'évêque de Térouenne et du comte de Ligni (Jean de Luxembourg). Ce fut une grande faute, car l'alliance des Luxembourg ne pouvait pas servir le régent anglais autant que le mécontentement du duc de Bourgogne pouvait lui nuire. Le duc Philippe, qui n'avait été consulté ni par Bedford ni par les Luxembourg, ses vassaux et ses parents, se montra extrêmement offensé de ce mariage, qui semblait avoir pour but de soustraire la Picardie à son influence presque souveraine. Le cardinal de Winchester s'interposa et ménagea une entrevue entre les deux ducs. Quand on fut arrivé de part et d'autre à Saint-Omer, Bedford prétendit qu'il avait fait assez d'avances en venant de si loin dans une ville du duc de Bourgogne, et que celui-ci devait lui rendre visite en son logis, plutôt que de l'attendre au lieu convenu à l'avance. Philippe ne céda point, et Bedford quitta la ville sans l'avoir vu (mai 1433). C'était un véritable vertige. Cette imprudente roideur du régent n'avança pas les affaires des Anglais, et les négociations de Philippe avec la cour de France durent à l'irritation du Bourguignon une impulsion plus active[1]. Les

1. La bienveillance avec laquelle il avait traité son prisonnier René d'Anjou était de bon augure : le comte de Vaudemont ne gagna à la victoire de Bulligneville que la « recouvrance de sa comté » ; Philippe n'essaya pas d'imposer violemment le comte Antoine à la Lorraine, restée fidèle à René dans son malheur. Il témoigna beaucoup de courtoisie au vaincu, qui se consolait de sa captivité par la poésie et les arts, et qui peignit sur verre, pour la chapelle des Chartreux de Dijon, les portraits de Jean sans Peur et de Philippe lui-même. René recouvra provisoirement sa liberté en donnant ses fils en otages et quatre forteresses en dépôt, (avril 1432) ; il promit de se remettre, au mois de mai 1433, à la disposition du duc Philippe. La paix ne tarda pas à se conclure entre René et son compétiteur, qui renonça à toutes prétentions sur le duché de Lorraine : la fille aînée de René fut fiancée à un fils du comte Antoine, et ce mariage, à la seconde génération, rendit la Lorraine aux Vaudemont.

ressentiments qui avaient dicté le traité de Troies étaient depuis longtemps amortis dans le cœur du duc de Bourgogne; Philippe n'était plus retenu que par la répugnance à défaire son ouvrage, et par ce respect pour des engagements solennels, qui était encore chez lui une des formes de l'orgueil. Les Anglais n'eurent point à se plaindre de sa loyauté : s'il avait conclu pour ses États une trêve séparée, il ne traita pas de la paix à leur insu ni sans eux; les ambassadeurs anglais furent appelés à prendre part à toutes les négociations; mais on put s'assurer, aux conférences d'Auxerre (juillet 1432), puis à celles qui furent tenues au village de Simport[1], entre Corbeil et Melun (mars 1433), que la paix, devenue presque facile entre Charles VII et Philippe, par les grandes concessions auxquelles se résignait le roi, était à peu près impossible entre Charles VII et Henri VI.

Le cardinal légat et le duc de Bourgogne n'abandonnèrent cependant pas l'espoir de la paix générale. La situation de la Bourgogne, de la Picardie et de l'Artois attestait l'urgence d'une transaction; la trêve n'avait pas mis un terme aux souffrances de ces provinces, car les chefs de compagnies n'en tenaient aucun compte; les populations demandaient incessamment la paix à grands cris : deux des principaux seigneurs bourguignons, Jean de Chalon, prince d'Orange, et le sire de Château-Vilain avaient traité séparément avec le roi; les compagnies françaises s'étaient saisies d'un grand nombre de places fortes dans l'intérieur de la Bourgogne; elles essayèrent même de surprendre Dijon. Le duc fut obligé d'accourir de Flandre, au commencement de l'été de 1433, pour délivrer son duché et chasser les compagnies, soutenues par son beau-frère le comte de Clermont, qui devint duc de Bourbon sur ces entrefaites, par la mort du vieux duc Jean de Bourbon, « trépassé » en Angleterre après dix-huit ans de captivité. Philippe reprit les forteresses envahies[2]; mais ce succès ne lui fit pas rompre les pourparlers : la seule difficulté, fort sérieuse, il est vrai, était que le duc voulait une paix générale dont les Anglais pussent accepter les conditions, et que les conseillers du roi

1. Aujourd'hui Seineport.

2. Ce fut à la fin de cette campagne que la duchesse de Bourgogne mit au monde, à Dijon, le 10 novembre 1433, l'enfant qui fut Charles le Téméraire.

Charles visaient, sans l'avouer expressément, à une paix séparée, dont les Anglais seraient exclus. Philippe, lui, ne souhaitait pas laisser le parti français reconstituer la monarchie par l'expulsion des Anglais; il fallait, pour ses intérêts, que ceux-ci gardassent pied en France, afin de tenir la royauté en échec.

La surprise de Provins et de Montargis par escalade (juillet-octobre 1432) avait un peu consolé l'amour-propre des Anglais : bien qu'ils dussent la conquête de Montargis à la trahison d'un beau-frère du gouverneur, plutôt qu'à leur vaillance, ils s'enorgueillirent fort de se voir maîtres de cette ville, qui leur avait si fortement résisté au temps de leur plus grande puissance. Ces avantages furent contre-balancés par la prise de Saint-Valeri-sur-Somme, et par divers échecs des Anglais dans le Maine et le duché d'Alençon. Le succès même obtenu par les Anglais à Montargis tourna contre eux, en amenant la chute de l'indigne favori qui, depuis plusieurs années, était le principal obstacle à tout ce qui s'entreprenait pour le salut de la France. Deux braves capitaines, les sires de Graville et de Guitri, tentèrent de délivrer Montargis, pénétrèrent dans la ville, refoulèrent les Anglais dans le château : La Trémoille leur avait promis de l'argent, des renforts, de l'artillerie; il n'envoya rien, et Graville et Guitri furent obligés d'évacuer Montargis. Cet incident porta au comble la haine universelle contre La Trémoille : les plus notables personnages de la cour tramèrent contre lui un complot, à la tête duquel se plaça un des beaux-frères du roi, le jeune Charles d'Anjou, comte du Maine, dirigé par sa mère, la reine douairière de Sicile, Yolande d'Aragon. Les conspirateurs s'entendirent avec le connétable, toujours exilé de la cour, mais toujours zélé pour la cause nationale : les offres de l'Angleterre l'avaient trouvé incorruptible. L'histoire n'a pas assez apprécié chez Richemont cette inébranlable fidélité à la France, si méritoire chez un homme violent, vindicatif et offensé, à qui les habitudes féodales offraient tant de pernicieux exemples, et qui pouvait presque se considérer comme un prince étranger. Richemont donna aux conjurés quelques hommes d'exécution, quelques-uns de ses Bretons les plus dévoués, qui arrivèrent, une nuit d'hiver, de Parthenai aux portes de Chinon : le propre neveu de La Trémoille,

le sire de Beuil, était du complot, ainsi que le grand maître Gaucourt, gouverneur de Chinon, révolté contre son ancien complice. Le lieutenant de Gaucourt ouvrit aux Bretons une poterne du château, où étaient le roi et La Trémoille; le favori fut surpris dans son lit; le Breton Rosnieven l'aborda avec un coup d'épée dans le ventre, et l'eût tué sur la place, si de Beuil n'eût arrêté le bras levé sur son oncle. On fit jurer à La Trémoille de ne jamais approcher de la personne du roi; de Beuil se chargea de sa garde, et l'emmena prisonnier au château de Montrésor. La Trémoille n'avait dû la vie qu'à son embonpoint : le coup lancé par Rosnieven s'était perdu dans la graisse. Le ministre déchu ne fut relâché que lorsqu'on fut bien assuré de n'avoir plus rien à craindre de lui; encore le neveu ne rendit-il la liberté à son oncle qu'au prix d'une bonne rançon.

Le roi, qui s'était éveillé au bruit, parut d'abord très effrayé : lorsque de Beuil et les Bretons montèrent à sa chambre pour lui remontrer « en toute humilité » que ce qu'ils avaient fait était pour le bien de son royaume, il ne répondit qu'en demandant si le connétable était avec eux : on lui dit que non, et il commença de se rassurer. « La reine l'apaisa », disent les chroniques, et le biographe de Richemont prétend que, « quand on l'eut informé de la chose, il fut très content... On lui bailla nouveaux gouverneurs; Charles d'Anjou, frère de la reine, se mit à demeurer continuellement avec le roi en telle autorité ou plus grande que n'avoit été le dit de *La Trimouille*[1]. » Charles d'Anjou, très jeune homme, se dirigea par les conseils de sa mère, la reine douairière de Sicile, et par ceux du connétable, jusqu'à ce qu'on eût réussi à vaincre l'antipathie, ou plutôt la peur que Richemont inspirait au roi, et que le connétable pût revenir partager la direction du gouvernement avec la maison d'Anjou et conduire la guerre. On comptait bien triompher des répugnances de Charles VII avec un peu de persévérance. Le roi se prêta à la justification publique de la violence qu'on venait de lui faire : les conjurés se présentèrent fièrement à la nation comme des libérateurs; ils

1. Guil. Gruel; *Vie de Richemont*. — J. Chartier. — Berri. — Monstrelet, l. II, c. 146, dit cependant « qu'il déplut grandement au roi du désappointement du seigneur de La Trimouille. » Ce qui est sûr, c'est qu'il ne fit rien pour le rappeler.

convoquèrent les États-Généraux à Tours, et l'archevêque de Reims, chancelier de France, qui avait fait sa paix avec les vainqueurs, donna le coup de grâce à son complice abattu, en déclarant aux Trois Ordres que le roi approuvait la prise de La Trémoille.

C'était là une réparation bien incomplète, puisque Regnauld de Chartres, aussi criminel que La Trémoille, restait au conseil. Dans un mémoire d'apparat, lu aux États par le successeur de Pierre Cauchon sur le siége de Beauvais, Jean Jouvenel ou Juvénal des Ursins, l'orateur, en rappelant les merveilleux succès du roi, ne dit pas un mot de l'auteur de ces succès[1]. Ceux même qui venaient d'abattre La Trémoille n'osèrent laisser échapper de leurs lèvres un nom qu'on ne pouvait prononcer sans dénoncer Charles VII à la France.

De cette époque, cependant, date la résurrection, non de la France, ressuscitée par Jeanne Darc, mais du gouvernement français. Cette nouvelle humiliation de la personne royale commence la reconstruction de la monarchie. Des hommes supérieurs semblent sortir de dessous terre pour envahir le conseil et s'imposer au roi par le droit de la capacité et non par le hasard de la naissance ou de la faveur. La basse intrigue et les passions égoïstes gardent encore place dans cette cour où elles avaient longtemps régné seules, mais n'y éclatent plus que par intervalles, et la prépondérance leur est disputée avec succès par la raison d'État, par les légitimes ambitions, par l'activité réglée, par les tendances à la stabilité dans les personnes et dans les vues.

A qui le mérite d'un si grand changement? A la France, sans doute, qui s'est retrempée dans l'excès du malheur, et qui fait surgir au quinzième siècle les réorganisateurs de l'État de cette bourgeoisie qui avait produit les initiateurs de la démocratie au quatorzième, enfantant Jacques Cœur après Étienne Marcel. Mais, pourtant, l'initiative appartient toujours à quelqu'un. Le

1. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, etc., p. 136. Jouvenel adresse en même temps au roi une touchante « complainte » sur les horribles misères que le pauvre peuple endure de la part des gens de guerre. *v.* P. Clément; *Jacques Cœur et Charles VII*, t. Ier, p. 110. Ce même Jouvenel, qui gardait un étrange silence sur Jeanne Darc en 1433, dirigea le procès de réhabilitation, comme archevêque de Reims, vingt ans plus tard.

connétable de Richemont aura un rôle très considérable; mais ce n'est pas lui qui a donné l'impulsion, et sa rudesse briserait les ressorts si des mains plus douces ne le tempéraient. Tout porte à attribuer une très grande et très utile influence à la mère de la reine, à la douairière Yolande d'Aragon [1]. Avec moins d'éclat et d'autorité apparente, cette habile Espagnole semble avoir presque renouvelé chez nous Blanche de Castille. Si les intentions n'étaient pas moins louables, on n'en saurait dire autant des moyens. La douairière d'Anjou était peu scrupuleuse, et Charles VII n'était pas un Saint Louis! Elle n'avait pu le gouverner par sa fille, par la reine, par la femme légitime; elle ne pouvait l'empêcher d'avoir des maîtresses; elle lui en donna une de sa propre main et le gouverna par cet étrange intermédiaire.

Tout le monde connaît la tradition, accréditée par François Ier, qui attribue à Agnès Sorel la délivrance du royaume. La cour galante et sceptique du vaincu de Pavie aimait mieux faire honneur du salut de la France à une maîtresse de roi qu'à une sainte [2]. La tradition a abouti à un pur roman sous la plume de Brantôme. Il y a pourtant quelque chose de vrai sous ces exagérations. Charles VII, qui avait été trop dénué d'élévation dans

1. Influence parfaitement reconnue par M. Michelet; *Hist. de France*, t. V, passim.

2 Gentille Agnes plus d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que tout ce que en cloître peut ouvrer
Close nonain ni en désert ermite.

Ce fameux quatrain de François Ier fut écrit au bas d'un portrait d'Agnès appartenant à madame de Boisi, bru d'un chambellan de Charles VII. *v.* Vallet de Viriville, *Notice sur Agnès Sorel;* 1855. La tradition a prétendu faire figurer Agnès vis-à-vis de Jeanne Darc dans la grande année 1429, et a supposé que ce fut Agnès qui empêcha le roi de se réfugier en Dauphiné et qui l'engagea à tenter de nouveau la fortune. La liaison de Charles VII avec Agnès ne paraît pas antérieure à 1433. Agnès, née à Fromenteau, en Touraine, et fille du sire de Coudun près Compiègne, était attachée, presque depuis l'enfance, à la maison d'Isabelle de Lorraine, femme du duc René, et ne parut sans doute à la cour de Charles VII qu'avec sa maîtresse, lorsque celle-ci vint prier le roi de négocier en faveur de son mari captif, après la bataille de Bulligneville. Brantôme a raconté qu'Agnès, voyant Charles s'abandonner en quelque sorte lui-même, le menaça de le quitter pour aller trouver le roi d'Angleterre, parce qu'un astrologue lui avait prédit qu'elle serait aimée d'un des plus vaillants rois de la chrétienté, et qu'elle voyait bien que ce roi si courageux n'était pas lui, mais le roi anglais. Cette anecdote est une pure fable.

l'âme et de sentiment moral pour accepter la domination de la sainteté et du génie, fut pris par les sens (nous craignons de profaner le nom d'amour), retenu par l'habitude, et se laissa modifier par l'action persévérante d'une femme belle, spirituelle, douce et adroite. La vieille Yolande avait choisi le mieux possible. Agnès Sorel poussa le roi à surmonter sa paresse, et contribua à lui faire vaincre, du moins, celui de ses vices qui n'était pas incurable. Charles finit par s'intéresser à ses affaires et par appliquer ce qu'il avait de bon sens et d'esprit pratique à écouter les conseils utiles et à accepter, à maintenir, sinon à choisir de bons instruments de gouvernement. Il avait du discernement, et c'est ce qui ôte toute excuse à sa conduite passée! On verra trop, dans l'avenir, que son cœur n'était pas changé!

Pour Agnès, elle était d'humeur bienveillante : elle aimait les gens de mérite; ses lettres[1] attestent qu'elle compatissait aux souffrances du pauvre peuple. « Elle fit beaucoup de bien au royaume de France », dit un chroniqueur bourguignon, dont le témoignage ne semble pas suspect[2]. « Elle avançoit devers le roi », poursuit cet écrivain, « jeunes gens d'armes et gentils compagnons, et dont le roi s'est depuis bien servi »; ce qu'un autre historien du temps interprète d'une façon peu favorable à la fidélité d'Agnès[3]. Quoi qu'il en soit, pendant une dizaine d'années, bien qu'Agnès eût donné trois filles au roi, sa position auprès de Charles VII demeura dans un demi-jour discret. Plus tard, après la mort de la douairière Yolande (1442), qui avait maintenu, avec un mélange d'autorité et d'adresse, l'équilibre de cette situation singulière, Agnès ne sut plus se contenir dans la réserve qu'elle avait si longtemps gardée : elle n'eut plus les mêmes égards pour la reine; elle afficha sa faveur avec un éclat scandaleux et un faste excessif, précisément alors qu'elle commençait à avoir lieu de craindre que sa puissance fût moins assurée et que des rivales lui disputassent son royal amant.

1. V. Vallet de Viriville, *Notice sur Agnès Sorel.*

2. Olivier de La Marche; ap. Coll. Michaud, 1re série, t. III, p. 406.

3. « Il ne l'avoit pas seule, *ni elle lui seul;* mais il tenoit avec elle assez nombreux troupeau de damoiselles, adonnées à toute espèce de vanités. » (Ceci vers 1444.) Thomas Basin, *Hist. Caroli VII*, l. v, c. 22.

En somme, Agnès a rendu des services à la France. Mais quelle chute que d'arriver par de tels ressorts à un bien si mélangé et si imparfait, en quittant la vierge de Domremi et ses prodiges! La France était retombée des cieux dans les bas-fonds de la terre!

Il ne faut pas être injuste cependant : cette phase de notre histoire, comme nous l'avons déjà indiqué, fut signalée par des qualités fortes. On vit renaître Charles-*le-Sage*, Charles V, sinon dans Charles VII, du moins dans le conseil de Charles-*le-Bien-servi*, et, avec Charles V, son adversaire Étienne Marcel, combinés tous deux dans ce groupe d'hommes qui fut vraiment le CONSEIL DE FRANCE. Un *comité*, pour parler le langage moderne, un comité bourgeois, en majorité, refit, contre l'étranger, et, cette fois, avec un succès définitif, ce qu'un roi avait fait seul une première fois. La tradition de Charles V fut reprise également à l'intérieur, améliorée sous certains rapports; mais, ici, la question est trop complexe pour se juger en quelques mots, et il faudra voir se dérouler les événements.

L'importance des bourgeois est le caractère de ce gouvernement. Parmi les huit ou dix personnages qui eurent, depuis 1433, la part la plus active et la plus constante aux grandes affaires du règne, sans parler de la maison d'Anjou, qui, à vrai dire, n'avait qu'une seule tête, la reine Yolande, nous voyons un prince de maison souveraine, Richemont, et un gentilhomme de petite fortune, le brave et avisé Pierre de Brezé; presque tous les autres, Jacques Cœur, les frères Bureau, Cousinot, Chevalier, les frères Jouvenel[1], sont des bourgeois, et non plus seulement, comme autrefois, des hommes de robe longue, des légistes appelés par la monarchie contre les barons; mais, parmi les légistes, et plus illustre qu'eux tous devant la postérité, siége un homme de négoce, un marchand.

Le mérite passif qu'on est obligé de reconnaître à Charles VII, c'est d'avoir accepté ce mouvement[2] qui sortait du fond même de

1. Guillaume Jouvenel, maître des requêtes, puis chancelier après Regnauld de Chartres, était frère de Jean Jouvenel ou Juvénal des Ursins, évêque de Beauvais, puis archevêque de Reims. Nous reviendrons sur ces divers personnages à mesure des événements.

2. Accepté, pas complétement, nous le verrons trop pour Jacques Cœur.

la France. Ni *sires des fleurs de lis*, ni grands barons! Ce qu'il fallait surtout alors, pour tirer la France du chaos où l'avait abîmée la guerre étrangère et civile, c'était l'esprit d'ordre et d'organisation. On ne pouvait trouver ces facultés que dans la classe ordonnée et prévoyante. Le prince qui a empêché l'inspiration de délivrer la France se résignera, du moins, à l'autorité du bon sens laborieux et de l'énergie persévérante, sans oublier son penchant invétéré à se venger de qui le sert trop bien.

La réconciliation du connétable avec le roi avait traîné encore un an après la chute de La Trémoille : Charles VII consentit enfin à revoir Richemont, au commencement de 1434, et le connétable suivit le roi à Vienne. Les États-Généraux avaient été convoqués hors de l'ancienne France royale, dans ce Dauphiné qui portait encore par tradition le nom de terre d'Empire. Pour la première fois, les députés du Languedoïl, du Languedoc et du Dauphiné se trouvèrent réunis dans une même assemblée, sans confondre toutefois leurs délibérations et leurs votes. Le concile de Bâle envoya les cardinaux de Chypre et d'Arles à Vienne « devers le roi, pour le bien de la paix », et ils eurent « bonne et douce réponse[1] ». Les États-Généraux votèrent de faibles subsides : l'épuisement général ne permettait pas un grand effort. Le connétable put entrer en campagne avec un petit corps d'armée. Paris remuait toujours : deux nouvelles conspirations avaient été découvertes et punies par des exécutions sanglantes, au mois de septembre 1433; la haine du peuple contre ses maîtres s'en aigrit. Trois évêques anglo-français gouvernaient la capitale pour le régent; c'étaient le chancelier Louis de Luxembourg, évêque de Térouenne, l'évêque de Paris et Pierre Cauchon : l'évêque de Térouenne était surtout en butte à l'animadversion des Parisiens, qui lui imputaient d'avoir empêché la conclusion d'une trêve aux conférences de Simport. Le péril où étaient les affaires de Henri VI détermina le conseil d'Angleterre à quelques efforts; Bedford reçut des secours, et ses lieutenants purent reprendre l'offensive avec l'assistance des Luxembourg. Ils enlevèrent quelques forteresses sur l'Oise, et resserrèrent de près Beauvais et

1. *Hist. du Languedoc*, LXXXIV. — Berri, roi d'armes.

Laon. Sur ces entrefaites le connétable parut au nord de la Seine. Les places françaises du nord furent dégagées, et les Anglais et leurs alliés reculèrent devant Richemont, sans qu'il y eût entre eux de rencontre décisive.

Les nouvelles de la Normandie empêchèrent les Anglais de rien hasarder dans l'Ile-de-France, et les obligèrent à se replier vers l'ouest : une grande insurrection venait d'éclater parmi les populations normandes, qu'on avait armées pour résister aux Français, et qui tournèrent leurs armes contre ceux qui les leur avaient mises aux mains. Les violences des troupes anglaises poussaient les paysans au désespoir : l'esprit de désordre qui agitait l'Angleterre se répandait dans ses armées; il ne restait plus rien de la sévère discipline du temps de Henri V, et l'autorité du régent, qui n'avait plus l'ascendant de la victoire, était foulée aux pieds par les soldats; les troupes nouvellement débarquées traitaient les campagnes de Normandie en pays ennemi. Bedford autorisa officiellement les paysans à repousser les pillards par la force : deux mille villageois du pays de Caux se réunirent, coururent sus aux déprédateurs, et en prirent et tuèrent un certain nombre. Les capitaines des compagnies anglaises entrèrent en pourparlers avec les paysans, et l'on conclut une sorte de traité; mais, comme les paysans se retiraient sans défiance, les Anglais tombèrent sur eux à l'improviste, et en taillèrent en pièces mille ou douze cents (2 août 1434). Les parents et les amis des gens égorgés portèrent de grandes plaintes à Rouen, devant Bedford, qui promit justice, mais ne put la faire; il avait trop besoin de ses gens d'armes : il venait d'apprendre que tout le pays était soulevé autour de Caen, de Bayeux et d'Avranches; les paysans de la Basse-Normandie s'armaient en masse contre le gouvernement anglais, et l'on disait qu'ils étaient déjà soixante mille. Leur principal chef était un homme du peuple, nommé Quatrepieds ou Quantepié, mais beaucoup de gentilshommes se joignaient à eux. Quantepié marcha sur Caen à la tête de cette multitude. Le comte d'Arundel et lord Willoughby étaient accourus avec toutes les forces dont le régent avait pu disposer : un gros corps d'Anglais, embusqué dans le faubourg de Vaucelles, chargea en flanc les révoltés. Quantepié fut tué des premiers, et

la foule inaguerrie qui le suivait fut rompue et mise en déroute avec un grand carnage. Les paysans se dispersèrent, sauf cinq ou six mille des plus résolus qui se retirèrent vers Avranches, où le duc d'Alençon les joignit avec quelques centaines d'hommes d'armes et d'archers. Plusieurs milliers de paysans se rallièrent de nouveau sous les bannières de France; néanmoins le duc ne se crut pas en état de tenir les champs contre les généraux anglais, et il retourna dans le Maine, emmenant ceux des paysans qui voulurent le suivre. La plupart de ces pauvres gens regagnèrent bientôt leurs foyers, au risque d'y retrouver les vengeances des Anglais. Bedford craignit de les réduire au désespoir, et accorda aux rebelles une « abolition » dont tous leurs chefs et « conducteurs » furent exceptés. Les événements de Normandie, en 1434, attestent avec quelle facilité cette province eût pu être affranchie dans la grande année 1429.

Après avoir étouffé l'insurrection de la Basse-Normandie, grâce à la précipitation imprudente des insurgés et au peu de diligence des généraux français à les secourir, Bedford alla passer à Paris une partie de l'hiver de 1434 à 1435. Il se fit faire une réception solennelle : on envoya au-devant de lui, hors les murs, les processions des ordres mendiants et des paroisses, avec croix et encensoirs, « comme on feroit à Dieu », dit le Journal du Bourgeois de Paris; les Parisiens, disposés à tout prendre en mal de la part des Anglais, ne virent, dans ce pompeux appareil, qu'un scandale et qu'un orgueil impie. Bedford quitta leur ville le 10 février 1435, pour ne plus la revoir[1].

La guerre languissait : les négociations du connétable et du conseil de France avec le duc Philippe, et les démarches du concile et du pape en faveur de la paix, attiraient bien davantage l'attention générale que les escarmouches des chefs de compagnies.

Les pouvoirs ecclésiastiques, qui s'efforçaient de remettre la paix entre les puissances temporelles, n'étaient pas mieux d'accord qu'elles, et c'est le lieu de dire quelques mots de leurs

1. Monstrelet, l. II, c. 165-169. — J. Chartier. — *Bourgeois de Paris.* — Berri, roi d'armes.

grands démêlés. Le concile de Constance, comme on l'a vu plus haut, avait décrété la périodicité des conciles généraux : le premier devait se tenir cinq ans après la clôture de l'assemblée de Constance, le second, sept ans après le premier, puis les autres, de dix en dix ans. Un concile fut en effet convoqué à Pavie en 1423; mais les intrigues romaines et les troubles de l'Italie l'empêchèrent de porter aucun fruit : transféré à Sienne, il se sépara en s'ajournant à Bâle pour l'année 1430[1]. La cour de Rome ne prêta la main que de fort mauvaise grâce à l'exécution des décrets du concile de Constance. Toute l'année 1430 s'écoula sans qu'on entendît parler d'aucunes lettres du pape au sujet de l'assemblée de Bâle, et pourtant les matières à traiter avaient une immense importance : c'était la situation de la France déchirée

1. Le concile de Sienne, à défaut d'actes, produisit au moins des discours dignes de mémoire : on a conservé deux sermons prononcés dans son sein sur la dissolution du clergé, qui égalent en véhémence les plus terribles invectives des réformateurs hérétiques. — On voit aujourd'hui, s'écrie l'un de ces prédicateurs, on voit des prêtres usuriers, cabaretiers, marchands, gouverneurs de châteaux, notaires, économes, courtiers de débauche ; le seul métier qu'ils n'aient point encore commencé d'exercer, est celui de bourreau!... Les évêques l'emportent en fait de volupté sur Épicure : c'est entre les pots qu'ils discutent de l'autorité du pape et du concile! — Puis il raconte qu'un jour sainte Brigitte était en extase dans l'église Saint-Pierre de Rome; elle voit tout à coup l'église pleine de cochons mitrés : elle demande à Dieu ce que signifie cette vision : — Ce sont, répond le Seigneur, les évêques et les abbés d'aujourd'hui! »

Ce violent prédicateur n'est rien moins toutefois qu'un novateur : il s'en prend à la philosophie profane comme à la source des hérésies, et impute la révolte de la Bohême à Platon et à Aristote. « De cette source (la philosophie), dit-il, découlent plusieurs hérésies secrètes, surtout en Italie : les *Destiniens*, les *Fatalistes* (*Destini! Fatales!* quelle langue!) qui attribuent tout à la nécessité, les *Généalogues*, qui donnent le gouvernement du monde aux astres, etc. *v.* Jacques L'Enfant, *Hist. de la guerre des Hussites et du concile de Bâle.*

Le prédicateur disait vrai quant à l'Italie : pendant que la Bohême et l'Allemagne s'entr'égorgeaient pour des dissidences sur les dogmes et les rites du christianisme, les hautes classes de la société italienne étaient minées par le scepticisme, le fatalisme et le matérialisme épicurien : la terre des papes était la terre la moins chrétienne de l'Europe, et le mouvement toujours croissant de la Renaissance ressuscitait en Italie, non pas seulement la littérature et les arts, mais les idées des derniers siècles du monde antique. Les plus grands incrédules étaient dans le clergé; mais ceux-là n'étaient pas les moins zélés contre les hérétiques de Bohême : ils n'avaient garde de se faire les martyrs de leur incrédulité; ils considéraient l'église et sa hiérarchie comme une institution politique érigée au profit des hommes d'intelligence et nécessaire à la société, et les dissidents étaient à leurs yeux des fanatiques et des factieux bien plus que des hérétiques. Les grands esprits dont abondait alors l'Italie avaient plus d'intelligence que de

entre deux rois ennemis; la guerre des Hussites, qui promenaient la terreur de leurs armes victorieuses dans toute l'Allemagne[1]; les offres de l'empereur d'Orient Jean Paléologue, qui, presque réduit par les Turks aux murailles de Constantinople, appelait la réunion des deux églises grecque et latine, dans l'espoir d'intéresser l'Occident à sa défense; enfin, la réforme des mœurs et de la discipline.

Le concile commença de se rassembler spontanément dans le courant de 1431 : les députés du clergé français du parti de Charles VII arrivèrent les premiers; puis les Allemands. Le pape Eugène IV essaya de transférer le concile à Bologne; les prélats, qui se sentaient bien plus libres à Bâle, refusèrent de passer les Alpes; le saint-père passa de la ruse à la violence, et déclara le concile dissous. L'assemblée de Bâle, qui avait commencé par confirmer les décrets des pères de Constance touchant la supériorité du concile sur le pape, riposta en sommant le saint-père de se rendre en personne à Bâle sous bref délai, faute de quoi il serait passible de déposition. La lutte de l'épiscopat et de la papauté se renouvela ainsi plus ouvertement qu'à Constance même. Les évêques du parti de Charles VII approuvèrent ceux de leurs collègues qui s'étaient rendus à Bâle, et, dans une assemblée réunie à Bourges, ils prièrent le roi d'envoyer des ambassadeurs au concile et de s'interposer afin d'amener le pape à fléchir. Le roi Charles et l'empereur Sigismond se déclarèrent en effet pour le concile : en France, la royauté, l'aristocratie ecclésiastique et l'aristocratie féodale se trouvèrent d'accord pour le renouvellement des décrets de Constance sur les élections aux prélatures et les collations de bénéfices. Le conseil de Charles VII jugea que

moralité. Il est permis de douter, par exemple, de la sincérité de l'indignation pieuse d'Ænéas Sylvius Piccolomini (depuis pape sous le nom de Pie II) contre les *impies* Bohémiens, quand on voit avec quelle facilité son intérêt personnel le fit changer de parti dans la querelle du pape et du concile de Bâle; la plupart des savants italiens, les Pogge, les Pontanus, les Valla, furent également engagés dans cette querelle, sans beaucoup plus de conviction religieuse : ainsi le fameux Laurent Valla fut tour à tour l'ami et l'ennemi de la cour de Rome, quoique la postérité ne connaisse plus en lui que le critique redoutable qui démontra l'imposture des fausses décrétales et de la prétendue donation de Rome aux papes par Constantin.

1. *v.* ÉCLAIRCISSEMENTS, n° 2, les HUSSITES.

l'intérêt de la couronne était de s'unir aux évêques, aux chapitres et aux patrons nobles contre l'invasion romaine[1].

Les ambassadeurs du duc de Bourgogne allèrent à Bâle comme ceux du roi, mais pour contester contre les décrets qui menaçaient le pape. Une querelle très vive eut lieu, dans le sein du concile, entre les Français et les Bourguignons, à propos d'une lettre dans laquelle Henri VI s'adressait à l'assemblée en qualité de « roi de France et d'Angleterre » (17 août 1433). Les Bourguignons appuyant les prétentions des Anglais, les Français les qualifièrent de traîtres. Cette scène n'était pas de nature à avancer la paix; cependant le conseil de France et les autres gouvernements favorables au concile expédièrent des instructions modérées à leurs ambassadeurs, et l'on obtint que le concile accorderait un délai au pape, qui, de son côté, finit par reconnaître la légalité de l'assemblée de Bâle : le duc de Bourgogne protesta de ses bonnes intentions pour la paix générale. Le concile regagna le duc de Bourgogne en donnant le pas à ses ambassadeurs sur les envoyés des électeurs du Saint-Empire et de tous les princes qui ne portaient point la couronne royale. Ce fut un grand sujet de mécontentement pour l'empereur, qui avait déjà vu avec beaucoup de déplaisir les usurpations du duc Philippe dans les Pays-Bas; Sigismond s'allia au roi de France, et alla jusqu'à défier le duc de Bourgogne; mais les embarras que les Hussites causaient à Sigismond en Allemagne ne lui permirent pas d'intervenir autrement qu'en paroles dans la guerre de France.

Les négociations n'avaient point empêché jusqu'alors les hostilités de recommencer chaque printemps sur les marches de la Bourgogne et des seigneuries bourbonnaises. Le nouveau duc de Bourbon (Charles, auparavant comte de Clermont) était rentré en Bourgogne dans les premiers mois de 1434, avec l'assistance du sire de Château-Vilain, grand seigneur bourguignon qui était passé aux Français : le duc Philippe revint de Flandre et reprit l'offensive; les forteresses de Château-Vilain furent conquises; le

1. M. Michelet (t. V, p. 200) en explique très bien les motifs. C'était un moyen indirect de payer les services des barons que de leur rendre la collation des bénéfices provenant des dons de leurs aïeux, avec une influence sur les élections aux prélatures tempérée par celle de la couronne.

pays de Dombes et le Beaujolais, domaines du duc de Bourbon, furent envahis à leur tour. Mais ce furent là les dernières étincelles de la guerre civile : les instances du pape et du concile, qui affectaient de rivaliser de zèle pour la pacification de la chrétienté, et l'entremise du duc de Savoie et de la duchesse de Bourbon, sœur du duc de Bourgogne, firent enfin tomber les armes des mains des deux partis. Le duc Philippe donna plein pouvoir aux ambassadeurs qu'il avait au concile, de conclure la paix générale, ce qu'avait fait, au reste, le gouvernement anglais lui-même; puis une conférence eut lieu à Nevers, en janvier 1435, entre les ducs de Bourgogne et de Bourbon, le connétable et le chancelier de France. Les deux ducs s'y raccommodèrent pleinement, et s'y montrèrent « aussi grande amour » que s'ils n'eussent pas tant de fois désolé réciproquement leurs domaines par le fer et le feu : tout récemment encore, on pendait de part et d'autre les prisonniers rendus à discrétion. « Pardieu! » s'écria un des chevaliers bourguignons, en voyant les caresses que se faisaient les deux beaux-frères, « entre nous autres, nous sommes bien mal conseillés de nous aventurer et mettre en péril de corps et d'âme pour les singulières volontés des princes et des grands : quand il leur plaît, ils se réconcilient, et, nous autres, nous demeurons pauvres et détruits (Monstrelet, l. 11, c. 167) ». Sage réflexion, qui, de longtemps encore, ne corrigea personne, et n'empêcha pas les peuples de servir d'aveugles instruments aux passions et aux intérêts personnels des princes!

Cette fois, du moins, la réconciliation fut sincère et produisit de grands résultats. Après dix jours de négociations, il fut arrêté : 1° que de nouvelles conférences seraient ouvertes à Arras, le 1er juillet, pour traiter de la paix générale avec les Anglais; 2° que le roi Charles y adresserait au roi Henri des offres « convenables », et que, si le roi Henri ne les acceptait pas, le duc Philippe ferait tout ce qu'il pourrait et devrait, sauf son honneur, pour rendre la paix au royaume; 3° que, dans le cas où le duc, son honneur sauf, quitterait le parti du roi Henri, le roi Charles lui céderait les comtés de Ponthieu et de Montreuil-sur-Mer, Amiens, Doullens, et toutes les villes, terres et seigneuries de la moyenne et basse Somme, avec tous leurs revenus, réservé le

droit de souveraineté, laquelle cession serait rachetable au prix de 400,000 écus d'or; 4° que le duc Philippe engagerait le roi Henri à envoyer des plénipotentiaires à Arras, et que le pape, le concile et tous les souverains chrétiens seraient invités à se faire représenter au congrès[1].

Philippe quitta bientôt la Bourgogne pour aller faire en Artois les préparatifs de cette grande assemblée : il n'évita plus de passer par Paris; il avait enfin des paroles de consolation à porter à cette malheureuse ville; il y entra en « noble compagnie », le 14 avril, menant avec lui sa femme et son jeune héritier, Charles, comte de Charolais, sans compter trois de ses bâtards, « beaux jouvenceaux » qui « chevauchoient très bien » à ses côtés, quoique le plus âgé n'eût guère plus de dix ans. Il fit ses pâques à Paris, et y tint cour plénière à tous venants. L'université, n'osant refuser d'être l'organe des sentiments publics, harangua le duc « sur le fait de la paix », et les damoiselles et bourgeoises de Paris allèrent prier « très piteusement » madame de Bourgogne « qu'elle eût la paix du royaume pour recommandée ». « Mes bonnes amies, répondit doucement la duchesse, c'est une des choses de ce monde dont j'ai le plus grand désir et dont je prie plus monseigneur mon mari jour et nuit; et, pour certain, je sais bien qu'il a très grande volonté d'y exposer corps et chevance ». La duchesse et son époux emportèrent avec eux les bénédictions et les vœux des Parisiens (*Bourgeois de Paris*).

Paris et ses environs devaient avoir bien à souffrir encore. La crainte d'une paix prochaine redoublait la fureur et la rapacité des compagnies françaises et anglaises : elles semblaient se hâter de dévorer les restes de ces tristes contrées. L'avantage était aux Français, et l'impulsion du connétable se faisait sentir dans la direction de la guerre. Au mois de mai, le comte d'Arundel, qui avait détruit les insurgés normands, fut à son tour vaincu et blessé à mort dans un combat contre La Hire et Saintrailles, à Gerberoi en Beauvaisis. « Ce fut grandement le profit du roi et du royaume », dit le roi d'armes Berri, « car il étoit vaillant che-

1. D. Plancher, *Preuves à l'hist. de Bourgogne*, t. IV, n. 117, p. 144.

valier, et, s'il eût plus vécu, il eût pu faire plus grand dommage encore à la seigneurie de France ». Le conseil d'Angleterre, par une bravade assez ridicule, venait de l'investir du duché de Touraine, où les Anglais ne possédaient pas une seule place. La victoire de Gerberoi fut très glorieuse à La Hire et à Saintrailles, qui l'avaient gagnée à nombre fort inférieur. Trois semaines après, Saint-Denis ayant été surpris par Gaucourt, les capitaines français de la province firent de cette ville leur quartier général : un de ces chefs, appelé Floquet, portait l'effigie du duc de Bedford pendue au bout de sa lance. Bedford, voyant Paris sérieusement menacé, y envoya en toute hâte trois mille Anglais et cinq cents Picards, et la banlieue fut de nouveau horriblement dévastée par les deux partis, qui se livrèrent de sanglants combats sous les murs de Saint-Denis.

Presque partout, néanmoins, on s'abandonnait à l'espérance de voir bientôt la fin de tant de maux : les ambassadeurs s'apprêtaient au voyage d'Arras; les députés du Languedoc se rassemblaient à Béziers, où ils accordèrent un subside au roi (mai 1435). Les États du Languedoïl étaient convoqués à Tours; mais on les remit au retour des ambassadeurs. L'ouverture du congrès eut lieu après quelques semaines de retard; on n'avait pas vu depuis bien longtemps en Europe une réunion aussi imposante; ce fut une véritable assemblée générale de la chrétienté; l'Europe entière avait compris combien elle était intéressée à la solution des destinées de la France.

Le cardinal de Chypre, ambassadeur du concile, entra le premier dans Arras le 8 juillet, avec une suite de cent cinquante chevaux; le cardinal de Sainte-Croix, de l'ordre des chartreux, légat du pape, arriva le 13. Après eux, vinrent successivement les envoyés de l'empereur, des rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Portugal, de *Sicile* (c'est-à-dire de Naples) [1], de *Trinacrie* (de

1. C'était alors René d'Anjou, déjà duc de Lorraine et de Bar : son frère Louis III, mort sans enfants le 24 octobre 1434, venait de lui laisser l'Anjou, le Maine, la Provence et les prétentions de leur branche au trône de Naples; l'ancienne branche royale d'Anjou, dite de Durazzo, s'éteignit, le 2 février 1435, dans la personne de la vieille reine de Naples, Jeanne II ou Jeannelle, qui avait tour à tour promis son héritage aux princes angevins et au roi Alphonse d'Aragon, déjà maître de la Sicile, où il avait couronné son bâtard Frédéric; la postérité de

Sicile), de Pologne, de Chypre[1], de Danemark, des ducs de Milan, de Bretagne et d'Alençon, de l'université et de la ville de Paris, de beaucoup d'autres bonnes villes et pays de France, Bourgogne et Pays-Bas. Le 25 juillet, on vit paraître l'ambassade d'Angleterre, à la tête de laquelle étaient l'archevêque d'York et le comte de Suffolk, suivis de trois cents chevaux. Comme pour braver les Français, le conseil d'Angleterre avait adjoint à ses délégués le meurtrier de Jeanne Darc, Pierre Cauchon.

Le duc Philippe entra à son tour dans Arras le 28 juillet, avec une escorte d'une magnificence inouïe : le roi de Sicile, duc de Lorraine, le duc de Gueldre, l'évêque de Liége, les comtes de Nevers et d'Étampes[2], le comte de Vaudemont, les comtes de Ligni et de Saint-Pol[3], une multitude de prélats, de seigneurs et de chevaliers l'accompagnaient; ce cortége était d'au moins deux mille chevaux. Le faste accoutumé de la maison de Bourgogne s'était surpassé dans cette occasion solennelle. L'ambassade de France se présenta la dernière, sous la conduite du duc de Bourbon, du connétable, du comte de Vendôme, du chancelier Regnauld de Chartres et du maréchal de La Fayette, que suivaient un millier de cavaliers. L'autorité morale, dans ce groupe, était évidemment au connétable. Les Français reçurent un accueil qui déplut fort aux envoyés de Henri VI; le duc et la duchesse de Bourgogne et les grands de tous pays qui se trouvaient à Arras allèrent en grande pompe à la rencontre des députés de Charles VII, jusqu'à un mille de la cité : tous les hérauts cédèrent le pas à Montjoie, roi d'armes de France[4].

Le 3 août, le congrès étant assemblé en l'église de Saint-Waast

Charles d'Anjou et la dynastie sicilienne, issue de son rival Pierre d'Aragon, avaient fini presque en même temps. Isabelle de Lorraine, femme de René, puis René lui-même, passèrent à Naples, et y soutinrent, durant plusieurs années, une lutte inégale contre le monarque aragonais, qui employait à la conquête des provinces napolitaines toutes les ressources d'une marine puissante et d'une nation belliqueuse.

1. Ce dernier des États latins fondés en Orient par les croisades subsistait encore sous la maison française de Lusignan.

2. Les deux cousins de Philippe : il ne leur avait laissé que ces deux comtés.

3. Jean de Luxembourg et son neveu. Ils s'étaient raccommodés avec Philippe.

4. Saint-Remi, c. 183. — Monstrelet, l. II, c. 180. — Jean Chartier. — Barante, t. VI, p. 291 et suivantes, 4 édition.

d'Arras, Laurent Pinon, évêque d'Auxerre, confesseur du duc de Bourgogne, entama les conférences par un « beau sermon » en faveur de la paix. Les cardinaux de Chypre et de Sainte-Croix parlèrent dans le même sens, et, prenant le rôle de médiateurs, offrirent à chacune des parties adverses de lui transmettre les propositions et les réponses de l'autre. Il avait été réglé qu'on aviserait premièrement au différend de Charles de France et de Henri d'Angleterre. Les médiateurs purent bientôt se convaincre du peu de chances favorables qu'avait cette première partie de leur mission. Ni les Anglais ni les Français ne voulaient sérieusement la paix générale : les Français espéraient achever la délivrance du territoire; les Anglais espéraient garder ce qu'ils tenaient encore, sinon recouvrer un jour ce qu'ils avaient perdu de leurs conquêtes. Les Anglais désiraient conclure, au lieu de paix, une longue trêve, durant laquelle chacun conserverait ce qu'il possédait en ce moment; les Français souhaitaient traiter avec le duc de Bourgogne à l'exclusion des Anglais, et n'eurent garde de consentir à une trêve qui eût permis à Henri VI de raffermir sa domination sur Paris, sur la Normandie et sur toutes les villes et seigneuries encore anglaises : ils offrirent à Henri VI, à titre de fief, le duché d'Aquitaine au complet, puis y ajoutèrent les diocèses de Bayeux, Avranches et Evreux, moyennant sa renonciation au titre de roi de France et la délivrance du duc Charles d'Orléans. Les Anglais refusèrent. Le cardinal de Winchester, qui arriva le 26 août, avec beaucoup de prélats et de barons anglais, voulut rompre les pourparlers, dès qu'il vit que les Français n'admettaient point d'autre base que la renonciation de Henri VI à la couronne de France. Les légats du pape et du concile, à force d'instances, amenèrent alors les ambassadeurs français à offrir la Normandie entière avec l'Aquitaine, mais toujours à titre de fief. C'était l'héritage que Henri V mourant avait conjuré Bedford de garder à son fils, dans le cas où il serait forcé de renoncer au reste de la France. Les ambassadeurs français, surtout Richemont, ne craignaient rien tant que de voir leurs offres acceptées.

Elles ne le furent point : l'orgueil l'emporta sur l'intérêt et sur la raison; les envoyés anglais déclarèrent qu'ils n'avaient pas le pouvoir de dépouiller leur seigneur d'une de ses deux couronnes,

et quittèrent Arras le 6 septembre, malgré les supplications des députés de Paris, qui les conjuraient de ne point s'opposer à la paix générale.

Les prévisions des conférences de Nevers étaient réalisées : des offres « convenables » avaient été adressées par le roi Charles aux Anglais, et ceux-ci « ne s'y étoient point accordés » ; le duc Philippe était donc libre désormais de travailler à la pacification du royaume, sans se soucier de ses exigeants et intraitables alliés. Voilà ce que lui représentaient sans cesse, non-seulement ses deux beaux-frères, Charles de Bourbon et Artus de Richemont, mais encore son chancelier, Nicolas Raulin, ses serviteurs et la plupart de ses barons de Bourgogne, d'Artois et de Picardie. Philippe, toutefois, hésitait encore. Au contraire de son père, qui avait violé sans scrupule tant de serments, il se piquait d'une inébranlable fidélité aux engagements solennels ; vertu qui, ainsi que nous l'avons observé ailleurs, était compatible, chez les hommes du moyen âge, avec l'absence du sens moral à d'autres égards[1], et qui, chez Philippe même, n'impliquait nullement une parfaite loyauté dans les négociations. Un faux honneur balançait encore dans son âme le véritable devoir. Les légats eux-mêmes ne réussissaient pas à lui persuader de déchirer le traité de Troies. Pour qu'il fût bien assuré que son renom ne serait point entaché, on dut faire intervenir l'autorité des plus fameux casuistes. Trois consultations furent écrites, la première, par des théologiens de la suite des légats, la seconde, par des docteurs Anglais, la troisième, par des docteurs français.

Le docteur bolonais Ludovico de Gari, dans la première, démontra la nullité radicale du traité de Troies. Sa tâche était facile : l'état « d'infirmité » du roi Charles VI, la violation flagrante du droit monarchique et féodal, qui interdisait au roi, eût-il joui de toute sa raison, d'exhéréder son fils et ses parents au profit d'une race étrangère, enfin l'insuffisance du simulacre d'États-Généraux qui avaient ratifié les conventions de Troies, fournit au docte Italien des armes irrésistibles. Il ajouta un argument tout ultramontain ; c'est que, si le roi avait un crime à re-

1. *v.* l. III, p. 277.

procher à son fils, il devait se pourvoir devant le pape, qui seul a droit de déclarer un prince incapable d'hériter.

Les docteurs anglais répondirent en invitant le duc à ne point se fier à Charles de France, meurtrier de son père, et à ne point tacher son honneur et renom par l'oubli de ses promesses; ils lui rappelaient les statuts que lui-même avait donnés à son ordre de la Toison-d'Or, et qui recommandaient la loyauté aux chevaliers comme la première des vertus.

Ludovico de Gari n'avait rien laissé à faire aux théologiens français, sinon à reproduire sous d'autres formes les arguments serrés de sa dialectique, sauf le dernier. Après ce débat solennel, les cardinaux de Chypre et de Sainte-Croix, qui avaient annoncé qu'à défaut de la paix générale, ils poursuivraient du moins la pacification intérieure du royaume de France, conjurèrent de nouveau le duc, « par les entrailles miséricordieuses de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'autorité de notre saint père le pape, du saint concile assemblé à Bâle et de l'Église universelle », de renoncer à sa vengeance contre le roi Charles.

On reçut à Arras, sur ces entrefaites, une importante nouvelle : le duc de Bedford était mort, le 14 septembre, dans ce château de Rouen où avait été enfermée son illustre victime. Il apprit, avant d'expirer, la rupture des négociations, la défection imminente du duc de Bourgogne, et emporta au tombeau l'amère pensée de la décadence de l'Angleterre, que n'avaient pu arrêter ses talents, ses exploits ni ses crimes. Sa mort aida à vaincre les derniers scrupules du duc Philippe. Quoique brouillé avec Bedford et n'ayant aucun sujet de l'aimer, il se sentait plus embarrassé de rompre avec lui qu'avec un autre régent auquel il n'eût pas été lié personnellement par les traités [1]. Il déclara enfin qu'il était prêt à se réconcilier avec le roi Charles, d'après les bases convenues à Nevers, et Nicolas Raulin, chancelier de Bourgogne, fit connaître aux Français à quel prix son seigneur consentait à la paix : les

1. « C'était le point de vue tout littéral du moyen âge. » Michelet, *Hist de France*, t. V, p. 197. M. Michelet explique aussi comment les intérêts de la Flandre pesaient beaucoup moins qu'autrefois du côté de l'Angleterre. Depuis que l'Anglais n'était plus seulement un producteur de laine, de matière première, mais qu'il devenait fabricant, il se faisait le concurrent et l'ennemi du Flamand.

conditions étaient assez dures, et dépassaient de beaucoup les préliminaires de Nevers.

Le roi devait dire ou faire dire à monseigneur de Bourgogne que la mort du feu duc Jean avait été iniquement et mauvaisement « perpétrée »; que « ledit cas » lui avait toujours déplu, et qu'il y eût obvié de tout son pouvoir, s'il n'avait été alors « fort jeune et de petite connoissance ». Il devait prier monseigneur de Bourgogne d'ôter de son cœur toute haine et rancune contre lui pour ce fait, afin qu'il y eût entre eux bonne paix et amour. Le roi devait abandonner, pour être punis en leurs corps et leurs biens, les auteurs et fauteurs du meurtre désignés à sa justice par le duc de Bourgogne; si on ne les pouvait saisir, ils seraient bannis à toujours de France et de Dauphiné. Diverses fondations pieuses [1] étaient en outre imposées au roi, en expiation « dudit homicide ».

Le duc exigeait la cession à perpétuité, pour lui et ses héritiers, des villes et comtés de Mâcon et d'Auxerre [2], des villes et châtellenies de Bar-sur-Seine, de Péronne, Roie et Montdidier (les villes du Santerre avaient été déjà engagées à Philippe par Bedford), plus la cession, avec faculté de rachat au prix de 400,000 écus d'or [3], de toutes les autres villes et terres de la Somme, Saint-Quentin, Amiens, Corbie, les villes du Ponthieu, etc. Le roi lui garantissait la possession du comté de Boulogne, qui était contesté entre lui et les héritiers de la feue duchesse de Berri. Les impôts dits du domaine royal, et tous les autres aides et subsides sur les seigneuries cédées, appartiendraient au duc, et, après lui, à son héritier immédiat, le ressort du parlement étant seulement réservé. Le duc serait exempt de tout hommage et sujétion envers le roi, leur vie durant à tous deux; si le roi mourait le premier, le duc rendrait hommage au successeur de Charles VII; si c'était le duc, son héritier ferait acte de vassal. Cette clause,

1. L'érection d'une croix de pierre sur le pont de Montereau, la fondation d'un couvent de chartreux et d'une chapelle dans l'église de Montereau, etc.

2. La ville d'Auxerre avait été irrévocablement unie au domaine de la couronne sous Charles V.

3. « 400,000 écus d'or vieux, de soixante-quatre au marc de Troies, huit onces pour le marc, et d'aloi à vingt-quatre karats et un quart de karat de remède. » Le traité dans Monstrelet, l. II, c. 183, et dans Olivier de La Marche.

qui constituait le duc Philippe souverain indépendant jusqu'à la mort du roi, et qui établissait comme deux rois en France, emportait, pour les sujets et vassaux du duc, la dispense d'obéir au ban royal. Il est vrai que le duc s'engageait à une alliance défensive avec le roi contre les Anglais. Le roi amnistierait, avec restitution de biens, tous ceux qui avaient tenu le parti de Bourgogne, et renoncerait à son alliance avec l'empereur, et à toute autre qui pourrait être dommageable au duc.

Moyennant ces articles et d'autres moins importants [1], Philippe consentait à mettre le passé en oubli, et à ne jamais traiter avec les Anglais sans le consentement du roi : les deux parties déliaient d'avance leurs sujets du serment de fidélité envers celle des deux qui enfreindrait « l'appointement », et se soumettaient à l'excommunication en cas de parjure. Ce traité devait être scellé des sceaux de tous les princes du sang, prélats, barons et bonnes villes du royaume, lesquels s'en rendraient tous garants.

« Combien que ces articles », dit l'historien Jean Chartier, « fussent pour le roi de fort grande charge et préjudice, et, pour le duc, de trop grand profit », les plénipotentiaires ne balancèrent point : le chancelier de France « donna réponse d'accord » au nom de Charles VII, et l'on signa, le 21 septembre, le pacte qui terminait une lutte de seize années [2]. Une messe solennelle, dans l'église de Saint-Waast, célébra ce grand événement. Le traité fut lu publiquement après l'office : le doyen du chapitre de Paris, un des envoyés du roi, exécuta le premier article, en s'agenouillant devant le duc Philippe et en lui requérant merci, de la part de Charles VII, pour le meurtre du duc Jean. Le duc releva le doyen, l'embrassa, et jura sur le Saint-Sacrement et sur le crucifix, entre les mains du cardinal de Sainte-Croix, de ne jamais rappeler la mort de son père et d'entretenir à toujours paix et amour avec le roi de France. Les deux légats le relevèrent des

1. Par exemple, la remise des comtés et seigneuries d'Étampes, Dourdan et Gien à Jean de Bourgogne, frère du comte de Nevers et cousin-germain de Philippe.

2. De seize ans, à partir de l'assassinat du duc Jean; mais de vingt-cinq ans, si l'on remonte à la première explosion de la guerre des Armagnacs et des Bourguignons.

serments prêtés aux Anglais, et tous les seigneurs et notables français et bourguignons jurèrent après lui la paix.

D'immenses acclamations répondirent du dehors aux voix qui venaient de proclamer, sous les voûtes de Saint-Waast, la fin de la grande guerre civile. La population d'Arras mêlait ses cris de joie à ceux des dix mille étrangers rassemblés de toutes parts dans ses murailles. Allemands, Flamands, Wallons, Espagnols, Italiens, s'associaient à l'allégresse des Français, et saluaient la réunion de la France. *Dauphinois* et *Bourguignons* s'embrassaient dans les rues : ces derniers semblaient heureux d'avoir reconquis le droit de se dire Français. Maintenant que l'union nationale était rétablie, on ne doutait plus de réussir à renvoyer les gens d'outre-mer dans leur île. Dans toutes les villes, dans toutes les provinces de la France royale et de la France bourguignonne éclatèrent les mêmes démonstrations qu'à Arras. Le roi et les Trois États de France ratifièrent le traité d'Arras dans la cathédrale de Tours, où fut chanté le *Te Deum* en réjouissance : le pape et le concile confirmèrent et garantirent le traité chacun de leur côté, quelques semaines après [1].

Cette satisfaction, cependant, n'était pas unanime. Les conditions de la paix semblaient dures à ceux qui gardaient fidèlement la mémoire de jours plus glorieux. « Le roi », dit amèrement Perceval de Cagni, « montra bien qu'il avoit très grand vouloir de la paix, et aima mieux à donner ses héritages de la couronne

1. Les États de Tours accordèrent au roi le rétablissement des aides « abattues depuis son partement de Paris » (en 1418) : l'impôt sur les ventes fut remis sur pied à compter du 28 février 1436. Les menues denrées, jusqu'à concurrence de la valeur de cinq sous tournois, furent seules exemptées du droit sur la première vente. — Il fallait bien se créer des ressources pour profiter du traité d'Arras, et pousser vigoureusement les Anglais; mais il était fâcheux d'en revenir à cette nature d'impôt, si incommode à percevoir, si vexatoire pour les particuliers, si gênante pour les transactions. *Ordonn.* t. XIII, p. 211. Les États de Languedoc, réunis à Montpellier, accordèrent aussi, deux ans après (17 août 1437), l'impôt sur les ventes, à savoir 12 deniers pour livre, et le huitième du vin en détail : ils dérogèrent ainsi à leurs précédents, car ils avaient toujours repoussé cette sorte d'impôt. Le roi leur octroya l'abolition du droit de douane sur la sortie des marchandises. — L'impôt sur les ventes, c'étaient, nous l'avons déjà dit, les contributions indirectes du moyen âge, mais les contributions indirectes aggravées, dans le fond et dans la forme, par tous les abus qu'entraînait l'inexpérience administrative et financière de ces temps-là.

très largement que soi armer et soutenir les faits de la guerre[1] ».

Le traité d'Arras était devenu nécessaire; mais cette nécessité eût pu être évitée, si Charles VII n'eût mieux aimé acheter du duc de Bourgogne une paix humiliante et onéreuse que de laisser une fille des champs commander et vaincre pour lui.

Si la paix d'Arras ne contenta pas toute la France, elle exaspéra toute l'Angleterre.

La défection du duc Philippe excita chez les Anglais autant d'agitation et de ressentiment que si ce dénoûment n'eût pas dû être dès longtemps prévu. Philippe avait dépêché à Henri VI son roi d'armes, Lefèvre de Saint-Remi, surnommé Toison-d'Or, pour signifier le traité d'Arras au jeune monarque et à son conseil. Toison-d'Or était accompagné d'un docteur en théologie envoyé par les légats, et tous deux étaient chargés d'offrir de nouveau au gouvernement anglais la médiation du pape, du concile et du duc de Bourgogne : Philippe avait obtenu que Charles VII réitérât l'offre de la Guyenne et de la Normandie, avec dispense pour Henri VI de faire acte de vassalité; son successeur seul y eût été obligé. Le roi d'armes et son compagnon reçurent l'accueil le plus discourtois, et furent renvoyés sans lettres de congé ni réponse officielle[2]. La populace de Londres, pour témoigner sa haine au duc, pilla les maisons des négociants flamands, hollandais et picards établis dans la capitale de l'Angleterre.

Par une singulière coïncidence, le mois où fut anéanti le traité de Troies en vit disparaître le principal soutien, le duc de Bedford, et l'un des auteurs, la reine Isabeau de Bavière. Bedford était mort le 14 septembre : Isabeau mourut le 24. Les Anglais l'avaient cruellement châtiée, par leur ingratitude, du mal qu'elle avait fait à la France; ils ne lui donnaient pas de quoi aller de pair avec la moindre comtesse anglaise; ils disaient tout haut que son fils Charles n'était qu'un bâtard : depuis le traité de Troies, « elle n'eut bien ni joie au dedans. Avant que de mourir », dit l'historien Jean Chartier, « elle put avoir la consolation de voir

1. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 37.
2. Lefèvre de Saint-Remi, c. 168.

finir la grande division et guerre mortelle qui avoit été par un si long espace de temps entre son fils et le duc de Bourgogne. Elle mourut chrétiennement, et son corps fut mené à Saint-Denis en un batelet, à très petit appareil et convoi, car il n'y avoit que quatre personnes, comme si c'eût été la plus petite bourgeoise de Paris; ce qui fut une grande honte et déshonneur aux Anglois ».

Saint-Denis était dans une déplorable situation au moment où l'on y fit les funérailles d'Isabeau. La colère avait ranimé l'énergie des Anglais : tandis qu'on signait le traité d'Arras, ils avaient réuni la meilleure partie de leurs forces contre Saint-Denis, et assiégeaient avec fureur cette ville, défendue par deux mille hommes d'élite, sous les ordres du maréchal de Rieux. Cette nombreuse garnison, vaillamment secondée par les bourgeois, par les laboureurs réfugiés de tous les environs, et même par les femmes et les enfants, qui ramassaient les flèches « à brassées » au milieu des assauts, repoussa cinq ou six assauts avec un grand carnage; cependant, les Anglais ayant réussi à couper les communications de Saint-Denis avec la Seine, la garnison fut obligée d'évacuer la place. Les Anglais se vengèrent de la résistance des habitants en saccageant et en démantelant la ville : ils ne conservèrent de postes fortifiés que l'abbaye et un donjon appelé la « tour du Velin ».

Ce succès chèrement acheté ne rétablit pas leurs affaires : à la nouvelle du traité d'Arras, le maréchal de l'Ile-Adam et tous les autres seigneurs de l'Ile-de-France qui étaient restés jusqu'alors dans le parti anglo-bourguignon passèrent aux Français; Meulan fut livré au bâtard d'Orléans : Pontoise se révolta et appela l'Ile-Adam; Saint-Germain, Corbeil, Vincennes même, tombèrent au pouvoir des Français. Le mouvement se communiqua de nouveau à la Normandie : un complot introduisit le maréchal de Rieux dans Dieppe. A ce signal, « le commun peuple » du pays de Caux se souleva sous la conduite d'un paysan nommé Le Carnier, et vingt mille hommes des bourgades et des villages se joignirent à Rieux sous l'étendard de France. Les chefs des compagnies françaises entrèrent de toutes parts dans la Haute-Normandie : le connétable arriva en personne; Fécamp, Montivilliers, Lillebonne, Tancarville, Saint-Valeri-en-Caux, Harfleur

même, la première conquête de Henri V en France, se donnèrent ou furent pris de vive force; tout le pays de Caux, hors Caudebec et Arques, fut, en peu de jours, affranchi des Anglais (décembre 1435-janvier 1436). La délivrance de la Normandie entière semblait infaillible.

Cette espérance fut trompée : un effroyable désordre succéda aux premiers avantages remportés par l'insurrection; ni les compagnies, ni les paysans armés n'obéirent au connétable ou au maréchal de Rieux. Les soldats et les paysans se querellèrent et se séparèrent bientôt; une partie des paysans marchèrent sur Caudebec, sans être soutenus par les compagnies, et se firent écraser par la garnison anglaise de Rouen, accourue au secours de la garnison de Caudebec; les autres étaient retournés dans leurs foyers; ils y trouvèrent une tyrannie aussi brutale que celle des Anglais, et eurent à subir tous les genres d'excès de la part de ces mêmes soldats qui venaient de combattre à leurs côtés. Les compagnies ne virent dans le pays de Caux qu'une nouvelle proie livrée à leur rapacité et à leurs sauvages passions. Elles gaspillèrent stupidement les ressources de cette « plantureuse » contrée. « Quand il n'y eut plus rien à manger ni à prendre », une grande partie des gens de guerre se retirèrent dans leurs forteresses des frontières de l'Ile-de-France et de la Picardie; les Anglais, qui s'étaient concentrés à Rouen, en sortirent altérés de vengeance, brûlant bourgs et villages, et tuant tout ce qu'ils pouvaient attraper, pour punir le soulèvement des « menues gens. La malédiction fut si grande en Caux », dit une chronique normande contemporaine, « que le pays demeura presque entièrement inhabité; hommes et femmes fuyoient par terre et par mer, comme en péril de feu. » Les paysans se réfugiaient par milliers dans les places fortifiées, où ils mouraient de faim : plusieurs de ces places, mal approvisionnées, mal défendues, retombèrent entre les mains des Anglais. Les chefs des compagnies n'en eurent pas moins l'impudence d'aller demander au roi qu'il les indemnisât des pertes et dommages endurés, disaient-ils, en Normandie pour son service[1].

1 Monstrelet, l. II, c. 193. — Jean Chartier. — *Bourgeois de Paris.* — *Chro-*

La conduite des bandes françaises en Normandie était un argument de quelque poids pour retenir les Parisiens sous l'obéissance de Henri VI, et les Anglais, avec de la prudence et de l'habileté, pouvaient encore éviter d'en venir à une guerre ouverte contre le duc de Bourgogne, qui ne s'était point engagé formellement à seconder les attaques des Français. Philippe avait assez d'occupation chez lui : son faste immodéré, joint aux nécessités de la guerre, avait mis ses finances aux abois; le duché de Bourgogne était ruiné par la guerre et par les impôts; les grandes communes de Flandre et de Brabant, qui avaient eu à supporter, depuis plusieurs années, des charges inaccoutumées, s'agitaient d'une façon menaçante; le rétablissement des anciennes aides et subsides en Picardie venait d'exciter une violente émeute à Amiens, au moment où les officiers du duc furent installés dans cette ville, en vertu du traité d'Arras[1]. Le conseil d'Angleterre et le duc d'York, successeur de Bedford dans la régence de France, ne surent pas profiter des embarras de Philippe pour empêcher sa défection de se changer en hostilité déclarée. Ils bravèrent, ils poussèrent à bout ce prince, déjà très blessé de la réception injurieuse qu'on avait faite à son roi d'armes à Londres : ils traitèrent avec l'empereur contre lui, essayèrent de soulever ses sujets de Flandre, de Hollande et de Zélande, et, en même temps, ce qui n'était pas le moyen de gagner ces populations, ils laissèrent les marins anglais courir sus aux vaisseaux marchands de Flandre.

De vifs débats eurent lieu parmi les conseillers du duc : l'é-

*nique de Normandie*, citée par Chérnel; *Rouen sous les Anglais*. — Barante, t. IV, p. 350-353.

1. Ils y remplacèrent les officiers du roi d'Angleterre. Jusqu'au traité d'Arras, l'Amiénois, le Vermandois, le Ponthieu, le Boulenois avaient reconnu nominalement l'autorité de Henri VI; mais les Anglais n'y avaient point de garnisons, et les officiers royaux, presque tous gens du pays, n'eurent guère qu'à transférer leur hommage au duc de Bourgogne, dont ils dépendaient de fait à l'avance. Les insurgés firent couper le cou en plein marché au prévôt Pierre Leclerc, pour punir ses « extorsions et rudesses ». Les chefs de l'émeute, la première effervescence passée, essayèrent de transiger avec les lieutenants du duc de Bourgogne : le comte d'Étampes, le bailli Jean de Brimeu et le sire de Croi leur donnèrent de belles paroles. On laissa entrer ces seigneurs à la tête d'une nombreuse noblesse et des archers de l'hôtel du duc; quand ils furent dans la ville, ils mirent la main sur tous les meneurs; plusieurs furent pendus, noyés ou décapités; les autres furent bannis Monstrelet, l. II, c. 192.

vêque de Tournai, les Croï, les Charni, les Crèvecœur, la plupart des seigneurs bourguignons et wallons, une partie des Brabançons et des Picards, excitaient Philippe à venger son honneur et à continuer, les armes à la main, l'œuvre du traité d'Arras. Les Luxembourg, les Saveuse, les Lannoi, les Mailli, les seigneurs de la Picardie maritime et de la West-Flandre, qui redoutaient pour leurs terres les ravages des Anglais, ou qui leur étaient attachés par de longues relations, s'efforçaient d'arrêter les ressentiments du duc. Le parti français l'emporta; la guerre fut résolue. Le 8 mars 1436, le duc convoqua les échevins, doyens des métiers, jurés et « membres de bourgeoisie » de Gand, leur fit représenter, par le grand bailli de Flandre, l'injuste opposition des Anglais à la paix générale, et les injures que ses sujets et lui venaient d'essuyer de leur part[1]. Le grand bailli pria les Gantois d'aider leur seigneur à recouvrer « sa ville de Calais ». Philippe prétendait que Calais relevait du comté d'Artois. Les gens de Gand répondirent par l'offre de leurs « corps et avoir » pour la conquête de Calais; toutes les villes flamandes suivirent cet exemple, malgré l'opposition de quelques « anciens », qui voyaient avec effroi la rupture de leurs vieilles liaisons avec l'Angleterre. L'orgueil des communes de Flandre, nourri par l'opulence et la prospérité, n'était pas moins irritable que celui de leur prince. La Hollande et la Zélande montrèrent la même ardeur. La colère des Flamands redoubla quand ils apprirent que le conseil d'Angleterre venait de conférer le titre de comte de Flandre au duc de Glocester.

Tandis que les préparatifs du siége de Calais se poursuivaient en Flandre, un petit corps de cavalerie bourguignon allait

1. L'orateur insista beaucoup sur le tort que les Anglais faisaient à « ceux de Flandre », en refusant leur monnaie, de si bon aloi qu'elle fût, pour le prix des laines, étain, plomb, fromages et autres marchandises que les Flamands achetaient au grand entrepôt de Calais : il fallait les payer en lingots d'or ou d'argent. L'orateur représenta que la draperie, « sur quoi le pays de Flandre étoit fondé », pourrait bien substituer les laines d'Écosse et d'Espagne aux laines anglaises, lesquelles étaient d'ailleurs mises à si haut prix, que les « marchands ne pouvoient plus faire de profits ». La monnaie du roi, qui avait subi de terribles variations durant la guerre, venait d'être réformée, « et étoient, dit Jean Chartier, la monnoie du roi et celle du duc égales en valeur, » en sorte que les échanges entre la France et la Bourgogne n'éprouvaient plus d'embarras ni d'entraves. Cette opération était due à un homme qui devait rendre à la France de plus éclatants services encore : c'était Jacques Cœur, alors maître de la monnaie de Bourges.

joindre à Pontoise le connétable de France, qui s'apprêtait à tenter sérieusement la recouvrance de Paris. L'importance matérielle de ce secours était médiocre; mais l'importance morale de l'apparition des croix de Saint-André dans les rangs français était grande, et l'on s'émut vivement aux Halles quand on sut que le sire de l'Ile-Adam, ce vieux capitaine des Bourguignons et des Cabochiens, était aux champs contre les Anglais avec le connétable du roi Charles. Nul n'avait plus que lui versé le sang des Armagnacs, et, s'il avait fait sa paix avec le roi, il n'était personne qui ne pût espérer de la faire. On commença d'ajouter beaucoup moins de foi aux bruits répandus par les Anglais touchant les prétendus projets de vengeance du roi contre Paris. On n'ignorait pas que les Anglais étaient les seuls auteurs de la continuation de la guerre, et la haine populaire était au comble. On leur imputait toutes les souffrances de la grande ville, où nulles denrées ne pouvaient plus venir ni d'amont, ni d'aval, les garnisons françaises tenant la haute et la basse Seine, l'Oise, la Marne, et resserrant Paris dans un cercle de forteresses. La situation de Paris était redevenue telle qu'en 1418, sous la tyrannie du comte d'Armagnac et de ses Gascons. Comme en 1418, une poignée d'étrangers contenait cette vaste cité par la terreur; il n'était permis de sortir de la ville et d'y rentrer qu'à heures fixes et avec des passeports; il était défendu, sous peine de la « hart », de monter sur les murailles; on était exposé, au moindre soupçon, à être enlevé de nuit et égorgé au fond de quelque cachot, ou jeté à la Seine. « Trois évêques, » dit le *Journal du Bourgeois de Paris*, « soutenoient et maintenoient cette diabolique guerre : le chancelier, homme très cruel, l'évêque qui fut de Beauvais, et qui pour lors étoit de Lisieux (Cauchon), et l'évêque de Paris (Jacques du Chastellier); et, par leur fureur, sans pitié, on faisoit en secret moult mourir de peuple ou par noyer ou autrement. » Au langage de l'auteur anonyme du Journal, on reconnaît la révolution qui s'était opérée dans l'esprit des plus violents adversaires des Armagnacs. La domination anglaise ne s'était maintenue que grâce aux divisions des partis : le jour où le peuple de Paris s'apercevrait qu'il était un dans sa haine, la tyrannie était perdue. Les gouverneurs anglais, les trois évêques, le lord Willoughby, capitaine de

Paris, et le prévôt Morhier avaient eu beau, pendant le carême, contraindre « tous ceux de Paris » de jurer, sur la damnation de leurs âmes, « qu'ils seroient bons et loyaux au roi Henri ». Quelques hommes courageux refusèrent, perdirent leurs biens, et furent bannis, ou « eurent encore pis »; d'autres éludèrent le serment; ceux qui jurèrent n'en détestèrent que davantage les oppresseurs qui leur imposaient un engagement contraire à leur conscience. Cette mesure ne fut pas plus profitable aux Anglais que celle qui força tous les Parisiens à porter la croix rouge d'Angleterre, sous peine de perdre la vie et les biens.

La fermentation croissait de jour en jour : la garnison était affaiblie; plusieurs détachements sortis pour aller chercher du butin et des provisions au dehors n'étaient pas rentrés; ils avaient été exterminés par les Francais. Cependant, le mardi de Pâques, 10 avril 1436, six ou huit cents Anglais partirent, avant le jour, pour aller brûler les villages entre Paris et Pontoise, afin d'empêcher les Français de s'y établir : au bout de quelques heures, on en vit raccourir un petit nombre, fuyant à vau-de-route devant des cavaliers parmi lesquels flottait la bannière de l'Ile-Adam. Les Anglais, après avoir pillé en passant l'église de Saint-Denis, avaient été rencontrés au delà de cette ville par le connétable et par l'Ile-Adam, qui les avaient battus et taillés en pièces; on les chassa et on les tua jusqu'aux bords des fossés de la porte Saint-Denis. Il ne se sauva guère que ceux qui parvinrent à se réfugier dans la tour du Velin, à Saint-Denis, où les Français les assiégèrent aussitôt.

Cet événement détermina la catastrophe : les chefs du parti bourguignon, les meneurs des Halles, s'entendirent pour la plupart avec leurs anciens ennemis les « Dauphinois », qui étaient en correspondance avec le connétable. Michel Laillier, notable bourgeois, qui avait déjà été obligé, en 1423, de quitter Paris à la suite d'une conspiration avortée, et qui, depuis, avait été amnistié, se mit à la tête du complot. Dans la nuit du mercredi au jeudi, on députa secrètement vers le connétable et vers l'Ile-Adam, et on les invita à se présenter devant Paris, du côté de la porte Saint-Jacques, le vendredi matin, avec promesse « de les mettre dedans la ville, pourvu que tout ce qui avoit été fait contre le roi et les siens fût pardonné à ceux de Paris ».

Le connétable répondit en montrant des lettres d'abolition, scellées du sceau royal, qui avaient été rédigées à Poitiers dès le 27 février. Richemont choisit avec sagacité les instruments de cette grande entreprise. Tout pouvait échouer encore, si les troupes royales débutaient, en entrant dans Paris, par leurs violences ordinaires. Les bandes de routiers qui accompagnaient le connétable ne rêvaient que le pillage de la grande ville : Richemont les laissa occupées au siége de la tour du Velin. Il partit de Saint-Denis le jeudi matin avec soixante lances seulement, sous prétexte d'aller parler aux capitaines bourguignons, qui étaient retournés à Pontoise; il rejoignit à Pontoise l'Ile-Adam et les Bourguignons, puis revint de Pontoise à Poissi, où il avait donné rendez-vous au bâtard d'Orléans, qui lui amena quelques gens d'élite. Quatre cents fantassins reçurent l'ordre de passer la Seine, de se porter au midi de Paris, et de s'embusquer près de Notre-Dame-des-Champs; la cavalerie les suivit à la fin du jour. On chevaucha toute la nuit. Le vendredi, 13 avril, vers le lever du soleil, comme on arrivait à une demi-lieue de Paris, le connétable reçut avis que l'entreprise était découverte; il continua néanmoins sa route « sans mot dire », jusqu'à ce qu'il eût rejoint son embuscade derrière l'église de Notre-Dame-des-Champs, hors des murs. Les éclaireurs s'approchèrent de la porte dite d'Enfer ou de Saint-Michel. Un homme se montra sur le rempart, et leur cria : « Tirez à la porte Saint-Jacques; celle-ci n'ouvre point : on besogne pour vous aux Halles!... » On s'avança vers la porte Saint-Jacques : « Qui est là? demanda le guet, composé de milice bourgeoise. — C'est monseigneur le connétable. » Le guet pria le connétable de confirmer sur sa foi « l'abolition » promise, ce qui fut fait. Richemont déploya les lettres du roi scellées de son grand sceau : l'on ouvrit aussitôt une poterne; on introduisit le connétable, l'Ile-Adam, le bâtard d'Orléans; puis on rompit les « ferrures » de la porte pour donner passage à la cavalerie, qui se précipita dans la ville en criant : « La paix! la paix! Vivent le roi et le duc de Bourgogne[1]. »

1. Suivant d'autres récits, ce fut l'Ile-Adam qui entra le premier par une échelle, et qui planta la bannière de France sur la porte Saint-Jacques, ren-

Tandis que le connétable entrait dans Paris sans coup férir, un choc terrible avait lieu dans l'intérieur de la ville. Les Anglais avaient eu vent de ce qui se préparait, mais trop tard. Michel Laillier et les autres chefs de la conspiration ne se laissèrent point saisir chez eux et insurgèrent les Halles aux cris de : « Vivent le roi et le duc de Bourgogne! » La révolte se propagea rapidement dans tout Paris; le peuple partout courait aux armes, tendait les chaînes des rues, et arborait ou la croix blanche droite de France ou le sautoir bourguignon de Saint-André, insignes longtemps opposés, aujourd'hui réunis contre la croix rouge de Saint-Georges. Les plus furieux contre les Anglais étaient les paysans de la banlieue réfugiés dans la ville.

Lord Willoughby, l'évêque de Térouenne et le prévôt Morhier, au premier bruit de la rébellion, avaient rassemblé à la hâte leurs soldats anglais, qui n'étaient plus qu'environ quinze cents, et le peu de partisans qui leur restaient. Ils formèrent trois colonnes d'attaque : le prévôt Simon Morhier, très vaillant homme de guerre, marcha droit aux Halles; l'évêque de Térouenne et lord Willoughby se dirigèrent sur la porte Saint-Denis, et le lieutenant du prévôt Jean L'Archer, « un des plus cruels chrétiens du monde » alla vers la porte Saint-Martin. Ils voulaient dissiper les principaux rassemblements populaires et s'assurer des bastilles Saint-Denis et Saint-Martin, comme ils l'étaient de la grande bastille Saint-Antoine, avec laquelle Legoix le boucher, établi à la place Baudoyer, protégeait leurs communications. Les Anglais descendirent les rues Saint-Denis et Saint-Martin, en criant : « Saint Georges! saint Georges! traîtres de François, vous tous morts! » et en lançant des flèches à toutes les croisées où se montrait quelque visage suspect. Les deux grandes rues étaient désertes; les Anglais ne trouvèrent que deux bourgeois à tuer sur leur passage : mais, à l'approche des portes, ils virent en face d'eux trois ou quatre mille hommes armés, qui tournèrent contre eux l'artillerie des remparts et les accueillirent par une volée de coups de canon. Lord Willoughby, L'Archer et leurs gens battirent

dant ainsi à Charles VII ce Paris qu'il avait enlevé au dauphin par une semblable surprise, dix-huit ans auparavant.

précipitamment en retraite vers la rue Saint-Antoine, serrés de près par le gros des insurgés, et accablés des « pierres, bûches, tables et tréteaux » qui pleuvaient de toutes les fenêtres; les redoutables flèches anglaises étaient de nulle défense contre ces armes populaires. Le prévôt Morhier n'avait pas été plus heureux aux Halles : en se dirigeant vers ce quartier, il avait rencontré un « sien compère », riche boulanger, qui lui remontra qu'il ne pouvait venir à bout de tout ce peuple et lui conseilla de s'accommoder avec le roi. Morhier assomma ce malheureux d'un coup de hache, et poursuivit sa route. L'accueil qu'il reçut aux Halles lui prouva que son compère ne l'avait pas trompé; repoussé à grande perte, il rejoignit les débris des deux autres colonnes dans la rue Saint-Antoine, et tous ensemble se renfermèrent dans la Bastille.

Le combat et la victoire avaient été si rapides, que le connétable et sa gendarmerie, qui descendaient pendant ce temps la rue Saint-Jacques, n'arrivèrent pas à temps pour y prendre part : les Parisiens eurent la gloire de s'affranchir eux-mêmes. Tout enivrés de leur triomphe, ils reçurent si allègrement le connétable, que ce prince et ses compagnons ne se purent tenir de « larmoyer » de joie. — « Mes bons amis », disait le connétable aux bourgeois, « le bon roi Charles vous remercie cent mille fois, et moi de par lui, de ce que vous lui avez rendu si doucement la maîtresse cité de son royaume; et, si aucun, de quelque état qu'il soit, a mépris (méfait) contre monseigneur le roi, il lui est tout pardonné ». (*Journal du Bourgeois de Paris.*)

Il fit aussitôt crier à son de trompe que nul homme d'armes, sous peine d'être pendu par la gorge, ne fût si hardi de se loger de force chez les bourgeois, ni de reprocher le passé, ni de piller personne, sauf les Anglais et les gens de guerre à leur solde : « c'est pourquoi, dit le Journal de Paris, le peuple de Paris prit ledit connétable en si grand amour, qu'avant qu'il fût le lendemain, il n'étoit nul qui n'eût offert son corps et sa chevance pour détruire les Anglois ». Jamais révolution n'avait été si douce et si clémente : l'ère sanglante des Bourguignons et des Armagnacs était enfin close! On pilla bien quelques maisons de partisans des Anglais; mais il n'y eut pas un seul individu de tué après le com-

bat, et l'amnistie fut observée avec une fidélité qui attestait à la fois le bon sens et la probité du connétable. L'étonnement des vieux cabochiens, exprimé avec une sorte de naïveté par le Journal du Bourgeois de Paris, est le plus bel éloge de Richemont. L'auteur du Journal, qui n'attendait de la part des *Arminaz* que massacres et pillages, est obligé, pour expliquer leur bonne conduite, de supposer que « la glorieuse vierge Marie et monsieur saint Denis » avaient changé leurs cœurs par miracle. Le secrétaire biographe de Richemont, Guillaume Gruel, a pris soin de nous expliquer le *miracle* par les sages précautions du connétable : les bandes de routiers qu'il avait laissées à Saint-Denis étaient accourues au bruit du carillon de Paris, pour avoir part à la victoire : mais elles trouvèrent, à leur grande colère, les portes soigneusement fermées[1].

Paris ressentit dès le lendemain les heureux effets de sa délivrance : le prix des denrées de première nécessité baissa sur-le-champ de plus de moitié, les garnisons françaises d'alentour n'empêchant plus l'introduction des vivres. La tour du Velin, à Saint-Denis, avait été prise le jour même du soulèvement de Paris; les ponts fortifiés de Saint-Cloud et de Charenton, les forteresses de Chevreuse, Montlhéri et Marcoussis se rendirent sur-le-champ; le prévôt Morhier, qui avait couru de la Bastille à Charenton pour tâcher de conserver ce poste, fut arrêté et livré par ses propres soldats.

Les Anglais et leurs partisans, agglomérés dans la Bastille au nombre d'un millier, n'avaient aucun espoir de secours et ne pouvaient soutenir un long siége : ils demandèrent à capituler. Le connétable eût bien voulu les avoir à discrétion; les grandes sommes qu'il eût tirées des lords anglais et du chancelier l'eussent aidé à poursuivre la guerre, et l'on eût pu prendre vengeance de Pierre Cauchon[2]; mais le connétable manquait d'argent pour entamer le siége : quand il demanda un emprunt aux notables

1. Jean Chartier. — *Bourgeois de Paris.* — Guil. Gruel. — Berri. — Monstrelet, l. II, c. 198. — Lettres d'abolition du roi, dans Godefroi, *Recueil des historiens de Charles VII*, p. 795.

2. Le roi et son chancelier eussent été sans doute fort embarrassés de cette capture!

bourgeois, ceux-ci, qui ne souhaitaient que d'être débarrassés au plus tôt des Anglais, engagèrent Richemont à accepter les propositions de l'ennemi. Les seigneurs bourguignons, anciens amis du chancelier Louis de Luxembourg, parlèrent dans le même sens; Richemont céda, et les assiégés obtinrent de s'en aller sains et saufs avec ce qu'ils pourraient emporter de leurs biens. Ils vidèrent la place le 17 avril : au sortir de la Bastille, on évita de leur faire traverser l'intérieur de Paris; on craignait que le peuple ne leur permît pas d'en sortir vivants; on les conduisit le long des fossés jusqu'au delà du Louvre, où ils s'embarquèrent sur la Seine. Le peuple s'amassa en foule sur les remparts afin de les voir passer, et, « pour certain, dit le Journal du Bourgeois de Paris, onc gens ne furent autant moqués ni hués comme ils furent, spécialement le soi-disant chancelier, le lieutenant du prévôt, le maître des bouchers (le syndic Legoix ou Saint-Yon), et tous ceux qui avoient été coupables de l'oppression qu'on faisait au pauvre commun peuple. Chacun criait *au renard* après l'évêque de Térouenne (le chancelier) ».

L'expulsion des Anglais fut suivie de deux grandes processions « pour la grâce que Dieu avoit faite à la ville de Paris ». L'université y figura tout entière, cierge en main[1], faible expiation d'un passé inexpiable. Le mois suivant, on exhuma les restes du comte d'Armagnac et de ses principaux compagnons d'infortune, qui avaient été enterrés sous un fumier, derrière Saint-Martin-des-Champs, et on les ensevelit honorablement dans cette église : les morts eurent leur part de la réconciliation générale. Pendant ce temps, on réorganisait l'administration de Paris : Michel Laillier, qui avait eu la principale part à l'affranchissement de la ville, devint prévôt des marchands; le sire de Ternant, un des capitaines des auxiliaires bourguignons, fut fait prévôt royal, pour complaire au duc Philippe, dont la bannière avait été arborée sur une des portes de la ville, auprès de celle du roi : on ne faisait point de différence entre la croix de France et la croix de Saint-André; portait qui voulait l'une ou l'autre. Les grands corps de l'État eurent leur tour après le corps de ville : un ordre envoyé de par le

1. Il lui restait, suivant le *Bourgeois de Paris*, quatre mille maîtres et écoliers.

roi prescrivit d'apposer les scellés aux chambres et greffe du parlement, à la chambre des chartes de la Sainte-Chapelle, aux chambres des comptes, du trésor et des monnaies, et des commissaires furent nommés pour juger les causes les plus urgentes (22 mai 1436. — *Ordonn.*, t. XIII, p. 218). Tous les membres du parlement anglo-bourguignon, malgré leur tardive soumission, virent se fermer devant eux les portes du Palais : par les instances du duc de Bourgogne, on réintégra plus tard douze des moins compromis dans le parlement royal, qui revint de Poitiers se réinstaller au Palais de Justice de Paris le 1er décembre 1436. La cour des requêtes de l'hôtel, la cour des aides (cour des généraux sur le fait de la justice), les chambres des comptes et des monnaies firent leur rentrée avec le parlement. Ces deux dernières cours avaient été établies à Bourges pendant la guerre civile, et les deux autres à Poitiers (*Ordonn.*, t. XIII, p. 229)[1]. Paris rassembla tous les fleurons épars de sa couronne de capitale. Une foule de citoyens, qui s'étaient exilés pour ne pas subir le joug étranger, rentrèrent dans leur cité et dans leurs biens.

Les deux universités s'étaient fondues comme les deux parlements, et l'on put revoir sur les mêmes bancs les garants de la mission de Jeanne Darc et les auteurs de sa condamnation. Les ménagements du pouvoir royal pour les gens d'Église allèrent à cet égard jusqu'au dernier scandale. L'indulgence du roi et du chancelier sentait la complicité plus que la clémence. Les priviléges de l'université avaient été confirmés dès le mois de mai (*Ordonn.*, t. XIII, p. 220). Le petit nombre de bourgeois qui avaient été bannis ou avaient suivi volontairement la retraite des Anglais, les chefs des bouchers, entre autres, ne tardèrent pas à obtenir leur rappel : tout leur fut pardonné « très doucement ; »

1. Le roi, pour dédommager quelque peu Poitiers du départ du parlement, déclara cette ville irrévocablement unie à la couronne. (*Ordon.*, XIII, p. 226.) — Le retour du parlement à Paris fut suivi du rétablissement d'un parlement à Toulouse (avril 1437 ; *Ordon.*, XIII, p. 231). Il fallait là un grand corps judiciaire toujours présent pour contenir les seigneurs du Midi. Le Languedoc eut aussi une cour des aides. — Bourges ne fut pas oubliée dans les faveurs royales. Ses citoyens reçurent le droit d'acquérir des fiefs et arrière-fiefs, avec exemption de droits de francs-fiefs et d'acquêts. — *Ordon.*, XIII, p. 223.

ils en furent quittes pour être plus chargés que les autres dans les emprunts qu'on leva sur Paris (*Bourgeois de Paris*).

Tandis que, suivant la parole de la Pucelle, « un plus grand gage qu'Orléans » était enlevé aux Anglais dans le délai fixé par Jeanne, un bruit se répandit tout à coup de Lorraine en Champagne, et, de là, dans les villes de la Loire : « — La Pucelle n'est pas morte! ce n'est pas elle qu'on a brûlée à Rouen! elle a reparu à Metz! elle a été reconnue par ses frères!... »

En effet, une femme, qui avait avec Jeanne une surprenante ressemblance, s'était présentée aux deux frères de la Pucelle, et ils l'avaient avouée pour leur sœur (20 mai 1436). La duchesse Élisabeth de Luxembourg, nièce, par alliance, du duc de Bourgogne, voulant effacer la honte de son cousin Jean de Luxembourg, avait fait un splendide accueil, dans Arlon, à la prétendue Jeanne. Un des comtes de Würtemberg l'emmena ensuite à Cologne, où elle mit en rumeur tous les pays du Rhin. L'inquisition de Cologne commençant à l'inquiéter, elle revint à Arlon, puis à Metz, où elle épousa un chevalier, le sire Robert des Armoises.

Pendant ce temps, l'agitation était extrême dans les contrées où la mémoire de Jeanne était le plus chère. Jean Du Lis [1], un des frères de la Pucelle, venait de passer la Loire pour aller annoncer au roi, à Loches, le retour de sa sœur. La ville d'Orléans, qui vivait toujours dans la pensée du « miracle le plus évident qui a été apparu depuis la Passion [2], » se hâta de dépêcher un « poursuivant d'armes » vers Jeanne à Arlon. Une attente fiévreuse remuait le cœur des peuples.

La prétendue Jeanne ne se hâta point de remplir directement cette attente. Elle partit, non pour Paris ou Orléans, mais pour Rome. Elle avait conçu la pensée de se faire accepter par le Saint-Siége; elle offrit ses services au pape Eugène IV, combattit pour lui contre le duc de Milan, et tua, dit-on, deux soldats de sa main. Après s'être ainsi assuré la protection de l'Église romaine, elle

1. Les Dare se faisaient appeler *du Lis*, depuis que le roi leur avait donné pour armes une épée entre deux fleurs de lis.

2. Guillaume Girault; relation contemporaine de la délivrance d'Orléans; ap. *Procès*, t. IV, p. 282.

revint en France. De 1438 à 1439, on la retrouve à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes, guerroyant contre les Anglais sur les marches de Poitou et de Guyenne, et écrivant au roi de Castille pour lui demander l'assistance de sa marine. Le connétable de Castille, dit la chronique d'Alvaro de Luna, montrait « comme reliques » à tous ses chevaliers les lettres de la Pucelle. Les Espagnols répondirent par l'envoi d'une escadre. En juillet 1439, la prétendue Jeanne se montra enfin à Orléans, qui lui fit une réception enthousiaste.

Jusqu'en 1440, la cour se tint sur la réserve, et il ne paraît pas que « la dame Jehanne des Armoises » ait cherché à voir le roi. Le conseil du roi jugea enfin nécessaire de prendre un parti. Charles VII manda la prétendue Jeanne, et, comme il avait fait jadis lors de la fameuse entrevue de Chinon, il se confondit dans la foule des gentilhommes quand elle arriva. Des courtisans, qui comptaient se servir d'elle, lui avaient donné un signe pour reconnaître le roi. Elle alla droit à lui : Charles resta ébahi. Il se remit et lui dit : « Pucelle m'amie, vous soyez la très-bien revenue, au nom de Dieu qui sait le secret qui est entre vous et moi ». A ces mots, elle perdit la tête, se jeta à genoux et cria « merci » au roi.

On l'envoya à Paris, et, par jugement du parlement, « fut montrée au peuple au Palais, sur la pierre de marbre, et là fut prêchée et traite (tirée, exposée) sa vie et tout son état (août 1440) ». On la relâcha ensuite, et elle fit, dit-on, une mauvaise et honteuse fin [1].

Tout ce bruit fait autour de la fausse Jeanne Darc avait, néanmoins, ravivé le souvenir de la véritable, et secoué l'espèce de stupeur qui glaçait les esprits depuis son procès et sa mort. La vivacité avec laquelle le sentiment public s'était manifesté agit sur le pouvoir royal et contribua à lui imposer plus tard le procès de réhabilitation.

Le peuple dut renoncer à l'espérance de voir se renouveler les miracles de 1429. Les deux grands événements d'Arras et de Paris n'amenèrent pas, comme il semblait permis de s'en flatter,

1. *Documents sur la fausse Jeanne Darc*; ap. *Procès*, t. V, p. 321-336.

l'achèvement immédiat de l'œuvre de délivrance. Il fallut encore de douloureux efforts et de longs intervalles.

Les causes qui avaient récemment fait échouer l'affranchissement de la Normandie devaient entraver plusieurs années encore la renaissance de la France. Le principal obstacle était dans la nature des forces militaires qu'on avait à opposer aux étrangers. Ces forces étaient de trois sortes : 1° les milices des villes, bourgeois et artisans transformés par occasion en soldats, bons pour défendre et non pour assiéger des murailles : leur rôle était fini avec la guerre défensive ; 2° la milice féodale, propre à monter à cheval pour un coup de main, mais peu capable de tenir la campagne ; 3° les compagnies d'aventuriers, supérieures au reste par leur habitude des armes, mais, d'ailleurs, véritables bandes de brigands pour lesquelles la guerre nationale n'était plus qu'un prétexte, et qui étaient devenues aussi indépendantes que les grandes compagnies du quatorzième siècle. Ces bandits ne consentaient à marcher à l'ennemi que lorsqu'ils jugeaient les chances de butin suffisantes, ou que la solde offerte leur agréait : il y avait telle compagnie qui restait une année entière à manger le plat pays et à rançonner les voyageurs sans approcher des places anglaises. Les paysans, leurs éternelles victimes, leur donnaient le nom d'*écorcheurs*, depuis que le nom d'*Armagnacs* avait disparu avec la guerre civile. La plupart des capitaines, même les plus renommés, s'étaient replongés à corps perdu dans cette carrière de boue et de sang d'où la Pucelle les avait un instant arrachés ; une bonne partie des princes et des grands patronaient ouvertement les brigandages des capitaines, et les trois quarts de la cour étaient complices de la dévastation du royaume.

Le connétable, appuyé par la belle-mère du roi et par les ministres bourgeois qui commençaient à prédominer dans le conseil, eut assez de courage pour entreprendre de combattre le mal, et assez de persévérance pour soutenir son entreprise. On ne saurait douter qu'il n'eût conçu, dès la réduction de Paris, le projet de donner à la France une armée permanente et régulière, et de détruire, par tous les moyens, tout ce qui ne se plierait pas à ce grand dessein. Richemont ne pouvait s'attaquer sur-le-

champ aux compagnies; il commença par les petites bandes de maraudeurs, et donna l'ordre de juger sommairement les *écorcheurs* isolés qui se laisseraient arrêter dans les villages en flagrant délit de meurtre, de viol ou de pillage : on les pendait au premier arbre, ou on les jetait à la rivière. Dans ces expéditions se signala un jeune homme destiné à une terrible renommée : c'était Tristan l'Ermite, prévôt des maréchaux, c'est-à-dire chef de la justice et de la police militaire; il fut l'exécuteur des hautes-œuvres de Richemont avant de devenir le confident et le « compère » de Louis XI. Ce peu de mauvais sang, ainsi tiré en détail, ne soulageait guère encore la France!

L'issue du siége de Calais, entamé par le duc de Bourgogne à la tête des communes de Flandre, ne servit pas moins que les événements de Normandie à démontrer la nécessité d'une nouvelle organisation militaire, et ne sembla pas moins concluante contre les milices bourgeoises que l'expédition de Normandie contre les compagnies d'aventuriers. Les villes flamandes avaient montré le zèle le plus bruyant et le plus actif pour seconder leur duc : leurs contingents étaient venus si en force, que le duc avait cru pouvoir congédier la moitié de ses gens d'armes bourguignons et picards. Philippe comptait sous ses étendards plus de trente mille hommes des communes de Flandre, armés de casques, de plastrons, de cottes de mailles, de lances et de maillets. Leur camp était magnifique : toutes ces tentes, peintes de couleurs éclatantes, ornées de riches banderoles, semblaient une grande ville, divisée par communes, par corps de métiers, par bannières. Les Flamands s'imaginaient que personne au monde n'oserait leur tenir tête; les Gantois surtout, qui, seuls, avec les gens de leur châtellenie, avaient mis sur pied dix-sept mille combattants, étaient animés d'une incroyable présomption. « Quand les Anglois, disaient-ils, sauront que messeigneurs de Gand viennent les assiéger avec toute leur puissance, ils ne nous attendront pas; ils quitteront la ville et s'enfuiront en Angleterre. »

Les Anglais n'avaient garde de songer à évacuer Calais : ils eussent bravé, pour le défendre, des armées bien plus redoutables que celle de Flandre. Les « gouverneurs » d'Angleterre, le vieux cardinal et le duc de Gloucester, qui, tout absorbés dans

leurs querelles, avaient laissé perdre Paris, se réveillèrent quand ils surent Calais menacé; l'Angleterre intimait à ses chefs de sauver Calais à tout prix. « Le roi Henri, ceux de son conseil et tous les Trois États d'Angleterre eussent laissé perdre toutes les conquêtes qu'ils avoient faites depuis trente ans en France, plutôt que la ville de Calais (Monstrelet) ». La garnison, bien approvisionnée et grossie par des renforts considérables, s'apprêta aux plus vigoureux efforts, en attendant qu'une armée de secours fût prête à passer le détroit pour faire lever le siége. La garnison prit même l'offensive en lançant de gros détachements sur les marches de la Picardie et de la West-Flandre : les premières rencontres furent à l'avantage des Anglais. L'armée du duc Philippe se logea devant Calais, dans la seconde quinzaine de juin; les petites forteresses des environs de Calais furent conquises sans beaucoup de peine; mais, quand on en vint aux approches de la ville, les Flamands soutinrent mal leurs vanteries : ce n'étaient plus les compagnons des deux Artevelde; ils avaient bien encore la turbulence et l'orgueil, mais non plus la vaillance des temps passés. La tyrannie de leurs anciens comtes avait fait des héros de leurs pères; le gouvernement moins violent et plus habile des ducs de Bourgogne leur ôtait par ses ménagements l'occasion d'apprendre les armes; Jean-sans-Peur et Philippe avaient su empêcher les éternelles émeutes des villes de Flandre de grandir, comme auparavant, jusqu'à la guerre civile.

Peu de jours après que le siége fut assis, le duc de Glocester, lord protecteur d'Angleterre, envoya un héraut défier le duc de Bourgogne et lui déclarer que, s'il n'attendait la bataille sous les murs de Calais, Humphrey de Glocester l'irait chercher jusque dans ses États. « Dites à votre sire qu'il n'aura nul besoin de prendre cette peine, et qu'il me trouvera ici, » répondit fièrement le duc Philippe; et il combla le héraut de présents pour la bonne nouvelle qu'il lui avait apportée. La confiance du duc commençait cependant à être ébranlée, et l'indiscipline de ses Flamands lui causait de sérieuses inquiétudes : tout les effarouchait; tout les rebutait; tout excitait leurs soupçons et leurs plaintes. Ils s'étaient d'abord montrés fort mécontents du retard de la flotte hollandaise et zélandaise qui devait seconder les opé-

rations du siége, et qui n'arriva que le 25 juillet. La flotte de Philippe essaya de fermer le port aux navires anglais, en coulant dans la passe qui y conduit six grosses nefs chargées de pierres; mais les Calaisiens parvinrent à brûler ces bâtiments pendant une marée basse, et le flux balaya les pierres. Les marins hollandais jugèrent la mer trop périlleuse pour tenir le blocus dans cet orageux détroit, et ne s'estimèrent point d'ailleurs assez forts pour barrer le passage à l'armée qui s'apprêtait dans les ports d'Angleterre : ils remirent à la voile et retournèrent chez eux.

La retraite de la flotte excita chez les Flamands une agitation terrible; ils crièrent à la trahison, et ne voulurent entendre aucune explication. Sur ces entrefaites, la garnison de Calais fit une sortie, et assaillit une bastille construite par les assiégeants sur une hauteur qui commande la ville : ce poste, remis à la garde des Flamands, et occupé par trois ou quatre cents hommes, fut emporté après une résistance assez molle, et ses défenseurs furent passés au fil de l'épée avant que le gros de l'armée pût les secourir. Cet échec porta au comble l'exaspération des Flamands: ils déclarèrent qu'ils voulaient retourner dans leur pays. Philippe, désespéré, accourut au milieu d'eux, les supplia de ne point porter un si grand préjudice à son honneur, et d'attendre au moins la venue de lord Glocester, qui ne pouvait tarder. Ils ne l'écoutèrent pas plus qu'ils n'avaient autrefois écouté son père en pareille occurrence, et le duc, la rage dans le cœur, fut encore obligé d'étouffer son juste ressentiment pour ne point les pousser à une révolte ouverte. Ils délogèrent avec une telle précipitation, qu'ils abandonnèrent une grande partie des « pourvéances » et de l'artillerie. Le duc fut réduit à couvrir leur retraite avec sa cavalerie; puis il s'en alla tristement à Lille, aviser aux moyens de défendre ses seigneuries, qui allaient être exposées aux représailles des Anglais (Monstrelet, II, c. 202-205).

Le lendemain de la levée du siége (28 juillet), le duc de Glocester entra dans le port de Calais avec une flotte chargée de dix mille combattants. Cette armée, ne trouvant au lieu d'ennemis que des canons et des bagages abandonnés, se jeta sur la Flandre occidentale et l'Artois, brûla Poperingues, Bailleul, etc., et

rentra dans Calais avec un immense butin et une foule de prisonniers : les Anglais ramenèrent à Calais plus de cinq mille petits enfants pour forcer les parents à les racheter.

La flotte qui avait amené l'armée d'Angleterre infestait en même temps les côtes de Flandre et les îles de Zélande. Les descentes des Anglais à Ostende, à Hulst, à l'Écluse excitèrent de nouvelles tempêtes en Flandre. Plus les Flamands s'étaient montrés déchus de leur ancienne gloire, plus ils s'abandonnaient à leurs fureurs insensées, comme pour s'étourdir sur la honte dont ils s'étaient couverts. Les Brugeois et les gens de la côte massacrèrent près d'Ostende l'amiral Jean de Horn, parce qu'il n'était pas resté avec sa flotte devant Calais, malgré les tempêtes et malgré les forces supérieures de l'ennemi. Une sédition terrible éclata à Bruges, à l'occasion d'une querelle entre les Brugeois et les habitants de l'Écluse : le scoutète, magistrat qui rendait la justice au nom du duc, fut mis à mort, et les rebelles s'emparèrent de l'artillerie de la ville pour attaquer l'Écluse. La duchesse de Bourgogne, qui se trouvait à Bruges avec son fils, le petit comte de Charolais, ne quitta pas sans péril la turbulente cité : deux de ses dames furent arrachées de son chariot, et mises en prison ; elle fut elle-même poursuivie par des clameurs menaçantes. Gand s'unit un moment à Bruges, et les grandes guerres de Flandre parurent sur le point de renaître. Cependant les Gantois n'étaient plus soutenus, comme autrefois, par la conscience d'une juste cause ; les « riches hommes » et les gens sensés parvinrent à rompre l'alliance des deux grandes communes : les Gantois ne secoururent point les Brugeois, que le duc Philippe bloquait du côté de la mer avec la flotte de Hollande et de Zélande : seulement, les magistrats de Gand et d'Ypres joignirent leurs instances à celles des négociants de tous les pays qui trafiquaient à Bruges, pour obtenir aux Brugeois une amnistie, qu'ils acceptèrent.

Les troubles recommencèrent quinze jours après, les Brugeois s'obstinant à vouloir imposer la juridiction de leurs magistrats aux gens de l'Écluse, qui prétendaient ne relever que du comté de Flandre. Le duc Philippe se prononça en faveur de l'Écluse et de Nieuport, qui était dans le même cas, et défendit, de plus, aux

Brugeois, d'unir à leur commune celle du Franc en un seul corps municipal, comme ils avaient résolu de le faire. Non-seulement les Brugeois repoussèrent la décision du prince, mais ils égorgèrent un de leurs bourgmestres, accusé d'avoir animé Philippe contre le peuple. Cependant, un peu effrayés d'une « si énorme action », ils sollicitèrent les autres bonnes villes et les négociants étrangers, les « gens des nations », d'intercéder de nouveau en leur faveur auprès du duc. Philippe, sans donner de réponse positive, se dirigea sur Bruges à la tête de quatorze cents hommes d'armes et archers : c'était trop de monde pour une escorte et pas assez pour une armée. Le chapitre de Bruges et le corps de ville sortirent au-devant de leur prince et le prièrent d'entrer seulement avec ses chevaliers et les gens de sa maison. Philippe ne les écouta point, et passa la porte avec sa suite. Le peuple, à la vue de tous ces soldats, s'imagina que le duc voulait faire piller la ville par ses Picards et ses Bourguignons. La fermentation alla croissant: deux riches bourgeois, ayant présenté leurs hommages au duc sur la place du Marché, furent massacrés sous ses yeux par la populace; les archers tirèrent sur la foule, et un combat furieux s'engagea. Le duc se trouva dans le plus grand danger: il n'avait pas même tous les siens autour de lui, les Brugeois ayant fermé brusquement la porte de la ville avant l'entrée de l'arrière-garde de Philippe. Accablés par les projectiles de tout genre qui pleuvaient de chaque balcon, de chaque fenêtre, le duc et les siens tentèrent une difficile et sanglante retraite. Le maréchal de L'Ile-Adam, qui avait récemment laissé surprendre Pontoise par les Anglais et quitté le service du roi Charles par suite de cet échec attribué à sa négligence, combattait vaillamment auprès du duc: voyant les archers faiblir, il mit pied à terre pour les encourager; il fut enveloppé, terrassé, massacré, et l'on traîna son cadavre par les rues. Philippe et les compagnons qui lui restaient parvinrent jusqu'à la porte; elle était fermée; le duc allait être tué ou pris. Un serrurier et un doyen des métiers brisèrent les serrures de la porte : le duc et quelques gentilshommes se précipitèrent hors de la ville; mais plus de deux cents hommes d'armes et archers demeurèrent au pouvoir de vainqueurs forcenés; beaucoup d'autres avaient péri; plusieurs

furent égorgés après le combat; les deux citoyens qui avaient sauvé le duc furent impitoyablement mis à mort (22 mai 1437).

Philippe regagna Lille, altéré de vengeance contre les Brugeois : bien qu'il eût fort grevé la Flandre dans les dernières années, il n'avait pas commis de violences qui pussent légitimer de telles fureurs; obligé de défendre ses frontières contre les Anglais et contre les *écorcheurs*, qui ne respectaient guère le traité d'Arras, il n'était point en état de réduire Bruges par la force des armes : il coupa les communications de Bruges avec la mer, barra les rivières et les canaux, abandonna la châtellenie de Bruges aux ravages des garnisons de la Flandre occidentale, et ruina ainsi le vaste commerce de la ville rebelle. Les Brugeois, de leur côté, assiégeaient l'Écluse, couraient le pays pour s'approvisionner et saccageaient au loin les châteaux; mais, à l'exception du Franc, ils appelèrent en vain les autres communes à prendre parti dans cette guerre insensée. Les cinquante-deux métiers de Gand s'armèrent, au contraire, pour y mettre un terme, élurent un capitaine général, qui fut confirmé par le duc Philippe, et réprimèrent toutes les courses, tous les pillages, de quelque côté qu'ils vinssent. Les députés de toutes les bonnes villes de Flandre se réunirent afin d'aviser aux moyens de rétablir la paix : tout le corps-de-ville de Bruges se rendit à cette assemblée, et on ne lui promit de médiation auprès du duc que si les Brugeois laissaient en repos l'Écluse et Nieuport et se séparaient du Franc, qu'ils s'étaient incorporé. Ces conditions, acceptées par le corps-de-ville de Bruges, ne furent point ratifiées par le peuple. Cependant l'interruption du commerce, la disette, la misère, enfin une cruelle épidémie forcèrent ces « rudes gens » à fléchir : ils jugèrent eux-mêmes et condamnèrent à mort les plus coupables de leurs compatriotes, rendirent au duc ses soldats prisonniers, et envoyèrent des ambassadeurs crier « merci » vers lui. Philippe n'eut pas l'imprudence de s'aliéner toute la Flandre en poussant Bruges au désespoir : il consentit à pardonner, moyennant une amende de 200,000 riders d'or, des fondations pieuses en mémoire du crime des Brugeois et du massacre des bons serviteurs du duc, une indemnité aux familles des victimes, et l'abandon de quarante-deux personnes « à sa volonté ». Ces quarante-

deux citoyens périrent presque tous sur l'échafaud (mars 1438) [1].

Les Flamands, par leurs violences et leurs désordres, avaient nui également à la France, à leur prince et à eux-mêmes : les discordes civiles de Flandre n'avaient profité qu'aux Anglais et aux écorcheurs. Le grand effort fait par les Anglais pour secourir Calais avait ravivé la guerre ; les Anglais recouvrèrent Lillebonne, Tancarville et d'autres forteresses du pays de Caux, et forcèrent la noblesse d'Artois et de Picardie à lever le siége du Crotoi.

Les hostilités se réchauffaient également dans l'Ile-de-France et la Brie, où les Anglais tenaient encore plusieurs places : presque toutes les forteresses du Gâtinais étaient tombées entre leurs mains depuis la prise de Montargis, et ils étaient ainsi cantonnés au cœur du royaume, interceptant le commerce de Paris avec la Bourgogne et le Nivernais par l'occupation de Montereau, avec la Champagne par Meaux [2], avec le Beauvaisis et le Vexin par Creil, Saint-Germain et Pontoise, qu'ils venaient de recouvrer par des coups de main. Leurs détachements ravageaient les environs de la capitale comme avaient fait avant eux les compagnies françaises ; Paris se retrouvait aussi misérable qu'avant sa délivrance; sa garnison le rançonnait et ne le défendait pas [3], et le pauvre peuple se plaignait amèrement de n'avoir pas plus de nouvelles du roi que « s'il eût été à Rome ou à Jérusalem » (*Journal du Bourgeois de Paris*). Les régions de l'est, du centre et du midi n'enduraient pas de moindres souffrances que celles du nord et de l'ouest ; les Anglais et les écorcheurs semblaient s'être partagé la France ; toutes les provinces délivrées de la guerre étrangère étaient dévorées par les compagnies; les plus grands seigneurs des frontières, Jean de Luxembourg, comte de Ligni, qui n'avait point encore voulu adhérer au traité d'Arras, le

1. Monstrelet, l. II, c. 207-208-213-216-220-224-225.

2. Cette ville, engagée au duc de Bourgogne en 1429, avait été restituée par lui à Bedford.

3. On avait mis cependant, dès septembre 1436, un impôt sur la récolte des vins dans le Parisis, pour payer les soldats : il était de 4 sous par queue, avec exercice chez les propriétaires, c'est-à-dire estimation dans les celliers mêmes (*Ordonn.*, XIII, 227).

damoiseau de Commerci, et autres, faisaient le métier de chefs de brigands, « menant guerre au premier rencontré, prenant et ravissant de toutes parts prisonniers et butin », assujettissant les villes de leur voisinage à se racheter par des tributs. « Tout le tour du royaume », raconte Olivier de La Marche[1], « étoit plein de places et forteresses dont les gardes vivoient de rapines et de proie, et par le milieu du royaume alloient et chevauchoient les écorcheurs de pays en pays, sans épargner les pays du roi ni du duc de Bourgogne; et furent les capitaines principaux le bâtard de Bourbon (frère du duc Charles de Bourbon), le bâtard d'Armagnac, Rodrigue de Villandras (Rodrigo de Villandrando), Antoine de Chabannes (depuis comte de Dammartin), etc. : Pothon de Saintrailles et La Hire furent de ce pillage et de cette écorcherie[2]; mais du moins ils combattoient les ennemis du royaume, et tenoient les frontières contre les Anglois, à l'honneur et recommandation de leurs renommées... A cette occasion fallut-il que les Bourguignons se missent sus, lesquels tenoient les champs en grand nombre et vivoient sur le pauvre peuple, en telle dérision et outrage que le premier mal ne faisoit qu'empirer par la médecine (par le remède); et les nommoit-on les *retondeurs*, car ils *retondoient* ce que les premiers avoient failli de happer et de prendre. » Cependant le comte de Fribourg, gouverneur de Bourgogne, recourant à une espèce de levée en masse, réussit enfin à débarrasser sa province de ces bandits : il en fit de tels massacres, que la Saône et le Doubs « regorgeoient de leurs charognes », et que les pêcheurs les tiraient dans leurs filets « au lieu de poisson ».

Dans la France royale, la bande la plus redoutable était celle de Rodrigo de Villandrando : cet aventurier espagnol saccageait la France après l'avoir servie contre les Anglais. Il avait groupé autour de lui plusieurs « chevetaines », son beau-frère le bâtard

1. Olivier de La Marche, gentilhomme bourguignon, fut maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire, puis gouverneur de son petit-fils Philippe d'Autriche, à qui il a dédié une Histoire qui continue celle de Lefèvre de Saint-Remi.

2. Ce qui est assez curieux à observer, c'est que La Hire et Saintrailles étaient baillis, l'un de Vermandois, l'autre de Bourges, et par conséquent chefs de la justice royale dans ces deux districts. C'étaient là d'étranges magistrats.

Alexandre de Bourbon, les Chabannes et d'autres, et se trouvait à la tête d'une véritable armée de brigands, à la tête de laquelle il entra en Languedoc, province jusqu'alors épargnée par la guerre. Les États de Languedoc composèrent avec Villandrando, et il consentit à quitter leur province moyennant une grande somme d'argent : il se dirigea par la Guyenne vers le Poitou et la Touraine, comme pour insulter au roi en portant la dévastation jusqu'au pied des murs de ses résidences. Charles VII n'était point alors aux bords de la Loire : après avoir célébré à Tours, le 25 juin 1436, les noces de son fils, le dauphin Louis, avec la princesse Marguerite d'Écosse[1], il était allé à Lyon[2] et en Dauphiné, d'où il passa en Languedoc comme les brigands venaient d'en sortir : leur insolence le relançait jusque dans les châteaux royaux où il cachait ses voluptés oisives; les compagnies allaient lui enlever ses dernières ressources en rançonnant les seules régions qui lui fournissaient encore un peu d'argent. Ainsi arraché de vive force à sa nonchalance, il se résigna à monter à cheval; il obtint des États de Languedoc un subside de 120,000 fr., et marcha vers la Loire pour repousser Villandrando. Les chefs des écorcheurs hésitèrent à combattre le roi, et se replièrent vers les domaines du duc de Bourbon, qui les protégeait. A Hérisson, sur les confins du Berri et du Bourbonnais, les gens de Villandrando rencontrèrent les fourriers du roi et les dévalisèrent. La colère inspira quelque énergie à Charles VII, et il donna vivement la chasse à la grande compagnie jusqu'aux bords de la Saône : les brigands se réfugièrent dans le pays de Dombes et la Bresse, sur terre d'Empire, d'où ils envoyèrent demander

1. Le dauphin n'avait que treize ans, et la princesse douze. L'archevêque de Tours accorda une dispense d'âge. Marguerite était fille du roi Jacques Ier, qui, par ce traité de mariage, s'était engagé à fournir un secours considérable à la France, moyennant l'octroi du duché de Berri et d'autres seigneuries en fiefs. Le roi Jacques ayant été assassiné par son oncle le comte d'Athol, ce traité ne fut point exécuté, et les Écossais conclurent une longue trêve avec l'Angleterre. — L'historien Jean Chartier remarque que, dans le festin des noces du dauphin, l'archevêque de Reims, qui avait célébré le mariage, eut la première place au-dessus du roi.

2. Une émeute eut lieu vers cette époque à Lyon, contre les gabelles et subsides; plusieurs personnes furent exécutées, d'autres emprisonnées. Monstrelet, l. II, c. 211.

pardon au roi, en offrant de marcher sous ses ordres contre les Anglais. Le bâtard de Bourbon et Jacques de Chabannes obtinrent leur requête; Villandrando, à son tour, fut reçu en grâce, l'année suivante, pour avoir conduit spontanément une expédition assez brillante dans le Bordelais, qui n'avait pas vu depuis longtemps les armes françaises[1].

Des rives de la Saône, le roi se porta sur celles de l'Yonne : on l'avait décidé à entreprendre en personne la « recouvrance » du Gâtinais et de Montereau. Comme l'entreprise se faisait principalement pour le bien de Paris, on mit sur les Parisiens une énorme taille dont personne ne fut exempt. Les gens de l'université payèrent comme les autres; seulement une ordonnance du 2 septembre 1437 (XIII, 239) leur promit que cette aide extraordinaire ne préjudicierait pas à leurs priviléges. On prit jusqu'aux encensoirs, chandeliers, burettes et autres « vaisseaux d'église qui d'argent étoient, et la plus grande partie du trésor des confréries ».

Le connétable et le comte de la Marche[2], qui commandaient l'avant-garde royale, prirent Château-Landon et Nemours; puis le roi « assit son siége » devant Montereau, avec six mille combattants. « Ceux de dedans, Anglois et François reniés, étoient grandement fortifiés; » leur résistance se prolongea plus de six semaines. La ville fut enfin emportée après un assaut terrible, dans lequel le roi « fit son devoir comme les autres, » dit le chroniqueur Berri : pour la première fois de sa vie, il paya de sa personne[3]. La ville fut pillée, mais la vie des hommes et l'honneur des femmes furent respectés par ordre du roi : Charles VII avait, au moins pour vertu négative, l'antipathie des excès des gens de guerre. La garnison se réfugia dans le château : les canons et

1. Berri, roi d'armes.

2. Frère du comte régnant d'Armagnac et petit-fils du fameux connétable. Le comté de La Marche était passé de la maison de Bourbon dans la maison d'Armagnac par le mariage du comte de Pardiac, petit-fils du connétable d'Armagnac, avec la fille de ce Jacques II de Bourbon, comte de La Marche, qui avait été le mari de la reine Jeanne de Naples, et qui s'était fait capucin à Besançon vers 1435.

3. Le rédacteur des *Registres du parlement* raconte que le roi se jeta dans les fossés, où l'on avait de l'eau au-dessus de la ceinture, monta à l'escalade l'épée au poing, et entra dans la ville quasi des premiers. Mais cela est un peu suspect, l'historiographe Jean Chartier et Berri n'en disant rien.

bombardes des Français, dirigés par Jean Bureau[1], battirent si furieusement cette forteresse, que les assiégés furent bientôt forcés de se rendre à discrétion; les « François reniés » n'eurent point de merci; la plupart furent pendus; le roi fut miséricordieux aux Anglais pour l'amour du dauphin, enfant de quinze ans, qui venait de faire ses premières armes à côté de lui et qui requit merci pour les vaincus. Les Anglais obtinrent la vie et les biens sauf : le terrible Louis XI commença ainsi sa carrière par un acte de clémence (22 octobre 1437).

Cette générosité fut loin d'être approuvée de tout le monde : les Parisiens furent très mécontents qu'on eût laissé échapper de la sorte trois cents « larrons et meurtriers anglois », et ne firent point de feux de joie pour la prise du château de Montereau.

Charles VII se résolut enfin à faire, le 12 novembre 1437, sa royale entrée dans Paris, qu'il n'avait pas revu depuis la nuit sanglante où il en avait été enlevé par Tannegui Duchâtel. L'entrée fut splendide. Près du roi, couvert d'une armure d'argent et monté sur un destrier caparaçonné de velours bleu à fleurs de lis d'or, chevauchaient le dauphin Louis, armé comme son père, le connétable, les comtes d'Angoulême[2], du Maine, de Vendôme, de La Marche, le grand maître d'hôtel Gaucourt, le grand écuyer Saintrailles, portant le heaume couronné du roi; le roi d'armes de France, portant la cotte d'armes royale; Jean d'Aulon, l'ancien écuyer de la Pucelle, menait par la bride le cheval du roi; La Hire y était aussi. Le cortége était précédé par un millier d'archers que conduisait le sire de Graville, grand-maître des arbalétriers, et fermé par huit cents lances sous les ordres du bâtard d'Orléans. Une bannière, représentant saint Michel ar-

2. Berri (ap. *Recueil des historiens de Charles VII*, p. 396) le qualifie déjà de « maître de l'artillerie »; mais, à cette époque, c'était son frère Gaspard qui avait ce titre. Les frères Bureau étaient des bourgeois de Paris d'origine champenoise. Ils avaient d'abord servi le gouvernement anglo-français; Jean, comme commissaire, au Châtelet de Paris, Gaspard, comme employé dans la direction de l'artillerie, où il avait signalé un talent tout particulier; puis ils passèrent au service de Charles VII. Jean entra dans l'administration des finances, puis dans la diplomatie, tout en coopérant avec son frère à la direction et au perfectionnement de l'artillerie. Il y surpassa Gaspard, et améliora tellement la confection des pièces, le système de batteries et le travail de sape et de mine, qu'on l'a considéré comme le véritable créateur de l'artillerie française et de l'art des siéges.

2. Frère du duc d'Orléans.

change sur un fond rouge semé d'étoiles d'or, flottait en tête de cette gendarmerie : c'était là le nouvel étendard de France, qui remplaçait l'oriflamme, ensevelie désormais au fond du trésor de Saint-Denis. L'étendard de saint Michel rappelait les visions de Jeanne Darc, qui donnaient le chef des armées célestes pour nouveau patron au royaume, et semblait un reproche permanent au roi.

Le cérémonial de la réception du roi différa peu de celui qui avait solennisé la venue de son rival Henri d'Angleterre, six ans auparavant : comme en 1431, les corps ecclésiastiques, judiciaires et municipaux allèrent à la rencontre du monarque jusqu'à la Chapelle Saint-Denis ; le personnel ecclésiastique était si peu changé, que ce fut maître Nicole Midi qui porta la parole au nom de l'université [1]. Nicole Midi, un des plus zélés auxiliaires de Cauchon, l'auteur du sermon prêché devant le bûcher de Jeanne Darc, harangua ce roi dont le cheval était conduit par l'écuyer de la Pucelle. Monstrueux spectacle, qui ôtait toute moralité et toute nationalité à la réconciliation de Paris avec Charles VII ! Ce n'était pas ainsi que Charles fût entré à Paris, s'il l'eût voulu, en 1429 !

Un rit antique des entrées royales, qui fut renouvelé pour Charles VII, mérite cependant d'être constaté par l'histoire. Quand le roi fut arrivé devant Notre-Dame, où étaient assemblés les prélats en grand nombre, on ferma les portes de l'église, et l'évêque de Paris se présenta au roi, tenant un livre sur lequel le roi jura « qu'il tiendroit loyalement et bonnement tout ce que bon roi faire devoit » : les portes s'ouvrirent alors ; le roi entra dans l'église, y fit son oraison, puis alla souper et coucher au Palais. Cette cérémonie, de même que certains rites du sacre, protestait contre les maximes d'autocratie royale, et rappelait aux rois qu'ils ne régnaient pas sans conditions, qu'ils ne tiraient pas leurs droits d'eux-mêmes, et qu'on n'estimait point ces droits absolus ni inamissibles [2].

« Le jour Sainte-Catherine ensuivant », on célébra un service solennel à Saint-Martin-des-Champs pour le feu comte d'Arma-

1. Bulæus, *Hist. univers. paris.*, t. V, p. 442.
2. *V. Cérémonial de France*, t. I, p. 653-656. — Berri. — Monstrelet. — *Bourgeois de Paris.*

gnac et pour les autres victimes des massacres de 1418. Le roi assista à cet office; le temps avait amorti la haine populaire, et le *Journal du Bourgeois de Paris* remarque seulement que le menu peuple fut mécontent, parce que les fils du comte d'Armagnac ne firent point de « largesse », comme c'était l'usage.

Le séjour de Charles VII ne fut pas plus profitable à la capitale que naguère celui de Henri VI : le triste aspect de cette grande ville à demi ruinée, les tragiques souvenirs qui s'y réveillaient à chaque pas, firent bientôt fuir Charles, dont l'épicuréisme pratique s'éloignait, tant qu'il pouvait, de la vue du mal, pour échapper à toute impression pénible. Charles repartit, dès le 3 décembre, pour les villes de la Loire, « sans avoir fait aucun bien à la cité de Paris, » dit le *Journal du Bourgeois de Paris*. La délivrance du Gâtinais, que compléta le rachat de Montargis des mains de son gouverneur, officier aragonais au service d'Angleterre, ne suffisait point à dégager les approches de la capitale; d'ailleurs, les compagnies françaises commettaient autant de violences dans les campagnes que les Anglais eux-mêmes; les écorcheurs, contenus à grand'peine deux ou trois mois pendant l'expédition de Montereau, se déchaînèrent derechef dans l'hiver de 1437 à 1438. Le désordre redevint immense, universel : le connétable, entravé dans ses mesures de répression par les princes et par les courtisans, mal soutenu par le roi[1], qui ne l'aima jamais, était désobéi de tout le monde; les officiers qui tenaient les châteaux de Vincennes et de Beauté, sous le commandement supérieur du duc de Bourbon, osèrent bien refuser l'entrée de leurs places au connétable : il fut obligé d'employer la force contre eux. Il avait ôté le gouvernement de Compiègne[2] à Guillaume de Flavi, qui avait fort bien servi, malgré le roi, en 1429 et 1430, mais qui commettait toutes sortes de violences et qui se comportait en petit souverain. Guillaume parvint à rentrer dans la ville par

1. Le biographe de Richemont va jusqu'à accuser « le roi lui-même, avec tous les seigneurs », de soutenir « les pilleries » (*Historiens de Charles VII*, p. 773). Le roi ne *soutenait* rien, mais souffrait tout.

2. Nous avons omis, à propos de cette ville qui joua un si grand rôle dans les guerres de ce temps, une particularité curieuse : ses échevins portaient le titre d'*atournés*, fort rare en France, et dont les Anglo-Normands ont fait celui d'*attorney*, qui désigne chez eux le ministère public.

surprise, s'y maintint, fit prisonnier en trahison le maréchal de Rieux, ami du connétable, et ne voulut jamais le relâcher : Rieux mourut en prison. Richemont ne put avoir justice de Flavi : le roi resta passif. Il fallait au connétable une force d'âme admirable pour persévérer; il n'était pas même dédommagé de ses travaux par la reconnaissance populaire : le grand amour que les Parisiens avaient pris pour lui tout d'abord s'était déjà changé en défiance et en aversion. L'on rejetait sur lui la responsabilité des excès qu'il détestait, mais qu'il ne pouvait empêcher; on allait jusqu'à le soupçonner de trahison.

Les cruelles souffrances du peuple ne rendaient son injustice que trop explicable! La misère publique, en 1438, dépassa tout ce qu'on avait éprouvé depuis vingt ans : des pluies continuelles ayant gâté la récolte dans les cantons où la culture n'était point abandonnée, la disette devint famine, et entraîna après elle les maladies épidémiques, ses compagnes ordinaires. Les populations tombèrent en foule sous ce double fléau. Le *Bourgeois de Paris* assure qu'il mourut, dans le cours de l'année, environ cinq mille personnes à l'Hôtel-Dieu, et plus de quarante-cinq mille dans la ville. Paris était si désert et si désolé, que les loups y venaient la nuit par la rivière; « ils étranglèrent et mangèrent plusieurs personnes, de nuit, dans les rues détournées. » La plupart des hauts dignitaires avaient quitté la ville : il n'y resta guère que le premier président du parlement, Adam de Cambrai, un président en la chambre des comptes, appelé Simon Charles, le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, qui eurent le courage de demeurer jusqu'au bout pour réconforter les habitants, et garantir Paris des entreprises des Anglais. Le prévôt de Paris était Ambroise de Loré, brave capitaine qui s'était longtemps signalé dans le Maine et la Normandie [1]; le prévôt des marchands était ce Michel Laillier, qui avait tant contribué à délivrer Paris de la domination anglaise.

Rouen et les autres cités soumises aux Anglais n'étaient pas

1. Le roi nomma de Loré, sur ces entrefaites, « juge-commissaire et réformateur général sur les malfaiteurs du royaume, » et lui donna droit d'arrêter les capitaines comme responsables des méfaits de leurs soldats. — (*Ordonn.*, t. XIII, p. 290-295.)

en de moindres angoisses que Paris : si la contagion y sévissait un peu moins, la famine y était plus grande encore[1], et ces villes infortunées avaient de plus à subir la tyrannie des étrangers et de leurs complices les « François reniés, » tels que l'archevêque de Rouen Louis de Luxembourg (auparavant évêque de Térouenne), Pierre Cauchon, alors évêque de Lisieux, et l'ex-prévôt de Paris Simon Morhier, qui avait été racheté ou échangé. La Normandie succombait sous le poids des maltôtes.

Heureusement encore que l'Angleterre n'était point à même de profiter de l'abattement où était la France : l'Angleterre était aussi ravagée que le continent par la famine et l'épidémie, dont les vastes progrès rappelaient la *peste noire* de 1348; tant d'années de combats avaient d'ailleurs épuisé ce pays d'hommes et d'argent, et les écorcheurs seuls lui manquaient pour que sa détresse égalât celle de la France.

L'intérêt des deux royaumes leur commandait impérieusement une transaction; le pape et le concile, tout en s'accablant d'anathèmes, affectaient de rivaliser de zèle pour pacifier la chrétienté, et prêchaient la paix au nom de la religion; les peuples la réclamaient au nom de leurs souffrances : le conseil de France offrait de nouveau les conditions offertes à Arras, la Guyenne et la Normandie en fiefs; mais l'orgueil anglais ne voulait pas se résoudre à traiter à des conditions raisonnables : les Anglais demandaient en toute souveraineté toute la France au nord de la Loire, plus la Guyenne. En janvier 1439, des conférences eurent lieu sans fruit à Gravelines entre le cardinal de Winchester, la duchesse de Bourgogne et les ambassadeurs de Charles VII : elles furent reprises au mois de juillet près de Calais. Le cardinal de Winchester y amena le duc Charles d'Orléans qui, à l'ouverture de chaque négociation, sentait renaître l'espoir d'obtenir sa liberté, et voyait toujours cet espoir déçu. Les longs ennuis de la captivité avaient entièrement abattu son courage; il n'avait plus qu'une idée au monde, c'était de sortir à tout prix des brouillards de l'Angleterre, de ce sombre purgatoire où on le rete-

1. Le setier de blé se vendait dix francs à Rouen; sept, huit et neuf francs à Paris, le marc d'argent valant alors environ neuf francs. — *Bourgeois de Paris.*

nait enchaîné depuis vingt-quatre ans; il était pris parfois d'un tel désespoir, qu'il offrait d'abandonner la cause de sa maison et de sa patrie, et de rendre hommage à Henri VI pour toutes ses seigneuries, à condition qu'on le laissât retourner en France. Heureusement pour lui, cette transaction déshonorante ne s'accomplit point. Ses véritables sentiments en étaient fort éloignés, quand il était maître de lui-même; on le vit bien à l'amitié qu'il témoigna à son frère le bâtard d'Orléans, qui faisait partie de l'ambassade française, et qui était un des plus implacables ennemis de l'Angleterre. Il le récompensa des services qu'il avait rendus à la France en l'investissant du comté de Dunois, portion de l'héritage d'Orléans : l'illustre bâtard porta désormais le titre de ce comté. Le duc fut ensuite obligé de retourner en sa prison d'Angleterre; car on ne s'accorda point encore, et les Anglais refusaient toujours de le mettre à rançon, sinon lors de la paix générale. On avait eu quelque temps bon espoir : le cardinal de Winchester et ses collègues avaient enfin consenti à prendre pour base des négociations les offres des Français, la cession de la Guyenne proprement dite et de la Normandie; on s'était ajourné au 10 septembre pour en finir; mais, dans l'intervalle, le vent tourna à la cour de Windsor : le duc de Glocester s'empara de l'esprit de Henri VI, et rien ne fut conclu. Les conférences furent renvoyées au printemps suivant, sans même convenir d'une trêve dans l'intervalle.

Henri VI, en grandissant, ne montrait aucune disposition pour la guerre ni pour la politique, et son conseil était divisé par les éternelles querelles du cardinal de Winchester et du duc de Glocester, qui représentaient, l'un, les intérêts de l'épiscopat, l'autre les passions du baronage : le duc était à la tête du parti de la guerre; le cardinal, qui voyait qu'on ne pouvait plus continuer la guerre qu'avec l'argent du clergé, s'était fait le chef du parti de la paix; le résultat de leurs discordes fut que l'Angleterre ne sut faire ni la paix ni la guerre.

Une trêve « marchande » de trois ans fut signée toutefois, le 20 octobre, entre la duchesse de Bourgogne et les ambassadeurs anglais, pour la Flandre, le Brabant, la Hollande et la Zélande : les Pays-Bas souffraient trop de l'interruption du commerce avec

l'Angleterre et surtout des déprédations maritimes des Anglais [1].

Tandis qu'on négociait inutilement, la France avait été menacée de perdre tout ce qu'elle avait regagné depuis 1435. Le connétable, rebuté de son impuissance et du peu de bon vouloir que lui témoignait le roi, tint conseil avec ses amis sur le projet de se décharger du gouvernement des pays au nord de la Loire. Paris et l'Ile-de-France, abandonnés de Richemont, étaient perdus! ce n'était plus qu'un désert livré aux Anglais et aux écorcheurs. La résolution était prise, lorsqu'un incident extraordinaire rehaussa le courage du connétable et le fit changer de dessein. Guillaume Cruel, le biographe de Richemont, raconte que le prieur des chartreux de Paris vint trouver le connétable, et lui dit qu'il savait son dessein par un frère de son couvent qui avait des révélations : « Ne le faites point, monseigneur, lui dit-il, car Dieu vous aidera; ne prenez point de souci. — Ah! beau père, répondit le connétable, comment se pourroit-il faire? Le roi ne me veut point aider ni bailler gens ni argent, et les gens d'armes me haïssent pour ce que je fais justice d'eux, et ne me veulent obéir. — Monseigneur, ils feront ce que vous voudrez, et le roi vous mandera d'aller mettre le siége à Meaux, et vous enverra gens et argent. — Ah! beau père, comment se pourroit-il faire? Meaux est si fort! le roi d'Angleterre y fut neuf mois devant. — Monseigneur, ne prenez point de souci; vous n'y serez pas tant; ayez toujours bonne espérance en Dieu, et soyez toujours humble; vous en viendrez à votre honneur. »

Quoi qu'il en fût de la révélation du moine, le connétable reçut, sur ces entrefaites, une réponse favorable du roi, à qui il avait demandé les moyens d'assiéger Meaux, et les choses ne tardèrent pas à changer de face. La cour était agitée par des mouvements intérieurs qu'on est réduit à deviner à travers le silence inintelligent des médiocres historiens de cette époque : le favoritisme avait essayé de se relever; le duc de Bourbon et la plupart des autres princes et grands seigneurs, qui avaient gagné à la désorganisation de l'État une indépendance presque entière, entravaient tout ce qui tendait à rétablir l'ordre et à restaurer le pouvoir central.

1. Rymer, t. X, p. 724-736. — D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, l. 49, et *Preuves*, 5-152.

Les gens de moyenne condition, qui étaient en force dans le conseil, les Jacques Cœur, les frères Bureau [1], les Cousinot [2], les Chevalier, les frères Jouvenel, alliés avec le connétable et la maison d'Anjou, avaient, au contraire, associé leurs intérêts à l'intérêt public : ils l'emportèrent; ils s'emparèrent de l'esprit de Charles VII et en restèrent maîtres tant qu'ils furent unis. Parmi les membres de cet illustre conseil, qui fut vraiment « le conseil de France, » le plus éminent par l'intelligence était le dernier par le rang, le maître des monnaies et argentier Jacques Cœur; dans cette génération d'hommes d'État qui achevèrent, par la persévérance d'un bon sens énergique, la divine épopée de Jeanne Dare retombée aux proportions ordinaires de l'histoire, Jacques Cœur et Jean Bureau eurent vraiment un rayon au front, et relevèrent l'esprit bourgeois jusqu'au génie. Aussi le plus grand des deux devait-il recevoir de son roi la même récompense que Jeanne!

Le début de Jacques Cœur n'avait annoncé ni ses services ni sa gloire. Fils illettré [3] d'un riche marchand pelletier de Bourges, il avait passé sa jeunesse dans l'obscure boutique de son père; puis il s'était associé, en 1427, au maître des monnaies qui dirigeait simultanément les ateliers monétaires de Bourges, d'Orléans, de Saint-Pourçain et de Poitiers. Les mauvaises habitudes du monnayage, ce foyer d'abus invétérés, l'entraînèrent. Le roi « gagnoit » sur le peuple : les monnayeurs « gagnoient » sur le roi. Jacques Cœur fut impliqué dans un procès intenté au maître des monnaies Ravaut, pour affinage au-dessous du titre. Ravaut et ses associés, en considération de leurs services, en furent quittes pour une amende de mille écus d'or (1429).

1. « Bureau vaut écarlate. » Ce fut en l'honneur des frères Bureau que le peuple fit ce proverbe. *Bureau* est la même chose que bure. Cette étoffe grossière est ici opposée à l'*écarlate* prise pour toute espèce d'étoffe d'éclatante et riche teinture. Michelet, t. V, p. 223.

2. Guillaume Cousinot, maître des requêtes de l'hôtel, puis chambellan. Etienne Chevalier, fils d'un secrétaire du roi, et, lui-même, secrétaire, notaire et contrôleur du roi. *V. Historiens de Charles VII*, p. 881-883. Un peu plus tard, on le voit avoir la signature pour tout ce qui regarde les finances, et quelquefois pour d'autres objets. Jean Bureau paraît avoir eu la signature pour les affaires étrangères. ibid., p. 870. — Ces notaires du conseil, secrétaires du roi, sont l'origine des ministres secrétaires d'État.

3. *Sine litteris*, dit Thomas Basin (liv. v, c. 23).

Cette fâcheuse affaire produisit une impression profonde sur Jacques Cœur. Il se replia dans sa conscience et apprit à se connaître lui-même. Il résolut de se relever à tout prix. Il tourna son activité vers le commerce extérieur. Il partit. Il visita l'Italie, la Grèce, la Syrie, l'Égypte. Il surprit le secret de l'opulence des républiques italiennes, et résolut de rouvrir à sa patrie le commerce direct avec le Levant, commerce presque anéanti depuis longues années. Tandis que la France voyait encore ses ennemis maîtres de sa capitale et d'une si grande partie de son territoire, il entreprit de conquérir pour elle une large part dans l'empire commercial de la Méditerranée, ce centre du monde. Il tenta de lutter seul contre des villes, contre des nations entières, contre des monopoles séculaires, et il réussit. La marine languedocienne, la seule marine française de la Méditerranée, puisque la Provence n'était pas française encore, était tombée. Il la releva. Il établit, à partir de 1432, le centre de ses opérations à Montpellier[1], qui avait reçu du pape Urbain V, en 1367, la permission de trafiquer avec les « infidèles » sans encourir les censures de l'Église[2]. Il fonda une succursale à Marseille, où il acquit le droit de bourgeoisie, et dont il relia ainsi le négoce à celui de la France. Il affranchit son pays de l'onéreux intermédiaire des Vénitiens, des Génois, des Florentins, des Catalans; il disputa à ces puissantes marines les marchés de l'Orient et de l'Occident, et fit concurrence aux Catalans jusque dans Barcelone. Trois cents facteurs, une vraie armée commerciale, se partagèrent le détail de ses immenses opérations. Ses comptoirs couvrirent les côtes de la Méditerranée. « Il n'y avoit en la mer d'Orient, » dit Georges Chastellain, « mât qui ne fût revêtu des fleurs de lis. » Jacques Cœur acquit, auprès des gouvernements musulmans, par la sage conduite autant que par l'étendue de ses affaires, un crédit que n'eût obtenu aucun prince chrétien. Il sut lier ses intérêts à ceux de ses rivaux mêmes, et, les Vénitiens ayant été chassés d'Égypte par suite de querelles avec les officiers du soudan, ce

1. Montpellier communiquait avec la mer par un canal. Le port était à Lattes, que Cette a détrôné.

2. La permission avait été accordée pour un seul navire; mais Jacques Cœur sut bien l'étendre.

furent les agents du grand armateur français qui les firent rappeler. En 1445, Jacques Cœur ménagea un traité de paix entre le soudan et les chevaliers de Rhodes (les chevaliers de Saint-Jean).

A l'intérieur du royaume, Lyon, Tours, Bourges, étaient également dominés par les succursales de cette maison qui embrassait toutes les branches du trafic; étoffes, épiceries, métaux, la banque et le change [1]. Rien ne s'est jamais vu en France sur de telles proportions, et la maison de Jacques Cœur paraît avoir dépassé celle de ses contemporains Jean et Côme de Médicis.

Si Jacques n'eût voulu être que le plus riche des trafiquants, il fût resté à Montpellier; mais il nourrissait de plus grandes pensées. Il préposa aux maisons de Montpellier et de Marseille son neveu Jean de Village et un autre de ses principaux facteurs, et, dès 1435, nous le trouvons réinstallé à Bourges, sa ville natale, et investi de l'office de maître des monnaies! Il venait hardiment chercher sa réhabilitation sur le terrain même de sa faute. L'année suivante, il réunit dans ses mains l'hôtel des monnaies de Paris à celui de Bourges. Les altérations et les variations monétaires avaient été effrayantes vers la fin de Charles VI et l'avénement de Charles VII : on avait revu les énormités de l'époque du roi Jean. En 1422, certaines monnaies étaient tombées, en poids et en titre, au 40e de leur valeur nominale! Charles VII rejeta brusquement la « foible monnoie » à sa valeur intrinsèque. On conçoit quelles perturbations durent en être la conséquence [2]. Il y eut encore, durant les premières années de Charles VII, des « mutations » de monnaies, mais moins exorbi-

1. Il savait rendre très-lucratif l'échange do cuivre rouge d'Occident contre les monnaies d'or et d'argent d'Egypte et de Syrie. Sur cet échange de métaux, voyez uo passage de Makrisi, traduit par M. Sylvestre de Sacy, dans Arnould, *Histoire générale des finances de France*, 1806. Cependant il ne paraît pas qu'il ait tiré bénéfice des mines d'argent, de cuivre et de plomb qu'il exploitait dans le Lyonnais. *V.* P. Clément, *Jacques Cœur*, t. I, ch. 5.

2. Ce qui empêchait que ces perturbations oe rendissent les relatioos sociales tout à fait impossibles, c'étaient les moyens auxquels les particuliers recouraient pour s'y soustraire. Ainsi, dans les contrats, on oe comptait pas par livres, valeur variable, mais par marcs d'or on d'argent, valeur immuable. *V.* Secousse, *Préface*, au t. III des *Ordonnances*. Tandis que Charles VII, eo 1422, tirait 360 livres 10 sons du marc d'argent, qui ne valait, en 1418, que 9 livres, les Anglais fabriquaient de la « moonoie forte » à Paris et décriaient celle du « roi de Bourges ». A Rouen, ils faisaient, comme lui, « de la monnoie foible. » C'était une coofusion universelle. *V.* P. Clément, *Jacques Cœur*, t. I, p. 85-89.

tantes. Jacques Cœur y mit un terme; il reporta le franc au neuvième du marc, et restaura, dans le monnayage, un ordre, une fixité, qui ne furent plus démenties sous ce règne[1].

Son rôle administratif ne fut pas longtemps borné à la direction des monnaies. Bientôt nommé argentier du roi, c'est-à-dire, intendant de la maison royale, il eut entrée au conseil, et ce « grand et vif génie, éminemment doué de la sagesse de ce monde[2], » s'immisça de la manière la plus active dans tous les intérêts du royaume, sans abandonner la direction de ses propres affaires, qui grandissaient toujours. Il avait toutes les fournitures de l'hôtel du roi, et les ordonnances, qui, en 1438 et 1443, interdirent les opérations du change à toutes personnes non autorisées, favorisèrent celui qui était le grand changeur comme le grand armateur du royaume. Jacques avait obtenu licence de continuer son négoce, par dérogation spéciale aux ordonnances qui défendaient le commerce à tous officiers de la couronne. L'événement justifia ce privilége; ce fut dans les bénéfices du négoce que Jacques puisa les sommes énormes qu'il prêta diverses fois sans intérêts au roi pour les frais de la guerre. Ce n'est pas chose commune, sans doute, qu'un administrateur des finances venant, avec ses propres fonds, au secours de l'État[3]!

Du moment de son entrée au conseil, on doit attribuer à Jacques Cœur toujours une grande part, et souvent la part principale à tout ce qui se fait d'utile et de considérable dans le gouvernement.

Des mesures de haute portée se succédèrent dans le courant de 1439. Dès le mois de décembre 1438, toutes les aliénations du fonds ou des revenus du domaine royal, extorquées depuis vingt ans à Charles VII, comme dauphin ou comme roi, avaient été révoquées (*Ordonn.*, t. XIII, p. 293); un dénombrement général des fiefs de la couronne fut ordonné (juillet 1439; *Ordonn.*, t. XIII, 299); le dauphin, qui avait seize ans et qui annonçait des talents précoces, venait d'être envoyé dans le Poitou et le Languedoc pour réprimer les abus et les violences des seigneurs;

1. « C'est lui qui rétablit en quelque sorte les monnaies, en les faisant fabriquer sur le fin. » Leblanc, *Traité des monnaies*, p. 300.
2. Th. Basin, liv. IV, c. 26.
3. Sur Jacques Cœur, *V.* P. Clément, *Jacques Cœur et Charles VII*, t. I, ch. 1, 3, 5.

on lui avait donné pour conseiller et gouverneur Jean d'Armagnac, comte de la Marche et de Pardiac, qui se distinguait honorablement de sa sanguinaire et avide famille; on se préparait à pousser vivement les Anglais; la peste et la famine avaient cessé; les opérations militaires devenaient moins difficiles : Jacques Cœur fournit des ressources pécuniaires. On enrôla un grand nombre de routiers, qui revenaient en fort mauvais état d'une entreprise qu'ils avaient tentée sur les bords du Rhin [1]; on les envoya au connétable, avec de l'argent et des munitions. Jean Bureau, avec l'artillerie, vint joindre le connétable, et, le 20 juillet, Richemont mit le siége devant Meaux. Il n'avait qu'environ quatre mille hommes d'armes et archers, force insuffisante pour assiéger à la fois la cité et la forteresse du Marché, que sépare la rivière de Marne : il attaqua d'abord la cité. Le comte de Somerset, gouverneur de Normandie, se porta au secours de Meaux, à la tête de cinq ou six mille combattants. Richemont fut averti de sa marche et le prévint, grâce aux canons de Jean Bureau : le 12 août, la brèche fut praticable, l'assaut livré, et la ville emportée en une demi-heure. Une partie de la garnison fut tuée ou prise; le reste parvint à passer la rivière et se réfugia au Marché.

Somerset parut, le surlendemain, en vue de Meaux : il ravitailla sans obstacle le Marché, reprit de vive force l'île située entre le Marché et la cité, et offrit la bataille au connétable. Richemont ne l'accepta pas, et se renferma dans la cité. Somerset n'osa l'y assaillir; les vivres manquaient déjà aux troupes anglaises; elles se replièrent sur Pontoise. Dès qu'elles se furent éloignées, on reprit le siége du Marché avec une nouvelle vigueur; on se ressaisit de l'île et de tous les « passages. » Le roi arriva en personne à Paris, « avec grande quantité de gens

1. L'évêque de Strasbourg, partisan du pape, avait engagé, au nom du saint-père, La Hire, Antoine de Chabannes et plusieurs autres chefs d'écorcheurs à mener leurs gens à Bâle, pour dissiper le concile par la force, s'emparer des prélats et les mettre à rançon. Six mille écorcheurs, se souciant fort peu de se déclarer en opposition ouverte avec le roi, qui soutenait la cause du concile, marchèrent sur Bâle et saccagèrent horriblement la Lorraine et l'Alsace sur leur passage. Les Alsaciens se levèrent en masse contre eux; les Suisses armèrent pour la défense du concile, et les écorcheurs reculèrent et rentrèrent en France par la Bourgogne, où ils se remirent à la solde du roi.

d'armes : » de forts détachements, cantonnés à Saint-Denis et ailleurs, tinrent en échec le corps d'armée établi à Pontoise, et les généraux anglais se virent dans l'impossibilité de renouveler le ravitaillement du Marché de Meaux. La garnison capitula et évacua, le 13 septembre, cette célèbre forteresse qui avait résisté si longtemps aux armes victorieuses de Henri V.

Richemont fut brillamment accueilli à la cour après cet exploit; il passa le reste du mois à Paris en importantes délibérations avec le roi, les princes et les membres du conseil. On résolut de ne pas interrompre les hostilités pendant la mauvaise saison, et de prendre la Normandie à revers. On discuta un grand projet pour lequel on allait avoir à demander le concours des États-Généraux de la langue d'oïl, convoqués à Orléans pour le commencement d'octobre. Le roi se rendit aux États à l'époque fixée, peu de semaines après que la ville d'Orléans eut été si vivement remuée par le passage de la fausse Jeanne Darc. Les États d'Orléans furent la plus intéressante des nombreuses assemblées nationales de ce règne; presque tous les princes et les grands du royaume y figurèrent en personne ou par des représentants d'un rang illustre; tous les pays et cités de la langue d'oïl y envoyèrent des gens notables, docteurs, clercs et bourgeois, pour travailler à remettre le royaume « en bonne paix, justice et police. » Comme on devait traiter la question de la paix avec l'Angleterre, question qui n'avait point encore été soumise aux États, le duc de Bourgogne, malgré l'indépendance que lui reconnaissait le traité d'Arras, avait dépêché ses ambassadeurs de même que les autres princes; le duc de Bretagne s'était fait représenter par un de ses fils. Le chancelier de France, archevêque de Reims, ouvrit l'assemblée en exposant l'état des négociations, qui venaient d'être suspendues trois semaines auparavant à Calais et renvoyées au mois de mai 1440, « pour là conclure ou toute paix ou toute guerre » : il fit connaître les bases proposées par les ambassadeurs français, et invita les États à délibérer sur ce sujet. D'après les termes du roi d'armes Jacques Le Bouvier, dit Berri, le seul historien qui ait parlé des États de 1439 avec quelque détail, il ne paraît pas que les Trois Ordres aient délibéré séparément; tout le monde fut réuni dans une grande

salle, où parla qui voulut en présence du roi et du conseil. Les débats durèrent huit jours. Bien des gens, surtout les capitaines, n'approuvaient pas les concessions des ambassadeurs français, et ne voulaient pas qu'on renonçât, en aucun cas, à la Normandie; cependant la plupart des députés, remontrant l'excès des souffrances publiques, parlèrent en faveur de la paix, « au cas que les Anglais y voulussent entendre » aux conditions offertes. Le grand conseil du roi, après l'assemblée, discuta solennellement à son tour la question : le parti de la paix l'emporta dans le conseil comme dans les États, et l'on décida de reprendre les négociations au printemps sans suspendre les mouvements militaires.

Un objet d'une importance immense, et qui dominait la question de la guerre elle-même, fut ensuite soumis à l'assemblée. Les chroniqueurs, qui consacrent d'interminables chapitres à la description d'une escarmouche ou d'un tournoi, ne disent pas un mot d'une délibération qui eut, pour des siècles, une influence décisive sur le sort de la France, et qui marque une des époques fondamentales de notre histoire, LA NAISSANCE DE L'ARMÉE FRANÇAISE ET LA CRÉATION DE L'IMPOT FIXE ET PERMANENT. On ne sait ce qui fut décidé aux États d'Orléans que par les ordonnances royales qui en promulguèrent le résultat, et par un monument bien postérieur, le Journal des États de 1484[1].

Il y eut certainement au sein des Trois Ordres une explosion formidable de cris contre l'épouvantable règne des écorcheurs. Tiers-État, clergé, une portion même de la noblesse, celle qui restait sur ses terres et ne s'était pas jetée dans la vie errante d'aventures et de brigandages, éclatèrent ensemble. Les déchirants tableaux déjà présentés au roi dans les assemblées de 1433 et de 1435 furent remis sous ses yeux avec une insistance plus impérieuse. La grande guerre contre les Anglais n'était plus que le moindre des maux du peuple, devant « cette horrible petite guerre[2] » que les routiers, les écorcheurs, faisaient aux habi-

1. Un autre document, un panégyrique anonyme de Charles VII, écrit sous Louis XI, donne aussi des lumières indirectes sur cet objet; ap. Godefroi, *Historiens de Charles VII*, en tête du volume.

2. Michelet.

tants des campagnes dans le midi comme dans le nord, dans la France tout entière. Les détails rapportés par les contemporains font frémir en révélant les abîmes de dépravation et de férocité où peut se précipiter la nature humaine. Ce ne serait rien de dire que, hors les murs des villes, tout le pays était livré à une invasion de barbares. Les barbares sont encore des hommes! On eût cru, suivant l'expression d'un historien [1], que la France était envahie par des essaims de damnés rapportant de l'enfer des crimes inconnus [2]. Le cri de la France était : « Il faut que cela finisse à tout prix ! »

Le conseil répondit par un plan complet d'organisation des finances et de l'armée : les revenus du domaine devaient suffire désormais à l'entretien du roi, de sa famille et de sa maison [3], et les aides et gabelles, aux diverses dépenses administratives ; la taille, attribuée exclusivement à la solde de l'armée, serait fixée à 1,200,000 francs par an pour tout le royaume : on aurait ainsi les moyens d'entretenir en permanence un nombre déterminé de

1. Michelet.

2. « Dieu sait les tyrannies qu'a souffert le pauvre peuple de France par ceux qui le deussent avoir gardé... Quantes églises (combien d'églises) ont été par eux arses et détruites, les bonnes gens ars (brûlés) et dérompus (écrasés) dedans!... Et, au regard des pauvres prêtres... et autres, pauvres laboureurs tenant votre parti, on les prend et emprisonne, et les met-on en fers, en fosses, en lieux ords (immondes) pleins de vermine, et les laisse-on mourir de faim... on rôtit les uns; aux autres on arrache les dents; les autres sont battus de gros bâtons, ne jamais ne seront délivrés jusques à ce qu'ils aient payé argent plus que leur chevance (leur avoir) ne monte... Et ne prennent pas seulement hommes, mais femmes et filles, et les emprisonnent... et efforcent... prennent les maris et pères et les tuent en présence des femmes et filles; prennent les nourrices et laissent les petits enfants, qui, par faute de nourriture, meurent; prennent les femmes grosses, les mettent en ceps (aux entraves), et, là, ont leur fruit, lequel ils laissent mourir sans baptême. Et, après, on jette les femmes et enfants à la rivière... apatissent (sonmettent à un tribut) les villages, tellement qu'un pauvre village est à apatir à huit ou dix places (forteresses). Et, si on ne paie, on va bouter le feu ès villages. Et, quand les pauvres gens étoient pris, et ils ne pouvoient payer, on les a aucunes fois assommés et jetés en la rivière... Si le roi donnoit sauve-garde à pauvres églises ou autres personnes,... n'en tenoit-on compte, au grand déshonneur du roi et de sa seigneurie. » *Complaintes* de l'évêque de Beauvais (J. Jouvenel), ap. P. Clément, *Jacques Cœur*, t. Ier, p. 110-112 ; d'après les *Mémoires de Beauvoisis*, d'Antoine Loisel, et les œuvres d'Alain Chartier. Nous supprimons nombre de hideux détails donnés par ces documents et par d'autres.

3. « La dépense ordinaire de bouche, écurie (*escuierie*) et argenterie, et le fait de sa chambre, montoit environ à 100,000 francs (à peu près 600,000 francs de notre monnaie, et six fois autant comme valeur relative). » — *Eloge du roi Charles VII*, par un contemporain anonyme, dans le Recueil de Godefroi.

troupes, cantonnées dans les places frontières, assurées de leur existence, payées de mois en mois par des officiers spéciaux, dépendant entièrement du pouvoir royal, et n'ayant plus à donner la nécessité de vivre pour excuse à « l'écorcherie. » C'était couper le brigandage par la racine, et assurer l'action de la France contre l'étranger. La majorité des États, dominée par une préoccupation unique, reçut ce grand projet avec acclamation. On ne sait dans quelle forme on discuta; on ne sait ce qui fut dit de la part du conseil ou de la part de l'assemblée. Mais l'événement fait voir que les États consentirent, au moins tacitement, à ce que les 1,200,000 francs fussent considérés comme accordés une fois pour toutes, tant qu'il serait nécessaire de tenir l'armée sur pied; ils se contentèrent de la promesse que fit le roi de ne pas dépasser ce chiffre sans en référer aux Trois Ordres, promesse qui fut tenue pendant le reste du règne [1].

Les sociétés qu'absorbe une grande passion ou une grande souffrance ne conservent guère la faculté de considérer un fait politique sous ses divers aspects. Notre Gaule surtout, nation toute d'entraînement, n'a, dans les crises, qu'une idée à la fois et la pousse à bout sans comparer ni prévoir, compensation malheureuse de son admirable puissance d'action. La taille permanente, dont le renouvellement n'aurait plus besoin d'être accordé à chaque exercice par les États-Généraux, allait mettre la royauté à même de se passer habituellement des assemblées nationales : la nécessité de leur concours serait dorénavant l'exception au lieu d'être la règle. La haine de l'impôt arbitraire n'était pas nettement associée, dans les esprits, au sentiment de l'intervention permanente de la nation dans son gouvernement. Il parut tout simple à bien des gens d'éviter au pays les embarras et les frais des assemblées annuelles : à quoi bon renouveler périodiquement le débat sur un établissement que tout le monde,

1. Du moins au pied de la lettre; car on augmenta d'autres impôts, et l'on fit plus d'une fois des levées extraordinaires sous diverses formes. Le chiffre total de l'impôt, sans le seigneuriage des monnaies, monta ordinairement, de 1440 à 1450, à environ 2,300,000 livres (plus de 80 millions de valeur relative); les aides et gabelles y entraient vraisemblablement pour un million. En Languedoc, l'aide appelée *l'équivalent*, impôt sur la viande, sur le poisson et sur le vin en détail, allait au moins aux trois quarts de la taille. *V.* P. Clément, *Jacques Cœur*, t. I, p. 164.

excepté les brigands, jugeait si utile? Ne suffisait-il pas que le roi recourût aux États dans les cas extraordinaires? Ce fut ainsi que l'assemblée de 1439 prépara la ruine du régime des États-Généraux, rétabli au milieu de l'invasion et contre l'invasion étrangère, et seule forme possible de la liberté dans cet âge de l'histoire. Ce fut ainsi que des ministres populaires et une assemblée bien intentionnée jetèrent sans préméditation les premières assises de la monarchie arbitraire. Le fonds annuel, immuable et indépendant du vote des États, assurait l'armée permanente, et l'armée permanente assurait à la royauté le pouvoir d'accroître plus tard arbitrairement le fonds annuel et d'envahir toutes les libertés. La seule garantie contre le danger des armées permanentes est dans le vote périodique de l'impôt, et l'on sait trop qu'elle ne suffit pas toujours.

Il importe d'observer que la question du maintien de l'armée après la fin de la guerre ne fut ni tranchée ni même posée en 1439, et que l'assemblée ne songea certainement alors qu'à trouver le meilleur moyen de chasser les Anglais et d'étouffer le brigandage.

Les États furent dissous, après avoir accepté les propositions de la couronne, et on les prévint qu'une nouvelle session aurait lieu à Bourges au mois de février suivant, afin d'y traiter de diverses autres matières et d'y recevoir l'adhésion des États de Languedoc et de Dauphiné. Le 2 novembre, parut l'ordonnance de réformation de l'armée, promulguée « par loi et édit général perpétuel et non révocable, par forme de pragmatique sanction... par l'avis et délibération des seigneurs du sang royal, *la roine de Sicile*[1], le duc de Bourbon, Charles d'Anjou (comte du Maine), etc., de plusieurs prélats et autres seigneurs, barons, gens d'église, nobles et gens de bonnes villes. » Elle interdit à tous les gens d'armes, qui, de leur autorité privée et sans le congé du roi, se sont faits chefs de compagnie, de s'arroger dorenavant le titre et l'autorité de capitaines, s'ils ne sont compris parmi les capitaines que le roi se réserve de choisir pour la conduite de la guerre, et qui commanderont chacun un certain nombre de sol-

1. Il est très-remarquable de voir figurer officiellement dans ce grand acte la douairière Yolande.

dats. Il est défendu à qui que ce soit, sous peine de confiscation de corps et de biens, de lever des soldats sans commission expresse du roi. Les capitaines élus par le roi choisiront eux-mêmes leurs hommes d'armes et de trait, mais ne dépasseront pas le nombre qui leur sera fixé, sous peine de confiscation de biens; ils répondront du « comportement » de leurs hommes, corps pour corps, si, par leur négligence ou connivence, le soldat coupable échappe et qu'ils ne le remettent à justice. Défense à tout homme de guerre de quitter son capitaine et se mettre en compagnie d'autre, sous peine de perdre honneurs et biens. Toutes pilleries, violences et incendies seront imputés à crime de lèse majesté aux capitaines et aux soldats; il est enjoint non-seulement à tous justiciers royaux, mais *à tous nobles hommes et autres* d'assembler gens à armes contre quiconque « roberoit » (pillerait), de quelque condition qu'il soit, de lui résister par voie de fait, et de le prendre vif ou mort; si quelque « pilleur » est « occis » en telle occasion, aucune action ne pourra être intentée contre celui qui l'aura tué; mais « lui sera réputé à mérite et bienfait. » Les chevaux, harnois, et toute la dépouille des « pilleurs » appartiendront à qui les aura pris et livrés à justice[1]. Tout juge, même non royal, est compétent contre les pilleurs, sans distinction de territoire. Les officiers et justiciers du roi, qui n'auraient suffisante puissance pour faire punition de délinquants que soutiendraient seigneurs ou autres, feront diligemment les ajournements, procès, sentences, etc., et les renverront incontinent devers le roi ou sa cour de parlement, et le roi y pourvoira incontinent. Les officiers de justice qui refuseront ou négligeront de poursuivre seront punis comme fauteurs des coupables, tenus à dommages et intérêts envers les personnes lésées, et dégradés de tous honneurs et offices. Les capitaines et soldats habiteront dans leurs garnisons respectives, aux frontières des Anglais, et ne les quitteront pour aller vivre à l'intérieur sur le pays, à peine de lèse-majesté. S'ils le font, le roi ordonne que chacun leur résiste à force d'armes, comme à tous autres pilleurs.

1. L'ordonnance revient jusqu'à cinq fois sur le droit ou plutôt sur le devoir de résistance à main armée; art. 16, 25, 27, 28, 34.

Le roi s'interdit de donner rémission à aucun délinquant contre la présente loi; et si, « par importunité de requérants ou autrement, il donnoit rémission à aucun, » il défend à sa cour de parlement et à tous autres officiers d'y obéir, et veut que, nonobstant ladite rémission, ils fassent punition des délinquants, sous peine de privation d'honneurs et offices et confiscation de biens! — Les seigneurs, barons et autres capitaines, qui tiennent garnisons en leurs forteresses et châteaux, les congédieront ou les entretiendront à leurs dépens, sans rien prendre sur les sujets du roi, à peine de lèse-majesté. Les seigneurs, comme les capitaines, répondront de leurs gens. Ceux qui tiennent lieux forts appartenant à autrui les rendront. Défense de prendre ou rançonner place d'autrui étant en l'obéissance du roi, à peine de confiscation de corps et de biens et la postérité déclarée roturière. — Mêmes peines contre les recéleurs et fauteurs des délinquants. — Défense, sous les mêmes peines, à tous les capitaines, gardes de places et forteresses d'exiger en péage, des marchands et autres, aux ponts et passages, denrées, marchandises ou deniers en sus des coutumes anciennes. Mêmes peines contre les capitaines qui feraient exactions sur les habitants des lieux qu'ils ont en garde. Confiscation de biens contre les seigneurs qui feraient exactions sur leurs propres terres en sus des devoirs et rentes que leur doivent leurs sujets, ou qui augmenteraient les péages et droits de transit à eux dus d'ancienneté. — Le roi défend, sous peine de confiscation de corps et de biens, que qui que ce soit ne prenne et arrête les deniers des tailles et aides du roi, sous couleur de dette à lui due par le roi [1]. Même défense, sous mêmes peines, à tous seigneurs de mettre aucunes « cruës » sur leurs terres en sus de la taille du roi.

« Et, pour ce que plusieurs mettent tailles sus en leurs terres, sans le congé du roi, dont le peuple est moult opprimé, le roi défend que nul, de quelque qualité qu'il soit, n'impose taille ou

1. Le considérant est intéressant. « Pour ce que, souventes fois, après que, du consentement des Trois Etats, le roi a fait mettre sus aucune taille sur son peuple pour le fait de sa guerre... les seigneurs et autres empêchent les deniers de ladite taille... en leurs terres et seigneuries... et aucuns les prennent... et aucuns mettent, avec et pardessus la taille du roi, sur leurs sujets, autres grandes sommes de deniers à leur profit... sous couleur de la taille du roi, etc. » Art. 41.

autre aide ou tribut sur ses sujets ou autres, sinon par lettres patentes du roi, et déclare le lieu ou seigneurie où telles tailles ou aides seront mises sus, confisqué envers lui[1]. »

Telle fut cette fameuse ordonnance qui décrétait contre les écorcheurs la levée en masse provoquée naguère par Jeanne Darc contre les Anglais, qui frappait les seigneurs en même temps que les écorcheurs, et portait au principe féodal le coup le plus hardi qu'il eût jamais reçu, en interposant radicalement le pouvoir central entre le seigneur et ses sujets; cette ordonnance, enfin, qui s'efforçait de garrotter le roi au nom de la royauté, et qui enjoignait aux magistrats de défendre la loi contre la faiblesse du roi. Évidemment, le Tiers État régnait de fait à cette heure, et il ne manque à cette pièce extraordinaire que la signature d'Étienne Marcel. Devant l'édit du 2 novembre, comment s'étonner que personne n'ait songé aux périls lointains de la taille permanente?

Il était impossible qu'une réforme aussi radicale ne soulevât pas de furieuses résistances. Toute cette masse d'intérêts illicites, de mauvaises passions et de prétentions traditionnelles qu'on prétendait écraser, avait de redoutables moyens de défense. La plupart des grands, qui n'avaient point osé lutter ouvertement contre le vœu publie dans les États-Généraux, commencèrent à nouer des intrigues menaçantes, et le mauvais vouloir des gens de guerre se montra bientôt dans la fâcheuse issue d'une expédition tentée en Basse-Normandie. Le connétable, après la clôture des États, avait entrepris le siége d'Avranches, à la tête de six mille routiers; les Anglais marchèrent en force à la « recousse » d'Avranches. Pendant trois jours, les armées furent en présence sur les deux rives de la Sélune, qui protégeait le camp français et empêchait les communications des Anglais avec la ville assiégée. Un matin, les Anglais s'engagèrent dans les grèves du mont Saint-Michel, pendant la marée basse, passèrent la rivière à gué près de son embouchure, opérèrent leur jonction avec la garnison d'Avranches, et se jetèrent sur le camp français, tandis que l'armée les attendait

1. *Ordonn.*, t. XIII, p. 306.

assez loin de là, en amont sur la Sélune. Le camp fut forcé; les bagages, les munitions et l'artillerie tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Si l'armée fût revenue charger les Anglais occupés au pillage, le sort de la journée eût pu changer encore; mais « tout le monde commença de tirer sans ordonnance devers la Bretagne : » ni prières ni menaces n'arrêtèrent les routiers. Le connétable, la rage dans le cœur, fut obligé de les suivre; quand il se résigna à la retraite, il n'avait plus avec lui cent lances (fin décembre 1439).

L'indignation fut extrême autour du roi. Le roi lui-même se montra ému de ce honteux désarroi. Au retour du connétable, « le roi assembla son conseil, et avisa qu'à tenir tant de gens sur le champs, ce n'étoit que destruction, et, après avoir bien considéré qu'à chacun combattant il falloit dix chevaux de bagage et de fretin, comme pages, femmes, valets [1], et toute telle coquinaille qui n'étoit bonne qu'à détruire le pauvre peuple, il ordonna, par grande délibération du conseil, que chacun homme d'armes n'auroit plus que trois chevaux et deux pages ou valets armés, et chaque archer, un seul cheval; que, tous les mois, on les passeroit en revue et on les paieroit; et que tout le demeurant du frappail (de la valetaille) seroit chassé dehors [2]. » Conformément à l'ordonnance du 2 novembre, on commença de choisir les capitaines, et de « leur délivrer argent, trait et artillerie. » Tout semblait déjà « bien appointé, » lorsque les ducs de Bourbon et d'Alençon, les comtes de Vendôme et de Dunois quittèrent brusquement la cour, qui était à Angers, et se retirèrent à Blois. Les ennemis de l'ordre, grands et petits, écorcheurs et princes, s'étaient entendus : une conspiration s'était ourdie pour arracher encore une fois au roi ses conseillers, non plus, comme auparavant, parce qu'ils perdaient la France, mais parce qu'ils la servaient trop bien. La Trémoille était l'âme du complot : il espérait rendre la pareille au connétable, et reprendre le gouvernement

1. D'après ces paroles, si on les prend au pied de la lettre, un corps de deux mille lances traînait habituellement après lui vingt mille chevaux, tant « trottiers » que « haquenées » et « sommiers », enlevés chemin faisant aux habitants des campagnes. On comprend comment ces petites armées exerçaient de si grands ravages. Pour un combattant, elles comptaient cinq ou six pillards.

2. Berri, roi d'armes; ap. *Historiens de Charles VII*, p. 402.

du roi et du royaume à la faveur des troubles. Plusieurs des principaux chefs de compagnies abandonnèrent les postes des frontières où le conseil les avait envoyés, et dirigèrent rapidement leurs gens sur Blois et sur la Touraine, tandis que le duc d'Alençon allait de Blois à Niort trouver le dauphin, qu'on travaillait à entraîner dans les intérêts des factieux; c'était le premier pas que le duc d'Alençon et le bâtard d'Orléans faisaient hors du sentier de l'honneur et de la justice; les fatales traditions des sires des fleurs de lis les entraînaient. Dunois, héroïque, mais personnel, était jaloux des princes d'Anjou, du connétable, des ministres bourgeois. Alençon, âme chaleureuse, caractère faible, avait perdu sa boussole et sa loi morale en perdant Jeanne Darc; son mépris pour le roi lui fit oublier ses devoirs envers la patrie; sa carrière, si noblement commencée, devait bien tristement finir!

Le connétable, pendant ce temps, était parti d'Angers pour Paris, sans rien savoir de ce qui se tramait : il tomba à l'improviste au milieu des princes rebelles réunis à Blois, et y courut de grands périls. Il fut « fort attaqué de paroles : » le bâtard d'Orléans ne demandait qu'à prendre querelle avec Richemont pour trouver un prétexte de mettre la main sur lui; mais le connétable sut se contenir au point de ne donner aucune prise aux provocations du fougueux Dunois. Les princes, néanmoins, délibérèrent de l'arrêter : un chef de bandits, gentilhomme bourbonnais, montra des sentiments plus honorables que les sires des fleurs de lis; l'écorcheur Antoine de Chabannes représenta que, prendre le connétable, c'était livrer Paris et l'Ile-de-France aux Anglais. Les princes hésitèrent; La Trémoille heureusement n'était point avec eux : Richemont sortit de Blois et gagna Beaugenci sain et sauf. Il y trouva Gaucourt et Saintrailles, que le roi et le conseil avaient dépêchés à la hâte pour le mander à Amboise. Charles était arrivé d'Angers à Amboise, entouré de ses conseillers résolus de soutenir leur ouvrage jusqu'à la mort. Dès que les rebelles ne s'étaient pas emparés par surprise de la personne du roi, la bonne cause avait toute chance. Charles soutint ses nouveaux conseillers dans le bien avec la même obstination qu'il avait soutenu les anciens dans le mal, et il y eut, c'est justice de l'observer, un degré d'activité de plus, qu'il est permis d'attribuer aux insti-

gations d'Agnès Sorel. Au moment où Richemont rejoignit le roi, Charles venait de recevoir une fâcheuse nouvelle : le dauphin Louis avait chassé son gouverneur, le comte de la Marche, pour suivre le duc d'Alençon. Ce jeune prince, à dix-huit ans, joignait déjà, à l'humeur remuante de son âge et de son caractère, l'ambition froide et réfléchie de l'âge mur. Vive et infatigable intelligence, il ne tenait de son père que la sécheresse d'âme et le goût du libertinage; aussi défiant, aussi dénué de sens moral, moins envieux et plus vindicatif, il avait les vices de la force, comme son père ceux de la faiblesse, et rappelait, par son esprit et ses facultés précoces, Charles V et Philippe le Bel. Il méprisait son père, haïssait Agnès Sorel, et regardait toutes les influences, bonnes ou mauvaises, qui gouvernaient Charles VII, comme autant d'usurpations exercées à son détriment.

On peut dire que le châtiment de Charles VII grandissait auprès de lui dans la personne du dauphin. L'ingratitude devait châtier l'ingratitude! Les factieux avaient eu peu de peine à séduire Louis, en lui offrant de l'aider à atteindre le but de ses désirs. Il déclara hautement qu'il ne voulait plus être sujet comme par le passé, et qu'il se sentait en état de « faire très-bien le profit du royaume [1]. » Une partie de la noblesse poitevine se rangea sous sa bannière.

« Prenez les champs; qu'il vous souvienne du roi Richard (Richard II); ne vous laissez enfermer en ville ni en place. » Telles furent les premières paroles de Richemont en abordant le roi [2]. Charles obéit à cette énergique impulsion. Des « lettres royaux » défendirent aux bonnes villes de donner obéissance ni entrée au dauphin, aux ducs de Bourbon, d'Alençon et à leurs fauteurs. Le roi, le connétable, les comtes du Maine et de la Marche, avec ce qu'on avait de troupes fidèles, se portèrent sur Poitiers : ils y furent avertis que le duc d'Alençon et Jean de la Rochefoucauld, sénéchal de Poitou, avaient surpris la ville et le château de Saint-Maixent, mais que les bourgeois et les moines défendaient opiniâtrément une des portes de la ville et l'église de l'abbaye de Saint-Maixent : l'amiral de Coëtivi et Pierre de Brezé, sire de la Varenne, sénéchal d'Anjou, partirent au grand trot avec quatre cents lances,

1. J. Chartier, p. 103.
2. Guill. Gruel, *Vie de Richemont*; ap. *Historiens de Charles VII*, p. 776.

et arrivèrent à temps pour secourir ces braves gens. Les rebelles évacuèrent la ville; on leur reprit le château, et bon nombre de prisonniers furent exécutés comme traîtres. Les bourgeois de Saint-Maixent furent récompensés de leur fidélité par de grands priviléges.

Les princes ne s'étaient point attendus à cette vigueur: ils commencèrent à craindre pour le succès de l'entreprise, lorsqu'ils eurent reçu la réponse du duc de Bourgogne, qu'ils avaient sollicité d'entrer dans leur alliance. Le duc Philippe offrait au dauphin sa médiation auprès du roi; mais il refusait de participer à une guerre qui « porteroit grand déshonneur et dommage au royaume [1]. » Le comte de Dunois se repentit bien vite de s'être engagé dans une révolte indigne de son caractère et dont il prévit la mauvaise issue; il abandonna ses complices, et obtint sans peine son pardon. Le conseil du roi fut trop heureux de ramener un homme de si haute valeur. Les rebelles, hors d'état de tenir la campagne en Poitou contre le roi, emmenèrent le dauphin dans les domaines du duc de Bourbon, tout hérissés de places fortes. L'armée du roi les poursuivit par la Marche et l'Auvergne: les populations se déclaraient presque partout pour le gouvernement royal; l'ordonnance du 2 novembre, cause de la révolte, avait complétement gagné à la couronne villes et campagnes. Les nobles étaient au moins partagés: si leur orgueil de seigneurs féodaux était blessé, leur intérêt de propriétaires était d'accord avec les mesures qui devaient faire cesser la dévastation du plat-pays: la plupart restèrent dans le devoir; la noblesse d'Auvergne, en grande partie vassale du duc de Bourbon, lui refusa toute assistance. Clermont et Montferrand fermèrent leurs portes au dauphin. Les princes n'eurent pas même tous les écorcheurs pour eux: beaucoup furent gagnés par la promesse d'une forte solde; les routiers de la Guyenne et du Languedoc, les fameuses bandes de Villandrando, obéirent aux mandements du roi. Les États d'Auvergne, requis d'accorder un subside extraordinaire au roi, répondirent qu'ils « étoient siens de corps et de biens », et agirent en conséquence. Les bourgeois et manants

1. Monstrelet, l. II, c. 245.

se racontaient que, dans les villes et forteresses prises par les troupes royales sur les rebelles, le roi et le connétable empêchaient de piller et de massacrer les pauvres habitants étrangers à la révolte. Les habitudes de la guerre étaient devenues si barbares, que cette humanité, ou plutôt cette justice, semblait chose toute nouvelle et digne d'admiration.

Les princes négocièrent. Le comte d'Eu (de la maison d'Artois), récemment revenu d'une captivité qui datait de la bataille d'Azincourt, essaya de réconcilier « le roi et les seigneurs ». Il fit si bien, que les ducs d'Alençon et de Bourbon promirent de ramener le dauphin au roi; mais le jeune prince, sachant qu'on n'avait point stipulé le pardon des gentilshommes de son hôtel, refusa de retourner près de son père, et la guerre recommença. Les troupes du roi envahirent le Bourbonnais : toutes les places tombaient en leur pouvoir presque sans résistance; la plupart des vassaux du duc de Bourbon se soumettaient spontanément : le roi poussa jusqu'en Forez avec le même succès. Le comte d'Eu, cependant, s'était remis à la besogne : il pria le roi de se rendre à Cusset, où « monseigneur le dauphin et monseigneur de Bourbon » se mettraient à sa miséricorde. Il s'engagea sur sa vie à les y amener. Le roi consentit à revenir de Roanne à Cusset, et, là, il reçut d'abord à composition le duc d'Alençon, qui traita séparément; puis arrivèrent le dauphin et le duc de Bourbon (19 juillet 1440).

Le dauphin était accompagné de La Trémoille et de deux autres intrigants, dignes acolytes de ce détestable personnage. Le roi fit signifier aux trois complices de ne point entrer dans la ville, parce qu'il ne voulait ni les voir ni leur pardonner : le dauphin, qui n'avait point été prévenu de cette exception à l'amnistie promise, voulait absolument s'en retourner; le duc de Bourbon et le comte d'Eu eurent grand'peine à le décider d'avancer sans les « gens de son hôtel », comme il les nommait. Le roi, accueillant avec sévérité son fils et son cousin, les « admonesta » de plus retomber en pareille faute. Après qu'il eut déclaré qu'il leur remettait leur méfait, le dauphin sollicita la grâce de La Trémoille, de Chaumont et de Prie. « Qu'ils se retirent en leurs maisons et s'y tiennent! dit le roi; je ne les veux point voir! — En

ce cas, monseigneur, il faut que je m'en aille; car ainsi leur ai-je promis. — Louis, répliqua le roi irrité, les portes sont ouvertes, et, si elles ne vous sont assez grandes, je vous ferai abattre quinze ou vingt toises des murs pour vous faire passage. S'il vous plaît vous en aller, allez-vous-en; car, au plaisir de Dieu, nous en trouverons assez de notre sang qui nous aideront à maintenir notre honneur et seigneurie, mieux que vous n'avez fait jusques ici » (Monstrelet, l. II, c. 245).

Le dauphin resta; et le conseil, jugeant nécessaire d'adoucir ce dangereux esprit et de donner un aliment à la soif précoce de pouvoir qui le dévorait, engagea le roi à le mettre en possession du Dauphiné, après avoir placé auprès de lui des gens sûrs (28 juillet 1440). Il fut seulement interdit au dauphin de « désappointer » les officiers alors en fonctions, sauf le cas de forfaiture, et le sceau delphinal resta aux mains du chancelier de France (*Ordonn.*, XIII, c. 318).

Le duc de Bourbon rendit à Charles VII les châteaux de Loches, de Sancerre, de Corbeil, de Brie-Comte-Robert, de Vincennes, et tout ce que lui et ses adhérents tenaient hors de leurs domaines propres; après quoi des lettres de rémission furent accordées aux auteurs et aux complices de cette rébellion, si peu excusable et si nuisible au pays. Les contemporains l'appelèrent la *Praguerie*, par allusion aux guerres civiles de Prague et à ces terribles rebelles de la Bohême, dont le nom était devenu synonyme de la rébellion elle-même.

La *Praguerie* avait eu de fâcheuses conséquences : d'une part, les factieux, quoique vaincus, n'avaient pas entièrement échoué, et la complète réalisation de l'ordonnance du 2 novembre se trouvait ajournée. De l'autre part, les Anglais, espérant tirer avantage de ces troubles, n'avaient point envoyé d'ambassadeurs à Saint-Omer au printemps, ainsi qu'on en était convenu, et six mille combattants, aux ordres de Somerset, Talbot et autres, avaient entamé, au mois d'avril, le siége de Harfleur : les Anglais attachaient le plus grand prix à la recouvrance de cette importante place maritime, la première des conquêtes de Henri V. Le gouverneur Jean d'Estouteville et sa faible garnison, vaillamment secondés par les bourgeois et par les matelots du port, se

défendirent jusqu'à l'automne; le conseil du roi ne put leur envoyer de secours qu'après l'entière extinction de la Praguerie. Les comtes d'Eu et de Dunois, Gaucourt, La Hire y allèrent enfin avec quatre mille soldats, et attaquèrent par terre et par mer le camp des Anglais. L'ennemi était bien retranché : il fallut battre en retraite et laisser capituler Harfleur. On tâcha de se dédommager en prenant Conches, la principale forteresse du comté d'Évreux, et en jetant une forte garnison dans Louviers, pour harceler les Anglais[1].

Le roi, après la soumission des princes rebelles, s'était rendu à Bourges, où les États-Généraux, d'abord convoqués au mois de février, ne purent, à cause de la Praguerie, se réunir qu'en septembre. On n'a point de documents sur ce qui s'y passa relativement aux affaires du royaume; on ne connaît que les résolutions qui furent prises sur les affaires de l'Église. L'assemblée de Bourges fut à la fois États-Généraux et concile national, le roi ayant mandé spécialement les prélats et les députés des chapitres et des universités pour délibérer sur la résurrection récente du schisme. La querelle du pape et du concile, après quelques vaines tentatives d'accommodement, avait recommencé depuis plusieurs années, avec une violence inouïe : Eugène IV, esprit médiocre et emporté, n'avait rien ménagé; il avait déclaré le concile dissous et transféré à Ferrare; les pères de Bâle avaient répondu en déclarant le pape suspendu de ses fonctions, et en s'apprêtant à le déposer, tandis qu'Eugène et son *anti-concile* lançaient l'anathème sur l'assemblée de Bâle. L'Angleterre et la Bourgogne favorisaient le pape : la France et l'Empire inclinaient vers le concile. En juin 1437, le roi avait intimé défense à tous prélats français d'aller ou d'envoyer à Ferrare et de déférer aux lettres de convocation du pape (*Ordonn.*, XIII, 255). En juillet 1438, le roi avait réuni à Bourges un concile national, afin d'examiner l'ensemble des canons du concile de Bâle, envoyés en France par cette assemblée. Malgré les efforts des légats du saint Père, le

1. En mars 1442, divers priviléges commerciaux et autres furent accordés aux habitants de Louviers, pour récompenser leur fidélité et les indemniser des maux qu'ils avaient endurés de la part des Anglais. Leur ville reçut le titre de Louviers-le-Franc, et ils furent autorisés à porter en broderie sur leurs habits une L couronnée (*Ordonn.*, XIII, 351).

concile gallican de Bourges, d'accord avec le parlement et le conseil du roi, ratifia, sauf quelques modifications, la plupart des décrets du concile, et ces décrets, qui consacraient les libertés du clergé et servaient les tendances monarchiques, mais surtout les tendances nationales des gens de loi, furent promulgués sous forme d'ordonnance royale et sous le titre de Pragmatique Sanction, qui rappelait l'ancien édit de saint Louis en faveur des libertés gallicanes. La Pragmatique établissait la décennalité des conciles, la supériorité du concile sur le pape, la libre élection des évêques et abbés par les chapitres et communautés, sauf le veto du pape en cas d'indignité ou d'abus, et le droit du prince d'adresser des « recommandations » aux électeurs, « sans pression tyrannique (*sine impressione*)[1]. » La Pragmatique reconnaissait le droit des patrons, représentants des fondateurs, à *présenter* aux bénéfices, pourvu que les *présentés* fussent gradués ès-universités. Le pape ne conservait que la nomination aux bénéfices dont les titulaires mouraient ou résignaient pendant leur séjour à Rome. La Pragmatique interdisait, dans les procès ecclésiastiques, les appels en cour de Rome, sauf après avoir passé par tous les degrés de juridiction, et encore, en ce cas même, les procès devaient-ils être jugés dans le royaume par des juges délégués du pape : certains cas spéciaux seulement, comme les procès pour élections aux prélatures, étaient réservés au jugement direct du pape; enfin la Pragmatique proscrivait les annates, coutume par laquelle tout nouveau bénéficiaire payait au pape la valeur d'une année de son revenu, et les expectatives ou nominations par avance à des bénéfices pour le cas de mort des titulaires. Les prêtres qui vivaient en concubinage public, et qui étaient en grand nombre, étaient soumis à la perte de trois mois de leurs revenus par année (*Ordonn.*, XIII, 267-291).

La promulgation des décrets du concile sous forme d'ordonnance royale était un fait grave : elle consacrait le droit de contrôle du pouvoir civil sur les décisions de l'Église, et constatait que la nation française et son gouvernement ne se croyaient

1. Th. Basin (t. I, p. 320) dit que le gouvernement de Charles VII usa modérément du droit de recommandation; mais on ne pouvait compter sur la durée de cette modération.

point obligés de recevoir sans discussion et sans modification les règlements des conciles généraux. La Pragmatique fut reçue avec un applaudissement universel. Prêtres, moines, nobles patrons, y voyaient la restauration de leurs droits. Bourgeois et vilains y voyaient que l'or de la France allait cesser de s'écouler vers Rome, et qu'il nous resterait pour servir à chasser l'Anglais.

Le concile de Bâle, encouragé par l'acceptation de ses décrets en France, continua la lutte contre Eugène IV, et la poussa aux dernières extrémités. Eugène fut déposé, et la tiare fut offerte à Amé ou Amédée VIII, duc de Savoie, qui avait depuis peu abdiqué en faveur de son fils, pour se retirer, avec quelques amis, dans un riant ermitage, à Ripaille, sur les bords du lac de Genève, où il menait, dit-on, une vie plus épicurienne qu'ascétique[1]. L'ambition vainquit l'amour du repos : Amédée accepta, et fut proclamé à Bâle sous le nom de Félix V (5 septembre 1439) : la chrétienté retomba ainsi dans le schisme d'où elle sortait à peine, et cela en présence de l'hérésie armée. La France ne suivit pas le concile dans cette voie extrême : la seconde assemblée de Bourges (septembre 1440), après avoir entendu les envoyés des deux partis, n'adhéra point à la déposition d'Eugène IV : le roi et le concile gallican déclarèrent que le concile de Bâle, abandonné d'une partie de l'Europe, ne leur paraissait plus « assez certainement universel » pour procéder à une mesure si grande et si périlleuse, et demandèrent la dissolution des deux assemblées de Bâle et de Ferrare, et la convocation d'un nouveau concile œcuménique en France pour l'année suivante : c'était le tour de la France de posséder le concile dans son sein, d'après les décrets de Constance. En attendant, une ordonnance royale du 2 septembre signifia que la France ne reconnaîtrait pas les suspensions, dépositions, excommunications, fulminées par les deux partis l'un contre l'autre, et qu'elle entendait rester en paix. L'assemblée de Bourges accorda une dîme au roi (*Ordonn.*, XIII, 319-326).

Ni le pape ni le concile n'acceptèrent le moyen terme proposé

1. « Et se faisoient, lui et ses gens, servir, au lieu de racines et d'eau de fontaine, du meilleur vin et des meilleures viandes qu'on pouvoit rencontrer. » Monstrelet, l. II, c. 165. De là serait venu le proverbe de *faire ripaille*.

par la France : ils s'obstinèrent chacun de leur côté ; Félix V fut reconnu par ses anciens états de Savoie, par les cantons suisses et par quelques portions de l'Allemagne. Le schisme des deux papes durait depuis huit ans, lorsque le gouvernement français, en 1447, intervint auprès de la maison de Savoie par une ambassade dont Jacques Cœur faisait partie, et pressa Félix V de renoncer à la tiare, moyennant une transaction honorable. Félix y paraissait disposé, lorsque son rival, le pape de Rome, Eugène IV, vint à mourir. Le successeur que les cardinaux romains donnèrent à Eugène, Nicolas V (Thomas de Sarzana), voulut emporter l'affaire de haute lutte; d'une part, il séduisit le célèbre Ænéas Sylvius Piccolomini, qui avait été secrétaire du concile de Bâle, et plusieurs autres des principaux meneurs de cette assemblée ; de l'autre part, il déclara Amédée de Savoie (Félix V) et ses fauteurs déchus de leurs biens et honneurs, et offrit les états de Savoie au roi de France. Le gouvernement français ne répondit qu'en interposant de nouveau sa médiation et en expédiant à Rome une somptueuse ambassade où figurait encore Jacques Cœur, et où se trouvaient côte à côte Thomas de Courcelles, l'agent le plus actif de la condamnation de Jeanne Darc, et Jean Jouvenel des Ursins, le directeur futur du procès de réhabilitation, triste stigmate de la moralité de ce temps (1448). Nicolas V, érudit profond et habile politique, ne s'opiniâtra point, et se résigna à accorder des conditions très-avantageuses à son adversaire. Le concile de Bâle, réduit, amoindri de jour en jour, se laissa transférer par Félix V à Lausanne (avril 1449), et, là, Félix, après avoir rétabli tous les ecclésiastiques déposés par Eugène IV et Nicolas V, révoqué les anathèmes qu'il avait lancés, de son côté, contre les adhérents de ces deux pontifes, et confirmé tous les actes de son propre pontificat, déposa la tiare, et les pères du concile « élurent » Nicolas V. Félix, ou Amédée, demeura cardinal-légat à vie dans les états de Savoie, avec le premier rang dans l'Église après le pape, et le droit de conserver les ornements pontificaux. L'assemblée de Bâle se sépara enfin, le 25 avril 1449, après être restée près de dix-huit ans en permanence : ce fut le plus long des conciles. L'absence de conviction, la versatilité de beaucoup des membres les plus éminents du haut clergé, qui préférèrent

leur intérêt personnel à l'intérêt du corps, empêchèrent le triomphe complet de la république épiscopale sur la monarchie papale : la papauté, toujours patiente, infatigable, comptant le temps pour allié, ne se lassait pas, pour ainsi dire, de refaire sa toile à mesure qu'on y portait la main. Jamais un fait qui blessait ce qu'elle nommait ses droits n'acquérait de prescription à ses yeux, et ses efforts persévérants, pour ce qui concernait la France, furent désormais dirigés vers l'abolition de la Pragmatique.

Les affaires de l'Eglise n'avaient pas longtemps arrêté le conseil du roi, qui reprenait activement les desseins interrompus par la Praguerie. Les routiers s'étaient remis de plus belle à dévaster les provinces du nord et de l'est. La Champagne et la Lorraine étaient surtout le théâtre de leurs fureurs : les hostilités renouvelées entre le roi René et le comte de Vaudemont leur servaient de prétexte. Au commencement de 1441, Charles VII marcha en personne vers la Champagne avec le dauphin, le connétable et le comte du Maine. Jean de Luxembourg, comte de Ligni, d'odieuse mémoire, venait de mourir, après avoir gardé, depuis cinq ans, la neutralité entre la France et l'Angleterre. Son neveu, le comte de Saint-Pol, héritier de ses grandes seigneuries, fut forcé de prêter serment au roi; tous les chefs de bandits qui désolaient la Champagne se soumirent; on jugea nécessaire de faire parmi eux un grand exemple. Le bâtard Alexandre de Bourbon, frère du duc de Bourbon, était en horreur aux peuples pour ses crimes de tout genre : il avait été le premier des capitaines à désobéir au roi, et à se jeter dans la Praguerie; il avait contribué plus que personne à débaucher le dauphin. Lorsqu'il vint, comme les autres, demander encore une fois sa grâce, le connétable obtint du roi l'ordre de le faire prendre par Tristan l'Hermite. Il venait de mettre le comble à ses atrocités par un double attentat, viol et meurtre. Son procès fut instruit sommairement; il fut cousu dans un sac et jeté dans l'Aube. Le châtiment de ce misérable, que ne racheta point du supplice le sang royal qui coulait dans ses veines, répandit une terreur salutaire, et les populations commencèrent à respirer. L'ordre fut rétabli en Champagne; les places et les compagnies de gens d'armes

furent mises en mains sûres, et la solde des troupes fut assurée de mois en mois.

Quelques mois auparavant, un autre exemple plus éclatant encore avait frappé un coupable plus puissant, pour des crimes tellement étranges et tellement inouïs, que cet âge de fer, qui ne semblait pouvoir s'étonner de rien en fait de mal, avait été frappé de stupeur. Ce ne fut pas, dans cette occasion, au nom du roi que justice fut faite, bien que le criminel fût un des grands officiers de la couronne, et qu'on n'eût agi contre lui qu'avec l'aveu du roi. En 1440, un des maréchaux de France, le sire de Retz, de cette maison de Laval qui était une branche de la maison ducale des Montfort de Bretagne, fut arrêté par ordre du duc de Bretagne, son parent, et traduit devant le tribunal ecclésiastique de l'évêque de Nantes et du vicaire de l'inquisition à Nantes, le grand-juge laïque de Bretagne coopérant avec l'inquisition. On trouva les ossements de cent quarante enfants dans les tours et dans les puits de Chantocé, de la Suze et des autres châteaux du maréchal de Retz! L'imagination la plus monstrueusement dépravée n'avait sans doute jamais rêvé ce que révélèrent les débats de son procès. Ce siècle avait été destiné à voir réaliser sur la terre, en face l'un de l'autre, l'idéal céleste et l'idéal infernal; un nouveau Messie devant un Antechrist, un Moloch incarné.... noms trop faibles pour désigner Gilles de Retz! Il est impossible même d'indiquer avec quelles épouvantables circonstances ce monstre, qui réunissait en lui tous les genres de crime, cette « bête d'extermination [1], » assistée de deux sorciers italien et anglais, avait sacrifié aux démons cette multitude de victimes enlevées partout, dans les villes et dans les campagnes. Il avait commencé par tuer pour obtenir des puissances infernales « or, science et puissance; » puis il tuait pour la jouissance de tuer. Un trait caractéristique et qui semble une forme du mal particulière à ce temps, c'est que cet être, qui était l'enfer même, ne croyait pas aller en enfer, parce qu'il avait toujours évité de vouer expressément son âme au diable: avant de monter à l'échafaud, il remplit bien ponctuellement tous les devoirs de la religion et donne rendez-

1. Michelet. Sur le procès de Retz, *V.* M. Michelet, *Histoire de France*, t. V. p. 208-215.

vous en paradis à son sorcier italien, laissant ses imbéciles contemporains édifiés de sa bonne mort[1].

Il avait été condamné à être pendu et brûlé. Avant que le corps fût consumé, « aucunes dames et damoiselles de son lignage » obtinrent du duc de Bretagne ses restes pour les mettre en terre sainte; elles l'ensevelirent de leurs mains, « et fut fait son service fort solennellement en l'église des Carmes de Nantes, » étrange exemple de l'abus où s'emportaient l'esprit de famille et le sentiment de la solidarité des races dans la noblesse! Le contraste devait être poussé jusqu'au bout; les cendres de Jeanne Dare dispersées dans les flots, et celles de Retz inhumées en terre bénite!...

Tandis que le roi pacifiait la Champagne, le reste du royaume était très-préoccupé d'un important événement, la délivrance du duc d'Orléans: le duc Charles voyait finir ses longues infortunes par l'intervention d'une maison qui avait été longtemps l'ennemie mortelle de la sienne. Les conférences de Saint-Omer, annoncées solennellement aux États d'Orléans en 1439, n'ayant point eu lieu par la faute des Anglais, le duc et la duchesse de Bourgogne s'étaient vivement entremis pour que l'on traitât à part de la rançon du duc d'Orléans. Les Anglais n'avaient jamais voulu jusqu'alors séparer cette question de celle de la paix: la pénurie du trésor y décida le conseil d'Angleterre, à qui le parlement refusait presque tout subside; le cardinal de Winchester et le parti pacifique, malgré l'opposition du duc de Glocester, qui protestait au nom des dernières volontés de Henri V, acceptèrent une rançon de 200,000 écus d'or[2], dont le paiement était garanti par le dauphin, le duc Philippe et tous les princes de France, avec le consentement du roi. Charles d'Orléans jura de ne jamais porter les armes contre l'Angleterre. On l'amena, le 12 novembre 1440, à

1. J. Chartier; ap. *Historiens de Charles VII*, p. 407; — et surtout Monstrelet, l. II, c. 218. L'horrible histoire de Retz explique et excuse la violence avec laquelle Richemont poursuivait les sorciers. Il n'est pas douteux que, chez des insensés qui se croyaient en rapport avec l'esprit du mal, le crime ne se joignit très-souvent à la folie.

2. 100,000 *nobles* d'Angleterre, ou 250,000 fr. de France; à peu près 1,500,000 fr. de notre monnaie; en valeur relative, peut-être 9 millions. *V.* P. Clément, *Jacques Cœur*, t. Ier, p. XCIV.

Gravelines, sur les terres du duc de Bourgogne, qui lui avait préparé une brillante réception. La joie du noble prisonnier, en revoyant la terre natale après vingt-cinq ans de captivité, arrachait des larmes à tous les spectateurs : il ne pouvait se lasser d'exprimer sa reconnaissance au « bon duc Philippe » et à madame de Bourgogne, qui avaient si généreusement oublié les vieilles querelles de famille; aussi s'empressa-t-il de jurer le traité d'Arras, et de tenir la promesse qu'il avait faite d'épouser mademoiselle de Clèves, nièce du duc de Bourgogne. Il reçut de Philippe l'ordre de la Toison-d'Or, lui donna en échange l'ordre du Porc-Épic, qu'il avait fondé [1], et ne se sépara de la cour de Bourgogne qu'après des fêtes splendides à Saint-Omer, à Bruges et à Gand.

Le retour du duc Charles causait une allégresse universelle. Il passait pour un homme sage et mûri par le malheur; le pauvre peuple, qui n'avait point encore grande confiance au roi, mettait son espoir dans le nouveau-venu : on l'avait tant plaint, on avait tant prié pour sa délivrance; toutes les imaginations et tous les cœurs étaient pour lui; chacun croyait qu'il allait prendre en main le gouvernement et remettre le royaume en « bon état. » Il fut royalement accueilli à Paris (14 janvier 1441). Plus de trois cents gentilshommes, tant de ses vassaux que de ceux du duc Philippe, chevauchaient autour de lui. Cette étroite union des ducs de Bourgogne et d'Orléans, cette pompe, cette faveur populaire, firent ombrage au roi et au conseil : Charles VII soupçonna, non sans fondement, que le « bon duc Philippe » n'avait point agi par générosité pure, que les progrès de la couronne causaient quelque souci au Bourguignon, et qu'il espérait, en réunissant les deux anciennes factions ou du moins les deux influences d'Orléans et de Bourgogne, dominer la royauté et l'empêcher de reprendre un trop puissant essor. Le roi n'avait pas vu avec plaisir Philippe envoyer la Toison-d'Or aux ducs de Bretagne et d'Alençon, en même temps que le duc d'Orléans la recevait de sa main. Le duc Charles ayant demandé au roi la permission d'aller lui présenter ses hommages en Champagne, Charles VII répondit

1. Cet ordre ne dura pas : il n'en resta qu'une devise, conservée et illustrée par Louis XII, fils du duc Charles d'Orléans : c'était un porc-épic, avec la légende : *Cominùs et eminùs* (de près et de loin).

qu'il verrait volontiers son cousin, mais non en si nombreuse compagnie. Le duc, assez « mécontent, » alla s'établir dans ses seigneuries d'Orléans et de Blois, sans avoir visité le roi.

Le seul moyen de maintenir l'autorité royale contre les princes était de persévérer avec énergie dans l'œuvre de délivrance et de réorganisation. On le fit sentir à Charles VII. Le roi et le connétable, après avoir purgé d'écorcheurs les provinces de l'est, se disposèrent à un vigoureux effort pour chasser les Anglais des rives de l'Oise. Le connétable avait repris récemment Saint-Germain : cinq mille soldats, dirigés sur Creil, forcèrent cette ville à capituler (fin mai 1441); puis le roi en personne, accompagné de presque tous les vaillants capitaines de France, mit le siége devant Pontoise (4 juin). La plupart des princes manquaient, y compris Dunois, qui partageait la bouderie de son frère; mais bon nombre de gentilshommes et l'élite des milices communales accoururent joindre le roi. Les compagnies parisiennes y étaient « en très-bel état : » on vit arriver jusqu'aux arbalétriers de Tournai; la fleur de la noblesse picarde vint sous la conduite du comte de Saint-Pol. On n'avait pas vu depuis longtemps une si belle assemblée de gens de guerre; mais le pauvre peuple s'en aperçut : ce n'étaient dans Paris que tailles et emprunts forcés; on demanda une taxe à l'université; on prit l'argent des confréries.

L'entreprise, en effet, exigeait bien de l'argent et bien du sang. Les Anglais avaient grandement fortifié Pontoise; la résistance fut opiniâtre, et le duc d'York, régent de France pour Henri VI, envoya de Rouen Talbot avec quatre mille « bons combattants » au secours de la place. Les gens d'armes ne demandaient que bataille; le connétable, qui disposait de six ou sept mille hommes choisis, conjura le roi de laisser faire ses gens; mais le souvenir des grandes batailles qu'on avait perdues jadis contre les Anglais effraya Charles VII. On voyait bien que le roi n'avait été ni à Orléans ni à Patai. On ne combattit point; on souffrit que Talbot ravitaillât Pontoise à plusieurs reprises (24 juin, 6 juillet). Les Anglais prirent l'offensive : vers la mi-juillet, le duc d'York, rassemblant toutes les forces anglo-normandes, au moins égales en nombre aux Français, entreprit de

passer l'Oise, d'attaquer les campements des Français établis sur les deux rives, et de les forcer à lever le siége. Ce plan réussit en partie : les Anglais traversèrent l'Oise près de Royaumont ; le roi et le connétable, obligés de couvrir Paris et Saint-Denis, évacuèrent le principal camp, celui de la rive gauche ; mais l'autre camp, du côté de la Normandie, demeura occupé par un corps de troupes, et le duc d'York ne crut pas pouvoir le forcer. York suivit le gros de l'armée française jusqu'à Poissi, où le roi s'était retiré, et lui offrit la bataille ; on ne l'accepta point, et le régent anglais fut contraint, par le manque de vivres, de se replier sur Mantes et sur la Normandie ; mais Talbot continua de battre la campagne et d'approvisionner Pontoise (mi-août).

Le roi passa trois semaines à Saint-Denis dans la tristesse et le découragement : l'armée menaçait de se débander : les Anglais accablaient de railleries le roi et ses capitaines ; on n'entendait qu'un cri à Paris contre la « couardise » de Charles VII ; les princes renouaient des intrigues menaçantes ; la levée du siége de Pontoise pouvait être le signal d'une révolution. Charles VII, après bien des hésitations, comprit enfin qu'il fallait vaincre à tout prix : il rassembla tout ce qui lui restait de troupes, et, vers la fin d'août, il revint s'établir à Maubuisson, dans son ancien camp de la rive gauche de l'Oise. On ne s'amusa plus à vouloir prendre Pontoise par famine ; pendant quinze jours, les canons et les bombardes de Jean Bureau battirent la ville matin et soir [1]. Le 19 septembre, Pontoise fut emporté dans un terrible assaut ; le roi, le dauphin, le connétable, le comte du Maine, entrèrent de trois côtés à la fois dans la ville. Ce jour-là, du moins, Charles VII eut part de sa personne à la victoire. Mille ou douze cents Anglais furent tués ou pris [2] ; un petit nombre parvinrent à s'échapper de la ville. Les vaincus furent très-durement traités : les soldats jetèrent à l'eau, « comme des chiens, » tous les prisonniers qui ne purent se racheter ; mais les bourgeois n'essuyèrent aucun mal. Le roi préserva de toutes violences les pauvres

1. « Maître Jean Bureau... tellement s'y comporta qu'il en est digne de recommandation perpétuelle. » J. Chartier, p. 117.

2. Les soldats étaient si furieux qu'ils tuèrent un Anglais, sur la place de Pontoise, jusque sous le ventre du cheval du roi, qui criait de lui laisser la vie. Ils faillirent tuer le cheval même. Th. Basin, t. Ier, p. 146.

habitants; puis il récompensa richement ceux de ses hommes qui avaient pénétré les premiers dans la ville; il leur fit de grands dons en or et argent, leur assura des rentes à vie payables dans la ville de Paris, les anoblit et leur donna des armoiries; car c'étaient de simples gens des communes et roturiers [1].

Dans la même semaine, Évreux avait été surpris par la garnison française de Conches.

Le roi, cette fois, fut joyeusement reçu à Paris. Il y séjourna peu, toutefois : il ne pouvait procurer au peuple de soulagement immédiat; les heureux effets des avantages obtenus sur les Anglais ne se faisaient pas encore sentir; le clergé murmurait de la transgression de ses priviléges; l'université suspendait ses cours. Les provinces du sud-ouest réclamaient d'ailleurs la présence du roi et du conseil : maintes « roberies » avaient lieu aux pays d'Anjou, de Poitou et de Saintonge; La Trémoille et d'autres seigneurs y rivalisaient d'exactions avec les chefs de compagnies. Le roi et le connétable passèrent l'hiver à rétablir l'ordre dans ces contrées par des rigueurs nécessaires, et se préparèrent à secourir, l'été suivant, la ville de Tartas en Gascogne, que les Anglais de Guyenne avaient assiégée, et que son seigneur, le sire d'Albret, avait promis de leur remettre, s'il n'était « recous » par le roi devant la Saint-Jean de 1442.

Ce n'était pas le compte des « sires des fleurs de lis », qu'un conseil de « petites gens », où figuraient à peine trois ou quatre princes et grands, fit si bien sans eux les affaires du royaume : les succès du roi leur imposaient des ménagements qu'ils n'eussent point gardés si ses armes eussent été malheureuses. Ils essayèrent une dernière tentative pour ressaisir, par des moyens pacifiques, le pouvoir que la violence n'avait pu leur donner. Ils eurent, dans ces conditions, le concours du duc de Bourgogne, qui n'avait pas voulu se compromettre dans la Praguerie. Les ducs de Bourgogne et d'Orléans s'abouchèrent à Hesdin, convinrent qu'une réunion générale des princes aurait lieu à Nevers, au mois de mars 1442, et qu'on y rédigerait un cahier de remontrances à présenter au roi. Les ducs d'Alençon et de Bourbon, les comtes d'Angoulême, de Nemours,

1. Jean Chartier. — Monstrelet. — Berri. — Guil. Gruel. — *Bourgeois de Paris.*

d'Étampes, de Vendôme, de Dunois, se rendirent à l'appel. Le conseil dirigea le roi avec prudence et mesure; Charles VII dépêcha son chancelier à Nevers afin d'ouïr les requêtes des princes; le chancelier n'étant pas autorisé à rien conclure, les princes envoyèrent par écrit leurs représentations et leurs demandes. Ils affectaient, pour gagner le peuple, de déclamer sur l'urgence de la paix, sur la nécessité de faire bonne justice, sur les ravages des soldats, sur « les excessives tailles, aides, impositions et gabelles, lesquelles ne doivent être mises sus sans appeler les seigneurs et les États du royaume »; leurs vrais griefs ne venaient qu'après : « le roi, ajoutaient-ils, devoit appeler aux grandes affaires du royaume les princes de son sang plus que nuls autres, et les entretenir en leurs prérogatives et autorité. » Puis, se déroulaient maintes réclamations de pensions, de places et d'offices. Le duc d'Orléans eut le bon goût de ne rien demander pour lui; le duc de Bourgogne se plaignit seulement que divers articles de la paix d'Arras fussent mal observés. Le roi, « en son conseil, » répondit à tout modérément et amiablement, accorda à chacun ce qui pouvait être accordé sans péril et sans faiblesse, et promit de ne traiter d'aucune « haute matière sans le su des seigneurs de son sang », pourvu qu'eux, de leur côté, « fissent envers lui ainsi qu'ils sont tenus de faire ». Le passage le plus remarquable de la réponse du roi est celui relatif aux tailles : il nie les avoir établies, jusqu'alors, à l'insu et sans le concours des États, « quoi qu'il pût les mettre sus de son autorité royale, vu les affaires du royaume si grandes et si urgentes, » et pour délivrer ledit royaume des ennemis; il ajoute qu'assembler les États n'est que charge et dépense au pauvre peuple, et que plusieurs notables seigneurs ont requis que l'on cessât de les convoquer (Monstrelet, l. II, c. 264).

Il importe de signaler ici le point de départ de la politique monarchique; transition singulière et douloureuse à l'historien et au philosophe! Les ennemis du peuple soutiennent les droits du peuple, que sapent ses amis, les hommes d'État sortis de son sein; les ministres patriotes sacrifient l'avenir au présent, suivant le malheureux penchant de notre France. « Tout pour le peuple, sans le peuple! » disent-ils ou laissent-ils dire. Plus tard, on dira : « tout pour le roi, pour la gloire du roi! »

Les princes sentirent qu'une nouvelle Praguerie aurait encore moins de chances que la première; ni le duc Philippe, ni le duc d'Orléans n'étaient disposés à une rupture violente avec le roi. Les concessions offertes par le roi furent acceptées, et le duc d'Orléans alla saluer Charles VII à Limoges. Le roi lui fit grande « chère » et lui donna « huit vingt mille francs » pour l'aider à payer sa rançon; de plus, une pension annuelle de 10,000 francs.

Cependant le printemps était arrivé, et il était temps de marcher en Gascogne : le roi et le connétable assemblèrent à Toulouse une belle armée, et s'avançèrent sur Tartas. Les Anglais ne se présentèrent point « pour tenir la journée », et l'armée royale attaqua et prit Saint-Sever, Dax et La Réole; Tonneins et Marmande se rendirent à la première sommation, et beaucoup de seigneurs de la Gascogne anglaise prêtèrent serment au roi. Ceux de la Gascogne française, qui s'étaient arrogé une entière indépendance au sein de leurs montagnes, refirent connaissance avec l'autorité royale, dont ils étaient depuis longtemps déshabitués. Ils répondirent tous au ban royal et « desservirent leurs fiefs ». Le roi hiverna à Montauban. La France perdit, durant cet hiver, un de ses meilleurs capitaines : Etienne de Vignolles, dit La Hire, mourut, dans un âge assez avancé, au retour de l'expédition de Gascogne. Ce fameux aventurier, Gascon de naissance, fut un des caractères les plus originaux de ce siècle.

Le roi, au printemps de 1443, retourna de Languedoc en Poitou, et envoya le dauphin dans les pays entre Seine et Somme, dont il lui donna le gouvernement. Les Anglais paraissaient vouloir prendre l'offensive : Talbot, après avoir enlevé aux Français le château de Conches, avait investi Dieppe. On ne souffrit pas que Dieppe eût le sort de Harfleur : le dauphin, secondé par Dunois, Saint-Pol, Gaucourt et d'autres capitaines, marcha sur Dieppe, assaillit les Anglais en l'absence de Talbot, leur enleva un fort qu'ils avaient bâti sur la montagne du Pollet pour écraser Dieppe, et les contraignit à lever le siége (14 août). Moins clément cette fois qu'à Montereau, il fit pendre soixante « François reniés », et quelques Anglais qui lui avaient crié des injures pendant le combat. Sur ces entrefaites, le comte de Somerset, débarqué à Cherbourg avec huit mille combattants, s'était avancé, à travers le Cotentin, le Maine et l'Anjou,

jusqu'aux portes d'Angers. Cette invasion, qui avait répandu l'effroi dans les pays de la Loire, n'eut d'autre résultat que des villages brûlés et la prise d'un ou deux châteaux. Somerset rentra en Normandie sans avoir rien tenté de sérieux.

Le dauphin avait ramené ses troupes dans l'Ile de France, où leur conduite excitait une clameur générale. Les chefs mangeaient l'argent des tailles « à jouer aux dés, chasser au bois, ou danser », et autorisaient toutes les exactions des soldats pour les empêcher de se plaindre : les paysans étaient obligés, comme autrefois, de racheter leur bétail et leurs vignes à prix d'argent. L'ordonnance de 1439 était foulée aux pieds. Le dauphin, qui avait déjà le goût de l'arbitraire, et pas encore celui de l'ordre, était en querelle continuelle avec le parlement et la chambre des comptes, qui résistaient à ses caprices. On fut fort aise d'apprendre que le roi le rappelait dans le midi, où avaient surgi de nouvelles « besognes » (octobre 1443).

La succession du comté de Comminges était depuis longtemps disputée entre les maisons de Foix et d'Armagnac : le roi mit d'accord les prétendants, en se faisant léguer l'héritage par la vieille comtesse Marguerite, dernière descendante des comtes de Comminges. Le domaine de la couronne toucha enfin au pied des Pyrénées. Le puissant comte de Foix, qui avait presque régné en Languedoc bien des années, était mort, et la maison de Foix garda le silence; mais le comte d'Armagnac, fils du connétable Bernard, résolut de se venger à tout prix du roi, qui oubliait ainsi ce qu'il nommait les services de son père. Charles VII porta au comble l'irritation de cet orgueilleux seigneur, en intimant à ses sujets l'ordre de payer la taille royale, ce qu'ils n'avaient jamais fait, et en lui défendant de se qualifier dorénavant « de comte par la grâce de Dieu, ce qui n'appartenoit ni à duc, ni à comte, sujet de quelque royaume[1]. » Armagnac appela au parlement de Paris, au pape, au

1. Cette même formule excita un peu plus tard quelques débats entre le roi et le duc de Bourgogne, qui l'avait adoptée depuis qu'il s'était emparé du duché de Brabant. Le duc Philippe déclara que les mots « duc par la grâce de Dieu » ne s'appliquaient, dans sa pensée, qu'au duché de Brabant, et non à la Bourgogne : le roi se tint pour satisfait; l'empereur, suzerain du Brabant, eût eu seul droit de réclamer. Cette formule indiquait en effet la prétention de ne relever que de Dieu. *Ordonn.*, XIV, 48. Le duc de Bretagne se l'était arrogée aussi.

concile, traita avec les Anglais, et offrit une de ses filles en mariage au roi Henri VI; ses propositions furent acceptées par le crédit du duc de Glocester : Armagnac, comptant être puissamment secondé, envahit le comté de Comminges, retira du service du roi plusieurs chefs de compagnie, et entra en rébellion ouverte. Le roi ne lui laissa pas l'hiver pour se fortifier, et dépêcha contre lui le dauphin avec un millier de lances et force gens de trait : la lutte ne fut pas longue; les compagnies rebelles, qui étaient en Rouergue, se soumirent presque sans résistance; tous les barons du midi, le comte de La Marche lui-même, frère d'Armagnac, obéirent au ban du roi; le comte d'Armagnac, serré à l'improviste dans l'Ile-Jourdain par les troupes royales, vint se présenter au dauphin, avec sa famille, « croyant faire la paix »; le dauphin, peu sensible à cette soumission forcée, mit la main sur le comte, et l'envoya prisonnier à Lavaur, avec sa femme, son fils puîné et ses deux filles. La prompte défaite de cette redoutable maison d'Armagnac rehaussa fort l'ascendant de la couronne.

Un nouveau revirement de la politique anglaise avait trompé les espérances qu'Armagnac avait fondées sur les secours de l'Angleterre; la situation de ce royaume, sous le faible héritier du terrible Henri V, ressemblait de plus en plus à ce qu'avait été celle de la France sous Charles VI. Henri VI, doux, religieux, équitable, mais faible, inintelligent et crédule, était un de ces bons princes, qui, plus que les tyrans mêmes, précipitent la décadence des empires. Après maintes fluctuations, il se déclara pour le parti de la paix, quand il était trop tard et que les chances de faire une paix avantageuse étaient passées. La faction du duc de Glocester succomba sous le parti du cardinal de Winchester; on persuada au roi que son oncle Glocester menaçait sa couronne, et un grand procès de sorcellerie, qui se termina par la condamnation de la duchesse de Glocester à une prison perpétuelle, ôta au duc toute chance de regagner la confiance du roi, bien qu'il n'eût point été impliqué personnellement dans la procédure. La duchesse de Glocester, ancienne maîtresse que le duc avait épousée après la rupture de son mariage avec Jacqueline de Bavière-Hainaut, avait, dit-on, cherché à « envoûter » le roi, c'est-à-dire à le faire périr par des conjurations magiques, afin d'ouvrir à son

mari le chemin du trône[1]. Le cardinal de Winchester et ses amis, les lords Somerset, Suffolk, etc., devenus maîtres du gouvernement, résolurent de choisir au roi une femme, non plus parmi les adversaires de la couronne de France, mais dans la maison de France elle-même, pour faciliter la transaction qu'ils souhaitaient. Leur choix s'arrêta sur Marguerite d'Anjou, « fille au bon roi René de Sicile », et nièce du comte du Maine et de la reine de France : c'était une jeune fille à peine sortie de l'enfance (elle n'avait que quinze ans), mais douée d'une beauté, d'une intelligence et d'une énergie extraordinaires. Les « gouverneurs d'Angleterre » espérèrent que la reconnaissance attacherait Marguerite à leurs intérêts, et que l'alliance française les soutiendrait contre les mouvements de l'intérieur. L'un d'eux, le comte de Suffolk, se chargea de la conduite des négociations, et Henri VI lui donna les pouvoirs les plus illimités, lui pardonnant par avance tout ce qu'il pourrait faire ou subir de désavantageux à l'Angleterre[2]. Le gouvernement français exigea que les conférences s'ouvrissent au cœur du royaume, à Tours; Suffolk y consentit : les plénipotentiaires français[3] ne s'en montrèrent pas plus complaisants; ils ne proposèrent plus aux Anglais l'investiture de la Guyenne et de la Normandie, et ne consentirent qu'à une trêve de vingt-deux mois, du 1er juin 1444 au 1er avril 1446, pendant laquelle chacun garderait ce qu'il tenait. Suffolk accepta (20 mai 1444)[4], et le mariage du roi d'Angleterre avec Marguerite d'Anjou fut conclu en même temps que la trêve. Les ressources du roi René étaient épuisées par la

1. Elle fut promenée, pendant trois jours, dans les rues de Londres, en chemise et la torche à la main. Wyrcester, ap. Hearne, 460.

2. « Les erreurs de jugement dans lesquelles il pourrait tomber. » Ce singulier pardon des fautes à commettre fut ratifié par le parlement. Michelet, *Hist. de France*, t. V, p. 272.

3. C'étaient le duc d'Orléans, le comte de Vendôme, Pierre de Brézé, sire de la Varenne, et le sire de Beauvau. Le chancelier archevêque de Reims venait de mourir au moment de se rendre à Tours avec eux. Regnauld de Chartres avait pu satisfaire, par un chapeau de cardinal, en 1439, cette misérable ambition naguère si funeste à la France; néanmoins il ne jouait plus depuis longtemps qu'un rôle subalterne, et subissait l'ascendant d'hommes qui lui étaient bien inférieurs par le rang, mais bien supérieurs en autorité réelle. Il fut remplacé par Guillaume Jouvenel des Ursins comme chancelier, et par Jean Jouvenel, frère de Guillaume, comme archevêque.

4. Le duc de Bourgogne avait, de son côté, renouvelé et étendu à tous ses états sa trêve avec l'Angleterre conclue dès 1439 pour les Pays-Bas.

rançon qu'il avait dû payer au duc de Bourgogne, par les luttes civiles que le parti de Vaudemont avait renouvelées en Lorraine, et surtout par la guerre malheureuse que René avait soutenue dans le royaume de Naples contre les Aragonais, de 1438 à 1442, et qui s'était terminée par son expulsion de ce royaume; René ne put assigner de dot à sa fille : Suffolk passa outre, et alla plus loin; il promit, en faveur de ce mariage, la restitution du Mans et de tout ce que les Anglais conservaient dans le Maine à Charles d'Anjou, oncle de Marguerite[1].

A la nouvelle de la trêve, « une liesse immense, et qui se peut à peine dire, remplit les peuples des Gaules[2]. » Il y avait près de trente ans que la France n'avait eu un seul jour de paix! « Les peuples, si longtemps emprisonnés, entre les murs des villes et des forteresses, dans un cercle de périls et de terreurs, se sentoient comme tirés du fond d'un cachot. On voyoit sortir en foule hommes et femmes des places fortes qui les avoient abrités contre l'interminable tempête, pour aller visiter, de province en province, les lieux de pèlerinage. Il n'y avoit pas jusqu'aux gens de guerre, François et Anglois, qui ne fissent de même. On se réjouissoit d'avoir échappé à ce long âge d'épouvantements : ceux qui l'avoient vu commencer enfants avoient maintenant la tête chenue! On se réjouissoit de voir les forêts et les champs, pour désolés et déserts qu'ils fussent, et les prés verts, et les fontaines et les rivières; beaucoup qui n'avoient jamais dépassé l'enceinte des villes, voyoient tout cela pour la première fois!

« Chose vraiment merveilleuse et qu'on ne sauroit rapporter qu'à Dieu! Avant la trêve, il y avoit entre les gens d'armes et les peuples, de l'une et de l'autre part, haine si cruelle que nul, sans péril de sa vie, ne pouvoit aller par le pays même sous sauf-conduit. Sitôt la trêve publiée, chacun put aller et cheminer en toute sûreté, soit dans son pays, soit dans le pays adverse. Ceux mêmes qui, la veille, se plaisoient en l'impitoyable effusion du sang humain, pris par on ne sait quelle douceur de paix,

1. Henri VI fut censé accorder seulement l'usufruit viager au comte Charles.
2. Thomas Basin, t. I, p. 161.

menoient festins et danses en grande liesse avec leurs ennemis, naguère aussi cruels qu'eux [1]. »

Le peuple se donnait tout entier au bien présent; le gouvernement pensait à l'avenir. La trêve n'était pour lui qu'un moyen de préparer plus sûrement l'achèvement de la guerre, qu'une halte nécessaire pour consommer les réformes intérieures qui n'avaient pu être qu'ébauchées au milieu des embarras de la lutte contre l'étranger.

1. Th. Basin, t. Ier, p. 161-162. Cet énergique historien mérite l'attention à plus d'un titre. Sa latinité pesante et diffuse n'est certes pas encore d'un cicéronien de la Renaissance; mais elle atteste pourtant le commerce des anciens et des habitudes d'esprit bien différentes de celles des barbares du XVe siècle. Nous reviendrons sur le fond bien autrement digne d'intérêt chez lui que la forme.

# LIVRE XXXVIII

## GUERRES DES ANGLAIS

(*SUITE ET FIN*).

CHARLES VII ET LE CONSEIL DE FRANCE (Suite). — Rétablissement de la France. — Expéditions de Suisse et de Lorraine. — CRÉATION DE L'ARMÉE FRANÇAISE. — Organisation d'une cavalerie régulière. — Réforme de l'administration financière. Cour des Aides. — Réformes judiciaires. — Rupture du dauphin avec le roi. Le dauphin se retire en Dauphiné. — Organisation des francs-archers. — La guerre recommence. Invasion de la Normandie. Jacques Cœur et ses écus. Jean Bureau et ses canons. Progrès de l'artillerie française. Prise ou soumission volontaire d'une foule de places. Révolte de Rouen contre les Anglais. Rouen traite avec le roi. Prise de Harfleur et de Honfleur. — Mort d'Agnès Sorel. La dame de Villequier. — Bataille de Formigni. Réduction de la Basse-Normandie. Prise de Caen et de Cherbourg. La Normandie entière reconvrée. — Invasion de la Guyenne. Prise de Blaie. Capitulation de Bordeaux et de Bayonne. L'Anglais expulsé de France, sauf Calais. — Réhabilitation de Jeanne Darc. — Jacques Cœur, le commerce et les beaux-arts au XVe siècle. Ingratitude du roi. Procès de Jacques Cœur. Confiscation de ses biens. Son évasion et sa mort. — Révolte de la Guyenne. Les Anglais rappelés à Bordeaux. Défaite et mort de Talbot à Castillon. Bordeaux se soumet. La Guyenne recouvrée. — Prise de Constantinople par Mahomet II. — Fin de Guerres des Anglais. Fin du Moyen Age.

### 1444 — 1456.

Le parti de la paix, en Angleterre, s'abusait, s'il comptait terminer la grande lutte par quelques légères concessions. Le gouvernement français sentait sa force croître et ses adversaires s'affaiblir. Il voulait bien ajourner la guerre, mais non faire la paix. Il se jeta néanmoins dans les améliorations pacifiques que permettait la trêve avec autant d'ardeur que s'il n'eût pas eu d'arrière-pensée, sachant bien que chacune de ces améliorations augmentait pour l'avenir les chances heureuses de la guerre. Dès que « les armes furent suspendues, » le gouvernement supprima tous les nouveaux péages et impôts établis sur les rivières « de France, Champagne et Brie » pour l'entretien des garnisons (*Ordonn.*, XIII, 405). Une ordonnance du mois de février pré-

cédent avait accordé annuellement à la ville de Lyon trois foires de vingt jours chacune, avec les franchises les plus propres à attirer les marchands étrangers. Lyon, ruiné par la guerre avec la Bourgogne, par les épidémies, la cherté des vivres, les tailles et les aides, avait perdu les deux tiers de ses habitants, réfugiés sur terre d'Empire, dans la Bresse et la Savoie; le conseil du roi avait compris la nécessité de relever à tout prix cette grande ville, « une des clés du royaume, lien de tant de régions diverses » (*Ordonn*, XIII, 399). Les fameuses foires franches de Champagne furent rétablies à leur tour l'année suivante, à savoir: une foire d'été et une foire d'hiver, de dix jours chacune (*Ordonn.*, XIII, 431). En même temps qu'on ranimait le commerce intérieur, Jacques Cœur, comme ministre, donnait un caractère officiel aux relations qu'il avait contractées avec l'Orient comme particulier: son neveu, Jean de Village, était envoyé au Kaire comme ambassadeur du roi; des présents étaient échangés entre le roi de France et le soudan d'Égypte et de Syrie, et le soudan garantissait sa protection aux négociants et aux pèlerins français qui visiteraient Alexandrie ou Jérusalem. Pendant que le commerce recommençait ses spéculations[1], que les ateliers et les boutiques se rouvraient dans les cités, les paysans, qui s'étaient entassés dans les villes et dans les forteresses, en sortaient pour rebâtir leurs chaumières brûlées et remettre la charrue dans les sillons abandonnés. Ceux-là même que le désespoir avait jetés parmi les gens de guerre et les routiers, revenaient peu à peu au labourage. Le désert des campagnes se repeuplait. En même temps, des liens d'amitié et d'intérêt se renouaient entre les provinces françaises et les contrées encore soumises aux Anglais. Les marchands et les gens de divers métiers reprenaient leurs anciennes « hantises » les uns avec les autres; les Normands voyageaient en « France, » les Français en Normandie. Le gouvernement français accorda exemption de tailles et de subsides, foires franches, etc., à la nouvelle ville de Granville, fondée par les Anglais sur la côte de Basse-Normandie, contre le Mont-Saint-Michel, qui était toujours resté français. Il n'y avait là auparavant

1. Jacques Cœur profita de la trêve pour étendre ses opérations en Angleterre.

vant qu'une église fréquentée par les pèlerins. « Les Anglais y avoient fait ville et châtel, comme en la plus forte et avantageuse place et clé du pays par mer et par terre qu'on pût trouver pour tenir la Normandie en sujétion. » Mais à peine avaient-ils achevé leurs travaux, que les Français s'en étaient emparés (en 1442). On tâcha d'attirer là, pendant la trêve, le commerce de la Normandie. La politique française devait tirer bon parti de ces relations au renouvellement de la guerre [1].

L'adoucissement des cœurs, l'apaisement général si vivement exprimé par Thomas Basin, n'eût pas duré; déjà l'on recommençait à courir les champs et à voler sous de « faux visages » (des masques). Les compagnies licenciées, trop nombreuses pour qu'on les fît entrer toutes dans les cadres projetés de l'armée régulière, eussent infailliblement jeté sur le plat-pays un déluge de brigands, si le conseil du roi n'eût trouvé moyen d'écouler ce torrent au dehors. Charles V avait laissé un exemple qu'on jugea bon à suivre : on résolut de renouveler la fameuse expédition de Du Guesclin; l'occasion se présenta tout à point, non plus, comme alors, vers les Pyrénées, mais vers le Rhin.

Il y avait en ce temps-là une rude guerre en Helvétie : la ville libre de Zurich, brouillée avec ses voisins des cantons forestiers (les *Waldstœtten :* Uri, Schwitz, Unterwald, Zug et Glaris), avait invoqué l'assistance de l'empereur Frédéric d'Autriche [2] et de tout le baronage de la Souabe et des provinces environnantes. Les princes autrichiens abhorraient les paysans républicains des Waldstœtten, qui avaient secoué autrefois le joug de leurs aïeux et leur avaient fait essuyer à eux-mêmes de sanglantes défaites dans les gorges des Alpes; mais les guerres religieuses de la Bohême et les invasions des Turks en Hongrie donnaient trop d'embarras à la maison d'Autriche, pour qu'elle pût réunir toutes ses forces contre les montagnards de la *Suisse* [3]. Les gentilshommes de Souabe et d'Alsace, faiblement secondés par l'empereur, ne se

1. *Ordonn.*, XIII, p. 459. — Mathieu de Coussi, continuateur de Monstrelet, dans le recueil des *Historiens de Charles VII.*

2. Successeur d'Albert II, gendre de Sigismond.

3. Ce nom, alors assez nouveau, n'est que la forme francisée de celui de Schwitz, un des trois principaux cantons forestiers.

trouvèrent point en état de tenir tête aux montagnards, appuyés par Berne, Bâle, Soleure, Lucerne et presque toutes les communes helvétiques confédérées. Les Suisses assiégeaient Zurich. Le margrave de Bade, gouverneur des domaines autrichiens des bords du Rhin, conjura le duc de Bourgogne de l'aider « contre ces mauvaises gens, si mal intentionnés pour toute gentillesse » (toute noblesse); mais Philippe, qui, dans ce moment, s'emparait du Luxembourg malgré les prétentions des maisons d'Autriche et de Saxe, mit son alliance au prix de l'investiture de « cette duché. »

L'empereur Frédéric refusa; il fit écrire au roi de France, par son secrétaire, Ænéas Sylvius Piccolomini, une lettre pressante, où il lui remontrait qu'il importait à tous les princes de ne pas laisser les « sujets s'élever contre leurs maîtres, ni les vilains braver orgueilleusement les nobles; » il lui demandait donc un certain nombre de ces compagnies « d'Armagnacs » et de ces hardis capitaines qui foisonnaient en France, pour les employer contre les Suisses. Les étrangers nommaient encore « Armagnacs » les soldats des bandes françaises.

C'était au moment de l'expédition contre le comte d'Armagnac : Charles VII ne put agréer sur-le-champ la requête de l'empereur; après la prise du comte et la conclusion de la trêve avec les Anglais, rien ne s'opposa plus au succès des instances que réitérait Frédéric. Ce succès alla fort au delà des espérances et même des désirs de l'empereur : le conseil du roi, sans beaucoup se soucier, on doit l'avouer, de savoir qui avait tort ou raison, décida qu'on enverrait sur les terres de l'Empire, non pas seulement un certain nombre de gens de guerre, mais tous ceux qu'avait la France, et qu'on ne se bornerait point à l'invasion de la Suisse. Le roi René, en querelle avec la ville libre et impériale de Metz, avait sollicité les secours de Charles VII, et rêvait de se faire suzerain des évêchés de Metz, Toul et Verdun, sous la souveraineté de la couronne de France substituée à l'Empire. Le conseil arrêta qu'on ferait deux grosses armées, pour aller l'une, en Lorraine, l'autre en Suisse. Le roi devait commander en personne la première, et le dauphin, la seconde. On disait hautement autour de Charles VII qu'il fallait profiter des circonstances pour « revendi-

quer les anciens droits de la couronne de France sur tous les pays situés en deçà du Rhin [1]. »

Ainsi la France, avant même d'avoir achevé de s'affranchir de la conquête étrangère, reprenait déjà son éternelle tendance vers les limites de la Gaule [2].

Des masses formidables se concentrèrent en Champagne, au mois de juillet 1444 : l'armée de Suisse, conduite par le dauphin et par la plupart des chefs de compagnies, se dirigea de Langres sur Montbéliard; elle comptait douze à quatorze mille cavaliers français, dont au moins six mille bons combattants, sans les gens de pied, et huit mille Anglais et Normands. Les routiers anglo-normands avaient voulu avoir leur part des aventures qu'allaient chercher les Français, et on les avait accueillis de grand cœur : c'étaient autant de pillards de moins en France. Tandis que le dauphin suivait le chemin de Bâle, le roi et le connétable marchaient de Troies sur la Lorraine avec une autre armée presque aussi nombreuse.

Le dauphin traversa rapidement l'extrémité septentrionale de la Comté de Bourgogne, en évitant tout sujet de collision avec les Bourguignons. Les « Armagnacs », grossis par la noblesse souabe et alsacienne, arrivèrent en vue de Bâle avant la fin d'août; les bourgeois de Bâle, terrifiés de l'approche de cette horde impitoyable, avaient envoyé en toute hâte demander assistance aux Suisses.

Les montagnards détachèrent un corps d'élite pour reconnaître l'ennemi et l'empêcher de passer la Birse, rivière qui se jette dans le Rhin au-dessus de Bâle : l'avant-garde du dauphin avait déjà franchi la Birse; les Suisses la chargèrent, la culbutèrent [3], lui

1. Æneas Sylvius, epist. 87.

2. Le conseil du roi portait ses ambitions même au delà des limites de la Gaule. En cette même année 1444, un des partis qui se disputaient Gênes signa avec Charles VII un traité secret pour le rétablissement du protectorat français sur cette république. En 1446, les Campifregosi et les Doria s'emparèrent en effet de Gênes avec le concours des Français; mais, une fois installé, le nouveau doge, Janus de Campofregoso éluda l'accomplissement de sa parole, et l'on eut le bon sens de ne pas s'engager dans une guerre en Italie pour l'y contraindre. Les Français gardèrent cependant assez longtemps Finale, sur la côte ligurienne. Jacques Cœur avait été l'intermédiaire principal des négociations relatives à Gênes. *V.* P. Clément, *Jacques Cœur*, t. 1, p. 167.

3. Les Français et les Anglais durent être déconcertés quand ils se virent en

enlevèrent son artillerie et ses bagages, et la rejetèrent de l'autre côté de la rivière. Ils avaient défense de traverser eux-mêmes la Birse : aussi indisciplinés qu'intrépides, ils assommèrent un messager des Bâlois, qui voulait les empêcher de passer outre; ils franchirent la rivière, et se ruèrent, comme des taureaux furieux, sur l'avant-garde française ralliée par de puissants renforts. Les montagnards, qui n'étaient pas deux mille, enveloppés par des masses, furent bientôt séparés en deux petites troupes, dont l'une fut acculée à la rivière, et l'autre parvint à gagner une ladrerie [1] où elle se retrancha. La première et la plus faible des deux bandes fut exterminée après une résistance désespérée; puis toute l'armée assaillit la ladrerie. En vain la chapelle de la ladrerie fut-elle incendiée; en vain les boulets renversèrent-ils les clôtures du jardin et du cimetière; les Suisses repoussèrent assaut sur assaut : leurs longues piques et leurs hallebardes abattaient les gens d'armes par centaines; leurs gigantesques sabres à deux mains et leurs pesants *morgenstern* [2] broyaient comme verre heaumes et cuirasses. Comme les Gaulois et les Franks des âges héroïques, exaltés d'une terrible extase, on voyait les Suisses, hachés de vingt blessures, lutter et frapper tant qu'il leur restait un souffle de vie : quand ils ne pouvaient plus se tenir debout, ils combattaient à genoux. Les plus vieux capitaines de France, « qui s'étoient trouvés à tant de journées et rencontres, tant contre les Anglois que contre autres, » n'avaient jamais vu « gens de si grande défense, ni si téméraires à abandonner leurs vies [3]. » Émus d'admiration, ils eussent volontiers offert quartier à ces héroïques combattants; mais les seigneurs allemands, altérés du sang des « vilains », les supplièrent de n'en point épargner un seul : les Suisses, d'ailleurs, n'eussent point consenti à se rendre.

On assure que le combat avait duré dix heures entières. Enfin, accablés par le nombre, ils moururent tous, « moins vaincus que las de vaincre [4] » (28 août 1444).

présence de lances à pied, marchant et manœuvrant rapidement sans l'énorme harnais qui appesantissait les pas de l'homme d'armes.

1. La léproserie de Bâle, dite de Saint-Jacques.
2. *Étoile du matin.* Massue ainsi nommée à cause des pointes de fer qui la hérissent.
3. Mathieu de Coussi, ap. *Hist. de Charles VII*, p. 536.
4. *Vincendo fatigati.* Æneas Sylvius, *epist.* 78. Les nobles allemands étaient si peu

Le concile, toujours assemblé à Bâle, avait été témoin de la bataille : les Bâlois invoquèrent sa médiation, et trois cardinaux, quatre évêques et douze docteurs se joignirent aux députés que la ville envoya vers le dauphin. Ces ambassadeurs implorèrent la clémence du prince, et lui offrirent l'ouverture des portes, à condition qu'il n'y entrerait point « avec toute sa puissance »; Louis ne voulait pas faire piller Bâle par ses hordes de routiers : il accepta, et, peu de jours après, il apprit que les montagnards avaient levé le siége de Zurich, et s'étaient retirés dans les hautes vallées des Alpes.

Leurs ennemis ne les y suivirent pas : l'héroïsme des Suisses avait inspiré aux Français une sorte de sympathie qu'ils ne prirent guère la peine de cacher à la noblesse allemande. Le dauphin sentit combien la position de ce petit peuple pouvait en faire un allié utile à la France, et se garda bien de le pousser à bout par complaisance pour l'Autriche. Après quelques ravages dans la plaine de Suisse, il commença de négocier avec les villes helvétiques et les *Waldstœtten* de la montagne, et ramena son armée en Alsace et en Souabe. Il ne put déterminer Bâle à se donner à la France, comme il l'essaya au mépris des droits de l'Empire; mais il conclut, le 28 octobre, tant en son nom qu'en celui du roi son père, un traité de « bonne intelligence et ferme amitié » avec les nobles, bourgeois et paysans des communes de Berne, Bâle, Lucerne, Soleure, Uri, Schwitz, Unterwald, Zug, Glaris, et avec le duc de Savoie, les comtes de Neufchâtel et de Vallangin, alliés et confédérés des « Ligues de la Haute Allemagne, » ainsi qu'on nommait les Suisses. On dit que les Ligues Suisses promirent secrètement au dauphin de mettre quatre mille combattants à sa disposition quand il en aurait besoin.

Aux approches de l'hiver, le dauphin quitta les bords du Rhin

accoutumés à voir les Suisses vaincus, que ce triomphe, si chèrement acheté, les rendit ivres de joie. Le chroniqueur suisse Tschudi raconte que Burckhardt Mönch, baron souabe, qui avait été la cheville ouvrière de la ligue contre les montagnards, reconnut parmi les mourants un capitaine du canton d'Uri, et, l'insultant d'un geste railleur : « Nous coucherons ce soir sur des roses! lui cria-t-il. — Eh bien! mange celle-ci! » répliqua le montagnard; et, rassemblant le reste de sa vigueur, il lui lança une pierre à la tête. La pierre écrasa les yeux et la face de Burkhardt. — Muller, *Hist. des Suisses*. — Mathieu de Coussi. — J. Chartier. — Berri. — Barante.

pour rejoindre son père en Lorraine, après avoir changé ses ennemis en alliés et ses alliés en ennemis; car la maison d'Autriche se plaignait que le dauphin lui eût fait plus de mal qu'aux Suisses, et les bandes des « Armagnacs » avaient commis de telles dévastations et de telles cruautés sur les deux bords du Rhin, que la population s'était levée en masse contre eux; un grand nombre de routiers avaient été exterminés en détail par les paysans dans la Forêt Noire et dans les vallées de l'Alsace.

La conduite du roi en Lorraine était encore moins propre à satisfaire l'empereur : tout en protestant de ses intentions amicales pour l'Empire, Charles VII sommait les villes impériales d'entre la Meuse et les Vosges de reconnaître sa suzeraineté; il déclarait, dans ses « lettres royaux », s'être transporté vers les marches de Barrois et de Lorraine, et vers « les Allemagnes », pour donner provision et remède à plusieurs usurpations faites sur les droits des royaume et couronne de France, en plusieurs pays, seigneuries, cités et villes, étant deçà la rivière du Rhin, qui d'ancienneté « souloient être aux rois de France. » Verdun, déjà momentanément réuni à la France sous Louis Hutin, Épinal, qui relevait de l'évêque de Metz, Orville, et d'autres petites places se soumirent assez volontiers (*Ordonn.*, XIII, 408); Toul accepta la protection du roi, mais en réservant les droits de l'Empire; Metz résista : cette grande commune, habituée depuis longtemps à se gouverner en république, répondit aux gens du roi qu'elle ne devait rien à la couronne de France, « et n'étoit sujette au roi René ni à aucun autre ». Les Français s'emparèrent de vingt-cinq ou trente forteresses qui protégeaient le territoire de Metz, mais ne se trouvèrent pas en mesure d'assiéger régulièrement la puissante cité, approvisionnée pour deux ans, bien munie d'artillerie et d'une bonne garnison à sa solde. Cinq mois entiers, on guerroya autour de Metz avec une impitoyable cruauté de part et d'autre. Le capitaine de Metz, Jean de Vitout, alla jusqu'à faire noyer des femmes qui avaient, malgré sa défense, porté de l'argent aux Français pour racheter leurs maris prisonniers. Le roi de France et le roi de « Sicile », désespérant de réduire « ces vaillantes gens » de Metz[1],

1. « *Illi optimi cives Metenses.* Thomas Basin, t. I, p. 163.

consentirent enfin à accepter la rançon des libertés messines : la ville fit un riche présent de vaisselle d'or à Charles VII, avec deux cent mille écus pour les frais du siége. Quant à René, les Messins le déchargèrent d'une grosse dette qu'il avait contractée naguère envers leur commune, mais ils ne reconnurent pas plus sa suzeraineté que celle du roi de France (27 février 1445)[1]. Metz se ruina, mais resta libre.

Le traité avec Metz fut accompagné d'un autre traité avec l'Empire : les entreprises de Charles VII et les violences commises par les troupes du dauphin avaient inquiété et irrité toute l'Allemagne. Les princes d'outre-Rhin, qui n'eussent point soutenu l'empereur dans une querelle particulière à la maison d'Autriche, se montraient aussi disposés que lui à défendre les droits de l'Empire. Charles VII et son conseil sentirent l'imprudence qu'il y aurait à changer une expédition d'aventure et d'expédient en une grande guerre de conquête, tandis que les Anglais tenaient encore de si importantes possessions dans le royaume : on transigea; le roi renonça à l'hommage de plusieurs des villes impériales qu'il avait occupées, et les Allemands renoncèrent aux indemnités qu'ils avaient réclamées. Le roi garda seulement la souveraineté d'Épinal (*Ordonn.*, XIII, 502).

Les vastes desseins conçus un peu légèrement autour du roi avaient donc échoué, et la France n'avait fait pour cette fois qu'une sorte de reconnaissance du côté du Rhin : cette campagne, peu glorieuse, eut néanmoins un grand résultat pour le royaume : l'ordonnance du 2 novembre 1439 fut enfin réalisée. Les compagnies, qui avaient si longtemps dévoré la France, se trouvaient fort affaiblies : des milliers de routiers avaient péri aux bords du Rhin et de la Moselle; on espéra que le reste serait amené à entendre raison et à accepter une existence régulière et honorable en échange d'une indépendance désordonnée. Les plus renommés, entre les « conducteurs de gens de guerre, » sur la

1. Les Messins lui avaient prêté de l'argent pour payer sa rançon au duc de Bourgogne. La cause de la guerre, comme on voit, n'était pas fort honorable au « bon roi René », qui attaqua ses voisins et attira sur ses propres sujets le fléau des écorcheurs pour ne pas payer ses dettes. « Les tyrans », dit Thomas Basin dans sa langue de républicanisme classique, « envient toujours la liberté, le repos et la justice des peuples. » T. I, p. 163.

promesse qu'on leur fit d'être des « mieux et des premiers pourvus, » répondirent de l'obéissance de leurs hommes; la réforme fut donc décidée, malgré l'opposition d'une partie des princes et des grands appelés à débattre la question au sein du conseil.

Il fut ordonné, de par le roi en son conseil, que l'armée serait réduite à quinze compagnies, chacune de cent lances « garnies » ou six cents chevaux, trois archers, un page et un coutillier à cheval étant attachés à chaque homme d'armes. Les gages des hommes d'armes et de leurs gens devaient être payés mensuellement, et en monnaie royale, par des commis spéciaux, établis dans les bailliages, sénéchaussées et prévôtés où les capitaines tiendraient garnison. Ce furent les premiers payeurs et commissaires des guerres. La solde fut fixée à dix livres tournois par mois pour l'homme d'armes, cinq pour le brigandinier ou coutillier [1], espèce de chevau-léger, quatre pour l'archer [2].

Les historiens contemporains nous ont laissé sur l'exécution de cette grande mesure des détails qui méritent d'être rapportés textuellement. « Les quinze capitaines élus, lesquels étoient tous vaillants et experts en fait de guerre, non point jeunes, ni grands seigneurs, furent mandés en la présence du roi, et il leur fut dit qu'ils gardassent étroitement les ordonnances, qu'ils ne prissent avec eux que des gens sûrs, dont ils pussent rendre bon compte, et ne fissent ni ne souffrissent être faits par leurs gens aucuns dommages ni violences aux marchands, laboureurs ou autres. On leur bailla par écrit les lieux où ils devoient aller, et, après qu'ils eurent choisi, entre toutes les compagnies, les hommes les plus experts et les mieux habillés, jusques au nombre à eux fixé, tous les autres, c'est à savoir ceux qui n'étoient point pris à gages, eurent ordre de se retirer sans délai dans les pays d'où ils étoient originaires, et d'aller reprendre leurs métiers et labourage, sans plus piller ni dérober le pauvre

1. La brigandine était une armure défensive plus légère que la cuirasse : elle se composait de lames de fer clouées sur un pourpoint matelassé.

2. Cette solde était énorme; en valeur relative, elle représenterait aujourd'hui environ 4,000 fr. par an pour l'homme d'armes, avec son page, et 11,000 fr. pour la « lance garnie. » — Nous n'avons pas le texte de l'ordonnance; M. Vallet de Viriville a fait connaître divers règlements promulgués pour l'exécution. *V. Biblioth. de l'École des Chartes*, t. III, 2e série, p. 124.

peuple, ou autrement en feroit-on justice comme de gens abandonnés et sans aveu; et, pour y pourvoir, furent envoyés mandements aux officiers du roi dans les bailliages. Lesquelles ordonnances étant venues à la connoissance d'iceux gens de guerre, ils s'épandirent incontinent en divers lieux, sans plus se tenir ensemble, tellement que, dedans les quinze jours ensuivants, on n'entendoit plus aucune nouvelle d'eux dans tous les pays du roi.

« Pour le regard des quinze capitaines, quand ils furent distribués avec leurs gens par les provinces, ils commencèrent à se conduire très-doucement et courtoisement; et si, d'aventure, aucuns de leurs gens commettoient quelque violence ou rapine, ils les châtioient à toute rigueur, et faisoient restituer le dommage aux bourgeois ou paysans qui avoient été pillés; aussi les peuples se prirent-ils à les bien aimer, et prioient-ils le roi de tenir les hommes de guerre au pays où ils recevoient leur solde, afin qu'ils y dépensassent l'argent qui y étoit levé pour leur paiement; et étoient lesdits gens d'armes riches, car ils portoient leurs harnois sans parements (parures) et leur étoit défendu de mener chiens, oiseaux (faucons), ni femmes; leurs hocquetons étoient de cuir de cerf ou de mouton, et de draps de couleurs diverses, sans orfévrerie (broderie d'or ou d'argent); leurs robes, courtes, de vingt ou vingt-cinq sous l'aune seulement [1]. Au demeurant, bien que le nombre des gens de guerre ainsi gagés se montât à environ neuf mille chevaux, ils étoient trop peu dans chaque bonne ville pour pouvoir faire les maîtres sur les bourgeois et manants : il n'y avoit que vingt ou trente lances en des villes comme Troies, Châlons, Reims ou Laon. Les officiers royaux et les justiciers ordinaires avoient d'ailleurs l'œil sur eux, pour observer s'ils ne commettoient pas quelques fautes, touchant la punition desquelles les capitaines ne fissent pas bien leur devoir [2] : d'autre part, il y avoit certains commis exprès de

1. Ce prix est encore très-élevé : ce serait aujourd'hui 35 ou 40 francs l'aune. Les draps et objets d'habillement étaient relativement beaucoup plus chers que les denrées.

2. Th. Basin (t. Ier, p. 322) insiste avec raison sur l'importance de la disposition qui soumettait les gens de guerre aux juges ordinaires, soit pour les contestations civiles, soit pour les délits commis par eux contre les particuliers, et ne réservait aux capitaines que le jugement des délits et débats entre militaires. Les énormes

par le roi, qui venoient voir assez souvent les gens d'armes passer à la montre (en revue), afin qu'ils s'entretinssent comme il appartenoit, sans vendre ni perdre leurs chevaux et harnois; et, quand il défailloit quelqu'un desdits gens de guerre par mort ou autrement, aussitôt un autre étoit mis en sa place; plusieurs même suivoient assez longuement les capitaines à leurs dépens, sur l'espérance d'être enrôlés à leur tour.

« Que s'il survenoit au roi quelques affaires, en quelque lieu que ce fût de son royaume, il envoyoit tout aussitôt des messagers vers les capitaines, et incontinent, en peu de jours, ils se rendoient aux lieux où il les vouloit occuper; par ainsi se trouvoit-il assez soudainement pourvu d'un bon nombre de combattants bien en point.

« Enfin, tout ce que dessus étant accompli, en dedans deux mois, le royaume devint plus sûr et mieux en paix qu'il n'avoit été depuis trente ans.[1] »

Les conséquences futures de cette innovation devaient être plus considérables encore. L'apparition des compagnies d'aventuriers mercenaires (routiers, brabançons, etc.), à la fin du douzième siècle, avait porté le premier coup à l'organisation militaire de la féodalité : l'institution des armées permanentes devait annuler promptement cette organisation, qui avait survécu à l'indépendance féodale, et qu'un siècle de guerres désastreuses avait démontrée impuissante pour défendre la patrie. La France allait ressaisir, par la discipline, la supériorité que lui avaient enlevée l'anarchie des milices féodales et les premiers progrès des Anglais dans l'art de la guerre. Ces progrès étaient dépassés de bien loin

inconvénients du système contraire, en droit et en fait, se voient de reste. La justice ordinaire, admise envers les gens de guerre, ne parut pas assez énergique ni assez expéditive à l'égard des gens de mauvaise vie : une ordonnance du 6 octobre 1447 attribua au prévôt de Paris la juridiction dans tout le royaume sur tous les larrons, mendiants, « épieurs » de chemins, ravisseurs, joueurs de faux dés, faux monnayeurs, etc., et leurs « récepteurs » (recéleurs) et complices. Non-seulement le prévôt, mais ses commis, avaient droit de « punir et faire exécuter toutes ces sortes de gens en tous lieux, après enquête sommaire sur leur vie et gouvernement. » Cet effrayant arbitraire fut accueilli comme un bienfait par les classes laborieuses : la répression des violences et des pillages ne leur semblait jamais assez prompte ni assez terrible; elles avaient tant souffert! (*Ordonn.*, XIII, 509).

1. Mathieu de Coussi, dans le *Recueil des hist. de Charles VII*, p. 544-547. — *Éloge du roi Charles VII*, ibid., en tête du volume.

d'un seul élan; la France avait jadis enfanté la chevalerie; c'était encore la France qui enfantait le système militaire moderne, destiné à remplacer la chevalerie. L'introduction générale des armées régulières, renouvelées de l'empire romain par la France, et bientôt imitées par le reste de l'Europe, devait coïncider avec le développement des gouvernements monarchiques.

La France ne sentit d'abord que les avantages de cette grande création, qui lui assurait force contre l'ennemi et ordre au dedans. Dès le règne suivant, elle eut à s'apercevoir de la facilité que l'armée permanente donnait à la royauté d'augmenter la taille permanente sans appel aux États-Généraux. Ce fut bien pis après! Sous le successeur de Charles VII, la couronne poursuivit du moins, par des moyens arbitraires, des résultats utiles et nationaux; plus tard, la puissance excessive que l'impôt arbitraire, combiné avec l'armée permanente, assurait aux rois, ne servit plus qu'à jeter la France, pour soixante années, dans les iniques et folles guerres d'Italie, guerres qui aboutirent à l'ère de décadence des derniers Valois [1].

1. Un contemporain, l'évêque de Lisieux, Th. Basin, qu'on peut considérer comme étant chez nous, par les sentiments bien plus que par la forme, le premier en date des écrivains de la Renaissance, et qui défend, dans la langue du républicanisme classique, les libertés du moyen âge contre la monarchie naissante, a laissé des pages très-remarquables contre l'institution des armées permanentes. Thomas Basin, qui écrivait de 1470 à 1475, après avoir reconnu non-seulement l'utilité, mais la nécessité temporaire de l'établissement militaire de 1445, en attaque avec passion le maintien après l'expulsion des Anglais : il n'y voit, en temps de paix, qu'un instrument de tyrannie qui permettra aux rois de tenir tout le royaume sous la terreur, d'augmenter démesurément les charges publiques, non suivant le besoin, mais suivant le caprice, et de rendre les sujets taillables à merci. « Comme de vils esclaves..., les sujets n'auront plus rien qu'ils puissent dire être à eux, ni leurs biens ni même leur vie. — En telle misère et servitude est tombé le royaume de France, autrefois noble et libre, que tous les habitants sont déclarés hautement, par les généraux des finances et leurs commis, taillables à la volonté du roi, sans que personne ose murmurer ou même demander merci; et que parler à l'encontre seroit plus périlleux que de renier tout le symbole de la foi, et seroit châtié en crime de lèse majesté. »

Il représente la charge du logement des gens de guerre comme bien plus insupportable que la taille même, et fait de leurs exactions et de leurs insolences envers leurs hôtes un tableau qui offre une étrange opposition avec celui que nous avons donné d'après Mathieu de Coussi et le panégyriste anonyme de Charles VII. L'idée de loger les gens d'armes chez les bourgeois n'était pas heureuse, et le bel ordre de 1445 n'avait pu se maintenir longtemps.

Il nie ensuite la nécessité du maintien de l'armée en vue du retour possible de l'invasion étrangère, et fait observer que ni l'Angleterre ni les autres voisins ou rivaux de la France ne s'imposent ainsi un mal certain et perpétuel pour éviter un mal acci-

La réforme des finances marchait parallèlement avec celle de l'armée; elle n'eut pas un caractère aussi monumental; néanmoins ce qui s'établit alors fut la base de tout ce qui se fit depuis, sous la monarchie, en cette matière. Dès le 25 septembre 1443, avait paru une ordonnance qui séparait l'administration du domaine royal d'avec celle des « finances extraordinaires » (tailles, aides et subsides), devenue incomparablement plus importante que l'autre. Toutes deux continuèrent à ressortir de la chambre des comptes, souveraine pour le fait de l'administration financière comme le parlement pour le fait de la justice [1]. Il fut établi que les revenus du domaine seraient versés en la chambre du trésor à Paris, dans les mains du changeur du trésor, sur quittances des trésoriers du roi (ou trésoriers de France), contrôlées par le clerc du trésor. Tous les autres deniers de l'État devaient être reçus et distribués par un receveur général des finances, séant à Paris. La chambre des comptes ne devait plus admettre le receveur général ni aucun des chefs de services à compter par simples mandements royaux: le receveur général était tenu de représenter des états détaillés des dépenses, expédiés par les généraux (inspecteurs généraux) des finances, signés de la main du roi et du « signet » d'un des notaires ou secrétaires d'État, avec mandements scellés par le chancelier de France; les officiers du domaine devaient exhiber des quittances régulières du trésor; les

deutel et improbable. Cet argument ne devait pas garder longtemps sa valeur, et il le sent bien lui-même. « Le mal », dit-il, « ira croissant, et, toujours, s'il en manquoit, forgeroit-on nouvelles causes de guerres et de troubles, afin de maintenir milices et tributs. Et cette calamité ne demeurera point particulière au royaume de France, mais la contagion gagnera les autres nations, comme nous le voyons commencer de nouvelleté en certaines seigneuries libres jusqu'ici de telles servitudes (la Bourgogne). »

Il termine par un panégyrique de la liberté légale et par une philippique contre le despotisme, qui doivent à sa qualité d'évêque un intérêt tout particulier, et il combat ceux qui cherchent dans l'Ecriture le prétexte d'une soumission servile aux puissances. « L'autorité divine nous commande bien d'être soumis aux princes, mais non comme serfs; l'apôtre dit: *Ne soyez point serfs des hommes;* il dit encore: *Serf es-tu appelé; n'en aie point souci; mais, si tu peux devenir libre, mieux feras-tu.* Obéissons donc librement à qui nous commande selon la justice et la loi; mais à qui commande contre la loi et la justice pour satisfaire ses iniques passions, subvertir l'Etat et tout réduire en servitude, n'obéissons pas, si nous avons pouvoir de résister; ce sera bien plus juste encore. » Th. Basin, *Historia Caroli VII*, liv. IV, p. 169-181.

1. En certains cas, cependant, des membres du parlement étaient appelés à assister la cour des comptes dans ses jugements.

officiers des « autres finances, » des quittances du receveur général. Les maîtres de chambres aux deniers, l'argentier du roi, le grand écuyer, le trésorier des guerres, le maître de l'artillerie, étaient tenus de montrer leurs états de dépenses tous les mois. Le receveur général devait montrer ses comptes à la chambre des comptes à première réquisition, et les faire apurer et vérifier chaque année à ladite chambre. Tous les receveurs étaient astreints à rendre leurs comptes deux fois l'an; les receveurs des aides devaient même les rendre trois fois l'an, les malversations étant plus faciles pour eux, et leurs comptes étant plus complexes. Tout recel et malversation étaient punis de restitution, plus, d'une amende arbitraire (*Ordonn.*, XIII, 372).

Afin que le roi « pût voir clairement au vrai l'état de ses finances quand bon lui sembleroit, » il fut prescrit aux gens de finances étant près la personne du roi, de tenir un registre où serait enregistré tout ce qui serait commandé par le roi et par eux expédié.

Deux ordonnances des 10 février et 12 août 1445 corroborent la première : le roi s'interdit d'accorder gratuitement des lettres d'amortissement, de légitimation, d'affranchissement, d'anoblissement, d'exemptions et de priviléges quelconques. Il est enjoint aux gens des comptes et trésoriers de ne plus obtempérer à ces lettres que moyennant finance et composition raisonnable. Les seigneurs qui ont reçu du roi des terres du domaine contribueront aux charges de l'État pour ces terres, ou les restitueront à la couronne. Les trois trésoriers de France [1], chefs du service des domaines (Jean Bureau était un des trois), feront rentrer les parties du domaine usurpées. Ils arrêteront le paiement des gages des officiers qui ne résident pas, contraindront tous gens « non vivant noblement » à vider tous fiefs nobles ou à financer pour les garder. Un autre édit, de juin 1445, organisa définitivement la justice exceptionnelle en matière d'impôts : les « généraux conseillers sur le fait des aides » formèrent une cour souveraine, la cour des aides, jugeant en dernier ressort tous les procès civils et criminels concernant les aides, gabelles

1. A la fin du règne, il y en eut cinq.

et tailles. Les élus, qui, d'élus du peuple, étaient devenus les élus du roi, composèrent les tribunaux de première instance pour les questions d'aides, gabelles et tailles. Les procès concernant le domaine furent jugés par les trésoriers de France. Il fut interdit à toute juridiction ecclésiastique ou laïque de s'immiscer dans les affaires d'impôts : les tribunaux ecclésiastiques lançaient sur les officiers de finances des excommunications, lorsque ceux-ci s'adressaient à des hommes engagés, à quelque degré que ce fût, dans la cléricature. L'édit royal statua que les juges d'église, qui troubleraient les officiers de finances dans leurs fonctions, seraient punis par la saisie de leur temporel. Des peines équivalentes menacèrent les magistrats laïques[1], au cas où ils recevraient les appels portés devant eux par les contribuables, qui, sous prétexte de divers priviléges, cherchaient à se soustraire aux impôts. « Le roi, disait l'ordonnance, veut qu'égalité soit gardée entre ses sujets dans les charges et frais qu'ils supportent pour leur défense et celle du royaume. » Cependant on maintenait l'exemption des tailles et aides, en dehors du clergé, pour les écoliers des universités, les nobles « suivant les armes[2], » les archers, arbalétriers et canonniers des bonnes villes, les officiers ordinaires et commensaux du roi : les pauvres dont l'indigence est constatée ferment assez bizarrement cette liste de privilégiés (*Ordonn.*, XIII, 415, 428)[3].

La juridiction exceptionnelle en matière d'impôts, qui rendait les officiers de finances juges et parties, reposait sur un principe

1. Les juges seigneuriaux furent ainsi dépouillés de toute juridiction en matière d'impôts.

2. C'est-à-dire faisant le service de leurs fiefs. Par l'organisation de l'armée régulière, la milice féodale se trouvait réduite au rôle de réserve et d'arrière-ban : les feudataires obtinrent, quand on les appelait sous les armes, d'être soldés sur le même pied que les gens des « compagnies d'ordonnance », pourvu qu'ils eussent l'équipement prescrit (*Ordonnances* XIV, 350). Ainsi les nobles cessèrent entièrement de servir à leurs frais.

3. L'exemption des tailles fut accordée à tous les bourgeois de Paris « pour aider à repeupler ladite ville », par ordonnance du 26 mai 1449, à la charge pour la ville d'entretenir à ses frais ses fortifications et « autres communes affaires. » Les Parisiens ont gardé ce privilége jusqu'à la Révolution. Une telle exception, étendue à tous les habitants de la grande cité, était fort peu conséquente avec le principe d'égalité posé par les ordonnances précédentes. Mais les gouvernements du moyen âge ne se piquaient point de logique.

très-dangereux; aucune institution ne donna lieu à plus d'abus dans la suite des temps; aucune n'était devenue plus odieuse au peuple lorsque tomba la monarchie.

D'autres réformes judiciaires méritèrent, au contraire, toute approbation. Les priviléges universitaires, qui avaient servi autrefois la civilisation en protégeant dans Paris l'existence d'une sorte de république lettrée, ne protégeaient plus que les désordres des écoliers et la vanité des pédants. L'université de Paris ne ressortissait jusqu'alors qu'à la personne du roi. Un édit du 26 mars 1445 la soumit au ressort du parlement pour ses causes générales, et les causes privées de ses « suppôts » (écoliers, fonctionnaires et subordonnés quelconques) allèrent au Châtelet comme celles des bourgeois de Paris. Le temps était passé où tous les lettrés de l'Europe se seraient levés comme un seul homme contre cet attentat aux priviléges de clergie. Les lettres n'étaient plus en cause. Il fallut courber la tête.

Après avoir soumis l'université au parlement, on réglementa le parlement et ses subordonnés; le parlement fut confirmé dans le droit de présenter des candidats au roi, en cas de vacance. Défense aux membres de la cour de recevoir pensions d'autres personnes que le roi. Ordre aux membres de la cour d'être au Palais à six heures un quart du matin. Amende « arbitraire » contre tous les avocats « trop longs et prolixes. » Ce procédé, on doit en convenir, était plus « arbitraire » que pratique. D'autres mesures sont prises contre la multiplication des écritures et la longueur des procès. Dans un édit de confirmation des priviléges accordés au Languedoc par Louis X, on remarque un article qui prescrit « l'instruction et le jugement publics » des procès criminels, à moins que l'accusé ne soit condamné à la question. Cette première réaction contre la procédure secrète empruntée aux inquisiteurs devait partir du Midi, dépositaire des traditions du droit romain et si cruellement traité par l'inquisition (*Ordonn.*, XIII, 486).

Les monnaies avaient eu leur part dans la réforme générale : un édit du 12 novembre 1443 avait proscrit le cours de toute autre monnaie que les écus d'or, les « deniers grands blancs, » valant dix deniers tournois, les « petits blancs, » de la valeur de cinq

deniers, et les « doubles deniers noirs. » Bien des intérêts furent lésés; mais on parvint à faire disparaître ce chaos de monnaies de toute espèce et de tout aloi, françaises, anglaises, bourguignonnes, qui encombraient la circulation et gênaient les transactions.

Les relations diplomatiques n'étaient pas moins bien conduites que les affaires de l'intérieur : des nuages s'étaient maintes fois élevés entre les cours de France et de Bourgogne; ils furent dissipés; on ne s'aimait pas; mais on se respectait; on fut prudent et modéré de part et d'autre. La duchesse de Bourgogne, femme d'un esprit actif et d'un grand sens, à qui son mari confiait presque toujours les négociations de quelque importance, vint trouver Charles VII à Châlons, à son retour de Lorraine, et régla pacifiquement avec lui les différends des deux cours, relatifs, pour la plupart, aux empiétements des officiers royaux sur le traité d'Arras : les gens du roi ne pouvaient se résoudre à ne point faire valoir intégralement les droits « régaliens » sur les provinces bourguignonnes. Ni la France ni la Bourgogne n'avaient intérêt à une rupture : le duc Philippe avait de graves embarras chez lui; la Flandre était mécontente des impôts croissants et de diverses atteintes à ses libertés; la Hollande et la Zélande étaient déchirées par les vieilles factions des *Hoëks* et des *Kabeljaws;* Philippe avait à s'assurer l'héritage du duché de Luxembourg, que lui disputait la maison d'Autriche; quant au conseil de France, il n'est pas besoin de dire de quel côté se tournaient ses légitimes ambitions. L'affaire du comte d'Armagnac fut terminée en même temps que les démêlés avec le duc Philippe; le comte implora la merci du roi, qui l'accorda aux sollicitations de tous les grands seigneurs du Midi : le comte fut remis en liberté et recouvra l'Armagnac; le Rouergue, qui lui avait appartenu, fut donné au dauphin, et le comté de Comminges demeura à Mathieu de Foix, mari de la dernière comtesse, pour retourner à la couronne à sa mort. Cette grâce avait été un acte de politique, et non de justice; le comte Jean, souillé de toutes sortes de crimes, ne méritait aucune pitié.

La cour de France, cependant, était agitée par des discussions assez graves : le crédit du connétable était un peu éclipsé par

celui du comte de Dunois et de Jean de Brézé, sire de la Varenne, homme de tête et de main, qui gouvernait le roi sans lui plaire et sans trop l'épargner dans sa verte franchise[1]; le roi et son fils, qui avaient paru pleinement réconciliés durant quatre ou cinq ans, retombaient dans une mésintelligence croissante, depuis la perte de la dauphine, Marguerite d'Écosse, jeune femme spirituelle, généreuse, aimable et aimée de tout le monde, qui mourut à vingt ans avec des circonstances touchantes[2]; elle avait du crédit sur le roi, et elle avait servi de lien entre le père et le fils. Bien que Charles VII eût confié au dauphin, à plusieurs reprises, des commandements considérables, Louis n'était jamais content de la part qu'on lui faisait dans l'autorité royale; à la fois dissimulé et violent, il traitait avec arrogance les conseillers du roi, sauf Jacques Cœur, dont il ne pouvait s'empêcher de respecter le génie, et il se montrait on ne peut plus discourtois envers madame de Beauté[3], prenant les intérêts de la reine sa mère plus vivement peut-être que ne le souhaitait cette princesse elle-même. L'historien Gaguin prétend qu'il s'emporta un jour jusqu'à donner un soufflet à « la belle Agnès[4]. » Le fait est improbable; ce qui est certain, c'est qu'il ne manquait pas d'officieux à la cour pour souffler le feu, et que l'esprit du dauphin s'aigrit de plus en plus; l'ancien chef d'écorcheurs Antoine de Chabannes, devenu comte de Dammartin et assez accrédité auprès du roi, dénonça tout à coup à Charles VII un complot tramé, dit-il, par le dauphin, pour chasser ou tuer les ministres du roi et s'emparer de sa personne : le commandant de la garde écossaise et plusieurs de ses archers furent

1. *Hist. ms. de Louis XI*, par l'abbé Legrand.

2. C'était une noble nature, ardente de tête et de cœur, frêle de corps : passionnée pour la poésie et les arts, elle passait les jours et les nuits à lire et à faire des vers. Sa santé, altérée, dit-on, par les veilles et par les inquiétudes d'une pensée trop active, ne résista pas au chagrin de propos calomnieux qu'accueillit son ombrageux époux, toujours enclin à croire le mal. Elle en fut frappée au cœur : à la suite d'une promenade, par une chaude journée de l'été de 1445, une pleurésie se déclara et l'emporta en quelques jours : ses dernières paroles furent : « Fi de la vie! qu'on ne m'en parle plus! » Voyez les pièces publiées dans les *Preuves de l'histoire de Louis XI*, de Duclos.

3. C'était le titre que portait Agnès Sorel, depuis que le roi lui avait donné le château de Beauté-sur-Marne, voulant qu'elle fût « dame de Beauté de nom comme de fait. »

4. Robert Gaguin, de l'ordre des Mathurins, est l'auteur du premier essai d'Histoire générale de France, écrit à la fin du xv^e siècle.

arrêtés, et quelques seigneurs de la cour prirent la fuite : le dauphin donna un démenti à Dammartin, qui maintint son dire, et qui obtint toute créance près du roi : plusieurs archers écossais furent condamnés à mort, et le dauphin se retira dans son pays de Dauphiné, avec un congé de Charles VII (1446). Le père et le fils ne devaient plus se revoir[1]. Deux ans après (en 1448), un nouvel avis fut adressé à Charles VII par un de ses secrétaires, qui prétendit que le dauphin, d'accord avec le duc de Bourgogne, s'apprêtait à revenir à main armée « changer le gouvernement du roi ». Le dénonciateur fut moins heureux cette fois : ses allégations furent déclarées mensongères, et le parlement de Paris le condamna à mort comme faussaire et calomniateur[2]. Le sire de Brézé, qui, de bonne foi, avait soutenu l'accusateur[3], perdit la faveur du roi à l'occasion de cet incident : Dammartin au contraire, plus dangereux dans son nouveau métier de courtisan que dans son ancienne profession de chef de bandits, conserva et accrut son influence, dont il devait faire plus tard un fatal usage.

Ces mouvements du palais, dont le contre-coup, quelques années auparavant, eût ébranlé tout le royaume, ne réagirent guère sur les affaires publiques, et n'arrêtèrent point la marche ferme et régulière du gouvernement : ils n'eurent probablement pas même d'influence sur la prorogation de la trêve avec les Anglais, qui fut renouvelée à plusieurs reprises, mais à courts termes. Le gouvernement français n'avait pas d'intérêt à précipiter la reprise des hostilités : chaque délai améliorait ses chances; la situation intérieure de l'Angleterre empirait de jour en jour. Cette belle Marguerite d'Anjou, qu'on avait présentée à l'Angleterre comme un gage de paix, n'y avait porté que le trouble et la guerre : ses grandes qualités d'esprit et de cœur, son courage, son activité, son génie politique, qui semblaient suppléer à tout ce qui manquait à son faible époux, ne tournèrent qu'à son malheur et à celui de sa

1. Un second fils naquit au roi vers l'époque du départ du dauphin. Il fut nommé Charles.

2. Duclos, *Hist. de Louis XI* : Preuves.

3. Il avait ses raisons pour croire le dauphin capable de tout. En 1446, Louis, n'ayant pu le gagner, avait, dit-on, voulu le faire tuer. *V.* Legrand, *Hist. ms. de Louis XI*, l. I, fol. 97-105, mss. de la Bibliothèque. La disgrâce de Brézé fut de courte durée.

patrie adoptive. Élevée au trône sous des auspices humiliants pour l'orgueil anglais, et trop jeune et trop ardente pour discerner le rôle modérateur qui eût convenu à sa position, elle épousa les passions du parti qui l'avait faite reine, et non les intérêts généraux de la nation qu'elle était appelée à régir; elle ne fut jamais pour le peuple anglais que l'étrangère, *la fille d'Anjou, la Française.* « La France », dit un historien (M. de Sismondi), « s'était doublement vengée de sa rivale, en lui donnant un roi et une reine tous deux issus du sang des Valois! » Marguerite inspira au parti de Winchester et de Suffolk l'audace qui lui avait manqué jusqu'alors, et de grandes catastrophes ne tardèrent pas à éclater : le duc de Glocester, chef de la faction opposée, fut arrêté pendant une session du parlement, comme accusé, probablement à juste titre, d'avoir conspiré de se saisir par force du gouvernement et de la personne du roi : quelques jours après (28 février 1447), il fut trouvé mort dans son lit. Quoique son corps ne portât aucune marque de violence, et qu'il fût miné, depuis longtemps, par une maladie incurable, on crut généralement que le duc avait péri assassiné : le peuple et les soldats avaient aimé en lui l'adversaire opiniâtre de la France et le dernier représentant des jours glorieux de Henri V; sa mort souleva contre la jeune reine et contre le parti de la paix des ressentiments implacables, et le peuple vit le doigt d'en haut dans la prompte fin du cardinal de Winchester, qui ne survécut que six semaines à son infortuné neveu (11 avril 1447)[1]. L'avenir de la branche de Lancastre fut dès lors irrévocablement compromis : il se trouva quelqu'un pour recueillir le fruit de la haine populaire, et bien des gens commencèrent à parler à demi-voix des droits héréditaires d'une autre branche de la maison royale, qui n'avait pas jusqu'alors paru se souvenir qu'elle eût un droit au trône capable de balancer celui des Lancastre : Richard, duc d'York,

1. Le dur et avide vieillard se plaignit, dit-on, en mourant, de ce que la vie ne se pouvait racheter avec de l'or. Il eut la singulière fantaisie, imitée depuis par Charles-Quint, de faire célébrer devant lui son propre service funèbre et sa messe de *Requiem* (Hall, p. 152. Cont. Hist. Croyland, 583). Il est douteux qu'il ait fait tuer son neveu Glocester; mais il en était bien capable. S'il faut en croire Glocester lui-même, il aurait autrefois tramé le meurtre de Henri V. On aurait, une nuit, trouvé caché sous un tapis, dans la chambre de Henri V, un homme chargé d'assassiner ce prince par ordre du cardinal. Holinshed, fol. 228, col. 2; 1577.

naguère régent de France pour Henri VI, descendait, par les mâles, seulement du cinquième fils d'Édouard III, mais, par les femmes, du troisième; Henri VI descendait, par les mâles, du quatrième fils; York et ses enfants ne l'oublièrent plus.

L'opinion publique en Angleterre eut bientôt un nouveau grief : le conseil de Henri VI n'avait point encore osé déclarer l'engagement qu'il avait pris de restituer le Maine aux Français : il avait demandé délai sur délai pour exécuter sa promesse. Le gouvernement français perdit patience, et, au commencement de 1448, six ou sept mille combattants vinrent mettre le siége devant le Mans : la place avait une bonne garnison de deux mille cinq cents hommes; néanmoins, à peine sut-on à Londres l'agression des Français, que le conseil d'Angleterre se hâta de donner satisfaction à Charles VII : le Mans et tout le Maine furent évacués, moyennant la promesse, pour les personnes auxquelles Henri VI avait conféré des fiefs dans cette province, d'une indemnité équivalant à dix années de revenus[1]. L'Angleterre n'obtint à ce prix qu'une nouvelle prorogation de trêve jusqu'au 1er avril 1449.

L'Angleterre en était à ce point où les concessions excitent plutôt qu'elles ne désarment l'ennemi : le cri général en France était qu'il fallait en finir avec les Anglais; le gouvernement français passa cette dernière année de trêve à préparer la guerre; sa cavalerie, organisée définitivement en 1445, était la plus belle et la mieux disciplinée de l'Europe; son artillerie, la plus puissante et la mieux dirigée qu'on eût encore vue : un édit du 28 avril 1448 prescrivit la formation d'une infanterie légère destinée à tenir tête aux archers anglais; il fut enjoint aux prévôts et élus de choisir, dans chaque paroisse[2], l'homme le plus adroit à tirer de l'arc ou de l'arbalète : cet homme devait s'équiper à ses dépens, ou à ceux de la paroisse, s'il était pauvre, et se munir d'une salade (casque léger), d'une brigandine (corselet de lames de fer), d'une huque ou jaque (justaucorps de coton piqué), d'une épée, d'une dague, d'un arc ou d'une arbalète, et d'une trousse garnie de dix-huit

1. Rymer, V, II, p. 189. La France ne paya rien. Cette indemnité fut compensée par la suppression des *appatis* (rançons abonnées) que percevaient les Français sur les campagnes anglaises de Normandie. Ibid.

2. Suivant Thomas Basin (t. I, p. 168), on leva un archer par cinquante feux.

traits; moyennant quoi il était déclaré « franc » et quitte de toutes tailles et impôts, hormis les aides et la gabelle. Les « francs-archers » ne furent pas, comme les gens d'armes, réunis en compagnies permanentes; ils furent seulement astreints à des exercices militaires tous les jours de fêtes, à passer la « montre » (revue) une fois par mois au chef-lieu de leur châtellenie[1], et durent se tenir prêts à obéir au premier mandement du roi, « pour faire guerre à son plaisir ». Une solde de quatre livres tournois par mois leur était assignée en temps de guerre. Il ne manquait plus que de former des bataillons de piquiers, de grosse infanterie, pour que l'organisation militaire de la France fût complète (Ord., XIV, page 1)[2].

La suspension d'armes n'eût plus été peut-être renouvelée en aucun cas; mais les Anglais eux-mêmes fournirent à la France un motif plausible pour rompre les négociations. Tandis que le gouvernement anglais s'efforçait d'obtenir la paix à tout prix, ses officiers ne respectaient pas même la trêve qui les protégeait : le plus grand désordre régnait dans les provinces anglo-françaises; les troupes, mal payées, mal nourries, vivaient d'exactions et de pillage. Un capitaine espagnol au service d'Angleterre, François l'Aragonais, ex-gouverneur du Mans, s'était établi, avec les troupes expulsées du Maine, sur les marches de Normandie et de Bretagne, ravageant tous les alentours : le 24 mars 1449, quelques jours avant l'expiration de la trêve, il surprit, pilla et occupa Fougères, riche et commerçante ville, dont le duc d'Alençon avait engagé depuis peu d'années la seigneurie au duc de Bretagne. Le roi de France et le duc de Bretagne[3] envoyèrent aussitôt, chacun de leur côté, des ambassadeurs à Edmond de Lancastre, duc de Somerset, que le conseil de Henri VI avait fait gouverneur de Normandie, à la place du duc d'York, pour le sommer

1. La châtellenie était une subdivision militaire du territoire, comme la prévôté était une subdivision administrative et judiciaire. Le châtelain était le commandant de la châtellenie.

2. Louis XI essaya de rendre les francs-archers propres à deux fins : il leur donna une guisarme, espèce de demi-pique, au lieu de dague et d'épée.

3. François Ier, qui avait succédé à son père Jean VI, le 28 août 1442. Le vieux duc Jean s'était tenu neutre depuis longtemps entre Charles VII et Henri VI, qu'il avait reconnus tour à tour comme rois de France. Son fils se déclara pour le parti français et rendit hommage à Charles VII.

de restituer Fougères et d'indemniser les habitants[1]. Le régent anglais répondit qu'il désavouait ceux qui avaient fait le coup, mais qu'il n'était pas en son pouvoir de rendre la ville : les routiers qui tenaient Fougères guerroyaient, en effet, pour leur propre compte et n'eussent point obéi sans condition aux ordres d'un gouvernement qui ne les payait plus ; mais le gouvernement anglais pouvait et devait leur racheter leur prise. Le conseil d'Angleterre, vers lequel Charles VII avait aussi député, tergiversa et chercha des faux-fuyants.

On ne perdit pas de temps en France : le duc de Bretagne dépêcha son chancelier et l'évêque de Rennes vers Charles VII, « le requérant de l'aider à recouvrer son bien des mains des Anglois, à cause qu'il étoit son vassal, son homme, sujet et neveu » (le duc François était fils d'une sœur de Charles VII). Le conseil du roi s'empressa d'accueillir la requête, et le duc et ses barons jurèrent de servir le roi de France « loyaument » à l'encontre du roi d'Angleterre et de ses alliés. Le connétable, oncle du duc François, était accouru, du fond du Poitou, se mettre à la tête des Bretons. L'argent comptant manquait. Charles VII demanda des emprunts à « plusieurs des grands, qu'il avoit comblés de richesses » : ils s'excusèrent sous de frivoles prétextes[2]. Le roi s'adressa à Jacques Cœur. « Sire, ce que j'ai est vôtre ! » répondit le marchand de Bourges, et il prêta 200,000 écus d'or[3] pour la recouvrance de Normandie.

La guerre était déjà commencée : quelques-uns des capitaines du roi, arborant les couleurs et poussant le « cri de Bretagne » (*Bretagne et saint Ives !*), comme s'ils combattaient seulement pour l'injure du duc François, s'étaient saisis du Pont-de-l'Arche et de Conches en Normandie, de Cognac en Saintonge et de Gerberoi en Beauvaisis (mai-juin 1449). Le duc de Somerset, ne se

1. L'indemnité réclamée par les envoyés bretons était de seize mille écus d'or, et non de « seize cent mille », comme l'ont prétendu Rapin Thoyras et Hume, qui voient, dans l'énormité prétendue de la réclamation, un calcul pour rendre l'accommodement impossible. *V.* Jean Chartier.

2. Thomas Basin, t. I, p. 244. « Jacques Cœur », dit Basin, « très-zélé pour l'honneur du roi et le bien de l'Etat, offrit spontanément une grande somme d'or. »

3. Mathieu de Coussi, ap. *Histor. de Charles VII*, p. 695. 200,000 écus valent 1,500,000 fr., représentant peut-être 9 millions de valeur relative.

dissimulant pas l'insuffisance de ses forces pour faire face à l'orage, avait député vers le roi, afin de renouer les négociations. Tout était si mal ordonné parmi les Anglais, que les ambassadeurs n'avaient pas même de pleins pouvoirs relativement à Fougères; le conseil de France n'était pas disposé à se laisser amuser de la sorte : il ne refusa point aux Anglais de rouvrir des conférences à Louviers, mais il n'accorda pas de suspension d'armes pendant les pourparlers, qui n'eurent aucun résultat : le conseil, dans une délibération à laquelle assistèrent plusieurs seigneurs du sang, barons et prélats, décida d'une voix unanime que le roi avait bon et juste titre à faire guerre aux Anglais, et qu'il écrirait à tous ses sujets, amis, alliés et « bienveillants, » de venir à lui, « chacun selon sa puissance, pour la recouvrance de la duché de Normandie. » Une « notable » ambassade, conduite par le comte de Saint-Pol, fut envoyée au duc de Bourgogne, « afin de lui signifier la vérité de ce qui avoit été fait de la part des Anglois, touchant la rupture des trêves, et de le requérir qu'il lui plût octroyer congé aux nobles chevaliers, écuyers et gens de guerre de ses pays et seigneurie, d'aller servir le roi et se mettre à sa solde, si bon leur sembloit. » Le duc répondit courtoisement qu'il avait trêve avec les Anglais et n'avait point intention de leur faire la guerre, mais que, si « aucuns » nobles hommes et gens de guerre de ses pays voulaient servir le roi, il ne les en détournerait point (Matthieu de Coussi).

La noblesse picarde et artésienne profita de la permission, qu'il n'eût pas été prudent au duc de refuser, et huit cents lances et beaucoup d'archers des pays bourguignons, sous les ordres de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, joignirent l'armée du roi dans la Haute Normandie.

L'invasion générale des possessions anglaises avait été combinée d'une manière formidable : quatre corps d'armée, sans compter les auxiliaires picards, devaient agir simultanément; le premier, sous le comte de Dunois, « lieutenant général du roi pour le fait de la guerre, » contre la Haute Normandie et la Normandie centrale; le second, aux ordres du duc de Bretagne et du connétable, contre le Cotentin; le troisième, moins considérable, sous le duc d'Alençon, dans le duché d'Alençon et le Perche; le qua-

trième enfin et le plus nombreux, commandé par le comte de Foix, contre la Gascogne anglaise : le roi en personne devait soutenir Dunois avec un corps de réserve.

La campagne s'ouvrit par la surprise de Verneuil (19 juillet) : un meunier, maltraité par les Anglais, introduisit les Français dans cette ville, dont le nom rappelait une de leurs plus sanglantes défaites; les temps étaient bien changés! Le château fut emporté d'assaut; la garnison se réfugia dans une grosse tour : Talbot accourut de Rouen pour secourir ce donjon; il fut obligé de se retirer devant les forces supérieures de Dunois; la tour de Verneuil ne tarda pas à se rendre (23 août). Pendant qu'un détachement achevait le siége du donjon de Verneuil, Dunois s'avançait dans l'intérieur de la Normandie, et, renforcé par les Picards du comte de Saint-Pol, et par un autre détachement que conduisait le comte d'Eu, il attaquait Pont-Audemer. Cette place, incendiée par les « fusées ardentes [1] » qu'y lancèrent les Français, fut enlevée au premier assaut (12 août). La prise de Pont-Audemer amena la soumission de Lisieux et de tous les environs; ce fut l'évêque de Lisieux, l'historien Thomas Basin, successeur de Pierre Cauchon [2], qui ménagea l'accommodement de ses ouailles avec le lieutenant général du roi : les Anglais obtinrent de s'en aller sains et saufs.

De Lisieux, Dunois, avec sept ou huit mille combattants, se rabattit sur le Vexin, où le roi le rejoignit avec une réserve de deux cents lances. On se porta sur Mantes et sur Vernon; les habitants forcèrent leurs garnisons anglaises à capituler (fin août). La nouvelle milice des « francs-archers » se signala pour la première fois à l'attaque du pont de Vernon. Gournai fut pris; puis on recouvra les deux manoirs d'Harcourt et de La Roche-Guyon, héritages de deux nobles familles spoliées par l'étranger en punition de leur fidélité à la cause nationale. Neufchâtel, Fécamp, Toucques, Exmes (ou Hiesmes), Argentan, et bien d'autres petites

1. C'était le vieux feu grégeois, suivant Robert Blondel; *Assertio Normanniæ*, ap. Th. Basin, t. I, p. 210; note. *Fusim sulphure ignitum*, dit-il.

2. Pierre Cauchon était mort subitement au concile de Bâle, en 1442, « sans avoir le temps de se reconnoître. » On remarque, dans la capitulation de Lisieux, que l'évêque-comte de cette ville en nommait le capitaine (le gouverneur) avec confirmation du roi. *Ordonn.*, XIV, p. 63.

places tombèrent, presque sans effusion de sang, au pouvoir des Français. Château-Gaillard se rendit après un blocus de six semaines (20 octobre). Gisors capitula le 18 octobre, et son gouverneur, quoique Anglais de race, se « tourna François, » et devint capitaine de Saint-Germain en Laie. D'autres officiers de sa nation lui avaient déjà donné l'exemple, pour conserver les biens qu'ils possédaient en Normandie. Les généraux français se montraient de bonne composition : ils avaient la clémence des victoires faciles; presque partout, les officiers subalternes, les bénéficiaires, les feudataires établis par le gouvernement anglais conservaient leur position en prêtant serment à Charles VII, lorsqu'ils ne se trouvaient point en concurrence avec de « bons François » dépossédés. Les soldats français, bien payés, bien nourris, observaient une discipline qui achevait de gagner les populations à la cause de la France : les garnisons anglaises, peu nombreuses, mal approvisionnées, abandonnées de leurs généraux, pressées entre l'ennemi du dehors et l'ennemi du dedans, cédaient presque toutes après une très-faible résistance. « Le duc de Somerset, le lord Talbot et les autres capitaines de ce parti, qui se tenoient tant à Rouen que dans les autres villes, voyoient bien et pleinement que la plupart des bourgeois et du commun peuple ne désiroient que retourner en l'obéissance du roi de France, et, pour ce doute (pour cette crainte), ils ne s'osoient mettre ensemble aux champs ni désemparer leurs garnisons afin de secourir leurs gens qu'ils savoient de jour en jour être assiégés » (Matthieu de Coussi). Déjà une conspiration populaire avait failli livrer Rouen aux Français pendant l'inutile tentative que Talbot avait faite pour secourir Verneuil. Le vieux Talbot, le héros de l'Angleterre, sentait son impuissance avec un morne découragement; du haut des tours de Rouen, il venait de voir brûler par les Picards son beau château de Longempré, sans pouvoir en tirer vengeance : en vain le régent Somerset et lui sollicitaient-ils, par de fréquents messages, les secours de Henri VI et de son conseil, remontrant « comme quoi se perdoient les belles conquêtes du feu roi Henri V. » Les divisions intestines de l'Angleterre empêchèrent qu'on y mît « aucune provision ni remède; ce que savoient fort bien les François, » ajoute Matthieu

de Coussi, « par quoi ils continuoient d'avancer diligemment leurs besognes. »

L'armée de Bretagne n'avait pas de moindres succès que l'armée de Dunois. Les Bretons avaient commencé par prendre, au printemps, Saint-James de Beuvron et Mortain; puis le duc et le connétable se mirent en mouvement avec toutes leurs forces dans les derniers jours d'août : trois cents lances bretonnes, aux ordres de Pierre de Bretagne, frère du duc, bloquèrent Fougères, pendant qu'un millier de lances bretonnes et françaises entraient en Cotentin : Coutances, Saint-Lô, Carentan, Valognes, Thorigni, Gavrai, furent livrés par leurs habitants, qui demandèrent seulement que les garnisons anglaises se retirassent « vies et bagues sauves. » Le duc François et son oncle le connétable se réunirent ensuite devant Fougères à Pierre de Bretagne, et pressèrent avec vigueur cette forte place : François l'Aragonais et ses routiers se défendirent plus résolûment que toutes les autres troupes anglaises; ils tinrent pendant un mois, sans qu'on pût les réduire de vive force, et il fallut non-seulement leur accorder la vie et les biens, mais acheter leur retraite par une somme d'argent. François l'Aragonais passa au service de France. L'hiver approchait; une épidémie s'était mise dans l'armée de Bretagne : le duc et le connétable congédièrent leurs gens après avoir muni de garnisons les villes et forteresses conquises.

Le duc d'Alençon était parvenu, de son côté, à recouvrer entièrement sa seigneurie : sa ville ducale, Alençon, lui avait ouvert les portes en dépit des étrangers.

Charles VII ne recevait de toutes parts que d'heureuses nouvelles : à Verneuil, à Évreux, à Louviers, partout où il portait ses pas, il était accueilli par les joyeux « noëls » des bourgeois et « manants, » ravis d'aise de se voir délivrés des Anglais. On ne doutait pas que les Rouennais ne fussent dans les mêmes sentiments, bien qu'ils n'eussent point encore pu répondre à la proclamation par laquelle le roi les avait invités à secouer le joug des étrangers[1]. Les principaux chefs anglais s'étaient concentrés dans cette grande ville : le conseil jugea le temps venu de l'arra-

1. Du 17 juillet. — *Archives municipales de Rouen*, citées par M. Chéruel; *Rouen sous les Anglais*, p. 122.

cher de leurs mains; le roi réunit à Louviers les princes et tous les capitaines « qui avoient charge de gens d'armes, » et marcha sur Pont-de-l'Arche, d'où il envoya ses « officiers d'armes » (hérauts) vers « ceux de la ville et cité de Rouen, » pour les sommer de se rendre à lui. Les Anglais, qui gardaient les portes, repoussèrent brutalement les hérauts, et les menacèrent de mort, « ce qui étoit, » dit Jean Chartier, « contre tout ordre de chevalerie. » On fit avancer Dunois et ses compagnies, « qui demeurèrent trois jours devant la ville, par un fâcheux temps de vent et de pluie, sur l'espoir que les bourgeois tourneroient contre les Anglais; mais ils ne le purent faire, pour la grande diligence et surveillance du duc de Somerset et du seigneur de Talbot. » Les compagnies se replièrent sur Pont-de-l'Arche et les villages environnants. Peu de jours après, quelques citoyens de Rouen firent savoir au roi qu'ils étaient prêts à lui livrer deux tours du rempart, proche la porte Saint-Hilaire. Toute l'armée se remit en mouvement, et, tandis que le maréchal de Culant commençait une fausse attaque contre la porte Beauvoisine, Dunois et d'autres chefs se dirigèrent vers la porte Saint-Hilaire; mais à peine trente ou quarante hommes d'armes étaient-ils parvenus au haut du mur, entre les deux tours gardées par les auteurs du complot, que Talbot accourut avec l'élite de la garnison : le désespoir ranima le courage des Anglais; ils chargèrent avec tant de furie les assaillants et leurs fauteurs, qu'ils les tuèrent, les prirent ou les culbutèrent dans le fossé, avant que le gros des troupes françaises pût leur porter secours, ou que la masse des habitants eût le temps de se déclarer (16 octobre).

Ce dernier coup de vigueur du vieux Talbot ne put raffermir la domination anglaise; dès le lendemain matin, la fermentation populaire éclata par un mouvement général. Le duc de Somerset, entouré dans une rue de Rouen par un millier d'hommes armés, fut conduit, bon gré, mal gré, à l'Hôtel-de-Ville, et obligé de consentir à l'envoi de députés vers le roi Charles. Les bourgeois du parti français s'étaient procuré, dès la veille, les sauf-conduits nécessaires. Une première députation alla sur-le-champ trouver le roi au Pont-de-l'Arche, pour régler les préliminaires; ce fut l'affaire d'un moment. Aussitôt le retour des députés, une ambas-

sade, investie de pleins pouvoirs, composée des principaux bourgeois, et conduite par l'archevêque Raoul Roussel, partit pour le Port-Saint-Ouen, à une lieue du Pont-de-l'Arche, où s'étaient transportés le comte de Dunois, le chancelier de France Guillaume Jouvenel des Ursins, et d'autres membres du conseil. Le duc de Somerset avait adjoint aux envoyés rouennais plusieurs chevaliers et écuyers anglais.

Les pourparlers ne furent pas longs : l'archevêque et « ceux de la cité » tombèrent d'accord de remettre la ville entre les mains du roi de France, à condition que ceux des habitants qui voudraient demeurer et prêter le serment d'être bons Français ne souffriraient aucun dommage en leur corps ni en leurs biens, et que ceux qui voudraient s'en aller le pourraient faire, sans rien perdre de ce qui leur appartenait. Le roi promit le maintien des priviléges de la ville et du duché, de l'échiquier ou justice souveraine de Normandie[1], de la Charte aux Normands (la loi de 1313), des Coutumes de Normandie, etc., l'abolition des nouveaux impôts établis par les Anglais, et la démolition des fortifications construites par Henri V sur le « pont de Mathilde[2]. » Une capitulation honorable fut offerte à la garnison anglaise. Les envoyés anglais refusèrent, protestèrent, et les deux fractions de l'ambassade retournèrent à Rouen, dans le courant de la nuit, en très-mauvaise intelligence.

Le lendemain matin (samedi 18 octobre), l'archevêque et ses compagnons se rendirent à la maison de ville pour faire leur rapport sur ce qui avait été convenu avec les gens du roi. Le projet de traité, exposé par l'archevêque, fut reçu avec acclamation par les bourgeois, avec tristesse et colère par les Anglais,

1. L'échiquier ne formait un corps distinct du parlement de Paris que depuis que les Anglais avaient perdu Paris : ordinairement, c'étaient des membres de ce parlement qui venaient tenir les sessions de l'échiquier à Rouen. De même pour la chambre des comptes.

2. Ce nom rappelait la reine, femme de Guillaume le Conquérant. Chéruel, *Rouen sous les Anglais*, p. 125 ; d'après les archives de Rouen. — *Ordonn.*, XIV, 75. La juridiction ecclésiastique recouvra les prérogatives que lui avaient ôtées les Anglais. Quelques mois après, les Rouennais obtinrent du roi d'être affranchis de tous les droits et péages que la « Compagnie françoise » (Compagnie parisienne de la marchandise de l'eau) faisait peser sur la navigation de la Seine. 7 juillet 1450. *Archives de Rouen*, citées par Michelet, t. V, p. 281.

qui s'efforcèrent en vain de le faire rejeter. « Quand ils virent la volonté que le peuple de Rouen avoit envers le roi de France, le duc de Somerset, le seigneur de Talbot et les autres se départirent de l'Hôtel-de-Ville, moult ébahis et courroucés, se mirent tous en armes, puis se retirèrent avec leurs biens dans le palais (bâti par Henri V), dans le château, sur le pont, et aux portaux et tours des remparts. Ceux de la ville se mirent pareillement en armes, se cantonnèrent contre les Anglois, et expédièrent un message vers le roi, pour qu'il lui plût venir à leur secours, promettant qu'ils le mettroient dedans la ville.

« Le dimanche, sur les huit heures du matin, les habitants, voyant les Anglois armés et marchant parmi la ville pour les venir opprimer, coururent sus auxdits Anglois, et les chassèrent si durement et âprement, qu'à grand'peine purent les uns rentrer au palais, les autres au château; en même temps ceux de la ville gagnèrent par force tous les murs et portaux de leur cité, et en firent déguerpir les Anglois[1]. »

Bientôt parurent Dunois et l'avant-garde française. Dunois s'arrêta devant le mont Sainte-Catherine, qui commande les approches de Rouen du côté de Paris, et où s'élevait un couvent fortifié : il somma ce fort, qui capitula sans résistance. Les Anglais en sortaient au moment où le roi arrivait en personne avec le gros de ses gens et son artillerie. Le roi se logea au couvent de Sainte-Catherine, tandis que trois compagnies d'ordonnance entraient dans la ville au son des fanfares; les bourgeois étaient accourus apporter joyeusement les clefs au comte de Dunois, à la porte de Martainville. Le soir même, le pont de Rouen fut évacué par l'ennemi, et la communication fut ouverte entre les deux rives de la Seine : douze cents Anglais environ étaient renfermés dans le palais, avec le duc de Somerset et lord Talbot; le reste défendait le château; mais le peuple et les troupes royales les tenaient étroitement resserrés dans ces deux retraites.

Le duc de Somerset, après quelque hésitation, demanda un sauf-conduit, vint trouver Charles VII au mont Sainte-Catherine, et requit la liberté de se retirer, lui et tous les siens, « vies et biens

1. Jean Chartier. — Berri. — Matthieu de Coussi. — Jacques Du Clercq (gentilhomme artésien, auteur d'une chronique qui s'étend de 1448 à 1467).

saufs » : c'étaient les conditions offertes l'avant-veille. Le roi répondit qu'il était trop tard, et que les Anglais n'auraient plus maintenant de capitulation qu'en restituant Honfleur, Harfleur et tout le pays de Caux. Le duc ne put se résoudre à livrer ainsi Harfleur, le dernier espoir des Anglais; il prit congé du roi, et retourna au palais, « regardant parmi les rues tout le peuple portant la croix blanche, de quoi il n'étoit guère joyeux ». Le siége du château et du palais fut aussitôt entamé avec vigueur : les Anglais n'étaient point en état d'opposer une longue résistance; dès les premières décharges de l'artillerie française, ils demandèrent la réouverture des négociations; on s'accorda enfin, après douze jours de débats, et l'ex-régent de France capitula pour lui et tous les siens, moyennant l'évacuation d'Arques, Caudebec, Honfleur, Tancarville, Lillebonne et Montivilliers, plus une rançon de 50,000 écus d'or. Talbot et d'autres Anglais de grande qualité furent gardés en otages jusqu'à l'exécution du traité.

Le duc de Somerset et les Anglais s'en allèrent donc, le 4 novembre, les uns à Harfleur, les autres à Caen. Les bannières d'Angleterre, portant la croix rouge en champ blanc, furent abattues de dessus le château et le palais, et remplacées par les bannières de France : ce fut le 10 novembre que le roi Charles fit son entrée triomphale à Rouen. Étrange phénomène de ce monde d'apparences et d'illusions, où rien n'est à sa place et ne se montre dans sa réalité, où la vérité même ne se produit le plus souvent que voilée sous des personnifications mensongères! Charles VII rencontrant le triomphe là où Jeanne Darc avait trouvé l'échafaud; Charles VII recevant les honneurs de libérateur dans ces lieux où s'était élevé le bûcher de la vraie libératrice! A Rouen, comme autrefois à Reims, c'était la personnification de la patrie que s'imaginait saluer le cri populaire! Le peuple rouennais, si sombre à l'entrée du conquérant anglais trente ans auparavant, acclamait par ses « noëls » au retour de la France. L'âme de la Pucelle planait sur cet étendard de Saint-Michel qui flottait en tête de l'armée!

Le lendemain de la splendide cérémonie, où les bourgeois avaient plus regardé et honoré qu'aucun capitaine « messire Jacques Cœur, par les deniers duquel le roi avoit ainsi conquis la Norman-

die[1], » une députation des clercs, bourgeois et manants vint trouver le roi à l'archevêché, et le pria « de ne point se désister de faire la guerre à ses anciens ennemis les Anglois; car, par le moyen des places fortes qu'ils occupoient encore en Normandie, ils pouvoient derechef causer de grands et énormes maux au pays; pour ce faire, ils offrirent au roi de l'aider de corps et de chevance ».

L'offre fut cordialement accueillie, et l'hiver n'interrompit point l'œuvre de « recouvrance » : après moins d'un mois de repos, l'armée se remit aux champs; le roi laissa à Rouen le sire de Brézé pour capitaine, Guillaume Cousinot, un des membres les plus actifs du conseil, pour bailli, et, malgré le froid, la pluie, la neige, le manque de vivres, les hautes marées qui inondaient le camp, le siége fut « planté » et maintenu devant Harfleur : mille lances (six mille chevaux), quatre mille francs-archers, une formidable artillerie et vingt-cinq gros vaisseaux dieppois et picards assaillirent la ville par terre et par mer, du 8 au 24 décembre. Harfleur, défendu par près de deux mille Anglais, céda au canon et aux mines de Jean Bureau, non moins « subtil et ingénieux » dans tous les travaux de siége qu'à la manœuvre des engins de guerre. Harfleur capitula la veille de Noël. La garnison se retira par mer[2].

Dunois investit ensuite Honfleur, dont le gouverneur n'avait pas voulu reconnaître la capitulation de Rouen (17 janvier 1450). Le roi était allé se « rafraîchir un temps » à la célèbre abbaye de Jumiéges, entre Rouen et Caudebec. Un triste événement le frappa en ce lieu : Agnès Sorel, enceinte pour la quatrième fois, était venue s'établir au château d'Anneville, près de Jumiéges; elle y accoucha d'une fille, fut prise de la dyssenterie à la suite de ses couches, montra une grande contrition de ses péchés, laissa par testament beaucoup de biens aux pauvres et aux églises, et mourut le 9 février 1450. La dame de Beauté avait des ennemis, le dauphin

1. Jacques Duclercq. Les bourgeois admirèrent Jacques. Les courtisans remarquèrent, avec d'autres sentiments, que le marchand de Bourges était monté, vêtu et harnaché aussi somptueusement que le comte de Dunois. *V.* Berri, ap. *Histor. de Charles VII;* Martial de Paris, *Vigiles de Charles VII;* ap. P. Clément, *Jacques Cœur*, t. II, p. 40. Les chroniqueurs se complaisent fort à décrire les magnificences du cortége royal.

2. Sur toute cette campagne et la suivante, voyez J. Chartier. — Berri, roi d'armes. — Matthieu de Coussi. — Guillaume Gruel, *Vie de Richemont.* — Jacques Duclercq.

et bien d'autres : le bruit qu'elle avait été empoisonnée ne tarda pas à se répandre à la cour, et y fut accrédité et entretenu par des hommes qui s'en servirent un peu plus tard pour d'infâmes machinations. L'historiographe de Charles VII, Jean Chartier, chantre de Saint-Denis et continuateur des Grandes Chroniques de ce monastère, prétend que la maladie d'Agnès provint du « chagrin et déplaisance » à elle causés par la renommée en tous lieux répandue que « le roi l'entretenoit en concubinage » : le chroniqueur officiel tâche inutilement de démontrer l'innocence d'un commerce dont quatre enfants avaient été le fruit : ce qui est vrai, c'est que la dame de Beauté avait l'âme haute, et que les hommages des courtisans ne lui fermaient pas les yeux sur le mépris que le peuple témoignait discourtoisement à la « concubine » du roi[1]. Il faut bien avouer qu'Agnès avait provoqué l'hostilité populaire, depuis quelques années, par l'étalage immodéré de son crédit et par le faste excessif dont elle donnait l'exemple à la cour et à tout le royaume[2]. La France, toutefois, eut à regretter sa perte : après elle, on eut des scandales bien pires, et l'on n'eut plus la compensation de ses bonnes qualités et de ses bons conseils.

Charles VII prodigua les honneurs funéraires à Agnès : il lui fit élever deux somptueux monuments, à Jumiéges et à Loches[3], avec les insignes de duchesse. Mais, tandis qu'il étalait cette douleur d'apparat, « la belle des belles » était déjà publiquement remplacée par une rivale qui l'avait supplantée en secret dans les derniers temps de sa vie. C'était sa propre cousine, Antoinette de Maignelais, vile créature qui inaugura des exemples de corruption jusqu'alors inconnus et depuis trop bien suivis, se fit marier par le roi, afin

1. En 1448, Agnès ayant passé à Paris, en « grand état comme comtesse et duchesse », pour aller visiter son château de Beauté, au bout du bois de Vincennes, les Parisiens lui firent assez mauvais accueil, et « elle dit au départir que ce n'étoient que vilains. » *Journal du Bourgeois de Paris*. Ce journal finit en 1449.

2. Les modes qu'elle introduisit n'étaient pas immodestes seulement par l'excès du luxe : elle apprit aux femmes à se découvrir les épaules et le sein. *V.* G. Chastellain, p. 225; ap. *Panthéon littéraire*. — L'art de tailler les diamants à facettes fut, dit-on, inventé pour elle. *V. l'Art de vérifier les dates*, t. VI, p. 400.

3. Le premier a été détruit dans les Guerres de Religion ; la statue d'Agnès, qui ornait le second, a été brisée en 1794. La tête qu'on y a remise est apocryphe : elle a été refaite au commencement de notre siècle. *V.* Vallet de Viriville, *Notice sur Agnès Sorel*, p. 16-17.

d'avoir une position officielle, à un pauvre gentilhomme, dont Charles VII dora et titra la honte[1], et assura la perpétuité de son crédit en se faisant la surintendante d'une espèce de harem qu'elle remplissait de jeunes filles séduites ou achetées à leurs parents[2]. Avec Agnès, toute dignité disparut de la cour et de la vie du roi, et les historiens contemporains expriment sans ménagement l'impression que produisaient de telles mœurs sur quiconque n'avait pas perdu toute pudeur[3].

Si Charles VII s'enfonça de plus en plus dans la débauche, il ne retomba pas du moins dans la paresse : les habitudes d'action, qu'Agnès avait contribué à lui faire prendre, survécurent à Agnès. Aussitôt après les funérailles de la dame de Beauté, Charles était allé retrouver Dunois devant Honfleur, qui se rendit le 18 février; le duc de Somerset, retiré à Caen, ne pouvait rien sans des secours d'Angleterre qui n'arrivaient point. Depuis six mois et plus, les Anglais, traqués de ville en ville, de château en château, tournaient en vain leurs regards vers la mer : les navires des « cinq ports » ne paraissaient pas. Ce n'était qu'un cri parmi les Anglais de Normandie contre le gouvernement qui délaissait ainsi les conquêtes de Henri V, et ce cri avait de l'autre côté de la Manche de formidables échos. Le conseil d'Angleterre préparait lentement une expédition à Portsmouth : l'évêque de Chichester, garde du sceau privé, étant allé porter aux troupes leur solde; quand on sut que c'était ce même prélat qui avait présidé, comme envoyé du conseil, à l'évacuation du Maine, soldats, matelots et bourgeois se soulevèrent contre lui et le massacrèrent (9 janvier 1450). Pendant ce temps,

1. Le sire de Villequier devint conseiller et chambellan du roi, gouverneur de La Rochelle, vicomte de Saint-Sauveur, etc., etc.

2. *V.* dans J. Duclercq, la touchante histoire de Blanche de Rebreuve.

3. La reine Marie d'Anjou subit passivement Antoinette de Maignelais comme elle avait subi Agnès Sorel. Les comptes de l'argenterie de la reine mentionnent, à la date du 1er janvier 1455, des étrennes offertes par la reine à la dame de Villequier. Un autre article de ces comptes est bien plus extraordinaire. « Le 26 juin 1455, à frère Jehan Rousseau, cordelier, pour le restituer de semblable somme qu'il avoit prêtée comptant le 1er jour de mai passé, pour bailler aux *filles joyeuses* (filles de joie!) *suivant la cour*, lesquelles vinrent devers ladite dame la reine demander le mal, en 3 écus d'or 4 livres 2 sous 6 deniers tournois. » *V.* Vallet de Viriville, *Notice sur Agnès Sorel*, p. 28, note 3. Que dire de ce petit tableau d'un moine mendiant prêtant des écus d'or à la reine de France pour donner une gratification aux filles publiques enrégimentées à la suite de la cour !

le comte, devenu duc de Suffolk, qui, depuis la mort du cardinal de Winchester, gouvernait l'Angleterre avec la reine, était accusé de haute trahison par la chambre des communes, abandonné des lords, enfermé à la Tour de Londres, et la reine et le conseil se voyaient réduits, pour tâcher de lui sauver la vie, à le déclarer banni pour cinq ans du royaume.

L'expédition de Portsmouth appareilla enfin au milieu de ces désordres : elle ne portait que trois mille combattants aux ordres de sir Thomas Kyriel, et vint débarquer à Cherbourg du 15 au 20 mars : sir Matthieu Gough[1] et d'autres capitaines joignirent Kyriel avec de forts détachements des garnisons de Caen, de Bayeux, de Vire, qui portèrent sa petite armée à six mille hommes : Kyriel reprit Valognes, puis se dirigea sur Bayeux et Caen, le long des grèves de la mer. Durant le siége de Valognes, qui avait résisté trois semaines, les garnisons françaises s'étaient rassemblées à Carentan, sous le commandement du comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, et le comte se trouvait à la tête de cinq ou six cents lances (trois mille à trois mille six cents chevaux) des « compagnies d'ordonnance » ; il ne put empêcher les Anglais de passer la Vire aux gués de Saint-Clément; mais il les serra de près avec sa cavalerie, et manda au connétable de Richemont, qui arrivait en ce moment à Saint-Lô, d'accourir à son aide.

Le jeune prince, qui se trouvait pour la première fois sur un champ de bataille, n'eut pas la patience d'attendre le connétable, et fit avancer ses archers et quelques couleuvrines pour entamer l'attaque. Les Anglais étaient fortement retranchés dans un terrain coupé et couvert, près du village de Formigni; le gros de leurs troupes avait mis pied à terre : sir Matthieu Gough seulement était demeuré à cheval avec un millier d'hommes d'armes et d'archers. Les archers français furent repoussés en désordre par une charge de Matthieu Gough, et deux couleuvrines tombèrent en son pouvoir. On vit alors les salutaires effets de la nouvelle discipline : les gens d'armes ne s'ébranlèrent point; ils descendirent de cheval, soutinrent le choc, et disputèrent opiniâtrément aux ennemis la possession de l'artillerie; l'extrême inégalité du nombre eût fini

1. Nos chroniqueurs appellent *Matago* ce fameux capitaine, qui a conservé le renom d'une espèce de *Barbe-Bleue*, dans les traditions de nos provinces de l'ouest.

sans doute par décider la journée en faveur des Anglais; mais on ne tarda pas à voir le connétable descendre au galop d'une hauteur voisine, à la tête de douze ou quinze cents hommes.

L'arrivée de Richemont changea la face du combat : les Français reprirent l'offensive; les Anglais, chargés avec furie en front et en flanc, « entrèrent en grand doute et crainte. » Leur ordonnance de bataille fut rompue par l'impétuosité des Français habilement dirigée; Matthieu Gough et ses cavaliers s'enfuirent du côté de Bayeux; mais toute retraite fut fermée aux gens de pied, acculés à une petite rivière; tout fut tué ou pris : il y eut, disent les relations du temps, trois mille sept cent soixante-quatorze morts, et plus de douze cents prisonniers; entre les captifs se trouva le général ennemi, sir Thomas Kyriel. Jamais victoire ne fut si complète et ne coûta si peu de sang au vainqueur (15 avril)[1].

L'effet de cette journée fut décisif : la supériorité des nouvelles milices françaises venait d'être constatée par une brillante victoire remportée à nombre inférieur : le dernier espoir des Anglais avait péri à Formigni. Les vainqueurs de Formigni se portèrent aussitôt sur Vire[2], qui se rendit; ils se séparèrent ensuite, le comte de Clermont, pour joindre Dunois sous les murs de Bayeux, le connétable, pour se réunir au duc de Bretagne, qui venait de rentrer en Normandie et qui assiégeait Avranches. Bayeux et Avranches ouvrirent leurs portes après quinze ou vingt jours de siége : les garnisons n'obtinrent que la vie et la liberté; beaucoup d'Anglais s'étaient établis à Bayeux avec leurs familles, et l'on vit sortir de la ville trois ou quatre cents femmes, « portant leurs petits enfants sur leur col ou les tenant par la main du mieux qu'elles pouvoient. » Les généraux français eurent compassion de ces pauvres créatures et leur donnèrent des chevaux et des charrettes pour les transporter à Cherbourg. Les Français montrèrent une humanité qui contrastait noblement avec les barbaries commises par

1. Jean Chartier. — Berri. — Matthieu de Coussi. — Duclercq. — Guillaume Gruel.

2. C'est ici le lieu d'indiquer un des faits les plus intéressants et les moins connus de l'histoire littéraire de ce temps; histoire littéraire qui se relie héroïquement à l'histoire politique. Nous voulons parler des *Compagnons du Vau-de-Vire*. Ces joyeux et patriotes chanteurs populaires, si originaux et si énergiques, méritent mieux qu'une simple note, et nous renverrons aux ÉCLAIRCISSEMENTS, n° III, les COMPAGNONS DU VAU-DE-VIRE.

Henri V au temps de ses prospérités : nulle part il n'y eut d'exécutions sanglantes après la victoire. Les « François reniés » eux-mêmes obtinrent grâce.

Le connétable, sur ces entrefaites, prenait Briquebec, Saint-Sauveur-le-Vicomte, et recouvrait Valognes; puis toutes les forces françaises se concentrèrent autour de Caen : le roi se rendit en personne à l'armée avec le roi René et tous les autres princes et seigneurs; le roi René n'avait point hésité à prendre une part active à la guerre contre le mari de sa fille. On compta devant les murs de Caen treize ou quatorze mille cavaliers, tant des compagnies d'ordonnance que du ban féodal français et breton, et quatre mille francs-archers [1]. Le duc de Somerset s'était renfermé dans cette grande ville, la seconde de Normandie, avec plus de trois mille Anglais, débris des garnisons vaincues : les Anglais étaient disposés à une énergique défense; mais ils commencèrent à s'ébranler quand ils virent les boulevards de Vaucelles emportés par Dunois, et Jean Bureau déployer tout autour de la ville ses bandes de sapeurs et son effroyable artillerie : les « menues bombardes » étaient presque innombrables, et il y en avait vingt-quatre grosses, dont plusieurs égalaient les dimensions du *gros canon de Gand*, avec un tir bien autrement juste. La première de ces colossales machines qui tira, vers l'abbaye aux Dames, jeta par terre d'un seul coup une tour du rempart et les toits et les murs de plusieurs maisons. D'un autre côté, le rempart, vers l'abbaye Saint-Étienne, était déjà si bien miné qu'il était comme suspendu sur des étais [2]. Somerset demanda à traiter : on eût facilement pris d'assaut la ville; mais le roi ne voulut point exposer les habitants au sac et au pillage : les Anglais, d'ailleurs, eussent pu tenir encore dans le château; on leur accorda de retourner en Angleterre avec leurs biens meubles et leurs armes, excepté la grosse artillerie, en se rachetant par une rançon de trois cent mille écus d'or (1er juillet) [3].

1. Les coutilliers ou chevau-légers avaient été munis de guisarmes (demi-pique ou javeline); on avait ainsi des lanciers légers à côté des lanciers pesamment armés.

2. Th. Basin, t. I, p. 239-241. On appelait les mineurs de J. Bureau les *francs-taupins* (les taupes).

3. Somerset rendit le château malgré le gouverneur, et on l'accusa en Angleterre d'avoir cédé aux terreurs de sa femme et de ses enfants. Hollinshed, p. 1276.

Falaise, qui appartenait à Talbot, se rendit en échange de la liberté de ce célèbre capitaine, demeuré prisonnier par suite de la violation du traité de Rouen à l'égard de Honfleur [1] : Domfront capitula peu de jours après ; l'évacuation de Cherbourg (22 août) [2] acheva la délivrance de la Normandie. Un an avait suffi pour balayer une domination de trente-cinq années [3]. Le temps des grandes choses revenait pour la France. « Jamais si grand pays ne fut reconquis à si peu de perte de peuple et de gens de guerre, ni à moins de destruction et de dommage du pays. » L'active sympathie des populations, qui avait paralysé la défense des Anglais, était due surtout à l'excellente discipline de l'armée, et le mérite de cette discipline devait se reporter à Jacques Cœur, qui avait assuré la subsistance de l'armée par sa générosité et son intelligence. Les deux frères Bureau, surtout Jean, le hardi génie qui faisait de l'artillerie un art nouveau, avaient eu, avec Jacques, la meilleure part au succès. L'art d'attaquer les places avait fait bien plus de progrès que l'art de les défendre ; les tours féodales tombaient en poussière devant ces foudres qu'on avait appris à diriger d'une main si sûre. On peut joindre cette cause matérielle aux causes morales qui expliquent les rapides succès des armes françaises au milieu du quinzième siècle.

Les désastreuses nouvelles qui retentissaient coup sur coup en Angleterre y soulevaient des transports de douleur et de rage ; le gouvernement n'était pourtant pas le seul coupable : ce peuple,

1. L'artillerie étant arrivée sous Falaise avant les compagnies d'ordonnance, les Anglais firent une vigoureuse sortie contre elle ; mais Jean Bureau, à la tête des francs-archers, défendit si bien ses canons, qu'il « rencoigna » les Anglais dans la place. J. Chartier.

2. Les chroniqueurs citent une particularité curieuse relativement au siége de Cherbourg. Jean Bureau, ou, suivant le chroniqueur normand Blondel, un lieutenant de Bureau, appelé maître Giraud, au grand étonnement des Anglais, assit une batterie de bombardes sur une grève que le flux couvrait deux fois par jour : quand la marée approchait, les canonniers bouchaient leurs pièces avec des peaux graissées et les laissaient à la merci des flots ; puis ils revenaient et recommençaient le feu aussitôt la mer retirée.

3. En comptant de la prise de Harfleur par Henri V. Thomas Basin (liv. IV, c. 26) dit que Jacques Cœur prêta au roi 100,000 écus d'or pour recouvrer Falaise, Domfront et Cherbourg. Nous ne savons si ce prêt se confond dans celui de 200,000 écus mentionné par Matthieu de Coussi. On voit seulement, par une pièce officielle, que Jacques Cœur fut remboursé, en décembre 1450, de 60,000 fr. avancés au roi pour le siége de Cherbourg. P. Clément, *Jacques Cœur*, t. II, p. 45.

Digitized by Google

qu'exaspérait la perte de ses conquêtes, s'était refusé aux sacrifices nécessaires pour les défendre. Il fallut une victime expiatoire; ce fut le duc de Suffolk; le bannissement prononcé contre lui par la cour elle-même ne put le sauver; des navires, sortis des ports de Kent, l'attendirent dans le Pas-de-Calais; il fut saisi, condamné à mort par les matelots, et décapité en pleine mer. Suffolk passait pour le principal auteur du prétendu meurtre de Glocester, et son nom se rattachait à un souvenir insupportable pour l'orgueil anglais, au fatal siége d'Orléans, aux premières victoires de la Pucelle. La mort de Suffolk ne suffit point à apaiser les passions populaires: les petites villes et les villages du pays de Kent s'ameutèrent, sous la conduite d'un aventurier qui se fit passer pour un Mortimer, descendant d'Édouard III, mort depuis longtemps. Ces populations se jetèrent sur Londres, qui ouvrit ses portes: Matthieu Gough avait péri en combattant les rebelles; ils forcèrent les magistrats de Londres à condamner et à faire exécuter le trésorier du roi, lord Say. L'évêque de Salisbury, membre du conseil, et le shérif de Kent avaient été aussi mis à mort. Les bourgeois laissèrent les paysans tuer tant qu'ils voulurent; mais, dès qu'ils commencèrent à piller, toute la cité tomba sur eux, et les chassa. L'aventurier qui les menait fut tué (juillet 1450). La lutte ne fit que changer de théâtre: le chef de parti qui fomentait tous ces mouvements, ou qui du moins se tenait prêt à en profiter, le duc Richard d'York, parut à son tour sur la scène. Il contraignit le roi à convoquer le parlement, et s'efforça d'envahir, avec l'aide de la chambre des communes, le pouvoir, qui était passé des mains du malheureux Suffolk dans celles du duc de Somerset, l'ex-gouverneur de Normandie, non moins impopulaire que son devancier. L'Angleterre préludait aux effroyables guerres civiles de la *Rose rouge* et de la *Rose blanche*[1]. La faction de Lancastre ou de la reine et celle des princes d'York allaient bientôt surpasser les fureurs des Armagnacs et des Bourguignons.

La fortune ne pouvait offrir à la France des chances plus favorables pour expulser les Anglais du continent: les conquêtes de

1. La *rose rouge* et la *rose blanche* furent les signes de ralliement des partisans de Lancastre et d'York.

Henri V étaient recouvrées en entier; il restait à la France à devenir conquérante à son tour, et à dépouiller les Plantagenets de leur vieil héritage d'Aquitaine. On s'y prépara sans délai : aussitôt après la prise de Cherbourg, plusieurs compagnies d'ordonnance furent dirigées sur la Guyenne, et le roi, laissant le gouvernement de la Normandie au connétable, s'avança jusqu'à Tours pour se rapprocher du nouveau théâtre de la guerre. Déjà, pendant la campagne de Normandie, au mois de septembre 1449, le comte de Foix avait envahi la vallée de Soule, à la tête de la noblesse et des milices du Languedoc et des pays de Foix, de Comminges, d'Astarac, de Bigorre et de Béarn, au nombre de cinq à six cents lances et dix mille arbalétriers : la forte ville de Mauléon de Soule s'était rendue à lui, sans que le roi de Navarre, allié des Anglais, osât rien tenter pour la secourir. Au commencement de l'automne de 1450, arrivèrent sur la Dordogne cinq à six cents « lances garnies, » aux ordres de Jean de Blois, comte de Penthièvre, « lieutenant du roi ès pays de Guyenne et Bourdelois. » Ce comte, qui avait recouvré ses seigneuries de Bretagne par suite d'un traité signé en 1447 avec la maison ducale de Montfort, était puissant dans le Midi, où il possédait la vicomté de Limoges par héritage et « la comté » de Périgord par acquisition du duc d'Orléans.

On maintint l'ordre et la discipline qui avaient gagné à l'armée royale le cœur des populations normandes; il fut prescrit aux gens de guerre de payer partout leur nourriture et celle de leurs chevaux, à peine de perdre quinze jours de leur solde, outre l'indemnité; les maréchaux de l'armée fixèrent le prix de toutes les denrées, afin d'éviter tout sujet de querelle entre le peuple et les soldats[1]. Les progrès des Français furent rapides : Bergerac, Jonzac, Sainte-Foix, la Roche-Chalais furent emportés; pendant que les compagnies d'ordonnance nettoyaient les bords de la Dordogne, un détachement d'élite prenait à revers la Guyenne anglaise; le sire d'Orval, fils du seigneur d'Albret, entra dans

1. Un pourceau fut estimé vingt sous tournois (six francs); une vache, trente sous; un mouton, cinq sous, en rendant la peau; une oie ou un chapon, douze deniers ou un son; un boisseau de froment, douze deniers, etc. Il faut à peu près sextupler pour la valeur relative.

Bazas, le 31 octobre, avec quelques centaines de cavaliers, poussa jusqu'aux portes de Bordeaux, et mit en pleine déroute la garnison anglaise et la milice de Bordeaux sorties de la ville contre lui; les Anglo-Gascons, frappés d'une terreur panique, se laissèrent assommer ou prendre comme des moutons; le nombre des morts ou des prisonniers surpassa de beaucoup le nombre des vainqueurs (1er novembre 1450).

On ne profita pas sur-le-champ de ce brillant avantage : l'hiver ralentit les opérations militaires; mais elles recommencèrent avec activité aux premiers jours de mai 1451 : le comte de Dunois vint prendre le commandement en chef, amena un renfort de quatre cents lances garnies et de trois mille francs-archers, et entama, par terre et par eau, le siége de Blaie, qui commande la Gironde et sépare Bordeaux de la mer. Les Anglais et les Bordelais tentèrent en vain de secourir cette place; leurs navires furent mis en fuite par les bâtiments français qui bloquaient Blaie. La ville fut emportée d'assaut, dès le 22 mai, par les francs-archers et les gens d'armes; le château, où s'étaient enfermés le maire, le sous-maire et l'élu de Bordeaux, le sire de l'Esparre et le souldich de l'Estrade, chefs de la noblesse du parti anglais, capitula deux jours après, et la garnison demeura prisonnière.

La chute de Blaie entraîna celle de toute la Guyenne anglaise : les Bordelais, depuis si longtemps accoutumés aux gens d'outre-mer, et liés avec eux par de grands intérêts commerciaux, n'avaient pas le cœur français comme les Normands; ils eussent volontiers secondé la résistance des Anglais; mais ils sentirent l'impossibilité de soutenir le choc de quatre corps d'armée qui allaient se réunir contre eux : Dunois venait de prendre Bourg et Libourne en quelques jours; le comte de Foix et le sire d'Albret assaillaient Dax; le comte de Penthièvre et Jean Bureau achevaient la conquête du Périgord; le comte d'Armagnac arrivait de son côté avec Saintrailles et les sénéchaux du Languedoc; les villes se rendaient les unes après les autres, en stipulant la conservation de leurs franchises et priviléges. Les magistrats et les barons pris à Blaie entrèrent en négociations avec les généraux de Charles VII; l'archevêque de Bordeaux, les seigneurs de Durfort (Duras), de Langoran et plusieurs autres vinrent trouver

Dunois, pour traiter au nom « des Trois États de la ville et cité de Bourdeaux et du pays de Bourdelois et autres pays de Guyenne, étant de présent en la main du roi d'Angleterre. »

Les Français furent faciles sur les conditions, et le pacte fut conclu dès le 12 juin : on convint que, si, avant la veille de Saint-Jean-Baptiste (23 juin), le roi d'Angleterre n'avait pas envoyé d'armée au secours de la Guyenne, « les gens desdits Trois États bailleroient » au roi Charles ou à monseigneur de Dunois, son lieutenant, la ville de Bordeaux et les autres villes, châteaux et forteresses « des pays de Guyenne et Bourdelois, » et prêteraient serment d'être dorénavant bons, vrais et loyaux sujets au roi de France et à sa couronne. Saintrailles, Jean Bureau et un troisième délégué, stipulant pour le comte de Dunois, promirent de leur côté que le roi ou le comte, son représentant, si Bordeaux leur était « délivré » le 23 juin, jurerait, sur la croix et l'évangile, « le maintien des bourgeois, marchands, manants et habitants desdites villes et pays en leurs franchises, priviléges, libertés, statuts, lois, coutumes et usances des pays de Bourdeaux et Bourdelois, Bazas et Bazadois, Agen et Agenois. » Ceux des habitants du pays qui ne voudraient pas prêter serment ni devenir Français auraient un an pour régler leurs affaires, et pourraient emporter tous leurs biens meubles[1]; aucun de ceux qui resteraient en prêtant serment ne serait dépossédé, non-seulement de ses héritages et possessions quelconques, mais de ses dignités et offices; aucun nouvel impôt, taille, gabelle, fouage ou autre, ne pourrait être établi; le roi instituerait à Bordeaux un hôtel des monnaies et une « justice souveraine » (cour de parlement), laquelle jugerait sans appel toutes les causes du pays, et les nobles et autres ne seraient point tenus de se rendre au ban du roi, sans que le roi leur payât des gages[2].

Le délai de onze jours n'était que de pure forme : on était bien sûr qu'il n'arriverait point d'armée anglaise avant le 23 juin : Le

1. Le captal de Buch, chevalier de la Jarretière, parent du comte de Foix, transmit ses seigneuries à son petit-fils, pour ne pas déroger au serment qu'il avait prêté au roi d'Angleterre. Beaucoup de marchands bordelais émigrèrent en Angleterre, où ils avaient toutes leurs relations d'affaires.

2. Ceci n'était point une faveur particulière, et devenait de droit commun. Voyez les ordonnances.

jour fixé, après que les hérauts eurent crié trois fois du haut des tours : « Secours de ceux d'Angleterre pour ceux de Bourdeaux ! » sans que « ceux d'Angleterre » se présentassent, les portes de Bordeaux furent ouvertes et les clefs remises au comte de Dunois, qui fit une entrée solennelle, ayant près de lui trois princes du sang, les comtes d'Angoulême, de Clermont et de Vendôme, le chancelier Jouvenel des Ursins, le grand écuyer Saintrailles et une foule d'autres personnages illustrés dans les dernières campagnes. On remarquait surtout dans cette compagnie le trésorier de France Jean Bureau, ce petit scribe à la mine chétive[1], cet homme de plume qui renversait plus de murailles que n'avait fait aucun capitaine. Jean Bureau fut nommé maire de Bordeaux. Dax et Fronsac s'étaient engagés à suivre le sort du chef-lieu de Guyenne, et tinrent parole.

Il ne restait plus aux Anglais que la seule ville de Bayonne : il n'y avait pas deux mois que Dunois avait pris le commandement de l'armée; de pareils succès passaient toute espérance. Bayonne ne tarda pas à suivre l'exemple du reste de l'Aquitaine : les comtes de Dunois et de Foix et le seigneur d'Albret vinrent l'assiéger le 6 août; les États de Biscaye, alliés de la France, avaient envoyé une escadre fermer l'embouchure de l'Adour : Bayonne capitula dès le 18 août. La garnison se rendit prisonnière de guerre. Nos chroniqueurs racontent que, le lendemain, au moment où les Français allaient entrer dans la ville, vers le lever du soleil, « le ciel parut fort beau, serein et clair, et dedans une nue apparut une croix blanche, laquelle demeura, sans se mouvoir, l'espace de demi-heure, et fut vue tout ensemble du camp et de la ville. Ceux de la ville, avisant telle merveille, ôtèrent les bannières et pennons aux croix rouges qui étoient sur leurs tours et remparts, et les remplacèrent par les bannières de France, disant qu'ils voyoient bien qu'il plaisoit à Dieu qu'ils devinssent Français et portassent tous la croix blanche.

« Peu après, partirent les barons et aucuns des bourgeois et Trois États des cités de Bourdeaux, Dax, Bayonne, et des pays environnants, pour aller à Taillebourg, devers le roi, confirmer

1. Th. Basin, t. I, l. v, c. 6.

et ratifier l'appointement passé avec eux et faire hommage audit roi de leurs terres et seigneuries : le roi ratifia tout, et leur octroya diverses grâces[1], pourquoi ils s'en retournèrent chacun chez soi, très-contents du roi, et de ses seigneurs, et de tout son grand conseil.

« Ainsi, par la grâce et bonté divines, furent réduites en l'obéissance du roi de France les duchés de Normandie et de Guyenne, et généralement tout le royaume, excepté les villes de Calais et de Guines, qui demeurèrent seules aux mains des Anglois, anciens ennemis de France[2]. »

La guerre de l'indépendance était terminée : l'œuvre, commencée par le sang de Jeanne Darc, continuée par les labeurs persévérants du conseil de France, était achevée. L'accomplissement des promesses de la Pucelle réveilla, avec une nouvelle puissance, l'amour que le peuple gardait à sa mémoire, et qu'avait ravivé naguère le bruit fait autour de la fausse Jeanne. La recouvrance de Rouen donna au sentiment populaire une forme et une direction déterminées. Le cri public, à Rouen même plus que partout ailleurs, demanda l'expiation là où avait été consommé le grand martyre. La politique royale, nous souhaitons qu'il soit permis de dire aussi le remords! se trouva d'accord avec la conscience des masses. On avait pu jusque-là laisser dormir ces terribles souvenirs; mais, maintenant, comment la royauté française, rentrée en possession du chef-lieu de Normandie, pouvait-elle rester sous le coup de la sentence prononcée au château de Rouen! Les universitaires qui avaient mené le procès avec Cauchon s'étaient en vain étudiés à ménager la personne de Charles VII, et à concentrer leurs anathèmes sur celle qui avait magnanimement revendiqué l'entière responsabilité de son œuvre. Les Anglais n'en gardaient pas moins le droit de reprocher à « Charles de Valois » d'avoir recouru aux « moyens sinistres » de la Pucelle. D'après la sentence de Rouen, l'imposture ou la sorcellerie avait

1. Le chapitre de Bordeaux conserva le tiers du droit de seigneuriage sur la monnaie royale, et l'archevêque de Bordeaux, ses suffragants et les abbés de sa province furent dispensés dorénavant d'aller recevoir en personne l'investiture des mains du roi. Bourg, Saint-Émilion, Dax et Bayonne furent irrévocablement unis au domaine. *Ordonn.*, XIV, p. 169 et suivantes.

2. Jean Chartier. — Berri. — J. Duclercq. — Matthieu de Coussi.

été l'auxiliaire de Charles. C'était une hérétique, une invocatrice de démons qui l'avait mené à Reims!

La sentence de Cauchon ne pouvait donc subsister. Le roi prit un grand parti, et s'y attacha avec persévérance. Il y a quelque apparence que, parmi ses conseillers, ce furent les frères Jouvenel qui lui suggérèrent un plan très-habile, beaucoup trop habile pour qu'on puisse accepter ce qui fut fait comme une expiation sincère devant Dieu et devant la France!

Il n'y avait qu'une seule voie ouverte; obtenir de l'Église la révision du procès fait par l'Église. Mais dans quelle direction cette révision serait-elle opérée? Évoquer la vraie Jeanne Darc dans toute sa grandeur et son indépendance?... Mais c'était ébranler le trône et l'Église! Charles VII n'avait plus qu'à ôter la couronne de son front et à se couvrir la tête de cendres comme ces rois pécheurs d'Israël ou de Ninive! — On se proposa donc un triple but : 1° établir que le procès avait été imaginé uniquement par haine contre le roi de France et pour « déprécier son honneur, » et faire oublier que la haine contre le roi de France avait eu pour auxiliaire la haine contre l'inspiration religieuse de Jeanne; en d'autres termes, faire ressortir exclusivement le côté anglais et politique de l'affaire, et effacer le côté clérical; 2° montrer que Jeanne avait été soumise en toute chose au pape et à l'Église, afin qu'il n'y eût plus à imputer au roi d'avoir été conduit au sacre par une hérétique; 3° rétablir officiellement la renommée prophétique de Jeanne, quant aux faits d'Orléans et de Reims, en y ajoutant une vague promesse que les Anglais seraient chassés de France, en étouffant le souvenir des prédictions suivant lesquelles cette expulsion eût dû être l'ouvrage de Jeanne elle-même, et en couvrant d'un voile épais tout ce qui s'était passé entre le sacre et la catastrophe de Compiègne, surtout la rupture de Jeanne avec le roi.

Ce plan fut suivi sans déviation jusqu'au bout. Des lettres-patentes du 15 février 1450, trois mois après la recouvrance de Rouen, donnèrent commission à Guillaume Bouillé, docteur en théologie, conseiller du roi, ancien recteur de l'université de Paris, d'informer sur « la manière comment il a été déduit et procédé » au procès que les Anglais « ont fait faire contre Jehanne

la Pucelle, » laquelle ils ont mise à mort « iniquement et très-cruellement[1]. » Le commissaire du roi procéda à une première enquête à Rouen[2], enquête destinée à frayer la route à l'autorité ecclésiastique.

La grande difficulté était de décider cette autorité à intervenir. Pour casser une sentence de l'inquisition, il fallait aller jusqu'au saint-siége, et, indépendamment de tout ce que la cause, en elle-même, présentait de redoutable, l'idée seule d'ébranler le saint-office, de revenir sur la chose jugée, de désavouer l'autorité, frappait Rome d'une véritable terreur; le gouvernement français s'y prit avec adresse. Un prélat normand, le cardinal d'Estouteville, évêque de Digne, avait été envoyé comme légat à Charles VII par le pape Nicolas V, afin d'inviter le roi à faire la paix avec l'Angleterre en vue de réunir la chrétienté contre les Turcs. Charles VII parvint à engager le légat dans l'affaire. Le cardinal d'Estouteville, entraîné sans doute autant par la pression des populations normandes, ses compatriotes, que par les instances du roi, entreprit d'office la révision du procès, s'adjoignit l'inquisiteur général de France[3], Jean Brehal, Normand comme lui, et présida à une seconde enquête à Rouen[4], dans les premiers mois de 1452. Tout l'esprit du procès de réhabilitation est dans la rédaction des articles sur lesquels on interrogea les témoins.

« Art. VII : *Item*, que ladite Jehanne a souventesfois déclaré

1. « Comme jà piéçà Jehanne la Pucelle ent été prise et appréhendée par nos anciens ennemis et adversaires les Anglois, et ameuée en cette ville de Rouen, contre laquelle ils eussent fait faire tel quel procès, par certaines personnes à ce commis et députés par eux; et faisant lequel procès, ils eussent et aient fait et commis plusieurs fautes et abus, et tellement que, moyennant ledit procès et la grande haine que nosdits ennemis avoient contre elle, la firent morir iniquement et contre raison, très-cruellement; et pour ce que nous voulons savoir la vérité dudit procès... vous mandons et expressément enjoignons que vous vous enquériez et informiez bien et diligentement de et sur ce que dit est, et l'information par vous sur ce faite apportez ou envoyez... pardevers nous et les gens de notre grand conseil... » *Procès de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 1-2.

2. *Procès*, t. II, p. 3-21. Elle est en français; les témoins sont : Martin L'Advenu, Isambard de La Pierre, Guillaume Manchon, Jean Massieu, Jean Beaupère, Jean Toutmouillé.

3. C'est-à-dire de Languedoïl; nous avions oublié de faire cette observation. Il y avait à Toulouse un inquisiteur-général pour le Languedoc.

4. *Procès*, t. II, p. 291-378. Elle est beaucoup plus étendue que la première, et embrasse un plus grand nombre de dépositions.

devant justice qu'elle submettoit tous ses faits et dits au jugement de l'Église et de notre seigneur le pape. »

Les articles VIII, IX, XI, développent et retournent sous divers aspects la même proposition, fondée sur les assertions de quelques témoins de la première enquête[1].

Le cardinal d'Estouteville, rappelé à Paris[2], puis à Bourges par d'autres affaires, laissa la conduite des informations à l'inquisiteur Jean Brehal, qui voyagea dans diverses provinces pour s'enquérir de la vie de Jeanne, et qui demanda des mémoires et consultations à nombre de docteurs renommés en France et au dehors[3]. Les auteurs de ces consultations, raisonnant sur les renseignements qui leur ont été transmis, arguent contre la validité du jugement d'après l'infidélité prétendue des XII articles qui ont motivé les déclarations des assesseurs contre Jeanne. Le thème du procès de réhabilitation va être, en effet, que les assesseurs, les consulteurs, l'université ont été trompés; qu'ils ont condamné l'accusée sur un faux résumé des débats. On mettra ainsi hors de cause tous ces notables personnages dont plusieurs sont aujourd'hui fort bien en cour. On oublie seulement que les XII articles sont l'ouvrage, non pas de Cauchon, mais des principaux assesseurs et de ceux-là même que l'on veut couvrir! Cauchon, heureusement, est mort, et ne peut récriminer contre ses complices!

Tous les obstacles, cependant, n'étaient pas surmontés. L'intervention du légat n'avait point été approuvée à Rome. On ne sait pas bien le détail des négociations qui eurent lieu entre la cour de France et le saint-siége; mais, durant trois ans, la révision demeura suspendue. Charles VII ne put rien obtenir tant que vécut Nicolas V. Un nouveau pape, Calixte III (le Valencien Alphonse Borgia), céda enfin, accueillit la requête présentée au nom d'Isabelle Romée, mère de la Pucelle, de ses frères et autres parents qui se portèrent partie civile, et donna commission, « le 11 des ides de

1. *Procès*, t. II, p. 293-295. Nous avons discuté ces témoignages ci-dessus, p. 266-274.

2. Il y réforma les statuts de l'université en juin 1452, et autorisa, par l'octroi d'indulgences, la célébration annuelle de la Fête de la Délivrance à Orléans. Il fut nommé archevêque de Rouen dans cette même année.

3. Théodore *de Leliis* (*dei Lelii?*); Paul Pontanus, personnages considérables en cour de Rome; notre Thomas Basin, évêque de Lisieux, etc.

juin 1455, » à l'archevêque de Reims, Jean Jouvenel, à l'évêque de Paris, Guillaume Chartier [1], à l'évêque de Coutances, Richard de Longueil, de procéder, avec le concours des délégués de l'inquisition, à un nouvel examen et décider sans appel sur le « procès fait autrefois à Rouen. » La requête que les agents romains avaient fait signer aux plaignants exposait les faits d'une manière fort étrange. On y racontait qu'un certain d'Estivet, « ou quelque autre, suborné, comme on croit, par certains jaloux tant de Jehanne que de ses frères et de sa mère, avoit faussement rapporté à Pierre *de bonne mémoire*, évêque de Beauvais, et à feu Jehan Le Maistre... vice-inquisiteur, que ladite Jehanne étoit tombée en crime d'hérésie; » laquelle Jeanne avait réclamé en vain d'être remise « à l'examen du siége apostolique, dont elle étoit prête à subir le jugement, » et avait été ainsi jugée et condamnée contre le droit [2].

La cour de Rome, une fois résignée à la révision, en tira parti aussi habilement que la cour de France : Jeanne, en réalité, avait été condamnée pour avoir refusé de soumettre sa mission à l'Église visible; le chef de l'Église, ne pouvant se dispenser de faire condamner les juges de Jeanne, allait les frapper sous prétexte de rébellion contre l'autorité du saint-siége à laquelle Jeanne était censée avoir appelé!

Quoi qu'il en fût de ces mystères de la politique royale et pontificale, ce n'en fut pas moins un touchant spectacle que de voir, le 7 novembre 1455, la vieille mère de Jeanne, accompagnée de ce frère de la Pucelle, qui avait été pris en combattant vaillamment auprès de sa sœur à Compiègne [3], et suivie d'un long cortége « d'honorables hommes ecclésiastiques et séculiers et preudes femmes, » venir demander justice, sous les voûtes de Notre-Dame, aux prélats commissaires du pape. Paris fut profondément remué par les incidents solennels dont sa cathédrale fut le théâtre. La

1. Frère du poëte Alain Chartier et de l'historien Jean Chartier, chantre de Saint-Denis.

2. *Procès*, t. II, p. 95.

3. Il était chevalier et s'appelait Pierre; l'autre frère, Jean, était monté plus haut: il venait d'être nommé bailli de Vermandois et capitaine de Chartres. Jean d'Aulon, l'ancien écuyer et maître d'hôtel de la Pucelle, était sénéchal de Beaucaire. La faveur publique poussait tout ce qui avait tenu à Jeanne, et le pouvoir se faisait un mérite d'y céder.

procédure ne tarda pas à être transférée à Rouen par la citation donnée, pour le 12 décembre, aux « dénonciateurs ou accusateurs de ladite feue Jehanne, » ou à quiconque voudrait entreprendre la défense de son procès.

Personne ne se présenta. Les héritiers de Pierre Cauchon déclinèrent la solidarité de ses actes, et se couvrirent, quant à la responsabilité civile, de l'amnistie générale accordée par le roi lors de la recouvrance de Normandie. On put donc procéder, comme on y avait compté, sans contradiction et sans débat.

Quatre enquêtes définitives furent ouvertes simultanément à Domremi, à Orléans, à Paris, à Rouen. On appela en masse à porter témoignage tous ceux qui avaient vu naître et grandir Jeanne, tous ceux qui l'avaient vue prier, combattre et vaincre, tous ceux qui l'avaient vue souffrir et mourir; les vieillards qui avaient élevé son enfance, les compagnons de ses premiers jeux, les hôtes de son héroïque pèlerinage à travers la France, les guerriers qu'elle avait guidés dans les batailles, les témoins et les acteurs mêmes de son martyre[1]. La parole est trop faible pour exprimer l'émotion qui sort de ces documents qu'on peut appeler les Actes du Messie de la France. La plupart des dépositions, émanées de toutes les conditions sociales, depuis les princes du sang jusqu'aux pâtres de Domremi, se ressemblent pour la précision et la vivacité des souvenirs. Les impressions laissées par Jeanne dans les âmes étaient ineffaçables! On aurait eu, si on l'avait voulu, les Actes de sa vie entière jusque dans le moindre détail!

On ne le voulut pas. Si nous savons la vérité sur l'opinion que Jeanne elle-même avait de sa mission, si aucune partie essentielle de sa vie ne nous échappe plus aujourd'hui, ce n'est point grâce au procès de réhabilitation; c'est malgré le procès. La plupart des dépositions disent la vérité, mais une partie seulement de la vérité. On avait fait appel en masse à quiconque avait des révélations à faire; mais plusieurs personnages considérables ne furent point cités nominativement[2] : on évita tout interrogatoire sur les événements de la fin de 1429 et sur ceux de 1430, et l'on

1. *Procès*, t. II, III, passim.
2. Par exemple, Pierre Turelure, membre de la commission de Poitiers, et Saintrailles.

restreignit beaucoup ce qui regardait la fameuse enquête de Poitiers. On dispensa de comparaître des témoins qui avaient été cités, ou l'on supprima leurs dépositions. Beaucoup de dépositions « ont l'air d'avoir subi de nombreux retranchements[1]; » la direction donnée à l'ensemble des enquêtes n'avait pu suffire à préserver complétement les juges d'apprendre ce qu'ils ne voulaient pas savoir. On donna aux anciens complices de Cauchon autant de facilité qu'on put pour éluder les questions embarrassantes. La déposition de Thomas de Courcelles, et les efforts du principal notaire, Manchon, pour alléger la responsabilité de Courcelles, en sont la preuve. Les faux-fuyants, les réticences, les dénégations par lesquelles Courcelles s'efforça d'effacer la part immense qu'il avait prise au procès n'eussent pas tenu un moment devant une enquête poussée à fond. Le rôle misérable que joua dans cette occasion un homme qui avait fait si grande figure dans l'Église et qui était fort avant dans la faveur du roi, fut la seule expiation qu'il eut à subir en ce monde[2].

La « recollection » des pièces et « instruments » de la révision fut faite à Paris par l'inquisiteur général Jean Brehal. Il y a, dans les conclusions de l'inquisiteur, un point extrêmement curieux ; c'est qu'il invoque très-nettement, comme une autorité fort recommandable[3], la prophétie de Merlin, et cite et commente fort au long le fameux texte appliqué à la Pucelle[4]. Après la « recollection » de Jean Brehal, Rouen fut témoin d'une scène fort extraordinaire. On y opéra une nouvelle « visitation » des documents, devant divers docteurs et conseillers, et particulièrement

1. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, etc., p. 151.
2. Quicherat, *ibid.*, p. 106-107.
3. *Satis commendata. Procès*, III, 342.
4. Après avoir rapporté une prophétie attribuée « au vénérable Bède », il s'exprime ainsi :

« Il convient, je pense, de faire bien plus d'attention encore au lieu d'où elle a tiré son origine, et où elle a eu de prime-abord ses apparitions. Car elle est issue des confins du royaume de France et du duché de Lorraine, d'un village appelé Domremi... auquel, non loin de la maison paternelle de ladite Jehanne, se voit un bois nommé, d'un vieil nom, le Bois-Chenu. Duquel lieu étoit renom d'ancienneté entre les peuples qu'une Pucelle devoit naître, laquelle feroit de grandes merveilles... A quoi ne montre pas peu concorder ce qu'on lit, en l'*Histoire du Brut*, avoit été prédit par Merlin, prophète anglois, etc. » Jean Brehal confond le *Brut* avec le livre de Geoffroi de Monmouth (*Gesta utriusque Britanniæ regum*).

de « ceux qui avoient assisté au premier procès et qu'on avoit retrouvés survivants en ladite cité. » On requit, pour réhabiliter Jeanne, « la délibération et le conseil » d'une partie des hommes qui l'avaient condamnée. Cet étrange incident n'est qu'indiqué dans le procès-verbal du procès : aucuns détails, pas même les noms des assistants [1]. Seulement, on voit, ailleurs, qu'un des anciens assesseurs, qui avait signé contre Jeanne comme les autres, Jean Fabri (ou Lefèvre), était maintenant un des commissaires subdélégués de la réhabilitation. Celui-là, au moins, paraît converti de bonne foi.

Le procès proprement dit fut enfin ouvert, le 1er juin 1456, à Rouen. Il y eut, dans la plaidoirie de l'avocat de la partie civile [2], un passage remarquable; il sembla un instant vouloir sortir du cercle de convention où l'on étouffait cette grande cause.

« On a faussement accusé ladite Jehanne d'avoir erré, en disant qu'elle n'a point voulu se submettre au jugement de l'Église militante..... ou qu'elle a révoqué la submission qu'elle avoit faite à la fin.... Elle mérite voirement d'être excusée touchant ces choses; premièrement, parce que, les choses qu'elle a faites par révélation, elle les a faites d'après un bon esprit, comme il a été montré ci-dessus, et, suivant de la sorte une loi particulière [3], a été exempte de la loi commune. Bien plus, posé qu'il y eût doute si telle révélation procédoit du bon ou du mauvais esprit, ceci étant caché, et connu de Dieu seul, l'Église là-dessus ne décide rien. En ce qui concerne les articles de foi, nous sommes tenus de suivre le jugement de l'Église; en autres choses, liberté est donnée de tenir la créance qu'il nous plaît [4]... »

L'avocat, comme effrayé de sa hardiesse, n'alla pas plus loin, et rentra sur le terrain convenu. La cause s'acheva sans incident nouveau, et l'arrêt fut prononcé le 7 juillet. Le tribunal, vu les instruments du procès, les traités des docteurs, etc., « vu les articles (les XII articles) et interrogatoires susdits... attendu les dépositions et attestations des témoins, tant sur la *conversation*

1. *Procès*, III, 350.
2. Pierre Mauger, docteur en droit-canon de l'université de Paris.
3. Personnelle; *privatam*.
4. *Procès*, III, 289-290.

(conduite) et issue de la défunte Jehanne du lieu de son origine, que sur son examen, en présence de maints prélats, docteurs et experts, fait à Poitiers et ailleurs[1]; que sur l'admirable délivrance de la cité d'Orléans et la marche vers la cité de Reims et le couronnement du roi; que sur les circonstances du procès, les qualités, jugement et manière de procéder... déclare, premièrement : lesdits articles corrompus, frauduleux, calomnieux, pleins de malice et faussement extraits de la confession de ladite Jehanne, les casse, annulle, et enjoint qu'ils soient lacérés par justice.

« Vu les deux sentences contenues au procès, la qualité des juges, et de ceux en la garde desquels étoit détenue ladite Jehanne;

« Vu les récusations, submissions, appellations et requête réitérée, par laquelle ladite Jehanne a requis souventesfois très-instamment d'être remise, elle et tous ses faits et dits, au saint-siége apostolique et à notre très-saint seigneur le souverain pontife, en se submettant à lui, elle et toutes les choses susdites;

« Attendu certaine abjuration prétendue, fausse, frauduleuse, extorquée par la présence du tourmenteur et la menace du feu, et ni préméditée ni comprise par ladite défunte, etc.;

« Nous, juges spécialement délégués par notre très-saint seigneur le pape actuel (*papá moderno*)... siégeant en notre tribunal, ayant Dieu seul devant les yeux, prononçons et déclarons lesdits procès et sentences dol, calomnie, iniquité, contenant erreur manifeste de droit et de fait, et, avec l'abjuration susdite, exécution et tout ce qui s'en est suivi, nuls, invalides et de nul effet... les cassons, annulons et leur ôtons toute force; déclarant ladite Jehanne, avec ses ayant-cause et ses parents, n'avoir encouru, en cette occasion, aucune tache d'infamie, et être exempte et purgée de tout effet desdits procès et sentences[2]. »

1. La sentence s'appuie sur cet examen, mais le procès de réhabilitation n'en reproduit point les détails officiels : qu'était devenu ce registre, ce précieux « livre de Poitiers », invoqué par Jeanne devant ses juges? Le « livre de Poitiers » contenait indubitablement (*V.* ci-dessus, p. 154-157.) *toutes les promesses de Jeanne*, celles qui s'étaient accomplies et celles dont le roi et ses complices avaient empêché la réalisation. On avait donc en intérêt à le faire disparaître, et il avait probablement disparu depuis longtemps, c'est-à-dire du vivant de l'ex-président de la commission de Poitiers, de l'archevêque-chancelier Regnauld de Chartres.

2. *Procès*, III, p. 355-361.

Tel fut ce célèbre arrêt qui, tout en flétrissant les bourreaux et en glorifiant l'immortelle victime, contribua tant à fausser l'opinion, pour des siècles, sur le vrai caractère de Jeanne et de sa mission.

Le tribunal enjoignit l'exécution immédiate de son arrêt à Rouen, avec procession générale et sermon solennel en la place et cimetière de Saint-Ouen et au Vieux Marché, où « ladite Pucelle fut cruellement et horriblement brûlée; » et plantation de « croix convenable » (*crucis honestæ*) sur le Vieux Marché; les juges se réservant de faire faire, « pour mémoire à venir, notable signification de leur sentence, dans les cités et lieux insignes du royaume[1]. » La fidèle Orléans répondit à cette signification en élevant un monument à la Pucelle sur le pont de la Loire, témoin de tant d'exploits. C'était un groupe de bronze, représentant la Pucelle agenouillée devant Notre-Dame, entre deux anges. Ce monument, brisé pendant les guerres de religion, restauré bientôt après, puis déplacé au XVIIIe siècle, a disparu en 1792[2]. Au lieu du témoignage primitif de la reconnaissance orléanaise, une souscription nationale vient d'élever à Jeanne une statue équestre sur une des places de la cité qu'elle a délivrée. Les plus éminents artistes commencent enfin à méditer autour de cette grande mémoire et à chercher les traits d'un idéal nouveau qui devra planer au sommet de l'art français régénéré. C'est l'âme même de la France, inspirée du ciel, qu'il s'agit d'incarner sous figure hu-

1. *Procès*, t. III, p. 361.

2. Le conseil-général de la commune d'Orléans, après un premier vote en faveur de la conservation d'un monument qui ne rappelait « ni la féodalité, ni la servitude des rois, » mais « un acte de reconnaissance envers l'Être suprême », revint sur sa décision, et, considérant que « ce monument... ne représente pas les services de l'héroïne... » et ne rappelle par aucun signe la lutte contre les Anglais, ordonna qu'on le fondît et qu'on en fît des canons dont l'un porterait le nom de *Jeanne d'Arc*. *Procès*, V, 240-243. En 1803, une souscription, approuvée par le Premier Consul, remplaça le groupe détruit par une statue fort médiocre, remplacée aujourd'hui à son tour par la statue équestre de M. Foyatier. Le groupe, mutilé en 1562, détruit en 1792, n'avait plus, à ce qu'il paraîtrait, une grande valeur ni sous le rapport de l'art, ni sous le rapport historique : un autre monument, relatif à Jeanne, est peut-être plus regrettable ; c'est la figure de la Pucelle peinte sur les vitraux de l'église St-Paul, à Paris, par Henri Mellin, peintre-verrier de Charles VII. Ce vitrail a péri lors de la démolition de l'église, depuis la Révolution. Quant à l'insignifiante statue de Domremi, que nous avions crue du temps de Louis XI, elle ne date que de Louis XIII. *V. Procès*, V, 247.

maine. Mais, si haut que puisse parvenir l'effort individuel, la France ne saurait payer sa dette que par une immense œuvre collective. Le seul monument digne de notre Messie national, ce serait une série de monuments qui jalonnent son héroïque pèlerinage à travers la patrie, de Domremi à Orléans, de Reims à Compiègne, du pont de Compiègne à la place du martyre, et qui signalent, par de dignes marques, toutes les stations de cet autre Chemin de la Croix[1]!

Tandis que le gouvernement de Charles VII réhabilitait la grande victime, il en faisait une autre. Avec la révision du procès de la Pucelle avait concordé le procès de Jacques Cœur! Il semble que Charles VII ait voulu que la postérité ne pût s'abuser sur son caractère ni lui tenir compte d'une équivoque et tardive réparation envers Jeanne Darc. Il frappa l'homme qui peut-être, après celle à qui l'on ne saurait comparer personne, avait fait le plus pour la France, et se chargea de venger les Anglais de Jacques Cœur!

Au moment de la conquête de la Guyenne, conquête à laquelle il avait contribué par de nouvelles avances[2], Jacques Cœur se maintenait en sécurité au faîte de cette prodigieuse fortune dont il avait fait le plus ferme appui de la fortune publique. Anobli dès 1440, il ne cessait de recevoir les marques les plus hautes de la confiance royale; en juin 1444, il avait été chargé, avec l'archevêque de Toulouse, de procéder à l'installation du

1. « Il serait beau, » écrivions-nous en 1840, « aux cités d'Orléans et de Rouen de saisir l'initiative. » Rouen ne possède encore, sur l'emplacement de la primitive croix expiatoire, qu'un monument bien peu digne d'un tel objet, une fontaine du XVIII^e siècle, surmontée d'une statue dénuée de tout caractère. Cette figure marque la place où devrait s'élever l'image de la « Fille de Dieu » remontant au ciel par la DÉLIVRANCE DE LA MORT. Quelle donnée pour un statuaire, et quel type à découvrir! — Nous ajoutions, dans notre édition de 1840, qu'une œuvre récente reproduisait, avec un sentiment fidèle, sinon la majesté enthousiaste de Jeanne, au moins sa pureté, sa grâce et son dévouement résigné : « c'est la statue du Musée de Versailles, ouvrage d'une jeune femme moins illustre par son rang que par son beau talent et son noble caractère, et dont la France entière a plaint la fin prématurée. » La princesse Marie a eu, en effet, l'honneur de faire le premier pas dans cette noble route. — Un peintre illustre vient de nous montrer Jeanne à Reims : l'histoire doit le remercier de cette inspiration de grand cœur et de grand sens qui lui a fait exclure Charles VII de l'œuvre consacrée à la Pucelle.

2. On en ignore le montant. *V.* P. Clément, *Jacques Cœur*, t. II, p. 176. Quand Jacques Cœur n'avait pas d'argent, il empruntait pour prêter au roi.

nouveau parlement de Languedoc; depuis, il avait figuré, chaque année, entre les commissaires du roi près les États Généraux de Languedoc[1], et il avait réellement dans la main l'administration de cette grande province; en 1445, il avait eu commission de juger, avec l'archevêque de Reims et le premier président du parlement de Toulouse, un différend entre le comte de Foix et les habitants du comté de Comminges; en 1448, c'était sur ses vaisseaux qu'avait voyagé l'ambassade envoyée à Rome et dont il faisait partie. Son opulence était proverbiale : le peuple disait : « riche comme Jacques Cœur, » et croyait qu'à l'exemple de Nicolas Flamel et de Raimond Lulle, il avait découvert le secret de faire de l'or. On peut dire, au moins, que presque tout l'or de France lui passait par les mains; car le change et le commerce extérieur étaient presque entièrement dans sa dépendance. On racontait que « ses chevaux et ses haquenées étoient ferrés d'argent. » Il avait acheté plus de quarante terres et châteaux, bâti des hôtels dans les principales villes de France; presque tout le pays de Puisaie (canton du Gâtinais) lui appartenait; il y possédait vingt-deux paroisses. Il avait fait élire un de ses fils, à vingt-cinq ans, archevêque de Bourges, et son frère, évêque de Luçon. Ses principaux facteurs étaient devenus de grands personnages, et la plupart s'en montraient dignes. Il justifiait pleinement sa richesse par l'usage qu'il en faisait : ses immenses services politiques ou économiques n'étaient pas les seuls qu'il rendit à son pays; il ne se contentait pas de l'aider à s'affranchir du joug étranger ni d'exciter chez lui le génie du commerce et la production des richesses matérielles; il poussait de tout son pouvoir au réveil des beaux-arts à demi étouffés, dans la France royale, sous tant de calamités; il rivalisait avec les Médicis sous ce rapport comme sous tant d'autres.

L'architecture religieuse du moyen âge arrivait, au xv^e siècle,

1. Le Languedoc subissait, comme le Languedoïl, la taille fixe, et payait par an un peu plus de 200,000 fr. pour sa part; mais ses États ne s'assemblaient pas moins tous les ans, et avaient conservé le vote annuel de l'impôt appelé « l'équivalent » parce qu'il remplaçait chez eux les aides. Cet impôt gardait le nom de « don gratuit, » en signe de son libre octroi, et le garda jusqu'à la fin, même après que toute liberté de vote eut disparu. De 1444 à 1451, le don gratuit varia de 120,000 à 170,000 fr., outre les accessoires. P. Clément, *Jacques Cœur*, t. I, p. 163-166.

avec ce qu'on a nommé le style fleuri ou flamboyant, à cette phase où l'art fatigué se raffine, se subtilise, se surcharge d'ornements, s'épuise en combinaisons qui étonnent l'imagination plus qu'elles ne satisfont le goût. Les chapiteaux disparaissent et les nervures des arcades jaillissent immédiatement du fût des piliers. Les lignes générales de la construction, les grands arcs des voûtes et des verrières exagèrent l'élancement et perdent la proportion : les lignes ornementales et les baies des portes se surbaissent, au contraire, s'évident, se contournent; l'ornementisme couvre les façades et encadre les verrières d'une sorte de végétation fantastique aux formes richement variées, mais complexes, tourmentées, étranges[1]. L'art religieux perd son équilibre et sa sérénité; on dirait qu'il veut s'étourdir à force d'audace. Entre toutes ces flèches *gothiques* qui percent les nues, les plus hautes appartiennent à ce siècle. Celle de Strasbourg, qui les dépasse toutes, venait d'être achevée, en 1439, par Jean Hültz, de Cologne[2].

1. « Sont-ce des fleurs, des cœurs ou des larmes ?... » Michelet, *Hist. de France*, t. II, c. 9.

2. Les façades de la cathédrale de Strasbourg furent terminées, vers le même temps, par ce même Jean Hültz, par les deux de Prag et par Hotzinger. La nef, le transept et les magnifiques bas-côtés sont du XIIIe siècle; le chœur, du XIe, débris d'un autre style et d'un moins vaste plan, a subsisté, et fait disparate. Si extraordinaire que soit la flèche de Strasbourg, il faut avouer que le dessin n'a plus la pureté ni la majesté des vieilles flèches du commencement de l'époque ogivale, ou même de la fin de l'époque romane. Ce prodigieux ouvrage n'en illustra pas moins la corporation des maçons et tailleurs de pierre de Strasbourg, et amena un événement intéressant pour l'histoire de l'art : en 1452, presque toutes les confréries de francs-maçons des pays du Rhin et du reste de l'Empire s'associèrent sous les auspices de Hotzinger, successeur de Jean Hültz : en 1459, les maîtres ès œuvres de toutes les loges ou confréries teutoniques se réunirent en assemblée générale à Ratisbonne, fixèrent des règles pour la réception des apprentis, des compagnons et des maîtres, établirent des « signes secrets » auxquels les membres de la grande association devaient se reconnaître entre eux, et déférèrent la grande maîtrise à perpétuité aux architectes de la cathédrale de Strasbourg : l'association fut solennellement confirmée par les empereurs, et les syndics des tailleurs de pierre de Strasbourg furent investis par la municipalité strasbourgeoise de l'autorité judiciaire en matière de bâtiments, privilége qu'ils ont gardé jusqu'à la réunion de Strasbourg à la France. L'Italie elle-même, si fière de ses arts, vit les maîtres de Strasbourg lutter au delà des Alpes contre les architectes de la Renaissance : en 1484, le duc de Milan demanda au magistrat de Strasbourg un architecte pour diriger la construction du fameux *Duomo* de sa capitale, le dernier grand monument ogival élevé dans la péninsule. Les maîtres de Strasbourg livrèrent en vain bataille à la Renaissance sur son propre terrain; ils ne purent rendre à l'art du moyen âge la vie qui l'abandonnait, et le *Dôme* de Milan, tout resplendissant qu'il soit sous son enveloppe de marbre blanc, est bien loin de nos cathédrales du XIIIe siècle.

Une architecture qui se signalait par des efforts pareils était puissante encore; mais la décadence avait commencé, décadence dont le monde n'a pas encore vu le terme; car, en ce qui concerne l'art religieux, rien n'a remplacé le système ogival.

Pour l'architecture civile, il n'en était pas de même. Là, ce qui se manifestait n'était point une décadence, mais un développement et une transition.

Charles V en avait donné le signal; Jacques Cœur imprima au mouvement une impulsion plus décisive, et le fameux hôtel que l'argentier de Charles VII se bâtit à Bourges (de 1443 à 1451), et qui subsiste encore, devint le type de tout un système de construction, combiné d'après les mœurs du temps et les exigences de notre climat. Ces édifices furent la transition des forteresses féodales aux palais de la Renaissance : leurs grands combles ardoisés, leurs hautes lucarnes encadrées dans des dentelles de pierre, leurs murs sombres et ornés à la fois, offrent un mélange de solidité et de grâce originale : la force y est encore, mais elle n'y est plus seule : on sent que la guerre intestine, la guerre privée n'absorbe plus toutes les pensées, n'est plus l'état habituel de la société, mais un accident dont il faut se garantir au besoin : toutes les recherches de l'art sont employées à déguiser l'épaisseur de ces murs et la sévérité de ces formes; et les puissantes tours octogones aux vives arêtes, aux meurtrières brodées de sculptures, semblent n'être plus là que pour l'effet pittoresque, ainsi que les grands toits coniques, destinés en réalité à faciliter l'écoulement de la pluie et la chute des neiges. L'ogive aiguë, convenable aux nefs élevées des monuments publics, mais non aux habitations privées, tend à disparaître, remplacée, à l'intérieur, par le cintre ou le plafond, et, dans les baies d'entrée, par cette courbe capricieuse qu'on a nommée « l'ogive turque, » à cause du fréquent usage qu'en ont fait les Othomans[1].

L'influence de Jacques Cœur se faisait sentir également sur les autres arts, dont le caractère se modifiait en rapport avec le pro-

1. *V.* Dusommerard, *les Arts au moyen âge,* note *E* du chap. II. — Cet infatigable archéologue a réuni, avec un zèle qu'on ne saurait trop louer, les plus précieux documents sur les origines et le développement des arts en France, matière peu connue et si digne de l'être, branche spéciale de notre histoire, où tout était à créer. (Note de 1840.)

grès de l'architecture civile et le déclin de l'architecture religieuse. L'idéal baissait, par des causes très-générales; la sculpture, qui, échappée de la dure immobilité hiératique, avait cherché des types élevés de sentiment et d'expression, tendait maintenant avec force, mais sans choix, à exprimer la réalité; elle descendait du type au portrait. La personnalité, par ce qu'elle a d'étroit plus que par ce qu'elle doit avoir de grand, envahissait ce qui avait été le domaine des hautes inspirations collectives et religieuses. L'altération de l'esprit chrétien commençait à s'apercevoir surtout dans la transformation des tombeaux, qui, naguère humbles et presque perdus dans l'ombre austère des églises [1], s'érigeaient en somptueux mausolées où l'orgueil des grandes familles semblait défier la mort. Les tombeaux si richement décorés des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi et Jean sans Peur, à Dijon, celui du duc Jean de Berri, à Bourges, marquent le passage des modestes sépultures du XIIIe siècle aux vastes monuments tumulaires du XVIe.

La personnalité orgueilleuse apparaît non-seulement dans les œuvres, mais dans la vie des artistes, par l'explosion de passions inconnues aux époques antérieures. Les rivalités, les jalousies tragiques qui remplissent l'histoire des arts en Italie, éclatent aussi en France. On connaît la légende d'Alexandre de Berneval, le maître verrier de Rouen, qui, surpassé par son élève, le poignarda, fut condamné à mort, exécuté et enseveli dans le même tombeau que sa victime, après qu'on leur eut fait, à tous deux ensemble, de pompeuses funérailles [2]. A côté de l'esprit d'orgueil, l'esprit de critique lève la tête au sein de l'art. Aux types géné-

1. Le plus souvent une simple dalle sculptée en creux ou en faible relief; pour les grands personnages, une statue couchée sur une auge de pierre.

2. La rose du nord, à Saint-Ouen, est, dit-on, l'œuvre de Berneval; la rose de l'ouest est cette œuvre de l'élève, qui lui coûta la vie. Cette merveilleuse église de Saint-Ouen fournit ainsi, tout à la fois, dans son caractère architectural, une exception sublime à la dégénération de l'art religieux, et, dans sa décoration, un terrible exemple de la dégénération morale des artistes. C'est, à ce que nous croyons, l'édifice le plus remarquable du XVe siècle. Ce qu'il y a d'inquiet, de tourmenté, et, pour ainsi dire, d'amaigri dans la richesse des motifs d'ornement, ne fait qu'ajouter à l'impression de tristesse religieuse que donne la grande élévation des voûtes et le peu de largeur de la nef. — Dans un ordre inférieur à Saint-Ouen, nous citerons, du même temps, comme type d'élégance et d'harmonie, le *narthex* ou portique de Saint-Germain-l'Auxerrois.

raux des vices, représentés par les démons et par les monstrueuses gargouilles[1], tendent à se substituer des personnifications des diverses conditions humaines : les « tailleurs » de pierre et de bois s'en prennent de préférence aux gens d'Église : on voit poindre ces innombrables caricatures de moines, glissées par la malice des artistes jusque sur les chaires et les stalles des abbés et des chanoines. Les artistes dessinent et sculptent ce que racontaient depuis longtemps les fabliaux, ce que déclament en chaire les prédicateurs eux-mêmes. Le moine, longtemps le héros de l'art du moyen âge, finira par en être le grotesque[2].

Les emportements de passion ou de satyre font toutefois encore exception. Le caractère dominant de l'art, s'il n'est plus idéal, reste calme et grave. A côté des écoles de sculpture, dont la plus florissante paraît être celle de Dijon[3], la peinture se développe sous l'influence de la double école de Bruges et de Cologne, qui, au fond, n'en fait qu'une par le style. Les Teutons du nord de la Gaule, auxquels la Gaule centrale, la France de la Seine, a envoyé l'architecture ogivale, lui renvoient la splendide peinture à l'huile[4], qui détrônera notre nationale peinture sur verre. Les Gallo-Teutons rendront tout à l'heure la compensation plus complète en nous envoyant l'imprimerie! Jacques Cœur et plusieurs autres membres du conseil favorisent les disciples de l'illustre Van-Eyck[5], qui, de la cour de Bourgogne où brille leur maître,

1. Un des plus frappants est cette gargouille de l'église de Pelssi, qui représente la luxure : un bouc, auquel un serpent ronge le cœur.

2. Cette guerre est ainsi en action à l'intérieur même des églises, bien avant la Réforme et Rabelais. Toutefois, elle n'a sa grande explosion qu'un demi-siècle après l'époque où nous sommes parvenus, sous Louis XII.

3. Il y avait, dans cette école, des Flamands, des Français, un Aragonais, Jean de la Huerta, auteur du tombeau de Jean sans Peur. Le tombeau de Philippe le Hardi et le fameux *Puits de Moïse*, avec ses six statues, ont été exécutés par Clauss Sluter, Clauss de Vausonne et Jacques de la Barre.

4. Jean Van-Eyck n'a pas inventé la peinture à l'huile, connue dès le XIIe siècle; mais, avant lui, il fallait plusieurs jours aux couleurs broyées avec de l'huile pour sécher. Il inventa l'huile grasse, c'est-à-dire qu'il fit cuire l'huile avec des ingrédients qui lui donnèrent, à un bien plus haut degré, les qualités siccatives. Pour l'usage, ce fut toute une révolution. Voir un article de M. Bernard dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. I, 2e série, p. 540. Dans la sculpture, l'école teutonique reste toujours inférieure à la France proprement dite. Elle tourne vite d'une naïveté un peu lourde à un maniérisme bizarre et gauche. Dans la cathédrale de Strasbourg, la statuaire est assez généralement mauvaise sauf quelques exceptions.

5. Ce chef de l'école teutonique, il est intéressant de l'observer, est un homme

se répandent dans la France royale[1]. Van-Eyck, Memling et tous les maîtres flamands et rhénans de cet âge, s'ils concourent par la magnificence de leur coloris au faste de la cour du duc Philippe, n'en expriment aucunement, il faut le dire, les habitudes dissolues; rien de plus réel, mais rien de plus sérieux que leur peinture, cette consciencieuse imitation de la vie. On ne sent là rien de ces fougueux débordements de la chair qui éclateront plus tard avec Rubens.

La peinture à l'huile ne suscita point dans la France royale, durant ce siècle, de maîtres à comparer à ces grands noms : elle ne nous a laissé que bien peu de vestiges; mais la vieille peinture sur vélin reçut un nouvel élan de cette puissante concurrence, et un homme supérieur, Jean Foucquet de Tours, s'inspirant des Flamands et les dépassant quant à l'élégance et à l'élévation du style, couronna, par de vrais chefs-d'œuvre, cet art de la miniature, qui avait eu de si longues et si brillantes destinées en France, et qui ne devait pas tarder à disparaître[2].

Parmi les arts secondaires, la sculpture sur bois se donnait carrière dans le style *flamboyant* et multipliait de vraies merveilles. L'émaillerie sur cuivre, qui avait illustré Limoges, était tombée, pour se relever, au XVI^e siècle, sous d'autres formes. L'orfévrerie, l'armurerie, la serrurerie resplendissaient, et l'inventaire des richesses mobilières de Jacques Cœur atteste les encouragements qu'il avait donnés à tous les arts de luxe.

Ainsi le fils de l'obscur marchand de Bourges exerçait sur la civilisation de son pays toute l'action qui a pu être donnée aux plus grands princes. Enivré par une élévation sans exemple, il avait adopté pour devise ce fier jeu de mots, qui se lit partout

du pays de Liége et de langue française. Il signait Jean de Eyck, et on l'appelait « Jehan le Wallon » *(Joannes Gallicus)*. V. un beau passage de M. Michelet, t. V, p. 369. Entre là France, qui, sauf d'éclatantes exceptions, n'est que médiocrement coloriste, et l'Allemagne d'outre-Rhin, qui ne l'est pas du tout, d'où vient cette Venise du Nord, cette flamboyante peinture de l'Escaut et du Rhin, et, plus tard, de la Hollande? Il y a là un mystère bien curieux à étudier.

1. Charles VII exempta les peintres de toutes tailles, subsides, garde et guets. P. Clément, *Jacques Cœur*, t. II, p. 59.

2. *V.* les beaux mss. de Tite-Live et de Josèphe, à la Bibliothèque, et Lettre de M. de Bastard, ap. *Manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, par M. P. Pâris, II, 261.

encore sur les murs de l'hôtel de Bourges : « A vaillants *cuers* (cœurs) riens impossible [1]. » Il se croyait inébranlable, parce qu'il se sentait toujours plus utile, toujours plus digne d'une grandeur qui ne cessait de croître. Il ne jouit pas assez modestement de sa prospérité; ce fut là son crime. Il ne craignait personne, lui qui faisait du bien à tous, et ne pensait pas que personne pût vouloir tarir la source où chacun puisait : presque tous les grands et les officiers de l'hôtel du roi étaient ses obligés; il avait prêté de fortes sommes sans intérêts à beaucoup d'entre eux; il ne comprenait pas que les grands ne lui pardonneraient point ses bienfaits. La colossale fortune de ce bourgeois était pour leur orgueil quelque chose de monstrueux : ils ne pouvaient supporter de se voir écrasés par le faste et humiliés par les dons d'un mercier anobli : les plus ignorants et les moins corrompus d'entre eux, incapables de comprendre les sources réelles de sa richesse, en prétendaient l'origine criminelle; ceux-là le croyaient, les autres feignaient de le croire : une coalition redoutable se forma contre l'objet de l'envie universelle : les débiteurs comptaient acquitter leurs dettes en perdant leur créancier; les « vautours de cour [2] » se partageaient en espoir sa magnifique dépouille; les commerçants italiens, irrités de se voir disputer par un Français les marchés de l'Orient, n'épargnaient ni l'or ni les intrigues pour abattre leur rival; les négociants français eux-mêmes, qui seuls avaient quelques griefs légitimes, se plaignaient des priviléges sous lesquels Jacques Cœur étouffait leur concurrence [3]. Si le conseil fût resté uni, ces hostilités eussent été sans doute impuissantes; mais des influences nouvelles et malfaisantes s'étaient glissées dans le conseil. Un ancien chef d'écorcheurs, qui avait montré parfois les sentiments d'un chevalier à travers sa carrière de brigandage, mais qui ne laissa plus voir à la cour que les sentiments d'un brigand, Antoine de Chabannes, devenu comte de Dammartin, éclipsait près de Charles VII le crédit des Richemont, des Dunois, des Brézé. Une vile créature qui n'avait d'autres mobiles que la cupidité et la vanité, la dame de Villequier, avait

1. C'était la devise des sires de Saint-Fargeau, dont il avait acheté la terre.
2. La Thaumassière, *Hist. du Berri.*
3. Ils se plaignaient « de ne pouvoir rien gagner à cause d'icelui Jacquet. »

remplacé dans l'intimité du roi cette aimable et intelligente Agnès qui semble avoir été le lien entre les glorieuses mais âpres personnalités qui s'étaient si bien accordées pour servir l'État, mais qui se divisèrent sur la tombe de la dame de Beauté. Les deux plus fortes têtes du conseil, Jacques Cœur et Jean Bureau, se brouillèrent. Les appuis naturels de Jacques, les compagnons de ses patriotiques travaux, venant à lui manquer, il était perdu. Le complot contre lui alla se renforçant, sous la direction du comte de Dammartin, du chambellan Guillaume Gouffier et du Florentin Otto Castellani, trésorier de Toulouse, intrigant qui visait au titre d'argentier du roi. Parmi les ennemis de Jacques se retrouve le nom sinistre de La Trémoille : c'était le fils du trop fameux Georges, mort en 1446. Le jeune La Trémoille, par besoin d'argent, avait vendu de grandes terres à Jacques Cœur, et le haïssait comme si Jacques les lui avait dérobées.

L'intrigue ne s'était pas attaquée sur-le-champ à Jacques Cœur : on s'était essayé contre un moindre personnage, Jean de Xaincoins, receveur général des finances, qu'on accusa de péculat et de falsification de registres. Xaincoins fut condamné à une amende de 60,000 écus d'or, avec confiscation de tous ses biens, dont les courtisans se firent donner une bonne part. Cette première victoire les enhardit; Charles VII avait été maintes fois assailli d'insinuations perfides sur la mort d'Agnès Sorel, sur les prétendues concussions de Jacques Cœur, et sur les relations secrètes que celui-ci aurait entretenues avec le dauphin, contrairement aux intérêts du roi; on fit entendre à Charles que Jacques avait donné la mort à Agnès, à l'instigation du dauphin. Après la condamnation de Xaincoins, une dénonciation formelle d'empoisonnement fut adressée au roi par la dame de Mortagne, Jeanne de Vendôme, dont le mari était un des débiteurs de Jacques Cœur; le testament d'Agnès Sorel fait connaître le degré de vraisemblance de cette accusation; Agnès, mourant des suites d'une couche malheureuse, après avoir mis au monde un enfant qui lui survécut quelques mois, avait institué Jacques Cœur un de ses exécuteurs testamentaires, comme dernier témoignage d'estime et d'amitié.

Toute une vie de glorieux services ne fit point balancer un

moment Charles VII : Jacques Cœur fut arrêté à Taillebourg le 31 juillet 1451. Ce premier coup fut suivi d'une série de mesures inouïes : les biens de Jacques Cœur furent non-seulement séquestrés, mais « mis sous la main du roi » avant tout jugement; 100,000 écus d'or furent pris pour la guerre de Guyenne, et une grande partie des terres et maisons de Jacques Cœur furent distribuées préalablement à Dammartin, à Gouffier, à la maîtresse du roi et autres, tandis que ces mêmes Dammartin et Gouffier étaient placés à la tête d'une commission extraordinaire, chargée d'instruire le procès de l'accusé, condamné d'avance. On voit avec douleur figurer, à côté de pareils noms, le nom illustre de Jean Bureau, qui ne paraît pas être resté commissaire jusqu'au bout, et qui, du moins, ne souilla pas ses mains des dépouilles de la victime [1]. Jacques Cœur démontra aisément l'absurdité de l'imputation d'empoisonnement : la déposition du médecin du roi, un des exécuteurs testamentaires, prouva que la mort d'Agnès avait été naturelle, et Jeanne de Vendôme fut obligée de faire amende honorable à Jacques Cœur; le roi lui remit la peine de mort qu'elle avait encourue pour faux témoignage. Les prétendus complots avec le dauphin disparurent également au premier examen : les ennemis de Jacques Cœur s'y étaient attendus; mais peu leur importait; la victime était en prison; ses biens envahis; c'était le principal; on connaissait assez le roi pour ne pas douter que, le premier pas fait, il ne laissât tout faire. On suscita de nouveaux chefs d'accusation plus habilement combinés, plus difficiles à éclaircir, et, en même temps, plus propres à soulever les préjugés populaires et à égarer l'opinion. L'on accusa Jacques d'avoir appauvri le royaume en exportant du cuivre et de l'argent chez les infidèles; — s'il exportait du cuivre, c'était en échange de l'or de l'Égypte, échange dont tout l'avantage était pour la France; et, quant à l'argent, il était impossible de commercer

1. Un autre des hommes les plus actifs et les plus utiles du conseil, Étienne Chevalier, exécuteur testamentaire d'Agnès Sorel avec Jacques Cœur, fit aussi partie de la commission, et profita de la chute de Jacques Cœur plus qu'il ne serait désirable pour sa mémoire. Il fut fait, en 1451, contrôleur de la recette générale des finances : il avait déjà la signature en matière de finances comme secrétaire du roi (d'État), et succéda à l'influence administrative de Jacques avec une autorité plus directe.

avec l'Orient sans appoint métallique[1]; — d'avoir altéré les monnaies à son profit; — c'était lui qui avait rétabli l'ordre dans le système monétaire, et la faute dans laquelle il avait été autrefois impliqué lui avait été pardonnée par lettres d'abolition[2]; — d'avoir commis des exactions en Languedoc; — il avait enrichi ce pays par son commerce, et l'on qualifiait d'exactions les présents que lui avaient faits les États de Languedoc à chaque session, « pour ses bons services; » — d'avoir exporté des armes chez les infidèles, contrairement aux décrets des conciles et aux anciennes lois du royaume; — ces armes étaient des présents adressés au soudan d'Égypte avec la permission du roi et du pape : le roi déclara ne pas se souvenir d'avoir octroyé cette permission! — d'avoir enfin rendu aux musulmans un esclave chrétien, qui s'était réfugié à bord d'un de ses navires; — la promesse de ne point détourner d'esclaves était la condition expresse des relations avec le Levant, et Jacques Cœur, en refusant cette restitution, eût perdu tout le négoce d'Orient et exposé les voyageurs européens aux derniers dangers. Le grand-maître de Rhodes lui-même lui avait écrit à ce sujet.

Ce fut sur ces bases et sur quelques autres accusations de concussion, impossibles à discuter aujourd'hui, que le chambellan Gouffier entama les informations; une nuée de témoins à charge, gens pour la plupart « perdus et infâmes, meurtriers, larrons et paillards[3], » ou ennemis déclarés de l'accusé, avaient été ramassés de tous côtés; on ne voulut point appeler les témoins à décharge qu'indiquait l'accusé; on lui dénia les moyens de rassembler les pièces et actes nécessaires à sa justification; on refusa des saufconduits à ceux de ses facteurs qui avaient pris la fuite de peur

1. Ici, toutefois, l'accusation se fondait sur un fait matériel, la défense toujours renouvelée, toujours éludée, d'exporter les métaux.

2. *V.* ci-dessus, p. 373.

3. *Pièces*, ap. P. Clément; *Jacques Cœur*, t. II, p. 335. 4. Le fait le plus condamnable, s'il était attesté, serait d'avoir fait faire, à Montpellier, la presse des rameurs parmi les vagabonds et gens de mauvaise vie, d'une façon si arbitraire, qu'un pauvre pèlerin allemand, enlevé malgré ses protestations, se serait jeté à l'eau de désespoir. Ce fait est fort suspect. Quant à la presse en elle-même, que nous n'avons pas envie de justifier, Jacques Cœur n'en avait pas le monopole. Elle se faisait par l'autorisation du roi, et cet abus, envers les vagabonds ou réputés tels, a subsisté jusqu'à la fin de la monarchie.

d'être impliqués dans son procès, et qui fussent revenus aider à sa défense; enfin, on ne lui accorda point d'avocat. L'Église essaya d'intervenir. Jacques Cœur, quoique marié, avait pris les degrés inférieurs de la cléricature; il réclama le « bénéfice de clergie, » et l'évêque de Poitiers et l'archevêque de Tours, dans les diocèses desquels il fut traîné de prison en prison, réclamèrent les droits de la juridiction ecclésiastique : on n'en tint compte; il faut dire que les tribunaux laïques ne reconnaissaient plus ces exemptions pour les gens mariés ou qui exerçaient des fonctions civiles. Le pape Nicolas V, qui avait Jacques en grande considération depuis l'ambassade de 1448, écrivit au roi une lettre pressante en faveur de l'accusé; la procédure n'en fut pas poursuivie avec moins de passion : Jacques Cœur n'obtint que six semaines pour « justifier de ses faits, » avec le secours de deux de ses facteurs seulement, choisis à dessein par les commissaires comme les moins experts en matière de finances et les moins capables de lui porter aide.

Le 13 janvier 1453, une nouvelle commission fut instituée par le roi : Castellani remplaça Gouffier; la marche du procès redoubla de violence : on menaça le prisonnier de la torture pour le forcer à rétracter son appel par-devant l'Église; il ne céda que sur le chevalet. Au commencement de mai, le roi, arrivé au château de Lusignan, y fit apporter toutes les pièces du procès pour qu'elles fussent examinées en sa présence : l'évêque de Poitiers réitéra sa réclamation. Un nouveau malheur venait de frapper le captif : la femme de Jacques Cœur, Macée de Léodepart, n'avait pu survivre aux revers de son mari et à la ruine de sa maison. Cet événement donnait plus de poids aux plaintes du prélat, Jacques, devenu veuf, se trouvant *clerc solu* (*clericus solutus*). Les commissaires du roi passèrent outre. Le roi, bien qu'il eût dit que, si Jacques était innocent de la mort d'Agnès, il lui pardonnerait tout le reste, le roi rendit la sentence, en son grand conseil[1], auquel avaient été appelés quelques membres des parlements de Paris et de Toulouse. L'arrêt fut prononcé, le 29 mai 1453, par le chancelier Guillaume Jouvenel des Ursins;

1. « En lit de justice », dit Thomas Basin, t. I, p. 315. Cet écrivain, si sévère aux gens de cour, soutient énergiquement l'innocence de Jacques Cœur.

Jacques Cœur y était déclaré convaincu de concussion, d'exportation de métaux précieux et d'armes chez les infidèles, de crime de lèse-majesté et autres crimes : le roi, pour « aucuns » services à lui rendus par ledit Jacques Cœur, et par égard pour la recommandation de « notre saint père le pape, » daignait remettre « audit Jacques » la peine de mort, mais le déclarait inhabile à tous offices publics, le condamnait à 100,000 écus de restitution et 300,000 écus d'amende [1], confisquait tous ses biens [2] et le bannissait du royaume à perpétuité. Ce qui met le sceau à cette œuvre d'iniquité, c'est l'article relatif à l'empoisonnement d'Agnès; il y est dit qu'à cet égard, le procès « n'est pas en état d'être jugé pour le présent, » et que « le roi n'en fait aucun jugement et pour cause. » Or, en ce moment même, l'accusatrice de Jacques Cœur était condamnée pour faux témoignage. On voulait se réserver de tenir Jacques en prison perpétuelle, en ne vidant pas ce chef d'accusation.

Le 4 juin, le chancelier et les commissaires allèrent signifier à Jacques Cœur son arrêt : l'homme à qui la France devait, en grande partie, l'affranchissement de son territoire fut forcé de faire amende honorable, à genoux, une torche à la main, en présence du peuple de Poitiers, stupéfait d'un tel spectacle! Le pillage de ses biens fut ensuite régularisé, et les « chiens de cour, » comme dit l'énergique Thomas Basin, achevèrent de se partager la proie. Par une sorte de pudeur, Dammartin et ses complices, qui avaient pris leur part d'avance, se la firent adjuger par une vente simulée au profit de l'État; d'autres furent gratifiés de l'abolition de leurs dettes. Jacques Cœur fut jeté au fond d'un donjon.

Il n'y resta pas jusqu'au bout. Tout le monde ne l'avait pas trahi dans son malheur; il avait su s'entourer d'hommes probes, intelligents et courageux; il en recueillit le bénéfice : presque tous ses facteurs et les commis intéressés dans son négoce lui demeurèrent fidèles, et mirent à couvert, autant qu'ils purent, les

1. Environ 3 millions et demi de notre monnaie; en valeur relative, peut-être 20 millions.

2. Suivant Jacques Duclercq, les biens meubles et immeubles que possédait Jacques Cœur en France étaient évalués à un million d'écus d'or, qui vaudraient aujourd'hui peut-être 50 millions de valeur relative.

débris de sa fortune : Jean de Village, son neveu par alliance, qui dirigeait son comptoir de Marseille, refusa de venir à Montpellier rendre compte des deniers de Jacques aux gens du roi : le roi René, comte de Provence, et la ville de Marseille refusèrent de livrer Jean de Village. Dix-huit mois environ s'étaient écoulés depuis la condamnation de Jacques; il s'échappa, déguisé, du château où on le gardait prisonnier[1], et tâcha de gagner la Provence. Reconnu à Beaucaire, au moment de franchir la frontière, il se réfugia chez les cordeliers de cette ville. Le sénéchal de Beaucaire n'osa violer le droit d'asile; mais il mit des gardes au couvent pour surveiller Jacques. Celui-ci crut avoir lieu de craindre pire. Un jour (c'était durant l'hiver de 1454 à 1455), un cordelier de Beaucaire apporta à Jean de Village, à Marseille, une lettre de Jacques Cœur : Jacques priait son neveu que, « pour Dieu, il eût pitié de lui et trouvât moyen de lui aider, et de le jeter hors de là où il étoit et *de lui sauver la vie.* »

Jean de Village accourut à Tarascon, sur la rive provençale du Rhône, et dépêcha un cordelier de Tarascon aux cordeliers de Beaucaire. Ces moines montrèrent un zèle fort louable dans toute l'affaire. Jean de Village mandait à son bon maître et parent qu'il était là pour « entendre ce qu'il lui plairoit à lui commander. » Jacques lui écrivit, en une tablette : — « Je vous prie, comme à mon fils, que, pour Dieu, m'en jetiez hors; car fort doute (je redoute) qu'on me fasse mourir en ladite franchise (dans le lieu d'asyle) sans le sû du roi. » Et il ajoutait : « autres moult piteuses paroles. » — « Faites bonne chère, » répondit Jean; « je vous en mettrai hors. »

Il retourna à Marseille, s'adjoignit deux autres facteurs ou capitaines de navires, avec une vingtaine d'hommes d'équipage, et les ramena à Tarascon. Vers minuit, ils passèrent le Rhône en barque, entrèrent dans Beaucaire par une brèche du rempart, allèrent droit aux Cordeliers, sabrèrent les gardes et enlevèrent Jacques. La Provence n'était plus une retraite assez sûre. Jacques et son libérateur ne firent que la traverser pour gagner Nice. Un vaisseau, préparé par Jean de Village, les y attendait

1. Le lieu de sa détention n'est pas connu.

et les conduisit à Pise, d'où ils gagnèrent Rome (janvier 1455)[1].

Nicolas V accueillit le proscrit comme s'il eût été encore le ministre et l'ambassadeur du roi de France, et le logea dans son propre palais : le pontife romain saisit l'occasion de témoigner en même temps son estime sincère pour Jacques Cœur et son mécontentement de l'atteinte portée à la juridiction ecclésiastique. Calixte III, qui succéda sur ces entrefaites à Nicolas V[2], n'eut pas moins de considération pour l'illustre réfugié, et lui offrit le commandement d'une escadre qu'il armait contre les Turks, qui venaient d'achever la ruine de l'empire grec. Jacques était propre à tout, à la guerre comme à la paix, et surtout à la guerre de mer. Il s'embarqua; mais les chagrins et les fatigues avaient usé sa puissante organisation; il tomba malade durant l'expédition, et mourut dans l'île de Chio (novembre 1456). Il mourut au moment où les nuages amassés sur sa gloire par l'envie commençaient à se dissiper, au moment où la justice du ciel commençait à frapper ses persécuteurs : en 1457, Otto Castellani fut mis en jugement et condamné, non pour ses véritables forfaits, mais pour un prétendu crime de magie; Guillaume Gouffier fut entraîné dans la perte de Castellani. Les honnêtes gens qui n'avaient pas su défendre Jacques Cœur, réagirent en faveur de sa mémoire; quelques regrets semblèrent s'éveiller dans l'âme du roi, à la réception d'une lettre où Jacques Cœur mourant lui recommandait ses enfants[3]. Charles VII octroya au fidèle et courageux Jean de Village le pardon de tout ce qu'il avait fait pour Jacques, et rendit aux enfants de ce grand homme la portion des biens de leur père qui était restée à la couronne (février-août 1457). L'avénement de Louis XI devait amener, comme nous le verrons, une

1. P. Clément. *Jacques Cœur*, t. II; *Pièces*, nos 14 et 15, p. 317-332. Ces deux pièces, auxquelles nous avons emprunté tout le récit qui précède, sont d'une authenticité incontestable; mais nous n'osons nous servir, avec la même confiance, de la lettre si dramatique publiée par M. Clément (*ibid*, p. 193). Un assez bon nombre de lettres apocryphes ayant été mises en circulation sur le xve siècle, il importe que l'origine de toute pièce nouvelle soit rigoureusement constatée.

2. Nicolas V, un des plus savants hommes de l'Italie, fut le fondateur de la célèbre bibliothèque vaticane.

3. Jacques Cœur « pardonna en mourant au roi et à ses délateurs, et pria Dieu de pardonner tout ce qu'on avoit fait méchamment contre lui. » Th. Basin, t. Ier, p. 316.

plus éclatante réparation. La postérité a rendu à la victime la place qui lui appartient dans notre tradition. Le siècle où nous sommes, si dominé, trop dominé, faut-il le dire, par ces puissances économiques que Jacques Cœur avait, le premier, mises en mouvement chez nos pères, a plus de raisons qu'aucun autre pour honorer ce héros de la banque et du négoce.

C'était parmi le tumulte d'une grande révolte et de sanglants combats qu'avait eu lieu la condamnation de Jacques Cœur. Les affaires publiques n'avaient pas tardé à se ressentir de la chute du plus sage conseiller de Charles VII : le gouvernement royal avait dû la rapidité de ses succès aux ménagements qui lui gagnaient les populations; ces ménagements cessèrent avec la victoire. La conservation de toutes les libertés des Gascons avait été jurée par le roi : la plus précieuse de ces libertés et le fondement de toutes les autres était de ne pouvoir être taxés sans le consentement des États Provinciaux; les « gouverneurs des finances du roi » voulurent obtenir le consentement des Trois États pour établir en Guyenne « la taille des gens d'armes » et les aides et subsides; les États répondirent qu'ils n'avaient que faire de gens d'armes, et que les bonnes villes se garderaient bien elles-mêmes. La taille fixe, les garnisons permanentes, si faibles qu'elles fussent, et, par-dessus tout, l'aide du quart du vin (l'impôt du quart de la valeur) semblaient le comble de la tyrannie à ce pays de libre commerce et de gouvernement municipal, extrêmement ménagé depuis longtemps par les Anglais. Les officiers royaux passèrent outre, et la perception des nouveaux impôts fut commencée arbitrairement en divers lieux. Les gens des trois pays capitulés (Bordelais, Agenois et Bazadois) envoyèrent des députés vers Charles VII, à Bourges, afin de réclamer l'exécution des promesses royales. Les députés n'eurent aucune « bonne réponse[1]. »

L'irritation devint extrême : la conduite du roi était d'autant plus impolitique, que Bordeaux souffrait beaucoup de l'interruption de son commerce de vins avec l'Angleterre. Un complot se trama pour le rappel des Anglais : deux grands barons de

1. Th. Basin, t. Ier, p. 258-260. Cet historien est le seul qui nous apprenne les motifs de la rébellion des Gascons.

Gascogne, le sire de L'Esparre et Pierre de Montferrand, qui portait le titre bizarre de souldich de l'Estrade, se mirent en correspondance avec le comte de Shrewsbury (le vieux Talbot) : l'archevêque et les principaux bourgeois de Bordeaux, l'évêque d'Oloron et plusieurs autres grands seigneurs entrèrent dans la conspiration. Le gouvernement de Henri VI était en ce moment un peu raffermi, à la suite d'une tentative prématurée du duc d'York pour le renverser : le duc, n'étant pas suffisamment soutenu par la nation, avait été obligé de s'accommoder avec le roi et de lui jurer fidélité. La reine Marguerite et son affidé Somerset essayèrent de se réhabiliter aux yeux des Anglais par la recouvrance de la Guyenne, et chargèrent Talbot de diriger l'expédition : les moyens d'action n'étaient point en rapport avec l'importance de l'entreprise; on ne put donner à Talbot que quatre ou cinq mille combattants; le vieux guerrier s'embarqua néanmoins avec confiance et descendit dans le Médoc, le 20 octobre 1452. Il n'y trouva point de résistance : les gens du roi n'étaient pas sur leurs gardes; « l'armée du roi, » disent les chroniques, « s'étoit retirée, et il n'étoit demeuré que peu de gens és garnisons des forteresses.

« La venue de Talbot étant sue par ceux de Bourdeaux, ils commencèrent à parlementer les uns avec les autres de la manière de se remettre en l'obéissance des Anglois. Plusieurs vouloient que les François étant en garnison dans leur ville s'en allassent, leurs corps et biens saufs, mais d'autres, pendant ce temps, allèrent ouvrir la porte aux Anglois : parquoi furent pris la meilleure partie des François, entre autres messire Olivier de Coëtivi, sénéchal de Guyenne, et le sous-maire de la ville (22 octobre). » (J. Chartier. — Berri. — J. Duclercq.)

Charles VII était alors dans le Forez, menaçant de ses armes, non ses ennemis, mais son propre fils; les relations du dauphin avec son père n'étaient pas devenues meilleures de loin que de près : Dammartin et d'autres conseillers de Charles VII ne cessaient de souffler la discorde et d'envenimer toutes les actions du dauphin. Louis, de son côté, n'agissait pas de manière à dissiper les soupçons du roi; il avait, immédiatement après la recouvrance de la Normandie, tâché de se faire demander au roi par les États

de la province comme lieutenant général de Normandie[1]; il tranchait du souverain en Dauphiné, entretenait un état militaire hors de proportion avec les ressources de ce pays, négociait avec les princes d'Italie, avec Gênes, dont il eût obtenu la suzeraineté si Charles VII l'eût secondé, s'alliait avec le duc de Savoie et fiançait la fille de ce prince, Charlotte de Savoie, enfant de six ans. C'était au moment de la guerre de Guyenne (1450-1451); Louis offrit à Charles VII de conquérir la Guyenne à ses frais, avec les 200,000 écus d'or que la princesse de Savoie lui apportait en dot, si le roi voulait lui donner le gouvernement de la Guyenne. L'offre fut fort mal reçue, et le roi dépêcha un héraut à Chambéri pour s'opposer au mariage de son fils : on amusa le héraut pendant vingt-quatre heures, tandis qu'on procédait en toute hâte à la célébration du mariage (13 mars 1451); puis le duc de Savoie écrivit au roi une lettre d'excuses, où il prétendait qu'on avait reçu trop tard son message. Charles VII supprima la pension qu'il faisait à son fils, lui retira diverses terres qu'il lui avait données en apanage, et, l'année d'après, alla jusqu'à déclarer la guerre au duc de Savoie. Au mois d'août 1452, le roi se mit en marche avec un corps d'armée. Le duc invoqua la médiation du cardinal d'Estouteville, légat du pape. Le roi hésita à réduire son fils à quitter le royaume, et consentit à négocier. La nouvelle de la descente des Anglais hâta la conclusion du traité, qui fut signé le 27 octobre à Feurs. Yolande de France, seconde fille de Charles VII, épousa le prince de Piémont, fils du duc de Savoie, pour sceller la réconciliation du roi et du duc; mais le roi et le dauphin ne se virent pas. Louis ayant offert de nouveau ses services contre les Anglais : « Nous avons déjà conquis la Normandie et la Guyenne sans lui, » répondit le roi, « et les pourrons encore conquérir de même, s'il y a lieu. »

Les troupes qui avaient accompagné le roi en Forez, au nombre de six cents lances « garnies, » se dirigèrent sur la Guyenne. Elles trouvèrent la plupart des petites villes et forteresses de la province déjà au pouvoir des Anglais et des barons rebelles. L'arrivée des six compagnies d'ordonnance arrêta les progrès de

1. Th. Basin, *Apologia*, l. I, c. 1; ap. *Hist. de Charles VII*; Vie de Thomas Basin, par Quicherat, p. XXXI-XXXIII. Thomas Basin livra au roi les lettres que le dauphin lui avait écrites pour l'engager dans cette intrigue.

l'ennemi : on resta en observation tout l'hiver et le printemps. Les Anglais avaient reçu un renfort de quatre mille combattants : Charles VII, de son côté, avait publié son mandement; deux corps d'armée se formaient, l'un entre la Charente et la Dordogne, l'autre sur la Garonne, et un corps de réserve se réunissait en Saintonge sous les ordres du roi en personne. La campagne s'ouvrit avec vigueur dans les premiers jours de juin; plusieurs places, dont les Anglais s'étaient emparés au nord de la Dordogne, furent reprises par capitulation; Chalais fut enlevé d'assaut, et « tous ceux de la langue de Gascogne » qu'on y trouva furent décapités comme traîtres. D'après l'avis de Jean Bureau, on résolut de soumettre toutes les villes et forteresses des environs avant de marcher sur Bordeaux, et, le 13 juillet, le principal corps d'armée, commandé par le comte de Penthièvre, les maréchaux de Lohéac et de Culant, l'amiral de Beuil, les frères Bureau, mit le siége devant Castillon en Périgord, forte place qui commandait le cours de la Dordogne. La gendarmerie, forte de seize à dix-huit cents lances, tant des ordonnances que du ban féodal, se logea sous les murs de la place; Jean Bureau retrancha son artillerie dans un grand parc, entouré de fossés et de palissades; un détachement de francs archers s'établit dans une abbaye peu éloignée de la ville.

Les gens de Castillon envoyèrent demander du secours à Bordeaux. « Ceux de Bourdeaux s'assemblèrent incontinent devers Talbot, et lui rappelèrent comment ils lui avoient rendu leur cité, à condition qu'il iroit combattre le roi et sa puissance, si le roi entroit en leur pays, et dirent qu'il étoit heure qu'il accomplît sa promesse et allât faire lever le siége de Castillon. » Ils l'obligèrent à mander sur-le-champ les garnisons des alentours, pour se porter sur Castillon avec un millier de cavaliers d'élite et quatre ou cinq mille combattants à pied, tant Anglais que Gascons.

Le lendemain (17 juillet), au point du jour, les Anglais débouchèrent tout à coup d'un bois voisin de l'abbaye où « gîtoient » huit cents francs-archers de Berri et d'Anjou. Les francs-archers, surpris, furent en partie massacrés : le reste, tout en combattant, gagna le parc de Jean Bureau, où la gendarmerie se concentrait à la hâte, après avoir mis pied à terre.

Talbot s'était arrêté dans l'abbaye évacuée par les archers, afin de se rafraîchir et d'ouïr la messe; l'autel était préparé, lorsqu'un de ses Gascons, trompé par la poussière que faisaient les chevaux renvoyés par les gens d'armes, accourut lui dire : « Monseigneur, les François abandonnent leur parc et s'enfuient : il est heure ou jamais d'accomplir votre promesse. » Talbot crut trop légèrement ce *jangleur*[1]; il s'écria que jamais il « n'ouiroit messe, » ou que, ce jour-là, il « auroit rué jus la compagnie des François[2]. » Il alla droit à l'ennemi, à grandes « fanfares » et « cris. » Arrivé devant le parc, il vit les Français immobiles derrière leurs retranchements hérissés de canons. Un vieux chevalier anglais conseilla la retraite; Talbot, dit-on, lui donna de son épée à travers le visage. Il commanda à tous les siens de mettre pied à terre, et resta seul sur une petite haquenée, « pour ce qu'il étoit vieil homme et usé. »

Sous « la plus terrible tempête de coulcuvrines et ribaudequins[3] qui jamais eût été ouïe, » les Anglais avancèrent « de grand courage » et plantèrent la bannière de Talbot jusque sur les palissades du camp. Une heure entière, ils s'opiniâtrèrent à l'assaut; la bannière de Talbot avait été renversée; les cadavres des assaillants jonchaient le fossé; les Anglais commencèrent à faiblir. Un corps d'auxiliaires bretons, qui n'avait point encore pris part à l'action, fondit sur l'ennemi ébranlé; toute la gendarmerie et les archers sortirent du parc pour appuyer ce mouvement, et la déroute des Anglais commença. Un boulet venait de tuer la haquenée de lord Talbot, et de le jeter à terre avec la cuisse fracassée; lord Lisle et le bâtard de Talbot, ses deux fils, trente autres barons et chevaliers anglais résolurent de sauver le vieux chef ou de mourir avec lui : ils périrent tous. Talbot fut achevé par les francs archers, qui vengèrent sur lui le massacre de leurs camarades. Ainsi finit à quatre-vingts ans, « ce renommé chef anglois, qui, depuis quarante ans, passoit pour un des fléaux les plus redoutables de la France[4]. »

1. Fanfaron, bavard.
2. Matthieu de Coussi, p. 645.
3. Brouettes sur lesquelles étaient ajustés de petits canons ou plutôt des espèces d'arquebuses.
4. J. Chartier, p. 263. — Math. de Coussi, p. 644. — Th. Basin, t. I, l. v, c. 6-7.

Quelques centaines d'Anglais et de Gascons se réfugièrent dans Castillon; d'autres s'enfuirent du côté de Saint-Émilion, poursuivis la lance dans les reins par les vainqueurs; beaucoup se noyèrent en voulant traverser la Dordogne à la nage. Castillon se rendit le lendemain; la garnison, de quinze cents « bons combattants, » resta prisonnière. Les seigneurs de l'Estrade, de Candale, de Rosan, de Langlade, se remirent en la merci du roi. Saint-Émilion et Libourne, qui n'avaient reçu les Anglais qu'à regret, se hâtèrent d'imiter Castillon.

Le roi, le jour même de la bataille, était parti d'Angoulême avec le corps de réserve; il rejoignit l'armée victorieuse à Libourne, où il reçut la capitulation de Fronsac; le pays d'Entre-Deux-Mers se soumit presque sans résistance. Pendant ce temps, le troisième corps d'armée, composé des gens du Midi et fort d'un millier de lances, avait nettoyé le Bazadois, et entamé le Bordelais méridional et le Médoc. Le comte de Clermont, lieutenant général du roi en Guyenne, Albret, Saintrailles, conduisaient les opérations de ce côté : le roi les retrouva devant Cadillac, sur la Garonne; la ville de Cadillac fut emportée d'assaut; la garnison continua de se défendre dans le château. On laissa les troupes du comte de Clermont autour de cette forteresse, qui ne se rendit qu'au mois d'octobre [1], et le reste de l'armée commença de resserrer Bordeaux : une grande bastille en bois fut construite à Lormont, sur la rive droite de la Garonne, en face de la cité rebelle; on y établit plusieurs milliers de gens d'armes et d'archers, tandis que la flotte royale, composée de navires, partie envoyés par « la rivale de Bordeaux, La Rochelle [2], » et par le duc de Bretagne, partie loués en Hollande et en Castille, entrait dans la Gironde, fermait le port de Bordeaux, et bloquait, avec la ville, la flotte anglaise et bordelaise à l'ancre dans la rivière. Les francs-archers complétèrent le blocus du côté des Landes.

Les défenseurs de Bordeaux étaient nombreux : il y avait bien, outre les bourgeois, trois ou quatre mille soldats anglais, et au moins autant de vassaux des barons du pays; les seigneurs gas-

1. Les Anglais obtinrent une capitulation en abandonnant les Gascons, leurs camarades, qui n'eurent point de quartier : le commandant de la place fut décapité.
2. Michelet, t. V, p. 298.

cons s'étaient presque tous enfermés dans la ville; cependant, après six ou sept semaines, lorsque les vivres devinrent rares, lorsque tout espoir de secours se fut évanoui, les Bordelais songèrent à capituler : une députation alla « requérir merci » au roi, Charles VII refusa de recevoir les rebelles, sinon à « son plaisir et volonté, pour de leurs corps prendre punition selon leur offense..» Jean Bureau, qui avait choisi la place de ses batteries, répondait au roi de « lui rendre la ville toute détruite et *exilée* (perdue, ruinée) en peu d'heures, si ceux de dedans ne vouloient se soumettre. » Charles VII, pourtant, n'en vint pas à cette extrémité : il avait au moins les avantages négatifs de son vice, la « méconnoissance » et ne gardait guère plus de mémoire des offenses que des bienfaits. Il aima mieux recouvrer Bordeaux en bon état que de le brûler par vengeance ; les maladies, d'ailleurs, tourmentaient son armée; il était temps de terminer la campagne. Le roi consentit enfin à pardonner aux Bordelais et à leur laisser la vie et les biens, mais à des conditions assez rigoureuses : il fallut que la ville renonçât à ses priviléges et franchises, et s'obligeât à payer une amende de 100,000 écus d'or. Les seigneurs de L'Esparre, de Duras, de Rosan, de L'Estrade et seize autres, tant nobles que bourgeois, furent exceptés de l'amnistie, et bannis à perpétuité des pays de Guyenne et « Bourdelois[1]. » Quant aux Anglais, ils obtinrent de repasser librement en Angleterre. La flotte fut remise au roi (9 octobre 1453). La soumission ultérieure de Bordeaux fut assurée par la construction de deux châteaux forts, les châteaux Trompette et du Hâ, l'un au nord, l'autre au midi. Jean Bureau en joignit le commandement à son office de maire perpétuel.

Quelques concessions coïncidèrent avec ces mesures répressives. La leçon donnée au roi et à son conseil par l'insurrection de la Guyenne n'avait pas été tout à fait perdue. L'amende de 100,000 écus fut réduite à 30,000, et le roi ne tarda pas à rendre à Bordeaux ses droits de commune, en gardant seulement le choix du maire et de quelques-uns des jurats. Bordeaux n'obtint pas de Charles VII le parlement qui lui avait été promis avant sa rébel-

1. Le sire de L'Esparre, convaincu de nouvelles intrigues, fut repris et décapité l'année suivante à Poitiers.

lion; mais le roi accorda qu'un président et quatre conseillers au parlement de Paris viendraient annuellement juger les appels à Bordeaux. Les aides ou droits sur les ventes, si odieux aux populations viticoles, furent remplacés en Guyenne par un droit de 25 sous tournois sur chaque tonneau de vin exporté, et par un droit de 12 deniers pour livre sur les autres marchandises importées et exportées; l'impôt sur les vins fut réuni au domaine, c'est-à-dire rendu perpétuel[1].

Un cri de douleur et de rage éclata outre-mer, quand on sut la défaite et la mort du vieux héros qui emportait avec lui les derniers restes de la gloire anglaise. Avoir perdu, par delà les conquêtes de Henri V, par delà les conquêtes des grands Édouards, l'héritage même des fils d'Éléonore, cette Guyenne aux vins généreux, qui dédommageait l'Angleterre de l'inclémence de son ciel! n'avoir plus, au levant de la Manche, que Calais et les îles normandes! « Le coup fut si douloureusement ressenti par l'Angleterre, qu'on put croire qu'elle en oublierait ses discordes.... Le parlement vota des subsides, non pour trois ans, comme c'était l'usage, mais pour la vie du roi. Il vota une armée presque aussi forte que celle d'Azincourt, vingt mille archers... On n'en leva pas un[2]. » Il était trop tard! Les plus exaspérés refusaient de s'enrôler pour aller mourir en France. Ils aimèrent mieux s'entr'égorger dans leur île. Le sentiment de son impuissance poussa l'Angleterre à la fureur, au vertige. L'effroyable *Guerre des Deux Roses* fit explosion. L'Angleterre eut à son tour ses *Armagnacs* et ses *Bourguignons*, pire encore, s'il est possible, et, pour longtemps, elle fut annulée en Europe et jetée hors des affaires du continent.

A partir de ce moment, malgré quelques incidents militaires

1. *Ordonn.*, XIV, 270 et suivantes. — J. Chartier. — J. Duclercq. — Berri. — Matthieu de Coussi. — En 1457, un assez vif mécontentement se manifesta en Normandie, à cause des infractions réitérées de la fameuse « Charte aux Normands : » les États de Normandie, qui continuaient de s'assembler périodiquement depuis la recouvrance de leur pays, se rendirent l'organe des plaintes de la province : le roi renonça, pour lui et ses successeurs, à rien exiger des Normands en sus de la taille, pas même la convocation de l'arrière-ban, sans l'aveu des Trois États. Il fit seulement quelques réserves sur les juridictions spéciales. *Ordonn.*, XIV, p. 452 et suivantes.

2. Michelet, t. V, p. 301.

sans conséquence[1] et quoiqu'il n'y ait point de paix de longtemps encore, on peut dire que la grande Guerre des Anglais est terminée. Avec la guerre ne s'éteint pas l'antipathie des deux peuples, séparés non plus seulement par un bras de mer, mais par un fleuve de sang sur lequel planent tant d'ombres vengeresses, cette ombre auguste, surtout, qui, du bûcher de Rouen, semble appeler sur l'Angleterre toutes les foudres du ciel! Les Gallo-Romains de France et les Gallo-Teutons de l'île de Bretagne nourriront mutuellement, durant des siècles, la pire des haines, la haine des frères ennemis, acharnée surtout chez l'insulaire conquérant et chassé de sa conquête. Il faudra, pour les rapprocher dans un avenir lointain et pour leur rappeler, sous des oppositions si vivement tranchées, d'essentielles affinités primordiales, la communauté des plus grands intérêts et des plus grands périls.

La Guerre des Anglais a eu pour conséquence immédiate de révéler la France à elle-même comme corps politique. En luttant contre l'envahisseur, la France du xv^e siècle a vu le génie même de la France lui apparaître personnifié dans une vision sublime; comme le prophète devant l'ange du Seigneur, elle est restée éblouie, et n'a compris qu'à-demi; pourtant, le bras d'en haut, en la touchant, lui a communiqué des puissances inconnues. Avant la Guerre des Anglais, la nationalité n'était qu'un sentiment profond déjà, mais flottant et vague; après la guerre, elle est une force constituée, ayant d'elle-même une notion sinon complète, au moins très-vigoureuse et très-déterminée, et l'on peut affirmer qu'il n'a pas encore existé dans le monde un groupe d'hommes aussi considérable, occupant un territoire aussi étendu, que l'on ait pu considérer comme étant, au même degré, une véritable nation.

Deux événements de premier ordre marquent l'année 1453 : la chute définitive de la domination anglaise sur le continent, et la chute de l'empire d'Orient. Le bruit des événements de Guyenne fut étouffé par le retentissement de la grande et fatale nouvelle

1. En 1457, une escadre française, commandée par le sire de Brézé, grand sénéchal de Normandie, fit une descente à Sandwich et prit cette ville d'assaut, avec les navires qui étaient dans son havre. Voyez le continuateur de Berri.

qui ébranla sur ces entrefaites l'Europe entière. La cité de Constantin, la métropole de l'église d'Orient, était au pouvoir des infidèles! L'étendard de Mahomet flottait sur les palais des empereurs grecs, et le glaive des Turks othomans avait enfin conquis à l'islamisme cette riche proie, autrefois échappée aux Arabes et aux Turks seldjoukides (29 mai 1453).

La chute de Constantinople était depuis longtemps facile à prévoir : les richesses et la vie, que renouvelait incessamment au sein de cette magnifique cité sa position unique dans le monde, avaient permis à l'empire grec de subsister de longues années, réduit, ou peu s'en faut, à son immense capitale, pareil à une tête qui vivrait séparée de son corps. Constantinople eût été néanmoins engloutie dès le quatorzième siècle par les flots de l'invasion othomane, si le débordement passager des Tatares de Timour-Leng (Tamerlan) n'eût un moment arrêté les progrès de la puissance turke. Il fallut du temps aux Othomans pour se remettre de cet épouvantable choc; puis les diversions des Hongrois, des Polonais, des Roumains, et les secours des Génois, des Vénitiens, des chevaliers de Rhodes, des sujets du duc de Bourgogne, prolongèrent quelques jours encore l'agonie de l'Empire; mais les discordes intestines de l'Église et des peuples chrétiens, surtout la lutte acharnée de la France et de l'Angleterre, empêchèrent la chrétienté de tenter un effort capable de sauver la Rome d'Orient.

Trois siècles plus tôt, cette catastrophe eût semblé la perte de la république chrétienne; mais les fortes et indépendantes nationalités, qui avaient remplacé, de fait, en Occident, cette vaste et vague fédération de l'ère des croisades, sentirent qu'elles ne périraient point par l'établissement du Turk sur le Bosphore, tout menaçant qu'il fût; néanmoins les sinistres récits du triomphe des infidèles, la mort du dernier des empereurs grecs sur les murs renversés de sa capitale, le massacre ou la captivité de tout un peuple chrétien, Sainte-Sophie et tant d'autres temples du Christ changés en mosquées, remuèrent tout l'Occident d'une commotion terrible: mille cris de guerre sainte s'élancèrent de toutes parts; on prétendait réparer ce qu'on n'avait pas su empêcher. Le pape leva aux dépens du clergé cette escadre que commanda un moment Jacques Cœur, et qui guerroya plusieurs

années dans les mers du Levant. La cour de Bourgogne, qui avait maintes fois adjuré les autres princes de s'unir à elle contre l'infidèle, montra les dispositions les plus belliqueuses; dans un splendide festin à Lille, après de pompeux « intermèdes et allégories, » une damoiselle, vêtue de deuil et représentant « Sainte-Église, » implora l'assistance du duc et de ses chevaliers, et le duc Philippe, « suivant la coutume anciennement instituée, par laquelle on prêtoit vœu et serment sur quelque noble oiseau, » jura, sur un faisan apporté par Toison-d'Or, son roi d'armes, qu'il irait en Orient combattre le Grand-Turc, corps à corps, si le roi de France y voulait aller aussi ou commettre quelqu'un de son sang à sa place, ou même, à défaut du roi et des siens, si d'autres princes chrétiens entreprenaient ce saint voyage. Tous les seigneurs, chevaliers et écuyers de la cour de Bourgogne firent des vœux analogues, avec ces formules et ces conditions bizarres dont ils trouvaient les modèles dans les romans de chevalerie. Une vive recrudescence des coutumes chevaleresques avait eu lieu depuis l'avénement du duc Philippe et par son influence; ce n'étaient qu' « emprises, » pas d'armes, tournois et « behourdis. » Les romans de chevalerie étaient plus en vogue que jamais dans la noblesse, mais sous la forme des nouvelles versions en prose qui avaient fait disparaître de la circulation les poëmes originaux du onzième au treizième siècle. Ce n'était là qu'une apparence, une mode superficielle : le quinzième siècle était bien éloigné des sentiments chevaleresques [1]; mais cette apparence, en remuant les

1. L'expression de cette époque dure, dissolue et hypocrite, c'est le roman du *Petit Jehan de Saintré;* cette parodie ou cette corruption d'une des plus nobles coutumes de la société chevaleresque, celle qui donnait les dames de « los et renom » pour éducatrices aux très-jeunes gens, aux pages, aux aspirants à la chevalerie, qu'elles instruisaient en « courtoisie » et « parage ». La dame des Belles-Cousines fait l'éducation de Jehan de Saintré, en se jouant de l'amour qu'elle lui inspire et en le trahissant cyniquement pour un robuste abbé. Le supplanté, le préféré et la dame finissent par s'entreprendre tous trois dans une lutte brutale et triviale. Voilà le Tristan et l'Iseult du xv^e siècle! L'auteur, le Bourguignon Antoine de la Sale, emploie à ces belles choses une verve originale et un talent supérieur, et, quant au fond, il aurait peut-être lui-même plus envie de pleurer que de rire de ce qu'il raconte. Il ne raconte que ce qu'il voit. C'est peut-être le meilleur prosateur français du xv^e siècle. Sa langue, si pleine de relief, si franche de couleur, si riche en locutions proverbiales et populaires, est bien plus française que celle de Georges Chastellain. Des inductions ingénieuses lui ont fait attribuer par M. Génin la célèbre *Farce de Patelin*, ce prototype de la Comédie-Française, où brille déjà la verve, mais

imaginations, devait finir par toucher les cœurs, et, aux faux chevaliers de 1450, devait succéder la vraie chevalerie de 1500, la noble génération de Bayard, les derniers des preux.

Le duc Philippe avait pourtant intention de tenir parole; il passa en Allemagne pour conférer sur la croisade avec l'empereur Frédéric d'Autriche et les princes de l'Empire; mais Frédéric, « endormi, craintif, avaricieux, » n'était pas homme à seconder de pareils projets, et Philippe revint dans ses états sans avoir pu rien conclure, bien que tous les princes d'Allemagne l'eussent accueilli comme s'il eût été l'empereur même. Quant à Charles VII, il loua fort le zèle de « monsieur de Bourgogne; » mais il ne se montra point disposé à l'imiter : il fit même des représentations au duc sur les inconvénients qu'aurait son départ et pour la Bourgogne et pour la France : il consentit toutefois à la levée d'une aide et d'un décime sur le clergé, dans les provinces bourguignonnes qui relevaient de la couronne[1]; mais les préparatifs de Philippe n'eurent point de résultats : tout ce grand bruit se tut peu à peu, et les Turks restèrent en possession incontestée de *Stamboul* (*la ville*, la cité par excellence), comme ils appellent Constantinople.

Les historiens terminent à la chute de Constantinople une des grandes ères de l'histoire. C'est là qu'ils ferment le Moyen Age et qu'ils ouvrent la Renaissance. En effet, une série d'éclatants phénomènes annonce que le monde va changer de voies. La vieille

non la philosophie de Rabelais et de Molière. La comédie a déjà là presque toutes ses qualités littéraires, moins ce qui légitime le genre comique, c'est-à-dire moins la moralité. *Patelin* ne dut pas être d'un meilleur exemple pour le peuple des villes que *Jehan de Saintré* pour la noblesse. Le vice est là trop amusant et trop gai! La facilité avec laquelle l'auteur paraît en prendre son parti peut être une raison de douter que cet auteur soit Antoine de la Sale. Une autre observation à faire sur le *Patelin*, c'est la prodigalité de « vilains serments » qui remplit cette pièce. Jamais le nom de Dieu n'a été « pris en vain « si continuellement, et il est inconcevable que cela ait été supporté à la scène. Mais rien ne doit étonner quand il s'agit du XV^e siècle.

*Jehan de Saintré* est daté de 1459; *Patelin* paraît être à peu près de la même époque. Il devait s'écouler près de deux siècles avant que notre théâtre dépassât *Patelin*. Rien ne l'égala dans l'intervalle. Toutefois, les *Farces* de la fin du XV^e siècle et du commencement du XVI^e ne sont point à mépriser. Il y a là bien des intentions comiques et des traits heureux et hardis. *V.* les citations de M. Génin dans l'*Introduction* de sa belle édition de *Patelin*; Paris, Chamerot, 1854.

1. Le roi consentit aussi que le pape levât un décime des revenus du clergé de France pour le même objet.

rivalité des églises romaine et grecque terminée, pour un temps, par la ruine de la chrétienté orientale; l'église grecque esclave ou reléguée dans les solitudes du Nord, chez un grand peuple barbare[1] qui restera encore, durant bien des générations, sans communications avec l'Occident; la rébellion des hussites mal étouffée et jetant çà et là, dans les régions teutoniques, des étincelles qui menacent Rome de voir un jour éclater un nouvel embrasement et se lever un nouvel ennemi, plus voisin que l'église grecque et plus puissant que le hussitisme; la France délivrée de l'invasion, passant de l'anarchie féodale et princière à une monarchie fortement armée pour le pouvoir absolu au dedans comme pour la guerre au dehors, et menaçant déjà la Bourgogne, sa fille insoumise et enrichie de ses dépouilles; *les Espagnes* énergiquement trempées dans cette interminable guerre de race et de religion contre les Maures, qui va s'achever par la chute de Grenade, compensation de la chute de Constantinople, et se concentrant pour devenir l'*Espagne;* la Gaule teutonique, la Gaule du Rhin, enfantant l'Imprimerie et préparant à des pensers nouveaux un instrument d'une puissance incalculable, et dont aucune révolution ne saurait jamais dépouiller le genre humain; enfin, l'Italie couvant la pensée que cet instrument ne tardera pas à multiplier sans limite, étalant le plus magnifique développement d'art plastique qui ait paru sur la terre depuis les Grecs, et se replongeant avec passion dans ces sources de l'antiquité classique, où doit se retremper encore une fois l'Occident, alors que tarit la séve du Moyen Age; tel est le grand spectacle que présente l'Europe au milieu du quinzième siècle. La Providence se sert de la ruine d'une civilisation pour en féconder une autre. Les débris de Constantinople, dispersés parmi l'Europe, y réveillent la tradition de la Grèce. Le génie littéraire, aussi bien que religieux, avait disparu depuis des siècles chez les chrétiens d'Orient : l'érudition était restée; les savants byzantins apportent en Italie les monuments originaux des lettres grecques, avec le goût et l'interprétation de ces monuments. Les artistes italiens avaient déjà antérieurement retrouvé et compris les monuments des arts grecs. La

1. La Russie.

science morte des Byzantins redevient la vie en touchant les peuples rajeunis de l'Occident. L'Italie du Moyen Age, instruite par l'Hellénie antique, fait remonter la science occidentale, du latin, la langue des affaires[1], au grec, la langue de la poésie, et donne à l'Europe la Renaissance. La France reçoit du dehors une ère nouvelle, et perd, pour un temps, l'initiative dans le monde.

1. Et bien inférieure, pour les affaires, au français moderne.

Digitized by Google

# QUATRIÈME PARTIE

## FRANCE DE LA RENAISSANCE

---

## LIVRE XXXIX

### LUTTE DES MAISONS DE FRANCE ET DE BOURGOGNE

Charles VII et Philippe le Bon. — Guerre de Gand. — Le dauphin se réfugie chez Philippe. — Procès d'Alençon, d'Armagnac, de Gilles de Bretagne. — Procès des Vaudois. Fin de l'inquisition en France. — Affaires de Gênes. — Vains efforts de Charles VII pour ramener son fils. Fin tragique de Charles VII. — Louis XI. Réaction contre le gouvernement de Charles VII. Abolition de la Pragmatique. Création du parlement de Bordeaux. — Acquisition du Roussillon. Rachat de la Picardie. — Querelles avec la cour de Rome et la Bretagne. — Alliances de Louis XI au dehors. — Ordonnances sur les biens d'église, les biens nobles et la chasse. — Ligue du *Bien public*. Révolte du frère du roi. Révolte générale des grands. Succès du roi en Bourbonnais. Invasion bourguignonne et bretonne. Louis XI et Charles *le Téméraire*. Bataille de Montlhéri. Fluctuations de Paris. Rouen livré aux rebelles. Le roi capitule. Traité de Saint-Maur. Spoliation et abaissement de la royauté. Incapacité des grands à organiser leur victoire.

### 1450 — 1465.

Les grandes divisions de l'histoire ont toujours, comme la plupart des classifications, quelque chose d'arbitraire à la limite. Une ère nouvelle ne commence pas à jour et heure fixes. La Renaissance, l'époque où la France, après l'Italie et avec le reste de l'Occident, voit ses arts, ses idées, ses habitudes d'esprit, tout l'ensemble de sa civilisation submergé, fécondé, transformé par un débordement de tradition antique bien plus vaste et plus radicalement conquérant que le flot classique de Charlemagne ou celui du siècle d'Abailard, cette époque ne fait que poindre à peine dans les années qui suivent l'expulsion des Anglais. Si l'on vou-

lait subdiviser cette grande période pour la définir plus exactement, on signalerait là un laps de trente à quarante ans comme la transition du Moyen Age à la Renaissance. Ce n'est plus l'un, ce n'est pas encore tout à fait l'autre. Le moment n'est pas encore venu pour nous d'esquisser le mouvement intellectuel et moral de l'âge nouveau.

Le fait capital de cette période intermédiaire, c'est la lutte, sourde d'abord, puis déclarée, de la France royale et de la Bourgogne. La guerre de l'indépendance achevée, l'Angleterre tombée, la France reste en face de la Bourgogne, de cette grande puissance hybride formée de démembrements du royaume et de l'Empire, longtemps implacable ennemie de la France royale, sa mère, dans ces luttes parricides où une armée française a pris et livré aux Anglais la libératrice de la France, puis un moment alliée dans un accès d'orgueil blessé, et, bientôt après, retombée dans une neutralité malveillante. Quoique le duc Philippe ait refusé, en 1440, de seconder l'émeute brutale et maladroite de la *Praguerie*, il ne s'est pas fait scrupule de contrecarrer, par des moyens moins violents, le gouvernement de Charles VII, et les rapports n'ont cessé d'être tendus et difficiles entre les deux cours.

Les causes de conflit abondent : d'une part on voudrait reprendre ce qu'on a cédé par l'humiliant traité d'Arras; de l'autre part, on veut garder ses avantages et les étendre. Le parlement de Paris maintient, avec une âpre sollicitude, son ressort sur les provinces bourguignonnes et flamandes [1]. Le conseil, avec moins de succès, revendique les droits fiscaux du roi sur ces mêmes provinces, et soutient que la dispense personnelle d'hommage accordée au duc par le roi ne dispense pas ses sujets des impôts que paient les autres vassaux; sur ce point-là, tous les Bourguignons sont avec leur duc contre le roi [2]. Mais aussi la France royale tout entière, sauf quelques

1. *V.* dans G. Chastellain (édit. Buchon, 8. XIX), la dramatique anecdote de l'huissier qui vient apporter un ajournement au duc de Bourgogne en plein banquet de l'ordre de la Toison-d'Or, à Bruges, pour une simple affaire civile, et celle du sergent qui brise à coups de marteau la porte de la prison de Lille pour en extraire un prisonnier qui avait appelé au parlement.

2. Ils avaient aposté des gens déguisés pour tuer « tous officiers du roi qu'ils trouveroient sur les limites du pays de Bourgogne. » Michelet, t. V, p. 337, d'après le *Trésor des Chartes*. « Vilains, serfs, allez payer vos tailles, » disaient-ils, « aux sujets du roi qui vont ès pays de monseigneur de Bourgogne. » *Ibid.*, p. 312.

grands, est avec le roi et le conseil pour appeler la recouvrance de la Picardie; personne en France ne se résigne à cette mutilation du royaume. Le duc de Bourgogne compte sur ce qui reste de grande féodalité en France pour faire diversion, au besoin, contre cette impulsion nationale.

Les forces respectives diffèrent beaucoup de nature et d'aspect.

Pour un regard superficiel, la cour de France, avec son conseil de bourgeois et d'aventuriers, son roi, dont les bonnes villes ne voient presque jamais le visage, et qui cache ses voluptés banales au fond de quelque donjon de la Loire ou du Berri, la cour de France est bien pâle, bien effacée devant ce grand duc Philippe qui semble le vrai successeur des premiers Valois, à le voir régner comme eux parmi les banquets, les tournois, les fêtes éternelles. Les arts et les lettres anoblissent, pour les intelligences d'élite, cette splendeur matérielle [1], et une étiquette, dont rien dans le monde féodal n'a jamais égalé les pompes orgueilleuses, imprime l'étonnement et l'admiration à la foule.

La richesse qui nourrit ce faste prodigieux, puisée dans le vaste commerce des Pays-Bas et surtout de la Flandre, dépasse celle de la France royale; elle est réelle et grande, mais embarrassée. L'administration bourguignonne est mal ordonnée, et la supériorité de richesse commerciale est bien compensée par l'extrême hétérogénéité de l'état bourguignon, si l'on peut même l'appeler un état. Les diverses parties de « la seigneurie » de Bourgogne sont aussi mal liées quant au territoire que relativement aux mœurs, aux langues, aux origines. Les hasards de l'hérédité féodale, la violence et la ruse ont formé cet assemblage contre nature, espèce d'empire d'Autriche du moyen âge, qui ne représente aucune nationalité et en entame plusieurs.

1. Nous avons parlé de Van-Eyck et de son école. Une foule d'écrivains, dont quelques-uns vraiment supérieurs, étaient attachés à la cour de Bourgogne, et la célébraient comme poëtes et comme historiens; Georges Chastellain; Antoine de la Sale; Pierre Michault, auteur du *Doctrinal de cour* et de *la Danse aux aveugles*; Martin Franc, auteur du *Champion des Dames* et de l'*Estrif de Fortune et de Vertu*. Philippe avait rassemblé une magnifique « librairie » (bibliothèque), dont les manuscrits enrichissent aujourd'hui les principales bibliothèques de l'Europe. La musique ne florissait pas moins que la peinture à la cour de Philippe. Sa chapelle forma une brillante école de musiciens qui se perpétua durant plusieurs générations. V. Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, t. III, p. 254 et suivantes.

La Bourgogne a l'éclat, la France a la force; elle est une nation, sa rivale est à peine un état; elle est supérieure par l'unité, au moins relative; elle est supérieure par l'organisation militaire et financière. Jacques Cœur n'a pas entraîné dans sa ruine l'ordre financier, que maintiennent Jean Bureau, Etienne Chevalier, Cousinot et autres. L'ensemble de l'administration se soutient, quoique bien des abus renaissent [1]. Dans un choc armé, les meilleures chances sont pour la France; toutefois, il y a pour le duc de Bourgogne un point d'appui redoutable chez les autres sires des fleurs de lis et chez les quelques grands vassaux qui subsistent en dehors de la maison royale; trop faibles pour résister à eux seuls au roi, ils sont encore assez forts pour aider le Bourguignon, leur commun espoir.

Les deux princes, nous l'avons déjà dit, se craignent et se ménagent, et sont disposés à reculer plutôt qu'à précipiter une lutte tôt ou tard inévitable.

Le duc de Bourgogne n'eût pu, quand il l'eût voulu, s'opposer à l'expulsion des Anglais de France. Outre que l'opinion de ses sujets, surtout des Picards, était très-favorable à la délivrance de la Normandie, les affaires de Flandre avaient été trop menaçantes, à partir de 1448, pour que le duc pût agir efficacement au dehors.

Nous avons parlé plus haut [2] des troubles qui avaient suivi en Flandre le malheureux siége de Calais en 1436 : notre récit de la révolte de Bruges (1436-1438), trop exclusivement rédigé d'après les chroniques bourguignonnes, est incomplet, et d'autres documents montrent les torts, dans cette insurrection, bien partagés entre le duc et ses sujets rebelles [3]. Il y eut, dans la répression de

1. Le bel ordre de 1445 se relâche : on laisse les gens de guerre prendre des vivres sans payer dans leurs cantonnements. Le parlement et les autres cours souveraines se recrutent régulièrement et dignement; mais les offices inférieurs se vendent au plus offrant, ce qui ramène les désordres et les exactions. Les impôts avaient augmenté plutôt que diminué depuis la fin de la guerre. (Th. Basin, t. I, p. 323-326.)

2. *V.* ci-dessus, p. 356-362.

3. Ainsi il paraît constant que l'amiral de Hollande, le sire de Horn, avait excité le ressentiment des Flamands par des actes de lâcheté ou de mauvais vouloir qui pouvaient passer pour trahison, et que les Hollandais avaient des engagements secrets avec les Anglais. Le duc n'en était pas responsable; mais, sur d'autres points, sa politique était bien faite pour irriter les Brugeois. Les prétentions de ceux-ci à traiter l'Ecluse comme une dépendance de Bruges étaient fort concevables. Par suite des

la révolte brugeoise, des actes très-odieux. Ainsi, le duc Philippe fit périr sur l'échafaud le fils du magistrat municipal qui lui avait sauvé la vie dans le combat du 22 mai 1437, et plusieurs des citoyens les plus respectables de Bruges et les plus étrangers aux excès populaires.

La soumission de Bruges avait été suivie de dix ans de paix en Flandre. Mais c'était une paix où couvaient bien des germes de guerre. Bruges tombée, le duc avait songé à abattre l'orgueil de Gand, orgueil redoublé par l'abaissement de la cité rivale. Son ressentiment de la défection des Gantois devant Calais et ses besoins pécuniaires le poussaient également à entreprendre sur leurs libertés. Rien n'éclata cependant jusqu'en 1448. Mais, cette année-là, le duc, qui avait imposé à Bruges la gabelle du sel dès 1439, en demanda l'établissement aux Gantois : ils refusèrent. Philippe frappa d'un droit l'entrée des grains sur leur territoire, puis il refusa de sanctionner l'élection de leurs échevins, sanction qui n'était, suivant les Gantois, qu'une simple formalité authentiquant l'élection (novembre 1449 [1]). Gand appela au roi (mars 1450). C'était le plus violent déplaisir que les Gantois pussent faire au duc. Le roi était absorbé par la recouvrance de la Normandie et de la Guyenne. Le duc continua ses entreprises, et attenta d'une manière déloyale au droit qu'avaient les bourgeois de Gand de n'être point appelés en justice hors de leur cité. Il tâcha enfin d'exciter à Gand une émeute pour renverser le pouvoir municipal. L'émeute avorta; les auteurs furent mis à mort. Le bailli du

changements survenus, depuis deux siècles, dans la configuration des côtes, l'Ecluse était ce qu'avait été autrefois Dam, le port de Bruges, et il était très-nuisible aux Brugeois de voir établir là une forteresse ducale qui les séparait de la mer, et qui imposait à leur immense commerce des péages arbitraires. Il faut dire aussi que la politique des grandes villes de Flandre était devenue moins égoïste, et que Bruges, en offrant le droit de bourgeoisie foraine (Haghe poortery) à toutes les communes de la West-Flandre, les entraîna presque toutes dans sa cause. Bruges ne succomba que par l'abandon de Gand, et Gand eut à s'en repentir. *V.* Michelet, *Histoire de France*, t. V, p. 325, et, pour plus de détails, Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. III, l. xv. Toute l'histoire du xv^e siècle est d'un haut intérêt dans le livre de M. Kervyn.

1. Un des grands griefs du duc était le développement croissant de l'élément démocratique des métiers dans le gouvernement de Gand, et la facilité avec laquelle les Gantois prodiguaient le droit de bourgeoisie pour accroître leur population et leurs forces. Il suffisait d'occuper une chambre meublée dans la ville, parfois, même, d'être l'hôte d'un bourgeois. Gand visait à faire toute l'Ost-Flandre gantoise. *V.* Kervyn de Lettenhove, t. III, p. 274.

duc quitta la ville. Le corps de ville nomma un justicier du peuple à la place du représentant du prince (fin 1451).

Sur ces entrefaites, Bordeaux avait capitulé; les Anglais étaient hors de France. Une ambassade du roi arriva au duc, avec mission « de remontrer à monsieur de Bourgogne sur le fait de Flandre. » En même temps, trois conseillers au parlement commençaient une enquête sur la validité de la cession des villes de la Somme. Le duc, très-alarmé, essaya sérieusement de transiger avec les Gantois. Il les avait exaspérés; ses avances furent repoussées. Le parti le plus violent s'empara du pouvoir. Malheureusement, il y avait là plus de violence que de capacité. Le peuple nomma trois *hooftmans* (capitaines), qui n'étaient pas des Arteveldes! Ils prirent l'initiative de la guerre; Gand adressa à la Flandre entière un appel qui fut accueilli par un silence presque général. Bruges se souvenait d'avoir été délaissée par Gand, et refusa formellement son concours. Les États de Flandre eussent souhaité d'interposer leur médiation. Les capitaines gantois n'en voulurent pas. Ils régnaient par la terreur; des exils, des exécutions arbitraires signalaient leur tyrannique domination; ils se firent battre dans une grande expédition contre Oudenarde et Grammont (avril 1452). Une réaction éclata contre eux : ils furent déposés, puis décapités.

Le duc n'y gagna rien. Les successeurs des chefs mis à mort montrèrent autant d'énergie avec plus d'équité et de lumières. L'occasion d'une paix honorable était passée. La guerre fut soutenue avec une extrême vigueur. Les Bourguignons la faisant implacable, les Gantois rendirent cruautés pour cruautés. Ils avaient retrouvé toutes les qualités belliqueuses de leurs aïeux [1]. Leurs exploits contre la puissante gendarmerie de Philippe ravivèrent les sympathies des communes en Flandre et au dehors. Liége, Tournai faisaient pour eux des vœux ardents : les Gantois avaient un parti jusqu'en Hollande, et, pour la première fois depuis bien

1. Un jour de déroute, une poignée de Gantois, ne voulant pas fuir comme leurs camarades, se battirent avec tant d'héroïsme contre tout un corps d'armée, que les Bourguignons leur offrirent quartier, pourvu qu'ils « priassent merci au duc. » Ils dirent « qu'ils aimoient mieux mourir, et qu'ils mouroient à bonne querelle et comme martyrs. » Jacq. Duclercq.

des générations, les campagnes de l'Ost-Flandre, aliénées du duc par un droit de mouture et par d'autres péages nouveaux, soutenaient la grande ville.

Le 24 mai 1452, les capitaines, échevins et doyens des métiers de Gand expédièrent au roi la longue liste de leurs griefs contre le duc, et réclamèrent la garantie du roi comme gardien et conservateur de leurs franchises et priviléges, en sa qualité de souverain seigneur de la Flandre. Le conseil du roi répondit par l'envoi d'une seconde ambassade à Philippe (juin 1452). Pendant ce temps, l'Angleterre, espérant remettre le pied en France par la Flandre, offrait, de son côté, le secours de ses armes aux Gantois. Les envoyés de Charles VII, le procureur général Dauvet, le sénéchal de Poitou et un archidiacre de Tours, avaient ordre de chercher le chef de leur ambassade dans le camp même du duc de Bourgogne : le comte de Saint-Pol, le neveu et l'héritier du trop fameux Jean de Luxembourg, vassal du duc pour ses principaux fiefs et du roi pour le reste, était investi du rôle délicat d'intermédiaire. Il ne s'agissait de rien moins que de réclamer de Philippe, avec l'acceptation de la médiation royale en Flandre, la restitution, *sans rachat*, des villes de Picardie, sous prétexte que la cession n'avait eu lieu que pour protéger les pays du duc contre les Anglais, et que, les Anglais chassés de Normandie, la cause de la cession n'existait plus. Le conseil de France demandait deux choses pour en avoir une. La Flandre était le prétexte; la Picardie le but.

Le duc fit un grand effort pour terminer la guerre et prévenir l'intervention du roi. Après avoir rejeté la médiation des *nations*, c'est-à-dire des puissantes associations de marchands étrangers qui avaient leurs comptoirs à Bruges, il s'était hâté d'envahir le pays de Waës, le grenier de Gand. Le 16 juin, il gagna, à Basele, une bataille meurtrière, mais peu décisive, qui lui coûta le mieux aimé de ses fils, le « grand bâtard » Corneille de Bourgogne. Les Gantois, d'un autre côté, prenaient Grammont et couraient jusqu'aux portes de Mons[1]. Philippe dut écouter les

1. Il est à remarquer que, dans cette guerre, le succès est le plus souvent disputé entre l'infanterie pesante des piquiers gantois et l'infanterie légère des archers picards.

envoyés du roi, et consentir à une trêve de quelques semaines. Le 25 juin, les ambassadeurs français, moins le comte de Saint-Pol, entrèrent à Gand, presque en même temps qu'une petite troupe d'archers anglais, comme si les deux couronnes se fussent disputé à la course l'alliance gantoise. Gand reçut « à grand honneur » les envoyés de Charles VII, mais n'agréa leur médiation qu'en se réservant de ratifier les conditions de paix. Des conférences s'ouvrirent à Lille. Philippe contint la colère que lui inspirait la revendication de la Picardie, garda une certaine modération dans son refus et s'appliqua à gagner les envoyés de Charles VII. Il n'y réussit que trop bien. Leur sentence arbitrale fut une sentence de condamnation contre Gand. Ils ordonnèrent la clôture perpétuelle de la porte par laquelle les Gantois étaient sortis pour combattre le duc à Basele, leur imposèrent une amende de 200,000 écus d'or, enjoignirent la suppression des bannières des métiers et des « chaperons blancs, » ce fameux insigne de la milice gantoise, interdirent les assemblées générales des métiers, abolirent la suprématie des magistrats de Gand sur les châtellenies de la Flandre orientale, soumirent toutes leurs décisions à la sanction du bailli ducal, et leur enjoignirent d'aller, tête nue et en chemise, suivis de 2,000 bourgeois, demander pardon au duc.

Philippe avait pris Saint-Pol par ses intérêts féodaux, et ses collègues par des appâts plus grossiers. Il leur alloua 24,000 livres « pour leurs vacations [1]. »

Les Gantois, indignés, rejetèrent la sentence, appelèrent au roi de la « fraude » de ses envoyés, et reprirent l'offensive sur une grande échelle. Des bandes d'intrépides volontaires, appelés « Compagnons de la Verte Tente, » parce qu'ils tenaient sans cesse la campagne et ne couchaient plus sous un toit, allaient harceler l'ennemi à dix et vingt lieues à la ronde. Les embarras de Philippe croissaient. Le Luxembourg, qu'il avait récemment usurpé, se révoltait. Le duc s'attendait à voir le roi désavouer ses ambassadeurs et préparer une intervention armée. Les alarmes

1. La somme est énorme. *V.* Gachard, d'après *le Compte de la recette générale des finances* (de Bourgogne) de 1452; ap. Michelet, V, 352. Le procureur général Dauvet, un des ambassadeurs, eut la part la plus active au procès de Jacques Cœur.

du duc rendirent la guerre toujours plus atroce. On brûlait et l'on tuait tout. Sur ces entrefaites, Philippe et les siens apprirent avec une vive joie la descente de Talbot en Guyenne et la révolte de Bordeaux. « Plût à Dieu, » disait-on autour du duc, « que les Anglois fussent à Rouen et en toute Normandie! » Le roi avait désormais trop à faire au Midi pour agir efficacement au Nord. Une troisième ambassade française reparut cependant à Lille à la fin de janvier 1453. Elle fut assez discourtoisement reçue par Philippe, qui lui interdit toutes communications avec Gand. Les conseillers du duc firent entendre aux envoyés que leur prince ne craignait pas le roi; qu'on savait le mécontentement du peuple de France, « pour les tailles et aides qui courent et la mangerie qui s'y fait. » — « Sachez, au regard des aides, » répliqua un des ambassadeurs, « que l'aide du vin ès pays de monsieur de Bourgogne monte plus en une seule ville que toutes les aides du roi en deux villes. » Les envoyés s'en retournèrent fort mal contents, après avoir tâché toutefois de ne pas donner prétexte au duc de traiter avec les Anglais. Les Gantois leur avaient mandé fièrement qu'ils attendaient l'effet des promesses du roi et « n'étoient pas délibérés de plus récrire à personne du monde [1]. »

La lutte continua. Feudataires et mercenaires, Bourguignons, Picards, Hollandais, Wallons unissaient en vain leurs fureurs. Le duc ne réussissait pas à enfermer les Gantois dans leurs murailles et n'osait entreprendre le siége régulier de l'immense cité. Le héros des Wallons, Jacques de Lalaing, qui, par sa loyauté, son humanité, la dignité de ses mœurs, semblait l'idéal de la chevalerie égaré au milieu de cette noblesse orgueilleuse et cruelle, Jacques de Lalaing venait de tomber sous les coups des Gantois, pleuré de ses ennemis mêmes. La prise de deux ou trois forteresses avait coûté des flots de sang. La trahison fit ce que la force seule n'eût pu faire. Le duc acheta le doyen des maçons, Arnold van-der-Speeten, qui commandait le château de Gavre. Les Bourguignons mirent le siége devant Gavre. Van-der-Speeten courut à Gand et annonça que le duc n'avait que 4,000 ou 5,000 hommes, et qu'on n'aurait jamais pareille occasion de le détruire. Un capi-

1. *Relation des ambassadeurs*, ap. Kervyn de Lettenhove, t. III, p. 350-356.

taine anglais au service de Gand, John Fox, appuya de toute sa force Van-der-Specten. Les Gantois oublièrent la prudence avec laquelle ils avaient évité toute bataille générale, et sortirent en masse, 36,000 ou 40,000 hommes. Ils trouvèrent en face d'eux non pas 4,000 ou 5,000 soldats, mais une formidable armée établie dans un excellent poste. L'Anglais John Fox, quittant son rang, courut joindre les Bourguignons : « J'amène les Gantois, dit-il, comme je l'ai promis [1]. »

L'instigation de la trahison venait probablement du duc d'York, qui conspirait de nouveau contre la couronne des Lancastre, et qui traitait secrètement avec le duc de Bourgogne.

Le sort était jeté. Les Gantois attaquèrent. Ils furent dignes de leurs ancêtres. Leur valeur balança longtemps les avantages d'un ennemi qui les avait attirés sur un champ de bataille choisi par lui. L'explosion d'un chariot de poudre [2] au plus épais de leurs bataillons jeta le désordre parmi eux. Leur ligne, mal liée, fut coupée. Une de leurs divisions fut jetée dans l'Escaut. La maison de Bourgogne faillit disparaître dans sa victoire. Un gros de Gantois (mille ou deux mille) s'étaient jetés dans une prairie entourée d'un fossé et d'une haie, et avaient repoussé à plusieurs reprises les attaques des gens d'armes. Le duc lance son cheval par-dessus le fossé; il est enveloppé : son cheval est frappé de quatre coups de pique. Son jeune fils, le comte de Charolais (Charles *le Téméraire*), vole à son aide : il est blessé. Les deux princes étaient perdus, si les archers picards n'eussent, en ce moment, franchi à leur tour le fossé. La troupe gantoise se fit tuer jusqu'au dernier homme, ainsi que naguère les Suisses devant Bâle [3].

La moitié de l'armée de Gand resta sur le champ de bataille ou dans les flots de l'Escaut (23 juillet 1453). Le premier mouvement du duc avait été d'ordonner la mort du peu de prisonniers qu'on avait faits; cependant, le spectacle de ces vingt mille morts

1. Olivier de la Marche, l. I, c. XXVIII.

2. « Par hasard, ou par perfidie angloise... » Pontus Heuterus, IV, 14.

3. « Certes... un Gantois de petit état fit ce jour tant d'armes et tant de vaillances que, si cette aventure étoit arrivée à un homme de bien ou que je le susse nommer, je m'acquitterois de porter honneur à son hardiment (à sa hardiesse). » Olivier de la Marche, I, 28. Olivier était panetier du duc Philippe, et combattait à ses côtés.

qui couvraient la plaine et le fleuve lui fit horreur. Il se retrouva homme. « Vainqueur ou non, » dit-il, « c'est moi qui perds; car c'est mon peuple qui a péri... »

« Là fut, » dit Chastellain, « la première fois qu'il avoit eu pitié des Gantois. »

La vengeance était apaisée. La politique tira de la victoire les fruits qu'elle pouvait donner. Les libertés furent frappées plus que les personnes; toutefois les franchises de Gand furent mutilées et non anéanties. La grandeur de la résistance semblait avoir imposé le respect aux vainqueurs. Philippe ne voulut pas réduire les restes des Gantois à s'ensevelir sous les ruines de leur ville. Il leur accorda une capitulation qui différait peu de la sentence prononcée l'année d'avant par les ambassadeurs français [1]. Il confirma le reste des priviléges de Gand, renonça à la gabelle, et, quelque temps après, diminua l'amende et fit quelques nouvelles concessions. L'histoire doit lui tenir compte de cette modération. C'était la première fois que les gens des communes essuyaient un grand revers sans que le parti féodal signalât son triomphe par les proscriptions et les massacres. Toutefois, la clémence ne fut pas complète. Le duc avait pris en mortelle haine le principal capitaine des Gantois, Jean de Vos, dont les succès avaient maintes fois irrité son orgueil. Jean de Vos s'expatria. Sept ans après, il fut arrêté sur les terres du duc, décapité, et sa tête plantée sur une des portes de Gand [2].

La Bourgogne et la France royale avaient vaincu, dans la même semaine, l'une les Gantois à Gavre, l'autre, les Anglo-Gascons à Castillon. (17-23 juillet 1453.) La position respective demeura ainsi la même; puis l'agitation causée dans la chrétienté par la chute de Constantinople détourna quelque temps les passions. Les deux puissances rivales continuèrent de s'observer et de se contrecarrer sans éclater. Le duc de Bourgogne avait un dangereux auxiliaire dans l'héritier même du trône de France, et les

1. Il y avait une disposition de plus contre la facilité du droit de bourgeoisie, et l'amende était augmentée d'un quart.

2. Sur toute cette guerre, voyez le récit émouvant de M. Kervyn de Lettenhove, qui a ravivé, avec une passion patriotique, tous les grands souvenirs de la vieille Flandre.

dernières années de Charles VII offrent un drame intime d'une haute et sévère moralité.

Tout prospère au roi Charles. On l'appelle *le Victorieux*. C'est en son nom, c'est pour lui que s'est opérée la délivrance du royaume. La popularité lui est venue avec le succès. Le souvenir des maux effroyables auxquels on vient d'échapper à peine, le bien-être relatif de cette société qui renaît, rendent toutes les charges légères et la foule patiente : le peuple fait remonter au roi le mérite de sa condition meilleure; le peuple voit les résultats généraux mieux que les vrais ressorts et que les causes particulières, et reporte naturellement sa rancune ou sa reconnaissance sur la personne au nom de laquelle se fait le bien ou le mal.

Ainsi l'héroïsme, le dévouement, la sainteté, ont été traînés sur le bûcher, et le vice, l'ingratitude, la basse jalousie trônent en paix et en splendeur aux acclamations de la multitude.

Voilà le dehors! Écartons l'apparence : voici la réalité. Un dard invisible a touché au cœur le royal complice de La Trémoille et de Regnauld de Chartres. Une justice plus sûre que la justice des hommes a préparé l'expiation. Charles VII est frappé dans ce sentiment qui subsiste le plus souvent chez les âmes les plus égoïstes, et qui n'est pour elles qu'une extension de l'égoïsme; dans le sentiment de la continuité, de la transmission de soi-même, dans la paternité. La défiance, son propre vice, s'incarne contre lui dans son fils. Lui qui s'est défié, on peut le dire, de Dieu même! il voit son fils refuser obstinément toute foi à sa parole durant quinze années entières, et ne jamais admettre la possibilité d'une sincère réconciliation. Lui, le roi qui a conspiré jadis contre son royaume, il voit son héritier en état de conspiration perpétuelle contre lui, jusqu'à sa mort impatiemment attendue!

Depuis 1446, le dauphin avait refusé de reparaître à la cour, malgré les instances réitérées de son père : il vivait en souverain indépendant au fond de son Dauphiné, instituant un parlement à Grenoble, une université à Valence, faisant la guerre ou la paix avec ses voisins, et déployant de rares talents administratifs, et surtout un esprit essentiellement novateur [1]. Dammartin et les

1. Il créa une multitude de nobles qui pouvaient exercer le commerce et le labourage sans déroger.

autres favoris poussèrent le roi à un parti extrême. La révolte de la Guyenne, en 1452, avait détourné une première fois l'orage; l'orage se reforma. Les plaintes des Dauphinois, que Louis surchargeait d'impôts pour payer ses soldats (il avait formé jusqu'à sept compagnies d'ordonnance), servirent d'occasion ou de prétexte : les intrigues du dauphin, ses lettres aux princes du sang, aux gens du conseil, aux évêques, qu'il tâchait d'intéresser à sa cause, donnèrent plus de poids aux avis violents. Au commencement de 1456, le roi marcha en personne, avec des troupes, pour obliger son fils à revenir près de lui et à congédier les conseillers auxquels on imputait sa conduite, bien à tort; car Louis consultait tout le monde et n'écoutait que lui-même.

Louis protesta de sa soumission filiale, en refusant toutefois d'éloigner ses conseillers, et en priant le roi de ne pas le contraindre à se rendre à la cour : il promettait de ne jamais passer le Rhône ni entrer dans le royaume sans le consentement de Charles VII. Le roi répliqua qu'il désapprouvait fort, au contraire, que son fils se tînt outre-Rhône et refusât de voir ses bons et loyaux sujets, qui avaient rendu de si grands services au royaume : il parut surtout fort blessé que le dauphin « ne se fiât point en sa parole pour venir vers lui, » et affectât de se croire « en péril de son corps. » « — Mes ennemis se fient bien à moi, et mon fils ne le veut point faire!... » Juste jugement de la Providence!

Louis ne céda pas : le caractère de quelques-uns des hommes qui entouraient le roi, de Dammartin surtout, motivait assez ses soupçons; il se savait accusé de l'empoisonnement d'Agnès Sorel, et craignait d'être jeté au fond de quelque forteresse, et assassiné secrètement par ceux qui avaient intérêt à faire passer ses droits sur la tête de son frère Charles, enfant de dix ans. En vain le pape et les rois de Castille et d'Aragon, alliés de la France, avaient-ils essayé de s'interposer : le roi ne voulut rien entendre, et le dauphin n'obéit point; toutes ses actions dénotaient un mélange de terreur et de résolution opiniâtre; il était dévot jusqu'à la superstition la plus puérile, et c'était peut-être le trait le plus singulier de son caractère que cette dévotion crédule, cette espèce de fétichisme, séparée complétement de la moralité et alliée à un

esprit si hardi, si positif, si dénué, à tous autres égards, non-seulement de tout préjugé, mais de tout scrupule : il se recommandait donc incessamment aux saints du paradis, et envoyait force dons et offrandes aux églises les mieux famées, surtout à Notre-Dame de Cléri et à Notre-Dame d'Embrun, car les diverses Notre-Dame des divers lieux de pèlerinage étaient pour lui comme des êtres distincts[1] ; en même temps, il ordonnait en Dauphiné une levée en masse, de dix-huit ans à soixante; mais ses vassaux n'étaient pas plus disposés que les saints à combattre en sa faveur. Dans ce moment critique, Louis apprit que son beau-père, le duc de Savoie, capitulait avec le roi, et que le comte de Dammartin, son plus grand ennemi, venait d'entrer en Dauphiné à la tête d'un corps d'armée. La résistance était impossible. Louis quitta sa résidence sous prétexte d'une partie de chasse, monta à cheval, lui huitième, se jeta dans les montagnes, traversa une partie des états de Savoie, et gagna Saint-Claude, en Franche-Comté, d'où il écrivit au roi qu'à la requête du saint-père, il allait joindre « son bel oncle de Bourgogne[2] » qui s'apprêtait à « partir contre les Turcs pour la défense de la foi » (30 août 1456).

Il pria donc le sire de Blamont, maréchal de Bourgogne, de le conduire auprès du duc, qui était aux Pays-Bas, occupé à installer de vive force un de ses nombreux bâtards sur le siége épiscopal d'Utrecht. Louis fut reçu à Bruxelles par la duchesse de Bourgogne avec autant d'honneur qu'eût pu l'être le roi lui-même. Le duc Philippe revint bientôt de Hollande pour saluer le dauphin, qu'il traita « en fils aîné de roi de France, » se mettant « corps et biens » à sa disposition; il lui assigna pour logis le beau château de Genappe, à une lieue de Nivelle en Brabant, avec une riche pension de 2,500 livres par mois pour son entretien[3]. Le dauphin eût volontiers pris le duc au mot et réclamé le service de son épée;

1. De même, il prenait le *Saint-Sauveur*, un des noms du Christ, pour un saint particulier : il faisait des vœux à « mensieur Saint-Sauveur de Redon, en Bretagne. »

2. Le dauphin appelait Philippe son oncle, parce que le duc de Bourgogne avait épousé en premières noces une sœur de Charles VII.

3. Ce fut pour amuser les loisirs du château de Genappe que fut composé le recueil des *Cent Nouvelles nouvelles*, imitation du *Décameron* de Boccace. Le *fablel* (fabliau) avait suivi la même tendance que le roman : il avait quitté les vers peur la

mais Philippe excepta ce genre de service, et n'accorda que sa médiation. Il envoya, par ambassadeurs, à Charles VII, les lettres de Louis, et ses propres explications sur l'accueil qu'il n'avait pu se dispenser de faire à « monsieur le dauphin, » ne désirant que le bien du père et du fils.

Le roi venait de remettre le Dauphiné « en sa main[1], » et de saisir tous les revenus de son fils. Il répondit aux ambassadeurs que c'était le dauphin qui s'était, de son plein gré, tenu éloigné de la cour; qui, parti en 1446 avec un congé de quatre mois, n'était pas revenu depuis dix ans, et, au grand déplaisir du roi, n'avait pas eu part « aux victorieuses besognes faites pour le recouvrement du royaume. » Charles disait d'ailleurs être tout prêt à recevoir bénignement le dauphin, pourvu qu'il se réduisît à son devoir, et s'entourât à l'avenir de personnes notables et bien intentionnées. Louis répliqua en offrant de demander pardon au roi, et de pardonner à son tour à « ceux du conseil » qui lui avaient nui; mais sa dépêche était beaucoup moins soumise dans le fond que dans la forme : il réclamait la restitution du Dauphiné et le paiement de ses pensions; mais il ne s'engageait nullement à revenir ni à congédier ses amis et « féaux » conseillers. Une seconde et une troisième ambassades du duc de Bourgogne n'aboutirent à rien. Le peu de succès de ces négociations ne diminua nullement les égards de la cour de Bourgogne pour le dauphin : en février 1457, la bru de Philippe, la comtesse de Charolais[2], étant accouchée d'une fille, le comte Charles vint en grande cérémonie inviter le dauphin à être son compère et à tenir l'enfant, qui fut baptisé avec pompe à Bruxelles. Cette enfant fut Marie de Bourgogne.

Peu de temps après, Louis manda auprès de lui sa femme,

prose. La licence de la plupart de ces contes ne prouve pas en faveur des mœurs du dauphin et de ses amis, qui, à ce qu'on croit, fournirent les sujets à tour de rôle; la forme n'est pas si défavorable à leur goût : il y a beaucoup d'esprit, de mouvement et de couleur. Le plus développé des contes, qui tranche sur les autres par un caractère sérieux et touchant, paraît être d'Antoine de la Sale, l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*. On lui a attribué, sans preuves, la rédaction du tout.

1. « Ce fut l'époque de la réunion finale de cette grande province à la monarchie... elle ne fut jamais plus administrée, ainsi qu'elle l'avait été par Louis, comme une souveraineté étrangère. » — Sismondi, *Hist. des Français*, t. XIV, p. 3.

2. Fille du duc de Bourbon.

Charlotte de Savoie, « avec laquelle il n'avoit point encore habité, pour son jeune âge, » et qui était demeurée en Dauphiné. L'année suivante, elle mit au monde un fils, qu'on appela Joachim (27 juillet 1458)[1], et le duc de Bourgogne voulut être le parrain. Le duc se montra si magnifique en cette occasion, que le dauphin lui dit, en se découvrant, contre l'usage des héritiers de France : « Mon très-cher oncle, je ne pourrai jamais *desservir* (reconnaître) le bien que vous me faites, sinon que, pour tout *guerdon* (récompense), je vous baille mon corps, le corps de ma femme et le corps de mon enfant. » Le duc le remercia de si belles paroles en s'agenouillant jusqu'à ce que Louis eût remis son chapeau[2].

Il est difficile de savoir jusqu'à quel point le duc Philippe avait foi dans la reconnaissance du dauphin; mais le roi en jugeait assez bien. « Mon cousin de Bourgogne ne sait ce qu'il fait, » disait Charles VII; « il nourrit le renard qui mangera ses poules. »

Les rapports des deux cours s'aigrissaient de plus en plus. Une bonne partie du conseil excitait le roi à aller « quérir » son fils les armes à la main en Brabant. Charles recula devant une telle entreprise; néanmoins il fit un pas très-agressif en prenant sous sa protection Thionville et d'autres places du Luxembourg, qui n'avaient pas voulu se soumettre au duc Philippe, et en achetant les prétentions de la maison de Saxe sur le duché de Luxembourg. Les intrigues de la cour de Bourgogne envenimaient encore les querelles entre le roi et le duc. Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, jaloux de la maison picarde de Croï, qui accaparait

1. Cet enfant mourut au bout de quatre mois : le dauphin en eut un grand chagrin, et fit vœu, dit-on, à cette occasion de ne connaître jamais d'autre femme que la sienne. « Comines prétend qu'il a gardé ce vœu; la naissance des quatre filles naturelles reconnues par Louis XI est antérieure à cette époque. » Duclos, *Hist. de Louis XI*, t. I, p. 105. Il eut trois de ces filles d'une dame de la noble maison dauphinoise de Sassenage. Les autres historiens ne sont pas du tout d'accord avec Comines, et donnent des détails assez circonstanciés sur les galanteries de Louis XI avec maintes bourgeoises. Voyez Duclercq, Chastellain, etc. Comines n'entra en relations intimes avec Louis XI que dans la seconde moitié de son règne.

2. On commençait à remplacer les chaperons de drap et d'étoffe par des chapeaux et des bonnets de *bièvre* (castor) ou d'autre feutre. Les portraits de Louis XI le représentent souvent coiffé d'un feutre orné d'une médaille de plomb à l'image de Notre-Dame.

toute la faveur du duc, ne cherchait qu'à animer Charles VII. Saint-Pol, dont les grands domaines étaient situés sur la lisière de la France royale et des états bourguignons du nord, visait à se faire une espèce de principauté entre les deux états, et à n'obéir ni au roi ni au duc : ce jeu devait un jour lui coûter cher. Le roi, depuis que sa puissance était si bien consolidée, affectait envers Philippe une hauteur que le « grand duc d'Occident, » comme on l'appelait en Italie et en Allemagne, était moins que jamais disposé à supporter, lui qui songeait alors à obtenir de l'empereur le titre de roi de Bourgogne et le vicariat impérial de tous les pays de la rive gauche du Rhin. L'éloquent et docte Ænéas Sylvius Piccolomini, qui venait de recevoir la tiare papale sous le nom de Pie II, secondait le duc Philippe dans ses prétentions [1].

Un grand procès, sur lequel tout le royaume avait les yeux, et qui présente à l'historien de tristes problèmes moraux, faisait diversion aux démêlés du roi, de son fils et du duc de Bourgogne. Jean, duc d'Alençon, avait été, dans sa première jeunesse, le fidèle compagnon de Jeanne Darc; malgré les fautes de son âge mûr, il avait gardé le culte de cette auguste mémoire, et, au commencement de 1456, il venait de faire, dans la dernière enquête du procès de réhabilitation, la plus sincère et la plus importante peut-être de toutes les dépositions [2]. Cependant, au moment même où il attestait ainsi la fidélité de ses souvenirs, Jean d'Alençon conspirait non pas seulement avec le dauphin contre le roi, mais avec les Anglais contre la France! Pour quelques mécontentements privés, et surtout par haine personnelle contre le roi, il s'était mis en correspondance avec le duc d'York, lord protecteur d'Angleterre, et lui avait offert de lui livrer les places de son apanage, avec une puissante artillerie, s'il descendait en Normandie. Il avait suivi, aimé, pleuré Jeanne sans la comprendre. L'achèvement de l'œuvre de délivrance par d'autres mains, au

1. Voyez, sur la querelle de Charles VII et de son fils, l'*Histoire manuscrite de Louis XI*, de l'abbé Legrand, à la Bibliothèque; — Duclos, avec les pièces justificatives. — La préface de Lenglet-Dufresnoi, dans son édition de Comines. — Jacques Duclercq.

2. Elle serait bien autrement importante encore, si nous l'avions tout entière; mais il n'est pas douteux pour nous qu'on ne l'ait mutilée. Heureusement, la chronique de Perceval de Cagni y supplée presque complétement.

profit de ce roi qui avait autrefois trahi la libératrice, avait bouleversé toutes les notions du bien et du mal dans son âme. « Soyons d'accord de par Dieu ou de par le diable! » mandait-il au duc d'York[1].

C'était en 1455; le duc d'York venait de reprendre les armes, de vaincre et de tuer le duc de Somerset, chef du parti de la reine, et de s'emparer de la personne du roi Henri, alors en pleine démence. Il gouvernait l'Angleterre au nom de Henri, sans oser encore s'arroger la couronne. York ne put que recevoir avec joie les ouvertures du duc d'Alençon; une entreprise contre la France eût été le meilleur moyen de consolider son autorité; mais il ne fut pas en mesure d'agir sur-le-champ, et bientôt il fut de nouveau renversé du pouvoir par le retour momentané de Henri VI à la raison et par une réaction que dirigeait la reine Marguerite. Alençon essaya de renouer l'affaire avec le parti de la reine; mais, sur ces entrefaites, un de ses émissaires alla tout révéler à Charles VII. Le duc Jean, le 27 mai 1456, fut arrêté à Paris par le comte de Dunois, et conduit à Melun, où des commissaires du roi l'interrogèrent; il ne voulut point leur répondre, non plus qu'au connétable. On le mena vers le roi, en Bourbonnais; Charles lui reprochant sa trahison, il répondit assez fièrement qu'il n'était pas traître, mais qu'il avait fait alliance avec « aucuns grands seigneurs » contre le duc de Bretagne, qui lui détenait sa ville de Fougères, sans que le roi eût voulu lui en faire « avoir raison en sa cour. » Le roi répliqua qu'il lui ferait faire son procès « tout au long. » « C'est chose bien piteuse et déplaisante, » disait Charles, « que je me doive ainsi garder de ceux de mon sang; plus ne sais-je à qui me fier! »

Cette âme aveuglée ne voyait pas la main d'en haut qui la châtiait. « J'étais loyal : qui m'a fait traître? » eût pu lui répondre Alençon. Le duc resta deux ans prisonnier. La procédure terminée, le roi convoqua le parlement garni de pairs à Montargis (juin 1458). Le duc de Bourgogne, sommé de venir siéger comme deux fois pair de France (pour la Bourgogne et la Flandre), répondit qu'en vertu du traité d'Arras, il n'était astreint à aucun devoir

1. J. Chartier, p. 307.

féodal envers la couronne, mais que, néanmoins, il voulait bien se rendre à Montargis, et il manda le ban et l'arrière-ban de ses feudataires et les milices de ses bonnes villes, pour lui servir d'escorte. Le roi se hâta de le prévenir qu'il pouvait se dispenser de comparaître en personne, et Philippe envoya des ambassadeurs, non pour participer à l'arrêt, mais pour plaider la cause de l'accusé.

Le duc de Bretagne ne figura point entre les juges : c'était l'illustre connétable Artus ou Arthur de Richemont qui portait alors la couronne de Bretagne : ses trois neveux, François, Gilles et Pierre, s'étaient éteints sans laisser d'enfants mâles dans l'espace de sept ans. Il y avait eu dans cette famille une lugubre tragédie : le duc François, l'aîné des trois frères, celui qui prit part à la délivrance de la Normandie en 1449 et 1450, était entièrement gouverné par son favori Artus de Montauban. Celui-ci, animé d'un ressentiment implacable contre Gilles de Bretagne, qui lui avait enlevé une riche héritière dont il ambitionnait la dot, entreprit de perdre ce prince. Les relations que Gilles entretenait avec l'Angleterre, tandis que le duc François se donnait sans réserve à la France, furent l'occasion de sa ruine : Gilles fut arrêté par les troupes du roi, remis au duc son frère (1447), et traduit devant les États de Bretagne, à Redon, comme accusé de haute trahison et de plusieurs viols. Le roi envoya des commissaires près de l'assemblée de Redon. Ces délégués agirent en modérateurs plus qu'en accusateurs. Ils firent remarquer que l'instruction du procès était insuffisante et irrégulière; qu'on ne pouvait condamner Gilles sans l'avoir confronté avec ses accusateurs. Le duc, ou ceux qui le gouvernaient, ne consentirent pas à la confrontation, ce qui rend leurs imputations fort suspectes, du moins quant aux crimes privés. Les États de Bretagne déclarèrent le procès suspendu faute de preuves, et le connétable intercéda vivement pour son neveu. Gilles fut reconduit dans son cachot, et y languit trois ans, malgré les prières du connétable et les réclamations du roi lui-même, qui avait réclamé le captif. Les geôliers de Gilles, après avoir tenté en vain de le faire périr par le poison et par la faim, finirent par l'étouffer, sur un ordre scellé du chancelier de Bretagne, neveu d'Artus de Montauban. Une tradition analogue à

celle qui s'était attachée au supplice du dernier grand-maître du Temple rapporte que Gilles de Bretagne, avant de mourir, ajourna son frère aîné devant le tribunal de Dieu; le duc François, rongé de chagrin et de remords, ne survécut que quelques mois à sa victime. Leur plus jeune frère, Pierre, devenu duc, descendit à son tour dans la tombe en 1457, après avoir fait justice des meurtriers de Gilles, et ce fut le vieux comte de Richemont qui hérita de ses trois neveux [1].

Tout prince souverain qu'il fût, Artus de Richemont n'en était pas moins demeuré « bon François; » le rêve favori de ses dernières années fut une descente en Angleterre; il ne renvoya point au roi l'épée de connétable, après être monté sur le siége ducal, et dit « qu'il vouloit honorer en sa vieillesse l'office qui l'avoit honoré en sa jeunesse, » conduite d'autant plus noble que Richemont vivait depuis longtemps loin de la cour et sans crédit auprès du roi, qui avait souffert ses services sans jamais aimer sa personne.

Le duc Artus, oncle de la femme du duc d'Alençon, ne voulut point siéger dans le procès de ce prince, et ne se rendit à Vendôme, où la cour des pairs avait été transférée, qu'afin d'intercéder pour son neveu. L'assemblée se composait de la plupart des princes du sang, des pairs ecclésiastiques et de quelques autres prélats, de quelques grands seigneurs, des grands officiers de la couronne et d'une partie des membres du parlement de Paris. Le roi, accompagné de son second fils, Charles, âgé de douze ans, ouvrit les séances en personne. Les aveux du duc Jean simplifièrent les débats : après qu'un des ambassadeurs de Bourgogne eut invoqué la miséricorde royale dans une longue et pédantesque harangue, le duc d'Alençon fut déclaré criminel de lèse majesté, débouté de ses honneurs et dignités, et condamné à perdre corps et biens (10 octobre 1458). Le roi renvoya le duc dans sa prison, suspendit indéfiniment l'exécution capitale, et laissa une partie des biens du condamné à sa femme et à ses

1. L'instigateur du crime, Montauban, avait pris l'habit monastique pour échapper à la vengeance du duc Pierre et du connétable : il devint par la suite archevêque de Bordeaux ! — D. Morice, *Hist. de Bretagne*, I, x-xi. — Lobineau, *id.*, I, xvii-xviii. — Guill. Gruel. — Duclercq. — J. Chartier.

enfants, « en faveur des requêtes du duc de Bretagne, » et non de celles du duc de Bourgogne. Le duc Philippe témoigna son mécontentement en maintenant le condamné sur le tableau des chevaliers de la Toison d'or.

Quatre jours après la sentence de Jean d'Alençon, le duc Artus rendit hommage au roi pour le duché de Bretagne, non sans de grandes contestations sur la nature de cet hommage; ces débats se renouvelaient à l'avénement de chaque duc, du moins depuis que la longue lutte des Valois et des Plantagenets avait favorisé les prétentions de la Bretagne à l'indépendance. Les ducs de Bretagne prétendaient ne devoir au roi que l'hommage simple et non l'hommage-lige obligeant à obéir en personne au ban de guerre du roi et à siéger dans ses cours de justice; la Bretagne, suivant eux, ne faisait point partie du royaume, et les hermines ne relevaient pas des fleurs-de-lis. Les ducs bretons ne voulaient pas du titre de pair de France. Artus n'ôta point sa ceinture, ne fléchit pas le genou, et prononça la formule de l'hommage, debout, l'épée au côté, les mains entre celles de Charles VII, qui ne reçut l'hommage que sous toutes réserves [1].

Le duc Artus mourut deux mois après, à la suite de dévotions excessives auxquelles il s'était livré, étant déjà malade : il eut pour successeur son neveu François II, fils de son plus jeune frère. Sans avoir le génie de son compatriote du Guesclin, il avait fait presque autant que lui pour la France.

Le procès du duc d'Alençon montrait la force qu'avait reprise la royauté; un autre grand seigneur, très-puissant aussi, quoiqu'il ne fût ni pair de France ni prince du sang, était à la même époque traduit devant le parlement. Jean V, comte d'Armagnac et de Rhodez, fils de ce comte d'Armagnac qui, en 1444, avait été pris, dépouillé de ses biens, puis gracié par Charles VII, scandalisait toute la chrétienté en vivant maritalement avec sa sœur Isabelle, dont il était épris jusqu'au délire et dont il eut trois enfants. Le pape Nicolas V avait prié le roi de joindre son autorité à celle de l'Église pour faire cesser cet inceste public. Charles VII se contenta d'abord de remontrances pacifiques, qui

1. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, I, XVIII, p. 672.

ne furent point écoutées. Après la mort de Nicolas V, Jean d'Armagnac osa demander à Calixte III, successeur de ce pontife, une dispense pour épouser sa sœur, et il trouva, dans ses domaines, un évêque assez hardi ou assez servile pour se charger d'une telle négociation : ce fut l'évêque de Lectoure. La bulle de dispense fut, dit-on, fabriquée par le notaire et le référendaire du pape à son insu. Quoi qu'il en fût, Armagnac força, par des menaces de mort, son chapelain de le marier avec sa sœur. Le roi hésitait encore à employer la force contre lui, lorsque le comte attira l'orage en installant violemment une de ses créatures sur le siége archiépiscopal d'Auch, bien qu'un autre candidat eût été confirmé par le roi et le pape. Charles VII fit saisir ses deux comtés par deux corps d'armée. Armagnac s'enfuit, tandis que le parlement instruisait contre lui un procès de lèse majesté, et l'accusé fut condamné par contumace au bannissement et à la confiscation des biens (1459).

Tandis que tout pliait à l'intérieur sous le pouvoir central, la France recommençait à étendre sa main au dehors. Les rapports politiques avec Gênes se renouvelaient et arrivaient, au moins pour un moment, au résultat qui avait été manqué du temps de Jacques Cœur. En 1458, la république de Gênes, toujours agitée par les dissensions des nobles et des plébéiens, se mit derechef sous la protection de la France, et déféra encore une fois au roi et à ses représentants l'autorité des doges. En même temps, la guerre de Naples se ralluma par suite de la mort du conquérant Alphonse V, qui avait légué l'Aragon et ses dépendances [1], avec la Sicile, à son frère Juan, déjà roi de Navarre par mariage, et Naples à son fils naturel Ferdinand. Un parti considérable rappela les princes angevins dans le royaume de Naples : René d'Anjou, qui avait déjà cédé la Lorraine à son fils Jean, duc de Calabre, lui céda encore ses droits sur Naples. Le « bon roi René, » sans aptitude pour les armes ni pour la politique, était accablé par ce lourd fardeau d'une guerre héréditaire; il s'en débarrassa de grand cœur pour se livrer tout entier à ses goûts : il n'aimait que la retraite, l'étude, les plaisirs tran-

1. La Catalogne, Valence, les Baléares et la Sardaigne.

quilles et la vie molle du midi sous le beau soleil de sa Provence, et il passait sa vie en artiste plus qu'en souverain, cultivant la peinture et la poésie avec passion, sinon avec supériorité : le rayon du génie manquait à cet esprit bienveillant et facile. Il s'était pris de grand amour pour les traditions des troubadours, et s'efforçait de ressusciter la poésie provençale et les vieux us des cours galantes de la Langue d'Oc; cette renaissance factice a laissé en Provence des souvenirs populaires, mais n'a pas plus enfanté de grandes créations poétiques que les jeux de Clémence Isaure à Toulouse, ou que la recrudescence chevaleresque de la cour de Bourgogne. René a propagé, sinon inventé toutes ces « bergeries » qui ont abouti à l'*Amynte* et à l'*Astrée*, et dont il avait trouvé les modèles dans quelques jolies *pastourelles* dialoguées des XIIIe et XIVe siècles[1].

Ses enfants avaient l'humeur moins pastorale; son fils Jean était aussi énergique et aussi ambitieux que sa fille Marguerite : Jean d'Anjou, nommé par Charles VII gouverneur de Gênes, alla descendre à Gaëte avec vingt galères génoises et provençales (octobre 1459), et se couvrit de gloire dans la lutte qu'il engagea contre Ferdinand d'Aragon, soutenu par le pape Pie II et par le duc de Milan. Les fautes de Charles VII à Gênes furent fatales à l'entreprise de Jean d'Anjou : le roi voulait aider à la fois Jean et sa sœur, la reine Marguerite, sans qu'il lui en coûtât rien : il songeait à intervenir, en Angleterre, dans la Guerre des Deux Roses, et s'était lié au parti de Lancastre, comme le duc de Bourgogne au parti d'York. Il exigea des Génois l'envoi d'une flotte au secours de Marguerite d'Anjou, contre le parti d'York; les Génois refusèrent de dépenser leur or et leur sang pour une querelle

1. J'ai un roi de Sicile
Vu devenir berger,
Et sa femme gentille,
De ce propre métier
Portant la panetière,
La houlette et chapeau,
Logeant sur la bruyère
Auprès de son troupeau.

Georges Chastellain, *Recollection des merveilles advenues de notre temps*. — *Histoire de René d'Anjou*, par M. de Villeneuve.

qui leur était absolument étrangère : ils se révoltèrent et expulsèrent leur gouverneur et la garnison française (9 mars 1461). Un corps d'armée français et provençal, bien que soutenu par la noblesse génoise, se fit battre dans les défilés de la Ligurie en essayant de rentrer à Gênes (juillet 1461), et la défection des Génois ruina les affaires de Jean d'Anjou, qui finit par être chassé du royaume de Naples. Cet échec fit une impression pénible en France, où l'on avait perdu l'habitude des revers. La Providence sembla envoyer de loin un avertissement à nos rois pour les détourner de porter leurs ambitions sur l'Italie.

Les années s'écoulaient. La situation respective du roi, de son fils et du duc de Bourgogne était toujours la même : on négociait perpétuellement sans rien conclure. Le roi avait fait, en décembre 1459, un nouvel effort pour rappeler son fils. Il avait expédié à Bruxelles une ambassade conduite par l'évêque de Coutances : le prélat harangua le dauphin, au nom du roi, en présence du duc Philippe; il requit Louis de déclarer nettement quelles étaient ces grandes « peurs et doutances » toujours vaguement alléguées pour motiver son éloignement obstiné; il le somma de ne plus se dérober à l'affection d'un père qui ne l'avait point vu depuis « treize ans pour le moins. » L'évêque d'Arras répondit au nom du dauphin, et, tout en exaltant « la prodigieuse amour » de Louis pour son père, il déclara que le prince avait droit de craindre « ceux » qui avaient changé la douceur naturelle de Charles VII au point de l'amener à priver son héritier de tout commandement militaire, de toute seigneurie, de tout bien : que le temps n'était pas venu de désigner « ceux-là » par leurs noms, et que Louis, pour le présent, se bornait à supplier son père de le laisser en paix dans l'honorable asile que lui accordait son oncle de Bourgogne. L'évêque de Coutances ne fut pas plus heureux dans diverses propositions qu'il était chargé d'adresser au duc. Un des plus graves sujets de contestation était relatif à la juridiction du parlement de Paris sur les seigneuries du duc qui relevaient de la couronne : le duc ne contestait pas au parlement le droit de recevoir les appels de ses sujets, mais il attaquait par des voies indirectes les prérogatives de ce tribunal suprême. Cependant, à voir comment allait le cours de la justice dans les états

du duc Philippe, c'était un grand bien pour les vassaux de ce prince que de ressortir aux juges royaux. Depuis que le « bon duc » vieillissait, le désordre regagnait dans les seigneuries bourguignonnes le terrain qu'il avait perdu dans la France royale, et l'arbitraire de Philippe se compliquait d'une étrange anarchie[1]. Le pouvoir était tiraillé entre les Croï, favoris du duc, le comte Charles, le comte de Saint-Pol, le comte d'Étampes, etc. La noblesse en profitait pour donner libre carrière à ses passions effrénées; on n'entendait parler que de rapts, de meurtres, de pilleries, le plus souvent impunis, ou, parfois, d'iniquités judiciaires plus atroces encore.

En ce moment même, le vicaire de l'inquisition au diocèse d'Arras, l'administrateur de ce diocèse, le doyen du chapitre et quelques autres fanatiques, secondés par le comte d'Étampes, gouverneur d'Artois, livraient aux flammes beaucoup de malheureux, comme coupables de *vauderie*. Quelques « pécheurs contre nature » avaient été découverts et brûlés depuis peu dans la Picardie et les contrées voisines : l'imagination des inquisiteurs s'alluma et crut voir, dans la coïncidence des progrès de ce vice avec l'apparition de quelques opinions hétérodoxes, l'indice d'un grand complot de Satan pour la ruine de l'Église. L'acception du mot *vauderie* changea et désigna non plus seulement le crime d'hérésie, mais le crime contre nature, la sorcellerie, la fréquentation du sabbat et l'adoration du diable[2]. Les premières

1. « En ce temps, par tous les pays du duc de Bourgogne, sitôt qu'il advenoit qu'aucun marchand, laboureur, bourgeois ou officier trépassoit de ce siècle, riche et délaissant femme riche, tantôt le duc, son fils ou autres seigneurs de ce pays vouloient marier lesdites veuves à leurs archers ou autres de leurs serviteurs... Et falloit que lesdites veuves obéissent ou se rachetassent par force d'argent... Et pareillement, quand un homme étoit riche, et qu'il avoit une fille à marier, s'il ne la marioit bien jeune, il étoit travaillé (tourmenté) comme est dit ci-dessus. » Jacques Duclercq, l. III, c. 27. — En France, les légistes persistaient dans une bonne voie. En avril 1454, avait été promulguée une vaste ordonnance en 125 articles, que Henrion de Pansey a qualifiée de « notre premier code de procédure. » Vers le même temps, un autre édit ordonna la rédaction de toutes les coutumes; mais il resta longtemps sans exécution.

2. Le doyen du chapitre et l'administrateur du diocèse d'Arras, qui avait été pénitencier du pape, prétendaient avoir la certitude que le tiers de la chrétienté était vaudois, et que la vauderie comptait dans son sein des évêques et jusqu'à des cardinaux. Ils appelaient probablement vaudois tous les gens de foi douteuse et de dispositions sceptiques. J. Duclercq, l. IV, c. 4. Duclercq rapporte que le doyen

victimes avaient été d'abord des filles de joie et des gens de petit état et de renom équivoque, qui tous, du reste, rétractèrent leurs aveux devant le bûcher et protestèrent de leur innocence en mourant; des passions plus viles que le fanatisme surgirent bientôt derrière lui : le comte d'Étampes et ses complices enveloppèrent dans cette absurde procédure les personnes les plus notables et les mieux famées d'Arras, dans le but évident de s'emparer de leurs biens; mais plusieurs des accusés en appelèrent au parlement de Paris, qui évoqua courageusement l'affaire, en dépit de l'inquisition et de ses priviléges, et qui fit arracher de vive force des prisonniers de la geôle d'Arras. Le duc Philippe, cédant à la clameur publique, réunit à Bruxelles une grande assemblée de docteurs de l'université de Louvain et d'ailleurs; les clercs ne conclurent à rien; néanmoins, la persécution ne tarda pas à être arrêtée. L'évêque d'Amiens et le clergé de Tournai s'étaient formellement opposés à l'introduction des procès de vauderie dans leurs diocèses. L'inquisiteur général de France, Jean Bréhal, au lieu de soulever un conflit contre le parlement, intervint de son côté, et revisa les procédures, de concert avec ses anciens collègues dans l'affaire de la réhabilitation de Jeanne Dare, l'archevêque de Reims Jean Jouvenel et l'évêque de Paris Guillaume Chartier; ils cassèrent les sentences d'Arras. Les malheureux qui avaient survécu à la captivité et à d'horribles tortures furent remis en liberté, et demandèrent justice au parlement contre leurs persécuteurs; mais le procès dura si longtemps, que le comte d'Étampes, l'inquisiteur d'Arras et les autres juges étaient tous morts avant l'arrêt qui les condamna. Ce ne fut qu'au bout de trente ans (1491) que le parlement rendit son arrêt définitif, par lequel les héritiers du duc de Bourgogne et des juges furent condamnés à des dommages et intérêts envers les héritiers des victimes : le parlement défendit à tous tribunaux, clercs et laïques, d'user dorénavant de tortures inaccoutumées, de raffinements de barbarie tels que ceux qui avaient été employés à Arras Il eût été

d'Arras devint fou. — M. Michelet (*Renaissance*, l. CXIII) croit que les chefs de la persécution voulurent dissoudre par la terreur les sociétés littéraires appelées *chambres de rhétorique*, très-multipliées dans les pays wallons et flamands.

beau au parlement d'abolir la torture elle-même et de ne pas s'arrêter à un degré quelconque dans l'inhumanité[1].

La torture ne disparut pas; mais l'inquisition disparut[2]. Le soulèvement de l'opinion avait été si grand, que le saint office n'osa plus fonctionner en France. Les tribunaux laïques, qui l'avaient abattu, devaient malheureusement ressusciter son esprit au seizième siècle!

La France royale avait dignement maintenu, dans cette occasion, sa suzeraineté sur la Bourgogne. « La seigneurie de Bourgogne » ne compensait point, par l'union de ses princes, son infériorité vis-à-vis de la France en fait d'ordre et d'administration. Le duc Philippe était aussi mal avec le comte de Charolais que Charles VII avec le dauphin, et l'effet était pire encore pour le pays, parce qu'on se querellait de plus près, et que le fils rebelle était en mesure de disputer le terrain. Le comte de Charolais, né en 1433, était devenu homme fait, et son redoutable caractère se déployait avec une énergie qui promettait de grands orages à l'Occident. Ses qualités, bonnes et mauvaises, étaient tout opposées à celles de son père : sévère dans ses mœurs, dévot, « aumônier, » n'usant jamais, même dans ses emportements, des blasphèmes si communs dans la bouche des gens de guerre, mais impérieux, dur, obstiné, inflexible; lettré, mais n'aimant que les livres militaires et les livres de chevalerie, dans leurs rapports avec la guerre; préférant, d'ailleurs, à tous les plaisirs de l'esprit comme des sens, le maniement des armes et les plus violents exercices du corps, tout en lui annonçait un conquérant impitoyable. En attendant de régner, il bouleversait la cour de son père, et s'était mis à la tête des nombreux mécontents qu'irritait la faveur illimitée des Croï : il avait eu avec son père, dès 1457, une scène terrible à l'occasion de ces favoris; le duc s'emporta jusqu'à tirer l'épée contre Charles; la duchesse défendit son fils, et le vieux

1. *V.* J. Duclercq, l. IV. — *Registres du parlement*, cités dans l'appendice au l. IV de Duclercq.

2. Et cela à l'époque même où l'inquisition prenait des proportions gigantesques en Espagne contre les Juifs et les Maures, en Allemagne contre une épidémie de sorcellerie qui fut comme le contre-coup de notre vauderie. *V.* le *Malleus maleficarum* écrit vers 1480 par le dominicain Sprenger, code inquisitorial qui dépasse de beaucoup ceux du XIIIe siècle.

duc, tout égaré, s'élança hors de son logis, et chevaucha jusqu'au soir à travers la campagne sans savoir où il allait. Le dauphin s'entremit à réconcilier le père et le fils; mais bientôt le comte de Charolais quitta derechef Bruxelles, la résidence la plus ordinaire du duc, et se mit à conspirer avec le comte de Saint-Pol, « afin de bouter monseigneur de Croï hors de l'hôtel de monseigneur le duc. » Saint-Pol se rendit même auprès du roi, et lui requit assistance au nom du comte de Charolais; mais Charles VII ne voulut point engager une lutte impie, où les deux fils eussent servi chacun l'ennemi de leur père. « Pour deux royaumes tels que le mien, dit-il, je ne consentirois point à un vilain fait[1]. »

L'affaiblissement de la santé du roi, le peu de disposition qu'il avait à reprendre les armes, furent certainement pour beaucoup dans son refus. Toutefois il est juste de constater cette parole. Le chagrin croissant, la vie déclinante, avaient pu éveiller, jusqu'à un certain point, le sens moral dans cette âme aride, et faire fondre la glace de ce cœur. Charles VII, après que la mission de l'évêque de Coutances eut échoué, avait eu des mouvements de colère et de vengeance. Ses favoris le poussaient à renverser les lois du royaume, et à déshériter son fils aîné au profit du puîné, le jeune Charles. On dit que le pape Pie II fut consulté, et détourna le roi de ce projet, qui eût bouleversé la France[2]. Charles VII, s'il en avait eu la velléité, y renonça complétement, et favoris et capitaines échouèrent dans tous leurs efforts pour l'entraîner à la guerre. Il s'absorbait tour à tour dans un ennui morne et dans de tristes voluptés qui hâtaient les infirmités de la vieillesse. Il parlait de son fils désormais avec plus d'affliction que de ressentiment.

« S'il m'avoit une fois parlé, » répétait-il, « il connoîtroit bien qu'il ne doit avoir ni doutes ni craintes. Sur ma parole de roi, s'il veut venir vers moi, quand il m'aura déclaré sa pensée et aura connu mes intentions, il pourra s'en retourner où bon lui semblera; mais j'ai bonne espérance que, lorsqu'il connoîtra mon vouloir, il sera

1. Duclos, *Preuves*, p. 200.
2. *Annal. ecclesiast.* Raynaldi, ad an. 1461. — Rob. Gaguini *Compendium*, f. 159. — Duclos, *Preuves*, p. 191.

plus joyeux et content de demeurer avec moi que de s'en aller[1]. »

L'expiation n'était pas suffisante. Celui qui avait montré au monde un prodige d'ingratitude et d'insensibilité devait se briser à son tour contre un cœur de pierre. Il n'eut point de pardon en cette vie. Ses angoisses allèrent grandissant. Il se crut entouré de complots, menacé de voir se renouveler les scènes sanglantes où l'on égorgeait ses favoris à ses côtés. Puis il se crut trahi par ses favoris eux-mêmes. On lui remit une lettre interceptée, où Louis se disait d'intelligence avec Dammartin. C'était le dauphin même qui avait fait tomber cette dépêche dans les mains de son père! Puis une autre lettre encore fut surprise. Celle-là, dit-on, n'était pas supposée. Elle était de la dame de Villequier au dauphin. L'indigne maîtresse de Charles VII prévoyait la fin prochaine du roi, et tâchait de se concilier le futur maître. Bientôt ce ne fut plus seulement pour son autorité, mais pour sa vie, que craignit le malheureux père. Un capitaine, « qu'il croyoit bien l'aimer, » lui dit qu'on voulait l'empoisonner. Il soupçonna son premier médecin, Adam Fumée, et le fit mettre à la tour de Bourges. A cette nouvelle, un de ses chirurgiens s'enfuit. Charles ne vit plus que poison partout. Un abcès, qui lui vint dans la bouche, lui parut le premier symptôme de l'empoisonnement. Sa tête s'égara. Il ne voulut plus boire ni manger. C'était en vain que son jeune fils Charles goûtait les mets devant lui. Il s'obstina à tout refuser. La vie s'en allait après la raison. Le conseil entier, Dammartin même, sentant l'impossibilité d'empêcher la transmission du pouvoir « au droit héritier, » écrivit au dauphin pour le prévenir de l'état de son père, et lui exprimer le vouloir que tous avaient « de le servir et obéir[2] » (17 juillet 1461). On fit ensuite un dernier effort pour sauver le roi malgré lui, en lui faisant avaler de force des aliments liquides. Il était trop tard. Ses organes résistèrent comme sa volonté. Il languit cinq jours encore, et mourut de faim!... (22 juillet)[3].

1. Duclos, *Preuves*, p. 188.

2. Les comtes du Maine, de Dunois, de Foix, de la Marche et le sire d'Albret s'engagèrent par serment, si le roi se rétablissait, à faire tous leurs efforts pour le réconcilier avec son fils, et demandèrent le même serment aux autres membres du conseil. Duclos, *Preuves*, t. III, p. 196, 198.

3. J. Chartier. — *Comm. Pii II*, l. IV. — Duclos, *Preuves*, p. 201.

L'héritier du trône récompensa grandement le courrier qui avait crevé trois chevaux pour lui apprendre plus tôt que le trône était vide. Louis n'eut pas l'hypocrisie de vouloir mener le deuil de son père. Il manda au conseil de procéder aux funérailles sans l'attendre. Tandis que le successeur se réjouissait de tenir enfin l'objet de ses longs désirs, la foule, à Paris et à Saint-Denis, pleurait sur la disparition de cette royale figure, dans laquelle l'illusion populaire personnifiait la délivrance du royaume, la paix intérieure et la sécurité publique [1]. Les voiles épaissis sur les yeux de la multitude lui cachèrent la terrible ironie providentielle qui présida aux funérailles, et qui conclut ce drame mystérieux du règne de Charles VII. C'était le prêcheur du bûcher de la Pucelle, Nicole Midi, qui avait autrefois harangué le roi à son entrée dans Paris. Sait-on quelle voix chrétienne célébra sous les voûtes de Saint-Denis les mérites du « très-victorieux roi Charles le septième, » et appela sur son âme la miséricorde d'en haut? Ce fut le rédacteur du procès de Jeanne Darc, le principal complice de Pierre Cauchon, Thomas de Courcelles [2]!...

Charles VII avait vécu cinquante-huit ans, et régné trente-neuf ans.

Les premiers actes du nouveau roi furent significatifs. Il était encore sur les terres de ce duc de Bourgogne, qui l'avait recueilli, protégé, nourri depuis cinq ans, lorsqu'il fit arrêter un prince anglais, un Lancastre, le duc de Somerset, fils de l'ancien régent de France pour Henri VI, qui venait, sans sauf-conduit du roi de France, négocier avec le duc Philippe (3 août) [3]. En même temps, il dépêchait aux bonnes villes, à Rouen, à Tours, à Clermont, aux cités de Guyenne, l'ordre de mettre leurs habitants sur pied et de

1. « Grâce à la bonne ordonnance des gens d'armes, larrons ni brigands n'osoient se tenir en France, et tous marchands et autres bonnes gens pouvoient voyager par tout le royaume, *leur poing plein d'or*, aussi sûrement par les champs que parmi les bonnes villes. » J. Duclercq, l. IV, c. 29.

2. Chartier, p. 316. — J. Doublet, p. 324. — Mathieu de Coussi, p. 732. L'ingrat, mourant par l'ingratitude, laissa pourtant derrière lui une âme reconnaissante. Un des membres du conseil, Tannegui Duchâtel, neveu du fameux Tannegui, trouvant les funérailles mesquinement ordonnées, dépensa 30,000 écus d'or de son bien pour les rendre plus dignes du maître qui avait fait la fortune de sa famille. Louis XI ne l'indemnisa qu'en 1470. Michelet, t. VI, p. 2, note 2.

3. Mss. de l'abbé Legrand, *Preuves*, carton 2.

se bien garder pour le roi, c'est-à-dire contre les gouverneurs suspects au roi (26-27 juillet)[1]. Cet appel à la bourgeoisie marquait le cachet du règne qui s'ouvrait.

Louis avait craint des tentatives de résistance, des complots en faveur de son jeune frère. Il se trompait. Dans ce premier moment, ses ennemis de la veille ne luttèrent que d'humilité et de protestations, pour tâcher d'effacer le passé. Tout le conseil s'unit, afin de faire de Dammartin le boue émissaire qui paierait pour tous. Le persécuteur de Jacques Cœur quitta la cour aussitôt que Charles VII eut rendu le dernier soupir; il alla se cacher au fond du Limousin afin de laisser passer l'orage. Il n'emporta pas dans sa disgrâce, comme le grand homme qui avait été sa victime, le témoignage de sa conscience et l'inviolable foi de ses amis : de tous ses vassaux, de tous ses gens, un seul homme, un serviteur obscur, lui resta fidèle par compassion et bonté d'âme[2].

Le nouveau maître arrivait. Le roi Louis avait envoyé en toute hâte prévenir le duc Philippe, qui était à Hesdin, et lui avait assigné rendez-vous à Avesnes, en Hainaut, pour se diriger de là sur Reims, la ville du sacre. Le 3 août, un service funèbre pour le roi défunt avait été célébré à Avesnes devant son héritier et le duc de Bourgogne. Louis était « vêtu en deuil tout de noir; » après la messe, il quitta l'habit noir et se vêtit de pourpre. « Sitôt qu'un roi de France est mort, son fils aîné ou son plus prochain est roi, et n'est point le royaume sans roi, et, pour cette cause, le nouveau roi ne porte le deuil, mais se revêt de pourpre ou de rouge, signifiant qu'il y a un roi en France[3]. » Le duc, voulant prévenir toute opposition au sacre du nouveau roi, et surtout faire montre de sa puissance, convoqua tous les nobles des provinces belgiques et picardes à Saint-Quentin « au huitième jour d'août suivant. »

Le grand concours de seigneurs, d'officiers royaux, de députés des corps judiciaires et des bonnes villes, qui affluèrent bientôt à

1. *Archives de Rouen*, citées par Michelet, t. VI, p. 3. — *Mém. de Comines*, éd. de Lenglet-Dufresnoi, t. I, p. XLII.

2. *Mémoires de Comines*, édit. de Lenglet-Dufresnoi; t. II, *Preuves*, p. 512.

3. J. Duclercq, l. IV, c. 30. — *V.* ci-dessus, p. 86, Charles VII, à son avénement, s'était conformé au même usage, qui exprimait la doctrine monarchique des légistes, et non le sentiment populaire.

Avesnes, de tout le nord du royaume, pour rendre hommage « au roi Loys le onzième », rassura complétement Louis : quand il apprit que la noblesse, les gens de guerre et les milices communales des Pays-Bas et de Picardie se levaient en masse pour lui servir d'escorte, il commença de se trouver bien trop protégé, et, « considérant que la plupart des pays par où tant de gens d'armes eussent passé eussent été tout pillés et mangés, il pria le duc Philippe de se déporter de faire si grande armée. » (Jacq. Duclercq.) Cette multitude fut donc congédiée, à son grand regret, et le roi invita seulement les principaux seigneurs et vassaux du duc à venir au sacre avec leur « état quotidien » (leur suite ordinaire, leur maison), lesquels « vinrent moult noblement et richement équipés, et firent bien encore quatre mille combattants ou davantage. » L'entrée de Philippe dans Reims fut magnifique. On l'eût pris pour un « empereur » et le roi pour un pauvre vassal, à la mine vulgaire et au costume mesquin de Louis. Ce qui n'était pas vulgaire pourtant chez Louis, c'était l'éclair de son regard et l'ironie de son sourire [1].

Louis XI fut sacré à Reims, le 18 août 1461, par l'archevêque Jean Jouvenel, en présence de la plupart des princes et seigneurs du royaume. Le vieux duc d'Orléans et les princes d'Anjou manquaient seuls à la cérémonie. Avant son couronnement, Louis XI voulut recevoir l'ordre de chevalerie de la main du duc de Bourgogne; « et fit, » dit Jacques Duclercq, « ce que jamais roi n'avoit fait, car on maintient que tous les enfants de France sont chevaliers sur les fonts de baptême. » Le roi, après avoir reçu l'ordre, le conféra à son tour à deux des frères du duc de Bourbon, à l'illustre organisateur de l'artillerie, Jean Bureau, et à deux fils du sire de Croï, le favori du duc de Bourgogne; on fit ensuite plus de deux cents autres chevaliers. Le duc Philippe eut tous les honneurs de la journée; ce fut lui qui, comme premier pair de France, prit la couronne et la posa sur la tête du roi : tout le monde saisit l'allusion; ce fut un des beaux jours du vaniteux Philippe.

Le surlendemain du sacre, le duc de Bourgogne alla voir le roi

1. *V.* la description de l'entrée dans G. Chastellain, p. 148-154.

à l'abbaye de Saint-Thierri, et là; conformément au traité d'Arras, il lui rendit hommage-lige pour ses seigneuries de France, et eut la courtoisie d'ajouter qu'il lui ferait service et obéissance, non pas seulement de ces seigneuries-là, mais de celles de l'Empire. Le duc de Bourbon[1] et les autres feudataires de la couronne qui étaient présents imitèrent le duc Philippe, que le roi remercia grandement de son bon vouloir : le « bon duc » témoignait ne souhaiter que paix et concorde; bien qu'il eût de notables sujets de plainte contre les conseillers de Charles VII, après le dîner du sacre, il avait prié à genoux le roi, « en l'honneur de la mort et passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de pardonner à tous ceux qu'il soupçonnoit avoir mis la discorde entre lui et son père, et de laisser en leurs offices les officiers et gouverneurs dudit feu roi, à moins qu'on ne trouvât par vraie et juste information qu'ils avoient fait autre chose qu'ils ne devoient faire. » Louis accorda la requête du duc, en exceptant toutefois de l'amnistie huit personnes qu'il ne nomma pas. Il se montrait, d'ailleurs, fort accessible, tout en témoignant ne point aimer les longues harangues et en invitant les complimenteurs à être brefs. Il avait reçu à merveille les complaintes de l'évêque de Lisieux, Thomas Basin, contre qui il avait pourtant de vieux griefs, et lui avait même demandé un mémoire sur les moyens de remédier aux misères du peuple remontrées par le prélat[2].

Après Reims, Paris eut son tour. Le duc Philippe avait grande joie de s'y faire voir après vingt-neuf ans d'absence. Le pompeux cortége se dirigea par Meaux sur Paris, où le duc fit son entrée le 30 août, et le roi le 31. Jamais on n'avait vu si prodigieuse foule : on eût dit que toute la France avait reflué à Paris pour assister au joyeux avénement. Louis XI fut splendidement accueilli, et « monsieur de Bourgogne » encore mieux. La vieille chanson des guerres civiles : — *Duc de Bourgogne, Dieu te reimaint* (te maintienne) *en joie!* retentit encore une fois dans les carrefours. Le « bon duc, » ravi, festoya magnifiquement les dames, damoiselles et bourgeoises de Paris, et tint table et bourse ouvertes à tous.

1. Jean II, comte de Clermont, devenu duc de Bourbon par la mort de son père Charles Ier, en décembre 1456.

2. Th. Basin, *Hist. Lud. XI*, l. 1, c. 4; *Apologia*, l. 1, c. 2, 3, 4.

Le roi et « la seigneurie » passèrent près d'un mois en fêtes, banquets et tournois [1]; cependant Louis avait hâte d'être vraiment le maître, et, sous les expressions exagérées de sa reconnaissance envers le duc Philippe, il laissait percer la gêne que lui causait la présence de cet homme qui avait tant de droits sur lui, et dont il était forcé de recevoir les conseils avec déférence. Le 23 septembre, le roi, annonçant l'intention de visiter à Amboise sa mère, la reine douairière Marie d'Anjou, alla faire ses adieux au duc, qui logeait en son hôtel d'Artois, et lui réitéra les plus chaleureuses protestations. Philippe avait déjà eu mainte occasion d'apprendre à quoi s'en tenir à cet égard. Ils se séparèrent, Louis pour chevaucher vers la Loire, Philippe pour retourner en Brabant [2].

Avant le départ du duc Philippe, Louis avait déjà opéré bien des « mutations » dans le gouvernement du royaume et soulevé bien des mécontentements. On rapporte que le duc Philippe dit à son cousin le duc Jean de Bourbon : « Cet homme-là ne régnera pas longuement en paix sans avoir un merveilleusement grand trouble [3]. »

La réaction contre les hommes et les choses du règne précédent avait commencé dès le séjour de Louis XI à Avesnes : Jacques de Brézé, grand sénéchal de Normandie, un des plus illustres personnages de l'époque, s'était mis en route pour venir trouver le roi de la part des États de Normandie; Louis refusa de le voir, lui manda de se retirer en sa maison, et « lui eût fait pis, » sans

1. Un de ces tournois fut signalé par un incident bizarre, mais vraiment symbolique. Après que le comte de Charolais et tous les grands seigneurs eurent bien paradé et joûté dans leurs somptueux accoutrements, leurs panaches et leur orfévrerie, un nouveau champion parut, grotesquement accoutré, lui et son cheval, de peaux de bêtes fauves; ce rustre culbuta, l'un après l'autre, tous ces splendides chevaliers, et « rien ne dura devant lui. » G. Chastellain. C'était le roi qui avait aposté cette étrange figure, se donnant ainsi à lui-même l'image de ce qu'il rêvait contre la fausse chevalerie et la féodalité dégénérée, au profit de rudes nouveautés.

2. Sur l'avénement de Louis XI, voyez J. Duclercq, l. IV, c. 29-55. — Olivier de la Marche, c. 34. — Jean de Troies, *Chronique scandaleuse*. (Cette chronique, œuvre d'un greffier de l'hôtel de ville de Paris, n'a rien de *scandaleux* que le titre que lui ont donné les bibliographes.) — *V.* surtout G. Chastellain, *Chronique des ducs de Bourgogne*. On doit à M. Buchon la publication de ce monument, le plus important peut-être de l'époque : c'est un long fragment qui s'étend de 1461 à 1469, avec de grandes lacunes toutefois.

3. Relation de Veyeult, dans les *Preuves* de Comines, édit. de Lenglet-Dufresnoi. t. II, p. 348.

l'intervention des seigneurs de Croï. Louis donna plusieurs des grandes charges de l'État soit à ses compagnons d'exil, soit à des sujets du duc de Bourgogne : le bâtard de Lescun, plus connu sous le nom de bâtard d'Armagnac, parce qu'il était fils naturel d'une dame de la maison d'Armagnac, devint maréchal de France à la place du sire de Lohéac, et reçut en fief le comté de Comminges, que Louis n'hésita pas à séparer du domaine de la couronne, pour faire un établissement à son affidé[1]; le sire de Montauban, frère de cet Artus qui avait fait périr le prince Gilles de Bretagne, fut investi de l'amirauté enlevée au comte de Sancerre (de la maison de Beuil); le sire Antoine de Croï, qui gouvernait le duc de Bourgogne, et que Louis voulait s'acquérir à tout prix, fut nommé grand-maître de la maison du roi au lieu du vieux Gaucourt : le prévôt de Paris et le grand maître des arbalétriers, deux frères de la maison d'Estouteville, furent remplacés par le sire de l'Isle-Adam et le ber[2] (baron) d'Auxi, Bourguignon; un marchand de Bruges, appelé Lucois, fut général des finances; Guillaume Bische, favori du comte de Charolais, devint bailli de Soissons et favori du roi; Henri Cœur, archevêque de Bourges, un des fils de l'illustre Jacques, fut doyen de la chambre des comptes: un autre fils, Geoffroi Cœur, devint échanson du roi, et Louis XI autorisa la révision du procès de leur père. C'était un grand acte que de dédire la royauté sur une aussi solennelle iniquité[3]. Louis, en prescrivant une nouvelle enquête aux sénéchaux de Beaucaire, de Carcassonne, de Toulouse, gouverneur de Montpellier et autres justiciers, autorisa du nom royal la requête où les fils de la victime exposèrent comment « feu Jacques Cœur... eut grand gouvernement et administration sur le fait des finances.... où il se gouverna au bien du pays... et mit sus grand navigage de galées (galères) sur mer... au grand honneur, louange et profit du royaume et de la chose publique des François; et aussi... conquit grande chevance par son labeur et industrie, à l'occasion de

1. Dans cette occasion et dans bien d'autres, il força l'enregistrement et interdit les remontrances soit au parlement, soit à la chambre des comptes.

2. Ce vieux titre, conservé accidentellement, est curieux à remarquer.

3. On prit pour point de départ un appel interjeté par Jacques après sa condamnation

laquelle il eut plusieurs haineux et malveillants, lesquels... tendirent à sa destruction de corps et de biens, etc. [1]. »

Si mélangés que pussent être les motifs de Louis XI, l'histoire doit lui tenir compte d'avoir laissé parler la vérité et la justice. Les formalistes du parlement, que d'autres actes moins louables disposèrent mal sur ces entrefaites pour la politique du nouveau règne, hésitèrent beaucoup devant la cassation d'une sentence rendue par un tribunal aussi considérable, quoique extraordinaire, et signée par le roi en son conseil. Le procureur du roi conclut contre, et l'affaire traîna jusqu'à des événements qui rendirent la solution impossible. Mais, en attendant, Geoffroi Cœur, tandis que Dammartin était traduit devant le parlement, s'était ressaisi, par voie de fait, du château de Saint-Fargeau et des vastes domaines que son père avait possédés dans le pays de Puisaie, et que s'était fait attribuer Dammartin : Louis XI confirma la reprise de possession.

Toutes les « mutations » opérées par Louis ne furent pas aussi dignes d'approbation. Il s'y prit d'une étrange manière pour se faire un chancelier à la place de Guillaume Jouvenel, révoqué après le sacre. Il alla chercher le chef de la justice sur le banc des accusés, et confia les sceaux à Pierre de Morvilliers, évêque d'Orléans, conseiller-clerc au parlement de Paris, qui était en ce moment même poursuivi pour malversations dans ses fonctions judiciaires [2]. C'était pousser à un degré vraiment effrayant le

1. P. Clément; *Jacques Cœur*, t. II, *Pièces* nº 20 et 21.

2. Le passage, dans lequel Georges Chastellain raconte comment la charge de chancelier fut donnée à Morvilliers, mérite d'être cité textuellement. Nous *francisons* un peu le vieux wallon de l'historien. « Maître Jehan (il s'appelait Pierre et non Jean) avoit été accusé d'avoir pris argent à toutes les deux parties en un procès... Pour cause d'un tel mésus, on lui avoit défendu la chambre (l'entrée du parlement) jusqu'à ce qu'il fût purgé... Maître Jehan chut en procès devant les seigneurs du parlement, ses compagnons, et en étoient déjà faites beaucoup d'écritures, lesquelles le roi fit toutes apporter en sa chambre sans que personne en sût rien... Maître Jehan vint devant le roi à son commandement, et fit les révérences, et le roi lui commença à demander : « N'êtes-vous point *chil* (celui) qui avez un tel procès pour telle cause et telle? — Et oui, sire, dit l'autre. — Et comment en pensez-vous cheoir (sortir)? êtes-vous bien réconforté de ce qui en peut suivre? — Par ma foi, je me réconforte bien en Dieu et en mon bon droit. — Et l'appointement (arrangement amiable), n'en voudriez-vous point? — Sire, je ne veux rien que justice et sentence. — Et qui voudroit faire grâce, ne la prendriez-vous point? — Sire, je désire bien être en votre grâce sans laquelle je ne puis vivre, mais en ceci je ne requiers grâce

mépris de l'opinion, et montrer que l'audace et la dextérité étaient les seules vertus qu'appréciât Louis XI.

Le parlement fut en grande partie renouvelé, et des poursuites furent entamées contre Dammartin, Brézé, Cousinot, et quelques-autres membres de l'ancien conseil, tandis qu'une amnistie pleine et entière était octroyée au duc d'Alençon et au comte d'Armagnac. Le duc d'Alençon, parrain du roi, avait rendu autrefois de notables services, et le duc de Bourgogne avait protesté contre sa condamnation; mais Armagnac n'avait aucun titre à l'indulgence royale. Par contre, le duc Jean de Bourbon, qui avait bien servi l'État contre les Anglais, perdit le gouvernement de la Guyenne. Il dit au roi de rudes paroles « pour son désappointement, » et ne cacha pas son espoir de l'en faire repentir.

C'étaient moins encore les fautes de Louis que ses éminentes qualités qui devaient exciter les « merveilleux troubles » prédits par le duc Philippe : les grands se fussent médiocrement inquiétés de voir des favoris succéder à des favoris; ils s'alarmèrent davantage quand ils reconnurent que le cheval du roi « portoit avec lui tout son conseil, » suivant l'expression du sire de Brézé. Ce n'est pas que Louis ne reçût volontiers les avis : il écoutait tout le monde, mais décidait toujours à lui tout seul. Infatigable d'esprit et de corps, « subtiliant nuit et jour nouvelles pensées, » comme dit Georges Chastellain, il voulait tout voir, tout savoir, tout faire par lui-même : sa sagacité était grande, si ce n'est que, trop enclin à supposer le mal, il le faisait parfois éclore là où il n'était point. Il s'enquérait partout, dans les autres « seigneuries » ainsi qu'en ses états, « des gens d'autorité et de valeur » qui le pouvaient servir, et recherchait de préférence les favoris des autres princes, pour tirer d'eux la pensée intime de leurs maîtres. Peu soucieux de la moralité dans ses choix, il préférait les consciences flexibles aux consciences rigides; aussi fut-il souvent trompé et trahi sans pouvoir s'en prendre qu'à lui-même. Sa faveur était mal sûre, d'ailleurs, et il

nulle. — Comment *déa!* voici votre procès et votre accusation en ce sac que j'ai devers moi, et en refusez-vous ma grâce, et que j'abolisse tout? — Sire, je ne demande grâce nulle, fors que justice... » Et le roi, alors, voyant sa constance et sa grande assurance de parler, le regarda par manière d'admiration, et, contenant sa parole un peu au premier mot, lui dit : — Je vous fais chancelier de France : soyez prud'homme ! » Georges Chastellain, 1re partie, c. 21.

se dégoûtait trop facilement d'hommes qu'il avait pris mille peines à gagner. Quand il voulait s'attacher quelqu'un, nulle séduction ne lui coûtait : l'héritier d'orgueilleux monarques, qui ne daignaient parler que par l'intermédiaire de leur chancelier aux États-Généraux ou aux ambassadeurs des souverains étrangers, s'abaissait à caresser, dans de longs entretiens, la vanité d'un gentilhomme ou d'un bourgeois qu'il estimait utile à ses desseins. C'était le roi qui flattait les sujets! Il ne s'inquiétait guère de compromettre la dignité de sa couronne; ce qu'il estimait en lui-même, ce n'était pas le roi, c'était l'homme plus docte, plus subtil, « plus sage pour soi tirer d'un mauvais pas, » plus astucieux que tous les autres! Sceptique et railleur dans tout ce qui ne touchait point à ses superstitions, il méprisait l'esprit chevaleresque, pour ses vertus non moins que pour ses folies, dédaignait profondément les pompes théâtrales dans lesquelles ses pères avaient placé leur majesté; il se montrait, « en habit court, » avec un vieux pourpoint de futaine grise, un feutre râpé et « un méchant chapelet, » dans des conférences où les souverains, avec lesquels il s'abouchait, resplendissaient d'or, de soie, de velours et de pierreries. Ainsi, au retour du sacre, tandis que le duc Philippe éblouissait Paris des magnificences de l'hôtel d'Artois, Louis ne tenait pas à l'hôtel des Tournelles un plus grand état qu'à Genappe, et n'augmentait pas sa maison de dauphin exilé : il assignait à son argent des emplois plus utiles [1]. L'utile était sa seule règle, et jamais il ne comprit quelle puissance il y a dans le juste. Il préférait en toute chose, parfois même à son détriment, la ligne tortueuse à la ligne droite, la ruse à la force, l'adresse au courage, quoiqu'il eût au besoin cet opiniâtre courage qu'inspire une volonté inébranlable. Il était la réaction incarnée contre le moyen âge, contre sa morale et son idéalité autant que contre ses aberrations, contre ses libertés autant que contre son anarchie. La dévotion même de Louis, seule inconséquence d'un caractère qui

1. Il n'épargnait pas pour thésauriser : « Il ne mettoit rien en trésor; il prenoit tout et dépendoit (dépensait) tout. » Comines, t. II, p. 114; éd. de Mlle Dupont. Ce mépris du *trésor*, de la vieille accumulation barbare, est essentiellement moderne; c'est l'instinct de la circulation qui renouvelle, au lieu de l'entassement qui stérilise.

eût dû aller à l'incrédulité, n'avait plus rien du fanatisme austère et grandiose d'autrefois; c'était un fétichisme matérialiste qui remontait, par-dessus le moyen âge, à ces temps où les rois barbares mettaient les saints du paradis de compte à demi dans leurs entreprises et dans leur butin. A cette faiblesse près, Louis XI fut le plus illustre disciple de cette politique dont les tyrans italiens contemporains lui donnaient l'exemple, et dont Machiavel devait un peu plus tard donner la théorie en lui laissant son nom. L'usurpateur du duché de Milan, le fameux Francesco Sforza, avait été le maître et le modèle de Louis XI. L'éducation italienne envahit la France par la politique avant de l'envahir par les beaux-arts.

Une différence, pourtant, sépare Louis de ses maîtres; une différence essentielle. Par les moyens, il est leur pareil; par le but, il est autre. Ces tyrans d'outre les monts n'ont qu'un but personnel, tout au plus un but de famille. Lui, a un but général. Il est le chef d'une vraie société politique, le chef d'une nation, et il en a conscience. C'est là seulement qu'il se sent une conscience; il a un vigoureux instinct d'avenir; il veut laisser œuvre qui dure après lui. Ce mauvais homme n'est point mauvais Français [1].

Les princes du sang et les autres grands qui se ralliaient à eux entrevirent bientôt l'objet capital où visait le nouveau roi, la destruction de ce qui subsistait de l'oligarchie princière et la concentration de toute la puissance nationale dans les mains du monarque : ils comprirent que Louis « étoit naturellement ami des gens de moyen état, et ennemi de tous grands qui pouvoient se passer de lui » (Comines). Cette tendance, qui avait déjà tant inquiété et mécontenté les princes chez Charles VII, se prononçait bien autrement énergique chez son successeur. Il était impossible que les grands n'essayassent pas de renouveler la Praguerie contre leur ancien complice, et avec plus de chances de succès; car le bon accord de la couronne avec son formidable vassal de Bour-

1. « Le despote Louis XI n'est pas de la race des tyrans égoïstes, mais de celle des novateurs impitoyables. » Aug. Thierry, *Essai sur l'hist. du Tiers-Etat*, p. 65. Il n'étendait pas seulement, chez les Italiens, les tyrannies nouvelles, mais aussi les anciennes et durables institutions : il fit venir deux Vénitiens, « à grand mystère, » pour s'instruire auprès d'eux de leur gouvernement. G. Chastellain, p. 190.

gogne ne pouvait durer : l'expulsion définitive des Anglais et le retour de la Bourgogne sous la suzeraineté royale devaient être nécessairement suivis d'une lutte entre la couronne, et cette grande puissance, semi-française, semi-étrangère, plus dangereuse encore vassale qu'indépendante, et point d'appui obligé de tous les mécontents. Louis XI, avec des ménagements et des témoignages de reconnaissance pour les services rendus, n'eût pu que retarder la crise jusqu'à la mort du duc Philippe : le violent Charolais n'avait pas au cœur un reste de sentiment français comme son père, et eût fondé sans scrupule sa grandeur sur la ruine du royaume et de la maison de France.

Les premières agitations du règne orageux de Louis XI ne furent pas néanmoins l'œuvre des princes : Louis, à l'époque de son sacre, avait laissé espérer la diminution des impôts et l'abolition de ceux qui avaient été établis sans le consentement explicite des États-Généraux ou Provinciaux ; il avait accueilli par de bonnes paroles les députés des États de Normandie, qui se plaignaient que leur province eût été taxée, sous Charles VII, à 400,000 francs d'or de taille par an [1]. Mais Louis avait, sur les frontières comme sur l'intérieur, des desseins qui ne pouvaient s'effectuer sans argent. Non-seulement il ne put réduire les impôts existants, mais il mit un nouveau droit sur les vins à l'entrée des villes, et cela au moment même où le duc de Bourgogne, reprenant son vieux rôle de popularité, le priait de « mettre jus » les tailles. Le peuple irrité se souleva à Reims, à Angers, à Aurillac, à Alençon, et ailleurs ; les registres des impôts furent brûlés, plusieurs fermiers des aides et gabelles furent massacrés à Reims ; mais ces émeutes ne grandirent pas jusqu'à l'insurrection. Joachim Rouault, que le roi venait de faire maréchal de France à la place du vieux Pothon de Saintrailles, mort récemment, entra dans Reims sans résistance avec Jean Bureau et force gens d'armes. Bon nombre de gens furent décollés, pendus, « essorillés [2] » ou bannis (octobre 1461). On voit encore, à l'extérieur de la cathédrale, l'effigie des rebelles, pendus, registres au cou. La ville dut faire

1. La taille, après la recouvrance de la Normandie et de la Guyenne, avait été portée de 1,200,000 à 1,800,000 fr.
2. Oreilles coupées.

sculpter ce triste monument en manière d'amende honorable[1]. Angers endura semblables rigueurs. Le peuple n'oublia pas le « joyeux avénement » du roi Louis XI, et ce monarque, qui écrasa les tyrans féodaux, qui vécut familièrement entre « gens de petite condition, » qui rendit tant d'ordonnances favorables à la bourgeoisie, mais qui fit peser sur les masses de si rudes exigences, ne devint jamais véritablement populaire.

Louis, tandis qu'il sévissait contre le peuple, tâchait de déguiser aux grands ses véritables intentions à leur égard, et les caressait en attendant qu'il pût se passer d'eux : il ne poussa pas plus loin la réaction qu'il avait dirigée contre les conseillers de son père; il donna le duché-pairie de Berri à son jeune frère Charles, et se rapprocha du roi René et du comte du Maine, frères de sa mère, quoique ces deux princes l'eussent desservi près du feu roi et n'eussent point assisté à son sacre; il confirma le comte du Maine dans le gouvernement de Languedoc, et se réconcilia également avec le comte de Foix, vicomte de Béarn : surtout il « festoya » et combla le comte de Charolais, qui l'était venu voir à Tours : il lui fit rendre des honneurs presque royaux dans toutes les villes où passa ce prince. Il lui accorda le droit de grâce. Il lui donna une pension de 36,000 francs et l'hôtel de Nesle, à Paris. Sous tous ces beaux semblants de confiance, Louis veillait. Sachant que le duc François de Bretagne se disposait à lui venir rendre hommage à Tours, il voulut empêcher que ce duc et le comte de Charolais se trouvassent ensemble : il s'inquiétait fort d'un projet d'alliance entre eux. Il retarda la visite du duc de Bretagne, et hâta le départ du comte de Charolais en lui conférant le gouvernement de Normandie et en l'engageant d'aller prendre possession de ce magnifique commandement[2]. L'expédient était hasardeux! Le duc François arriva peu de jours après (18 décembre), et le roi, après avoir reçu son hommage, le nomma son lieutenant dans tous les pays d'entre la basse Seine et la basse Loire, durant une longue tournée qu'il s'apprêtait à faire dans le Midi : il comptait brouiller les deux princes à l'occasion des pou-

1. Michelet, VI, 20; d'après Varin, *Archives de Reims*.

2. Le comte Charles fit son entrée à Rouen, le 29 décembre 1461. On lui présenta le vin, comme au roi même. *Archives de Rouen*, ap. Michelet, t. VI, p. 15.

voirs contradictoires qu'il leur octroyait; son calcul réussit mal, Louis, à force de finesse, se prit plus d'une fois dans ses propres piéges.

Il venait de faire une grande faute, qui tournait contre lui le sentiment national sur un point important. La Pragmatique, cette œuvre populaire des conciles généraux et nationaux et du conseil de France, le gênait à la fois comme laissant trop peu de prise à l'arbitraire royal dans les élections ecclésiastiques, et comme accordant trop d'influence aux grands dans la présentation aux prélatures et dans la collation des bénéfices inférieurs. Que son gouvernement fût habile et fort, et l'influence royale devait évidemment devenir plus forte que celle des seigneurs dans les élections. L'impatience était un grand défaut de Louis. Il aima mieux s'entendre avec Rome contre la Pragmatique, et infliger à la mémoire de son père, sur la tombe à peine fermée de Saint-Denis, l'affront d'une absolution posthume donnée par le légat du pape pour le péché d'avoir souscrit cette loi réprouvée du saint-siége; puis il signifia au parlement, en présence du comte de Charolais et des grands du royaume [1], que la Pragmatique pesait à sa conscience, et qu'il l'avait cassée par une lettre au saint-père, délibérée en conseil (du 27 novembre 1461); il exhiba une bulle d'abolition expédiée par le pape Pie II, la baisa avec grande dévotion et commanda qu'on la serrât précieusement dans un coffret d'or [2].

Le fond de cette momerie, c'est qu'il espérait pêcher en eau trouble et avoir le fait là où le pape aurait le droit, c'est-à-dire, disposer en réalité des bénéfices. L'habile Pie II lui écrivait, quelques semaines auparavant : « Si les prélats et universités (de France) désirent quelque chose de nous, c'est à vous qu'ils doivent s'adresser [3]. » Il y avait là une illusion difficile à comprendre, chez un esprit aussi fin que Louis XI. Il unit contre lui les passions et les classes les plus diverses, parlements et universités, seigneurie et bourgeoisie, et n'eut point la compensation

1. Ceci avant le séjour à Tours.
2. Th. Basin. — J. Duclercq, l. IV, c. 32. — Mss. de l'abbé Legrand; *Preuves*, c. 1.
3. *Pii Secundi epist.* 2 Oct. 1461.

sur laquelle il avait compté. La joie des Romains, du moins de cet avide peuple clérical qui entourait le saint-siége, fit voir qu'ils entendaient autrement que le roi de France l'abolition de la Pragmatique[1]. Ils se jetèrent sans discrétion sur la riche proie qu'on leur rendait. Le pape, suivant J. Duclercq (l. v, c. 4), avait promis de « mettre en France un légat qui donneroit les bénéfices, afin que l'argent de France n'allât point à Rome : » la promesse ne fut point tenue; la *simonie* romaine recommença sur la plus grande échelle, et la cour de Rome eut tous les bénéfices, le roi, tous les inconvénients de cette contre-révolution ecclésiastique. Louis ne devait pas supporter longtemps ce rôle de dupe!

Le voyage politique que fit le roi dans le Midi fut mieux entendu et plus fructueux que l'abolition de la Pragmatique[2]. Louis rendit à Bordeaux et aux principales villes de Guyenne et de Gascogne les priviléges dont elles avaient été dépouillées par suite de la rébellion de 1453, et institua à Bordeaux un parlement auquel ressortirent le Bordelais, le Bazadois, les Landes, l'Agénois, le Périgord et la Saintonge (10 juin 1462), puis, bientôt après, l'Angoumois, le Limousin et le Querci : ce fut un véritable parlement d'Aquitaine. Le parlement de Paris en fut moins joyeux que les Gascons. En même temps que le roi s'assurait l'affection des villes gasconnes[3], il voulut créer des grands qui lui dussent tout, et qui fussent intéressés à le soutenir contre les autres grands : il fit un puissant seigneur, presque un prince, du bâtard d'Armagnac, son plus fidèle compagnon d'exil. Le bâtard, déjà comte de Commin-

1. Un mannequin, représentant la Pragmatique, fut brûlé à Rome. Par compensation, les écoliers de l'université de Paris jouèrent publiquement un « jeu à personnages, contenant comment les rats avoient mangé les sceaux de la Pragmatique-Sanction, et comment les rats qui en avoient mangé eurent rouge tête, » allusion à l'évêque d'Arras, qui eut le chapeau rouge pour prix de ses bons offices dans cette affaire. Voyez Duclercq, liv. v, c. 4.

2. Georges Chastellain (partie I, c. 39) raconte une singulière aventure qui advint, près de Bordeaux, à Louis XI, durant ce voyage : le roi, se promenant sur la Gironde, lui cinquième ou sixième, dans un petit batelet, faillit être enlevé par un corsaire anglais : il n'échappa qu'en se cachant dans des touffes de roseaux.

3. Bayonne fut affranchie de toutes tailles et eut deux foires par an. — Les magistrats municipaux furent anoblis en foule. *Ordonn.*, XV, 468. Le roi voulut faire aussi quelque chose pour les provinces du centre, et fonda, en 1463, une université à Bourges. Il avait, dès 1461, assimilé son université dauphinoise de Valence aux anciennes universités royales d'Orléans, Toulouse et Montpellier.

ges, maréchal de France, gouverneur de Dauphiné, reçut de plus les seigneuries de Mauléon de Soule et de Sauveterre, avec le gouvernement de la Guyenne, ôté au duc de Bourbon. Le duché de Nemours, qui comprenait de très-grands domaines dans l'Ile-de-France et la Champagne, fut octroyé, avec la pairie, à Jacques d'Armagnac, fils du comte de La Marche et de Pardiac, ancien gouverneur du roi. Le chef de la maison d'Armagnac était rentré en possession de tous ses biens. Le roi ne se lia pas moins étroitement d'intérêts avec la maison de Foix, et se servit d'elle pour atteindre l'objet véritable de son voyage, un grand objet, essentiellement national. Louis suivait de l'œil, depuis son avénement, les troubles violents qui agitaient l'Aragon et la Navarre, et s'apprêtait à en profiter. Don Juan, frère du roi d'Aragon Alphonse le Magnanime, avait épousé la reine de Navarre, Blanche II, petite-fille de Charles le Mauvais. Depuis la mort de la reine Blanche, en 1441, Don Juan avait gardé la couronne de Navarre, au lieu de la rendre à son fils don Carlos, prince de Viana, légitime héritier de Blanche. L'héritier prit d'abord patience; mais, après que le père se fut remarié et que sa seconde femme lui eut donné un autre fils (qui fut Ferdinand le Catholique), don Carlos, opprimé dans le présent, menacé dans l'avenir, poussé à bout par sa marâtre, finit par réclamer, les armes à la main, la couronne de Navarre (1455). Il avait deux sœurs du premier lit; Blanche, divorcée d'avec le roi de Castille, Henri l'Impuissant, et Éléonore, mariée à Gaston de Grailli, comte de Foix. Blanche, l'aînée, prit parti pour son frère. Le comte et la comtesse de Foix soutinrent le père. Don Carlos fut vaincu, s'enfuit à Naples, puis en Castille. Son père le déshérita, lui et sa sœur Blanche, et déclara la comtesse de Foix héritière de la Navarre (1457). En 1458, don Juan hérita des royaumes d'Aragon et de Sicile, par la mort de son frère Alphonse le Magnanime. Il parut alors vouloir se réconcilier avec ses enfants proscrits, et les manda à des *cortès* générales de ses royaumes convoquées à Lérida en Catalogne. Don Carlos et Blanche obéirent. Don Juan les fit arrêter et ordonna d'entamer leur procès (décembre 1460). L'indignation publique éclata. La Catalogne s'insurgea, puis bientôt l'Aragon et Valence. Le prince fut relâché; mais il

portait, dit-on, dans ses veines le poison que lui avait donné sa belle-mère, et il mourut au bout de quelques mois (septembre 1461); Blanche fut remise, par son père et par sa marâtre, à son beau-frère le comte de Foix, qui la retint prisonnière à Orthez, en attendant le moment d'oser davantage.

La révolte cependant s'était rallumée, et, secondée par le roi de Castille, s'étendait dans tous les états de don Juan. La reine, sa seconde femme, principal auteur de tant de malheurs et de crimes, était assiégée dans Girone par les Catalans soulevés, qui racontaient que l'âme de l'infortuné Carlos revenait la nuit dans Barcelone pour dénoncer ses meurtriers. Louis XI, calculant froidement les bénéfices de cette lamentable tragédie, s'était hâté d'expédier aux Catalans un agent secret, et avait reçu d'eux une demande de secours qu'il accueillit par de belles promesses; mais, en même temps, il accueillait tout aussi bien les ouvertures que lui faisait le comte de Foix au nom du roi Juan. Le comte de Foix, qui venait d'obtenir pour son fils aîné la main de Marguerite, sœur de Louis XI, agit avec une extrême activité pour sauver son beau-père et lui assurer l'appui du roi de France. Louis se mit à l'enchère entre les deux partis. Ce fut la mauvaise cause qui l'emporta. Les rois de France et d'Aragon s'abouchèrent à Sauveterre en Béarn, le 3 mai 1462, et Louis promit à don Juan sa médiation auprès du roi de Castille, et l'assistance d'un gros corps de troupes contre les Catalans. L'Aragonais mit en gage aux mains du roi de France, pour la solde de ces troupes, les comtés de Roussillon et de Cerdagne. Le comte de Foix, le maréchal de Comminges, le sire d'Albret, les frères Bureau, à la tête de sept cents lances des ordonnances et d'autres corps français, forcèrent le passage des Pyrénées, firent lever aux Catalans le siége de Girone, les défirent, et réduisirent la Catalogne, sauf Barcelone et Lérida, sous l'obéissance de don Juan : le roi de France prit possession du Roussillon et de la Cerdagne, que don Juan ne put racheter, et la frontière des Pyrénées-Orientales fut acquise à la France, importante acquisition qui, obtenue par l'injustice, devait être reperdue par l'ineptie[1], et reconquise définitivement par la gloire[2].

1. Sous Charles VIII.
2. Sous Richelieu.

Aussitôt après la conclusion du traité de Sauveterre, le roi était retourné vers la Loire, d'où il alla visiter Paris, Chartres et la Normandie; il voyageait presque seul, sans escorte, sans dépense, vêtu quasi comme un pauvre pèlerin, avec « de grosses patenôtres de bois au cou [1]. » Tout son règne, en effet, fut un perpétuel pèlerinage, mais en vue d'autre chose que du ciel. Il se montrait et se remontrait à toutes les provinces, à toutes les villes; on suit sa trace aux nombreuses ordonnances qu'il semait sur son passage [2].

Le dedans et le dehors l'occupaient à la fois et au même degré.

Il y avait eu, de sa part, une imprudence apparente à s'enfoncer dans le Midi, pendant que l'Angleterre préparait une expédition contre l'Ouest, et s'imaginait tirer avantage de la mort de Charles VII. Une flotte nombreuse avait été armée dans les ports anglais; mais Louis n'en avait pas grand'peur, et l'événement lui donna raison.

Les guerres civiles d'Angleterre avaient abouti, l'année précédente, à une sanglante révolution dynastique, et les York venaient de traiter les Lancastre comme ceux-ci avaient traité autrefois la ligne directe des Plantagenets.

En juillet 1460, le duc Richard d'York, secondé par Warwick, le « faiseur de rois [3], » avait vaincu et pris, à Northampton, le roi Henri VI : la reine Marguerite s'était enfuie en Écosse avec son fils, le petit prince de Galles. Le duc d'York avait demandé la couronne au parlement, et la chambre des lords l'avait déclaré héritier du trône après Henri VI. Marguerite d'Anjou répondit à la déchéance du prince de Galles, en insurgeant tout le nord de l'Angleterre; le duc d'York fut défait et massacré avec un de ses fils

1. Michelet, VI, 26.

2. Les ordonnances des deux premières années de son règne remplissent à elles seules les sept cents pages in-folio du t. XV du recueil général. Il augmenta les priviléges des foires de Lyon, donna une nouvelle forme au corps-de-ville de Tours, où les vieux prud'hommes furent remplacés par des échevins et des conseillers de ville, également électifs, anoblit les magistrats et conseillers municipaux de Tours, de Niort, etc.

3. Il n'était pas fils du Warwick de l'époque de Jeanne Darc : le comté de Warwick avait passé dans la famille Neville.

encore enfant (décembre 1460); son fils aîné Édouard, comte de March, jeune homme de dix-huit ans, prit sa place et le vengea. Proclamé roi à Londres le 4 mars 1461, Édouard, guidé par le comte de Warwick, attaqua, le 29, à Towton, l'armée de la reine, qui succomba après tout un jour d'immense carnage : trente-sept mille morts restèrent sur le champ de bataille. Tout ce sang ne suffit point au vainqueur; le parti vaincu fut proscrit en masse, et puisa dans son désespoir la force de prolonger cette horrible lutte. L'indomptable Marguerite trouva des alliés en Écosse, et vint en chercher en France : elle descendit en Bretagne (avril 1462), entraîna le duc François II dans son parti, et alla invoquer l'assistance de Louis XI en Touraine. Louis XI, pour une petite somme de 20,000 livres, ne se fit promettre rien de moins que Calais en gage, si la reine pouvait s'en ressaisir (juin 1462). Pendant ce temps, Louis était en intelligences secrètes avec le vainqueur de Marguerite, avec Warwick, qui commençait à trouver trop puissant le roi qu'il avait fait. Warwick, qui commandait la flotte anglaise, menaça les côtes de Normandie sans rien entreprendre, et se contenta d'une petite descente auprès de Brest (juin-juillet).

Warwick était encore occupé à cette inutile croisière, lorsque Marguerite retourna débarquer dans le Northumberland, avec deux mille aventuriers français, aux ordres de Pierre de Brézé. Louis XI s'était un peu adouci envers Brézé, qui voulait périr ou rentrer en pleine faveur par un coup d'éclat. On prétend d'ailleurs qu'il aimait Marguerite. Il fit pour elle des prodiges de valeur, et ne périt pas; mais il ne pouvait vaincre : les débris du parti lancastrien furent accablés. Henri VI, qui était resté caché dans le Lancashire, tomba dans les mains d'Édouard IV, et Marguerite dut, pour la seconde fois, chercher un asile sur le continent; elle se retira dans le Barrois, domaine de sa maison, poursuivant toujours le rêve d'une restauration vengeresse. Il fallut que Louis XI renonçât à l'espoir de mettre la main sur Calais.

Calais manqué, le Roussillon, d'une autre part, faillit échapper. Le roi d'Aragon eût bien voulu reprendre son gage sans le racheter, et ses intrigues avaient excité à Perpignan une révolte contre les Français. Louis retourna en toute hâte dans le Midi, au com-

mencement de 1463, comprima la rébellion, intimida le roi d'Aragon, et prononça, entre l'Aragonais et le roi de Castille, la sentence arbitrale qui lui avait été déférée l'année précédente. Le roi de Castille devait cesser de secourir les rebelles de Catalogne; le roi d'Aragon devait céder à la Castille un canton de la Navarre (23 avril 1463). La sentence arbitrale fut suivie d'une conférence, sur la rive française de la Bidassoa, entre les rois de France et de Castille : l'entrevue tourna mal. Le roi de Castille, don Henri l'*Impuissant*, et son favori Bertrand de la Cueva, « par lequel les grands de la cour disaient qu'il faisait faire jusqu'à ses enfants[1], » étalèrent, ainsi que toute la grandesse castillane, un faste digne de la maison de Bourgogne. Louis XI vint avec sa casaque gris-brun et son chapeau râpé. Sa suite n'était guère plus brillante. Les Castillans tinrent à mépris cette négligence outrée, et l'on se sépara, peu satisfaits les uns des autres[2].

Le roi d'Aragon, et surtout son gendre le comte de Foix, étaient moins satisfaits encore : le comte de Foix cria si fort sur la mutilation de son héritage de Navarre[3], que le roi lui promit le Roussillon, et lui donna Carcassonne en gage de cette promesse (23 mai 1463). Louis avait une incroyable facilité à promettre, et même à donner, avec l'intention de reprendre, jeu dangereux qui ne lui réussit pas toujours.

Il donnait d'un côté, il voulut prendre de l'autre. Il prétendit introduire la gabelle royale dans les provinces bourguignonnes, faire dans toutes leurs villes des « bourgeois du roi[4], » et obliger le duc Philippe à rompre avec l'usurpateur d'Angleterre, et cela en même temps qu'il prenait sous sa sauvegarde les Liégeois contre Philippe lui-même. Louis avait compté sur l'affaiblissement du vieux duc, depuis une grave maladie qu'il avait faite en

1. Sismondi, *Hist. des Français*, t. XIV, p. 113. Le propos était très-sérieux, car il aboutit à l'exhérédation de la fille du roi.

2. Comines, l. II, c. 8. — Th. Basin, *Hist. Lud.* XI, l. I, c. 19. — *Hist. du Languedoc*, l. XXXV, p. 27.

3. Héritage qu'il s'assura par un crime exécrable, l'année suivante : du moins, tout le monde crut à un empoisonnement, lorsque la sœur aînée de la comtesse de Foix, Blanche de Navarre, mourut en prison au mois de décembre 1464.

4. Le président du parlement de Bourgogne vint se plaindre au parlement. On le mit en prison.

février 1462[1], et sur la connivence des Croï; le roi avait chèrement acheté l'amitié de ces favoris du duc. Néanmoins, Philippe réagit contre une pression trop peu ménagée, et les Croï eux-mêmes se sentirent perdus s'ils ne se déclaraient pour la résistance. Un d'eux, le sire de Chimai, gouverneur de Namur et de Luxembourg, fut chargé par le duc d'aller repousser énergiquement les exigences de Louis XI. Il y eut entre le monarque et l'envoyé une scène très-caractéristique. « Votre duc de Bourgogne, » dit brusquement le roi, « est-il donc d'un autre métal que les autres princes du royaume? — Oui, » répliqua Chimai, « il est d'un autre métal, puisqu'il vous a gardé et soutenu contre votre père, ce que n'eût fait nul autre prince! » Louis rentra dans sa chambre sans répondre un seul mot.

« Comment osez-vous ainsi parler au roi! » demanda le comte de Dunois. « Si j'avois été à cinquante lieues, » repartit Chimai, « et que j'eusse pensé que le roi me voulût dire telles choses de monseigneur mon maître, je serois revenu pour lui parler comme j'ai fait[2]. »

Louis s'arrêta court, abandonna toutes ses prétentions, et, loin de témoigner du ressentiment contre Chimai, combla plus que jamais tous les Croï[3] : il chargea même Antoine de Croï, son grand maître-d'hôtel, de ses pleins pouvoirs pour prendre part aux négociations du duc Philippe avec l'usurpateur York, avec Édouard IV : une trêve d'un an fut conclue entre la France et l'Angleterre (27 octobre 1463). Louis, avec une merveilleuse souplesse, s'était replié et concentré sur une seule affaire, la plus importante, sans comparaison, qu'il pût traiter avec le duc de Bourgogne. Ce n'était pas moins que le recouvrement des villes

1. Olivier de la Marche rapporte un fait bien singulier à l'occasion de cette maladie. « Les médecins ayant conseillé au duc de se faire *raire* (raser) la tête, pour n'être seul dénué de cheveux il commanda, par un édit, que tous les nobles hommes se fissent *raire* la tête comme lui, et furent ordonnés messire Pierre de Hagenbach et autres, qui, sitôt qu'ils *véoient* (voyaient) un noble homme, lui ôtoient les cheveux. » On avait eu si peur de perdre « le bon duc, » qu'on se soumit assez gaiement à ce bizarre caprice. Tous les états bourguignons redoutaient extrêmement le changement de règne qui approchait.

2. J. Duclercq, l. IV, c. 42.

3. Il leur donna, en fiefs ou en gouvernement, ce que la couronne avait conservé ou recouvré dans la Picardie maritime, les dépendances de Guines et Ardres, les places occupées dans le Luxembourg par Charles VII, Bar-sur-Aube, etc. Michelet, VI, c. 3.

de la Somme, que le traité d'Arras avait stipulées rachetables moyennant 400,000 écus d'or. Le comte de Charolais avait, dit-on, obtenu du roi la promesse de ne point opérer le rachat tant que vivrait le vieux duc; mais Louis aimait mieux voir son argent dans les mains des favoris de Philippe que dans celles du redoutable Charles : il se hâta de rassembler cette grande somme par tous les moyens[1]. Philippe avait très-peu d'envie d'accepter la rançon de la Picardie. Les Croï, eux-mêmes, eussent bien voulu se dispenser de servir le roi dans une telle occasion. Le droit de Louis était clair; mais le droit ne suffisait pas. Louis menaça le duc en excitant des troubles à Gand contre les impôts et en faisant entrevoir son intervention contre le duc et les Gantois : il menaça les Croï en affectant de s'appuyer sur leur rival le comte de Saint-Pol. Le duc céda, reçut les 400,000 écus, et le roi rentra en possession de Saint-Quentin, de Péronne, d'Amiens, d'Abbeville, de toute la Somme (octobre 1463). Le chef de la maison de Croï, le sire Antoine, joignit le gouvernement des villes de la Somme au gouvernement de Champagne, que le roi lui avait conféré après la grande-maîtrise. Les Croï étaient définitivement enchaînés par des chaînes d'or. C'était un beau début pour le nouveau règne, que le rachat de la Picardie et l'acquisition du Roussillon. Louis y gagna grande renommée.

Il se fit, par compensation, un implacable ennemi : le comte de Charolais, déjà en grande défiance du roi, le prit en haine mortelle, et ne songea plus qu'à lui susciter partout des obstacles et des dangers. Dès le 18 juillet 1463, le comte de Saint-Pol, principal conseiller du comte de Charolais, avait signé en son nom un pacte d'alliance avec le duc de Bretagne. Le roi, de son côté, avait pris officiellement sous sa sauvegarde les Croï, ainsi que le comte d'Étampes, et tous les « haineux et malveillants »

1. Il fit des emprunts aux prélats, aux riches marchands, prit l'argent des dépôts et consignations, et celui destiné à la solde des troupes et des officiers de la couronne. Il s'acquitta, au moyen de subsides extraordinaires demandés aux États de chacune des provinces du royaume. Tournai, si français de cœur, se signala par un don volontaire de 20,000 écus. Quand Louis XI vint à Tournai, on le fêta par une représentation allégorique, où la plus belle fille de la ville, personnifiant Tournai, descendit d'un nuage avec une grande fleur de lis sur le cœur. — Voyez Duclercq, l. v, c. 2.—Michelet, VI, 46.

du comte Charles, à qui il avait retiré sa pension et le gouvernement de Normandie. Charles s'était de nouveau éloigné de son père, et, se cantonnant en Hollande, avait déclaré qu'il ne rentrerait pas à la cour de Philippe avant que les Croï et Jean d'Étampes en fussent dehors; le comte de Charolais accusait hautement son cousin d'Étampes d'avoir cherché à l'empoisonner et à « l'envoulter par maléfice. » C'était ce même comte d'Étampes qui avait été le bourreau des *vaudois* d'Arras. Louis, durant une visite qu'il fit au duc de Bourgogne à Hesdin, pour terminer l'affaire des villes picardes et de la trêve, offrit à Philippe de l'aider « à mettre monsieur de Charolois en son obéissance; » mais le duc remercia « sagement, pensant que le roi ne souhaitoit que mettre sa maison et ses pays en plus grands brouillis qu'ils n'étoient. » Louis, en effet, non content d'avoir recouvré la vallée de la Somme, eût voulu amener Philippe à revendre à la couronne le comté de Boulogne et les châtellenies de la Flandre française, Lille, Douai et Orchies, cédées autrefois par Charles V à son frère Philippe le Hardi; mais la facilité du « bon duc » n'alla pas jusque-là.

Les conseils de Louis n'étaient cependant pas tous contraires aux vrais intérêts du duc, et ce fut avec sincérité que le roi essaya de détourner Philippe des projets de croisade qui reparaissaient sérieusement à la cour de Bourgogne : le roi n'eût vu qu'à regret Philippe s'embarquer dans des fatigues qui eussent précipité sa fin, et désirait fort que l'avénement du comte Charles à la couronne ducale fût autant retardé que possible. Le vieux duc, depuis son *vœu du faisan*, avait suspendu, mais non point abandonné le dessein de la guerre sainte, et, dans ce moment, il était fort préoccupé des dangers de l'Italie menacée par les conquérants de Constantinople et de la Grèce. Les sultans othomans aspiraient à Rome, comme les anciens rois barbares des grandes invasions. Les lettres véhémentes du pape Pie II, qui sommait le duc de tenir son serment et de se rendre sous les bannières de la croix, que ce pontife prétendait guider en personne malgré sa vieillesse et ses infirmités, l'emportèrent dans l'esprit de Philippe sur les représentations du roi : le duc convoqua, le jour de Noël 1463, à Bruges, les chevaliers qui avaient

pris part au *vœu du faisan*, et les barons, prélats et députés des bonnes villes de ses pays, pour leur communiquer son intention d'aller s'embarquer à Aigues-Mortes au mois de mai prochain. Il ajourna ensuite l'assemblée au 10 janvier 1464, époque à laquelle il avait convoqué les États de Flandre, afin de pourvoir au gouvernement de cette province durant son absence.

Le comte de Charolais invita les Trois Ordres de Flandre à se rendre d'abord près de lui à Anvers; il voulait les requérir d'intervenir entre son père et lui. Le duc défendit aux députés de déférer à cette invitation; mais déjà bon nombre d'entre eux étaient allés joindre le comte. Ils revinrent d'Anvers à Bruges, où les États de Flandre s'ouvrirent le 10 janvier : le « bon duc » leur adressa de grandes plaintes sur les désobéissances de son fils, qui refusait toujours de revenir, quoiqu'il eût été maintes fois mandé. Les meilleures têtes de l'assemblée entreprirent de réconcilier le père et le fils, et l'évêque de Tournai, l'abbé de Citeaux, et deux hauts barons se transportèrent auprès du comte, à Gand. L'abbé requit le comte, au nom des États, de condescendre « au plaisir de monseigneur le duc, » et de « se déporter d'aucuns de ses serviteurs » que Philippe avait en défiance : le comte, de son côté, leur « remontra » ses griefs contre les Croï et leurs adhérents, dont l'arrogance passait toute mesure; les députés finirent par se jeter à ses genoux en le conjurant de les suivre à Bruges. Philippe ne devait point, comme Charles VII, mourir sans avoir revu son fils. Le comte céda, et partit de Gand, « accompagné de grand nombre de nobles gens; » la plupart des seigneurs et la *loi* de la ville de Bruges[1] sortirent à sa rencontre; le sire de Croï, à la nouvelle de sa venue, s'était retiré près du roi Louis, à Tournai; le comte descendit à l'hôtel de son père, et s'agenouilla par trois fois devant lui, et, à la troisième fois, il lui dit : « Mon très-doux seigneur et père, si je vous ai troublé ou courroucé en aucunes choses, je vous en prie merci. » — « Je sais bien ce que valent toutes vos excuses, » répondit le duc, « ne m'en parlez plus; mais puisque vous êtes ici venu à merci, soyez-moi bon fils et je vous serai bon père. »

1. Dans toutes les villes flamandes, la magistrature municipale portait ce titre si remarquable : c'était la loi vivante.

Digitized by Google

Il le prit par la main et lui pardonna; puis il assigna à l'assemblée un nouveau rendez-vous au 8 mars, et alla trouver à Lille le roi Louis, qui avait passé l'hiver sur les marches d'Artois et de Flandre. Le départ des croisés, si bruyamment annoncé, n'eut pas lieu : le roi obtint du duc un nouveau délai d'une année, en lui promettant un renfort de dix mille combattants, si, avant l'année révolue, un traité de paix remplaçait la trêve récemment conclue avec Édouard IV d'Angleterre; des conférences devaient avoir lieu, dans ce but, à Saint-Omer, au mois de juillet. Le duc expédia provisoirement au pape deux mille combattants conduits par deux de ses nombreux bâtards. Une multitude de volontaires suivirent les gens d'armes du duc. Jacques Duclercq prétend qu'il en sortit au moins vingt mille des seuls états de Bourgogne, et qu'il y eut bien, dans toute la chrétienté, trois cent mille personnes qui se croisèrent (l. v, c. 9).

La paix et la croisade avortèrent l'une comme l'autre : Warwick, « le faiseur de rois », ne parut point à Saint-Omer, comme Louis XI l'avait espéré; il ne vint que des ambassadeurs d'un rang secondaire et sans pouvoirs suffisants pour rien conclure. Louis fut très-fâché de ce contre-temps : prévoyant de grands démêlés avec les seigneurs du sang, il eût bien voulu être tranquille du côté de l'Angleterre; mais Édouard IV pressentait, de son côté, les troubles qui menaçaient la France, et en était d'autant moins disposé à la paix. Quant à la croisade, le pape Pie II étant mort le 4 août, l'armée ou plutôt l'énorme cohue de pèlerins, que ce pontife avait rassemblée à Ancône, se dispersa, et l'expédition s'en alla en fumée.

Louis XI était aussi mal avec Pie II, au moment de sa mort, qu'il avait été bien trois ans auparavant. Dans l'affaire de la Pragmatique, le roi a voulu duper : il a été dupe, mais pas longtemps. Le pape a tout pris pour lui, usant à la rigueur des droits que lui a rendus Louis, conférant les bénéfices sans consulter le roi, attirant tout à Rome, choses et personnes, argent et procès[1], intervenant dans les débats entre le roi et le duc de Bretagne, relative-

1. Il faut dire que le pape n'en était guère plus riche. Tout cela était dévoré par l'immense peuple parasite des clercs de Rome. *V.* Ranke, *Hist. de la papauté aux* XVI*e et* XVII*e siècles*, l. IV, § 2.

ment à l'hommage des évêques bretons. C'était une question fort grave. Le roi prétendait que les évêques, en Bretagne comme dans tout le royaume, ne relevaient que de la couronne pour le temporel. Le duc soutenait sa vieille suzeraineté. L'évêque de Nantes tenait pour le roi et refusait l'hommage au duc.

Le pape, en même temps, servait la maison d'Aragon en Italie contre la maison de France, et s'entendait avec le duc de Milan pour aider Ferdinand le Bâtard à chasser de Naples le fils du « bon roi René », le duc de Calabre, Jean d'Anjou.

Louis XI, pour gagner le pape, alla jusqu'à lui donner les comtés de Valence et de Die, annexes du Dauphiné, réclamés par le saint-siége en vertu du testament du dernier comte de Valentinois (1462). Rien n'y fit. Louis se retourna brusquement avec une extrême vigueur. Trois ordonnances des 24 mai, 19 et 30 juin 1463, tonnant contre la rapacité de Rome, déclarent que toutes les questions de possession, en matière de biens d'église, seront déférées au parlement. Des mémoires sont demandés par le roi au parlement et aux évêques sur les conséquences de l'abolition de la Pragmatique. Le parlement, dans ses remontrances, va droit au fait. « La monnoie est la mesure de toutes choses... » Depuis cette malheureuse abolition, « le Pont-au-Change[1] n'a plus ni change ni changeurs ». Le parlement prétend qu'en trois ans, Rome a tiré de France trois millions d'écus d'or[2] (1464)! Le roi fit de son mieux pour qu'il n'en sortît pas davantage : il chassa du royaume les collecteurs du pape, et, la querelle s'envenimant, il mit la main sur le temporel de trois cardinaux qui avaient des évêchés et des abbayes en France. Sur ces entrefaites, le pape ayant reçu l'appel du duc de Bretagne et dépêché un nonce avec charge de juger la question de l'hommage des évêques bretons, Louis fit arrêter le nonce et le traduisit devant le parlement. Le duc de Bretagne plia et reconnut l'autorité d'une commission

1. Centre de tout le mouvement du change à Paris.

2. Une vingtaine d'archevêchés et évêchés vacants, à 6,000 écus chaque; une soixantaine de grosses abbayes, à 2,000 écus; 200 doyennés, prieurés, commanderies, etc., à 500 écus; 100,000 grâces expectatives pour petits bénéfices, à 25 écus. *Remontrances du parlement*, ap. *Ordonn.*, t. XV, p. 195-207. On a conservé aussi les *Remontrances* de l'évêque de Lisieux, notre Thomas Basin. *V.* Th. Basin, t. I.; *Introduction*, p. XXXVI.

laïque, nommée par le roi pour décider ce débat et présidée par le comte du Maine.

Louis ne rétablit pourtant pas les libres élections ecclésiastiques : il entendait garder pour lui ce qu'il ôtait au pape; il s'ensuivit, pour tout ce règne, une véritable anarchie dans l'église gallicane, la cour de Rome partant toujours de l'abolition de la Pragmatique; le parlement de Paris traitant cette abolition comme non avenue, et recevant et provoquant les appels comme d'abus[1]; le roi, enfin, tirant le plus qu'il pouvait de l'Église, et, quant au reste, se rapprochant ou s'éloignant de la Pragmatique, suivant qu'il avait intérêt ou non de ménager les successeurs de Pie II.

La réaction de 1463 contre Rome eût pu ramener à Louis bien des esprits dans la magistrature et le haut clergé; mais une autre mesure lui en avait enlevé le bénéfice. Il avait fait enjoindre par la chambre des comptes, le 20 juillet 1463, à tous les gens d'église de donner, sous un an, déclaration de leurs biens et droits, afin de soumettre leurs titres à la vérification et de mettre un terme à leurs empiétements sur les droits du roi et de ses vassaux. Le même arrêt ordonnait que les fiefs, dont les détenteurs ne se seraient point acquittés de l'hommage et des droits dus au roi, fussent mis sous la main royale. Depuis l'invasion anglaise, les nouveaux acquêts, les rachats, les reliefs, les francs-fiefs ne se payaient quasi plus nulle part[2]. L'entreprise du roi était juste, mais trop hardie pour le temps. L'irritation fut aussi grande, dans le clergé et la noblesse, que s'il se fût agi d'une spoliation. Cela contribua fort à préparer une armée aux princes mécontents.

La noblesse avait un grief bien pire, et le roi une prétention bien plus téméraire. Il entendait faire de la chasse un droit domanial de la couronne, interdire à tous de chasser sinon par permission royale et moyennant finance. Thomas Basin[3] assure qu'il ordonna par un édit, sous peine de confiscation de corps et de biens, de remettre aux baillis royaux tous les filets, tous les

1. Le parlement ayant empêché un bénéficiaire nommé par le pape de prendre possession de son abbaye, le pape excommunia le parlement, qui n'en tint compte. Duclos, *Hist. de Louis XI*, t. I, p. 182.

2. *Ordonn.*, t. XVI, p. 45.

3. *Hist. Lud. XI*, l. I, ch. 34. *V.* aussi G. Chastellain, p. 245; J. Duclercq, t. V, ch. 1.

rêts ou lacs « à prendre bêtes ». Ce qui est sûr, c'est que, partout où il passait, il faisait brûler les engins de chasse. A peine épargnait-il, par grâce, les garennes des « princes de France ». Les chroniqueurs s'imaginent que c'était par passion jalouse pour le gibier, comme s'il eût voulu être le seul chasseur de son royaume. Il est probable qu'au contraire, il songeait à faire disparaître, avec le droit de chasse, les coutumes féodales qui protégeaient le gibier contre le paysan avec exagération si atroce et qui entravaient si cruellement le progrès de l'agriculture[1].

Quoi qu'il en soit, c'était se heurter à l'impossible que de s'attaquer directement au droit de chasse, ce droit antique de tout homme libre sur le domaine commun de la tribu, devenu le droit de tout possesseur d'allen ou de fief sur sa terre. La chasse était la vie même du gentilhomme; autant eût valu supprimer la noblesse d'un trait de plume[2]. Louis dut reculer[3], mais l'effet était produit, et le bruit, partout répandu, que le roi avait fait couper l'oreille à un gentilhomme de Normandie pour avoir pris un lièvre sur sa propre terre, soulevait une irritation universelle parmi les possesseurs de fiefs.

Dans le courant de 1464, tous les ferments de discorde bouillonnaient; l'explosion semblait prochaine. Louis voyait venir le péril, s'apprêtait à y faire face, et tâchait de se ménager des alliés au dehors contre les ennemis du dedans. Il était en mesure de renouveler, au cœur des Pays-Bas, la perpétuelle diversion de Liége contre la Bourgogne. Il avait renouvelé, le 27 novembre 1463, son ancien pacte d'amitié avec les « Ligues de la Haute Allemagne » (les cantons suisses), et, le 23 décembre, son alliance offensive et défensive contractée, avant son avénement au trône, avec le duc de Milan, le grand Francesco Sforza, l'objet de sa constante admiration; il abandonna au duc de Milan les prétentions de la couronne de France sur la « seigneurie » de Gênes, en

1. *V.* les curieuses citations de M. Michelet, VI, 80, sur les indemnités données par le roi à de pauvres paysans dont ses gens avaient gâté le blé, ou dont ses chiens avaient étranglé la brebis, l'oie ou le chat.

2. Et, avec la noblesse, la bourgeoisie privilégiée; sans parler des bourgeois détenteurs de francs-fiefs, les bonnes villes avaient droit de chasse dans leur banlieue.

3. Il recula d'abord pour le Dauphiné (juin 1463). *Ordonn.* XVI, p. 1.

réservant sa suzeraineté. Savone, que les Français avaient conservée depuis la révolution de Gênes, en 1461, fut remise à Sforza, et Gênes, menacée par les armes et divisée par les intrigues de ce redoutable politique, subit la domination milanaise en consolant son amour-propre par un vain simulacre d'élection avant d'ouvrir ses portes à Sforza. Ce traité n'était pas de nature à concilier les princes du sang au roi, et blessait la maison d'Anjou et surtout la maison d'Orléans : le vieux duc Charles d'Orléans prétendait, du chef de sa mère Valentine, à l'héritage de Milan usurpé par le *condottiere* Sforza, et les princes angevins voyaient dans ce même Sforza l'allié de Ferdinand d'Aragon, leur compétiteur trop heureux au trône de Naples; il est vrai que Sforza promit de demeurer neutre désormais dans la querelle de Naples, et offrit 200,000 écus d'or au duc d'Orléans pour l'abandon de ses prétentions et pour l'achat du comté d'Asti. Il était d'une bonne politique d'adosser la France royale à une puissance considérable formée avec son appui dans la Haute Italie[1]. Le roi, régnant sous le nom du faible duc Louis, son beau-père, dans les états de Savoie (Savoie, Piémont, Genève, Bresse, Vaud), tenait toute la ligne des Hautes-Alpes, et pouvait faire déboucher à volonté les habiles *condottieri* lombards sur les derrières des Bourguignons. Un des fils du duc de Savoie, Philippe, comte de Bresse, faillit arracher au roi cette domination indirecte : suivant l'exemple de Charolais et de Louis lui-même, il s'était mis en rébellion contre son père : il alla jusqu'à massacrer le favori de celui-ci, pendant la messe, dans la chapelle du duc! Le roi interposa sa médiation; le comte de Bresse, après ses monstrueuses violences, eut l'imprudence d'accepter un sauf-conduit pour venir traiter avec le roi; il fut arrêté et enfermé au château de Loches. Louis ressaisit la Savoie; mais, si criminel que fût le comte Philippe, le moyen déloyal employé contre lui redoubla l'hostilité des seigneurs contre le roi[2].

1. Louis chercha des alliés plus loin; il traita avec Georges Podiebrad, le roi hussite de la Bohême (juillet 1464), et avec Venise. Le Turc en fut le prétexte. Les contractants projettent contre les infidèles une confédération européenne. Preuves de Comines, Éd. Lenglet, II, 431.

2. Dumont, *Corps diplomatique*, t. III, p. 293; Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. II, p. 94-166. La création de la poste royale eut lieu sur ces entrefaites (6 juin 1464). *V.* Michelet, VI, 89. On peut la considérer comme une arme offensive et défensive

Deux des princes seulement jusqu'alors étaient en querelle ouverte avec Louis XI; le comte de Charolais et le duc de Bretagne. Ce dernier, jeune homme d'un esprit médiocre et d'un caractère faible, était excité par ses conseillers et ses favoris; mais, quel que fût le caractère privé des princes qui régnaient sur la France et sur la Bretagne, il y avait là des causes de lutte inévitable, aussi bien qu'entre la France royale et la Bourgogne. Le roi voulait traiter la Bretagne comme tout autre grand fief. La Bretagne, bien moins puissante que la Bourgogne, prétendait à une indépendance bien plus complète encore. Réveillant les traditions de ses vieux rois celtiques, elle n'entendait ni ressortir au parlement de Paris, ni payer aucun impôt d'aucune espèce au roi. Le duc se disait « duc par la grâce de Dieu, » et s'attribuait tous les droits régaliens. Après avoir reconnu la commission royale qui devait décider sur l'hommage des évêchés bretons, lorsqu'elle eut prononcé contre lui (29 octobre 1464), il refusa de reconnaître la sentence. Non-seulement il avait confirmé, le 22 mars 1464, ses alliances avec le comte de Charolais envers et contre tous, « sans excepter monseigneur le roi, » mais il négociait avec Édouard IV, et promettait de transférer au monarque anglais l'hommage de la Bretagne; en même temps, il engageait dans ses complots le duc de Bourbon, le duc de Calabre et de Lorraine, fils aîné du roi René, et jusqu'au jeune frère de Louis XI. Il était lui-même poussé par le duc d'Alençon, qui, mécontent que le roi, en l'amnistiant, eût gardé ses places et ses enfants en otages, s'enfonçait de plus en plus dans le mal. Alençon avait, dit-on, fait tuer un des témoins à charge de son procès, fabriqué de la fausse monnaie, et commis d'autres crimes encore. Le roi ayant envoyé son prévôt Tristan l'Hermite pour le prendre, Alençon s'était sauvé en Bretagne. La duplicité du roi et sa légèreté de paroles prêtaient des armes à ses adversaires : dans ses conférences avec les ambassadeurs anglais, il avait fait, dit-on, à Édouard IV des avances aussi peu mesurées que peu sincères, et qui n'avaient pas manqué d'être rapportées aux princes, et, sans

dans la pensée de Louis XI. Ce n'était que le rétablissement des *mansiones*, des relais de l'empire romain et de Charlemagne.

doute, fort amplifiées; le duc, ou plutôt le conseil ducal de Bretagne, écrivit hardiment au roi pour lui demander s'il était vrai qu'il eût offert aux Anglais la Guyenne et une partie de la Normandie pour prix de leur alliance contre les seigneurs du sang.

Louis opposait, comme un antidote, au mauvais vouloir des princes l'humeur pacifique du duc de Bourgogne, et s'efforçait de regagner l'affection du vieux Philippe, qui avait eu si peu à se louer de lui : il l'avait vu à Hesdin en juillet 1464; il lui annonça une nouvelle visite pour le mois de septembre; mais, au moment où Philippe attendait le roi, Olivier de la Marche, écuyer du comte de Charolais et auteur de mémoires curieux sur cette époque, arriva de Gorkum en Hollande, où était son maître, et annonça au duc qu'on venait d'arrêter sur la côte un aventurier au service de Louis XI, nommé le bâtard de Rubempré, soupçonné d'avoir voulu enlever en trahison le comte de Charolais, à l'aide d'un petit navire corsaire.

La cour de Bourgogne prit l'épouvante. Le vieux duc craignit qu'on n'eût projeté d'attenter à sa liberté en même temps qu'à celle de son fils, et partit précipitamment de Hesdin pour Lille, sans vouloir attendre Louis XI. Le roi, très-mortifié, s'en alla à Rouen, où il manda, le 28 octobre, des députés de toutes les villes du nord du royaume : il leur fit déclarer, par son chancelier, « qu'il étoit fort déplaisant de ce qu'on disoit qu'il avoit voulu faire prendre monsieur de Charolois, » et que Rubempré était chargé de se saisir, non pas du comte, mais du vice-chancelier de Bretagne, qui voyageait déguisé en moine, intriguait partout contre le roi, et devait conférer avec « monsieur de Charolois » en revenant d'Angleterre.

Cette justification avait assez de vraisemblance. Louis ne s'en tint pas là, et envoya au duc de Bourgogne le comte d'Eu, le chancelier Pierre de Morvilliers et l'archevêque de Narbonne, pour se plaindre du tort qu'on faisait à son honneur. Le chancelier parla « fort arrogamment » au duc, reprocha au comte de Charolais ses liaisons avec le duc de Bretagne, demanda la délivrance de Rubempré, et requit qu'Olivier de la Marche et un jacobin de Bruges, qui avait « vitupéré et honni » dans ses sermons la ma-

jesté royale, fussent livrés entre les mains du roi. Le duc, remis de sa frayeur, traita la chose assez légèrement, et refusa « tout à plein » les demandes de Louis XI. Lorsque les ambassadeurs prirent congé, le comte de Charolais leur dit :

« Recommandez-moi très-humblement à la bonne grâce du roi, et dites-lui qu'il m'a bien fait laver la tête par son chancelier, mais qu'avant qu'il soit un an, il s'en repentira[1]. »

Le roi était très-inquiet : il avait tenté en vain de gagner le comte de Saint-Pol, confident de tous les desseins de « l'héritier de Bourgogne; » il commençait à craindre que les Croï ne fussent dans l'impossibilité de conjurer l'orage. Il essaya de terminer l'affaire de Bretagne en obligeant les princes eux-mêmes à se prononcer en faveur de la couronne, avant qu'ils fussent prêts à s'armer contre elle. Il convoqua à Tours les « sires du sang » et les grands barons; le jeune duc de Berri, le roi René, le duc d'Orléans, le comte du Maine, le duc de Bourbon, le comte d'Angoulême, le comte de Nevers (Jean de Bourgogne, comte d'Étampes, qui avait hérité des comtés de Nevers et de Réthel), les comtes de Foix, de Penthièvre, de Dunois, de Saint-Pol, le duc de Nemours, se rendirent à cette assemblée, à laquelle assistèrent deux ambassadeurs du duc de Bourgogne (18 décembre 1464). Après avoir fait exposer l'état des choses par le chancelier et par le premier président du parlement de Toulouse, le roi parla en personne avec éloquence, dit qu'il savait le poids de la couronne et ne le pourrait soutenir sans les princes de son sang, qui en étaient les appuis naturels; mais, en même temps, il dit qu'il avait à garder mémoire du serment de son sacre, à savoir de garder ses sujets et ses droits, et de faire justice, et il énonça avec une certaine fierté les succès des premières années de son règne; il avait, dit-il, relevé la chose publique, fort abaissée vers la fin du règne de son père, et avait « peiné et travaillé, en visitant toutes les parties de son royaume, plus que ne fit... roi de France depuis

1. Philippe de Comines, l. I, ch. 1. Ici commencent les Mémoires de ce célèbre écrivain, qui fit chez nous une révolution dans la manière de comprendre et d'écrire l'histoire : il substitua l'étude sagace et profonde de la réalité aux formes de convention et à l'idéal vieilli des historiens qui transportaient dans l'histoire l'esprit et surtout les formes des romans de chevalerie. L'école de Comines remplaça celle de Froissart ; Comines fut le Charles V et le Louis XI de l'histoire.

Charlemagne. » Il « montra » ensuite ses griefs contre le duc François, et se justifia des folles imputations des Bretons touchant les prétendues offres au roi d'Angleterre [1]. Le roi René répondit au nom de l'assemblée, blâma fort le duc de Bretagne, et abonda dans le sens de Louis. Tous les princes déclarèrent qu'ils avaient parlé par la bouche du roi René, qu'ils vivraient et mourraient pour le roi. Le vieux duc d'Orléans prit seul la défense de l'absent, et éleva quelques plaintes contre l'administration de Louis XI; mais, s'il faut en croire un écrivain, très-hostile à Louis XI [2], le roi lui répondit avec une amertume et un dédain écrasant, « dont le bon duc fut si ému, pour la débilité de sa personne, qu'il en finit sa vie dedans douze jours. » Cet incident ne dut pas améliorer les dispositions des autres princes envers le roi!

Le duc Charles d'Orléans ne laissa d'hoir mâle qu'un fils âgé de trois ans, fruit tardif de sa vieillesse : cet enfant fut le roi Louis XII.

Le roi n'atteignit pas son but : les princes et seigneurs, qui venaient de jurer qu'ils vivraient et mourraient pour lui, étaient déjà presque tous entrés dans la conspiration qui le menaçait; vers la fin de décembre, « une journée fut tenue en l'église Notre-Dame de Paris, » où se réunirent, sous divers déguisements, les envoyés des seigneurs conjurés, porteurs des engagements scellés de leurs maîtres; une aiguillette de soie rouge à la ceinture leur servit de signe de reconnaissance. « Ainsi, » dit Olivier de la Marche (c. 35), « fut faite cette alliance, dont le roi ne put onc rien savoir, quoiqu'il y eût plus de cinq cents, tant princes que chevaliers, écuyers, dames et damoiselles, qui étoient tous de cette ligue; et fut dite leur *emprise* (entreprise) le *Bien public*, pour ce qu'elle s'entreprenoit sous couleur de dire que c'étoit pour le bien public du royaume ». Si décevante que fût la devise des conspirateurs, elle était, comme l'a observé un historien (M. Sismondi), un hommage au progrès de la raison publique : on n'osait plus lever l'étendard de la révolte au nom d'intérêts privés.

A la suite de l'assemblée de Tours, plusieurs messages furent

1. Preuves de Comines, éd. Lenglet-Dufresnoi, II, 445.

2. Claude de Seyssel, *les Louanges du bon roi Louis douzième;* dans les Preuves des Mémoires de Comines, édit. de Lenglet-Dufresnoi, t. III.

échangés entre le roi et le duc de Bretagne : le roi eût consenti à des concessions; mais François II ne cherchait qu'à gagner du temps; autour de lui se serraient tous les mécontents; le duc d'Alençon, le grand comte de Dunois, dont le roi avait eu l'imprudence de se faire un ennemi, le maréchal de Lohéac, l'amiral de Beuil, destitués de leurs offices, étaient à Nantes, animés des sentiments les plus hostiles. Au mois de mars, le duc de Berri, frère du roi, s'échappa de Poitiers, et rejoignit à Nantes ce groupe menaçant. Charles, duc de Berri, jeune homme de dix-neuf ans, nul et vaniteux, essentiellement propre à servir d'instrument aux perturbateurs de l'État, avait été facilement gagné par les conspirateurs, qui lui remontraient le « grand tort et injure » que lui faisait le roi en ne lui donnant aucune part à l'administration du royaume; le vrai grief du jeune prince était la contrainte et l'ennui qu'il éprouvait à la cour de son frère. Cette cour économe et sérieuse, de laquelle avaient disparu les somptueux banquets, les bals et les tournois, était la désolation des jeunes gens et des femmes, accoutumés à la galanterie de Charles VII ou aux pompes de Philippe le Bon[1].

Le duc de Berri adressa, ou plutôt on adressa en son nom au duc de Bourgogne un manifeste déclamatoire sur les désordres de l'État et sur la nécessité de pourvoir au soulagement du pauvre peuple; le jeune prince annonçait que lui et les autres seigneurs, ses parents, avaient résolu de « tenir les champs » pour « le bien de la chose publique : » en conséquence il priait « le bon duc Philippe de se mettre sus » de son côté, ou d'envoyer « monsieur de Charolois à grand puissance ».

Au moment où la lettre du duc de Berri, datée du 15 mars, arriva dans les Pays-Bas, une révolution venait d'avoir lieu dans le palais du duc Philippe. Pendant une nouvelle maladie du vieux duc, le comte de Charolais avait dépossédé les Croï de toutes leurs places et gouvernements. Le duc rétabli, les Croï recou-

1. *Voy.*, dans Georges Chastellain, le récit d'une visite de la reine Charlotte de Savoie au duc Philippe, et la joie naïve de la reine et de sa sœur, quittant durant quelques jours leur purgatoire accoutumé pour ce paradis de la cour de Bourgogne. La reine n'était pas habituée à avoir toutes ses aises quand son rude époux la traînait après lui de province en province : elle accoucha une fois dans un misérable village.

vrèrent leurs offices. Le comte Charles dénonça aux seigneurs et aux bonnes villes les Croï et leurs alliés, comme traîtres à la maison de Bourgogne et vendus au roi Louis. Les deux chefs de la famille de Croï, le sire Antoine de Croï, grand maître de l'hôtel du roi, et le sire Jean de Chimai, son frère, gouverneur de Luxembourg et de Namur, étaient absents; Charolais signifia au sire de Quiévrain, fils du sire de Chimai et grand bailli de Hainaut, de quitter au plus tôt la maison du duc, sinon qu'il lui en « mésaviendroit. » Quiévrain se retira. Les Croï se réfugièrent dans leurs terres de Picardie, auprès de Jean de Bourgogne, comte d'Étampes et de Nevers, le plus implacable ennemi de Charolais, que le roi avait nommé capitaine général de tout le nord de la France. Le duc Philippe s'emporta d'abord avec violence contre son fils; mais sa tête était affaiblie, son énergie usée : un jour de la semaine sainte (14 avril), à la suite d'un sermon où le prédicateur plaida chaudement la cause du fils rebelle, les chevaliers de la Toison-d'Or amenèrent le comte de Charolais à son père; le comte se jeta à genoux et requit la miséricorde paternelle, mais en protestant qu'il n'avait rien fait que pour son propre salut, pour celui du duc et de ses sujets. Le vieux prince se prit à pleurer, et pardonna. Dès lors son règne fut fini, et le règne de Charles le *Téméraire* commença. Il fut inauguré par la guerre civile. (Duclercq. — Comines.)

Le roi, aux premières nouvelles de la fuite du duc de Berri, s'était mis en devoir d'assembler des troupes, et avait mandé son beau-frère Jean II, duc de Bourbon, avec la compagnie de cent lances qu'il commandait[1] : le duc de Bourbon, qui n'oubliait pas sa destitution du gouvernement de Guyenne, répondit qu'il s'était engagé par serment à s'unir aux autres princes pour obtenir du roi qu'il fût donné aux choses « d'ores en avant bon ordre et provision, autre qu'il y en a depuis que la couronne de France est en ses mains[2]. » Jean de Bourbon entama aussitôt les hostilités : il saisit, dans ses domaines, tous les revenus du roi, tandis qu'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, échappé de la

1. En 1445, le conseil de France avait évité de donner les compagnies aux grands. Depuis, on avait dérogé à cette sage défiance.
2. J. Duclercq, t. V, ch. 22.

Bastille, où il était détenu par suite d'un arrêt du parlement[1], surprenait Bourges et insurgeait la noblesse du Berri, de concert avec le sire de Beaujeu, frère du duc de Bourbon. Chaque jour, Louis apprenait des défections inattendues : les seigneurs qui lui devaient le plus étaient les premiers à s'armer contre lui.

Le roi allait être attaqué de trois côtés à la fois : au centre, au nord et à l'ouest; son activité fut au niveau du danger. Il avait renouvelé sa trêve avec l'Angleterre; il resserra son alliance avec Liége; il réclama les secours du duc de Milan; il traita avec le roi de Naples, Ferdinand le Bâtard; il tira quelque argent des Médicis de Florence; il tâcha de se raccommoder avec Rome et écrivit au successeur de Pie II, au pape Paul II, afin d'invoquer son intervention contre les rebelles qui, disait-il, voulaient rétablir la Pragmatique abolie par son zèle filial envers le saint-siége[2]. Dès le 16 mars, il avait expédié de Tours « lettres par tout son royaume, » où il remontrait aux peuples tous les maux qui allaient advenir de « cette fausse et damnable rébellion, » enfantée par l'intérêt personnel des grands et par l'amour du désordre : « Si nous avions consenti, » disait-il, « à augmenter leurs pensions et à leur permettre de fouler leurs vassaux comme par le passé, ils n'auroient jamais pensé au *bien public*. Au regard des tailles et aides, n'y a été rien mis ni crû de nouveau qui ne fût du temps du feu roi[3]. » Il offrit amnistie à tous ceux des coupables qui viendraient à merci en

1. Le parlement l'avait d'abord condamné à mort par défaut, comme criminel de lèse majesté (6 septembre 1462). Encouragé par la réconciliation de Louis XI avec les comtes du Maine et de Foix, et avec Brézé, et sachant à quel point Louis appréciait les gens d'audace, de ressource et de facile conscience, il hasarda de se jeter aux pieds du roi, lorsque Louis passa par le Limousin, au retour de sa conférence avec le roi de Castille. « Demandez-vous justice ou miséricorde? lui dit le roi, étonné de sa hardiesse. — Justice! — Eh bien! je vous bannis pour toujours du royaume et je vous donne 1,500 écus d'or pour vous rendre en Allemagne. » L'opiniâtre Dammartin ne se soumit point à cet arrêt improvisé : il voulut être jugé dans les formes, et se remit entre les mains de la justice afin de purger sa contumace. Le parlement le condamna à un bannissement perpétuel dans l'île de Rhodes (20 août 1463). Comme il ne put fournir caution qu'il ne quitterait pas le lieu d'exil assigné, il fut enfermé à la Bastille.

2. Pendant ce temps, il s'engageait envers les Liégeois « à ne prêter aucune obéissance à notre très-saint Père, » jusqu'à ce que le pape eût révoqué l'interdit lancé sur Liége à l'occasion de la querelle des Liégeois avec leur évêque. *Archives de France*, ap. Michelet, VI, 168.

3. Mss. de Legrand, *Preuves*. Le roi ajoute, chose remarquable, quand il s'agit de

dedans six semaines; il dépêcha à Paris deux de ses confidents les plus intimes, sinon les plus dignes de l'être, Charles de Melun, bailli de Sens et lieutenant du roi dans l'Ile-de-France, et Jean Balue, évêque d'Évreux, et envoya d'autres officiers dans les autres cités. Ses oncles maternels, le roi René et le comte du Maine, avaient refusé de s'unir aux rebelles, quoique le roi René n'eût pu empêcher son fils, le duc de Calabre, de prendre parti contre le roi. Louis laissa à ses oncles le soin de protéger, contre le duc de Bretagne, leurs seigneuries et la Normandie, chargea les trois Armagnacs, qui lui devaient tout au monde, de lui amener les gens du Midi, et entra en Berri avec un beau corps d'armée rapidement réuni, grâce à la bonne organisation des troupes régulières accrues en nombre depuis la conquête de la Normandie et de la Guyenne [1].

Louis espérait dompter ou ramener les chefs de la révolte dans les régions du centre, avant que le comte de Charolais fût en mesure de joindre ses confédérés. La campagne commença sous d'heureux auspices : tout le Berri, excepté Bourges, et la partie du Bourbonnais à l'ouest de l'Allier furent réduits très-vite. L'exacte discipline des troupes du roi, la modération de Louis envers les places qui se soumettaient, lui gagnèrent les populations. Lyon, le Dauphiné, la meilleure partie de l'Auvergne, le Languedoc et la Guyenne restèrent dans le devoir. Le comte de Foix et le maréchal de Comminges (bâtard d'Armagnac) avaient tenu leurs engagements. Les deux autres Armagnacs, le comte Jean et le duc de Nemours, arrivèrent à la tête d'un gros corps de Gascons; mais, au lieu de rejoindre Louis, ils rejoignirent le duc de Bourbon. Nemours et la duchesse de Bourbon, sœur du roi, avaient entamé avec Louis des négociations. Pendant les pourparlers, l'évêque de Bayeux, conseiller du roi, qui vendait son maître, proposa, dit-on, d'introduire les princes dans Montluçon pour y surprendre le roi, ou même de mettre le feu aux poudres! Les princes reculèrent devant le régicide, et se contentèrent d'es-

Louis XI, que depuis son avénement il n'a « montré aucune cruauté à personne. » Preuves de Comines, éd. Lenglet, II, 446. Les pendaisons de Reims étaient chose coutumière en cas d'émeute, et ne passaient pas pour cruauté personnelle.

1. Il y avait maintenant 2,200 lances d'ordonnance

sayer d'imposer à Louis un traité qui l'eût mis sous la tutelle d'un conseil nommé par eux, et qui leur eût livré tous les gouvernements de provinces[1].

Les nouvelles du nord et de l'ouest étaient des plus alarmantes. Louis, cependant, n'en était pas à souscrire de telles conditions! Bien que ses ennemis eussent reçu un renfort de deux cents lances bourguignonnes, il reprit l'offensive, passa l'Allier, emporta Gannat d'assaut et marcha droit à Riom, où s'étaient réunis les ducs de Bourbon et de Nemours, le comte d'Armagnac et le sire d'Albret. Ils n'osèrent accepter la bataille, et ce furent eux qui capitulèrent. Le 4 juillet, on signa un accord, en vertu duquel Bourbon et ses amis furent autorisés à envoyer à Paris, à la mi-août, des ambassadeurs pour aviser à la paix publique avec le roi et les autres princes; en attendant, ils devaient poser les armes et ne pas les reprendre, si leurs alliés « ne vouloient point entendre à la paix. »

Aussitôt la convention de Riom signée, le roi prit en grande hâte la route de Paris avec la meilleure partie des compagnies d'ordonnance, l'arrière-ban de Dauphiné et quelques Savoyards, une douzaine de mille hommes choisis, presque toute cavalerie (Comines, l. I, c. 3). Il savait que deux armées ennemies, parties, l'une des Pays-Bas et l'autre de la Bretagne, s'étaient donné rendez-vous sous les murs de la capitale.

Les États des provinces flamandes et wallonnes avaient accordé un subside de guerre au duc Philippe, ou plutôt au comte Charles, et le comte s'était mis aux champs le 15 mai, après avoir pris congé du vieux duc, qui ne voulait plus en toutes choses que la volonté de son fils : « Va, » lui dit-il, « maintiens bien ton honneur, et, s'il te faut cent mille hommes de plus pour te tirer de peine, je veux moi-même te les conduire. » Le comte Charles emmena quatorze cents lances et huit mille archers, sans les cranequiniers (gens armés de grosses arbalètes), coutilliers, couleuvriniers, etc., « et tant de bombardes, serpentines, crapaudeaux, mortiers et autre artillerie à poudre, que c'étoit merveille. » Cette armée était plus brillante que bien ordonnée; les

1. *Hist. ms. de Louis XI*, par l'abbé Legrand, VIII, 48.

splendides milices féodales du duc Philippe étaient loin d'égaler en expérience et en discipline les compagnies d'ordonnance du roi Louis[1].

Le comte de Nevers, gouverneur de Picardie pour le roi, et le maréchal Joachim Rouault, ne purent réunir que quatre mille hommes à peine, pour s'opposer à cette masse : la noblesse picarde, habituée à suivre les drapeaux de Bourgogne et travaillée par les intrigues du comte de Saint-Pol, passa en foule dans les rangs des envahisseurs. Nevers lui-même, effrayé, mollit; il eût trahi, si Charles le *Terrible* se fût un peu adouci à son égard. Roie, Nesle, Montdidier, se rendirent au comte Charles, qui, sans s'arrêter à assiéger les grandes villes de Picardie, franchit l'Oise à Pont Sainte-Maxence, par la trahison du capitaine, et entra, le 5 juillet, à Saint-Denis. Les capitaines bourguignons coururent tous les environs de Paris entre Seine et Marne, faisant brûler les registres des aides, ouvrir les greniers de la gabelle, et distribuer le sel au peuple, « en payant seulement le droit du marchand (Jean de Troies). On ne pillait pas; on payait tout ce qu'on prenait, « comme si on eût été en Flandre ». Les gens du *bien public* espéraient ainsi décider Paris à se soulever. Paris semblait flotter. L'université, qui avait recouvré sa puissance numérique, sinon sa puissance morale, avait argué de ses priviléges, pour refuser d'armer ses 25,000 écoliers et suppôts à la prière du roi. Les bourgeois, néanmoins, ne firent pas de même. Le maréchal Rouault était accouru se mettre à leur tête, avec plusieurs des membres de l'ancien conseil de France, l'ex-chancelier Guillaume Jouvenel, que le roi venait de nommer chambellan, Étienne Chevalier, Guillaume Cousinot, rentré en grâce, et d'autres. Louis écrivait, coup sur coup, « à ceux de Paris, comme quoi il mettoit en eux grande fiance et grande amour », et arriverait bientôt pour les secourir. Quoique le peuple eût à se plaindre des mesures fiscales du roi, il parut comprendre qu'il aurait pire avec les princes. Les Bourguignons demandèrent en vain des vivres, et une tentative qu'ils firent contre la porte Saint-Denis fut vigoureusement repoussée par l'artillerie parisienne (8 juillet).

1. A Montlhéri, la plupart des hommes d'armes chargèrent sans cuirasse, et ne savaient pas même coucher la lance. Comines, l. 1, c. 3.

Le bon sens populaire eût bien voulu pourtant qu'une autorité nationale fût appelée à prononcer entre le roi et les princes : il invoquait les États-Généraux; on faisait courir dans Paris une ballade ainsi terminée :

> Qui peut donner bon conseil prestement?
> Qui? voire (vraiment) qui? les Trois États de France[1]!

Les princes, pas plus que le roi, ne se souciaient des États-Généraux, et Charolais fit la sourde oreille.

Le seul moyen pour lui d'avoir Paris, c'était de se mettre entre la capitale et le roi, et de réunir, au sud de Paris, les deux armées féodales. L'autre armée, celle des ducs de Berri et de Bretagne, forte de dix mille hommes, s'était dirigée de la Bretagne sur Paris, à travers l'Anjou, le Maine et la Beauce. Le comte du Maine n'avait eu ni la force, ni peut-être la ferme volonté de lui disputer le passage; après l'avoir longtemps côtoyée, il avait rallié le roi, qui arrivait à marches forcées par la route d'Orléans.

Charolais, le 13 juillet, passa donc la Seine au pont de Saint-Cloud, pris, le 10, par le comte de Saint-Pol, et alla loger à Issi. Le surlendemain, il se porta sur Longjumeau et Montlhéri, pensant que les Bretons viendraient par Étampes. Louis XI, cependant, accourait afin de gagner Paris à tout prix. Il sentait que Paris, c'était la couronne. Averti que les Bourguignons avaient franchi la Seine, il avait mandé à Charles de Melun, son lieutenant général dans l'Ile-de-France, d'expédier de Paris deux cents lances, sous le maréchal Rouault, pour prendre l'ennemi par derrière. Le 15 au soir, les éclaireurs du comte Charles rencontrèrent l'armée du roi à Châtres (Arpajon). Charolais choisit son champ de bataille près de Longjumeau. Le roi, le lendemain matin, fit occuper par ses avant-postes la tour de Montlhéri et le sommet de la colline, tandis que l'avant-garde ennemie tenait le bourg, sur la pente de la colline. Le comte de Saint-Pol, qui commandait cette avant-garde, se rabattit dans la plaine, un grand fossé entre lui et le roi; mais là, au lieu de se replier jusqu'à Longjumeau, comme il en avait l'ordre, il manda au comte

1. J. Duclercq, l. v, c. 29.— J. de Troies.

Charles que, « pour mourir, » il ne reculerait pas. Ce fut Charolais qui vint le joindre. Le roi, de son côté, était fort inquiet de ne voir rien paraître devers Paris : il avait envoyé de nouveaux messagers pour presser le secours; le lieutenant général, Charles de Melun, répondit qu'il ne pouvait dégarnir la place de gens d'armes. Les hérauts du roi coururent Paris en criant, à son de trompe, que « la commune tôt allât au secours du roi ». Personne ne bougea, jusqu'à ce que le maréchal Rouault, n'y pouvant plus tenir, sortit avec cinq cents chevaux. Il était trop tard pour qu'il pût prendre part à la bataille.

Le roi, n'ayant pas cette diversion, eût souhaité d'éviter le choc. Il n'y réussit pas. Les chefs des deux avant-gardes, Saint-Pol et Brézé, engagèrent l'affaire malgré leurs maîtres. Louis XI avait des soupçons sur Brézé : il lui demanda nettement s'il n'avait point « baillé son scel aux princes. » — « Oui, sire, » répondit Brézé en raillant, comme « il étoit accoutumé de faire : — le scel leur demeurera, mais le corps sera vôtre. » Et, en quittant le roi, il dit à un de ses familiers qu'il les mettrait (le roi et Charolais) « si près l'un de l'autre, qu'il seroit bien habile qui les pourroit démêler. » Brézé tint parole : il mit ses gens et lui-même si près de l'ennemi, qu'il fut tué à la première escarmouche. On se tâta longtemps néanmoins, avant de s'attaquer à fond. L'armée bourguignonne fut la première massée; les Français arrivaient à la file, et le comte Charles aurait eu avantage à les attaquer sur-le-champ : il ne le fit pas, et perdit beaucoup de temps à débattre si l'on chargerait à pied ou à cheval.

Les deux armées s'ébranlèrent enfin; l'aile gauche de la gendarmerie française, opposée au comte de Charolais, voulut franchir un fossé qui la séparait de l'ennemi : les flèches des archers picards et wallons la repoussèrent; le comte Charles, tournant le fossé, fondit sur ce corps français, qui se battit fort mollement, le culbuta malgré la supériorité des armes et de la discipline, et s'élança avec tant de fougue à la poursuite, que non-seulement ses archers, mais la plupart de ses gens d'armes ne purent le suivre. Il perça, avec une poignée d'hommes, jusqu'à l'arrière-garde française, que commandait le comte du Maine. Soit trahison, soit terreur panique, car le bruit se répandit en cet instant

que le roi était tué, le comte du Maine, l'amiral de Montauban et toute l'arrière-garde, sept à huit cents lances, prirent la fuite devant une centaine de cavaliers et ne tournèrent plus la tête. Charles poursuivit les fuyards plus d'une demi-lieue au delà de Montlhéri; il était presque seul, lorsque deux de ses chevaliers le décidèrent enfin à revenir vers ses gens. Il fut obligé de se frayer un chemin à travers des groupes de Français qui l'attaquèrent furieusement; il reçut un coup d'épée dans la gorge et un coup de « *vouge* » (épieu) à la poitrine, et perdit sa bannière, l'écuyer qui la portait ayant été tué à ses côtés. Il ne dut la vie qu'à la vigueur et au courage d'un de ses hommes d'armes, fils d'un médecin de Paris.

Le champ de bataille offrait en ce moment le plus étrange aspect : l'aile gauche bourguignonne avait eu à peu près même fortune que l'aile gauche française : la jeune noblesse qui la composait, présomptueuse et ignorante, avait passé sur le ventre à ses propres archers pour se ruer au-devant des gens d'armes dauphinois et savoyards qui s'avançaient contre elle; elle fut renversée, mise en déroute, et s'enfuit « à bride avalée, » entraînant avec elle le comte de Saint-Pol et le gros de l'arrière-garde; Saint-Pol n'était peut-être pas plus ferme pour Charolais que le comte du Maine pour le roi. Les Dauphinois taillèrent en pièces les archers ennemis, abandonnés de leurs gens d'armes, poussèrent jusqu'aux bagages et les pillèrent, malgré la résistance des conducteurs du charroi, qui, plus fermes à leur poste que la chevalerie, se défendirent bravement à coups de maillets de plomb. Par suite de cette double « déconfiture, » la bataille s'était fractionnée en cent escarmouches, et les combattants, sans parler des nombreux fuyards qui ne reparurent plus, étaient tellement éparpillés, qu'on ne voyait pas deux cents hommes ensemble. Le roi, après s'être vaillamment comporté et s'être montré tête nue à ses gens pour prouver qu'il n'était pas mort, se retira au château de Montlhéri afin de se rafraîchir et de regarder, du haut de la tour, ce que devenaient ses gens; mais ni lui ni Charles ne purent rallier, avant la nuit, assez de monde pour recommencer le combat.

Le comte de Charolais et ses capitaines passèrent la nuit dans

une grande anxiété : ils craignaient d'être, le lendemain, attaqués en face par le roi, en queue par le maréchal Rouault et les Parisiens. On n'avait aucune nouvelle de l'armée de Bretagne; déjà le comte de Saint-Pol et quelques autres proposaient la retraite vers les Pays-Bas, quand les coureurs bourguignons vinrent annoncer qu'on n'avait plus d'ennemis en tête et que le roi avait évacué Montlhéri pour se porter sur Corbeil. « Les Bourguignons reconnurent alors qu'ils avoient victoire, puisque le champ leur restoit : monseigneur de Charolois demeura là tout le jour, fort joyeux et estimant cette gloire comme étant sienne; ce qui depuis lui a coûté bien cher, car onc puis il n'usa de conseil d'homme, mais seulement du sien propre, et n'aima plus que la guerre, et y continua tant que par là fut finie sa vie et sa maison détruite [1]. »

Telle fut l'issue de la plus bizarre des batailles : « Jamais, dit Comines, plus grande fuite ne fut vue des deux parts; du côté du roi fut un homme d'état (de qualité), qui s'enfuit jusqu'à Lusignan en Poitou, et, du côté du comte, un autre *homme de bien*, jusques au Quesnoi en Hainaut. » Aux récits des fuyards, sur toute la route d'Orléans, on croyait le roi mort ou pris, tandis que, vers la Seine et l'Oise, on en disait autant du comte de Charolais. La perte ne fut pas égale. Les fuyards bourguignons eurent beaucoup plus à souffrir que les fuyards français : presque tous furent pris et dépouillés par les Parisiens, enfin sortis au bruit de la « déconfiture » des Bourguignons, ou par les paysans de l'Ile-de-France; le chroniqueur parisien Jean de Troies assure que cette déroute coûta aux Bourguignons plus de 200,000 écus. Saint-Cloud et Pont-Sainte-Maxence furent repris sans coup férir.

Le comte de Charolais ne suivit pas le roi, qui était le vrai vain-

1. Philippe de Comines, l. I, c. 3. — Olivier de la Marche, c. 35. — Ces deux historiens furent témoins et acteurs dans cette journée, et combattirent aux côtés du comte de Charolais. — J. Duclercq, l. V, c. 24-33. — J. de Troies, *Chronique scandaleuse*. — Voyez aussi une relation extraite des mémoires inédits de Jean de Hainin et publiée par le bibliophile Jacob (P. Lacroix), à la suite de son intéressante *Dissertation sur les manuscrits relatifs à l'histoire de France, conservés dans les bibliothèques d'Italie*; Paris, Techener, 1839. Ce curieux récit a été écrit presque sur le champ de bataille. — Voyez encore les Preuves de Comines, édit. de Lenglet-Dufresnoi, l. LX, et le continuateur de Monstrelet.

queur, puisqu'il réussit à gagner Paris. Le comte Charles alla joindre à Étampes, le 21 juillet, les ducs de Berri et de Bretagne, qui arrivèrent enfin par Chartres; le comte Charles et le duc de Bretagne renouvelèrent leur pacte d'alliance, le 24 juillet, à l'insu du duc de Berri. Ils se défiaient déjà du futur roi ou régent qu'ils voulaient faire. Ils firent à Étampes une halte de quinze jours; puis ils opérèrent leur réunion sur la Seine, à Moret en Gâtinais, avec les milices de Lorraine et des deux Bourgognes, que leur amenaient le duc Jean de Calabre et le maréchal de Bourgogne : parmi les gens du duc de Calabre figuraient cinq cents soudoyers suisses [1], les premiers qu'on eût vus en France. Toute cette grande armée féodale fut encore renforcée par les ducs de Bourbon et de Nemours, le comte d'Armagnac et le sire d'Albret, parjures aux conventions de Riom. Les princes revinrent par la Brie sur Paris, se saisirent du pont de Charenton, et, vers le 20 août, établirent leurs quartiers entre la Marne et la Seine, depuis Charenton et Saint-Maur jusqu'à Saint-Denis et Saint-Cloud. On assure qu'ils ne comptaient pas moins de cinquante mille combattants et de cent mille chevaux. (Comines; J. de Troies.)

Le roi était entré à Paris le surlendemain de la bataille (18 juillet) [2], et y était demeuré trois semaines, ralliant, reformant ses compagnies dispersées, faisant aux Parisiens toutes sortes de concessions, accueillant toutes les remontrances, se montrant reconnaissant des moindres services. Guillaume Chartier, évêque de Paris, vint trouver Louis à l'hôtel des Tournelles, avec des conseillers de ville et des gens d'église, et lui prêcha la nécessité de rétablir la paix et de conduire ses affaires « par bon conseil. » Louis consentit aussitôt à recevoir dans son conseil six conseillers de la ville, six du parlement et six de l'université. Il réduisit au huitième le droit du quart sur les vins, et supprima une grande partie des autres aides qu'on percevait à Paris. Il attendait des

1. Piquiers, couleuvriniers (arquebusiers) et arbalétriers. L'arme blanche et l'arme de jet étaient réunies, non pas encore dans la même main, mais dans le même bataillon. V. Olivier de la Marche.

2. Le soir de son arrivée, il soupa chez Charles de Melun, à qui, pour lors, il ne témoigna aucun ressentiment, et fit souper avec lui plusieurs des plus notables bourgeois et leurs femmes : il raconta si éloquemment la bataille et les dangers qu'il avait courus, que tous les assistants fondirent en larmes. (J. de Troies.)

renforts considérables de Normandie, où se trouvaient plusieurs compagnies d'ordonnance, et où il avait convoqué les francs-archers et l'arrière-ban. Ces renforts ne paraissaient pas : il commença de s'inquiéter; la fidélité de la Normandie était chose capitale. Il ne put contenir son impatience, et courut en personne à Rouen. Mais, auparavant, il avait ôté sans bruit la lieutenance générale de Paris à Charles de Melun, qui l'avait si mal servi, pour la donner au vieux comte d'Eu, homme droit et simple. Il laissa au comte d'Eu un gros corps de troupes, avec les maréchaux de Comminges et Rouault (10 août).

C'était risquer beaucoup. Si Paris se perdait, la Normandie et tout le reste étaient perdus. Paris, il est vrai, était bien difficile à garder sans la Normandie. Les bannières des princes ligués reparurent devant la capitale quelques jours après le départ du roi : le 22 août, le duc de Berri, de Beauté-sur-Marne, envoya ses hérauts à Paris avec quatre lettres pour les bourgeois, l'université, les gens d'église et le parlement, annonçant « que lui et ceux de son sang étoient venus pour le bien universel du royaume de France, » et requérant la ville de lui expédier des hommes notables en députation. La conférence fut acceptée; les grands corps parisiens dépêchèrent, le lendemain, au château de Beauté, une douzaine de députés, conduits par l'évêque de Paris; parmi eux figurait le vieux Thomas de Courcelles, doyen du chapitre. Les princes, cette fois, parlèrent des États-Généraux; mais ils exigèrent d'être reçus provisoirement dans Paris. Le vieux Dunois signifia aux députés que, si les portes n'étaient ouvertes sous deux jours, on donnerait l'assaut le troisième.

Les grandes forces des coalisés imposèrent à la bourgeoisie : mille intrigues avaient travaillé la magistrature et le clergé; les notables, assemblés à l'Hôtel-de-Ville, le 24 août, approuvèrent fort le projet de convoquer les États, et délibérèrent de livrer passage aux princes, avec une escorte, moyennant qu'ils « bailleroient caution que nul mal ou esclandre ne seroit fait par eux ou leurs gens en la ville. » C'était appeler la bataille dans l'intérieur de Paris, pour ne pas l'avoir aux remparts. Le comte d'Eu était résolu à soutenir le roi jusqu'au bout à la tête de ses gens d'armes. Au bruit de ce qui se passait à l'Hôtel-de-Ville, le menu peuple

s'ameuta; avec un instinct plus sûr que le raisonnement des notables, il cria à la trahison et se montra prêt à faire cause commune avec les soldats du roi contre cette haute bourgeoisie qui voulait mettre l'armée des nobles dans Paris. L'arrivée d'une lettre du roi, qui promettait son retour sous trois jours à la tête d'une armée, et l'entrée de l'amiral Montauban dans Paris avec « grande quantité de gens de guerre, » décidèrent la question en faveur de la résistance : l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville revint sur ses délibérations, et arrêta de ne rien conclure sans l'aveu du roi. Les princes ne risquèrent pas l'assaut, et, le 28 août, le roi rentra dans Paris, amenant deux mille hommes d'armes, l'arrière-ban et les francs-archers de Normandie, et un grand convoi de vivres et de munitions. Les comtes du Maine et de Penthièvre l'avaient rallié à la tête de leurs troupes; « le populaire » l'accueillit joyeusement. Le roi dut fort remercier Notre-Dame, à laquelle il était si dévot, car, « si les pratiques commencées fussent venues à effet, le meilleur qui lui pouvoit advenir, c'étoit fuir hors du royaume devers les Suisses, ou devers *Francisque*, le duc de Milan, qu'il réputoit son grand ami. » (Comines, l. II, c. 8.) Le roi se montra modéré envers ceux qui avaient négocié avec les princes : il se contenta de bannir le lieutenant civil, le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois et trois autres des députés expédiés le 23 août au duc de Berri.

Des deux parts on s'attendait à une bataille décisive : le roi semblait en état de défier ses ennemis, car ses troupes rachetaient bien, « par leur belle tenue et ordonnance, » l'infériorité du nombre. Il alla prendre l'oriflamme, oubliée durant la domination des Anglais et le règne de Charles VII, et apportée de l'abbaye de Saint-Denis à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers; c'est la dernière fois qu'il est question de cette célèbre bannière dans notre histoire. Le roi néanmoins n'était pas disposé à tenir une seconde « journée » contre les gens du *bien public :* la bataille de Montlhéri ne lui donnait pas grande confiance dans le dévouement de ses troupes; maître du cours de la Seine depuis Paris jusqu'à la mer, et certain de pouvoir faire subsister son armée et sa capitale, il croyait tout délai à son bénéfice, et se fiait au temps et à son adresse pour dissoudre la coalition. Il comptait aussi sur deux

diversions qu'il s'était ménagées au dehors : tandis que les princes concentraient toutes leurs forces autour de Paris, Galéas Sforza, fils du duc de Milan, était entré en Dauphiné, et avait envahi le Forez et les autres seigneuries du duc de Bourbon avec quatre ou cinq mille hommes d'élite; en même temps, les Liégeois, soulevés contre leur évêque, frère du duc de Bourbon, qui n'était que le servile instrument du duc de Bourgogne [1], défiaient le duc et son fils, à l'instigation du roi, et assiégeaient Limbourg.

On escarmouchait donc et l'on négociait tour à tour devant Paris : il n'était plus question d'États-Généraux; les princes exposaient franchement leurs prétentions, et demandaient que le roi répartît entre eux l'administration des provinces; ce n'était rien moins que le partage du royaume; car chacun entendait bien se rendre indépendant dans son gouvernement. Louis les trouva plus difficiles à désunir qu'il ne l'avait pensé, bien que le manque d'argent se fît sentir parmi eux, et qu'il y eût peu de sympathie entre le violent Charolais et le faible duc de Berri, qui avait horreur du sang et craignait la guerre. Le roi avait trop présumé de son habileté dans les négociations : s'il débaucha aux princes quelques hommes d'armes, il en perdit au moins autant par la désertion : il voyait les Parisiens se lasser de cette guerre qui se prolongeait indéfiniment à leurs portes, et sentait le terrain miné de nouveau sous ses pas. Bientôt de désastreuses nouvelles arrivèrent : le 21 septembre, le capitaine de Pontoise avait vendu sa place aux gens du duc de Bretagne; le 26, les canons des remparts, vers la porte Saint-Antoine, furent cloués, et une des portes de la Bastille fut laissée ouverte la nuit : la garde bourgeoise s'aperçut de la trahison et la déjoua; mais, le lendemain 27 septembre, pareil complot réussit mieux à Rouen qu'à Paris. Madame de Brézé, veuve du sénéchal de Normandie tué à Montlhéri, et un officier des finances, livrèrent entrée au duc de Bourbon dans le château et dans la ville. Madame de Brézé croyait venger son mari. L'évêque de Bayeux, grand artisan d'intrigues, lui avait persuadé que c'était le roi qui avait fait tuer Brézé par

1. Philippe avait forcé, par un véritable guet-apens, l'ancien évêque de Liége à donner sa démission au profit de Louis de Bourbon (1455). *V.* Michelet, t. VI, p. 24, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Liége.

derrière. Les principales cités normandes, entraînées par les évêques de Bayeux et de Lisieux, allaient, sans aucun doute, suivre la fortune de Rouen.

Louis aima mieux plier que rompre ; il se résigna à traiter à tout prix avant que sa situation fût entièrement désespérée. « Ne refusez nulle chose qu'on vous demande, pourvu que vous sépariez cette compagnie, » lui écrivait son allié et son guide, le grand politique Francesco Sforza.

Le roi avait eu déjà une entrevue avec le comte de Charolais : il était monté un matin en bateau pour le visiter, se fiant à la parole du comte pour la sûreté de sa personne. « Mon frère, » lui avait-il dit en l'abordant, « je connois que vous êtes gentilhomme et de la maison de France. — Et pourquoi, monseigneur ? — Pour ce que, quand ce *fol* Morvilliers (le chancelier) parla si bien à vous naguère, vous me mandâtes par l'archevêque de Narbonne que je me repentirois des paroles que vous avoit dites ledit Morvilliers, avant qu'il fût le bout de l'an. Vous m'avez tenu promesse, et encore beaucoup plus tôt que le bout de l'an. Avec telles gens j'aime besogner, qui tiennent ce qu'ils promettent[1]. »

Malgré ce courtois abord, on ne put rien conclure, le comte Charles ne voulant point se séparer du duc de Berri ni des autres seigneurs. Ceci s'était passé avant la défection de Rouen ; quand le roi sut la « mutation » de la Normandie, il demanda un autre rendez-vous au comte et sortit de la ville, avec une centaine de cavaliers, par le faubourg Saint-Antoine. « Le comte vint avec peu de gens et sans nulle cérémonie. Ils se promenèrent eux deux une pièce (un espace de temps) ». Le roi conta à Charles ce qui était advenu à Rouen, dont le comte ne savait encore rien, et lui dit que, de son consentement, il n'eût jamais octroyé la Normandie en partage à son frère ; mais que, puisque les Normands s'étaient portés d'eux-mêmes à cette *nouvelleté*, il en était content, et passerait le traité ainsi qu'il avait été proposé précédemment par les princes. « Le seigneur de Charolois en fut fort joyeux ; car son *host* étoit en grand nécessité de vivre et d'argent, et, si *cela*

1. Comines, l. I, c. 12.

( la défection de la Normandie et la paix) n'étoit advenu, tout autant qu'il y avoit là de seigneurs s'en fussent tous allés honteusement. » (Comines, l. I, c. 13.) Les deux princes, absorbés par leur conversation, avançaient sans regarder où ils allaient; ils entrèrent dans un grand boulevard de terre et de bois, que le roi avait fait construire en avant de la ville. Le comte Charles, qui n'avait que quatre ou cinq personnes avec lui, fut bien ébahi quand il s'aperçut en quel lieu il se trouvait; il était entièrement aux mains du roi, qui pouvait le prendre et « faire de lui à son vouloir ». Il fit bonne contenance, et Louis ne parut pas même avoir la pensée d'abuser de cette imprudence; on acheva l'entretien commencé, puis Charles regagna tranquillement son camp, où déjà l'alarme s'était répandue : le souvenir de Montereau avait jeté le trouble dans tous les esprits; mais le crime de Montereau n'avait pas assez bien réussi pour que Louis XI fût tenté de le renouveler.

On publia une trêve le 1er octobre, en attendant que les articles de la paix fussent complétement réglés. Les conditions furent arrêtées à Conflans, près de Charenton; elles étaient écrasantes pour la couronne; le frère du roi fut investi de la Normandie, à titre héréditaire, en échange du Berri, avec la suzeraineté sur les duchés de Bretagne et d'Alençon et sur le comté d'Eu, et tous les droits dont avaient joui les anciens ducs normands; plus de domaine royal, plus d'aides, plus de ressort au parlement de Paris en aucun cas. Le duc aurait une cour souveraine à Rouen. Le roi ne se réserva que les bénéfices vacants en régale. Le comte de Charolais recouvra, « pour lui et son premier héritier », toutes les villes picardes récemment rachetées, avec faculté pour le roi et ses *hoirs* de les racheter au prix de 200,000 écus d'or, après la mort du comte Charles et de son successeur immédiat. Les châtellenies de Péronne, Roie et Montdidier, et le comté de Guines, furent exclus de la faculté de rachat; le comté de Boulogne, contesté à la maison de Bourgogne par la maison de la Tour-d'Auvergne, fut garanti à Charles et à son successeur immédiat. Le roi abandonna implicitement les Liégeois à la vengeance de Charles. « Au regard des autres seigneurs, chacun eut sa part du butin, et emporta sa pièce : » au duc de Calabre furent donnés Mouzon-sur-Meuse, Sainte-

Menehould, Vaucouleurs[1] et Épinal, sans hommage au roi, avec les droits du roi sur Toul et Verdun, 100,000 écus d'or comptant, et la solde de cinq cents lances pendant six mois, pour les employer « contre les gens de Metz, ou à la conquête de Naples »; au duc de Bretagne, les comtés d'Étampes et de Montfort, avec l'abandon des régales ecclésiastiques, ce qui impliquait l'hommage des évêques, et le seigneuriage des monnaies de son duché[2]; au duc de Bourbon, Usson et une autre seigneurie en Auvergne, l'attribution d'une partie des aides imposées sur « ses pays », 100,000 écus d'or, la solde de trois cents lances et la restitution de sa pension et du gouvernement de Guyenne; au comte de Saint-Pol, l'épée de connétable, vacante depuis la mort du duc Artus; au duc de Nemours, le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, avec une grande pension, la solde de deux cents lances, etc.; au comte d'Armagnac, la restitution du Rouergue, la solde de cent lances, etc. Le comte de Dunois, le sire d'Albret, le maréchal de Lohéac, l'amiral de Beuil, le grand écuyer Tannegui Duchâtel furent indemnisés ou réintégrés dans leurs pensions, offices et dignités, et eurent chacun une compagnie d'ordonnance et de fortes sommes d'argent; Dammartin rentra dans ses biens, et reçut de « beaux dons[3]. »

Après s'être partagé les dépouilles du royaume, les princes osèrent encore parler du *bien public* dans le traité définitif, signé à Saint-Maur-des-Fossés, le 29 octobre. Ils n'y revendiquèrent ni les États-Généraux, parce qu'ils n'entendaient pas remettre en question leurs avantages particuliers, ni la Pragmatique, probablement parce que la maison de Bourgogne avait des raisons pour ménager le pape; mais ils firent insérer que le roi commettrait trente-six notables hommes, douze prélats, douze chevaliers et

1. Vaucouleurs aliéné de la couronne!...

2. Le duc François avait hérité de la maîtresse de Charles VII, madame de Villequier : Louis XI confirma à l'ancienne favorite de son père, devenue la maîtresse du prince breton, une pension de 6,000 francs dont elle jouissait depuis le temps du feu roi, et lui donna l'île d'Oléron avec un autre fief.

3. Il s'était ressaisi de Saint-Fargeau, la plus grosse pièce de la dépouille de Jacques Cœur. Il s'ensuivit un interminable procès entre lui et Geoffroi Cœur, lequel procès aboutit à une transaction entre leurs héritiers. P. Clément; *Jacques Cœur*, t. II, *Conclusion*. — Sur l'ensemble du traité, *Voy.* les pièces dans les Preuves de Comines, édit. de Lenglet-Dufresnoi, n°s LXV et suivants.

écuyers, et douze personnes de conseil et de justice, pour informer et enquérir des fautes et désordres touchant le bien public et universel du royaume, avec plein pouvoir d'y remédier par ordonnances, édits, etc., que le roi devrait ratifier. On voulut bien laisser au roi le choix de ces réformateurs. Chacun étant repu en particulier, les grands s'embarrassaient peu de la réforme générale.

Le roi se soumit aux censures du pape en cas de rupture de ses engagements.

L'abaissement de la royauté était profond : le pouvoir central semblait anéanti; on pouvait croire le fruit du travail politique de plusieurs siècles perdu pour la France, et le régime de la grande vassalité restauré sur les ruines de la monarchie. L'oligarchie des princes du sang, après avoir grandi à l'ombre du trône, mettait le trône sous ses pieds.

Ce fut une solennelle épreuve pour la féodalité française. La féodalité anglaise, en se faisant tête du peuple contre la royauté, s'était transformée en aristocratie, et avait jeté les bases d'une société politique. Les grands de France usent autrement de leur victoire. Ils n'imposent point au roi des garanties positives et créatrices : ils lui imposent des garanties négatives. Ils lui font jurer que jamais il ne contraindra aucun d'eux à venir vers lui et que jamais il n'ira les trouver chez eux sans les prévenir. Ils ne réclament que l'indépendance et non le pouvoir par l'association. Ils ne deviennent pas des aristocrates, des sénateurs, ils restent ou redeviennent de petits souverains. Ainsi, avec eux, point d'aristocratie, point de gouvernement national, point de liberté organisée et publique; mais démembrement, anarchie publique, tyrannies locales. La bourgeoisie a voulu et n'a pu organiser la liberté nationale au XIVe siècle. Les grands ne le veulent pas au XVe. Ils l'eussent pu avec le peuple. Sans le peuple, ils ne peuvent rien, parce qu'ils ne doivent pas réellement leur victoire à leur force collective, mais à la force prépondérante de l'un d'eux qui domine tous les autres et qui est réellement un roi vassal en lutte avec le roi.

La question est décidée. Il n'y aura jamais d'aristocratie en France. Y aura-t-il destruction de l'unité politique, aboutissant à mettre la royauté française sous la tutelle d'une nouvelle royauté

austrasienne? Non. La force hétérogène et accidentelle de la dynastie bourguignonne ne saurait remplacer une force nationale créée par des siècles et pour des siècles. Ce serait le hasard remplaçant la Providence. La royauté humiliée semble perdue. Elle va reprendre vigueur en touchant la terre, se relever par la nécessité de sa restauration et vaincre à son tour par l'impuissance de ses vainqueurs. Entre l'anarchie princière étalant aux yeux du peuple indigné la nudité de son égoïsme, et l'unité monarchique, même avec tous ses abus, même avec tous ses périls, la France ne saurait hésiter. Avec celle-ci la France souffre et vit; avec l'autre elle meurt.

FIN DU TOME SIXIÈME.

# ÉCLAIRCISSEMENTS

## I

### SUR LES NOMS DE FAMILLE.

Nous avons dit que Jeanne Darc, lorsqu'on lui demanda son *surnom* (*cognomen*), ce qui signifiait alors le nom de famille, répondit qu'elle ne savait pas. Elle expliqua plus tard cette réponse en disant qu'on l'appelait tantôt Darc, tantôt Romée, parce que, dans son pays, les filles portaient le *surnom* de leur mère.

Ces remarquables paroles de Jeanne nous induisent à donner ici, non point une dissertation, mais quelques lignes sur une question intéressante qui aurait dû trouver sa place dans notre III^e volume. Les noms de famille ont été usités dans la Gaule antique, exactement dans la même forme qui subsiste encore chez les Arabes, et dont on retrouve les vestiges chez les montagnards écossais et les Irlandais, c'est-à-dire, la forme patriarcale; tous les membres de la tribu, soit par le sang, soit par adoption, portant le nom du patriarche de la tribu, et le même phénomène se reproduisant lorsqu'une branche se détache de la tribu pour devenir souche à son tour (Beni-Abd'allah; Ouled-Ibrahim; Mac-Donald; O'Brien; c'est-à-dire les fils d'Abd'allah, etc.). La *gens* latine n'est que la transformation du même principe, encadré dans l'organisation de la cité politique qui a remplacé ou plutôt absorbé les tribus. Un des grands signes de l'émancipation de la plèbe romaine, c'est lorsque le plébéien, le client, dégage sa personnalité de la *gens* patricienne et qu'il possède à son tour un nom de famille. L'invasion romaine en Gaule, en brisant les clans déjà modifiés par le développement des villes, transforme et latinise les noms de famille. Le nombre des personnes qui possèdent le *nom propre* (*nomen*), c'est-à-dire, dans la société romaine, le nom de famille, va diminuant dans une proportion croissante, par cette diminution de la population libre qui prépare la ruine de l'Empire. Le nom de famille est inusité non-seulement chez les esclaves, mais chez les colons des campagnes et dans la classe inférieure des villes. La tête seulement de la plèbe se l'était approprié. La double conquête de la Gaule par le christianisme et par les Barbares le submerge plus ou moins complétement. D'une part, le christianisme, tendant à absorber la société temporelle dans la société spirituelle, ne reconnaît que le nom de baptême, qui devient à son tour le nom propre, le *nomen*, changement significatif. De l'autre part, les Germains, qui avaient eu des noms patronymiques comme les Gaulois (*Merowingen; Karl-ingen*), les perdent dans leur dispersion à travers leurs immenses

conquêtes, et contribuent à les faire perdre aux Gallo-Romains par la confusion où ils jettent l'Occident. Nous ne rechercherons pas ici si cette perte du nom de famille a été aussi complète, aussi universelle qu'on le dit, cela nous entraînerait trop loin. En tout cas, elle a été, tout au moins, plus tardive qu'on ne pense.

L'époque où reparut le nom de famille n'est pas contestable. Ce fut après que la famille féodale se fut assise et que la société du moyen âge eut pris sa forme, du XIe au XIIe siècle. Au nom propre ou de baptême s'ajouta un surnom (*cognomen*) héréditaire; tantôt un nom de baptême répété durant plusieurs générations, et qui, de nom, devient alors *surnom*; tantôt un nom de qualité physique ou morale; tantôt un nom de lieu. L'esprit féodal finit par faire prédominer exclusivement, dans la noblesse, le nom de lieu, le nom de terre.

La bourgeoisie suivit, dans des conditions analogues, du XIIe au XIIIe siècle, après qu'elle se fut, elle aussi, constituée et fixée par les libertés municipales. Là, les noms de lieux furent, au contraire, l'exception, surtout dans les premiers temps; les noms de baptême perpétués, les noms de qualités, ceux de professions, eurent de beaucoup la prépondérance.

La grande masse des déshérités, de ceux qui n'avaient pas eu de nom *propre* dans l'antiquité, et que le christianisme avait émancipés spirituellement par le patronage des saints, les paysans vinrent les derniers, par suite de la transformation du servage et du vilenage en roture. Nous voyons qu'au XVe siècle, la coutume était encore chez eux vague et flottante. Les paroles de Jeanne nous indiquent une tentative remarquable pour donner part à la mère dans le nom de famille, tentative coïncidant avec le sentiment nouveau de l'égalité des sexes, ou, tout au moins, de l'accroissement du rôle de la femme. Nous avons indiqué ailleurs, d'après le recueil de Raynouard, des actes nombreux du Xe au XIIe siècle, relatifs à la noblesse du Midi, et qui portent en souscription: *un tel fils d'une telle*. Il y avait donc tendance à réagir contre la convention antique qui assigne à l'enfant le nom seul du père. L'espèce de partage des enfants des deux sexes, indiqué par Jeanne, et dont nous croyons qu'il existe encore des traces dans certaines de nos provinces, est bien dans cet esprit, mais il est lui-même tout arbitraire. Dans nos provinces du Nord, le mari associe le nom de famille de sa femme au sien, ce qui semble plus rationnel; mais, pourtant, ce n'est, en réalité, que le nom du père de sa femme qu'il adjoint au nom de son père.

Les noms des paysans finirent par prendre le même caractère que ceux des bourgeois, et les ordonnances du XVIe siècle régularisèrent l'état des choses par l'interdiction de changer de nom sans autorisation royale, et par la création des registres de baptême où les noms de famille furent constatés avec les noms de baptême.

## II

## LES HUSSITES.

La longue et terrible guerre de Bohême, qui fut comme le prologue de la Réforme du XVIe siècle, tient une place trop notable dans l'histoire générale de l'Europe pour qu'il nous soit permis de la passer sous silence, bien que la France, qui n'avait que trop participé à la catastrophe de Jean Huss, n'ait point été directement atteinte par les événements qui suivirent la mort de cette illustre victime. La Bohême avait été primitivement convertie au christianisme par des moines grecs, avant le schisme des deux Églises d'Orient et d'Occident; le rit grec s'y soutint fort longtemps, malgré la cour de Rome, ainsi que le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces : l'usage du calice n'y fut entièrement interdit aux laïques que dans la seconde moitié du XIVe siècle. Ces circonstances expliquent l'extrême rapidité avec laquelle se propagea et se nationalisa la doctrine de Jean Huss : elle avait en grande partie ses racines dans le passé. Le peuple bohémien croyait plutôt retrouver ses anciennes coutumes religieuses qu'en embrasser de nouvelles. La mort de Jean Huss et de Jérôme de Prague souleva les trois quarts de la Bohême contre l'église romaine; mais il n'y eut point unité de croyance entre les adversaires de Rome. Les Hussites, nom sous lequel on les confondit tous au dehors, se subdivisèrent en deux ou même en trois sectes : les Calixtins, les Taborites et les Picards. Les Calixtins ne différaient des catholiques que sur quatre articles : 1° la nécessité de la communion sous les deux espèces; 2° la prédiction libre de la parole de Dieu par les prêtres; 3° la punition des péchés publics par le magistrat; 4° l'interdiction au clergé de posséder des domaines temporels. C'était surtout une secte politique, voulant le renversement de la domination papale, l'égalité des clercs et des laïques, la destruction du pouvoir politique et territorial du clergé et sa subordination aux magistrats civils. La ville de Prague était calixtine.

Les Picards, très-peu nombreux, assez mal connus, n'ont joué qu'un rôle très-secondaire; leurs chefs étaient, dit-on, venus de Picardie. On prétend que c'étaient des Adamites, qu'ils prêchaient la nudité primitive, la promiscuité et beaucoup d'autres extravagances; ils furent traqués par les autres sectes comme des impies, et le fameux Ziska les extermina.

La troisième secte, la plus célèbre, la plus redoutable, était celle des Taborites, ainsi nommés d'une montagne sur laquelle ils avaient bâti une forteresse inexpugnable, camp retranché de l'hérésie[1], sauvage Capitole des ennemis de Rome; aux Taborites appartenaient presque exclusivement ces bandes si longtemps invincibles qui firent trembler Rome et l'Allemagne. Parmi les Taborites, fermentaient les opinions les plus hardies des Wicklefites et des anciens Vaudois. Ils condamnaient toutes les traditions et tous les rites de l'Eglise, même le costume des pré-

[1] *Tabor*, dans les langues slaves, veut dire camp, enceinte ou retranchement de chariots.

tres, comme des vanités diaboliques, et avaient traduit la Bible en bohemien, pour que chacun y pût directement puiser sa foi et le principe de ses actions; ils étaient loin, d'ailleurs, de la douceur chrétienne des Vaudois; animés d'un enthousiasme farouche et d'une implacable soif de vengeance, ils cherchaient leurs règles de conduite dans les exemples sanguinaires du judaïsme et dans les sombres visions de l'Apocalypse, prise à la lettre. Leur grand capitaine, Ziska, sembla se croire un ange exterminateur chargé de châtier la Babylone ecclésiastique. « Bienheureux, » chantaient-ils, « bienheureux qui rendra au double à la grande prostituée le mal qu'elle a fait! » La plupart d'entre eux étaient millenaires; ils attendaient le règne du Christ et la république universelle gouvernée directement de Dieu, et cette république future leur apparaissait sous la forme de la communauté, de la terre toute à tous; le moyen âge tout entier était à leurs yeux une ère maudite dont ils voulaient effacer les derniers vestiges. Toutes les églises, tous les couvents, toutes les maisons de prêtres devaient disparaître de la surface de la terre; toutes les traditions de l'Église, tous les travaux des pères et des docteurs devaient être mis à néant : la Bible était le seul livre du chrétien; les sacrements, les symboles devaient être supprimés sous le règne du Christ; Jésus-Christ était dans toute nourriture, reçue par un homme en état de grâce, aussi bien que dans l'eucharistie.

L'insurrection de la Bohême contre l'église romaine et contre l'empereur Sigismond, roi de Bohême et de Hongrie, avait éclaté aussitôt après le supplice de Jean Huss : toutes les forces de l'empire germanique, grossies par des bandes de croisés des autres nations catholiques, se brisèrent à plusieurs reprises contre les légions des rebelles; des armées immenses furent dissipées comme la poussière par quelques milliers d'hérétiques, qui n'étaient pas même d'accord entre eux, et qui se battaient, Calixtins contre Taborites, dans les intervalles des invasions allemandes. Les Allemands, terrifiés, disaient proverbialement que, dans chaque Bohémien, il y avait cent démons. Partout où les Taborites portaient leurs armes, les monastères s'écroulaient dans les flammes; les moines et les prêtres catholiques étaient exterminés par le glaive, la corde ou le bûcher; des villes entières furent brûlées avec leurs habitants. Les martyrs de Constance eurent d'épouvantables funérailles; avant 1424, on assure que quinze mille prêtres et moines avaient déjà été immolés aux mânes de Jean Huss! Les Hussites victorieux avaient reporté la guerre chez leurs ennemis : la Moravie était à eux en grande partie; l'étendard du calice se promenait à la lueur des flammes dans la Silésie, la Saxe, l'Autriche, la Franconie, la Thuringe, la Bavière; le chef des Taborites, Jean Ziska, dit *du calice*, devenu aveugle de borgne qu'il était (*Ziska* signifie *le Borgne*), ne cessa pas, tant qu'il vécut, de conduire ses compagnons à la victoire. Quand il se sentit près de mourir, il ordonna, dit-on, à ses gens de faire un tambour de sa peau, et leur promit que ses ennemis n'oseraient en soutenir le son. Il avait détruit, à ce qu'on assure, cinq cent cinquante églises et couvents. Ce fut, pour ainsi dire, le premier coup de hache porté dans ce magnifique ensemble de monuments religieux, dont le moyen âge avait paré l'Europe, et dont chaque révolution a depuis emporté un débris. Ziska eut de dignes successeurs dans les deux Procopes : rien ne peut donner une idée de la sauvage grandeur de cette guerre d'extermination.

La force ouverte avait définitivement échoué : l'Église essaya de transiger; elle connaissait les divisions des Hussites; elle tenta de ramener, par quelques concessions, la secte la plus nombreuse, qui était en même temps la moins éloignée du catholicisme. Le concile de Bâle, en dépit du pape Eugène IV, ouvrit des négociations avec les États de Bohême, et offrit un sauf-conduit à leurs ambassadeurs. La Bohême, épuisée par ses propres triomphes, accueillit ces avances, malgré la répugnance des Taborites, et Procope le Grand, tout Taborite qu'il était, se rendit à Bâle, en janvier 1433, à la tête d'une nombreuse ambassade. Les chefs bohémiens furent aussi fiers à Bâle qu'à Prague ou sur le Tabor; cependant, les Calixtins dominant parmi les envoyés, on ne défendit que les quatre articles; on montra, de part et d'autre, des dispositions conciliantes, et l'on parvint, au bout de quelques mois, à conclure une sorte de traité. L'usage du calice ou de la communion sous les deux espèces fut accordé provisoirement (*intereà*) aux Bohémiens : les termes du traité furent assez équivoques sur les trois autres articles. La promulgation de ce pacte fut le signal de la guerre civile; les Taborites s'y opposèrent les armes à la main; la noblesse et une partie des villes soutinrent le traité. On combattit dans Prague même; les Taborites furent vaincus dans deux sanglantes batailles, où périrent les deux Procopes (mai 1434); la Bohême fut déclarée réunie à l'Église, et Sigismond fut rétabli sur le trône, moyennant l'engagement secret de laisser l'élection de l'archevêque de Prague, primat de Bohême, au clergé, aux seigneurs et aux corps municipaux du royaume, et la promesse de ne pas rendre à l'Église ses biens envahis et de ne pas rappeler les moines. Il tint mal sa parole : l'Église voulut profiter des termes mal définis du traité pour rétablir l'ancien état de choses. Les Calixtins, irrités, rompirent, de leur côté, leurs engagements; les Taborites se relevèrent, et les troubles recommencèrent pour bien des années, quoique avec des circonstances moins grandioses et moins terribles. Un seigneur calixtin, Georges Podiebrad, s'empara du gouvernement de la Bohême, sous l'héritier de Sigismond, Ladislas d'Autriche, fils de la fille de ce monarque, et finit par se faire proclamer roi, en 1458, et par rompre ouvertement avec l'Église. Il fut renversé, douze ou treize ans après, par les partisans de Rome, aidés du héros hongrois Mathias Corvin, et l'église romaine crut avoir reconquis la Bohême. Cependant, l'incendie allumé par le hussitisme ne fut jamais bien étouffé; il fumait encore, lorsque la Réforme se ralluma plus vaste et plus durable au cœur de cette Allemagne qui avait tant combattu contre elle (voyez J. L'Enfant, *Histoire de la guerre des Hussites*).

## III

## LES COMPAGNONS DU VAU-DE-VIRE.

Nous avons indiqué, dans notre texte, à l'époque de la reconvrance de la Normandie, en 1450, l'existence de la Société poétique et patriotique des *Compagnons du Vau-de-Vire*. Ils ne sont pas, comme on l'a dit, les inventeurs de la chanson

à boire, puisque nous avons retrouvé le chant celtique où les Armoricains célébraient le bon vin, qui « vaut mieux que bière, » en allant vendanger, avec le glaive, les vignes gallo-romaines (V. notre t. II, p. 72). Mais ils furent les dignes successeurs des vieux chanteurs gaulois ou bretons.

Au temps de l'invasion de Henri V, en 1415, « il y avait, dans le Bocage normand, une société de joyeux compères qui s'appelaient les *Galants*, les *Compagnons galois* ou les *Gales-bontemps* (*gales, galois*, même sens que *galant;* du celtique *galac'h*, brave, et, par extension, galant homme, bon compagnon; puis, galant à l'égard des femmes). La ville de Vire était leur chef-lieu; leur dévotion avait pour objet la bouteille [1]. » Ils prouvèrent bientôt qu'ils étaient capables de servir d'autres divinités. Leurs chansons bachiques se nommaient *Vaux-de-Vire*, du nom du faubourg où se tenaient leurs réunions, à l'entrée de la verte vallée de Vire. C'est de là qu'on a fait, par corruption, *vaudeville*. Ce pays avait beaucoup moins souffert des fureurs des Armagnacs et des Bourguignons que le nord et le centre de la France. On y chantait encore quand, ailleurs, il n'y avait plus que du sang et que des larmes. L'arrivée des Anglais, en portant la désolation dans les vallées normandes, ne fit pas taire les voix bruyantes des compagnons du Vau-de-Vire, mais changea le ton de leurs chants. Une résistance énergique, suivie d'une soumission forcée; puis, par intervalles, de grandes révoltes, et, entre les révoltes, « une sorte de chouannerie dans le Bocage [2], » légitime et noble chouannerie, car c'est sur l'étranger qu'elle dirigeait ses coups; tel fut l'aspect de la Normandie sous les Anglais. Les adorateurs de la « dive bouteille, » les devanciers de Rabelais, devinrent les indomptables instigateurs de la rébellion, qu'ils servirent de leurs bras comme de leurs chansons. Ils se firent un capitaine, dont le nom est resté vaguement populaire, et dont la tradition a fait l'inventeur du vaudeville, mais dont on a trop longtemps oublié les vrais titres à la popularité, c'est-à-dire le généreux emploi de sa verve et sa fin tragique. Olivier Basselin ou Vasselin, ancien matelot, exploitait, dit-on, un moulin à foulon dans le faubourg, au Pont-des-Vaux, lorsque les Anglais s'emparèrent de Vire, en 1417. On a conservé la chanson par laquelle il appela le Bocage aux armes.

I

Hé! cuidez-vous que je me joue,
Et que je voulisse [3] aller
En Angleterre demeurer?
Ils ont une longue coue [4].
Entre vous, gens de village
Qui aimez le roi françois,
Prenez chacun bon courage
Pour combattre les Anglois

[1] Leroux de Lincy; *Recueil de Chants historiques français*, Ire série; page 297; 1841.
[2] Leroux de Lincy, *ibid.*, p. 298.
[3] Voulusse.
[4] Queue.

II

Prenez chacun une houe
Pour mieux les déraciner;
S'ils ne s'en veulent aller,
Au moins faites-leur la moue.
Ne craignez point; allez battre
Ces godons [1], panches [2] à pois;
Car un de nous en vaut quatre;
Au moins en vaut-il bien trois.

III

Afin qu'on les ébafoue [3]
Autant qu'en pourrez trouver,
Faites en gibet mener,
Et qu'en [4] nous les y encroue.
Por Dieu! si je les empoigne,
Puis que j'en jure une fois,
Je leur montrerai sans hoigne [5]
De quel poisant [6] sont mes doigts.
Ils n'ont laissé porc, ne oue [7],
Ne guerne, ne guernellier [8],
Tout entour notre quartier!
Dieu s'y met; mal en leur joue!

Les vœux du pauvre Basselin ne furent pas exaucés, et ce fut lui qui monta sur le gibet dont il menaçait les oppresseurs de son pays. Voici l'oraison funèbre que lui firent ses compagnons :

Hélas! Olivier Vasselin,
N'orrons-nous [9] point de vos nouvelles?
Vous ont les Anglois mis à fin!
. . . . . .
Vous soulez [10] gayement chanter
Et démener joyeuse vie;

Et les bons compagnons hanter
Par le pays de Normandie,
Jusqu'à Saint-Lô en Constantin [11],
Onques ne vi tel pèlerin.

[1] *Goddem;* Anglais.
[2] Panses; ventres.
[3] Bafoue.
[4] Qu'on les y accroche.
[5] Sans barguigner.
[6] De quel poids.
[7] Oie.
[8] Ni aune, ni aunaie. *Gwern;* en celtique, aune; arbre commun dans les vallées humides de l'Ouest.
[9] N'oublrons-nous.
[10] Avies coutume.
[11] Cotentin.

Les Anglois ont fait déraison
Aux compagnons du Vau-de-Vire.
Vous n'orrez plus dire chanson
A ceux qui les souloient bien dire

Nous prierons Dieu de bon cœur fin[1]
Et la douce Vierge Marie,
Qu'el doint[2] aux Anglois male fin.
Dieu le père si les maudie!

La compagnie du Vau-de-Vire survécut à son capitaine, et vit ce jour de victoire et de délivrance qu'avait rêvé le Tyrtée populaire du Bocage. Elle salua d'un chœur éclatant la journée de Formigni :

Cuidoient[3] toujours vider nos verres,
Mettre en chartre[4] nos compagnons,
Tendre sur nos huis des sidones[5]
Et contaminer ces valleus.

Cuidoient toujours dessus nos terres
S'ébattre en joie et grand soulas[6],
Pour reconfort embler[7] nos verres,
Et se gaudir de nos repas.

Ne buvant qu'eau, tous nos courage
Etoient la vigne sans raisin.
Rongissoient encor nos visages,
Ainçois[8] de cidre, non de vin.

S'embesoignant de nos futailles,
Dieu a féru[9] ces enragiés,
Et le dernière des batailles
Par leur trépas nous a vengiés.

Buvons tous! des jours de détresse
Jetons le record[10] dans ce vin.
Ores ne me chault que liesse[11] :
Buvons tous du vêpre[12] au matin.

[1] Parfait.
[2] Qu'elle donne.
[3] Croyaient.
[4] Prison.
[5] Tendre des linceuls sur nos portes.
[6] Réjouissance.
[7] Voler.
[8] Mais.
[9] Frappé.
[10] Le souvenir.
[11] Maintenant ne me soucie que de joie
[12] Du soir.

Quelle distance de cette franche et vaillante poésie populaire au fatras alambiqué des poëtes de cour, à commencer par Georges Chastellain lui-même! C'est ici, et dans le *Patelin*, qu'est le vrai lien de l'ancienne poésie nationale avec la langue et la littérature de la France moderne qui vont naître.

Nous citons ces fragments d'après M. Leroux de Lincy (p. 300-302, et 338-339), qui les a empruntés lui-même aux recueils de Vaux-de-Vire publiés en 1821 et 1833 par MM. L. Dubois et J. Travers. Le manuscrit, du xv^e siècle, est conservé à Bayeux. Quant aux Œuvres d'Olivier Basselin, publiées, un siècle et demi plus tard, par Jean Lehoux, avocat de Vire, elles manquent d'authenticité quant à la forme, l'éditeur, très-habile versificateur, les ayant remaniées en style du xvi^e siècle, et, il faut l'avouer, parfois en fort bon style.

## IV

## LE MYSTÈRE DU SIÉGE D'ORLÉANS.

En 1839, M. Paul Lacroix, dans la septième de ses *Dissertations sur quelques points curieux de l'Histoire de France*, signala l'existence d'un ouvrage conservé à la bibliothèque du Vatican, parmi les manuscrits de la reine de Suède (n° 4022), et contenant un Mystère en 25,000 vers, sur l'avénement de la Pucelle et le siége d'Orléans. Ce *Mystère*, suivant M. Quicherat[1], « n'est autre chose que le *Journal du siége*, dialogué et mis en vers; » toutefois, ajouterons-nous, avec l'intervention d'un merveilleux qui n'est pas sans grandeur; comme la scène qui se passe dans le ciel, lorsque Dieu menace d'abandonner la cité d'Orléans pour ses péchés, et que les patrons d'Orléans, saint Aignan et saint Euverte, intercèdent pour leur ville devant le Seigneur, qui se laisse fléchir et promet de susciter la Pucelle. La pièce est écrite à un point de vue tout orléanais. Elle va être publiée par les soins de M. Guessard.

Le manuscrit est du commencement du xvi^e siècle, et il n'y avait, jusqu'ici, aucune indication précise sur la date à laquelle l'œuvre a été composée; mais une brochure très-curieuse, qui vient de paraître à Rennes, nous met sur la voie à cet égard. C'est une *Notice sur Gilles de Rais* (Retz), par Armand Guéraud; Rennes, 1855, in-8°. Voici le passage qui concerne notre objet. « Tantôt il (Gilles de Retz) est à Paris, tantôt à Angers, tantôt à Orléans. Il dépense dans cette dernière ville, en moins d'un an, jusqu'à 80,000 ou 100,000 écus, disent les héritiers, dans une requête au roi. Il y fait jouer sur la place publique, avec plus de magnificence qu'on n'en a déployé à l'entrée de Charles VII à Paris, les *Grands Mystères représentant le Siége d'Orléans*, avec personnages sans nombre. Une curieuse recherche à faire serait de vérifier si le texte du *Mystère* qui se trouve au Vatican ne contiendrait pas d'allusion au maréchal (de Retz) et ne serait pas, en conséquence, la reproduction de celui qu'il fit jouer; car les fêtes données à cette occasion

[1] *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 79.

ne durèrent pas moins de trois jours. Chaque représentation fut suivie de festins publics et de copieuses distributions d'hypocras [1]. »

Il y a toute apparence, en effet, que le *Mystère* du Vatican est celui que fit jouer le maréchal de Retz, ce qui lui assignerait une date antérieure à 1440. Mais comment expliquer l'intérêt que ce monstre pouvait prendre à la mémoire de Jeanne Darc, et ses dépenses prodigieuses pour la célébrer? L'explication n'est pas très-difficile à trouver. C'est en 1439 que la fausse Jeanne Darc parut à Orléans, au retour de sa campagne contre les Anglais sur les marches de Guyenne et de Poitou; or, la fausse Jeanne, en quittant le théâtre de la guerre, avait laissé la compagnie de gens d'armes qu'elle commandait entre les mains d'un lieutenant du maréchal de Retz, qui, très-peu après, fut arrêté par ordre du jeune dauphin (Louis XI), à cause de ses brigandages [2]. Il y avait donc des relations entre la fausse Jeanne et le maréchal. Des documents du temps nous apprennent qu'une intrigue fut ourdie pour accréditer la fausse Jeanne près du roi, et que cette intrigue échoua, en 1440, grâce à un incident relatif au fameux *secret* de la Pucelle (voy. ci-dessus, page 354). Le maréchal de Retz était, sans aucun doute, l'auteur ou un des auteurs de cette intrigue, et ce fut pour en préparer le succès en remuant fortement l'imagination populaire, qu'il fit jouer, à Orléans, avec un si éclatant appareil, le *Mystère du Siége*, soit avant l'arrivée de la fausse Jeanne, soit pendant son séjour à Orléans et en sa présence. Le procès de Retz suivit de très-près la découverte de l'intrigue et la déconvenue de la fausse Jeanne.

## V

## LE SECRET DE JEANNE DARC.

Dans l'Éclaircissement précédent, nous avons rappelé ce *secret* entre Jeanne et le roi, qui est un des points capitaux de l'histoire de la Pucelle. Nous avons (voy. ci-dessus, p. 153) rapporté, sans commentaire, l'explication de ce secret donnée, un demi-siècle après, par Pierre Sala, d'après Guillaume Gouffier, sire de Boisi, chambellan de Charles VII, et confirmée par deux autres versions de la même époque; à savoir que Jeanne aurait répété au roi une prière mentale qu'il avait adressée à Dieu relativement au doute qui le poursuivait sur la légitimité de sa naissance. Si l'on acceptait cette explication au pied de la lettre, il faudrait admettre que Jeanne, du fond du val de Meuse, aurait lu directement dans la pensée de Charles VII. Nous avons exprimé nettement notre sentiment sur la mission providentielle de Jeanne : nous avons dit aussi que les phénomènes de l'ordre extatique et magnétique s'étaient manifestés chez elle au plus haut degré, et nous avons énoncé l'opinion que les révélations de l'extase étaient des phénomènes *subjectifs*, c'est-à-dire intérieurs, des révélations de l'âme à elle-même,

[1] Vin sucré et épicé. — *Notice sur Gilles de Rais*, p. 28.

[2] Voy. *Documents sur la fausse Jeanne Darc*, ap. *Procès*, t. V, p. 332.

non des communications *objectives* ou extérieures avec des créatures appartenant à un autre monde, comme le veulent les mystiques; mais nous n'avons pas touché à la question des communications extatiques ou magnétiques entre habitants de la terre, non-seulement par des moyens différents de l'action ordinaire des sens, ce qu'il est bien difficile de nier, mais en dehors de toute condition d'espace et de distance, et, par conséquent, entièrement en dehors des sens. C'est là une autre forme du mysticisme. On sent à quel point il serait dangereux pour l'histoire de s'engager dans une telle voie, et que, lorsque l'historien rencontre des faits de ce genre, il doit chercher, tout d'abord, s'il n'est pas possible de les ramener aux lois connues de la nature. Il y a ici un fait incontestable, c'est que Jeanne dit au roi des paroles qui firent sur lui une impression extraordinaire; cette impression s'affaiblit, au bout de peu de temps, sur cette défiante et jalouse nature, puis revint avec force plus tard, comme l'attestent l'anecdote de la fausse Jeanne[1] et la confidence faite par le roi à Boisi. Il est également hors de doute que les paroles de Jeanne concernaient la légitimité de la naissance du roi, et se rapportaient à la prière prononcée mentalement par Charles. Mais, maintenant, Jeanne a-t-elle, en effet, répété les propres paroles de la prière? Voilà sur quoi le sire de Boisi et les autres narrateurs ont pu dépasser la vérité, et sur quoi nous exprimons ici la réserve que nous n'avons pas faite ci-dessus (p. 154). Un intime rapport de sens entre les paroles de Jeanne et l'objet de la prière a pu parfaitement suffire à convaincre le roi; et ce rapport, sans cesser d'être extraordinaire, peut n'être pas hors de nature. Charles VII n'était pas seul préoccupé de sa douteuse légitimité; le bruit des déportements d'Isabeau de Bavière avait pénétré jusque dans le dernier hameau, surtout depuis que la mère dénaturée avait déshérité son fils et livré sa fille, avec la France en dot, à l'ennemi de la France. « La France, perdue par une femme, sera sauvée par une pucelle! » Ce mot de Jeanne atteste quelle proportion avait pris le rôle d'Isabeau dans la pensée populaire, et combien Jeanne en était préoccupée. Il devient alors très-naturel qu'elle se soit demandé si Charles VII était bien l'héritier de saint Louis; s'il était le vrai roi au nom duquel on devait chasser l'étranger, et qu'une de ses extases ait répondu à cette question décisive. Elle dut nécessairement rassurer Charles sur les doutes qu'elle sentait inévitables dans son âme, et put le faire dans des termes très-analogues à ceux qu'il avait employés dans le secret de sa pensée.

[1] Voy. ci-dessus, p. 354.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME SIXIÈME.

## TROISIÈME PARTIE.

### FRANCE DU MOYEN AGE. — GUERRES DES ANGLAIS.

### LIVRE XXXIV. — FRANCE DU MOYEN AGE. — GUERRES DES ANGLAIS (*Suite.*)

NOUVELLE INVASION ANGLAISE. CHARLES VI (Suite). Henri V de Lancastre descend en Normandie. Prise de Harfleur. Désastre d'Azincourt. — Guerre civile et guerre étrangère. Lutte de Jean sans Peur et de Bernard d'Armagnac. — Conquête de la Normandie par les Anglais. — Les Cabochiens recouvrent Paris. Armagnac égorgé. Massacres des prisons. La guerre civile continue hors Paris. Dauphinois et Bourguignons. — Défense héroïque de Rouen contre les Anglais. Rouen succombe. Alain Blanchard. — Traité de réconciliation entre le dauphin et Jean sans Peur. Entrevue de Montereau. Assassinat de Jean sans Peur. L'héritier de Jean sans Peur, Philippe le Bon, s'unit aux Anglais. La reine Isabeau de Bavière s'unit aux Anglais. Traité de Troies. Le dauphin exhérédé au nom de Charles VI, et Henri V déclaré héritier de la couronne de France. Paris subit et un simulacre d'États-Généraux ratifie le traité. — Prise de Melun. — Victoire des Dauphinois à Baugé. — Prise de Meaux par Henri V. — Mort de Henri V. — Mort de Charles VI. Deux rois en France : Charles VII et Henri VI de Lancastre (1415—1422). . . . . 1

### LIVRE XXXV. — GUERRES DES ANGLAIS (*Suite*).

LA FRANCE DÉMEMBRÉE Le roi anglais et le roi français. HENRI VI ET CHARLES VII. — JEANNE DARC. — Régence de Bedford. Les Écossais secourent la France. Défaites des Franco-Écossais à Crevant et à Verneuil. — Affaires des Pays-Bas. Glocester et Jacqueline de Hainaut. Philippe de Bourgogne maître de Namur, Hainaut, Hollande, Zélande et Frise. — Le connétable de

Richemont. Charles VII et ses favoris. La Trémoille. — Belle défense de Montargis. — Anarchie dans le parti français. — Siége d'Orléans par les Anglais. Héroïque résistance des Orléanais. *Journée des Harengs.* Détresse du parti français. Ruine imminente de la France. — Fermentation dans les profondeurs du peuple. Attente d'événements miraculeux. Prophéties. — Jeanne Darc. Enfance et révélation de Jeanne. Elle va trouver Charles VII. Jeanne à Chinon et à Poitiers. Elle annonce qu'elle chassera les Anglais de France. Jeanne fait lever le siége d'Orléans. Reprise de Jargeau. Victoire de Patai. Marche sur Reims. Jeanne devant Troies. Elle fait sacrer le roi à Reims. Gloire de Jeanne. Immense attente du peuple et de l'armée (1422—1429). . 89

## LIVRE XXXVI. — Guerres des Anglais (*Suite*).

Jeanne Darc (suite). Conjuration de La Trémoille et de Regnauld de Chartres contre Jeanne. Le roi complice. Entraves systématiques à la recouvrance de Paris. Délivrance d'une partie de la Brie, de l'Ile-de-France et de la Picardie. Journée de Mont-Espilloi. Jeanne à Saint-Denis. Le roi et les favoris font manquer l'attaque de Paris. Retour de l'armée sur la Loire. Le roi et les favoris empêchent la délivrance de la Normandie. Douleur de Jeanne. Prise de Saint-Pierre-le-Moûtier. Échec de La Charité. Jeanne quitte le roi. Le duc de Bourgogne attaque Compiègne. Jeanne à Lagni et à Compiègne. Jeanne est prise par les Bourguignons. Lettres du duc de Bourgogne et de Regnauld de Chartres sur sa prise. L'inquisition et l'évêque de Beauvais la réclament. Rôle de l'université de Paris et de Pierre Cauchon. Politique de Bedford et de Winchester. Politique du duc de Bourgogne. Affaire de l'héritage de Brabant. Les Bourguignons livrent Jeanne aux Anglais. — Levée du siége de Compiègne et défaite des Bourguignons. — Les Anglais font juger Jeanne par l'inquisition et par l'évêque de Beauvais. Jeanne à Rouen. Procès de Jeanne. La Fille de Dieu et les nouveaux Pharisiens. Jeanne maintient sa mission contre toute autorité humaine. Passion de Jeanne. Conséquences de sa mission et de sa mort (1429—1431). . . . . 197

## LIVRE XXXVII. — Guerres des Anglais (*Suite*).

Charles le Bien Servi. — Le Conseil de France. — Échecs en Beauvoisis et en Lorraine. — Trêve avec la Bourgogne. — Prise de Chartres par les Français. Échec de Bedford à Lagni. — Rupture entre Bedford et le duc de Bourgogne. — Conjuration de la belle-mère du roi avec le connétable contre La Trémoille. Chute de La Trémoille. Yolande d'Aragon. Agnès Sorel. Le Conseil du roi. Gouvernement d'Yolande d'Aragon, de Richemont et des ministres bourgeois. Jean Bureau. Jacques Cœur. — Insurrection des paysans normands. — Paix avec la Bourgogne. Traité d'Arras. Cession de la Picardie, de Bar-sur-Seine, Auxerre et Mâcon au duc de Bourgogne. — Mort de Bedford. — Nouvelle révolte en Normandie. Soulèvement des places de l'Ile-de-France contre les Anglais. Paris chasse les Anglais. — La fausse Jeanne Dare. — Le duc de Bourgogne en guerre avec les Anglais. Désordre des Flamands. Ils échouent au

siége de Calais. Révolte de Bruges et guerre civile en Flandre. — Dévastations des *Écorcheurs*. Efforts de Richemont contre eux.—Prise de Montereau. Entrée du roi à Paris. — Désordre. Misère. Épidémie. — Persévérance de Richemont. Origine, fortune et influence de Jacques Cœur. — Prise de Meaux. — Etats Généraux d'Orléans. La taille fixe et permanente. Avantages présents. Dangers de l'avenir. Marche vers l'arbitraire royal. — Ordonnance pour une armée régulière et contre l'arbitraire féodal. Résistance des seigneurs et des écorcheurs. Les factieux mettent le dauphin (Louis XI) à leur tête. La *Praguerie*. Les rebelles comprimés. — Procès du maréchal de Retz. — Affaires de l'Eglise. Lutte de la papauté et du concile de Bâle. Pragmatique sanction. — Répression du brigandage. — Délivrance du duc d'Orléans. — Prise de Pontoise. — Châtiment d'Armagnac. — Trêve avec l'Angleterre (1431 — 1444). . . . . 304

## LIVRE XXXVIII. — Guerres des Anglais (*Suite et Fin*).

Charles VII et le conseil de France (Suite). — Rétablissement de la France. — Expéditions de Suisse et de Lorraine. — Création de l'armée française. — Organisation d'une cavalerie régulière.—Réforme de l'administration financière. Cour des Aides. — Réformes judiciaires. — Rupture du dauphin avec le roi. Le dauphin se retire en Dauphiné. — Organisation des francs-archers. —La guerre recommence. Invasion de la Normandie. Jacques Cœur et ses écus. Jean Bureau et ses canons. Progrès de l'artillerie française. Prise ou soumission volontaire d'une foule de places. Révolte de Rouen contre les Anglais. Rouen traite avec le roi. Prise de Harfleur et de Honfleur. — Mort d'Agnès Sorel. La dame de Villequier. — Bataille de Formigni. Réduction de la Basse-Normandie. Prise de Caen et de Cherbourg. La Normandie entière recouvrée.— Invasion de la Guyenne. Prise de Blaie. Capitulation de Bordeaux et de Bayonne. L'Anglais expulsé de France, sauf Calais. — Réhabilitation de Jeanne Darc. — Jacques Cœur, le commerce et les beaux-arts au xv^e siècle. Ingratitude du roi. Procès de Jacques Cœur. Confiscation de ses biens. Son évasion et sa mort. — Révolte de la Guyenne. Les Anglais rappelés à Bordeaux. Défaite et mort de Talbot à Castillon. Bordeaux se soumet. La Guyenne recouvrée. — Prise de Constantinople par Mahomet II. — Fin de Guerres des Anglais. Fin du moyen âge (1444 — 1456). . . . . 410

# QUATRIÈME PARTIE. — France de la Renaissance.

## LIVRE XXXIX. — Lutte des maisons de France et de Bourgogne.

Charles VII et Philippe le Bon. — Guerre de Gand. — Le dauphin se réfugie chez Philippe. — Procès d'Alençon, d'Armagnac, de Gilles de Bretagne. — Procès des Vaudois. Fin de l'inquisition en France. — Affaires de Gênes. — Vains efforts de Charles VII pour ramener son fils. Fin tragique de Charles VII. — Louis XI. Réaction contre le gouvernement de Charles VII. Abolition de la Pragmatique. Création du parlement de Bordeaux. — Acquisition du Roussillon. Rachat de la Picardie. — Querelles avec la cour de Rome et la Bretagne. — Alliances de Louis XI au dehors. — Ordonnances sur les biens d'église, les

biens nobles et la chasse. — Ligue du *Bien public*. Révolte du frère du roi. Révolte générale des grands. Succès du roi en Bourbonnais. Invasion bourguignonne et bretonne. LOUIS XI ET CHARLES *le Téméraire*. Bataille de Montlhéri. Fluctuations de Paris. Rouen livré aux rebelles. Le roi capitule. Traité de Saint-Maur. Spoliation et abaissement de la royauté. Incapacité des grands à organiser leur victoire (1450 — 1465). . . . . 493
ÉCLAIRCISSEMENTS. . . . . 573

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME SIXIÈME.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

565513

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google